



Normandie Université

THÈSE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

Préparée au sein de l'Université de Rouen

Le rôle des communautés religieuses dans la fabrique urbaine de Rouen (X^e-XV^e siècle)

Présentée et soutenue par
Lise Levieux

Volume 3 : Notices

Thèse soutenue publiquement le 10 décembre 2018
devant le jury composé de

Mme Élisabeth LALOU	Professeure des universités, histoire médiévale, GRHis, Université de Rouen	Directrice de thèse
Mme Élisabeth LORANS	Professeur des universités, archéologie médiévale, UMR 7324 CITERES-LAT, Université de Tours	Codirectrice de thèse
Mme Cécile CABY	Professeure des universités, histoire médiévale, UMR 5648, Université Lumières Lyon 2	Rapporteuse
M. Yves HENIGFELD	Maître de Conférences HDR, archéologie médiévale, Université de Nantes	Rapporteur
M. Boris BOVE	Maître de Conférences HDR, histoire médiévale, EA 1571, Université Paris 8	Examineur
M. Jacques LE MAHO	Chargé de recherche honoraire au CNRS, UMR 6273 CRAHAM, Université de Caen Normandie	Examineur

Thèse dirigée par Élisabeth Lalou, laboratoire du GRHis, et Élisabeth Lorans, UMR CITERES-Laboratoire Archéologie et Territoires



Table des matières

Introduction.....	2
1. Bénédictins.....	5
Notice 1 : Prieuré Notre-Dame-du-Pré.....	6
Notice 2 : Abbaye de Saint-Amand.....	30
Notice 3 : Prieuré Saint-Gervais.....	62
Notice 4 : Prieuré Saint-Michel.....	81
Notice 5 : Abbaye de Saint-Ouen.....	105
Notice 6 : Prieuré Saint-Paul.....	140
Notice 7 : Abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont.....	163
2. Chanoines réguliers.....	193
Notice 8 : Prieuré Saint-Lô.....	194
3. Mendiants.....	214
Notice 9 : Couvent des Augustins.....	215
Notice 10 : Couvent des Carmes.....	237
Notice 11 : Couvent des Clarisses.....	267
Notice 12 : Couvent des Dominicains.....	312
Notice 13 : Couvent des Dominicaines.....	346
Notice 14 : Couvent des Franciscains.....	375
4. Communautés d'inspiration érémitique.....	406
Notice 15 : Monastère de la Chartreuse.....	407
Notice 16 : Monastère des Célestins.....	429
Notice 17 : Prieuré de Grandmont.....	447
Liste des figures.....	489

Introduction

La réalisation de ces notices visait deux objectifs principaux. Le premier était de pouvoir rassembler toutes les informations concernant une communauté afin d'étudier individuellement son histoire, son site d'implantation ou encore l'agrandissement de son établissement. Ainsi, il ne faut pas s'étonner de retrouver des informations similaires à ce qui a été dit dans le volume de texte. Cependant, ces notices – et ceci est le second objectif - permettent aussi d'approfondir certains points que nous avons seulement pu mentionner dans le volume de texte.

Ces notices ont été réalisées pour les principales communautés bénédictines, canoniales, mendiantes et érémitiques. Certains établissements mentionnés dans le volume de texte n'ont effectivement pas fait l'objet de notices. Il s'agit d'établissements pour lesquels nous disposons de trop peu de données ou encore pour lesquels nous n'avons pu approfondir nos recherches au-delà de la seule bibliographie¹. En outre, l'un des principaux buts étant d'étudier les transformations des enclos et leur impact sur l'espace urbain, les léproseries (Saint-Julien et du Mont-aux-Malades), situées hors du cadastre, ont été mises de côté. Enfin, étant donné leur statut particulier et la concentration dans une sous-section à l'étude des chanoines attachés à la cathédrale, il ne convenait pas de revenir dessus dans ce présent volume (cf. 11.5).

La démarche consiste à permettre au lecteur de se référer aux notices mais également à apporter des informations complémentaires. Chaque début de notice est constitué de données générales sur la datation de l'établissement, sa localisation et sa conservation. La suite de la notice comprend onze rubriques que nous allons présenter brièvement :

- **Ordre** : L'objectif est de définir à quel ordre appartient une communauté. Plus précisément, il s'agit de mettre en avant le mode de vie de ces communautés et principalement leur lieu préférentiel d'implantation.
- **Origine du couvent** : Les informations rassemblées dans cette rubrique concernent les motivations ayant précédées l'implantation et donc la fondation de l'établissement. Dans le cas des Mendians, le but est d'étudier la création de l'enclos avant le transfert des religieux.
- **Site d'implantation** : Cette rubrique permet de mettre en avant le lieu dans lequel est implantée la communauté. Un plan permet de situer l'établissement par rapport à la paroisse ou aux enceintes présentes au moment de l'implantation.

¹ Les communautés concernées sont les suivantes : Filles-Dieu, Béguines, Sachets, Billettes, Antonins, Hôtel-Dieu. Des informations succinctes sont rassemblées dans mon master 2 (Levieux, 2013b).

- **Développement et modification de l'enclos** : L'objectif est de présenter les divers agrandissements de l'établissement au Moyen Âge et d'étudier quel type d'espace cet établissement transforme.
- **Présentation des vestiges** : L'objet est de présenter les vestiges encore en élévation et d'en donner une description. Lorsque ces vestiges sont peu nombreux voire absents, les bâtiments, le plus souvent l'église, sont décrits en se fondant sur des sources iconographiques ou des descriptions antérieures.
- **Dispositions internes** : Cette rubrique a pour but d'identifier la position des bâtiments au sein du complexe monastique ou conventuel et, lorsque cela est possible, d'identifier la fonction de chaque édifice.
- **Histoire** : Il s'agit ici de situer l'établissement dans son contexte et plus spécifiquement dans l'histoire de Rouen.
- **Rayonnement du couvent** : Cette rubrique permet d'évaluer l'attrait ou la renommée d'un établissement dans la ville de Rouen voire à l'extérieur de celle-ci. Plusieurs éléments permettent d'appréhender le rayonnement d'un établissement : le soutien des seigneurs, les privilèges, les donations, les fondations, l'inhumation de laïcs, la présence de reliques importantes, de confréries ou encore le nombre de religieux.
- **Biens temporels et revenus** : l'objectif est d'analyser le patrimoine d'une communauté, et en particulier, le patrimoine dans la ville de Rouen.
- **Sources** : Cette rubrique permet de dresser l'état des sources écrites, iconographiques et matérielles. L'état du fonds d'archives et les données matérielles issues d'investigations archéologiques sont mis en avant.
- **Bibliographie** : Bibliographie utilisée pour réaliser la notice.

Un dernier point doit être précisé. L'ordre de ces rubriques diffère lorsque l'on traite de certaines communautés mendiantes ayant eu deux implantations à Rouen. Dans ce cas, nous traitons des données générales dans un premier temps (histoire, rayonnement du couvent, bien et revenus). L'origine et le site de la première implantation sont étudiés dans un deuxième temps avant de se focaliser sur la deuxième implantation pérenne. Enfin, la notice se termine avec les sources et la bibliographie.

Plusieurs abréviations sont utilisées dans ce volume :

A.D.S.M. : Archives départementales de Seine-Maritime

A.M.R. : Archives municipales de Rouen

A.N. : Archives nationales de France

B.M.R. : Bibliothèque municipale de Rouen

B.N.F. : Bibliothèque nationale de France

S.R.I.P.H.N : Service régional de l'Inventaire et du Patrimoine de Haute-Normandie

1.Bénédictins

Notice 1 : Prieuré Notre-Dame-du-Pré

Dénomination de l'établissement : Prieuré Notre-Dame-du-Pré, prieuré Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.

Date d'apparition : 1063.

Date de disparition : 1791.

Références cadastrales

– **cadastre de 1827** : 11^e section, 4^e feuille ; parcelles 1261-1271.

– **cadastre actuel** : Feuille MZ ; parcelles 7, 14-20, 22, 28, 51, 53-54, 72-73, 89-90.

Adresse actuelle : Place de Hanovre.

Adresse sur le cadastre de 1827 : Rues du Pré, du Mare au Trou, Bonne-Nouvelle et place Bonne-Nouvelle.

Conservation : Détruit.

Usage actuel des bâtiments : Détruit.

Prieuré Notre-Dame-du-Pré

❖ **Ordre** : La règle bénédictine est rédigée à partir de 534 et corrigée jusqu'à la mort de saint Benoît en 547. Saint Benoît rédige sa règle pour son monastère du Mont-Cassin, en Italie. Il la conçoit comme le règlement de spiritualité et d'organisation interne d'un établissement unique formé par un groupe bien défini (Pacaut, 2004 : 29). Les membres de cette communauté doivent imiter le Christ, vivre sa vie et accomplir leur salut. La communauté est une familia dont l'abbé est le père et le chef. Elle constitue un assemblage d'individus qui veulent s'unir spirituellement et dont l'union est scellée par la présence d'un abbé.

La progression du modèle bénédictin est lente. Cette diffusion s'appuie sur les liens entre les évêques et les abbés permettant d'inscrire le monde monastique au cœur de l'Église locale. Le transfert en France depuis le mont Cassin des reliques de saint Benoît en 672 intensifie le mouvement (Hasquenoph, 2009 : 183). Néanmoins, très peu d'établissements au nord de la Loire adoptent la règle bénédictine : saint Colomban avait déjà entrepris de diffuser son mode de vie dans cette partie de la Gaule. Jusqu'au 9^e siècle, un mouvement de balancier entre les deux règles s'opère. Au début du 9^e siècle, un personnage important va jouer un rôle important dans cette évolution : saint Benoît d'Aniane (v. 750-821), moine à l'abbaye de Saint-Seine près de Dijon. Après avoir fondé un monastère à Aniane, près de Montpellier, il décide d'adopter la règle bénédictine et de la diffuser. Pour se faire, il est soutenu par l'empereur Charlemagne, son fils Louis le Pieux ainsi que par de nombreux évêques. Il participe activement à la rédaction du capitulaire du 10 juillet 817 consacrée à la vie monastique dans l'Empire carolingien (*capitulare monasticum*). Ce dernier impose " le modèle terrien et stable bénédictin, symbolisé par la devise *ora et labora* qui devra être suivi par tous les moines.

Les discours monastiques revendiquent fréquemment comme fondatrice la contradiction entre choix urbain et choix de retrait au monde (Caby, 2012). Les textes patristiques, et plus particulièrement les lettres de saint Jérôme, confirment l'idée d'un caractère topographiquement déterminé de l'isolement du moine et donc de son incompatibilité avec la ville. À l'inverse, ces textes soutiennent l'idée d'un caractère prioritairement spirituel laissant ainsi la porte ouverte à l'isolement au milieu des hommes. Les religieux n'ont à l'origine aucun attrait pour l'espace urbain : ils préfèrent la solitude afin de pouvoir méditer et exercer leur travail dans la tranquillité des campagnes ou, tout du moins, loin des bruits incessants de la ville. Le dicton que les ordres religieux tend à confirmer l'opposition des monastères bénédictins et des villes : "*Bernardus valles montes, Benedictus amabat, Oppida Franciscus,*

magnas Igniatius urbes" : "Bernard aimait les vallées, Benoît les lieux élevés, François les emplacements commerciaux, Ignace les cités populeuses" (Scwerdroffer et Bette : 5). L'image de la ville a toujours été contrastée dans les mentalités religieuses du 10^e siècle. Elle est tantôt vue comme une Babylone, terre de désordre et du péché, tantôt comme une nouvelle Jérusalem, terre céleste. Or plusieurs investigations archéologiques ont remis en cause l'image d'une hégémonie des ordres mendiants sur toutes les autres formes de vie religieuse en ville pour proposer un rééquilibrage au profit d'autres acteurs : les religieux séculiers, notamment les chanoines et les moines. Ces derniers ont constitué l'un des fers de lance de l'urbanisation de l'espace, mais, en conséquence, ils se sont révélés – selon des modalités propres qui méritent d'ailleurs d'être approfondies – comme des acteurs majeurs de l'encadrement religieux en ville et des multiples formes d'interactions sociales induites par la densification de l'espace qu'ils avaient provoqué (Caby, 2012).

L'insertion des monastères bénédictins avec l'espace urbain ou tout du moins leur proximité avec la ville renforce la nécessité de clôture. Cette clôture, symbolique et matérielle, renforce l'isolement des moines vivant dans le silence et dans la méditation. Au Moyen Âge, le terme latin *clausura* désigne à la fois l'obstacle matériel qui limite une propriété (barrière, muraille), l'espace intérieur réservé aux habitants ainsi que l'ensemble des lois ecclésiastiques relatives à cet obstacle et à cet espace (Hasquenoph, 2009 : 243). Ces lois régissent la clôture active (interdiction de sortir des lieux) et la clôture passive (interdiction aux étrangers d'y pénétrer) définissant la démarcation entre les mondes séculier et régulier. Les moines sortent rarement de leur monastère : ils n'ont pas de mission apostolique mais doivent prier pour les vivants. Ils ont plus une disponibilité d'écoute que de parole. Les moines ne viennent pas rencontrer les séculiers mais ces derniers viennent, s'ils le souhaitent pour partager leurs prières, pour parler avec eux mais toujours hors de la clôture. Cette clôture s'impose spontanément dans la pensée des moines. Elle répond, en quelque sorte, à un besoin du moine mort au monde. La clôture ne revêt donc pas qu'un aspect matériel : elle symbolise la vie monastique.

❖ **Origine du couvent** : En 1063, Guillaume I^{er}, duc de Normandie (1035-1087), commence à faire édifier une église près d'Émendreville ("*ecclesiam iuxta Ermentrudis villa* ") dont la paroisse fait partie du patrimoine de l'abbaye de Bec-Hellouin (Fauroux, 1961 : 27)². Il

² "*Anno domini millesimo sexagesimo tertio, tempore Herluini primi pastoris et fundatoris coenobii Beccensis, Willermus potentissimus dux Normanniae, qui postea Angliam acquisivit, coepit aedificare ecclesiam iuxta Ermentrudis villam, quæ ambae parochiae sunt de patrimonio ejusdem monasterii : quæ quidam ecclesia vocata fuit ecclesia Beatae Mariae de Prato et ibi constituti fuerunt monachi de monasterio Becci ad Dei servitium ibidem faciendum* " (Fauroux, 1961 : 27)

ajoute dans l'acte de fondation que cette église s'appellera l'église Notre-Dame-du-Pré ("*ecclesia vocata fuit ecclesia Beatae Mariae de Prato*") et que des moines de l'abbaye du Bec y seront envoyés pour le service de Dieu ("*ibi constituti fuerunt monachi de monasterio Becci ad Dei servitium*"). Ce document représente le seul acte de fondation d'un monastère à Rouen par Guillaume le Conquérant.

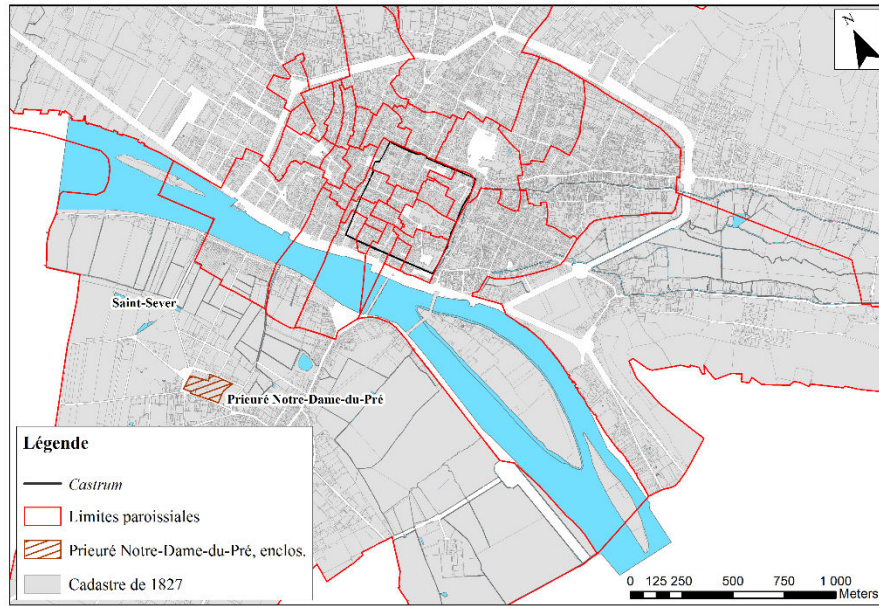
Cela paraît bien peu comparé aux fondations de Caen... En 1059, à la suite d'une mésentente avec le pape³, Guillaume le Conquérant avait pris l'engagement, avec sa femme Mathilde, de fonder chacun un monastère à Caen⁴. Peu de temps après sont fondées l'abbaye aux Dames et l'abbaye aux Hommes de Caen. Ces fondations se trouvent au sein d'un vaste programme politico-religieux qui fera de Caen la deuxième capitale du duché (Coppola, 1992 : 332). Le rayonnement de ces abbayes dépasse largement celui du prieuré Notre-Dame-du-Pré qui ne sera jamais propulsé au rang de monastère.

❖ **Site d'implantation** : Le prieuré de Notre-Dame-du-Pré est édifié dans la seconde moitié du 11^e siècle dans les prairies alluviales du faubourg d'Émendreville (Le Maho, 2016 : 177) (Fig. 1.1).

Situé sur la rive gauche de la ville, ce prieuré dépendant de l'abbaye du Bec-Hellouin est implanté de façon significative à l'écart de la ville. Les traces d'urbanisation sur la rive sud de la Seine sont minimales jusqu'au 13^e siècle et seuls le quartier Richebourg près de la Seine et les abords des grands axes de communication attirent les populations : le secteur se définit donc, à l'heure où le prieuré est fondé, comme une zone essentiellement fluviale et forestière. Ce secteur englobe effectivement " la forêt de Rouvray sur les hauteurs, un étage de cultures sur la terrasse intermédiaire, une série de villages-rues au bord de la Seine, et enfin une vaste étendue de prairies alluviales " (Le Maho, 2016 : 177) (Fig. 1.2, 1.3). Le choix d'un tel lieu est caractéristique des implantations bénédictines.

³ En 1051, le pape Léon IX (1048-1054) ne valide pas le mariage de Guillaume le Conquérant avec Mathilde de Flandre pour des raisons de consanguinité et ira même jusqu'à les menacer d'excommunication. La fondation des abbayes caennaises apparaît comme un geste d'expiation vis-à-vis de l'Église et du pape (Bates, 2016 : 157-158).

⁴ "*Ut ab eis duo cenobia conderentur, in quibus pro ipsis ab utroque sexu Deo sedulae preces offerentur*" (Musset, 1967 : 65)



Auteur : Lisc L.evieux, 2018

Figure 1.1 : Site d'implantation du prieuré de Notre-Dame-du-Pré, 11^e siècle.



Figure 1.2 : Le prieuré Notre-Dame-du-Pré et ses environs en 1655 (Plan Gomboust).



Figure 1.3 : La forêt de Rouvray au début du 18^e siècle (Source : Bibliothèque nationale de France, GED-387).

❖ **Développement de l'enclos et modification de l'espace** : Aucun renseignement ne permet de connaître le développement de l'enclos du prieuré. L'acte de fondation mentionne uniquement la construction de l'église dans la seconde moitié du 11^e siècle. L'étendue du monastère n'est à cette date pas encore définie. Lorsqu'en 1092, Robert Courte Heuse, duc de 1087 à 1106, confirme la donation de l'église construite par son père et par sa mère à l'abbaye du Bec-Hellouin, il n'est fait aucune mention de bâtiments communautaires ou d'un enclos. Robert Courte Heuse, peut-être dans le but de redorer son blason, affirme être le premier à avoir donné cette église au Bec-Hellouin⁵. Or l'acte de Guillaume le Conquérant (cf. note 2) démontre

⁵ " Omnipotente Deo inspirante qui dat omnibus beneficientibus bene velle et posse pro bona/ voluntate, ego Rodbertus gratia Dei princeps Normannorum filius Willelmi gloriosi regis / Anglorum, anno qui computatur ab incarnatione Domini millesimus nonagesimus secundus, / indictione quinta decima, mense februario, concessi monasterio Beccensi, in / honorem sanctę Dei genitricis MARIAE constructo, ꝥcclesiam quam pater meus et mater/ mea, in honorem ejusdem gloriosę virginis, juxta Ermentrudis villam prope urbem / Rotomagi, Sequana intercurrente, coeperunt aedificare in terra quae / dicebatur pꝛefati esse cęnobii ab ipsius abbate et monachis et multis aliis/ qui rei hujus videbantur scire veritatem. Feci autem hanc pꝛaedicte ꝥcclesię donati / onem cum omnibus quę in Normannia ad eam pertinebant, ex dono parentum meorum, / addita ex meo dono decima foeni, de parco meo quod est prope Rotomagum/ supra ripam Sequanę, ut in ea a monachis in perpetuum Deo serviatur, ad quod / eam constat esse fundatam, pro salute animarum genitorum et fratrum et sororum/ successorumque meorum, ita tamen ut si aliquando voluero eandem ꝥcclesiam / caput abbatie per se constituere, mihi liceat, absque omni querela Beccensium/ monachorum, si eorum cęnobio dedero excambium quod tantundem illis valeat / quantum pꝛaedita ꝥcclesia cum omnibus quę tunc ad eam pertinebunt valebit. Hoc / autem ipsum quod in mea retineo potestate ut mihi liceat pꝛefatam ꝥcclesiam, / quam do monasterio Beccensi, constituere abbatiam per se per pꝛaeditum / excambium, similiter retineo in potestate fratris mei Willelmi gratia Dei regis Anglorum. / S. Willelmi [croix] Rotomagensis archiepiscopi. S. Rodberti [croix] comitis Normannorum. S. Eusthachii [croix] [comitis] Boloniensis. [S.] Willelmi [croix] episcopi Dunelmensis. S. Willelmi [croix] de Wativilla / S. Roberti

que cette église était déjà destinée à recevoir les moines de l'abbaye du Bec. Quoi qu'il en soit, l'enclos du monastère semble uniquement délimité dans la première moitié du 12^e siècle. Le duc Henri I^{er} (1106-1135) serait l'instigateur de la reconstruction de l'église Notre-Dame-Du-Pré et aurait ordonné la construction d'une enceinte et de bâtiments communautaires (Farin, 1731 : 152-153). Néanmoins, aucune source ne confirme ce fait tiré de l'ouvrage de François Farin. L'édification d'une clôture à cette date ne paraît cependant pas invraisemblable, d'autant plus que l'urbanisation de la rive gauche débute à cette période.

Les murs de clôture en pierre datent, selon l'abbé Cochet, du " 13^e et du 16^e siècle " (Cochet, 1871 : 376). Cette information n'est pas vérifiable puisqu'il n'existe aucun vestige de la muraille entourant ce prieuré. Néanmoins, cette indication conduit à plusieurs interrogations : s'agit-il de nouveaux murs de clôture, matérialisant une nouvelle extension du prieuré au 13^e siècle et au 16^e siècle ? Ou est-ce le même mur de clôture ayant été réparé à deux reprises, la première fois après un incendie⁶, la seconde fois à la suite des destructions opérées par les protestants⁷ ? Les deux hypothèses sont possibles. La présence d'une enceinte est attestée par un acte du 13^e siècle⁸. Cependant, la formulation utilisée par l'abbé Cochet suppose que ces murs de clôture matérialisent l'enceinte du monastère. Certaines portions dateraient du 13^e siècle alors que d'autres dateraient du 16^e siècle. La corrélation avec l'incendie du 13^e siècle et les destructions du 16^e siècle conduit à affirmer que l'enceinte du monastère était la même

[croix] de Monteforti. S. Rodberti [croix] comitis Mellentensis. S. Willelmi [croix] Bertranni. S. [Balduini] [croix] filii [Anschetilli de Bellomonte]. S. Simonis [croix] dapiferi. / S. Eudonis [croix] filii Turstini de Constantino. S. Gisleberti [croix] filii Bernardi. S. Rodberti [croix] filii Alvardi " (A.D.S.M. 20 H 4).

⁶ Selon la *Normanniae nova chronica*, ce prieuré est incendié en 1243 : " ANN. 1243 [...] Eodem anno, combusta est omnis domus Beatae Mariae de Prato, de igne, de Ermentruvilla " (*Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII... : 22*)

⁷ Le prieuré est dévasté en 1562 par les Calvinistes et de nouveau ruiné en 1591 pendant le siège de Rouen par Henri IV (Baudry, 1848 : 703-746).

⁸ Acte de 1276 selon lequel Gilbert le Boursier et Alice sa femme de la paroisse d'Émendreville délaissent au prieuré Notre-Dame du Pré une pièce de terre située près du mur du prieuré : " *Noverint universi presentes et futuri quod ego Gillebertus le Boursier et Alesia uxor mea/de parrochia de Ermentruville quitavimus et omnio dimisimus viris religiosis et honestis/priori et conventui beate Marie de Prato iuxta Rothomagum unam piecham terre sitam prope/muros prioratus de Prato inter campum monachorum de Prato qui dicitur campus de Cruce/ex una parte et terram Roberti Cobes ex altera de qua dicti religiosi tenebantur singulis annis domino de Pratellis et eius heredibus xii denarius solide ad festum beati johannis/ baptiste et dicti religiosi tenentur quitare nos de tota campi parte quam percipiebant / in duabus piechiis terre quarum una sita est inter terram henrici pilet ex una parte/et terram Gilleberti le Boursier ex altera et abotat ad terram Guillermi le Cordier ex uno capite et ad terram Stephani de Mara ex altero. Et alia sita est inter terram Guillermi le Blont ex uno latere et terram heredum Durandi clerici ex altero et abotat ad terram/Nicholai de Communia ex una parte et ad keminum domini regis ex altera per sex denarius/quos tenemur solvere singulis annis dictis religiosis ad festum sancti johannis baptiste / Licebit vero dictis religiosis et eorum successoribus justiciam plenariam exercere super / predictas duas piechas terre pro dictis sex denariis antedictis. Hec autem omnia supradicta / nos et heredes nostrum dictis religiosis et eorum successoribus illesa et inconcussa observare tenemur/ vel exambiare si necessarie fuerit competentur. In cuius rei testimonium sigilla / nostra duximus apponenda. Datum anno domini m^o cc^o septesimo vi^o die dominica pius / translationem sancti Benedicti. Testibus hiis Guillermo le Plastrier Henrico de Buron Guillermo Yvani Guillermo de Sancto [coupé] et aliis " (A.D.S.M. 20 H 25).*

du 13^e siècle au 16^e siècle. Une troisième hypothèse est possible : l'abbé Cochet, lorsqu'il mentionne les murs de clôture du 13^e siècle, peut faire référence à la clôture entourant l'église et les bâtiments communautaires sur le plan Gomboust (Fig. 1.4). Les murs du 16^e siècle seraient, sur le même plan, ceux entourant le colombier et une autre dépendance du prieuré (Fig. 1.4).

La présence d'une clôture matérialisant les limites de l'espace consacré aux moines amène à s'interroger de nouveau sur l'enceinte du 12^e siècle : a-t-elle existé ? Deux cas de figure s'offrent à nous :

- L'espace monastique a pu être étendu entre la première moitié du 12^e siècle et le 13^e siècle. Dans ce cas, la première enceinte du monastère, un peu plus restreinte que la deuxième, a certainement été détruite puisqu'elle n'est pas mentionnée.
- L'enceinte du 12^e siècle n'a jamais existé.

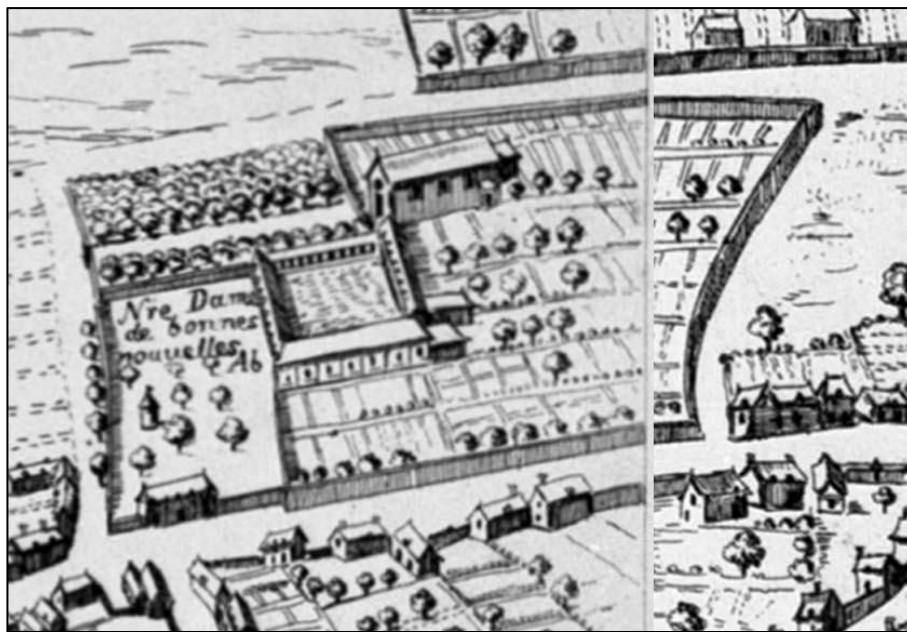


Figure 1.4 : Le prieuré de Notre-Dame-du-Pré en 1655 (plan Gomboust).

Si on en croit la représentation du prieuré par Gomboust (Fig. 1.4), l'enclos était limité au 17^e siècle : au sud par la rue du Pré, au nord par la rue de Bonne-Nouvelle, à l'ouest par une rue précédant la place de Bonne-Nouvelle représentée sur le cadastre de 1827 et à l'est par des champs et des prés. Cette extension est probablement la dernière connue pour le Moyen Âge : la clôture étant, quelle que soit l'hypothèse, celle du 16^e siècle. Notons qu'une allée bordée d'arbres et de jardins clôturés permettait d'accéder à l'église. L'enclos du prieuré ne fut pas agrandi jusqu'à sa disparition au 18^e siècle : le plan de Lattré figure les mêmes limites (Fig. 1.5).

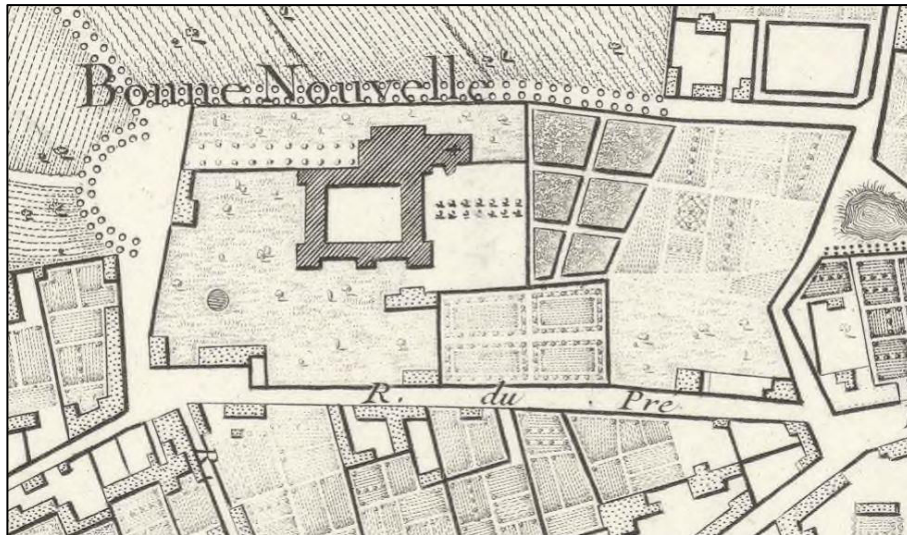


Figure 1.5 : Le rieuré de Notre-Dame-du-Pré en 1782 (plan Lattré).

L'extension présentée sur le cadastre de 1827 et reprise par certains chercheurs est celle de la caserne Bonne-Nouvelle (Fig. 1.6).

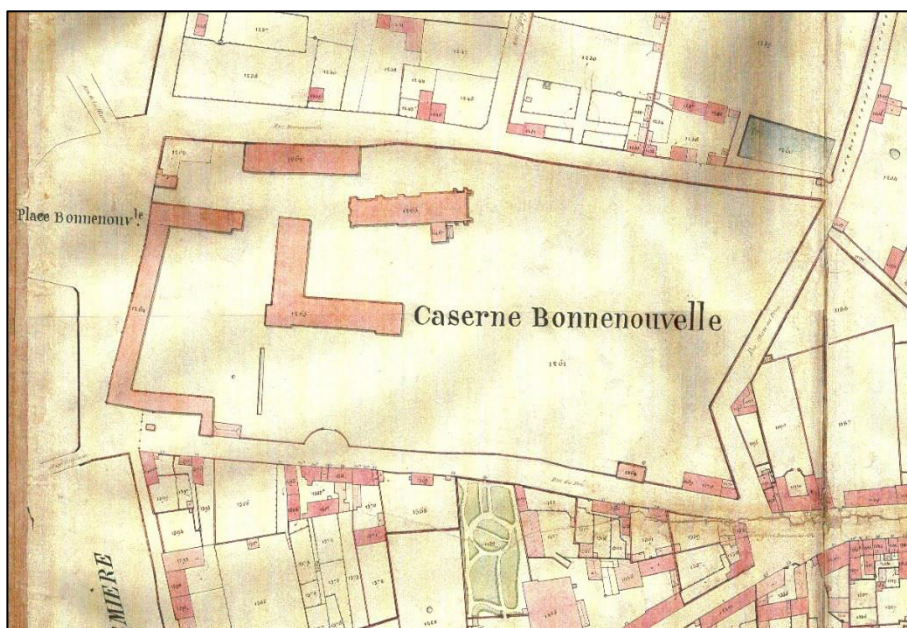
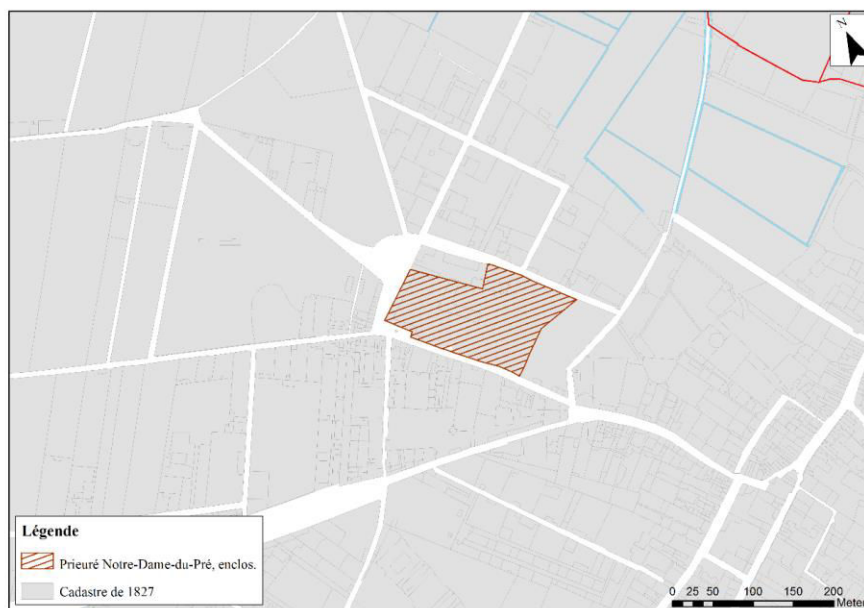


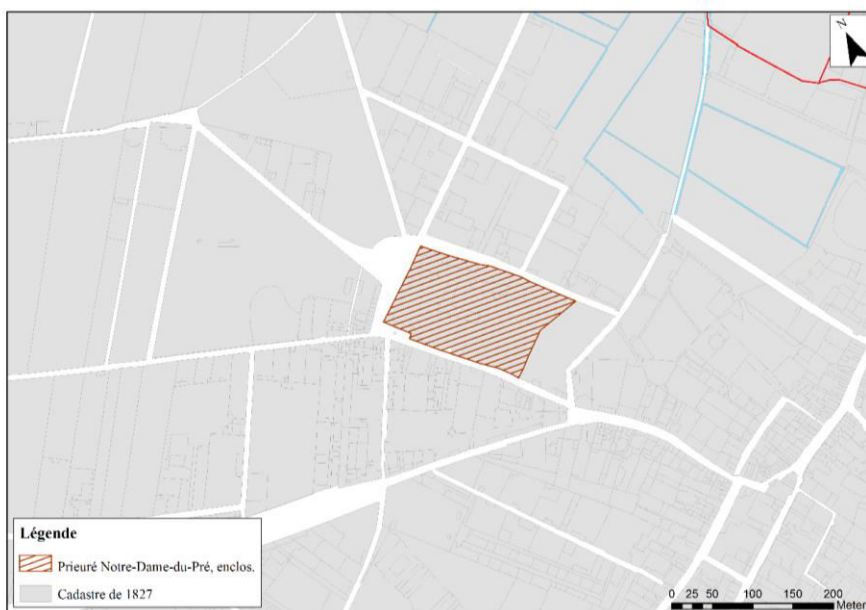
Figure 1.6 : La caserne Bonne-Nouvelle en 1827 (cadastre napoléonien).

En somme, le prieuré a pu être agrandi plusieurs fois au Moyen Âge : une première muraille aurait été édifée au 12^e siècle, une deuxième au 13^e siècle et une dernière au 16^e siècle. À cette date, l'emprise du monastère était de près de 3 hectares (Fig. 1.7). Cette emprise changea peu au cours des siècles suivants (Fig. 1.8).



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 1.7 : Enclos du prieuré de Notre-Dame-du-Pré à la fin du Moyen Âge.



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 1.8 : Enclos du prieuré de Notre-Dame-du-Pré vers le milieu du 17^e siècle.

L'extension du prieuré durant le Moyen Âge n'a probablement pas entraîné la destruction de maisons puisqu'il est construit sur un site vierge. Quelques habitations s'élevaient sur la même parcelle mais ces dernières étaient sur la partie est de cette dernière, à l'extérieur de l'enclos (Fig. 1.5 et 1.6).

❖ **Présentation des vestiges** : Il n'existe aucun vestige du prieuré Notre-Dame-du-Pré. Seuls un dessin et une photographie de la façade de l'église nous sont parvenus (Fig. 1.9 et 1.10)⁹. L'une des meilleures descriptions du prieuré reste tout de même celle de l'abbé Cochet : " Les murs de clôture, en pierre, sont du 13^e siècle et du 16^e siècle. Le monastère est une assez belle construction de 1700 à 1720. On y reconnaît les traces du cloître. L'église, dont la majeure partie subsiste, a été déformée pour l'installation d'un quartier de cavalerie. Au chevet, on remarque une ogive du 13^e siècle. Il reste sur les côtés 4 contreforts de ce temps. Le clocher, placé au centre de l'édifice, et 3 chapelles du côté nord sont abattus. Le pignon à l'ouest, fondé en 1655, et qui porte la date de 1656, est décoré de colonnes ioniques et de pilastres corinthiens, portant un fronton rempli par un bas-relief représentant l'Annonciation. Entre les colonnes de la base, des niches renfermaient les statues de saint Benoit et de saint Maur. Le réseau de la fenêtre qui surmonte est une belle fleur de lys. Enfin, la porte en chêne est une œuvre du 18^e siècle. Le sommet du pignon a été abattu en 1825 " (Cochet, 1871 : 376-377). Dans la deuxième moitié du 19^e siècle, il reste peu d'éléments architecturaux du Moyen Âge : une ogive et quatre contreforts (Fig. 1.9 et 1.10).

⁹ Le dessin à la gouache a été réalisé par Jean-Marc Lefèvre et repris par plusieurs dessinateurs tel Jules Adeline (Nicolle, 1885 : 11). La photographie est réalisée par M. Duval la veille de la démolition de l'église (A.D.S.M. 6 Fi 10). Émile Nicolle décrit ce portail comme suit : " L'entrée, au-dessus de laquelle paraissait la date de 1656, était surmontée d'un fronton triangulaire, percé d'une niche et reposant sur quatre colonnes corinthiennes, dont les fûts cylindriques encadraient les statues de saint Benoît et de saint Maur. Plus haut, quatre pilastres correspondant aux colonnes alternaient avec des bouquets de fruits et de feuilles, dont deux accompagnés de cartouches, et l'un de ceux-ci gravé du mot PAX, caractéristique des armes de la congrégation de Saint-Maur. Au milieu, dernier souvenir de l'art dit gothique, une longue fenêtre ogivale supportait un acrotère chargé d'un vase, et ses meneaux émoussés se terminaient par une grande fleur de lys. Enfin toute la face prédominante était occupée par l'Annonciation de la Sainte-Vierge ; au-dessus se trouvait le Saint-Esprit, et les côtés de l'amortissement, contournés en ailerons, formaient autrefois un fronton circulaire dominé par la croix " (Nicolle, 1885 : 11).



Figure 1.9 : Dessin de la façade de l'église du prieuré de Bonne-Nouvelle (S.R.I.P.H.N. Cliché 80761402X : Prieuré de Bonne-Nouvelle, Miossec Y.).



Figure 1.10 : Photographie de la façade de l'église du prieuré de Bonne-Nouvelle à la veille de sa démolition (A.D.S.M. 6 Fi 10).

Les sources iconographiques apportent peu de renseignements sur l'architecture des édifices. Les bâtiments et l'église sont représentés, au prix d'un grand décalage, sur la grande vue de Jacques Le Lieur (Fig. 1.11). L'église cruciforme a un chevet plat et un transept peu saillant. À la croisée du transept, s'élèvent un clocher couvert de tuiles et sa flèche accostée de pinacles, avec croix et coq (Delsalle, 2007 : 28). Une porte monumentale d'une grande sobriété donne accès aux bâtiments claustraux. La porte est surmontée d'un étage éclairé d'une grande arcade en plein cintre dans laquelle s'ouvrent deux baies et d'un comble à surcroît transversal. Autour de cet édifice se trouvent deux constructions symétriques.



Figure 1.11 : Le prieuré de Notre-Dame-du-Pré en 1525 (vue de Jacques Le Lieur).

❖ **Dispositions internes** : Le prieuré de Notre-Dame-du-Pré fait partie des établissements représentés dans la *Monasticon Gallicanum*. La vue cavalière du prieuré illustre la disposition des bâtiments en 1683 (Peigné-Delacourt, 1870 : Pl. 120) (Fig. 1.12).

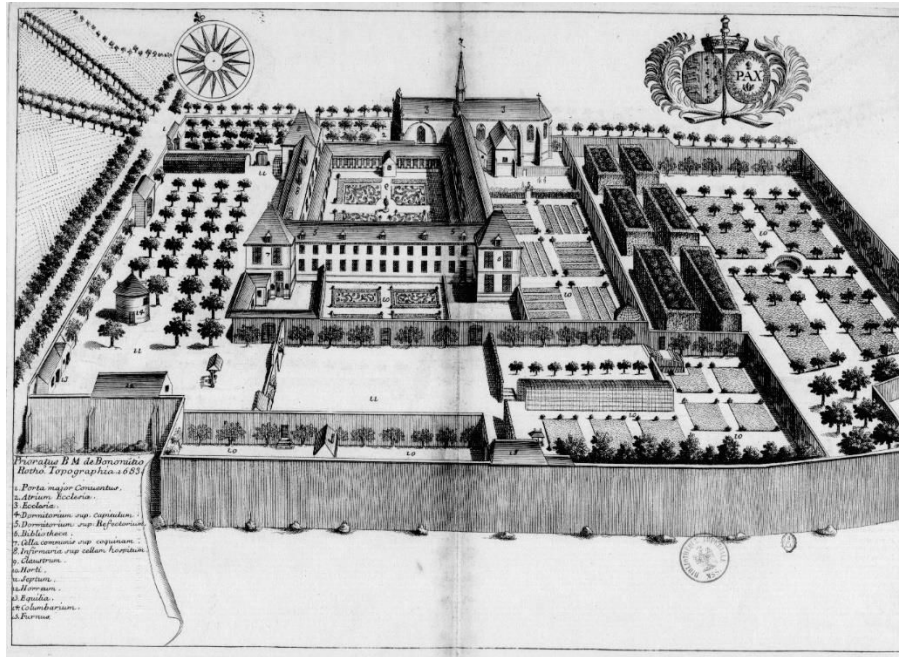


Figure 1.12 : Vue du prieuré Notre-Dame-du-Pré dans le *Monasticon Gallicanum*.

Sur cette vue, le cloître et les bâtiments communautaires étaient disposés au sud de l'église :

- l'aile orientale comprend au rez-de-chaussée la salle capitulaire (*capitulum*) et au premier étage le dortoir (*dormitorium*) ;
 - le dortoir continue au premier étage de l'aile méridionale. Le rez-de-chaussée de ce bâtiment servait de réfectoire (*refectorium*) ;
 - l'aile occidentale est composée de l'hôtellerie (*cellam hospitum*) à l'étage inférieur et de l'infirmerie (*infirmaria*) à l'étage supérieur ;
- il n'y avait pas d'aile septentrionale, seul le préau est représenté sous l'église.

Trois bâtiments rectangulaires, peut-être carrés, étaient disposés aux angles du cloître :

- dans l'édifice au sud-est se trouve la bibliothèque (*bibliotheca*) ;
- dans le bâtiment sud-ouest sont la cuisine (*coquina*) au rez-de-chaussée et la *cella communis*, désignant probablement le cellier, au premier étage ;
- la construction au nord-ouest n'est autre que l'extension de l'aile occidentale comprenant l'hôtellerie et l'infirmerie.

La porte principale du prieuré est située face à l'entrée de l'église devant laquelle se trouve l'*atrium*. Autour du carré claustral sont disposés des jardins, des cours et des vergers séparés par des cloisons. Les dépendances, tels les entrepôts (*horreum*), les écuries (*equilia*) ou le four (*furnus*) sont accolées au mur d'enceinte. Un colombier (*columbarium*) s'élève au centre de la grande cour (*septum*) au sud-ouest du carré claustral.

L'église et le carré claustral apparaissent sur le plan de Gomboust (Fig. 1.5). La nef de l'église paraît moins longue que celle représentée sur le plan du *Monasticon Gallicanum*. Cette différence s'explique probablement par le fait que Gomboust prend en compte l'église avant sa reconstruction vers le milieu du siècle. En effet, en 1640, l'église est agrandie de deux chapelles du côté septentrional et augmentée du tiers de sa longueur (Fig. 1.13). Deux chapelles sont édifiées autour du chœur puis au milieu est construit un clocher de forme ordinaire (Baudry, 1848 : 748-749). Il est impossible de savoir si Gomboust représente les bâtiments communautaires reconstruits à la suite des destructions du 16^e siècle.

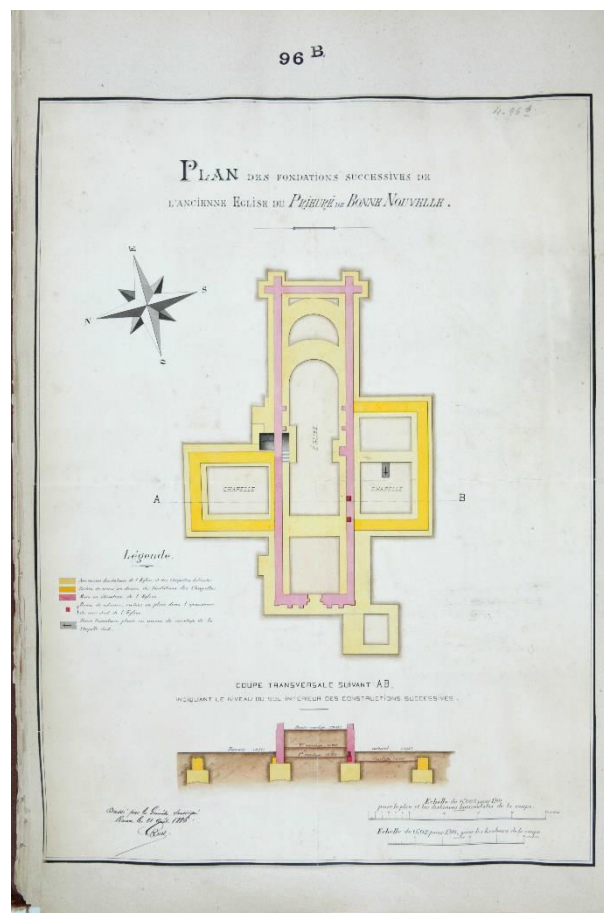


Figure 1.13 : Église du prieuré de Notre-Dame-du-Pré, plan des fondations (A.D.S.M. 6 Fi 8).

Même si l'arrivée des Mauristes a entraîné des modifications architecturales du prieuré, la disposition ne change guère jusqu'à la fin du 18^e siècle. En 1754, Dom Picard rétablit la plupart des constructions : il fait édifier un grand corps de logis et un cloître cintré qui ne fut jamais terminé (Baudry, 1848 : 750) (Fig. 1.14 et 1.15)¹⁰.

¹⁰ Le grand bâtiment en pierre est abattu en 1885. Dans l'angle sud-est du bâtiment était une plaque en plomb portant l'image de la Sainte-Vierge, les armes de Normandie, ainsi que les mots *Sigil. Mon. B. M. de Prato, alias de Bono nuncio*. Une autre inscription indiquait la date de pose de la première pierre et le nom des religieux présents : " *Anno a nativitate Domini MDCCLII, die tertia maii, Benedicto XIV summo Pontifice, regnante Ludovico XV, hunc primum lapidem posuere, D. Lud. Delarivière Prior Sancti Audoeni Rothomagensis, D. Steph.*



Figure 1.14 : Photographie d'un ancien bâtiment communautaire du prieuré de Bonne-Nouvelle (S.R.I.P.H.N. Cliché 84761222X : Prieuré de Bonne-Nouvelle, Kollmann C.).

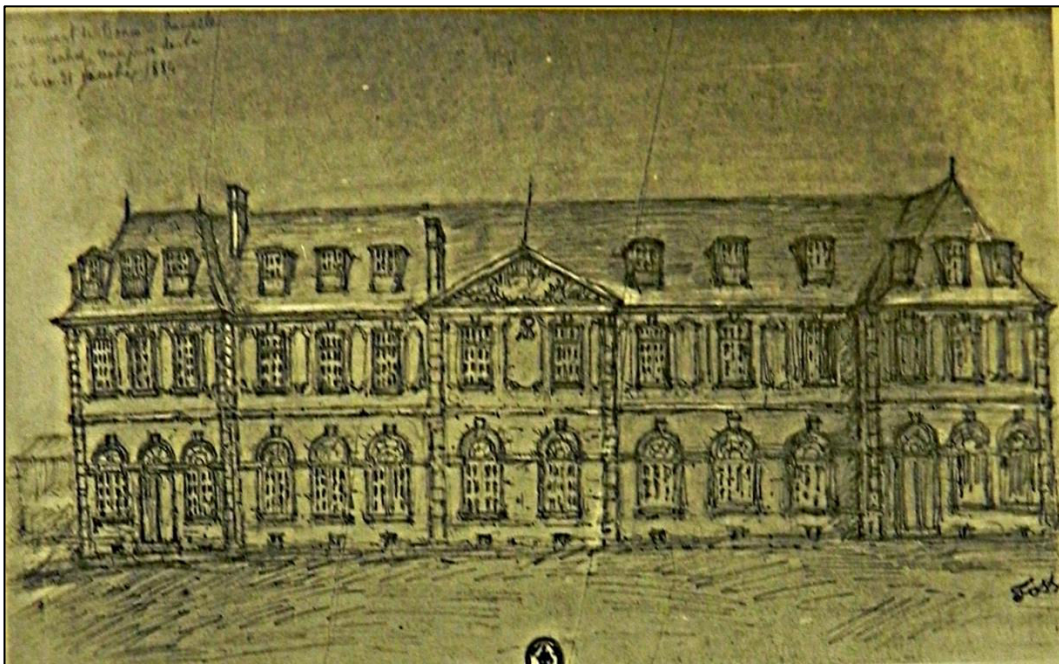


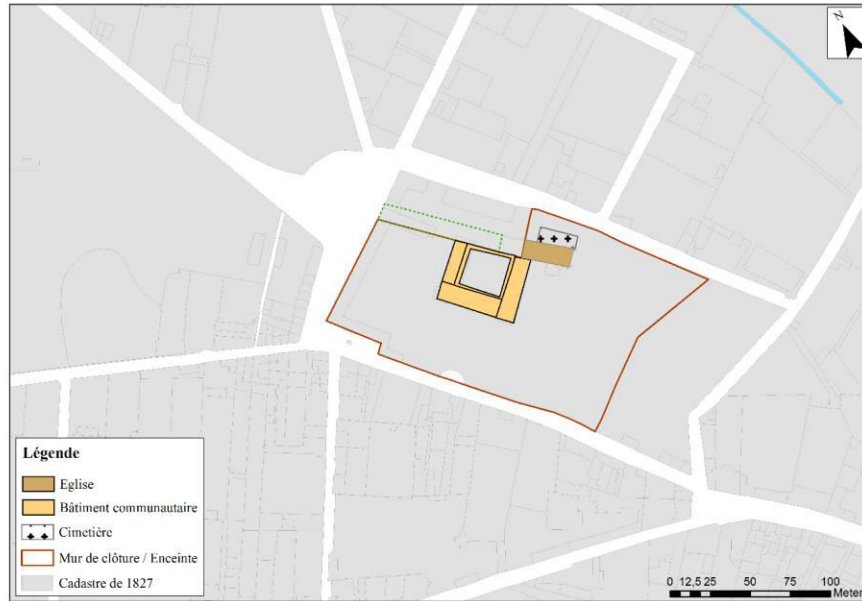
Figure 1.15 : Dessin d'un bâtiment communautaire dans la deuxième moitié du 18^e siècle (Auteur : Fosse).

Lepicard prior hujusce monasterii et D. Amab. Marette, procur generalis provinciae Normanniae presentibus hujusce monasterii Religiosis D. Derecq subp. D.P. Steph. Le Picard, D.J. Meriel, procur. de Sancto Audoeno, D. Renoult, D. Renaud, D. Lebachelier, D. Duval, D. Polard, celle. et procur. D. de St Ange et D. Blanchet " (Nicolle, 1885 : 12).

La disposition des bâtiments et donc l'agencement du monastère sont bien établis pour le 17^e siècle, période durant laquelle Dom Michel Germain demande que soient réalisées des notices accompagnées de planches, des maisons bénédictines ayant accepté la réforme de Saint-Maur (Fig. 1.16). Cependant, l'aspect du prieuré avant cette date demeure inconnu (Fig. 1.17). En effet, comme je l'ai dit ci-dessus, les bâtiments sont convertis en caserne en 1818 avant de disparaître totalement. Aucune analyse n'a donc pu être réalisée sur des bâtiments du prieuré. Le fonds du prieuré ne comprend que peu de pièces relatives aux bâtiments avant les 17^e et 18^e siècles. Les documents relatifs à la comptabilité sont les seuls à pouvoir nous renseigner sur ces bâtiments mais ces derniers sont postérieurs au 16^e siècle (A.D.S.M. 20 H 17). Les sources iconographiques apportent peu d'éléments supplémentaires. Seule la vue de Jacques Le Lieur, datée de 1525, représente le prieuré. Sur cette vue, l'église possède une nef unique prolongée par un chœur : seul le transept faisait saillie. Le dortoir venait s'appuyer sur le mur gouttereau méridional.

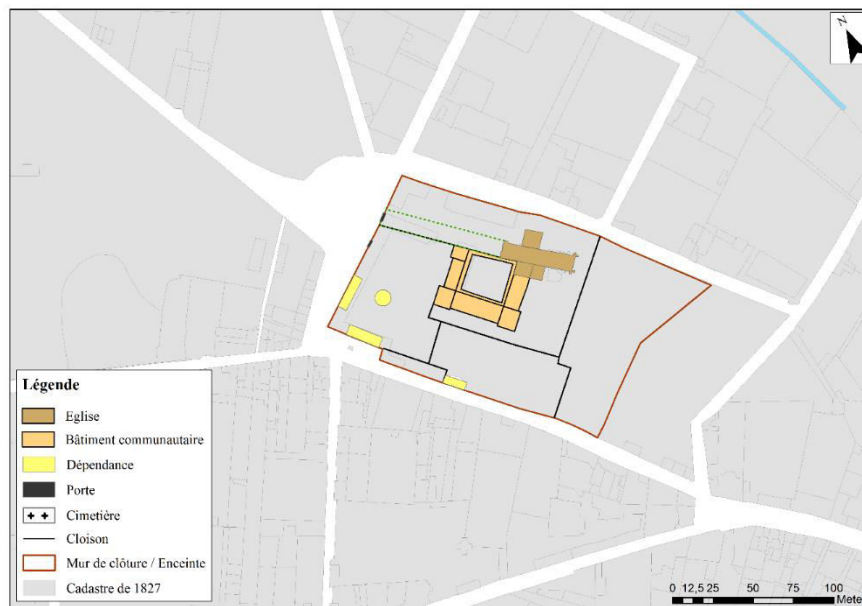
La reconstruction des bâtiments aux 16^e et 17^e siècles a pu s'appuyer sur les fondations des édifices communautaires du Moyen Âge : dans ce cas, la disposition des bâtiments médiévaux différerait peu de celle des bâtiments mauristes. D'après l'étude de Monique Bugner, du milieu du 17^e siècle à 1730, les bâtiments reconstruits sur les anciennes fondations, en englobant même des éléments médiévaux, respectent le plan traditionnel et constituent des ensembles harmonieux et grandioses (Bugner, 1987).

Le cimetière des moines se situe derrière le chevet de l'église. En effet, les fouilles lors de l'agrandissement de la rue Bonne-Nouvelle en 1850 ont mis au jour des sépultures au nord de l'ancienne église Bonne-Nouvelle (*Mémorial...* 1850). Il a certainement été utilisé du 11^e au 18^e siècle. L'église et le préau ont également accueilli les sépultures de laïques et de religieux démontrant l'attrait certain du prieuré sur la population.



Auteur : Lise Levieux, 2018

Figure 1.16 : Le prieuré Notre-Dame-du-Pré à la fin du Moyen Âge.



Auteur : Lise Levieux, 2018

Figure 1.17 : Le prieuré Notre-Dame-du-Pré au 17^e siècle. Les fonctions des bâtiments sont celles données sur le plan du *Monasticon Gallicanum*. Les bâtiments mauristes sont probablement construits sur les fondations des bâtiments médiévaux, conservant ainsi l'agencement général des édifices au Moyen Âge.

❖ **Histoire** : Le prieuré est fondé en 1063 par le duc Guillaume le Conquérant (1035-1087) et sa femme Mathilde (v. 1031-1083). Cette dernière réside dans le prieuré lorsqu'elle apprend la victoire de son mari à Hasting (Cochet, 1871 : 376-377). Dès lors, le prieuré est placé sous le vocable de Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles (Nicolle, 1885 : 2). Soutenus par les ducs de Normandie et rois d'Angleterre aux 11^e et 12^e siècles, les moines obtiennent assez tôt le droit

de présenter à la cure de Saint-Sever et donc deviennent les patrons de cette paroisse (A.D.S.M. 1260).

Au milieu du 13^e siècle, l'archevêque Eudes Rigaud visite plusieurs fois le prieuré qui compte alors quelque dix-huit religieux. L'archevêque évalue ses revenus à 1 500 livres. Le prieuré subit à plusieurs reprises des destructions importantes. En 1243, le prieuré est entièrement brûlé (cf. note 6). En 1351, le tonnerre tombe sur le prieuré et tous les bâtiments brûlent à nouveau (Baudry, 1848 : 700). En 1418, Isabelle de Bavière ordonne de détruire églises, châteaux et autres lieux qui pouvaient offrir un asile aux ennemis. L'église du prieuré Notre-Dame-du-Pré est détruite et ses matériaux sont réutilisés pour les fortifications (Naillon, 1938). Le prieuré est reconstruit vers le milieu du 15^e siècle. Les moines, réfugiés dans la ville de Rouen, peuvent alors retourner y vivre selon la règle bénédictine. Ces bâtiments sont certainement ceux représentés par Jacques Le lieur au début du 16^e siècle. Le prieuré est détruit à deux reprises au cours du 16^e siècle : la première fois, il est ravagé par les Calvinistes (1562) ; la seconde fois, il subit des dommages liés au siège d'Henri IV (1591). À chaque fois, les prieurs entreprennent de réédifier les bâtiments¹¹.

Les moines de la congrégation de Saint-Maur s'établissent au prieuré de Notre-Dame-du-Pré sans que les religieux résidant dans les bâtiments ne s'y opposent (Baudry, 1848 : 746). À l'instar des autres monastères et prieurés ayant accepté la réforme mauriste, d'importants travaux sont réalisés dans le prieuré (Fig. 1.12).

À la Révolution, quelques religieux restent dans le prieuré mais la plupart embarquent pour l'Angleterre (Nicolle, 1885 : 14). En 1791, l'église Notre-Dame-du-Pré est comprise parmi les églises succursales de Rouen. Elle est supprimée en 1793. Le prieuré est converti en quartier de cavalerie vers 1818. Les bâtiments du 18^e siècle sont démolis pour laisser place à la caserne Bonne-Nouvelle, occupée à partir de cette époque par l'infanterie. En 1885, les derniers vestiges du prieuré de Bonne-Nouvelle, l'église et les bâtiments communautaires, sont détruits. Après la Seconde Guerre mondiale, l'ancienne caserne est réaménagée et est finalement totalement rasée en 1974.

❖ **Rayonnement du couvent** : Guillaume le Conquérant, fondateur du prieuré, ne paraît pas avoir aidé le prieuré à s'élever tant matériellement que spirituellement. Il ne fait d'ailleurs aucune donation importante au prieuré rouennais. En revanche, le prieur et les moines de Notre-Dame-du-Pré ont bénéficié des munificences progressives des ducs-rois successifs, de Robert

¹¹ En 1579, la reconstruction est l'œuvre de Dom Guillaume de Turgis. L'église et la clôture sont relevées en 1604, le cloître et les bâtiments en 1626.

Courteheuse, dont la charte de février 1092 est le plus ancien acte conservé dans le fonds du prieuré, à Henri II Plantagenêt (1154-1189). Toutefois, les principales donations sont le fait du duc Henri I^{er} (1106-1135) et de l'impératrice Mathilde. Ces donations semblent arriver trop tard. Le manque d'intérêt pour ce prieuré juste après sa fondation joua en sa défaveur. Il reçoit tout de même de nombreuses donations émanant de particuliers, tel Guillaume, comte de Varenne, qui a cédé en 1203 la dîme de Saint-Wandrille de Louvetot.

Grâce à ces puissants donateurs, les moines de Notre-Dame-du-Pré bénéficiaient de nombreux privilèges. En 1122, Henri Beauclerc leur octroie le privilège de la foire du pré à Émendreville qui se tenait devant le monastère à l'octave de l'Ascension (A.D.S.M. 20 H 4). Dans le même acte, il les autorise à prendre du bois dans les forêts de Cany, d'Eawy et d'Aliermont. Philippe Auguste y a ajouté encore le droit de pressurage de Triel, avec exemption des droits de péage sur la Seine (A.D.S.M. 20 H 4)¹².

Peu à peu, le prieuré attire les fidèles. L'église devient un lieu de sépulture privilégié : de grands seigneurs laïques et autres bourgeois de Rouen sont inhumés dans ce lieu de 1166 au 17^e siècle. Les intestins d'Henri Beauclerc, principal bienfaiteur du prieuré, sont enterrés devant l'autel de Notre-Dame-des-Prés (Baudry, 1848 : 4). L'impératrice Mathilde choisit cette église pour faire ses dévotions et elle l'a destinée pour sa sépulture. Elle décède en 1166 et y est inhumée : on grave sur sa tombe ce distique que les ruines et le temps ont effacé : *Ortu magna viro major, sed maxima partu./Hic Jacet Henrici filia, sponsa, parens* (Farin, 1731 : 153). L'église reçoit la sépulture d'une laïque en 1303, celle d'un prieur en 1380 (Robert de Manneville) et d'un autre prieur en 1525 (Gazeau) (Farin, 1731 : 160). Les sources attestent la présence de sépultures de religieux à partir du 17^e siècle.

Aucune source n'indique que des religieux y sont inhumés avant 1634. De 1634 à 1776, cinquante religieux sont inhumés dans l'église et seulement cinq laïcs (ADSM 4 E 2217). En

¹² "In nomine sancte [et in] dividue Trinitatis. Amen. Philippus Dei gratia Francorum rex. Noverint universi presentes pariter et futuri quod nos karitatis intuitu et pro salute anime nostre dilectis noslris monachis Beccensibus de ecclesia beate Marie de Prato Rothomagensis concedimus in perpetuum totum pressoragium vini integre quod ad nos pertinebat in villa de Triel cum pressoriis, salvo pressoragio clausi nostri, et curtem que est in circuitu pressoriorum cum toto percinctu pressoriorum, ita tamen quod non licet monachis tradere predictam terram ad hospitandum vel ad faciendum edificia nisi sua propria in quibus monachi soli hospitentur et retenta nobis omni justicia omnium que ibi accidere possunt et emendis omnium eorum qui ad pressoria non venerint sicut debent. Volumus etiam et concedimus quod predicti monachi vinum dicti pressoragii ad domum suam libere et quiete ducant sine omni pedagio et consuetudine ad nos pertinente, excepla consuetudine Medunte. Quod ut perpetuum robur obtineat, sigilli nostri auctoritate et regii nominis karactere inferius annotato presentera, paginam confirmamus. Actum Parisius, anno ab incarnatione Domini M^o CC^o quarto regni vero nostri anno vicesimo quinto. Astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa. Dapifero nullo. Signum Guidonis buticularii, S. Mathei camerarii S. Droconis constabularii. Data vacante cancellaria per manum fratris Guarini [Monogramme]" (Delaborde et al., 1916 : 395-396)

un siècle, la fonction funéraire de l'église n'a pas changé, il n'existe pas de périodisation de la fonction funéraire dans l'église. Deux prieurs sont inhumés dans le sanctuaire de l'église entre 1677 et 1687 (ADSM 4 E 2217). Le chœur reçoit exclusivement les sépultures de religieux : dix-huit entre 1634 et 1753. Sur ces dix-huit religieux, quatre sont des prieurs, deux sont des religieux n'appartenant pas au prieuré et les autres sont de simples religieux (ADSM 4 E 2217). Ces inhumations peuvent être situées dans le " chœur du côté de l'Évangile " comme pour le religieux Jean de Ausbert ou " dans le chœur du côté de l'épître ", comme le R.P. Dom Gerard des Allons, prier claustral (ADSM 4 E 2217). Dans la nef sont inhumés douze religieux entre 1634 et 1753 (ADSM 4 E 2217). Les indications sont parfois plus précises : Dom François Anbert est inhumé " dans la nef devant le crucifix proche de la chapelle de la Vierge " (A.D.S.M. 4 E 2217).

Les chapelles, édifiées au 17^e siècle, sont des espaces convoités tant par les religieux que par les laïques : la chapelle Saint-Esprit (entre 1644 et 1742, quatre inhumations de religieux et deux laïcs), la chapelle Saint-Benoît (entre 1655 et 1776, six religieux inhumés), la chapelle Notre-Dame (entre 1655 et 1665, une inhumation de religieux), la chapelle Saint-Joseph (entre 1655 et 1676, deux laïcs y sont inhumés), la chapelle Saint-Nicolas (entre 1765 et 1776, un laïc inhumé) (ADSM 4 E 2217). La proximité des autels est recherchée : Dom Thomas Masson se fait inhumer en 1661 devant l'autel de Sainte-Anne et Dom Jean Baptiste est inhumé près l'autel de la Sainte Vierge (ADSM 4 E 2218). De plus, être inhumé près de certaines images est demandé : Dom Henri Anger est inhumé dans la nef vers l'image du crucifix.

On sait peu de choses sur les inhumations dans le cloître. La seule sépulture avérée est celle d'un domestique en 1775.

Peu de confréries étaient liées à ce prieuré. La confrérie des Conards eut longtemps son siège à Bonne-Nouvelle. Elle animait une féroce satire avec de bruyantes manifestations annuelles qui furent longtemps tolérées par les religieux. La confrérie de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle est attestée en 1636 (A.D.S.M. G 2204). Les archives du prieuré mentionnent peu de fondations de messes ou de legs en faveur des moines. Le même constat peut être fait pour les obits.

D'autres éléments attestent la renommée du prieuré. Ce dernier était également connu pour l'enseignement qui y était prodigué. De 1625 à 1770, les religieux tenaient une école nommée Bonne-Nouvelle (Sauvage, 1872).

D'après les visites d'Eudes Rigaud, dix-huit moines vivaient dans le prieuré au milieu du 13^e siècle. Au début du 17^e siècle, le même nombre de religieux résidait dans celui-ci (A.D.S.M. G 8820).

❖ **Biens temporels et revenus** : Les moines disposaient de nombreux biens, y compris de rentes, dans la ville de Rouen au 16^e siècle (A.D.S.M. 20 H 25). Ces biens étaient concentrés dans les paroisses Saint-Sever et Saint-Martin-du-Pont, c'est-à-dire dans les paroisses autour du prieuré Notre-Dame-du-Pré (Fig. 1.18). Avant la suppression de la paroisse Saint-Clément au 13^e siècle, le prieuré y possédait des prés. Quelques biens sont localisés dans les paroisses Saint-Maclou et Sainte-Croix-Saint-Ouen. Selon l'aveu de dénombrement, les moines disposaient d'au moins une rente dans les paroisses Saint-Éloi, Saint-Jean-sur-Renelle, Saint-Gervais et Sainte-Croix-des-Pelletiers (Fig. 1.18).

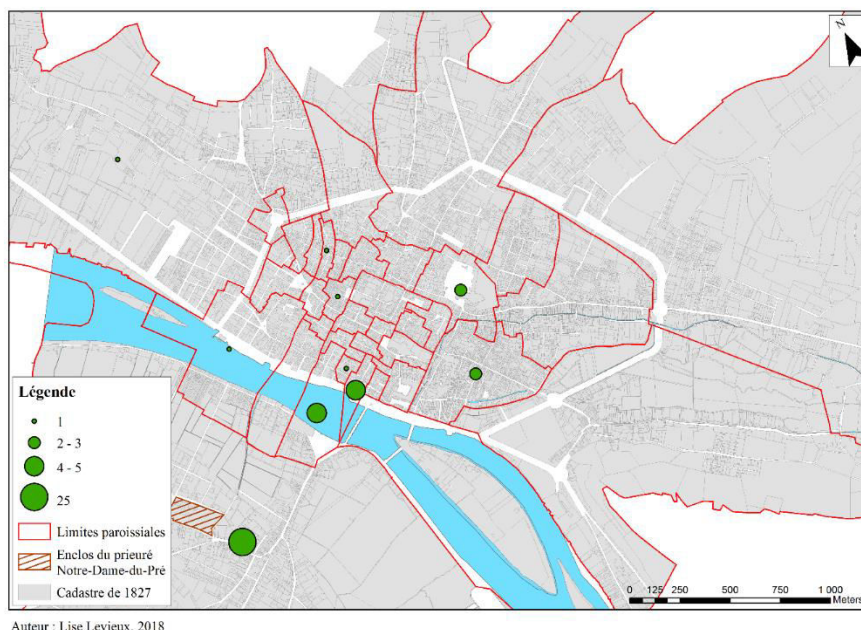


Figure 1.18 : Localisation des biens du prieuré de Notre-Dame-du-Pré.

Les moines sont seigneurs des baronnies : du Pré (A.D.S.M. 20 H 25 à 20 H 44)¹³, de Bordeaux-Saint-Clair (A.D.S.M. 20 H 58-81) et de Bures-en-Bray (A.D.S.M. 20 H 82-142).

Hors de Rouen, le prieuré possède des rentes et des dîmes à Ambourville (A.D.S.M. 20 H 142-143), Berville (A.D.S.M. 20 H 144), Bouquetot (A.D.S.M. 20 H 145),

¹³Cette baronnie comprend des biens à Rouen mais également à Carville (A.D.S.M. 20 H 46), à Petit-Quevilly (A.D.S.M. 20 H 47), à Grand-Quevilly (A.D.S.M. 20 H 48), à Petit-Couronne (A.D.S.M. 20 H 49) et à Quevillon (A.D.S.M. 20 H 50).

Fultot (A.D.S.M. 20 H 146-147), Louvetot (A.D.S.M. 20 H 148), Méry (A.D.S.M. 20 H 149) et Triel (A.D.S.M. 20 H 25). Les moines disposaient des droits dans les forêts de Roumare (A.D.S.M. 20 H 150-153), de Cany, d'Eawy, d'Aliermont (A.D.S.M. 20 H 4) ainsi que dans le bois de la Fontaine (A.D.S.M. 20 H 154). Elle a le patronage des églises de Saint-Sever (A.D.S.M. G 1260), d'Ambourville (A.D.S.M. 20 H 142), de Fultot (A.D.S.M. 20 H 147), de Clive au pays de Galles (A.D.S.M. 20H 4), de Saint-Wandrille de Louvetot (A.D.S.M. 20 H 148) et de Mérye (A.D.S.M. 20 H 149).

Dès le 16^e siècle, les moines de Notre-Dame-du-Pré sont chargés de l'administration d'autres prieurés bénédictins : Beaumont-le-Perreux (A.D.S.M. 20 H 18), Saint-Silvestre de Clères (A.D.S.M. 20 H 19), Sigy-en-Bray (A.D.S.M. 20 H 20), Vilaine (A.D.S.M. 20 H 21).

❖ **Sources** : La majorité des sources textuelles sont localisées dans le fonds du prieuré (A.D.S.M. 20 H) et dans la série de l'archevêché (A.D.S.M. Série G). Outre les titres de fondation (A.D.S.M. 20 H 4 à 20 H 13), le fonds comprend, comme on l'a vu ci-dessus, des documents relatifs au temporel du prieuré (baronnie du Pré et de Bures, seigneurie de Bordeaux-Saint-Clair...). Un dossier est consacré à l'introduction de la réforme de Saint-Maur (A.D.S.M. 20 H 14). La comparaison avec l'inventaire de 1671 indique que les pertes sont assez limitées (A.D.S.M. 20 H 3). Les documents administratifs et comptables sont postérieurs au 16^e siècle et ne renseignent en aucun cas sur les bâtiments du prieuré (A.D.S.M. 20 H 15 à 20 H 17).

En raison de sa distance à la ville close, le prieuré n'est pas représenté sur tous les plans de la ville : ainsi, il n'apparaît pas sur le plan de Belleforest de 1575. Néanmoins, l'importance du prieuré incite Jacques Le Lieur à le représenter sur sa *Grande Vue*, ceci au prix d'un grand décalage. L'enclos du prieuré est également visible sur le plan terrier de la baronnie de Bonne-Nouvelle-lès-Rouen réalisé au 12^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 164). En outre, nous disposons d'un plan de l'église, d'une photographie de la façade avant sa démolition au 19^e siècle (A.D.S.M. 6 Fi 8, 6 Fi 10) et d'une photo d'un des bâtiments communautaires du 18^e siècle (S.R.I.P.H.N. Cliché 84761222X : Prieuré de Bonne-Nouvelle, Kollmann C.) (Fig. 1.14). Enfin, la vue du prieuré dessinée en 1683 par les Mauristes est inestimable pour déterminer l'organisation interne de l'établissement (Peigné-Delacourt, 1870 : Planche 120) (Fig. 1.12).

Le prieuré n'a jamais fait l'objet de diagnostics archéologiques, de fouilles programmées, de fouilles préventives ou de sondages. Les trouvailles sont essentiellement issues de découvertes fortuites : tel est le cas pour les sépultures mises au jour à l'emplacement de l'église en 1850 (*Mémorial...*, 1850)

❖ Bibliographie :

- Bates, D., 2016. *William the Conqueror*. New Haven: Yale University Press.
- Baudry, P., 1848. *Le Prieuré de Bonne-Nouvelle, monographie rouennaise*. Rouen : imprimerie de A. Péron.
- Bugner, M., 1987. Les constructions des bénédictins de Saint-Maur aux XVIIe et XVIIIe siècles. *Revue d'histoire de l'Église de France*, 73, pp. 109–131.
- Caby, C., 2012. Espaces monastiques et espaces urbains de l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Âge, *Mélanges de l'École française de Rome-Moyen Âge [En ligne]*, 124-1 | 2012, mis en ligne le 30 septembre 2012, consulté le 10 janvier 2014. URL : <http://journals.openedition.org/mefrm/140> ; DOI : 10.4000/mefrm.140.
- Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII... .*
- Chérueil, A. (Éd.), 1850. *Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII, e tribus chronicis mss. sancti Laudi, sanctae Catharinae et majoris ecclesiae Rotomagensium collecta*. Caen : A. Hardel.
- Cochet, J.B.D., 1871. *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*. Paris : Imprimerie nationale.
- Coppola, G., 1992. L'essor de la construction monastique en Normandie au XI^e siècle : mécénat, matériaux et moines-architectes. *Annales de Normandie*, 42, pp. 335–349.
- Delaborde, F., Berger, É., Brunel, C., Samaran, C., Nortier, M., Favier, J. (Eds.), 1916. Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France. Paris : Impr. Nationale.
- Delsalle, L.-R., 2007. *Rouen à la Renaissance sur les pas de Jacques Le Lieur*. Rouen : Librairie L'Armitière.
- Farin, F., 1731. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Cinquième partie. Contenant les paroisses des faux-bourgs, les chapelles, les hôpitaux, les sépultures de la campagne, les abbayes & une partie des prieurez. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite*. Rouen : Louis Du Souillet.
- Fauroux, M., 1961. *Recueil des actes des ducs de Normandie de 911 à 1066*. Caen : Caron.
- Hasquenoph, S., 2009. *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours*. Seyssel : Champ Vallon.
- Le Maho, J., 2016. Aux origines du " Grand-Rouen " : la périphérie de la capitale normande au temps des ducs (X^e-XII^e siècle). In: Bouet, P., Neveux, F. (Éds.), *Les Villes Normandes Au Moyen Âge, Colloques de Cerisy*. Caen : Presses universitaires de Caen, pp. 177–194.
- Mémorial, 1850. Lundi 22 juillet 1850. Mémorial de Rouen.
- Musset, L., 1967. Actes de Guillaume le Conquérant et de la reine Mathilde pour les abbayes caennaises, *Mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie*, 37, pp. 51–142.
- Naillon, E., 1938. *Rouen : ville d'art & d'histoire : les ordres religieux à travers les âges*. Rouen : Imprimerie commerciale du "Journal de Rouen".
- Nicolle, E., 1885. *Le prieuré de Bonne-Nouvelle*. Rouen : E. Augé.
- Pacaut, M., 2004. *Les ordres monastiques et religieux au Moyen Âge*. Paris : Nathan.
- Peigné-Delacourt, A. (Éd.), 1870. *Monasticon Gallicanum : collection de 168 planches de vues topographiques représentant les monastères de l'ordre de St. Benoit...* Paris : Victor Palmé.
- Sauvage, E.-P., 1872. *Histoire littéraire des abbayes normandes. L'école de Bonne-Nouvelle*. Rouen : C. Lanctin.
- Scwerdroffer, J., Bette, M., 1996. *Les moines dans la ville, Actes du colloque de Lille, vendredi 31 mars et samedi 1^{er} avril 1995*. Lille : Université catholique de Lille.

Notice 2 : Abbaye de Saint-Amand

Dénomination de l'établissement : Abbaye de Saint-Amand .

Date d'apparition : Existence supposée durant le haut Moyen Âge ; 1042.

Date de disparition : 1789-1790.

Références cadastrales :

- **cadastre de 1827** : 7^e section, 1^{ère} feuille ; parcelles 224-268, 152-154.

- **cadastre actuel** : Feuilles BI ; parcelles 118-131, 229-230, 281, 291, 299-301.

Adresse actuelle : Rue Saint-Amand.

Adresse sur le cadastre de 1827 : Rues Neuve Saint-Amand, Saint-Amand, du Père Adam, de la Chaîne et place Saint-Amand.

Conservation : Porte en pierre, maisons en pans de bois, pavillon Renaissance.

Usage actuel des bâtiments : Privé. Maisons particulières.

Abbaye de Saint-Amand

❖ **Ordre** : (voir prieuré Notre-Dame-du-Pré).

❖ **Origine du couvent** : L'abbaye de Saint-Amand pourrait être seulement une refondation monastique puisque plusieurs auteurs ont argumenté en faveur d'une origine pré normande. Lorsque Robert de Torigny dresse une liste des établissements monastiques fondés ou relevés au 11^e siècle, il cite Saint-Amand de Rouen parmi les plus anciens établissements de la province "détruits par les Normands alors qu'ils étaient encore païens". Il n'est pas douteux qu'une église existe avant l'installation des moniales. En effet, le vocable de Saint-Amand renvoie à des origines pré normandes. L'ancienneté de l'église de Saint-Amand ressort également de la topographie du site abbatial du 11^e siècle. Plusieurs faits penchent en faveur d'une fonction monastique de l'église Saint Amand au haut Moyen Âge :

- elle est située dans la zone *intra-muros* et il est certain que la majorité de ces monastères avait une origine pré normande ;
- la présence du chevet primitivement installé dans le saillant formé par une tour de l'enceinte implique que l'église était un sanctuaire du haut-Moyen Âge ;
- le double titre de Notre-Dame et de Saint-Pierre correspondrait à un patronage très courant au 7^e siècle surtout pour les fondations féminines ;
- la mention d'un *monasterium puellarum* dans un diplôme de Louis le Pieux de 822 qui correspond certainement au monastère de Saint-Amand (Le Maho, 2004, 1996 : 165-171).

Le monastère de Saint-Amand existerait donc avant les invasions vikings : les moniales se seraient enfuies durant ces raids.

Selon un acte de Robert le Magnifique de 1030, le vicomte et la vicomtesse d'Arques auraient fondé le monastère de Saint-Amand vers 1030¹⁴. Cependant, cet acte est un faux

¹⁴ " *In nomine sancte et individue Trinitatis, Rodbertus, divina ordinante providencia, Normannorum dux et rector. Si fidelium nostrorum petitionibus nos prebemus exorabiles, maxime in his in quibus ecclesie Christi et loca sanctorum indigent nostri regiminis functione juvari et illorum animos in nostra fidelitate solidamus et, quod majus est, Deo nos graciosos et in principatu nostro perdurabiles fore confidimus. Quicquid enim in usus necessarios ecclesie Christi et cultibus divinis dependimus, videlicet aut donativa conferendo aut donata principalibus edictis confirmando, confirmata sollicito regendo, ad animarum non solum remedium sed et temporalis regni statum et patrie salutem proficere credimus.*

Proinde notum esse cunctis regni nostri fidelibus tam presentibus quam futuris volumus qualiter, ad suggestum quorundam fidelium nostrorum Goscelini videlicet vicecomitis et Emmeline uxoris ejus, locum nostre serenitatis [infra] muros Rothomagi dono concessum, in quo ipsi ex proprio censu in honorem et venerationem sancte Dei genitricis et gloriose virginis Marie et sancti Amandi gloriosissimi confessoris, omniumque simul sanctorum

probablement réalisé par les moniales de Saint-Amand afin de réaffirmer leurs possessions (Le Cacheux, 1937 : 39). Quelle que soit la date de fondation de cet établissement il n'y a aucun doute sur l'identité des fondateurs puisque le vicomte Goscelin d'Arques rédige une pancarte dans la seconde moitié du 11^e siècle confirmant son rôle dans la fondation de l'abbaye de Saint-Amand (A.D.S.M. 55 H 8)¹⁵. Ainsi, il est possible de dater la fondation de cette abbaye de 1042.

ecclesiam fundarunt, hunc immunem juris nostri judicaria exactione reddentes et ecclesiasticis usibus mancipientes, in perpetuum concedimus.

Qui locus circa ecclesiam extenditur usque ad vicum per quem a portam RODOBECCAE itur et inde usque ad terram Willermi de Tornebu, iterum ab ista usque ad terram Radulfi de Xarennam, inde vero usque ad murum civitatis, cujus rei signum est altera pars nostre elemosine que huic conjuncta in altera parte muri sita est.

Hec sunt itaque res quas donant Sancte Marie Sanctoque Amando memorati fideles : in foro Rothomagi unam aream; deinde molendinum in Rainelmivilla et unum cellarium juxta pontem Sequane positum, in loco qui dicitur Poteria, prata quoque sua que sunt apud Ceville, et terram cultam cum silva que est juxta vallem Ercembaldi, et, in monte qui dicitur Cocerel. V. acras terre, et illam silvam quam habent inter aquas scilicet Guarennam et Sedam, cum terra culta que pertinet ad illam, et totum dominium quod hactenus tenuerunt in Maneholt villa, cum ecclesia et molendino, et quicquid habent in Mont villa preter ecclesiam, et in Esletis et in Freschenis et in Cardonvilla similiter et villa que Spinetum vocatur, cum hiis que pertinent ad illam, videlicet cum terra unius carruce et toloneo. Donant etiam terram et silvam quam in Malalneit tenent et terram vinee sue que vocatur Poceron juxta Rothomagum, cum ea que ad illam pertinet " (Le Cacheux, 1937).

¹⁵ " *IN NOMINE PATRIS ET INDIVIDUE TRINITATIS. POSTQUAM divina apostolorum in omnem terram diffusa, gratia Spiritus Sancti cooperante, plures ad christianam fidei sacramentum, relictis simulacrorum superstitionibus, convocavit, protinus nonnulli sese cum / facultatibus suis dominicis subdidere preceptis, plurimi vero omnia que habere videbantur distrahentes precium afferebant et sicut divina testantur eloquia ante pedes apostolorum illud ponebant, post hec autem dividebatur / prout cuique opus erat. Sic sic fidelium facultatibus cepit locus divinis cultibus idoneus per mundi climata construi ad invocandum admirabile nomen omnipotentis Dei. Quorum sacra vestigia ego videlicet Gotselinus servorum / Dei servus, et uxor mea scilicet Emmelina, cupientes imitari, sanctorum scripturarum quoque ortamentis edocti, pro remedio animarum nostrarum et absolute propinquorum nostrorum, ecclesie Sancte Marie et Sancti Amandi ejusque sanctimo – / – nialibus ibidem famulante Domino famulantibus, res proprietatis nostre concedimus, et de propria potestate in donum ejus transponimus, ea scilicet conditione ut sanctimonialia tam future que presentes pro nobis Deum exorent quatinus / misericors Deus veniam peccatorum nostrorum nobis tribuat, et ad suam perducatur gloriam. Hec sunt itaque res quas damus: in foro Rotomagensi, unam aream, deinde unum molendinum in Rainelmivilla. Post hec unum concedimus / cellarium juxta pontem Sequane positum in loco qui dicitur Poteria ; prata quoque que sunt apud Ceville Sancte Marie et sancto Amando tribuimus. Preterea terram cultam, cum silva que est juxta vallem Hercenbaldi, et in monte / qui dicitur Cocerel, V agros ; pari ratione concedimus etiam supradicto monasterio illam silvam que habetur inter aquas scilicet Guarennam et sedam cum terra culta que pertinet ad illam. Cum supradictis etiam totum dominium quod hac – / – tenuimus in Maneholtvilla letanter predictis sanctis concedimus cum ecclesia et molendino, et quicquid habuimus in Montvilla preter ecclesiam et in Esletis et in Frechenis et in Cardonvilla. Tandem supradictis sanctis con – / – cedimus villam que Spinetum vocatur cum his que pertinent ad illam videlicet cum terra unius carruce et cum theloneo. Hec sunt que de rebus humilitatis nostre ego et sponsa mea Emmelina in stipendia famularum / Dei, pro redemptione animarum nostrarum, sancto Amando concessimus, simulque terram vinee nostre que vocatur Poceron, juxta Rotomagum in caritate Dei concessimus. Quod autem superest, videlicet / terram et silvam de Malalneit quam comes in suo dominio tenebat, hanc ipse per placitum meum donavit Sancto Amando et hoc donum suum per Rodulfum camerarium super sanctum altare beati patris nostri Amandi poni fecit. / Cujus rei gratia in servicium senioris nostri comitis datę sunt XXX libras denariorum quas mulieres que ad conversionem venerant de suis proprietatibus ad locum istum contulerant, sed et abbas / Nicholaus pro instantibus de his denariis X libras habuit. Ego quoque Emma, dudum conjunx christianissimi viri scilicet Osberni ac memorandi, fidelium dictis atque exemplis ammonita / et instructa pro remedio animarum nostrarum et propinquorum amicorum quoque nostrorum, de beneficiis que gratuita pietate contulit nobis Deus, ecclesie Sancte Marie et Sancti Amandi partem concedo, annuente / domino videlicet Willelmo Normannorum duce et fratre meo, Hugone Baiocensium episcopo, et filiis meis Willelmo et Osberno ad opus sanctimonialium ibidem famulantium, eo scilicet tenore, quatinus pro / animarum nostrarum absolute Dei clementiam implorent, ut nos ab omnibus peccatorum nexibus absolutos omnipotens Deus perducere dignetur ad gaudia fine carentia. Nomina autem donorum hec sunt : in / comitatu Rotomagensi medietatem ville que dicitur Fraignes, et medietatem ecclesie ejusdem ville, cum omnibus que ad eam pertinent. Preter hoc concedimus illud mansum quod mihi concessit frater*

meus videlicet Hugo / episcopus; pari ratione donamus duo molendina, unum apud villam quę appellatur Periers, alterum apud villam quę vulgariter Lumpetaing noncupatur. Item tribuimus XII acros pratorum apud villam quę / vocatur III Molendina. Sed et extra muros civitatis XVI acras de terra arabili. Willelmus quoque Osberni filius, sua matre concedente, dedit terram de Aba villa Sanctę Marię ęcclesię et Sancti Amandi, quam / tenebat, scilicet maridace Maheldis uxoris Radulfi Hachet, et dotem Haviseę conjugis Radulfi de Evrart Maisnil, et unum hospitem. Testes Gofredus de Magna villa, qui super altare sancti / Amandi, ex parte Willelmi Osberni filii, donum posuit, et Hachenon et Hunfridus de Osberni Maisnil, Radulfus de Parfunt Valle et Willelmus Levaslet de Toca villa, Ricardusque de Boivilla / et Alvered Coiren beatissimi Amandi. Adhuc etiam dedit terram Turstini de Adelovilla, et in Rotomago domos quattuor panificorum. [croix] Concedentis Willelmi comitis et Normannorum / ducis, [croix] Willelmi filii Osberni. IN NOMINE SANCTE ET INDIVIDUE TRINITATIS PATRIS ET FILII ET SPIRITUS SANCTI. PAX OMNIBUS ISTA LECTURIS PRESENTIBUS ET FUTURIS./ Omne quod est aut Deus aut creatura est, sed Creatoris dignitas, omnem sensum excedens et intelligentiam, sempiternę beata in sua permanet magnificentia, creaturę vero modus trifariam, subdivisus ad hoc nitens diri – / – gitur, ut nutui non refregetur Creatoris et legibus, quibus qui diligentius obsecundaverit lucis inaccessibilis rimator vicinius merebitur adscisci. Quod ego Hugo Baiocassinę urbis Dei gratia episcopus sollicitę perpendens, et inhianti animo concupiscens, ut in civitate Domini / virtutum in monte sancto ejus merear fieri glorię sanctorum consors, divinę voci qua dicitur: Verumtamen date elemosinam et ecce omnia munda sunt vobis, humiliter obtemperans, hereditatis terrenę ipsum nostri honoris largytorem fieri ratum duco consortem, proinde terram quam vulgo / dicunt Bothas cum appenditiis suis videlicet ęcclesiam et Bothę Buculum et terram de Serlosvilla, et terram de Torratoribus, et terram Rogerii Malpainsnace, et terram Goscelini Belatita, Christo et sanctę ejus Genitrici atque sancto Amando ob salutem animę meę largytor, / in loco urbis Rotomagensi de nomine ejusdem Sancti Amandi nuncupato ad victum ancilarum Dei ibidem congregatarum quibus preest [abbatissa] Emma, et spiritu et carne [soror mea], quam largitionem litteris ad futurorum notitiam mandare / decrevimus, et nostrę auctoritatis signo contra perfidorum violentias roborare statuimus, ubi et anathematis dampnatione omnes hujus cartulę prevaricatores ęternaliter nisi resipuerint ferimus et a Christi sanctorumque ejus consortio sequestramus. / Hujus itaque privilegii testes et adstipulatores sunt hi: Hugo Pincerna, Anfridus Alabarba, Godeboldus telonarius, Willelmus Cornola, Grentelinus filius Radulfi. [croix] Willelmi comitis et Normannorum ducis. [croix] Hugonis / episcopi. [croix] Malgerii archiepiscopi. Balduinus filius comitis Gisleberti dedit decimam de Moles Sancto Amando pro matre sua. Hujus rei testes sunt hi, scilicet Ricardus frater suus, et Hugo Pincerna. Ricardus del Belfou dedit sancto / Amando ęcclesiam de Almanvilla et omnem decimam quę ad eam pertinet et unum feudum laici quod Anschitillus pater tenet, pro filiabus suis. Willelmus de Clivilla dedit Sancto Amando quartam partem de Pulceid pro filia sua. Robertus autem / frater ejus alteram quartam partem cum ęcclesia ipsius villę et quę pertinent ad ęcclesiam. Harum donationem signum [croix] Willelmi comitis et Normannorum ducis. Hunfridus de Bochum dedit decimam proprię carruce suę et unum ortum / predicto sancto pro se et III mulieribus suis. Cujus rei testes, Renaldus camerarius, Willelmus clericus et Robertus frater ejus de Belfou, Restoldus presbiter de Beuron. [croix] W. comitis et Normannorum ducis. Cum prescriptis beneficiis, illud etiam / in hoc privilegio annotatur donum, quod Rogerius filius Hugonis episcopi Constancię urbis ęcclesię gloriose Virginis Marię, et beati Amandi Christi antistitis quę est infra muros urbis Rotomagi concessit, quando filiam suam videlicet Emmam / Christi obsequio mancipavit. In comitatu Talonii, hoc mansum quod vulgo vocatur Herburmaisnil, predictus Rogerius dedit cum uno molendino, in eodem comitatu terram quę dicitur de La Mara prefatę ęcclesię tribuit, quam nunc tenet Walchelinus, preter hęc, terram quam / nunc Tuoldus presbiter, et frater ejus Turchitillus tenent cum his quę pertinere videntur ad illam donat Rogerius. In hoc dono habetur una piscatoria quę de censu XV solvit solidos monachis Sancti Dionisi unoquoque anno. In hoc etiam privilegio anno – / – tantur tres acreę terrę quas Osbernus Gauai sanctę Marię et beato attribuit Amando, quando filiam suam monialem consecravit Domino. Hoc autem Stigandus dapifer dominus Osberni concessit, ut et ipse beneficiorum loci particeps efficeretur. Hujus rei sunt testes, Robertus filius / Hungeri, et Rannulfus Monetarius et Osbernus filius ejus. [croix] Willelmi Normannorum comitis. [croix] Rogerii puellę patris. [croix] Roberti scriptoris. Signum Ansfridi. Gulbertus tribuit in monacharum sancti Amandi presidio possessiones / quas in Lanbertivilla et in Sedana ex alodio suę conjugis, quando effecta est monacha, videlicet tres ęcclesias, et homines liberos rusticosque et duo molendina, terras, aquas et nemora. [croix] Willelmi comitis et Normannorum ducis / [croix] Nicholai de Bascavilla. Testes hujus rei sunt isti, Seufredus capellanus et Wigerus homo Nicholai, Radulfus Crispinus, Torstinus filius Wigrini, et Walcherus Malpasnace. Signum Gisleberti presbiteri. / Anno V regni Willelmi regis Anglorum et Normannorum ducis, concessit ipse Sancto Amando de omnibus rebus quas in Rotomago habent sanctimoniales, ita per omnia liberas consuetudines sicut Sanctus Audoenus habet suas res. / Preterea concessit sancto Amando III viros panificos ab omni servitio suo quietos et liberos et moltam suam, sed et moltam similiter omnium civium Sancti Amandi et teloneum et exitum. Signum [croix] ipsius regis; hujus rei testes sunt / Hugo Pincerna, Willelmus filius Osberni, et Stigandus dapifer, et Radulfus de Montpincon, ex parte Sancti Amandi, Robertus de Botes, et Turstinus filius Wilgeri, Walcherus. Ego Geroldus, miles Christi, pro salute animę meę et parentum meorum, concedo sanctimonialibus Sancti Amandi ęcclesiam de Rolmari, et omnem decimam. Dono etiam quinque agros terrę. De equabus igitur et / vaccis, de porcis quoque ac de ovibus, decimam

Avec sa femme, le vicomte fonde dans le même temps le monastère de la Trinité-du-Mont – appelé Sainte-Catherine-du-Mont après la translation des reliques de la sainte – situé sur la côte Saint-Michel. En somme, la bienveillance du vicomte et de la vicomtesse d’Arques conduit à une double fondation monastique, l’une féminine et l’autre masculine¹⁶. La fondation de ces deux abbayes par le vicomte d’Arques illustre l’implication de la seigneurie locale dans la création d’établissements religieux. Ces fondateurs prendront soin de la prospérité de ces abbayes jusqu’à leur mort.

En somme, la réintroduction d’une communauté féminine à Saint-Amand en 1042 est certainement le résultat d’une refondation monastique. En revanche, contrairement à Saint-Ouen, on ne peut affirmer que les moniales réintroduites dans ce monastère soient celles ayant fui durant les invasions vikings.

ejusdem villę concedo sanctimonialibus. Preterea IIIor hospites in Gunnovilla tribuo. De IIIor molendinis quorum duo habeo in villa que dicitur Duim, / et II in altera que dicitur Barentin, decimam sanctę Marię et sancto Amando concedo. Cum supradictis donis de teloneo quod habeo apud Archas decimam tribuo. De mercato simul quod habeo apud / Duim decimam dono. Hujus rei sunt testes Michahel, episcopus Abrincensis, Alannus rufus, Rogerus de Montegomerico, Radulfus filius Herluini, Hugo Broc. Pro istis rebus concesserunt sanctimoniales Heroldo / et Emme uxori sue que jacebat in cimiterio predictę ecclesie et antecessoribus suis participes fieri omnium beneficiarum ejusdem ecclesie, attestantibus his Osberno de novo foro, Waltero sacerdote, Roberto de Botes / Drogo de Peissei, [croix] Geroldi, [croix] Willelmi filii ejus, [croix] Willelmi, regis Anglorum, [croix] Mathildis, regine, [croix] Roberti filii Geroldi. Ego Johannes sanctę romanę ecclesie apostolicus, hoc privilegium propria manu / affirmo signo crucis [croix] dominicę. Si quis injuste hoc destruere voluerit, dampnatus et excommunicatus, atque maledictus pereat cum Juda traditore, cum Herode et Anna atque Caipha, et cum his omnibus qui in inferno / deputati sunt. Fiat, fiat, fiat. Iohannes, archipresul dedit sancto Amando in ejus dedicatione III acras pratorum. Ego Willelmus Anglorum rex concedo quod Mauritius Londoniensis episcopus dat Sancto / Amando de Rotomago decimas quas habuit in forestis de Halieriomonte et de Alwit, tam in essarz quam, in denariis, et decimam denariorum de barbato Fluvio, et decimam de Sancto Iacobo, et jubeo / jubeo et affirmo ut Sanctus Amandus hec omnia bene habeat, sicut Mauritius episcopus melius habuit. Teste Willelmo, filio regis, et Roberto comite Moritoniensi, et Eudone dapifero, et Roberto dispensatore. / Signum [croix] Willelmi Anglorum regis. [croix] Willelmi filii regis. [croix] Roberti comitis de Moretum. [croix] Eudonis dapiferi. [croix] Roberti dispensatoris. Rogerius de Petravilla. Frodmundus similiter. Amandus de Botas. Gosfredus de Osulvilla. Gislebertus de Varena. Rainaldus, Robertus filius Willelmi. Rogerius filius Nicholai. / Signum [croix] Hugonis comitis de Cestre. Signum [croix] Willelmi archiepiscopi. Signum [croix] Gisleberti de Aquila. Signum [croix] Gualteri, filii Ricardi. / Ego Mathildis, regina, annuente Willelmo Anglorum rege, concedo Sancto Amando de dotario meo in Maintrud terram unius carruce et III / ortos in eadem villa et unum ospitem Alpeidis et campartem de culturis meis propriis de Maintrud et de Bures et de Hulmoid. Hujus rei testes sunt Hugo Pincerna, Radulfus de / Mont Pincon, Seifridus de Valle, Turstinus filius Wigrin. Signum [croix] Willelmi regis. Signum [croix] Mathildis regine. / Ego Willelmus rex Anglorum concedo Sancto Amando et sanctimonialibus mercatum unum in Sedana, unaquaque ebdomada, die dominica. Hujus rei testes sunt Mauritius, cancellarius / Ivo Tailge bosc, Eudo dapifer, Rainoldus, frater abbatisse. Willelmus, nobilis comes Warenne, et uxor ejus Helisabeth Sancto AMANDO ad luminare ecclesie, pro redentione animarum suarum XXti solidos / unoquoque anno de teloneo Belencunbrie donant. Hujus rei testes sunt Rotbertus filius Stephani et Rainaldus frater abbatisse et Odo Cocus et Gislebertus et Rotbertus capellani, et Eustachius, ejusdem comitis / dapifer [croix]. H. rex Anglorum, vicecomiti de Valle Rodolii, salutem. precipio quod moniales de Sancto Amando ita bene et plenarie habeant liberationem de elemosina mea Rodolii, sicut unquam / aliquis antecessor illarum eam melius habuit. Et hoc habeant a die illa qua Iohannes Rubi, presbiter, antecessor earum, fuit mortuus in antea. Testibus Radulfo, archiepiscopo Cantuariensi et Rannulfo cancellario. Apud Rothomagum.

¹⁶ Cette double fondation fait penser à la fondation jumelée de l’abbaye aux Hommes et l’abbaye aux Dames de Caen fondées vers 1059-1060 la première étant dédiée à saint Étienne et la seconde à la Trinité (Baylé, 1979 : 3).

❖ **Site d'implantation** : L'abbaye de Saint-Amand présente une caractéristique singulière par sa position dans l'angle nord-est de l'enceinte romaine (Fig. 2.1). Il n'est toutefois pas rare de voir des moniales être installées à l'intérieur des enceintes urbaines. Les fondateurs souhaitaient protéger ces religieuses des dangers extérieurs. Cette volonté de protection est l'une des seules raisons pour lesquelles un monastère bénédictin puisse se situer dans l'enceinte primitive de la ville dès sa fondation (Hasquenoph, 2009 : 718). En effet, du 6^e au 13^e siècle, la ville n'est pas favorable à l'implantation des moniales et seul le motif de protection peut être avancé pour autoriser une implantation bénédictine au sein de la ville. Toutefois, la présence bénédictine peut également s'expliquer par le processus d'intégration des monastères du haut Moyen Âge ou fondés aux 10^e et 11^e siècles dans de nouvelles enceintes urbaines. Il faut noter que l'abbaye se situe entre les deux grands monuments religieux de la ville : la cathédrale au sud et l'abbaye Saint-Ouen au nord. Cette position entre ces deux puissances religieuses explique en partie la discrétion, toute relative des abbesses, dans les affaires religieuses de la ville (Fig. 2.2 et 2.3).

Le premier monastère de Saint-Amand se développe sans doute à l'emplacement d'un ancien habitat antique ou d'une zone artisanale. En effet, les découvertes archéologiques à l'emplacement de ce monastère attestent cette occupation antique (Fig. 2.4). Une sépulture a également été découverte sans que l'on sache si elle est liée au premier monastère ou au second. Quoi qu'il en soit, si ce premier monastère a bel et bien existé, il est probable que la communauté introduite par le vicomte Gosselin d'Arques est installée dans les bâtiments de ce premier monastère.

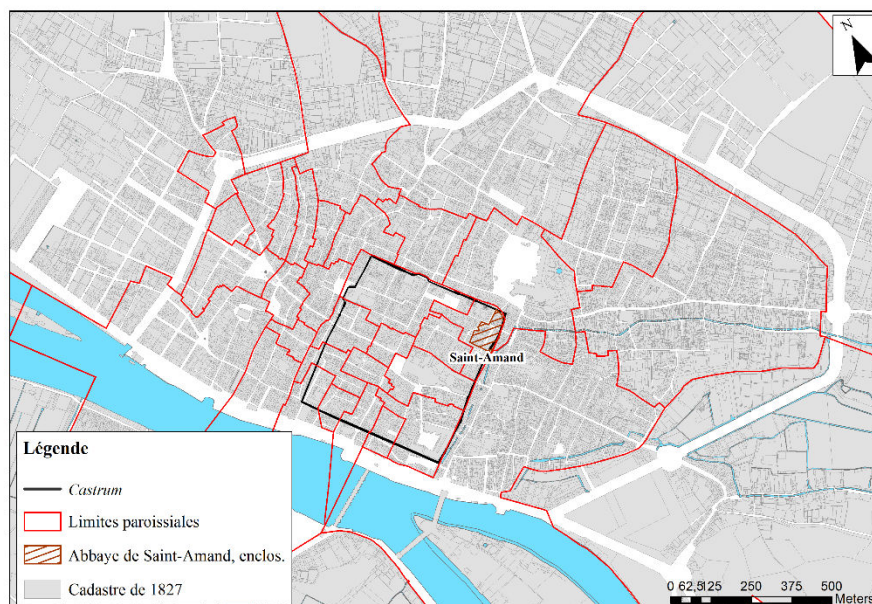


Figure 2.1 : Site d'implantation de l'abbaye de Saint-Amand, 11^e siècle.

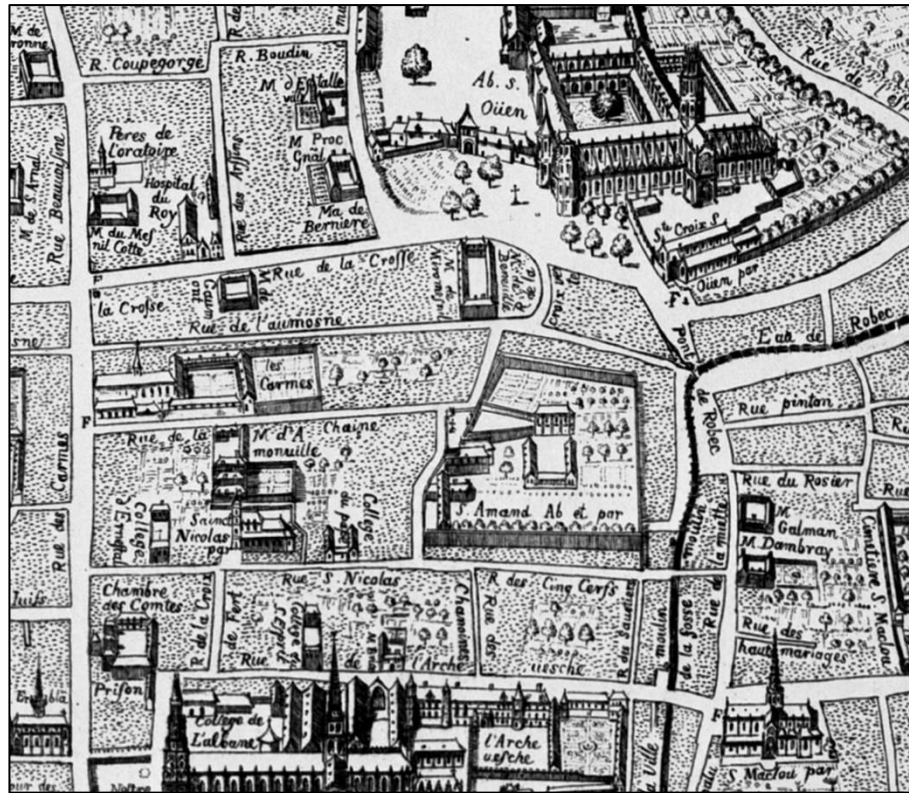


Figure 2.2 : L'abbaye de Saint-Amand en 1655 (plan Gomboust).



Figure 2.3 : L'abbaye Saint-Amand en 1575 (plan de Hogenberg).

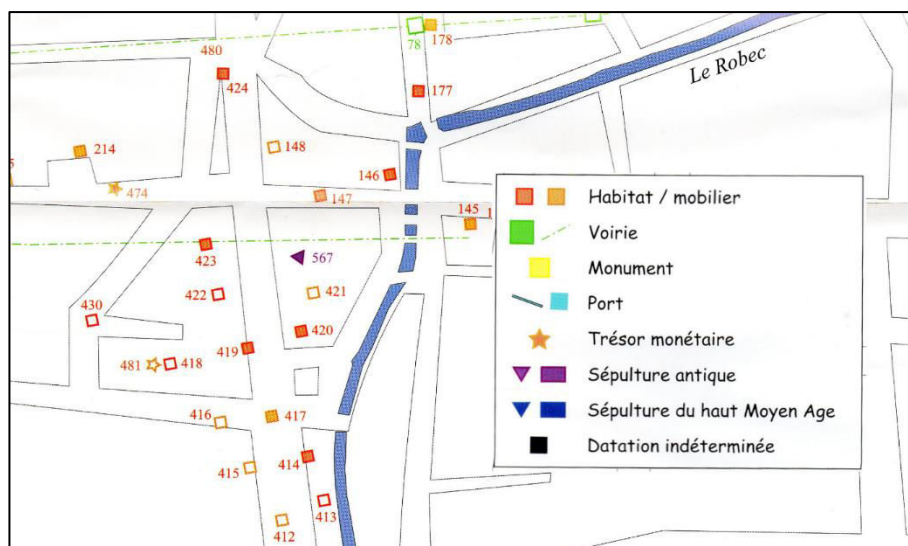


Figure 2.4 : Traces d'occupation à l'emplacement de l'abbaye Saint-Amand.

❖ **Développement de l'enclos et modification de l'espace** : À l'instar des autres prieurés et monastères bénédictins, nous savons peu de choses sur l'agrandissement de l'abbaye de Saint-Amand. L'enclos primitif n'est certainement pas aussi étendu qu'il l'est à la fin du Moyen Âge.

Le seul agrandissement connu de cet enclos est fondé sur un acte de Philippe le Bel. En 1277, Philippe le Bel accorde la permission aux religieuses d'accroître la cour de l'abbaye d'une place et d'une maison située au coin de la rue allant vers l'église Saint-Nicolas et de l'eau de Robec : "*Philippus, Dei gratia, Francorum rex. Notum facimus universis, tam presentibus quam futuris, quod, cum abbatissa et conventus Sancti Amandi Rothomagensis quandam plateam de censiva sua, a porta dicte abbatis usque ad domum suam que vocatur area Sancti Amandi, sitam in cuneo bivii per quod itur ad ecclesiam Sancti Nicholai, ex una parte, et, ex alia parte, prout itur versus aquam Rodobecci, ad ampliationem curtis abbatis sue muro lapideo incepissent claudere, cui clausure major et pares Rothomagi se opponerant, tandem, eorum majoris et parium assensu super hoc accedente, voluimus et concessimus dictis abbatisse et conventui, quod dictam clausuram possint perficere et tenere in perpetuum libere et quiete. Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Rothomagi anno Domini M^o CC^o LXX^{mo}. septimo, mense junio*" (A.D.S.M. 55 H 25)¹⁷. La cour mentionnée dans cet acte peut faire référence à la " cour du dehors " ou à la " cour rustique " représentée dans les plans du 18^e siècle (Fig. 2.5). Ainsi, une

¹⁷ L'*area Sancti Amandi* peut faire référence aux franchises aires que l'abbaye possédait au nombre de trois dès la fin du 12^e siècle.

clôture secondaire serait édiflée au 13^e siècle pour englober cette cour, la clôture primitive se situant plus à l'ouest (Fig. 2.5).

Au 13^e siècle, l'abbaye était donc comprise entre la rue des Cinq-Cerfs au sud, la rue de l'Aumône au nord, la rue Saint-Amand actuelle, la rue du Loup à l'ouest et le cours du Robec à l'est. Cependant, les bâtiments de l'abbaye n'étaient pas élevés en bordure de la voie publique. Ils en étaient séparés sur un espace d'environ vingt pieds par des maisons. À l'origine, celles-ci appartenaient sans doute à l'abbaye de Saint-Amand. Cependant, au 17^e siècle, l'abbesse ne possédait en toute propriété que quinze maisons et deux boutiques entre les murs de l'abbaye et la rue des Cinq Cerfs, aujourd'hui réunie à la rue Saint-Nicolas, et une autre maison vis-à-vis de la porte de l'abbaye.

En 1789, l'abbaye de Saint-Amand est bornée " par les bâtiments qui en dépendent élevés le long de la rue des Cinq Cerfs, loués à divers, d'autre part l'ancien cimetière de l'église paroissiale attenant à celle de l'abbaye, d'un côté au septentrion et d'un bout à l'occident par des bâtiments occupés par les tourières et communaux dans lesquels se trouvent une des entrées de ce monastère et le logement de l'abbesse " (A.D.S.M. 1 QP 1168).

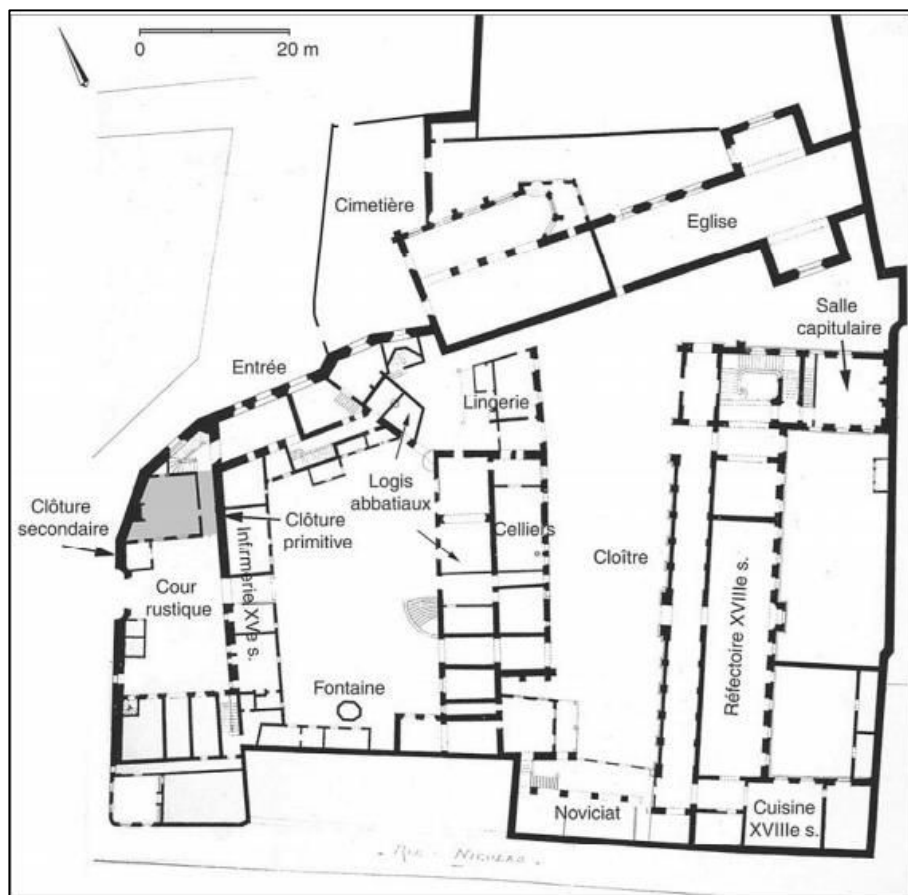
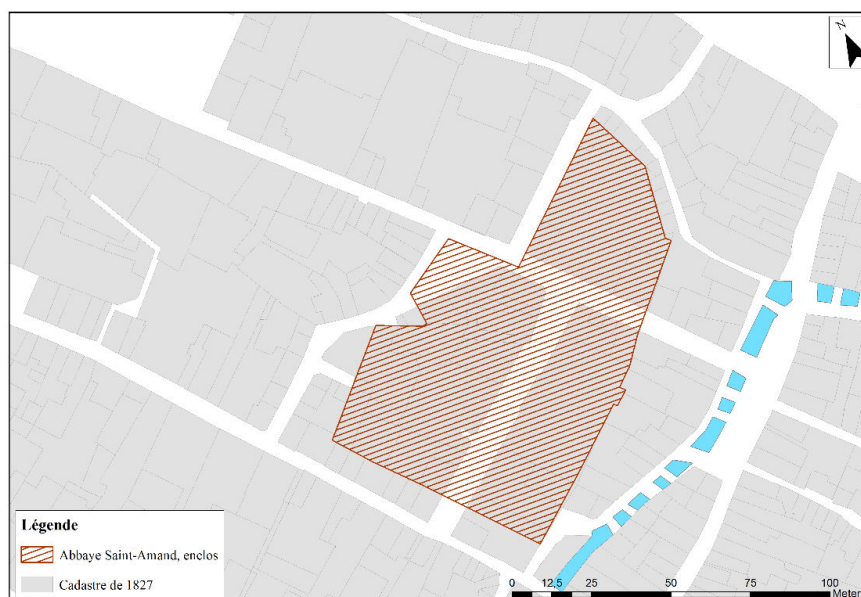
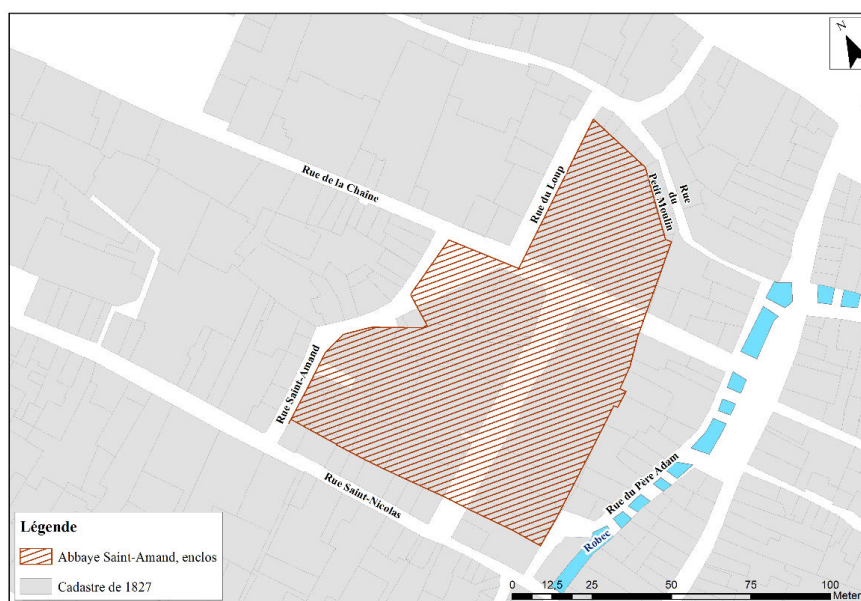


Figure 2.5 : Plan de l'abbaye au 18^e siècle (Épaud, 2013 : 129).



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 2.6 : L'enclos de Saint-Amand avant 1277.



Auteur : Lise Leveux, 2018

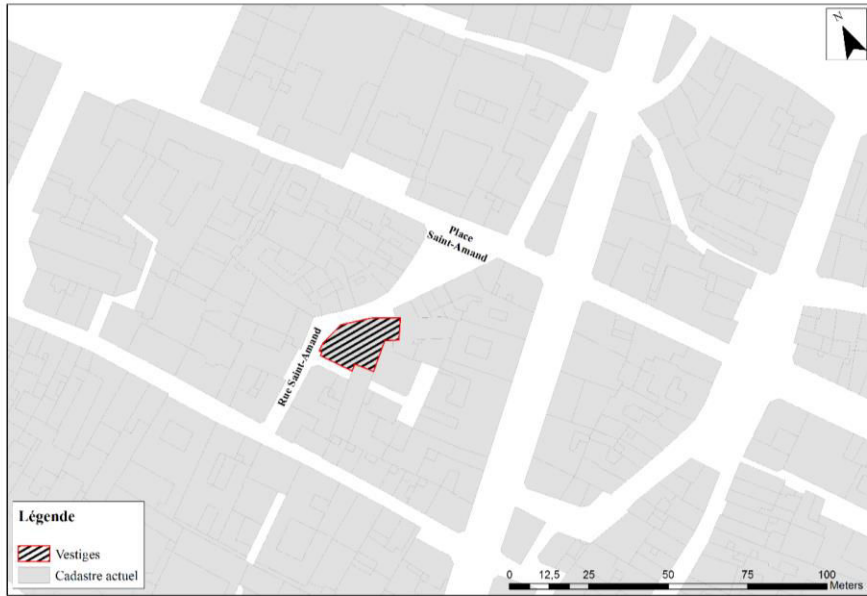
Figure 2.7 : L'enclos de Saint-Amand après 1277.

❖ **Présentation des vestiges :** Il subsiste peu de traces de l'abbaye de Saint-Amand (Fig. 2.8). L'abbatiale a été totalement rasée. On observe dans la rue Saint-Amand le mur secondaire de l'abbaye, une partie de l'entrée de l'abbaye ainsi que le pignon d'un ancien bâtiment monastique (Fig. 2.9 à 2.12). Si le mur secondaire et le mur du bâtiment sont sans doute antérieurs au 15^e siècle, l'entrée, elle, présente un style Louis XIV : il semble se rattacher à la base des anciens murs bordant la rue Saint-Amand. On peut encore observer le mur secondaire de l'abbaye à partir de la place Saint-Amand mais cette portion a été remaniée à

plusieurs reprises : des logements à pan de bois ont été réalisés dans la partie haute de l'abbaye (Fig. 2.12). Un départ d'arcade est observable dans la partie nord de ce mur (Fig. 2.13). Au sud se trouve une porte moderne permettant certainement d'accéder à l'un des bâtiments de l'abbaye Saint-Amand (Fig. 2.14).

Le mur de clôture secondaire et le bâtiment sont certainement construits à la fin du 13^e siècle. La clôture secondaire semble venir se raccorder à la clôture primitive confirmant ainsi l'antériorité de cette dernière par rapport au mur visible dans la rue Saint-Amand. Le pignon du bâtiment est renforcé par des contreforts peu saillants " s'amortissant dans la base talutée du mur " (Épaul, 2013 : 128). Selon Frédérique Épaul, un second bâtiment, aujourd'hui disparu, s'élevait au sud de la cour. Ces deux édifices étaient perpendiculaires à l'enceinte primitive et encadraient une cour fermée, certainement la cour rustique enclose au 13^e siècle.

L'édifice encore en élévation a fait l'objet d'une étude par Frédéric Épaul (Épaul, 2013). Ce bâtiment adopte un plan trapézoïdal, avec une longueur de 11 m au sud, de 7,60 m au nord pour une largeur de 6 m. Une analyse dendrochronologique sur la structure à pan de bois situé entre les deux murs gouttereaux date la charpente du 13^e siècle, entre 1258 et 1280. Cette analyse démontre également que ce bâtiment a été remanié par l'abbesse Anne de Souvré. Cette datation corroborerait l'acte de 1277 selon lequel l'abbaye est agrandie à la fin du 13^e siècle (Épaul, 2013 : 131). La fonction de ce bâtiment demeure difficile à déterminer. Le bâtiment lui faisant face comprenait avant sa reconstruction au 18^e siècle, une grange, déjà mentionnée au 15^e siècle, des écuries, un grenier à foin et des remises. La cour située entre les deux bâtiments était appelée au 18^e siècle cour rustique ou cour des Charroy supposant qu'elle avait une vocation de service et qu'elle était utilisée par les laïques et les convers (Épaul, 2013 : 131 : 139). Cette cour rustique avait sans doute déjà cette fonction de service au 13^e siècle. Dès lors, le bâtiment à pan de bois au nord de la cour pouvait être affecté à l'hôtellerie et donc à l'accueil de laïcs. Selon cette hypothèse, la salle basse pourrait comprendre une aumônerie ou des communs, et les deux étages, servir aux hôtes. Une distinction sociale pouvait être effective car les caractéristiques architecturales de la salle haute (charpente voûtée, cheminée, latrines privatives) pouvaient servir à l'accueil des hôtes de marque (Épaul, 2013 : 131 : 139).



Auteur : Lise Levieux, 2018

Figure 2.8 : Localisation des vestiges.

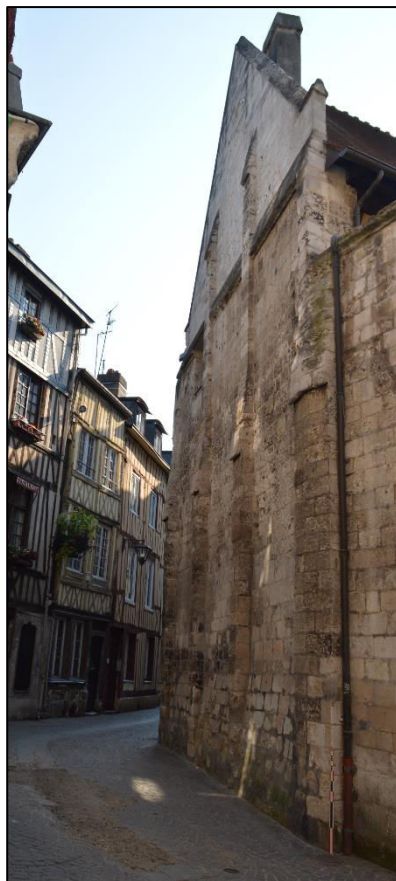


Figure 2.9 : Mur secondaire de l'abbaye de Saint-Amand (© Lise Levieux).



Figure 2.10 : Entrée de l'abbaye de Saint-Amand, rue Saint-Amand (© Lise Levieux).



Figure 2.11 : Pignon du bâtiment monastique, partie basse (© Lise Levieux).



Figure 2.12 : Pignon du bâtiment monastique, partie haute (© Lise Levieux).



Figure 2.13 : Mur secondaire, vue de la place Saint-Amand (© Lise Levieux).

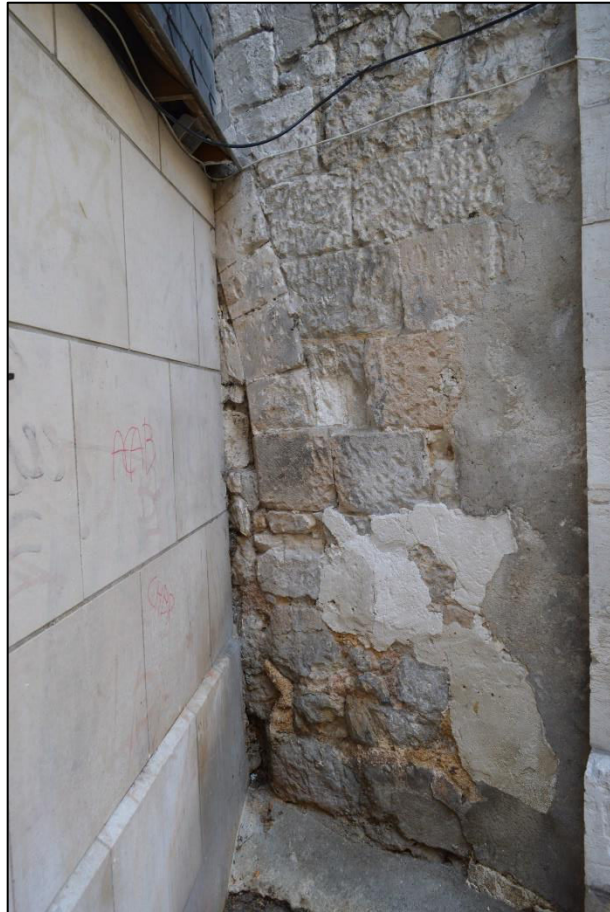


Figure 2.14: Début d'arcade, rue Saint-Amand (© Lise Levieux).

La tourelle du logis de l'abbesse et la décoration de la chambre de l'abbesse ont été démontées et incorporées dans l'immeuble du 75, 77 rue du Bouquet en 1929 (Fig. 2.15). En 1976, la partie subsistante de la façade en bois est mise en dépôt dans la salle d'Albane de la cathédrale.



Figure 2.15 : Logis de l'abbesse.

❖ **Dispositions internes (Fig. 2.23):** Le site aurait comporté primitivement deux églises : une sous le titre Notre-Dame (Saint Amand), une autre sous le patronage de saint Pierre. Le site présente tous les caractères d'un groupe ecclésial de l'époque mérovingienne. En Haute-Normandie, plus des deux tiers des établissements conventuels du 7^e siècle s'organisent autour d'un couple de basiliques placées sous le patronage de Notre-Dame et Saint-Pierre. L'abbatiale bute contre la muraille de la ville, comme si le chevet avait été primitivement encastré dans une tour de l'enceinte gallo-romaine sans doute Notre-Dame (Le Maho, 2004).

L'église abbatiale est consacrée à Notre-Dame et Saint-Amand en 1068 par Jean II, évêque d'Avranches, futur archevêque de Rouen. Le père Autin décrit l'église au 18^e siècle : " l'église fut bâtie par le fondateur dans presque toute la longueur qu'elle a à présent, y compris les deux églises de l'abbaye et de la paroisse, lesquelles ne faisaient qu'une au commencement, et elle dura plus de deux siècles, jusqu'à ce que le nombre de paroissiens augmentant, les abbesses leur laissèrent la partie de cette église qui faisait la nef et qui sert à présent d'église paroissiale, non compris la chapelle de Saint-Léonard qui est au côté gauche " (A.D.S.M. 55 H 1). L'abbatiale faisait 90 pieds de long à partir de la séparation avec l'église paroissiale et 32 pieds

de large. Elle était pavée de pierres de Caen et de marbre noir. En somme, le chœur réservé aux religieuses fut séparé de la partie basse de l'église, réservée aux paroissiens, par un mur percé d'une porte. Ce n'est qu'au 17^e siècle que la chapelle Saint-Léonard est donnée à la paroisse (Delabarre, 1986 : 231). On accédait à cette église par le cimetière paroissial situé à l'ouest.

La disposition des bâtiments au 18^e siècle a été étudiée et restituée par Lucien-René Delsalle (Fig. 2.16 à 2.18). Néanmoins, à l'exception de l'abbatiale et de la chapelle Saint-Léonard, le monastère a été en grande partie modifié au tournant des 17^e et 18^e siècles. La topographie de ce site demeure méconnue pour la période antérieure aux 15^e et 16^e siècles.

Dom Pommeraye écrit, au sujet des bâtiments monastiques, qu'" il y avait auparavant fort peu de lieux réguliers, car excepté un grand corps de logis que l'on voit encore aujourd'hui, en qui estait la maison abbatiale, le reste était à peine logeable " (A.D.S.M. 55 H 1).

Dans le devis de 1700 relatif à la construction de nouveaux bâtiments monastiques, l'auteur mentionne la destruction de tous les bâtiments existants : " Sera premièrement faite la démolition de fond en comble de toute la maçonnerie des anciens bâtiments qui sont présentement en la place de celui que l'on désire faire de neuf ". Le père Autin confirme cette destruction dans les notes : " En 1700, Mme Barentin fit démolir une partie des bâtiments anciens pour faire place au bâtiment qu'elle voulait construire, le chapitre se trouva compris dans cette démolition ". Le père Autin poursuit en décrivant ce corps de logis : il " paraît avoir été édifié par le fondateur vu qu'il comprend tous les lieux claustraux nécessaires à une abbaye, et que par yceux ait été bâti le grand dortoir dans lequel les religieuses couchaient, toutes dès le commencement sans séparation de chambres " (A.D.S.M. 55 H 1). Ce dortoir était capable de contenir quarante-huit religieuses en 1268 et environ le même nombre un siècle plus tard. La description du père Autin permet en partie de reconstituer le monastère. Ainsi, il existait, près de l'église, la place d'une ancienne tour du couvent sous laquelle était la chapelle de Saint-Pierre. En arrière se développait la sacristie de l'église, à laquelle on accédait par un escalier. Venait ensuite le chapitre de l'abbaye. L'entrée sans porte se situe du côté du cloître.

Un grand degré est réalisé en 1640 par Anne de Souvré pour monter au dortoir. Ainsi, le chapitre et le dortoir se trouvaient dans le même bâtiment probablement perpendiculaire à l'église. Le dortoir se trouvait, comme dans la plupart des monastères bénédictins, à l'étage et le chapitre au rez-de-chaussée. Au 15^e siècle, l'abbesse Thomasse Daniel fait construire un logis au nord-ouest du bâtiment régulier. Dans ce dernier, les abbesses tenaient leurs plaids des seigneuries appartenant à cette abbaye et situées dans la vicomté de Rouen.

Selon le père Autin, à la suite du chapitre se trouvait la salle de communauté " dans laquelle s'assemblaient les religieuses deux fois le jour pour l'ouvrage commun et [pour] s'y chauffer.

Les cuisines anciennes puis le réfectoire étaient accolés à cette salle. En 1700, on démolit l'ancien dortoir sous lequel étaient les lieux réguliers, on trouva les anciennes fondations du premier édifice. Elles formaient comme l'angle d'une épaisseur prodigieuse et d'une structure à l'épreuve. Ils étaient posés à 20 ou 25 pieds de la rue des Cinq-Cerfs et de celle des Moulins " (A.D.S.M. 55 H 1).

Les lieux réguliers étant réunis en un seul bâtiment, il existait sans doute une galerie du cloître pour relier les différentes salles du rez-de-chaussée. Le cloître représenté sur le plan du 18^e siècle est celui édifié dans la première moitié du 16^e siècle et non le cloître primitif. Le père Autin note que " l'ancien cloître bâti par les fondateurs pour l'inhumation des religieuses avait communication aux lieux réguliers " et que " celui qu'on voit à présent, n'est pas si ancien et est l'ouvrage des abbesses Yolette Sochon et Marie d'Annebaut " (A.D.S.M. 55 H 1).

Si l'on se réfère au père Autin ou aux autres sources écrites, les lieux réguliers consistaient dans ce seul corps de bâtiments. À l'ouest de ce corps de bâtiments se trouvaient les infirmeries accolées à la clôture primitive. D'après les inventaires, ce corps de logis comportait au premier étage les parloirs avec l'apothicaire et au deuxième étage les lieux servant d'infirmerie. Ces mêmes données confirment que le premier mur de clôture fait partie de ces bâtiments : " On voit par l'épaisseur de la muraille extérieure que c'était dans les commencements celle de la clôture au-delà de laquelle l'abbesse ne tendait point son domaine jusqu'en l'année 1277, que le roi Philippe accorda à cette abbaye la place qui sert à présent de cour extérieure ". Lorsque l'abbesse est autorisée à construire une deuxième clôture, deux bâtiments sont élevés, sans doute au même moment, puisqu'ils ont pignon sur rue. Ces bâtiments sont perpendiculaires à la clôture secondaire : d'après l'étude menée par Frédéric Épaud, il semble que le bâtiment septentrional revêtait la fonction d'hôtellerie tandis que le bâtiment méridional comprenait une grange, des écuries et des celliers.

Entre ces divers bâtiments au sud de l'église abbatiale se trouvaient des cours. Au nord de cette même abbaye, des jardins et deux autres dépendances longeaient l'enceinte. Sept sarcophages sont découverts en 1856 au côté nord de l'édifice cultuel dans le jardin du 18^e siècle (Busson, 1994 : 49). Or il est possible que ces sépultures ne soient pas à leur emplacement d'origine, car les ossements paraissent avoir été réunis lors de la construction d'un grand bâtiment à cet endroit (Busson, 1994 : 49). Le cimetière de la paroisse se trouvait à l'ouest de l'abbatiale et de la chapelle Saint-Léonard, à l'emplacement de l'actuelle place Saint-Amand (Fig. 2.19).

L'abbaye bénéficiait d'un système hydraulique de bonne qualité. Ce réseau est principalement mis en place au 13^e siècle (A.D.S.M. 55 H 457). Nous disposons d'un plan – la

route des Fontaines – cartographiant les conduites approvisionnant l'abbaye en eau et présentant les principaux points d'eau à l'intérieur du monastère (A.D.S.M. 55 H 457; Fig. 2.20-2.21). Si les dispositions internes datent du 18^e siècle, le tracé des conduites allant jusqu'à l'abbaye est sans doute antérieur au 15^e siècle. L'abbaye de Saint-Amand était reliée au cours de la fontaine Notre-Dame (Fig. 2.22).

Plusieurs bâtiments de l'abbaye ont reçu les sépultures de religieux puis de laïques (cf. rayonnement de l'abbaye). Trois abbesses y sont inhumées respectivement aux 14^e, 15^e et 17^e siècles (Farin, 1731 : 447-9). Une abbesse et une religieuse sont enterrées dans le chœur de l'église à la fin du 18^e siècle. Une charte de 1214 mentionne la sépulture d'une abbesse dans le chapitre (A.D.S.M. 55 H 16). De plus, Robert II d'Esneval s'engage à participer à l'entretien du luminaire de la salle du chapitre, lieu où repose sa défunte tante l'abbesse Mathilde (A.D.S.M. 55 H 11). De 1274 à 1499, huit abbesses sont inhumées dans le cloître du monastère. Deux tombes dont le statut des personnes inhumées n'est pas connu ont été retrouvées dans le cloître. De 1721 à 1790, trente-deux religieuses sont ensevelies dans ce lieu. Il est admis, comme le père Autin le pensait, que " l'ancien cloître avait été bâti pour l'inhumation des religieuses " (A.D.S.M. 55 H 11). Par exemple, Yolette Sochon, abbesse du 15^e siècle " couronna toutes ses bonnes œuvres par un insigne acte d'humilité, car elle choisit sa sépulture dans le cloître parmi les autres religieuses " (Pommeraye, 1662 : 52). Dans le devis des ouvrages et réparations pour le rétablissement des anciens lieux claustraux, datés du 18^e siècle, est mentionnée en 1717 la construction d'un caveau dans le chœur des dames religieuses pour leur sépulture car " le cloître qui servoit autrefois a cet usage ayant été desmoly " (Busson, 1994 : 49). Les historiens étayaient leurs dires avec la présence de pierres tombales dans les galeries du cloître mais rien n'indique qu'elles n'aient pas été déplacées (Busson, 1994 : 49). La mise au jour de sépultures dans la rue de la République à l'emplacement du cloître en 1964 atteste sa fonction funéraire au Moyen Âge. Un sarcophage est mis au jour au n° 86 de la rue de la République dans la zone faisant initialement partie du carré claustral. Les maçonneries perpendiculaires au sud-est des sépultures suggèrent que les tombes étaient à proximité du transept méridional de l'abbatiale (Busson, 1994 : 50).

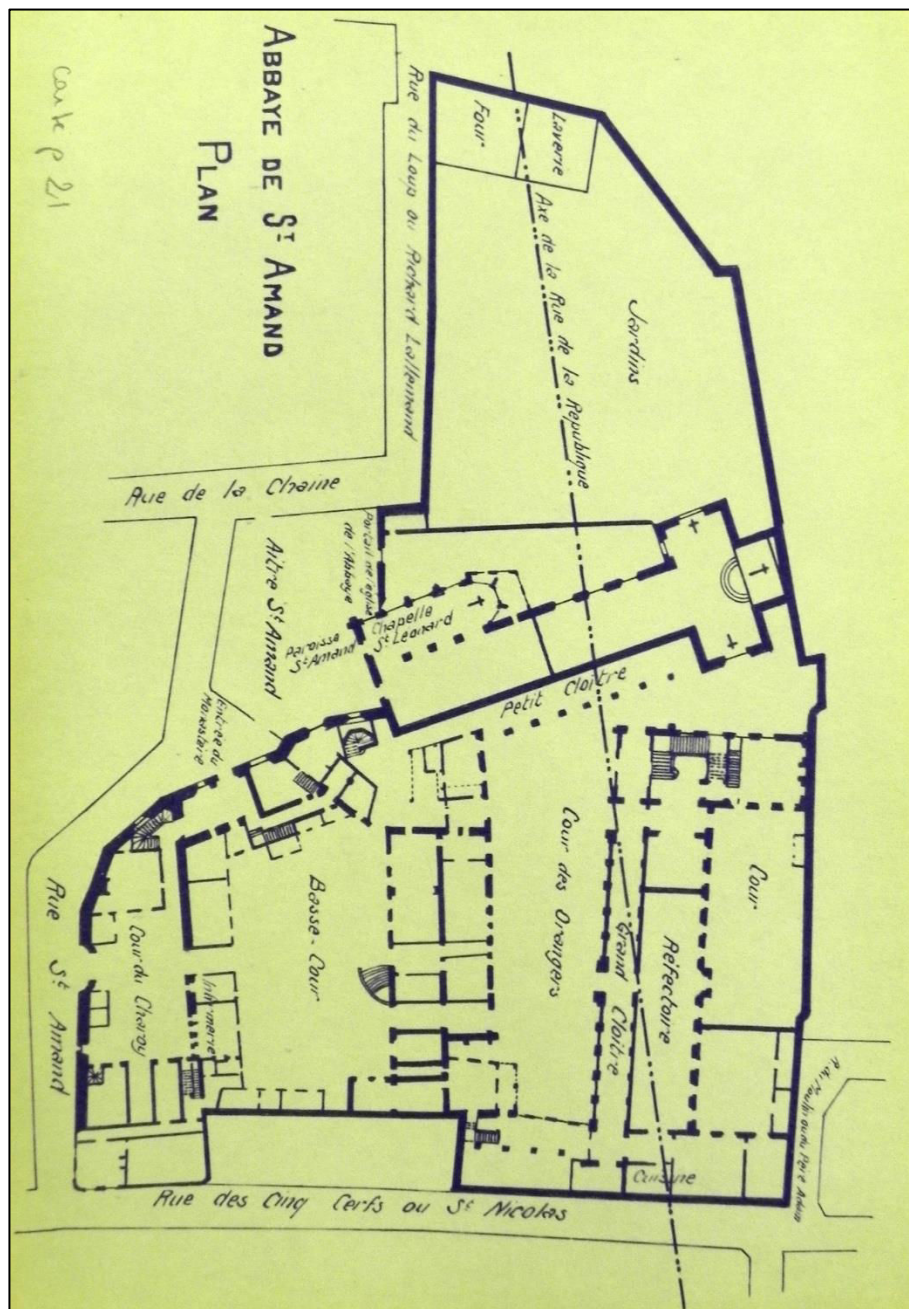


Figure 2.17 : Plan de l'abbaye de Saint-Amand au 18^e siècle (B.M.R. Carte p 21).

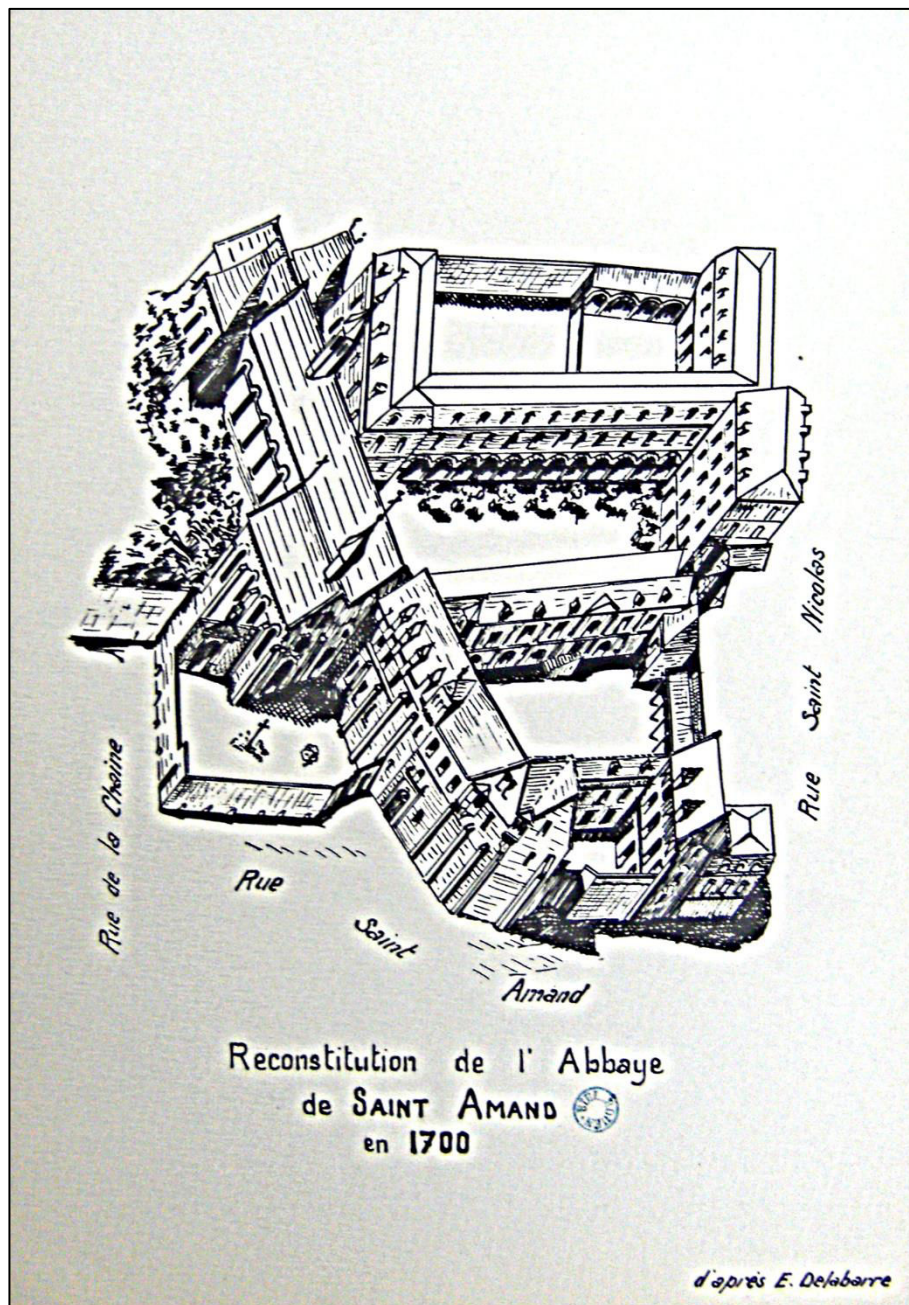


Figure 2.18 : Reconstitution de l'abbaye Saint-Amand en 1700 (d'après E. Delabarre).



Figure 2.19 : " Veüe de l'Entrée de l'Abbaye de Saint Amand a Rouën, de l'ordre de St Benoist ", Pierre Boudan, 1702 (B.N.F. Estampes et photographie, EST VA-76 (18)).

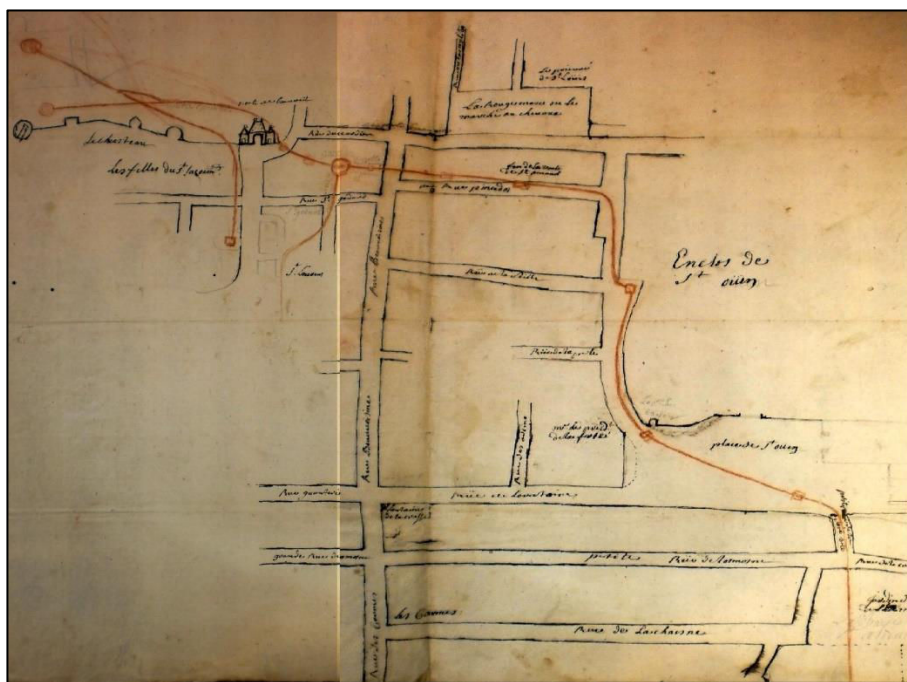


Figure 2.20 : " Route des Fontaines ", 1713, partie 1 (A.D.S.M. 55 H 457).

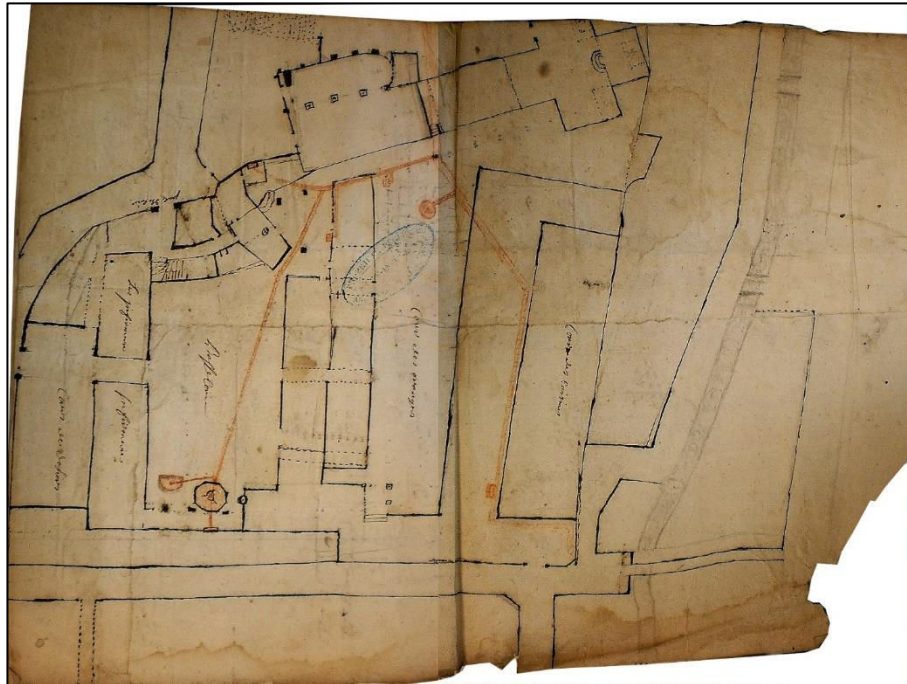


Figure 2.21 : " Route des Fontaines ", 1713, partie 2 (A.D.S.M. 55 H 457).



Figure 2.22 : " Plan du cours de la fontaine de Notre-Dame de Rouen ", 18^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 34).

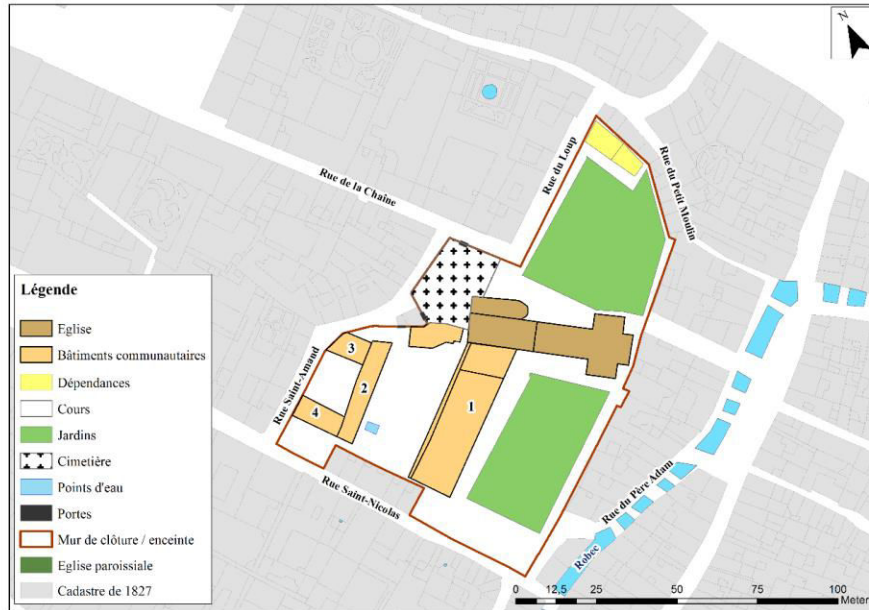


Figure 2.23 : Abbaye de Saint-Amand, topographie à la fin 15^e siècle 1. RDC : sacristie, chapitre, salle d'assemblée, cuisine, réfectoire - 1^{er} étage : dortoir ; 2. Infirmerie ; 3. Hôtellerie ; 4. Grange, écurie, celliers.

❖ **Histoire :** Malgré une certaine prospérité, les religieuses de Saint-Amand ont su rester discrètes, notamment face aux grands acteurs religieux de la ville entre lesquels elles se situent : Saint-Ouen et l'archevêché. Néanmoins, l'abbesse et les religieuses subirent plusieurs incendies au cours du Moyen Âge dont les principaux eurent lieu en 1068 et en 1136. L'abbaye est alors grandement endommagée. Au 11^e siècle, l'abbaye devient le centre de la paroisse Saint-Amand.

Sa position dans l'angle nord-est du *castrum* a sans doute conduit le monastère à subir quelques désagréments liés aux faits militaires antérieurs au 13^e siècle principalement les sièges de 1193 et de 1204.

Malgré ces quelques déboires, l'abbaye demeure prospère jusqu'à l'arrivée de la guerre de Cent Ans au 14^e siècle. L'abbaye n'est pas directement touchée par cette guerre mais la situation économique de la ville et les multiples malheurs qui touchèrent celle-ci contribuèrent à la diminution notable des biens de l'abbaye. Ainsi, les pillages, la peste de 1348, la grande famine de 1349, l'augmentation des impôts, la Harelle de 1382 et le siège de la ville en 1419 affaiblirent considérablement l'abbaye ayant peu de revenus pour subvenir à leurs besoins. Ceci est d'autant plus vrai que l'abbaye possédait essentiellement des biens dans la campagne environnante et peu dans la ville de Rouen elle-même. L'étude d'Isabelle Theillier menée sur un registre comptable de l'abbaye réalisé entre 1387 et 1397, confirme la difficulté des moniales à faire face aux terribles événements du 14^e siècle (Theillier, 2005). Cette comptabilité met en lumière la crise financière traversée par l'abbaye, l'effondrement des revenus seigneuriaux, et

par conséquent, la tentative de reconstruction de la comptabilité entamée par ses receveurs à la fin du 14^e siècle. L'impact sur la communauté est important : seules onze religieuses résident encore dans le monastère en 1471.

L'abbaye prospéra de nouveau à la fin du 15^e siècle et dans la première moitié du 16^e siècle. Néanmoins, cette ère de prospérité dura peu de temps : en 1562, l'abbaye est pillée et ravagée par les Calvinistes. L'abbesse Anne de Souvré (1630-1651) entreprit de relever le monastère et fit relever les bâtiments qui étaient dans un état pitoyable. Une nouvelle fois, cette période favorable aux moniales de Saint-Amand sera de courte durée : dès la première moitié du 18^e siècle, les revenus de l'abbaye s'effritent.

Au 17^e siècle, de nombreuses contestations se sont élevées entre le couvent et la paroisse au sujet de la propriété de ce cimetière. Néanmoins, ces contestations n'ont jamais été tranchées. En 1639, ce cimetière est fermé de murailles construites aux dépens de la fabrique comme il paraît dans les comptes du trésorier de cette année-là : " il en coûta 550 livres, néanmoins l'Abbesse Léonor de Souvré fit paver un passage qui conduisait à travers ce cimetière à l'église abbatiale " (Naillon, 1938). Ce cimetière recevait certainement les corps de personnes liées au monastère mais pas de religieuses. En effet, le 3 juillet 1655, l'abbesse de Saint-Amand cède un terrain de quinze pieds six pouces à prendre le long de la muraille de la paroisse " jusques au dehors de l'erette du second arcaboutant pour faire une sacristie se réservant le droit d'inhumer et enterrer les corps de leurs officiers serviteurs et domestiques en tel lieu et place convenable à leur qualité et condition " (A.D.S.M. G 6239).

L'abbaye est fermée en 1790. Les bâtiments sont utilisés de 1792 à 1797 comme magasin central de l'habillement de l'armée puis sont vendus. Une partie du monastère est détruit par le percement de la rue de la République au 19^e siècle : de part et d'autre, plusieurs vestiges de l'abbaye subsistèrent et servirent de maisons à des particuliers.

❖ **Rayonnement du couvent** : L'abbaye de Saint-Amand était le plus important établissement de femmes de Rouen tant par le nombre important de ses religieuses que par la haute situation sociale de ces abbesses apparentées à de nobles familles normandes. Un mémoire de 1745 nous apporte quelques indications sur le nombre de religieuses de l'abbaye au Moyen Âge : 1250 : quarante-cinq religieuses ; 1269 : cinquante-neuf religieuses voilées et neuf à voiler ; 1317 : quarante et une religieuses ; 1471 : onze religieuses.

L'abbaye est un lieu de pouvoir très important. Les religieuses bénéficient des donations de leurs fondateurs mais également de la protection des rois de France. Elles entretenaient

également de bons rapports avec les archevêques ce qui explique qu'elles apparaissent moins dans les conflits ayant lieu entre les divers acteurs urbains.

La renommée de l'abbaye est également fondée sur les miracles qui s'y sont produits. Depuis un épisode célèbre du 12^e siècle, l'abbaye avait la réputation de guérir les possédés. En effet, les religieuses auraient réussi, en 1107, à exorciser une dame de Lisieux. Cet événement nous est narré par Pierre Langlois : " Dans le cours de 1107, une illustre dame de l'évêché de Lisieux, après avoir d'abord senti son imagination troublée de suggestion diabolique, se trouva dominée par la fureur du suicide, au point qu'épiant tous les moyens de consommer son funeste dessein, on ne trouva d'autre remède que de l'amener au monastère de Saint-Amand, dont le glorieux patron passait pour exercer un empire absolu sur les esprits des ténèbres. Cette malheureuse dame étant arrivée, les personnes chargées, dans l'abbaye, de recevoir les malades, ordonnèrent que, suivant l'usage de l'église Saint-Amand, « on bénirait de l'eau dont on auroit rempli un grand vaisseau, où elle seroit mise le lendemain, avec les prières et les exorcismes accoutumés en de pareilles circonstances. » Il en fut autrement, car, la nuit suivante, la pauvre femme, vaincue de la tentation de l'ennemy, se leva sans bruit et s'étrangla avec une fureur et une promptitude extraordinaire, pendant le sommeil de ceux qu'on avait commis à sa garde. Les religieuses, averties de cet événement, furent toutes éplorées, chercher l'archidiacre, et lui demandèrent ce qu'elles devaient faire dans cette fatale circonstance. Celui-ci répondit qu'il fallait emporter le cadavre hors de l'église avant la venue du jour, et la jeter dans la première fosse qui se trouverait entrouverte. Au moment d'exécuter cet ordre, on s'aperçut que ce corps, qui présentait toutes les apparences d'une mort violente, reprenait insensiblement la chaleur et le mouvement. Les religieuses et l'archidiacre ayant dans leur admiration, prié le saint d'achever ce qu'il avait commencé, bientôt la ressuscitée joignit ses actions de grâce à celles des nombreux assistans qui l'entouraient " (Langlois, 1834 : 9-10).

L'abbaye accueillit plusieurs confréries, ou tout du moins, plusieurs confréries avaient choisi de siéger dans la chapelle Saint-Léonard. En 1443, Raoul Roussel, archevêque de Rouen, la donna aux brasseurs de bière rouennais pour y établir leur confrérie. Le jour de la fête de Saint-Amand, les brasseurs de la ville étaient admis à la table des religieuses et offraient à ces dernières leur repas. Cette coutume ne fut abolie que vers 1600, en raison des problèmes qu'elle posait (Langlois, 1834 : 13).

Les privilèges dont jouissaient les religieuses sont également importants pour évaluer le rayonnement du monastère dans la ville. Elles détenaient le privilège de passer un anneau d'or au doigt des prélats nouvellement installés dans le siège métropolitain de Rouen. Cet usage symbolisait l'union de l'archevêque avec son église. En outre, l'abbaye de Saint-Amand faisait

partie des établissements accueillant le corps de l'archevêque avant son inhumation dans la cathédrale. Les religieuses avaient également une place de choix dans la procession des Rogations : malgré la clôture, les religieuses participaient au parcours processional durant les trois jours des Rogations (Langlois, 1834 : 11-12).

Enfin, le statut des personnes inhumées dans l'abbaye illustre l'importance de cette abbaye pour la population rouennaise et plus encore pour les acteurs d'un rang social élevé.

Plusieurs sépultures sont mises au jour à l'emplacement de l'église : une sépulture est découverte au côté nord de l'église, au n° 90 de la rue Impériale (Busson, 1994 : 47). Plusieurs laïcs sont inhumés dans cette église du 13^e siècle au 18^e siècle mais les sources ne sont pas précises. La femme de Thomas de Renicourt aurait été inhumée dans l'église mais son tombeau ne paraissait plus lorsque François Farin rédige son livre (Farin, 1731 : 447). Cette femme prit l'habit de religieuse avant de mourir.

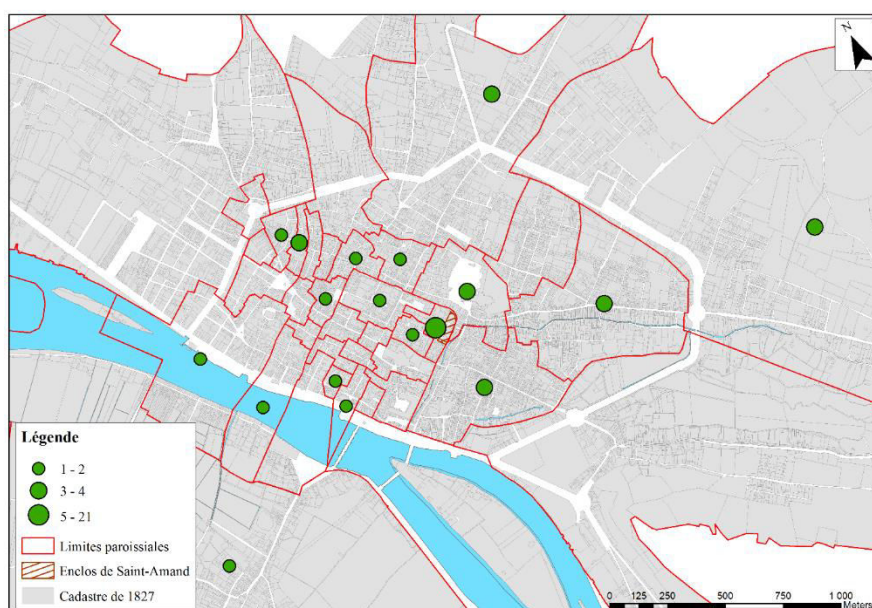
Dans la partie du cloître le long de l'église est la sépulture de Geuffroy Le Cras, bailli du monastère auquel il a cédé des biens. Or cette pierre tombale du 13^e siècle est retrouvée entre deux tombes du 15^e siècle ce qui suggère que le cloître a eu une fonction funéraire au Moyen Âge (Farin, 1731 : 448). Le cloître est le lieu privilégié de sépultures des religieuses. Seuls quelques donateurs laïcs ont pu y être inhumés.

❖ **Biens temporels et revenus** : L'abbaye de Saint-Amand possède une assise foncière importante dans la ville de Rouen. Entre le 10^e et le 15^e siècle, l'abbesse et les religieuses avaient acquis des biens dans dix-sept paroisses de Rouen (Fig. 2.24). Néanmoins, le nombre de biens était, dans la majorité des paroisses rouennaises, inférieur à deux. Si l'on excepte la paroisse Saint-Amand, elles détiennent peu souvent plus de cinq biens dans une paroisse. Ainsi, à la fin du 13^e siècle, les biens des moniales de Saint-Amand se trouvaient principalement dans la paroisse Saint-Amand (plus de quatorze entités). Les possessions de l'abbaye dans les autres paroisses sont peu nombreuses et varient entre une entité comme à Saint-Éloi ou Saint-Lô et environ cinq entités comme dans les paroisses Sainte-Croix–Saint-Ouen ou Saint-Maclou (A.D.S.M. 55 H 7).

À Rouen, les religieuses de Saint-Amand détiennent essentiellement des maisons et des tènements dans les paroisses suburbaines. Elles disposaient également d'un moulin peu de temps après sa fondation. En effet, la pancarte des biens de l'abbaye de Saint-Amand mentionne la donation d'un moulin " *in Rainelmivilla* " à Rouen (A.D.S.M. 55 H 8). En outre, l'abbesse et les moniales acquièrent au 13^e siècle le moulin pèlerin dans la paroisse Saint-Hilaire (Le Cacheux, 1937 : 155 ; A.D.S.M. 55 H 447).

Les religieuses de Saint-Amand disposent d'un patrimoine rural important. Ses propriétés urbaines sont peu nombreuses : soit elles se sont tournées dès le début vers la campagne, soit elles furent obligées d'acquérir des biens dans des zones rurales à cause de la faiblesse de leurs propriétés rouennaises. Quoi qu'il en soit, l'abbaye détenait des biens fonciers très étendus. La plus grande partie de sa fortune consistait principalement en terres regroupées en vastes domaines (Le Cacheux, 1937 : 153). La majorité de ses propriétés était dispersée en Normandie : dans le bailliage de Rouen (Darnétal, Salmonville-la-Rivière, Celleville, Fresne-le-Plan, Mesnil-Raoul, Saint-Maurice, Roumare, Bertrimont, Cordelleville, La Houssaye, Préaux, Montamin, Saint-Jean-sur-Cailly), dans le bailliage de Caux (Bourg-de-Saane, Herbouville, Lamberville, Saint-Ouen-le-Mauger, Auzouville-sur-Saane, Blangy, Bellencombre, Bouteilles, Criquetot-sur-Ouville, Ectot-l'Auber, La Chaussée, Varvannes, forêt d'Aliermont, forêt d'Eawy), dans le bailliage de Gisors (Cantelou-le-Bocage, Étrepagny, Guiseniers, Perriers-sur-Andelle, Port-Mort), dans le diocèse d'Avranches (Saint-James-de-Beuvron), dans le diocèse de Coutances (Barfleur, Quettehou), dans le diocèse de Lisieux (Meules, Gonneville-sur-Honfleur) et dans le diocèse d'Évreux (Vernon). Les moniales détenaient également des biens en Angleterre (Godentone, Werre, Mordie, Hastings) (Le Cacheux, 1937 : 153-181).

L'étude du rouleau des rentes de l'abbaye Saint-Amand entre 1220 et 1240 par John Walmsley démontre cette prééminence des biens ruraux dans le patrimoine des moniales (Walmsley, 2000). En outre, cette étude illustre le rôle prééminent des abbesses dans la gestion du patrimoine : le rouleau des rentes est effectivement réalisé à l'instigation de Mathilde de Yébleron (Gazeau, 2013 : 30).



Auteur : Lise Levieux, 2018

Figure 2.24 : Localisation des biens de l'abbaye de Saint-Amand (fin du Moyen Âge).

❖ **Sources :** En 1937, Marie-Josèphe Le Cacheux publie son *Histoire de l'abbaye de Saint-Amand* qui reste, encore aujourd'hui, l'étude la plus aboutie sur l'abbaye de Saint-Amand (Le Cacheux, 1937). Néanmoins, plusieurs érudits s'intéressèrent à cette abbaye bien avant le début du 20^e siècle. Ainsi, de l'histoire de l'abbaye rédigée par Dom Pommeraye au 17^e siècle, aux articles de Léopold Delisle et de Beaurepaire au 19^e siècle, la seule abbaye féminine de Rouen a intéressé plus d'un érudit (Beaurepaire, 1879, s.d. ; Delisle, 1866 ; Langlois, 1834 ; Pommeraye, 1662). Plus récemment, plusieurs chercheurs ont travaillé sur cette abbaye. Ainsi, citons l'article un peu ancien d'Édouard Delabarre dans lequel il décrit les bâtiments de l'abbaye au 18^e siècle ou encore l'article de Lucien-René Delsalle sur l'un des bâtiments de l'abbaye (Delabarre, 1986 ; Delsalle, 1980). Les derniers articles parus sur Saint-Amand concernaient soit sa comptabilité soit ses bâtiments (Épauld, 2013 ; Theiller, 2005 ; Walmsley, 2000).

Le fonds de l'abbaye de Saint-Amand est, après celui de Saint-Ouen ou de Sainte-Catherine-du-Mont, un des fonds d'archives les plus importants concernant les communautés religieuses régulières. Néanmoins, de nombreuses pertes sont à déclarer. En effet, une partie du chartrier de l'abbaye brûle dans l'incendie de 1562. Le premier inventaire des archives de l'abbaye est réalisé par le père Autin, religieux antonin et directeur spirituel de l'abbaye, qui, entre 1694 et 1698-1700, à la demande de l'abbesse Marie-Élisabeth de Barentin (1691-1721). Si l'on compare l'inventaire du début du 18^e siècle à celui réalisé en 2004, on observe la disparition de nombreux documents (une centaine de registres de comptes et d'états de rente du 16^e siècle et

de nombreux registres touchant l'histoire de l'abbaye, les vêtements, les sépultures, les délibérations capitulaires, etc.). Cette perte peut être imputée aux séquestres révolutionnaires ou à la Seconde Guerre mondiale. Malgré ces nombreuses pertes, l'importance du fonds est encore aujourd'hui considérable. Ce fond comprend de nombreux registres relatifs à la comptabilité de l'abbaye, des inventaires mais également de nombreux actes concernant les affaires générales c'est-à-dire, entre autres, les confirmations de droits, de privilèges et diverses donations. La deuxième partie du fonds comprend les actes relatifs aux biens du domaine de l'abbaye pour lequel les actes sont classés par paroisse. Seule une vingtaine de cotes concerne les biens et droits divers dans la ville de Rouen du 12^e au 17^e siècle. La majorité des documents présents dans ces cartons d'archives sont datés de la fin du Moyen Âge ou de l'époque moderne. Les Archives départementales de la Seine-Maritime conservent des documents concernant l'abbaye de Saint-Amand dans la série H (Saint-Ouen, 14 H ; Chartreuse, 27 HP, prieuré de Bonne-Nouvelle, 20 H), la série 2 E (Tabellionage de Rouen, titres de famille, fonds Caillot de Coquereumont) et dans la série G. Il faut également ajouter à ces documents quelques pièces conservées à la Bibliothèque municipale de Rouen, à la Bibliothèque nationale, à la bibliothèque de l'Institut, aux Archives nationales et aux Archives de l'Eure.

À l'image de l'abbaye de Saint-Ouen, nous disposons pour l'abbaye de Saint-Amand de nombreuses sources iconographiques. L'abbaye est effectivement représentée sur la plupart des vues et plans de Rouen : Le Lieur (1525), Belleforest (1575), Hogenberg (1575), Gomboust (1655), etc. Plusieurs plans et dessins sont à signaler : l'estampe de la collection Gaignières, les dessins de Jolimont ou de Langlois conservés aux Archives départementales et à la bibliothèque patrimoniale Villon. Le plan de la route des Fontaines de l'abbaye de Saint-Amand demeure une source inestimable sur le réseau hydraulique de l'abbaye bénédictine (A.D.S.M. 55 H 457). Enfin, le plan réalisé par Édouard Delabarre de l'abbaye en 1700 – repris par Edgard Naillon – constitue l'un des plans les plus informatifs sur la topographie de l'abbaye.

Les découvertes archéologiques sur le site de l'abbaye sont importantes pour l'Antiquité et le haut Moyen Âge (Lequoy *et al.*, 2004). Néanmoins, les opérations archéologiques sur ce site apportent peu de renseignements sur l'abbaye entre le 10^e et le 15^e siècle. La plupart des découvertes sont réalisées au 19^e siècle ou au 20^e siècle et n'ont pas fait l'objet d'études approfondies. Une crose en bronze et plusieurs vases sont mises au jour dans les années 1857-1858. En 1964, les sarcophages de deux abbesses contenant deux crosses sont retrouvés dans la rue de la République. Aucune fouille d'envergure (programmée ou préventive) n'a été menée sur le site de l'abbaye de Saint-Amand.

❖ Bibliographie :

- Baylé, M., 1979. *Abbaye aux Dames, la Trinité de Caen : Calvados*. Rouen : C.R.D.P.
- Beaurepaire, C. de R. de, 1879. La tour de l'abbaye de Saint-Amand à Rouen (suivi d'extraits des comptes de 1441-1544), *Bulletin de la Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure*, 4, pp. 336–344.
- Beaurepaire, C. de R. de, s.d. Rôle du fouage de la paroisse Saint-Amand, 1421, *Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie*, 8, pp. 239–249.
- Busson, C., 1994. *Recherches sur la topographie funéraire des monastères normands au Moyen Âge : l'exemple du diocèse de Rouen*. Mémoire de maîtrise : histoire médiévale. Caen : Université de Caen.
- Delabarre, E., 1986. L'abbaye de Saint-Amand, *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, numéro spécial centenaire, pp. 225–270.
- Delisle, L., 1866. Rouleaux des morts du IX^e au XV^e siècle. Paris : Société de l'histoire de France.
- Delsalle, L.-R., 1980. Un monument oublié : l'abbaye de Saint-Amand, *Bulletin des Amis des monuments rouennais*, juin 1979-septembre, 1980 pp. 31–55.
- Épaul, F., 2013. Abbaye Saint-Amand de Rouen : étude d'un édifice en pan de bois du XIII^e siècle. In: Alix C., Épaul F., *La construction en pan de bois*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, pp. 127–140.
- Farin, F., 1731. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Cinquième partie. Contenant les paroisses des faux-bourgs, les chapelles, les hôpitaux, les sépultures de la campagne, les abbayes & une partie des prieurez. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite*. Rouen : Louis Du Souillet.
- Gazeau, V., 2013. *R. Allen Brown Memorial Lecture 2012. Femmes en religion, personnes d'autorité. Les abbesses normandes (XI^e-XIII^e siècles)*. In: Anglo-Norman Studies XXXV: Proceedings of the Battle Conference 2012. Woodbridge: Boydell Press, pp. 17–33.
- Hasquenoph, S., 2009. *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours*. Seyssel : Champ Vallon.
- Langlois, E.-H., 1834. *Notice sur l'abbaye de Saint-Amand à Rouen*. S.l. : s.n.
- Le Cacheux, M.-J., 1937. *Histoire de l'abbaye de Saint-Amand de Rouen : des origines à la fin du XVI^e siècle*. Caen : Société d'impression de Basse-Normandie, France.
- Le Maho, J., 2004. Rouen au haut Moyen Âge. In: Lequoy M.-C., Guillot B. (Éd.), *Rouen : 76/2*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : ministère de l'Éducation nationale : Ministère de la Recherche, pp. 268–297.
- Le Maho, J., 1996. Recherches sur les origines de quelques églises de Rouen (VI^e-XI^e siècles), *Bulletin Départemental de la Commission des Antiquités de Rouen*, 43, pp. 143–205.
- Lequoy, M.-C., Guillot, B., Le Maho, J., Leclant, J., 2004. *Rouen : 76/2*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : Ministère de l'éducation nationale : Ministère de la Recherche.
- Naillon, E., 1938. *Rouen : ville d'art & d'histoire : les ordres religieux à travers les âges*. Rouen : Imprimerie commerciale du "Journal de Rouen".
- Pommeraye, J.-F., 1662. *Histoire de l'abbaye de Saint-Amand de Rouen, ... par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur*. Rouen : chez Richard Lallemant et Louys Du Mesnil.
- Theiller, I., 2005. Comptabilité et réalité financière : quelques observations autour d'un registre comptable de l'abbaye Saint-Amand de Rouen (1387/8-1397). *Tabularia. Sources écrites des mondes normands médiévaux*.
- Walmsley, J., 2000. Les revenus de l'abbaye Saint-Amand de Rouen. Un rouleau de rentes des années 1220-1240, *Histoire et Sociétés Rurales*, 13, pp. 143–174.

Notice 3 : Prieuré Saint-Gervais

Dénomination de l'établissement : *Abbatiam Sancti Gervasii*, prieuré Saint-Gervais.

Date d'apparition : existence supposée au haut Moyen Âge ; 1025.

Date de disparition : 1789-1790.

Références cadastrales :

- **cadastre de 1827** : 12^e section, 6^e feuille ; parcelles 1729-1743. 12^e section, 3^e feuille ; parcelles 983-995.

- **cadastre actuel** : Feuilles AW ; parcelles 100-103, 202.

Adresse actuelle : Rue Saint-Gervais.

Adresse sur le cadastre de 1827 : Petite rue Saint-Gervais.

Conservation : Église et crypte classées aux Monuments Historiques en 1840.

Usage actuel des bâtiments : Église paroissiale.

Prieuré Saint-Gervais

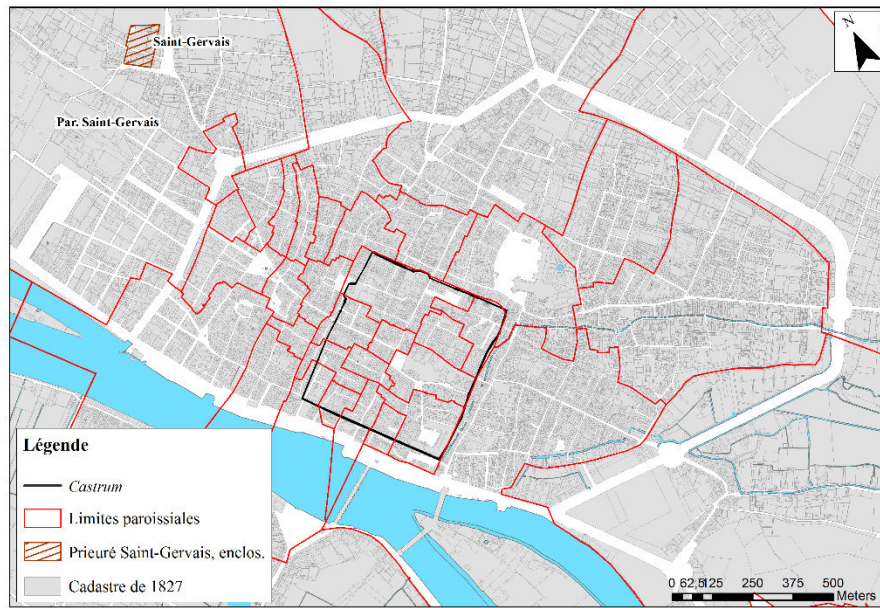
❖ **Ordre** : (voir prieuré Notre-Dame-du-Pré).

❖ **Origine du couvent** : Le prieuré Saint-Gervais n'est pas mentionné dans les textes avant le 11^e siècle (Le Maho, 1996 : 175). En 1012, l'église Saint-Gervais est donnée à l'abbaye Saint-Père de Chartres. En 1025, le duc Richard II (996-1026) concède à l'abbaye de Fécamp l'" *abbatia sancti Gervasii* " (Fauroux, 1961 : acte 34, p. 129). Le terme d'*abbatia* suggère qu'une communauté régulière avait déjà pris possession des lieux. Il ne semble pas, selon Jacques Le Maho, que cette appellation soit liée au fait que l'église Saint-Gervais ait appartenu au monastère Saint-Père de Chartres durant deux années (Le Maho, 1996 : 175). L'église Saint-Gervais n'est pas la seule église normande à être nommée *abbatia* dans les années 1020. Trois églises de Normandie (Saint-Pair au diocèse d'Avranches, Notre-Dame de Bourg-Dun et Port-Bail), ayant le statut d'abbaye durant l'époque normande, étaient, elles aussi, désignées comme *abbatia* dans les chartes ducales des années 1020 et ceci bien qu'aucune d'elles n'ait connu la restauration d'une vie conventuelle depuis les raids vikings du 9^e siècle (Le Maho, 1996 : 175). Ce constat ainsi que la présence d'une crypte dans l'église laissent penser que l'église de Saint-Gervais abritait une communauté monastique durant le haut Moyen Âge.

D'origine monastique ou non, une communauté régulière s'était probablement installée à Saint-Gervais au 10^e siècle ou au début du 11^e siècle¹⁸. L'église Saint-Gervais, ou l'*abbatia sancti Gervasii*, obtient le statut de prieuré dès lors qu'elle devient une dépendance de l'abbaye de Fécamp. Elle obtient des privilèges considérables car l'abbaye de Fécamp est l'un des trois grands centres monastiques normands au Moyen Âge.

❖ **Site d'implantation** : Le prieuré Saint-Gervais est construit sur le flanc de la colline au nord-ouest de la ville close : plus précisément, il se situe à 1 km du *castrum* et à environ 350 mètres de la dernière enceinte rouennaise (Fig. 3.1). Au début du 16^e siècle, le prieuré est séparé de la ville close par une série d'arbres suggérant un couvert forestier (Fig. 3.2). Les sources iconographiques des 17^e et 18^e siècles représentent, malgré quelques habitations, un site isolé principalement entouré de prés ou de jardins (Fig. 3.3, 3.4 et 3.5).

¹⁸ Il n'est pas exclu, si l'on retient l'hypothèse de la fonction monastique au haut Moyen Âge, que cette communauté soit celle ayant fui durant les raids vikings.



Auteur : Lise Leveitx, 2018

Figure 3.1 : Site d'implantation du prieuré Saint-Gervais, 11^e siècle.

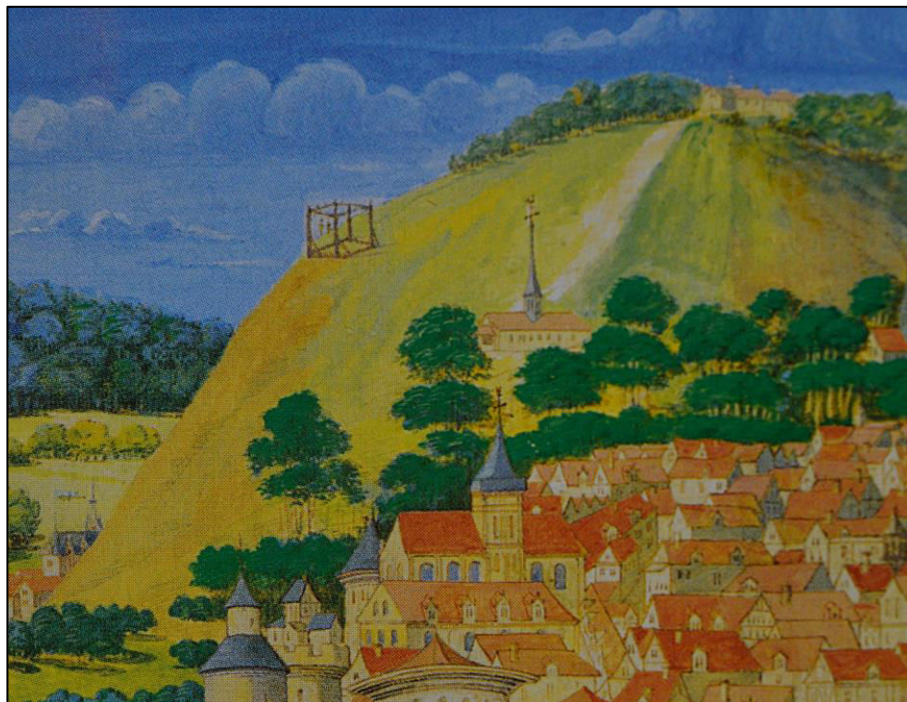


Figure 3.2 : Le site du prieuré Saint-Gervais en 1525 (vue de Jacques Le Lieur).

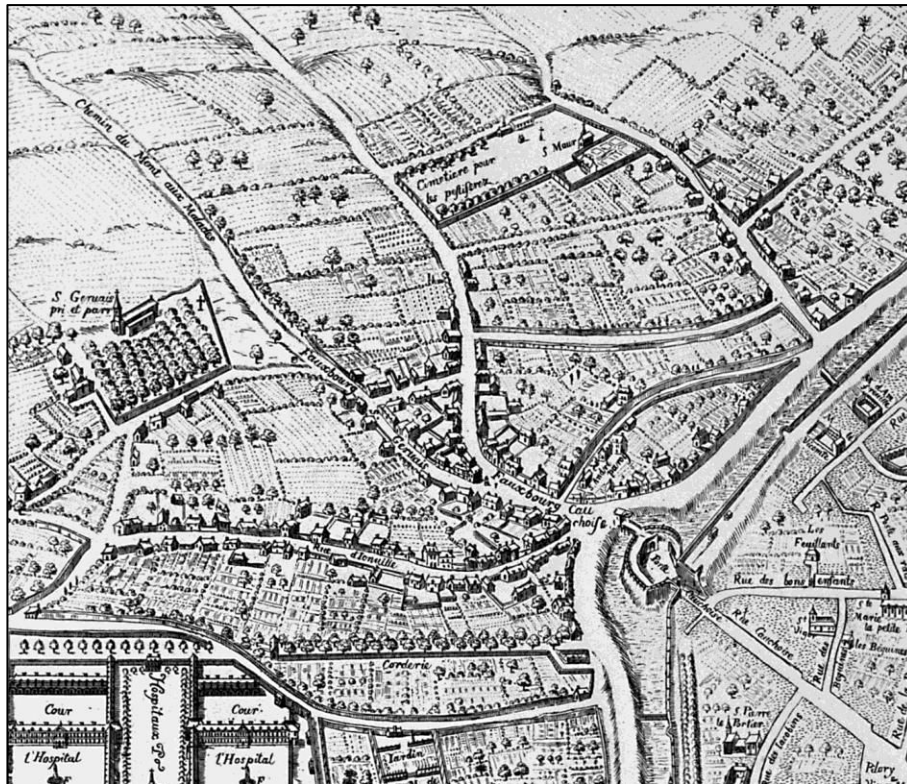


Figure 3.3 : Le site du prieuré Saint-Gervais en 1655 (plan Gomboust).

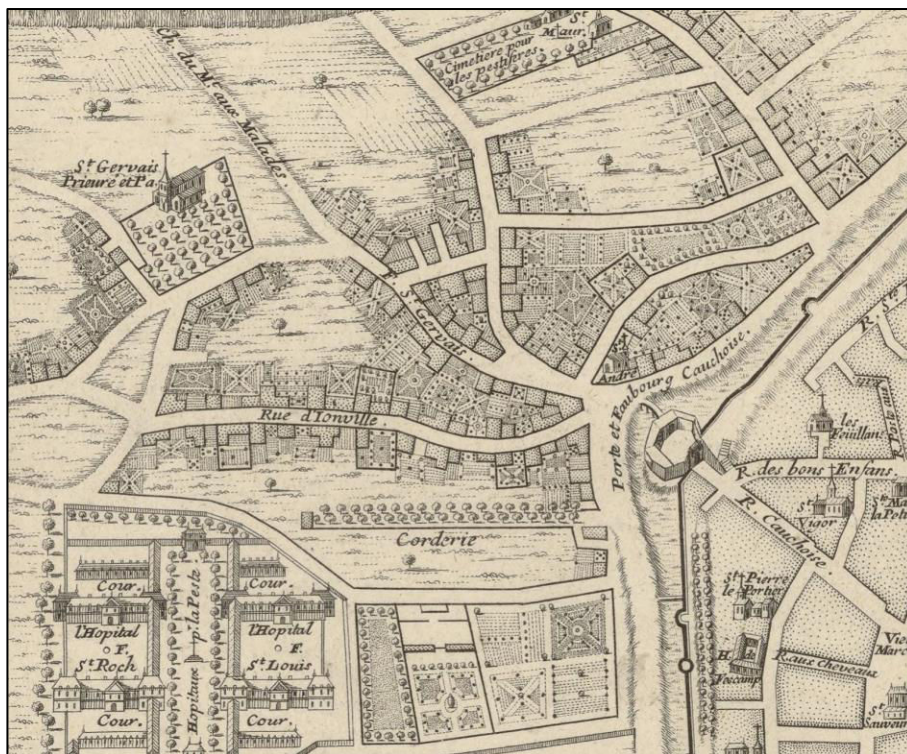


Figure 3.4 : Le site du prieuré Saint-Gervais en 1709 (plan de Fer).



Figure 3.5 : Le site du prieuré Saint-Gervais en 1782 (plan de Lattré).

La pente pour accéder au prieuré est plutôt abrupte. Le relief est une contrainte de site à ne pas négliger dans le choix de l'implantation. Les moines bénédictins ont su utiliser ces contraintes à leur avantage afin d'augmenter la distance par rapport à la ville. Ce fait est particulièrement édifiant dans le cas de Sainte-Catherine mais l'est un peu moins dans celui de Saint-Michel et de Saint-Gervais¹⁹.

Les origines de l'église sont certainement liées à l'existence de la nécropole suburbaine, utilisée de la période romaine aux 8^e et 9^e siècles : soit que l'édifice ait abrité des reliques ou des sépultures vénérables autour desquelles le cimetière se serait développé plus tard, soit elle a été construite pour servir à la liturgie funéraire (Le Maho, 1985 : 7).

❖ **Développement de l'enclos et modification de l'espace** : Selon Jacques Le Maho, le prieuré était situé au nord de l'église, à l'emplacement du cimetière clos sur le cadastre de 1827 (Fig. 3.6 et 3.8) (Le Maho, 1985 : 7). Ce cimetière apparaît également sur le plan de Lattré en 1782 (Fig. 3.5). Cette localisation paraît surprenante au regard du plan géométral de la paroisse de Saint Gervais de 1753, du plan de Nicolas de Fer de 1709 et du plan de Gomboust de 1655

¹⁹ Le choix d'un site de hauteur à l'extérieur de l'enceinte urbaine apparaît dans d'autres villes. À Genève, le prieuré Saint-Victor est édifié au début du 11^e siècle autour d'une ancienne basilique funéraire située sur le plateau des Tranchées. Néanmoins, ce prieuré est rapidement rattaché à l'ordre de Cluny dont la volonté d'isolement est bien plus réputée que celle des Bénédictins (Baud et Binz, 1985 : 30-36).

(Fig. 3.3, 3.4 et 3.7). Néanmoins, selon Jacques Le Maho, cette localisation du prieuré restera à l'état d'hypothèse tant qu'aucune fouille ne seront réalisées à cet emplacement (Le Maho, 1985 : 7-8). À ce jour, aucune confirmation d'ordre matériel n'a été apportée à cette hypothèse. En outre, en l'absence de données textuelles, je propose, en me fondant sur le plan de Gomboust et de Nicolas de Fer, de localiser le prieuré au sud de l'église (Fig. 3.9)²⁰. Quelle que soit l'hypothèse, le développement du prieuré s'est réalisé au détriment de l'ancienne nécropole (Fig. 3.10).

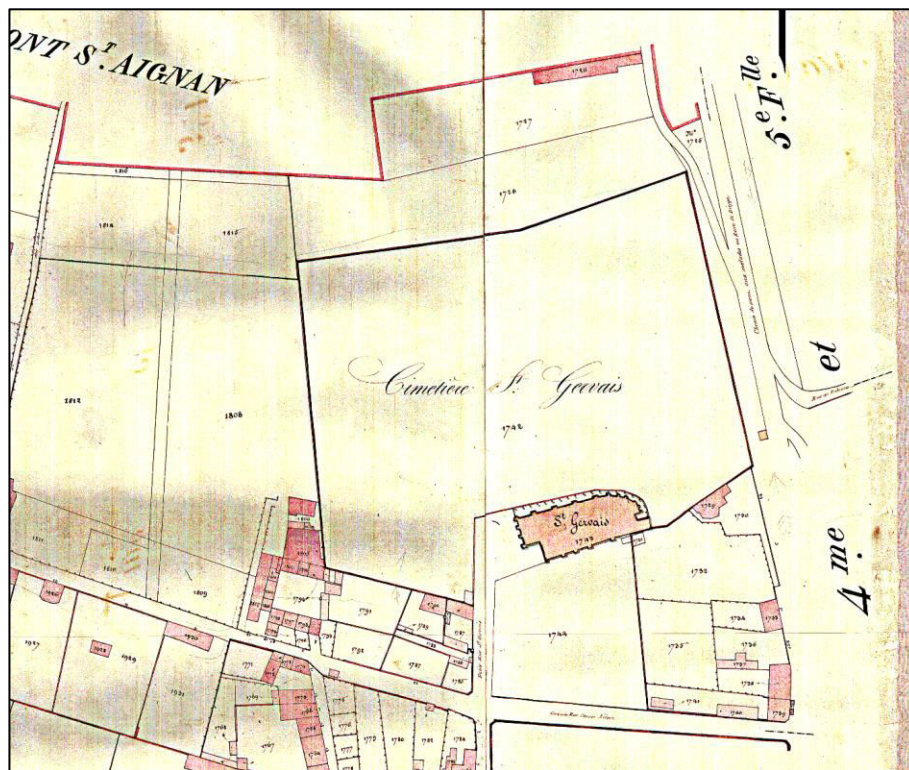
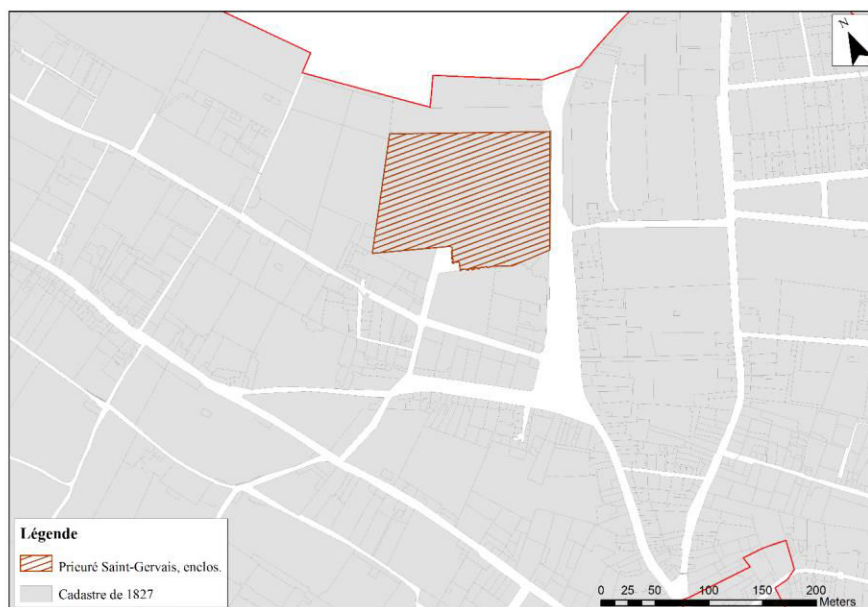


Figure 3.6 : Le cimetière Saint-Gervais sur le cadastre de 1827.

²⁰ Dans son édition de l'*Historia ecclesiastica* d'Orderic Vital, Auguste le Prévost, lorsqu'il relate la mort de Guillaume le Conquérant, affirme que ce dernier rendit son dernier soupir dans les bâtiments du prieuré de Saint-Gervais. Il localisa ce prieuré au sud de l'église : " Nous pensons que l'emplacement de ce prieuré, dont il a été retrouvé des ruines considérables, suivant les historiens de Rouen, était au midi de l'église " (*Historiae ecclesiasticae...*: 227).

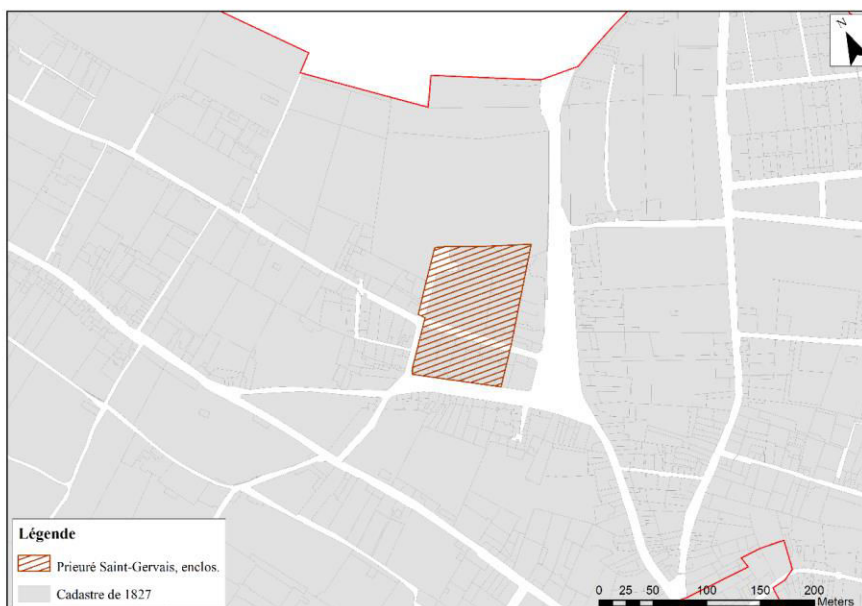


Figure 3.7 :Le prieuré Saint-Gervais sur le plan géométral de la paroisse de Saint Gervais de 1753 (A.D.S.M. 12 Fi 48/1).



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 3.8 : Le prieuré Saint-Gervais, localisation d'après Jacques Le Maho.



Auteur : Lise Levieux, 2018

Figure 3.9 : Lerieuré Saint-Gervais, localisation fondée sur les plans de Gomboust, de Nicolas de Fer et de la paroisse Saint-Gervais.



Auteur : Lise Levieux, 2018

Figure 3.10 : Localisation du prieuré Saint-Gervais par rapport à la nécropole antique et du haut Moyen Âge.

❖ **Présentation des vestiges :** Il ne reste aucun vestige du prieuré Saint-Gervais à l'exception de quelques pans de l'église et de la crypte.

La crypte a fait l'objet de deux études principales – celle de Jacques Le Maho et celle d'Antoine Cores – dans lesquelles se trouve une description précise de la crypte (Cores, 1987 ; Le Maho, 1985). Elle se présente comme une cave maçonnée, en petit appareil, de plan cruciforme et sans aucun décor sculpté (Fig. 3.11, 3.12 et 3.13). Le sol a été refait après les

fouilles effectuées dans les années 1870 : il est constitué de terre battue et de calcaire damé (Le Maho, 1985 : 3). La crypte – longue de 11,36 m, large de 5,19 m et haute de 4,84 m – est divisée en deux parties dont une, en forme de sanctuaire, a reçu un autel. Elle est éclairée par une ouverture pratique en forme de soupirail à l'extrémité circulaire et tournée vers l'est. Elle supporte une voûte en plein cintre. Des bancs de pierre règnent autour des murs dans toute l'étendue.

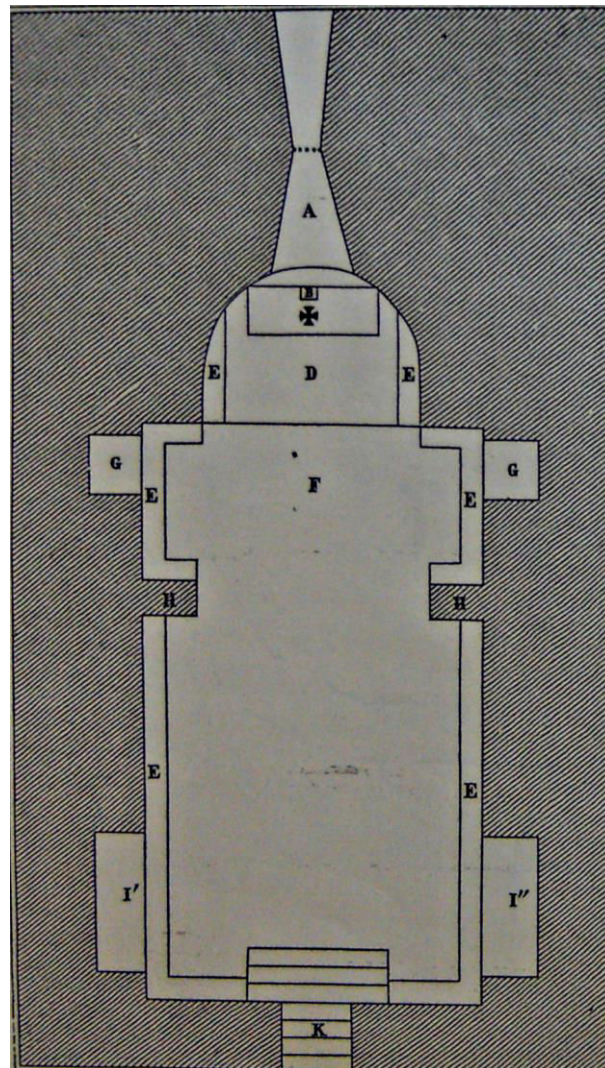


Figure 3.11 : Plan géométral de la crypte Saint-Gervais (Le Maho, 1985 : 26). Légende : A. Soupirail ; B. Statue de la Vierge ; D. *Presbyterium* ; E. Bancs ; F. Endroit où devrait être placé l'autel ; G. *Sacraria* ou *diacona* ; H. Arc doubleau ; I'. Tombeau de saint Mellon ; I''. Tombeau de saint Avitien ; K. Escalier conduisant à la crypte ; Croix : Autel (Le Maho, 1985 : 27).

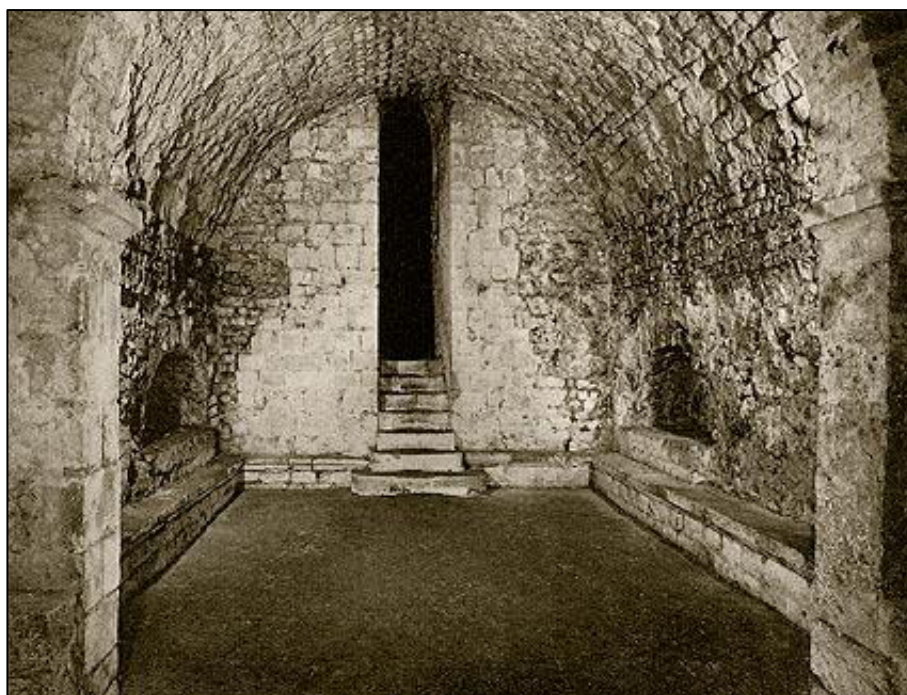


Figure 3.12 : Église Saint-Gervais, nef et entrée de la crypte © Photo Ellebé, Rouen.

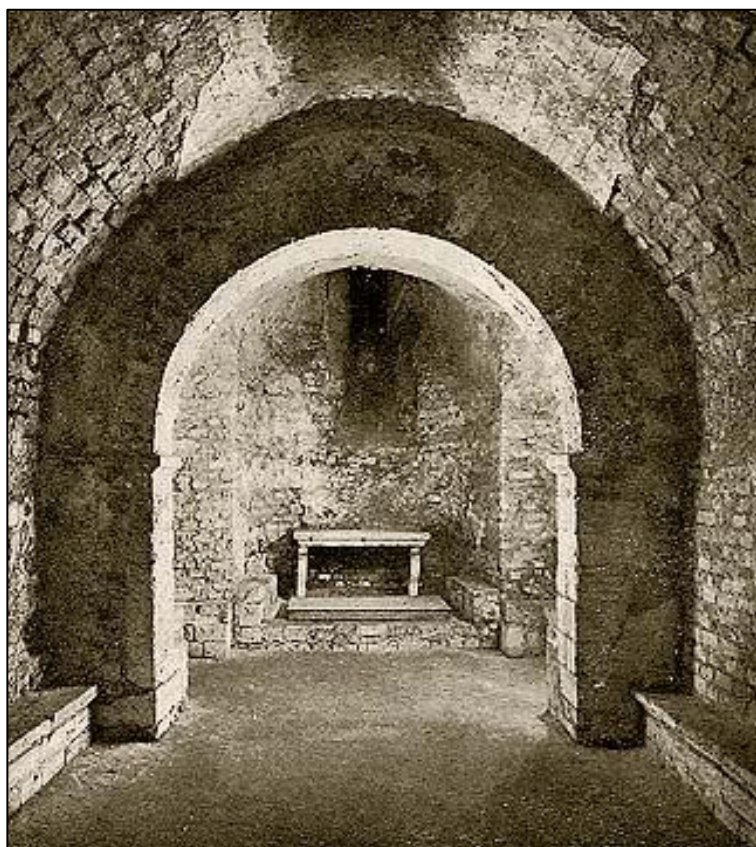


Figure 3.13 : Église Saint-Gervais, abside de la crypte © Photo Ellebé, Rouen.

En dehors des réemplois gallo-romains et paléochrétiens, rien n'indique que la construction soit antérieure à l'An Mil. En outre, les reprises architecturales et les rejointements au niveau

des croisillons sont nombreux (Le Maho, 1985 : 3). La découverte de sépultures dans les années 1870 par l'abbé Cochet apporte peu de renseignements sur la datation de l'édifice. En effet, ces sépultures étaient en partie arasées et ont livré peu de matériel céramique. De plus, le rapport stratigraphique des sépultures avec les murs de la crypte n'a pas clairement été défini²¹.

Trois chapiteaux sont placés sur les colonnes qui cantonnent le pourtour extérieur de l'abside en appareil moyen à pans coupés datée du 15^e siècle. Avec la crypte, elle représente le seul élément épargné de la reconstruction du 19^e siècle (Fig. 3.14). Ces chapiteaux ornés de décors animaliers tels des oiseaux aux ailes déployées présentent des éléments similaires aux chapiteaux corinthiens à colonnettes étagées. Jacques Le Maho, en faisant une comparaison avec l'église Saint-Paul ou la cathédrale romane de Rouen, date ces chapiteaux de la première moitié du 11^e siècle (Le Maho, 1985 : 4-5).

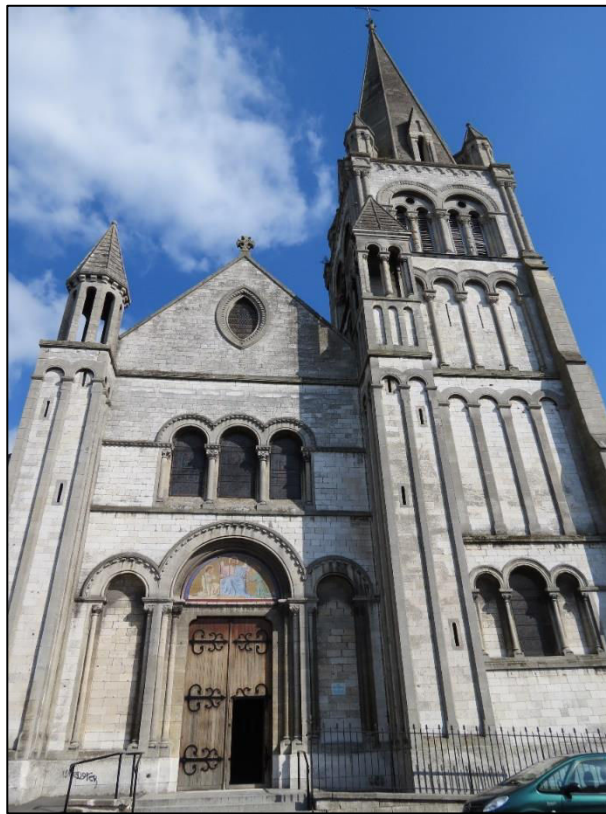


Figure 3.14 : Église Saint-Gervais, reconstruction du 19^e siècle.

²¹ Outre les deux tombeaux en *arcosolia* attribués aux premiers évêques de Rouen, l'abbé Cochet affirme que plusieurs sépultures ont été mises au jour dans le milieu de la nef, plus précisément dans la partie qui avoisine la nef : " Là, je découvris six sépultures ecclésiastiques. Ces six personnages avaient été inhumés successivement et sans aucun cercueil. La cavité qui les contenait avait environ 70 cm de profondeur sur une largeur de 60 cm. Le dernier seulement était en place et dans son attitude d'inhumation ; les autres avaient été relevés et leurs ossements ployés pour faire place aux nouveaux venus. Des traces d'étoffes de soie et d'orfrois de cuivre indiquaient la présence d'ornements ecclésiastiques consumés par le temps. Ce sont ces débris qui me font supposer qu'il y a là six prieurs de Saint-Gervais du 14^e et du 15^e siècle " (Cochet, 1873 : 151).

❖ **Dispositions internes** : Nous ne connaissons presque rien de l'organisation interne du prieuré. Selon Jacques Le Maho, les caves mentionnées en 1660 derrière l'église Saint-Gervais appartenaient sans doute au prieuré²². Il émet également l'hypothèse selon laquelle un petit cloître était disposé au nord de l'église (Le Maho, 1985 : 7). Cependant, le prieuré s'étendait probablement au sud de l'église. Les sources iconographiques, notamment le plan Gomboust, indiquent que l'église était accolée à la muraille septentrionale laissant ainsi peu de place au développement des bâtiments au nord de l'église²³. Les bâtiments communautaires ainsi que le cloître se déploieraient donc au sud de l'église (Fig. 3.15). Cette hypothèse ne saura être confirmée en l'absence de fouilles au sud de l'église Saint-Gervais.

Les découvertes à l'emplacement de l'église et autour de celle-ci sont surtout liées à la nécropole antique également utilisée durant le haut Moyen Âge. Néanmoins, un cimetière a probablement existé derrière le chœur de l'église : la présence d'une croix à l'est de l'église, dans l'enceinte du prieuré, pourrait être un indice confirmant cette hypothèse. Le récit du siège de Rouen par Valdory confirme cette hypothèse : " Ce mesme jour, trois soldats des ennemis jetoyent des pierres contre une croix ou estoit la remembrance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et laquelle jusques à ce jour estoit demeurée entière au cimetière de Saint-Gervais " (Valdory, 1592 : 115-116). Le cimetière au nord de l'église apparaît à partir du 18^e siècle sur les plans de la ville.

²² Dans ses *Voyages liturgiques de France*, Jean-Baptiste Le Brun des Marettes affirme que " derrière cette église du côté de la Montagne en fouillant pour faire un mur afin de clorre le cimetière de côté-là, on trouva sous terre des voûtes et des caves entières, et qu'en faisant des fosses pour enterrer des morts, on y trouva il y a bien trente-cinq ou quarante ans trois cercueils de pierre très anciens que j'y ai vus " (Le Brun des Marettes, 1718 : 417).

²³ Les bâtiments du prieuré ne sont pas présentés sur les plans modernes puisque ce dernier disparaît en 1592 lorsqu'il est transformé en fort d'artillerie (voir ci-dessous).

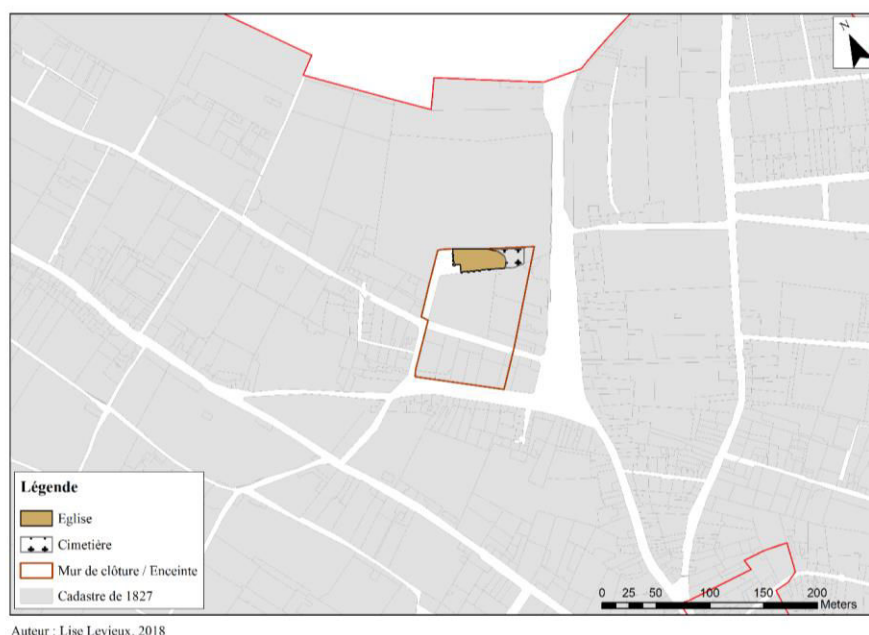


Figure 3.15 : L'église et le cimetière du prieuré Saint-Gervais à la fin du Moyen Âge.

❖ **Histoire :** Il se produit, au prieuré Saint-Gervais, de nombreux événements mais l'un des plus marquants au 11^e siècle reste assurément l'épisode de la mort de Guillaume le Conquérant. En juillet 1087, lors de la reprise de la ville de Mantes, Guillaume le Conquérant " en conduisant son cheval à travers les décombres, il reçut un choc du pommeau de la selle qui lui fut fatal " (Depping, 1835 : 153). Le roi d'Angleterre est ramené à Rouen et " pour n'être pas incommodé du bruit de la ville de Rouen, le roi s'[est] fait porter au prieuré de Saint-Gervais, situé sur une colline au nord de la ville " (Depping, 1835 : 154). Orderic Vital décrit assez précisément cette scène²⁴. La paroisse Saint-Gervais est mentionnée pour la première fois

²⁴ " *Tunc ibi ex nimio estu et labore pinguissimus rex Guillelmus infirmatus est et sex ebdomadibus languens grauiter anxius est. Inde quidam qui paci aduersabantur gaudebant et liberam permissionem furandi seu res alienas rapiendi expectabant. Porro alii qui securitate pacis exultabant pacifici patroni mortem multum formidabant. Ille vero qui semper in omni uita sua sapientum consilio usus fuerat, Deumque ut fidelis seruius timuerat sanctaeque matris aecclesiae indefessus defensor extiterat, usque ad mortem laudabili memoria viguit, et sicut uita sic etiam finis uenerabilis extitit. In egritudine sua usque ad horam mortis integrum sensum et uiuacem loquelam habuit, scelerumque penitens peccata sua sacerdotibus Dei reuelauit, ac secundum morem Christianitatis Deum sibi placare humiliter studuit. Circa illum presules et abbates et religiosi uiri commorabantur et morituro principi salubre consilium perennis uitae largiebantur. Et quia strepitus Rotomagi quae populosa ciuitas est intolerabilis erat egrotanti, extra urbem ipse rex precepit se efferri ad aecclesiam sancti Geruasii in colle sitam occidentali, quam Ricardus dux auus eius dederat cenobio Fiscannensi. Ibi Gislebertus Luxouiensis episcopus et Guntardus Gemmeticensis abbas cum quibusdam aliis archiatris sedulo excubabant et de spiritali cum corporali salute regis collicite tractabant. Denique rex morbo nimium ingravescente dum sibi mortem uidet ineuitabiliter imminere pro futuris quae non uidebat, sed intimo corde reuoluendo pertimescebat crebro cum suspiriis ingemiscebat. Filios itaque suos Guillelmum Rufum et Henricum qui aderant et quosdam amicorum conuocauit et de regni ordinatione sapienter ac multum prouide tractare cepit. Robertus enim filius eius qui maior natu erat, multotiens olim contra patrem suum litigauerat, et tunc nouiter pro quibusdam ineptis similiter stomachatus ad regem Francorum discesserat. Verum sapiens heros in futurum sibi multique commoda facere non distulit omnesque thesauros suos aeclesiis et pauperibus Deique ministris distribui precepit. Quantum uero singulis dari uoluit callide taxauit et coram se describi a notariis imperauit. Clero quoque Madantensi*

vers le milieu du 12^e siècle : le siège de la paroisse est placé dans l'église prieurale. Il est impossible de savoir si cette double fondation de l'église a conduit à l'aménagement d'un dispositif particulier séparant l'édifice en deux parties – l'une pour les moines, l'autre pour les paroissiens – comme cela a été le cas au prieuré Saint-Lô. Néanmoins, un document suggère fortement que les paroissiens disposaient de la nef. Cet acte de 1428 est relatif à " la réparation et réédification de la nef de l'église de Saint-Gervais, par lequel il est dit que si les religieux de Fécamp font rebâtir la dite nef par principe de piété, cela ne doit aucunement les appuyer dans les prétentions qu'ils ont d'obliger les paroissiens de la paroisse de Saint-Gervais à la dite réédification, et que d'autre côté la dite réparation ne pourra préjudicier les dits paroissiens dans leurs prétentions, par lesquelles ils soutiennent que les religieux sont sujets à la réparation " (Thieury, 1859 : 125). Selon cet acte de l'officialité, un désaccord éclata entre les paroissiens et les moines de Fécamp sur les réparations de la nef, chacun affirmant que l'autre doit réaliser les travaux. Les paroissiens affirment que les réparations doivent être effectuées par l'abbaye dont l'église dépend mais ces réparations ne doivent pas les conforter dans leurs prétentions sur les droits de la paroisse (Thieury, 1859 : 52). Au contraire, les moines affirment que ces réparations reviennent aux paroissiens. Cette affaire laisse entendre que le culte paroissial se déroulait dans la nef. Comme le démontre Grégory Combalbert, la possession de la paroisse par les moines de Fécamp conduit à des tensions avec le pouvoir archiépiscopal. L'abbé et les moines de Fécamp ont affirmé aux 11^e et 12^e siècles leurs droits sur la paroisse Saint-Gervais dans laquelle se trouvait l'un de leurs prieurés. Entre 1159 et 1164, l'archevêque Hugues d'Amiens ratifie les possessions de l'abbaye de Fécamp et affirme que l'église Saint-Gervais est libre de tout droit épiscopal. L'archevêque n'a aucune autorité ou pouvoir sur cette église. Ce fait explique l'absence de la paroisse Saint-Gervais dans le pouillé d'Eudes Rigaud (Combalbert, 2013 : 191-192). La paroisse Saint-Gervais fut au centre de nombreux conflits entre la ville de Rouen et les moines de Fécamp (Thieury, 1859 : 41-45).

Le prieuré est, par son implantation au nord-ouest de la ville, très exposé aux faits militaires. L'ensemble prioral fut plusieurs fois victime des escarmouches ayant eu lieu autour de la ville. L'église est détruite en 1361 et a subi des dégâts considérables en 1417 et 1562. La tour et le beffroi sont reconstruits en 1566 (Thieury, 1859 : 57). En 1592, le site est transformé en fort d'artillerie (Thieury, 1859 : 58). En effet, Guillaume de Valdory, procureur au parlement de

supplex ingentia dona misit ut inde restaurarentur aecclesiae quas combusserat. De fide et iusticia seruanda, de lege Dei et pace tenenda de priuilegiis aecclesiarum et statutis patrum observandis omnes qui presentes erant admonuit, et allocutionem perenni memoria dignam admixtis interdum lacrimis eloquenter sic edidit " (The ecclesiastical history of Orderic Vitalis..., IV: 78–80).

Rouen, narre l'événement de la façon suivante : " 23 mars 1592. – Sur les huit heures du soir, les sentinelles, posées sur les murs de Cauchoise, entendirent comme les ennemis travailloient avec houës et piquois vers les ruynes de Saint-Gervais : et nonobstant que le canon eust esté tiré pour les empescher, si est-il que le lendemain mardy, vingt-quatriesme à la diane, fut apperceue une petite levée de terre en forme de bastion carré, flanqué de toutes parts, et un fossé audevant, pour empescher qu'il ne fust forcé par les nostres, faisans quelques sorties " (Valdory, 1592 : 14)²⁵. Malgré ces transformations, le mur méridional du prieuré est peu endommagé, il en est de même de l'abside que les huguenots sont obligés de fortifier ; mais le mur septentrional est arasé. Les terres amassées dans l'église et soutenues par le mur méridional forment terrasse et contrescarpe (Thieury, 1859 : 62). Un fossé fut creusé au pied de ce mur.

L'édifice connu, au début du 17^e siècle, des désastres répétés dus à des vents violents. Son clocher finit d'ailleurs par être détruit. Une tempête en 1673, puis l'ouragan du 25 juin 1683 continuèrent de mettre encore en péril un clocher sans cesse réparé ainsi que l'essentiel de l'église. Au milieu du 17^e siècle, le prieuré Saint-Gervais est uni à l'Hôpital Général (Thieury, 1859 : 64). Une nouvelle église a été reconstruite entre 1868 et 1874. Seule la crypte ancienne a été conservée sous le chœur actuel. Le monument fut ainsi rebâti d'après les plans des architectes Martin et Marical (Fournée, 1985 : 4). Seule la crypte est classée Monument Historique. L'abside primitive large mais peu longue a été refaite dans un style analogue à l'ancienne démantelée. L'église Saint-Gervais a été considérablement agrandie, et, par sa largeur et sa longueur, elle empiète désormais sur l'ancien cimetière.

❖ **Rayonnement du couvent** : La renommée de Saint-Gervais doit beaucoup à la présence supposée, depuis le 12^e siècle, des sépultures de saint Mellon, premier évêque de Rouen au 4^e siècle, et de saint Avitien, son successeur, dans la crypte de l'église (Le Maho, 1985 2). La tradition place les deux enfeus contenant les corps de ces saints personnages de part

²⁵ Valdory développe dans les pages suivantes à propos des fortifications : " Ce mesme jour, depuis le matin jusques au soir, il y eut de ce côté continuelle escarmouche, ayans les ennemis posé jusques à quarante ou cinquante mousquetaires derrière un mur de pierre percé, regardant droit la ruyne ou breche advenue ceste part en la muraille de la ville, dont a esté cydessus parlé, pour empescher les nôtres d'y travailler, ce qui ne fut en leur puissance : et de tous les coups par eux tirés, ne fut atainct qu'un valet qui receut un coup de mousquet au travers du mollet de la jambe. Il est vrai que depuis midy ils firent porter un grand nombre de fascines au fort par eux encommencé à Saint-Gervais, jusques à la nuict qu'ils furent entendus jouer du piquois.

Ce mesme jour, trois soldats des ennemis jetoient des pierres contre une croix ou estoit la remembrance de Notre Seigneur Jésus-Christ, et laquelle jusques à ce jour estoit demeurée entière au cimetière de Saint-Gervais ; ce que apercevant l'un des capitaines des bourgeois de la ville, il chargea un mousquet de fonte, duquel il tua l'un de ceux qui jetoient ces pierres ; chose difficile à faire, veu la dis tance du lieu qui est de plus de cinq cens pas [...] " (Valdory, 1592 : 115-116).

et d'autre de l'entrée de la crypte²⁶. Néanmoins, cette tradition reste invérifiable. De même, la présence des sépultures de six prieurs dans cette même crypte paraît également douteuse (Cochet, 1873 : 151). François Farin mentionne quelques sépultures de fidèles ou de religieux dans l'église mais celles-ci ne sont pas antérieures au 17^e siècle : " Dans la Nef au côté gauche au côté gauche contre la muraille, sur un marbre noir est écrit. D.O.M. Cy gît honnête homme Nicolas Grassel, Trésorier de cette paroisse, qui a fondé deux hautes Messes de *Requiem* ; la première le jour de son décès le 19. de juillet ; & la deuxième le jour du décès d'honnête dame Anne de Plasne sa femme, le 24 décembre 1672 qui a fondé deux hautes Messes de *Requiem* les 21. & 29. de juillet, le tout suivant les Contrats " (Farin, 1731 : 3).

Richard II accorde aux religieux de Fécamp le droit de foire à Saint-Gervais : cette dernière se tenait le 19 juin, jour de la fête saint Gervais et saint Protais (Thieury, 1859 : 31).

Contrairement aux moniales de Saint-Paul, les religieux de Saint-Gervais ne paraissent pas se défaire de l'autorité de l'abbaye de Fécamp et ne semblent pas autonomes. Lorsqu'un conflit éclate avec les paroissiens, notamment sur l'église, les textes mentionnent l'intervention des moines de Fécamp et non celle des moines du prieuré Saint-Gervais. François Farin est le seul historien aidant à comprendre pourquoi les textes mentionnent peu les moines de Saint-Gervais : " Depuis cette donation, l'Abbaye de saint Gervais fut unie à celle de Fécamp. Les Moines qui résideoient dans la première furent aparemment envoyez à Fécamp ; car on ne voit point qu'il y ait eu de Communauté depuis ce tems là à Saint Gervais. Ce Monastere dégénéra en simple Prieuré, administré par des Religieux de Fécamp, qui portoient le nom de Prieurs. Ainsi en 1220 un certain Paul de Gal prend cette qualité de Prieur de saint Gervais, dans les Archives de l'Abbaye de Fécamp. Le Pape Urbain IV donna commission au Prieur de saint Gervais en 1261 pour excommunier les détenteurs des biens de l'Abbaye de S Ouen ; & en 1271. Gregoire X adressa une Bulle au Prieur de S. Gervais, où il est nommé Commissaire du S. Siège pour empêcher la vente des terres du Fief de saint Ouen de Rouen. Enfin, le titre de Prieuré a été éteint dans la fuite, & un Abbé de Chartres s'en étant fait pourvoir en Cour de Rome, aussi bien qu'un Moine de Jumièges, ils en furent déboutez tous deux par Arrêt contradictoire de l'Échiquier ; de sorte que les Abbez de Fécamp se réservant toujours la possession de la Jurisdiction de ce Prieuré, ils en firent un lieu de retraite pour eux, & en firent administrer le temporel par un Receveur comptable " (Farin, 1731 : 2). Le prieuré est géré

²⁶ Dans son ouvrage sur l'église et le prieuré Saint-Gervais, Jules Thieury écrit que " Saint Mellon fut déposé, en 311, dans le tombeau à gauche, en entrant dans la crypte, et saint Avitien, évêque de Rothomagus et successeur de saint Mellon, fut déposé, en 325 à droite " (Thieury, 1859 : 23). L'abbé Cochet déclare en 1873 : " Quant à la crypte, les deux tombeaux en *arcasolia* attribués aux premiers évêques de Rouen, le petit appareil des murs, la présence des tuiles à rebord, tout cela démontre l'antiquité de la construction " (Cochet, 1873 : 151).

jusqu'à la fin du 13^e siècle par des prieurs mais sert uniquement, à partir de cette date, de résidence de repos aux moines de Fécamp. Cette hypothèse nous accommoderait fortement mais plusieurs auteurs, dont Jules Thieury, font mention d'un prieur à Saint-Gervais aux 14^e et 15^e siècles (Thieury, 1859 : 111-113, 124, 131).

La présence du siège paroissial dans l'église prieurale ne facilite pas les choses. En effet, la vie paroissiale semble avoir pris le pas sur celle des moines si bien que les faits relatifs à la paroisse sont bien plus nombreux que ceux liés aux religieux résidant à Saint-Gervais. En effet, les sources textuelles renseignent peu sur la vie religieuse dans le prieuré mais également sur l'organisation des bâtiments au sein de ce dernier.

Un tel silence des sources et des historiens, s'il n'illustre pas forcément un prestige moindre du prieuré, interpelle quant à l'importance de ce dernier. Le prieuré reste totalement sous le joug de l'abbaye mais cela ne paraît pas expliquer l'absence des moines de Saint-Gervais dans les sources puisque tout prieuré demeure plus ou moins dans l'ombre de l'abbaye mère. Ainsi, malgré l'existence de prieurs de Saint-Gervais aux 14^e et 15^e siècles, les propos de François Farin font sens. Un prieur pouvait s'occuper de la gestion du prieuré dans lequel résidaient principalement quelques moines de Fécamp venus se reposer. Le prieuré, sans disparaître totalement, devenait un simple lieu de retraite pour les religieux de Fécamp lequel devait tout de même être géré par un prieur²⁷.

❖ **Biens temporels et revenus** : Le patrimoine foncier du prieuré Saint-Gervais était principalement localisé dans la paroisse Saint-Gervais et très peu dans les paroisses *intra-muros* (A.D.S.M. 7 H 2015). Le temporel du prieuré est inextricablement lié à celui des abbés de Fécamp, ceci d'autant plus que le prieuré est, à partir de la fin du 13^e siècle, directement géré par les abbés de Fécamp et non plus par un prieur.

Or le prieuré de Saint-Gervais disposait de ses propres biens. Ainsi, Philippe Auguste, après la conquête de la Normandie, fait à l'abbaye de Fécamp diverses donations. Parmi celles-ci, l'abbaye reçoit, pour son prieuré de Saint-Gervais, quelques propriétés sises à Campeaux, aumônées pour quatre fers à cheval et douze deniers de rentes (Fallue, 1841 : 192 ; Thieury, 1859 : 38). Malgré une vie religieuse peu active, le prieuré bénéficie de quelques dons : en

²⁷ D'après l'inventaire de la baronnie de Saint-Gervais, transcrit par Jules Thieury, les prieurs de Saint-Gervais agissent à plusieurs reprises aux 14^e et 15^e siècles. En 1431, le prieur de Saint-Gervais " a droit d'avoir audit lieu un estal pour y faire exposer et faire vendre de la chair de boucherie " (A.D.S.M. 7 H 8). En 1367, une lettre est adressée sur les droits de réponse de l'abbaye de Fécamp (Thieury, 1859 : 112).

1381, le prieuré de Saint-Gervais apparaît dans le testament de Reynauld de Beauvoir lequel lui lègue la somme de deux florins d'or francs (Thieury, 1859 : 124).

❖ **Sources :** La documentation relative au prieuré Saint-Gervais est principalement intégrée au fonds de l'abbaye de Fécamp. Néanmoins, un seul carton sur le prieuré Saint-Gervais subsiste dans ce fonds (A.D.S.M. 7 H 2015). Tous les actes liés à la baronnie Saint-Gervais apportent quelques renseignements sur le prieuré Saint-Gervais (A.D.S.M. 7 H 8, 7 H 1683 à 7 H 1961).

Le prieuré est représenté sur les vues et plans généraux de Rouen. Il apparaît également sur le plan géométral de la paroisse de Saint-Gervais levé en 1753 (A.D.S.M. 12 Fi 48/1) (Fig. 3.16).



Figure 3.16 : Plan géométral de la paroisse Saint-Gervais, 1753 (A.D.S.M. 12 Fi 48/1).

Plusieurs opérations archéologiques ont été menées sur le site de Saint-Gervais mais ces dernières ont surtout porté sur la nécropole antique et du haut Moyen Âge, ainsi que sur la crypte de Saint-Gervais (Cores, 1987 ; Guillot, 2004).

❖ **Bibliographie :**

Baud, H., Binz, L., 1985. *Le Diocèse de Genève-Annecy*. Paris : Éd. Beauchesne.

- Cochet, J.B.D., 1873. Rapport sur les opérations archéologiques dans la Seine-Inférieure en 1871-1872, *Revue archéologique*, 26, pp. 150–152.
- Combalbert, G., 2013. Archbishops and the City. Powers, Conflicts and Jurisdiction in the Parishes of Rouen (Eleventh-Thirteenth Centuries). In: Hicks, L.V., Brenner, E. (Éds.), *Society and culture in medieval Rouen, 911-1300*. Turnhout: Brepols, pp. 185–223.
- Cores, A., 1987. *Saint-Gervais de Rouen, Recherches archéologiques et historiques*. Mémoire de DEA : archéologie médiévale. Caen : Université de Caen.
- Depping, G.-B., 1835. *Histoire de la Normandie sous le règne de Guillaume-le-Conquérant et de ses successeurs, depuis la conquête de l'Angleterre jusqu'à la réunion de la Normandie au royaume de France*. Rouen : Édouard Frère.
- Fallue, L., 1841. *Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp*. Rouen : Nicéas Periaux.
- Farin, F., 1731. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Cinquième partie. Contenant les paroisses des faux-bourgs, les chapelles, les hôpitaux, les sépultures de la campagne, les abbayes & une partie des prieurez. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite*. Rouen : Louis du Souillet.
- Fauroux, M., 1961. *Recueil des actes des ducs de Normandie de 911 à 1066*. Caen : Caron.
- Fournée, J., 1985. *Monastères et établissements religieux à Rouen avant la Révolution*. La Celle-Saint-Cloud : s.n.
- Guillot, B., 2004. *Rouen (76), 3, place Saint-Gervais, Rapport de diagnostic archéologique, juillet 2004*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Historiae ecclesiasticae...* Vital, O., *Historiae ecclesiasticae libri tredecim*. Éd. Le Prévost A. (Paris : J. Renouard, 1838).
- Le Brun des Marettes, J.-B., 1718. *Voyages liturgiques de France ou Recherches faites en diverses villes du royaume : contenant plusieurs particularitez touchant les rites & les usages des Églises, avec des découvertes sur l'antiquité ecclésiastique & payenne*. Paris : Florentin Delaulne.
- Le Maho, J., 1996. Recherches sur les origines de quelques églises de Rouen (6^e-11^e siècle). *Bulletin Départemental de la Commission des Antiquités de Rouen*, 43, pp. 143–205.
- Le Maho, J., 1985. *Église Saint-Gervais*. Rouen : Service régional de l'Archéologie.
- The ecclesiastical history of Orderic Vitalis ...*, IV. Orderic Vitalis. *The ecclesiastical history of Orderic Vitalis. Volume IV, Books VII and VIII*. Éd. et Trad. Chibnall, M. É. (Oxford : Clarendon press, 1973).
- Thieury, J., 1859. *Saint-Gervais de Rouen : église et paroisse*. Paris : Aubry.
- Valdory, G. de, 1592. *Discours du siège de La Ville de Rouen*. Rouen : Lallemand.

Notice 4 : Prieuré Saint-Michel

Dénomination de l'établissement : Prieuré Saint-Michel.

Date d'apparition : Existence supposée au haut Moyen Âge ; 1025.

Date de disparition : 1789-1790.

Références cadastrales

- **cadastre de 1827** : 1^{ère} section, 13^e feuille ; parcelle 2078.

- **cadastre actuel** : Feuilles ML ; parcelles 35, 412.

Adresse actuelle : mont Sainte-Catherine.

Adresse sur le cadastre de 1827 : mont Sainte-Catherine.

Conservation : Détruit. La côte Sainte-Catherine est inscrite aux Monuments Historiques le 14 janvier 1993.

Usage actuel des bâtiments Détruit.

Prieuré Saint-Michel

❖ **Ordre** : (voir prieuré Notre-Dame-du-Pré).

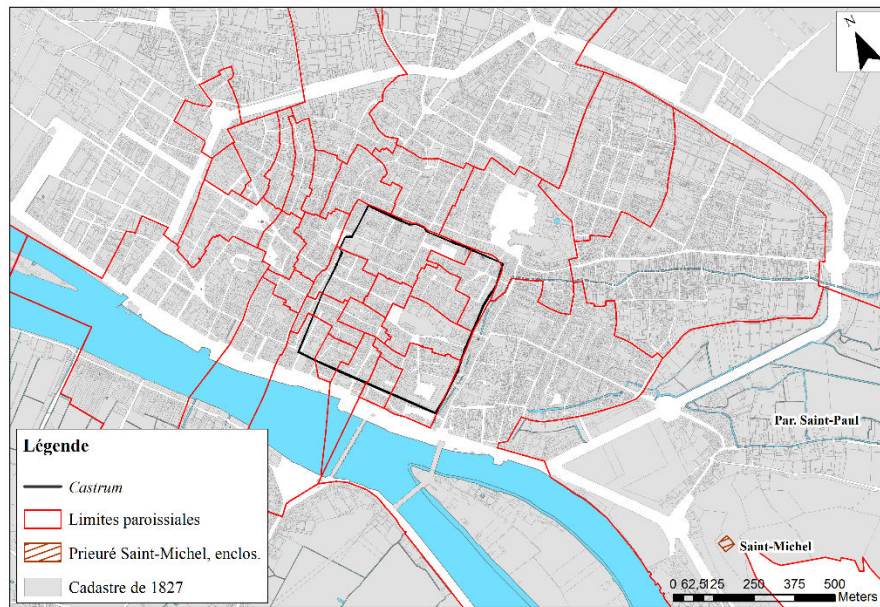
❖ **Origine de l'établissement** : Les origines du prieuré Saint-Michel sont assez floues. Certains auteurs les font remonter au 5^e siècle. Dans le papier terrier réalisé en 1786, l'auteur, Thomas Kennedy, écrit à la demande du dernier prieur de Saint-Michel que la fondation du prieuré remontait au temps de " Clovis, roi des Francs et premier roi chrétien " (A.D.S.M. 14 H 859)²⁸. François Farin est un peu moins téméraire puisqu'il suggère que le prieuré " fut [fondé] un peu après la célèbre Apparition de ce bienheureux Archange [saint Michel] à saint Ansbert, Évêque d'Avranches, qui fut l'an 709 " (Farin, 1731 : 112). Cependant, le premier acte mentionnant ce prieuré est une confirmation en 1025-1026 par Richard II, duc de Normandie, des donations faites à l'abbaye de Saint-Ouen par ses prédécesseurs et par des fidèles (A.D.S.M. 14 H 145)²⁹. L'église Saint-Michel aurait été donnée par un certain Raoul Torte. Raoul la Tourte était un agent – ou encore un fondé de pouvoir – de Louis IV d'Outremer (920-954) pendant la minorité de Richard I^{er} (932-996)³⁰. L'agent de Louis IV fut banni de la province en 952. Le prieuré Saint-Michel était donc déjà fondé dans la première moitié du 10^e siècle : Rouen avait donc déjà son Mont-Saint-Michel à cette date.

❖ **Site d'implantation** : Dans la confirmation de Richard II, l'église Saint-Michel est localisée " [in] Monte Sancti Michaelis " (A.D.S.M. 14 H 145). Sur plusieurs plans modernes (Le Lieur, Belleforest, Hogenberg, ou encore Gomboust), elle est située sur un replat de la côte Sainte-Catherine (Fig. 4.1, 4.2, 4.3, 4.4). Aucune occupation humaine n'est connue sur le site avant l'implantation du prieuré.

²⁸ Cette tradition existait déjà au Moyen Âge. Nicolas Albergati, cardinal et légat du pape Eugène IV (1431-1447) en France, fait allusion à cette origine lointaine du prieuré dans la charte de concession d'indulgences accordées par lui en faveur de ceux qui verseraient des aumônes pour la restauration de la chapelle qui avait été endommagée par le siège de Rouen en 1418, " laquelle chapelle fut fondée au royaume des Francs en l'honneur et référence du mons, saint Michel et la fonda le roy Clovis " (Duranville, 1857 : 3) (Prévost, 1973).

²⁹ " *Id est Montem Sancti Michaelis cum ecclesia et pratis ad eam pertinentibus, super fluvium Rodhebec, quam dedit Rodulfus qui prenominabatur Torta* " (A.D.S.M. 14 H 145).

³⁰ Raoul Torte est cité à plusieurs reprises dans les œuvres de Guillaume de Jumièges (Guizot, 1826 : chap. VI, p. 6) et de Dudon de Saint-Quentin (*De moribus et actis primorum Normanniae ducum...* : 248-249).



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 4.1 : Site d'implantation du prieuré Saint-Michel, 10^e siècle.



Figure 4.2 : Le mont Sainte-Catherine sur lequel est construit le prieuré Saint-Michel en 1525 (vue de Jacques Le Lieur).

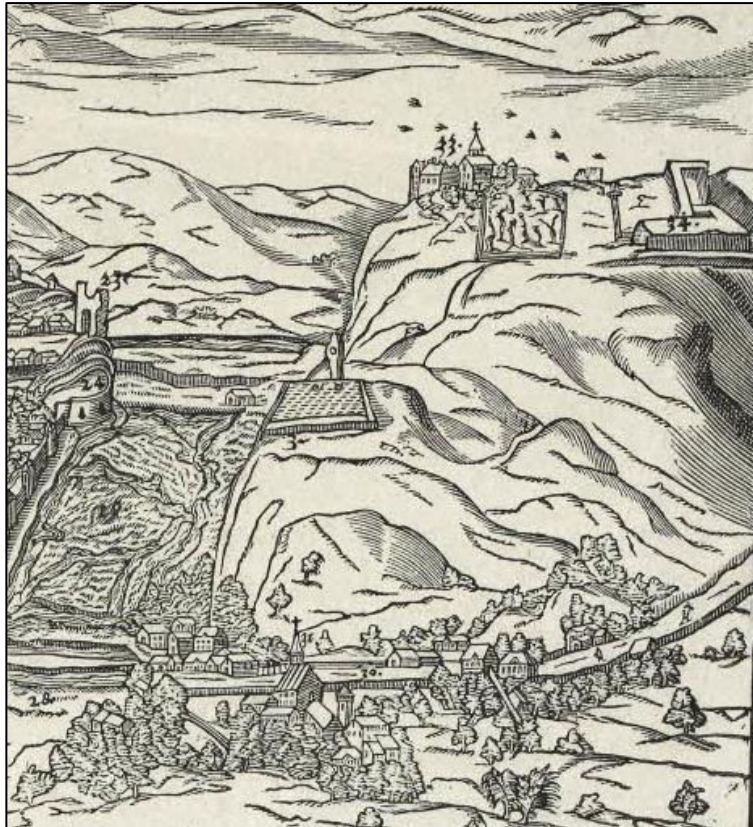


Figure 4.3 : Le mont Sainte-Catherine en 1575 (plan de Belleforest).

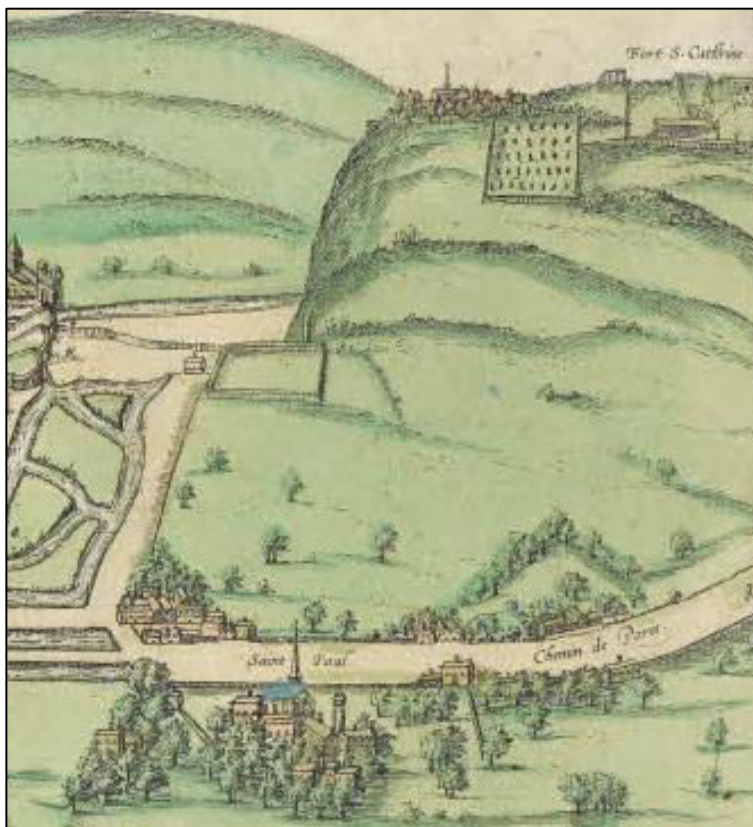


Figure 4.4 : Le mont Sainte-Catherine en 1575 (plan de Hogenberg).

L'accès à ce prieuré et à l'abbaye Sainte-Catherine s'effectuait d'abord par un chemin, puis au début du 14^e siècle, par un escalier puisque ce dernier fut construit en 1310 à l'instigation d'Enguerrand de Marigny (1260-1315), chambellan et ministre du roi Philippe IV le Bel (1285-1314). L'escalier est représenté dans le *Vray pourtraict de la ville de Rouen assiégé et prise par le roi Charles 9* gravé par Mathurin Breuil (B.M.R. Est. topo. g 3737 ; Fig. 4.5). Le tracé de ces marches et paliers correspond en grande partie au mur de clôture occidental du cimetière du Mont-Gargan où un chemin plutôt ardu devait lui succéder. D'après cette vue, l'escalier prenait naissance au bas de la rue du Haut Mariage où quelques marches étaient encore visibles au début des années 1980 (Fig. 4.6)³¹. Par cet escalier, les fidèles montaient soit au mont Sainte-Catherine, soit au prieuré Saint-Michel (A.D.S.M. 14 H 862 ; Fig. 4.5).

D'après François Farin, ce magnifique ouvrage détruit pendant la guerre de Cent Ans, ou plus spécifiquement dont les degrés furent " croulez les uns sur les autres ", fut restauré en 1466 par Jean le Bousier, sieur d'Esternay (Farin, 1731 : 115). Antonio de Beatis, secrétaire du cardinal d'Aragon en visite à Rouen, nous en donne une description précise au mois d'août 1517 : " Dans ce monastère [Sainte-Catherine], on monte par un escalier de pierre de sept cent soixante-dix marches. De vingt en vingt marches se trouve un palier d'environ dix palmes [2,5 m environ] où l'on peut se reposer, car l'escalier est assez fatigant. Quoiqu'il ne soit pas bien large, il est beau ; par endroits, les marches et les côtés sont déjà détériorés " *Voyage du cardinal d'Aragon...* : 143).

³¹ Il ne faut pas confondre la rue du Haut-Mariage avec l'impasse des Hauts-Mariages située paroisse Saint-Maclou à proximité de la rue Damiette. La rue du Haut-Mariage était située au bout de la rue du Mont-Gargan dans le faubourg Martainville. Au 19^e siècle, la croix de Sainte-Catherine était placée près des marches de cet escalier (Périaux, 1870 : 281).



Figure 4.5 : Le mont Sainte-Catherine en 1655 (plan de Gomboust).

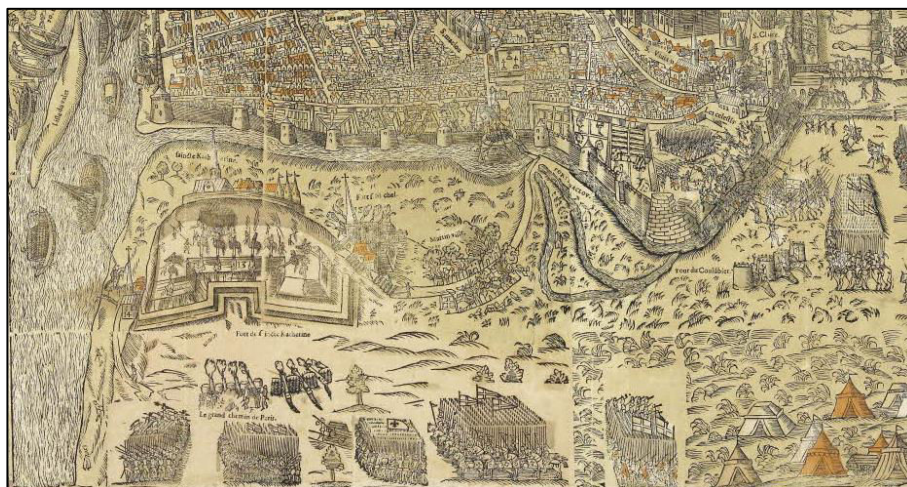


Figure 4.6 : L'escalier montant à Sainte-Catherine sur le *Vray pourtrait de la ville de Rouen assiégée et prise par le roi Charles 9 en 1562*, plan d'André Thevet (B.M.R Est. topo. g 3737).



Figure 4.7 : Vestiges de l'escalier dans la rue du Haut-Mariage dans les années 1960 (© F. Chartier).

❖ **Développement de l'enclos et modification de l'espace** : Aucune donnée textuelle n'apporte d'éléments sur l'extension de l'enclos au cours du Moyen Âge et ultérieurement. De plus, les sources iconographiques sont réalisées au plus tôt au 16^e siècle, date à laquelle le prieuré a certainement atteint, à quelques variations près, son extension maximum. Sur ces derniers, le prieuré Saint-Michel était représenté sous la forme d'un quadrilatère assez étendu : son emprise au sol était d'environ 1 240 m² (Fig. 4.8, 4.9 et 4.10). Les plans du 17^e siècle et en particulier le plan de Gomboust représentent uniquement une église et un calvaire (Fig. 4.11). Sur les plans du 18^e siècle, le prieuré Saint-Michel est mentionné comme chapelle Saint-Michel : les auteurs ne dessinent donc que la chapelle (Fig. 4.12). Seules des fouilles archéologiques permettraient d'apporter un phasage plus précis : l'étendue de l'enclos au Moyen Âge reste donc hypothétique puisque ce dernier est principalement restitué grâce à un plan du 18^e siècle (Fig. 4.13 et 4.14). À cette date, le prieuré s'étendait sur 1 410 m².

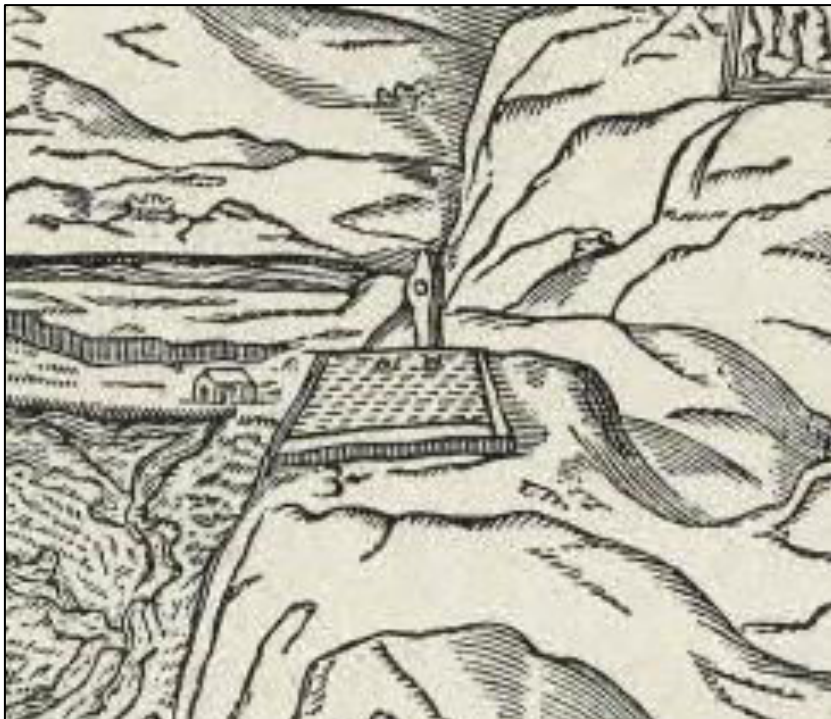


Figure 4.8 : Le prieuré Saint-Michel en 1575 (plan de Belleforest).



Figure 4.9 : Le prieuré Saint-Michel en 1575 (plan de Hogenberg).

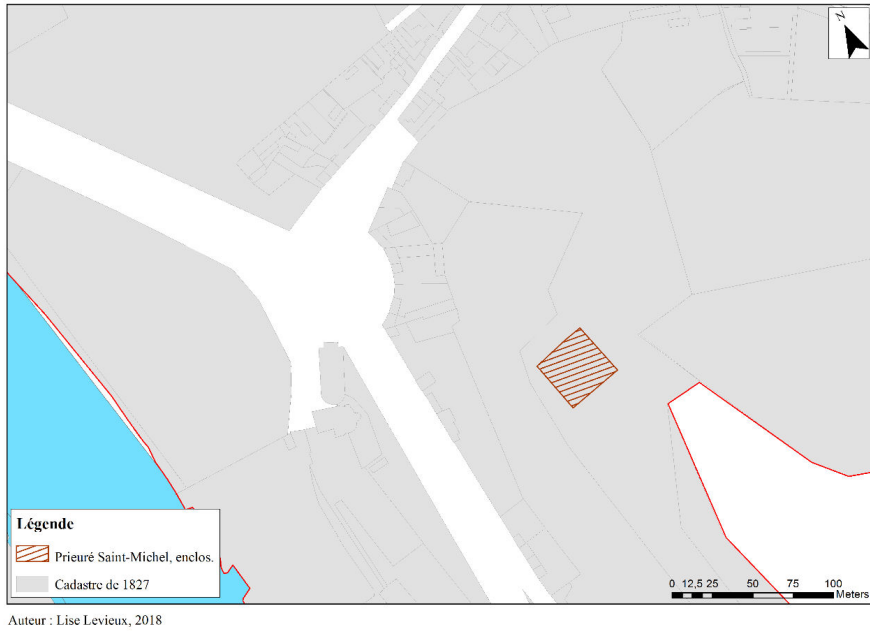


Figure 4.10 : Le prieuré Saint-Michel au 15^e siècle.



Figure 4.11 : Le prieuré Saint-Michel en 1655 (plan de Gomboust).

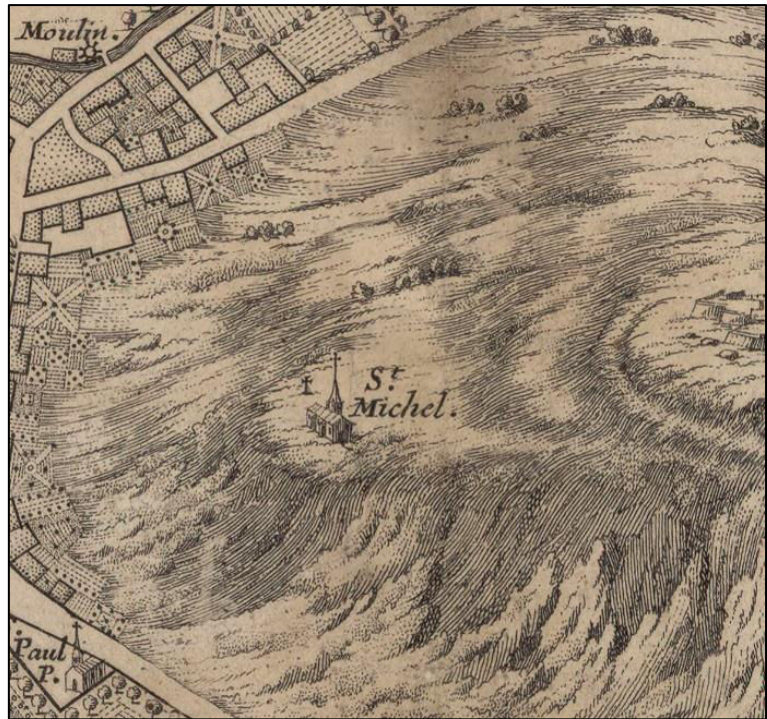


Figure 4.12 : Le prieuré Saint-Michel en 1709 (plan de Nicolas de Fer).



Figure 4.13 : Le prieuré Saint-Michel dans le " Plan géométrique des mouvances de Messieurs les religieux chartreux de Saint-Jullien dans la paroisse de Bonsecours ", 1787 (A.D.S.M. 12 Fi 68).

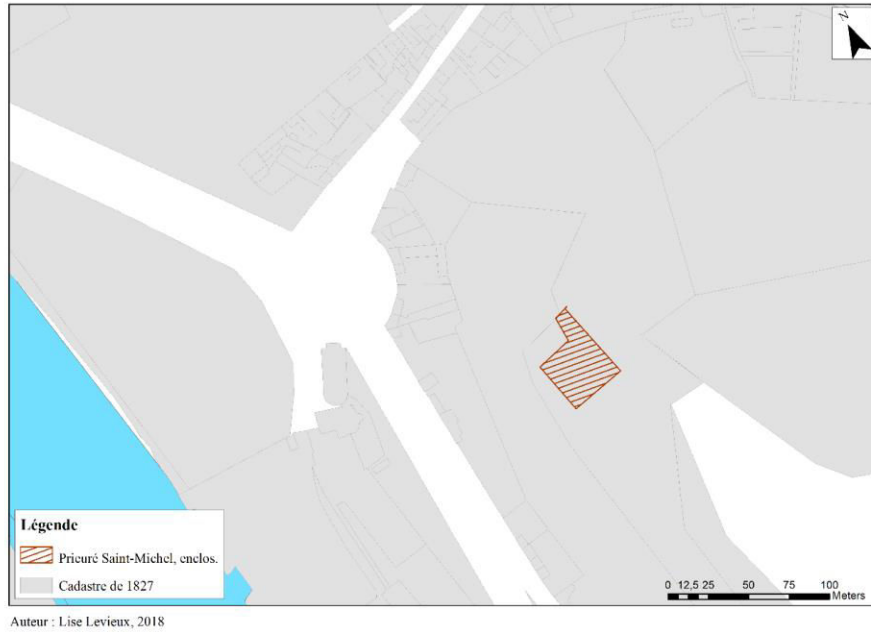


Figure 4.14 : Le prieuré Saint-Michel au 18^e siècle.

❖ **Présentation des vestiges** : Du prieuré Saint-Michel, il ne subsiste rien. Seules des fouilles archéologiques pourraient apporter des renseignements fiables sur l’architecture de l’église et des bâtiments claustraux.

La source la plus fiable et la plus proche de notre période est encore la vue et le plan de Jacques Le Lieur (Fig. 4.15, 4.16 et 4.17). Sur le plan de Jacques Le Lieur, l’église, entourée d’arbres, paraît être d’une taille modeste. Cette vue démontre que l’église disposait d’un bras de transept nord. Or, sur la vue panoramique, aucun transept n’est dessiné au sud. Le pignon ouest comportait un oculus masqué par un étroit bâtiment. L’église était surmontée d’un clocher élancé au bout duquel était une girouette. Des bâtiments claustraux, aucun trait particulier ne ressort.



Figure 4.15 : Le prieuré Saint-Michel en 1525 (vue de Jacques Le Lieur).

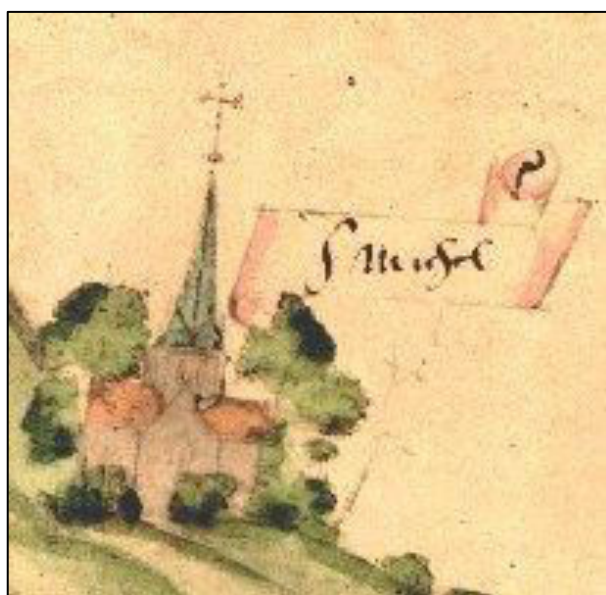


Figure 4.16 : Le prieuré Saint-Michel en 1525 (bande de Yonville ; Jacques Le Lieur).



Figure 4.17 : Le prieuré Saint-Michel en 1525 (vue de Jacques Le Lieur).

De ce prieuré, il ne reste qu'une pierre cubique à mi-pente du mont Sainte-Catherine, laquelle formait le socle d'un ancien calvaire (Fig. 4.18 et 4.19). Deux pierres alignées en contrebas à l'est de cet ancien calvaire sont perceptibles et pourraient être des vestiges du

prieuré Saint-Michel (Fig. 4.20). Un sondage ou des fouilles archéologiques permettraient d'approfondir la connaissance de la topographie de ce site au Moyen Âge et à l'époque moderne.



Figure 4.18 : Vestiges de l'ancien calvaire du prieuré Saint-Michel (© Lise Levieux).



Figure 4.19 : Vestiges de l'ancien calvaire du prieuré Saint-Michel (© Lise Levieux).



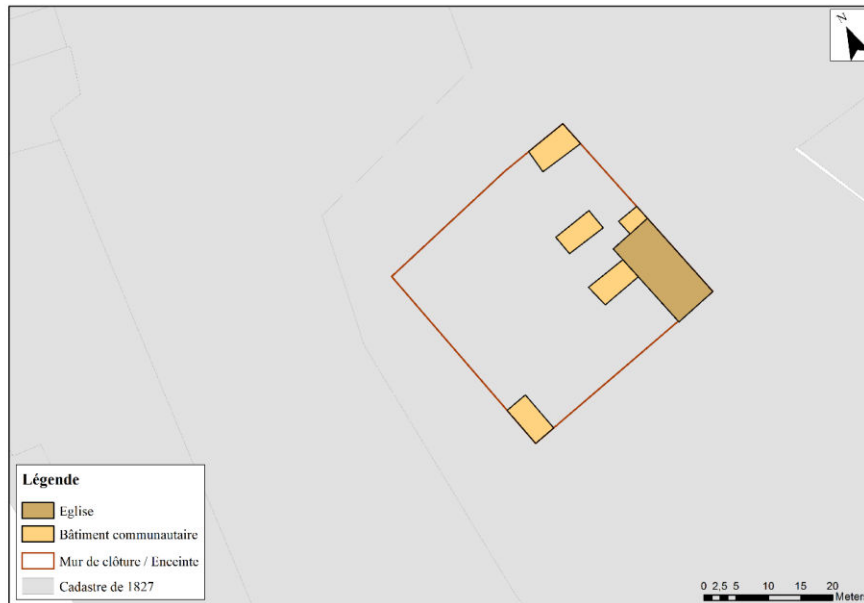
Figure 4.20 : Vestiges probables du prieuré Saint-Michel (© Lise Levieux).

❖ **Dispositions internes** : Sur la vue de Jacques Le Lieur (Fig. 4.13 et 4.15), l'enclos du prieuré Saint-Michel est représenté depuis la rive gauche. Sur le mur méridional de l'église, aucun transept n'apparaît. Du côté de son pignon occidental s'élevait un étroit bâtiment. Au sud de l'église, deux habitations décalées l'une de l'autre sont dessinées. Deux bâtiments moins importants étaient disposés aux angles de l'enceinte : l'un dans l'angle nord-ouest et l'autre dans l'angle sud-est. Le tout est encerclé par des murets épaulés de contreforts formant un enclos rectangulaire.

La fonction de ces bâtiments demeure en majeure partie inconnue. L'un de ces bâtiments servait probablement de logement au prieur puisque François Farin donne, dans son *Histoire de Rouen*, la description suivante : " cette petite chapelle qui n'a maintenant que douze pieds en carré, a été autrefois une plus grande Église, où les peuples venoient souvent faire leurs dévotions, principalement aux deux fêtes de saint Michel ; où les Religieux de saint Ouen alloient à certains jours de l'année processionnellement portant la chasse de leur Bien-heureux Patron ; et où le prieur du lieu avoit une maison assez grande et commode pour se loger et pour y recevoir ses amis ; mais tous ces bâtiments furent abbatués lorsque l'Église et les bâtimens de l'Abbaye de la Sainte Trinité, qui étoit au haut de la même montagne, fut démolie par le commandement du roi Henry IV " (Farin, 1731 : 112).

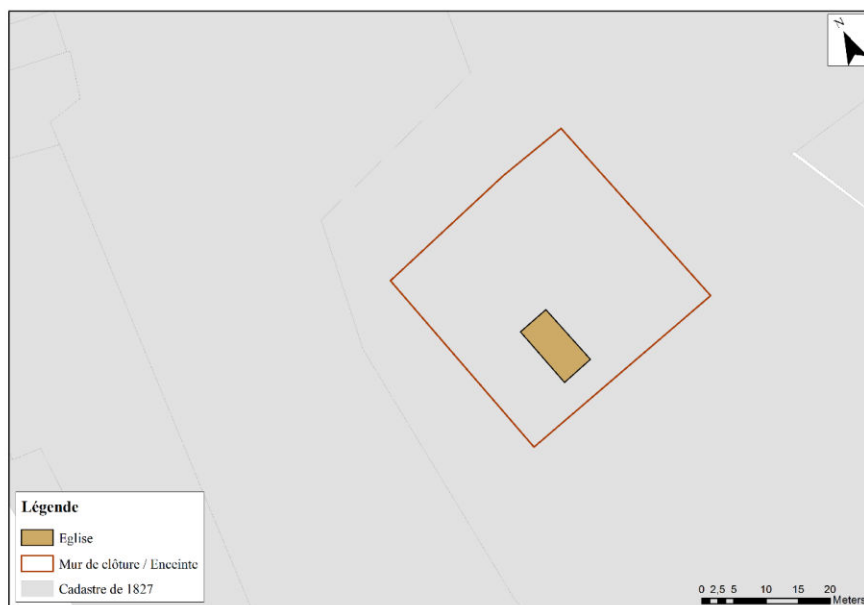
À la fin du Moyen Âge, le prieuré était composé d'une chapelle, de quelques bâtiments communautaires et d'une enceinte conventuelle (Fig. 4.21). Sur les plans de Rouen au 16^e siècle, les mêmes bâtiments sont représentés. En revanche, sur les plans des 17^e et

18^e siècles, seule la chapelle est dessinée (Fig. 4.22). L'édifice culturel a été déplacé par rapport au début du 16^e siècle. Probablement démoli ou ayant subi de gros dégâts lors de ce siècle, un édifice a été reconstruit un peu plus loin. Ce sera tout du moins l'hypothèse retenue en raison des textes et de la comparaison de la vue de Jacques le Lieur et des plans postérieurs.



Auteur : Lise Levieux, 2018

Figure 4.21 : Le prieuré Saint-Michel à la fin du Moyen Âge.



Auteur : Lise Levieux, 2018

Figure 4.22 : Le prieuré Saint-Michel au 18^e siècle.

❖ **Histoire** : L'histoire du prieuré reste, à l'image de ses origines, assez floue. Ce prieuré, dépendant de l'abbaye Saint-Ouen, servait de retraite aux religieux qui désiraient plus de

solitude pour se livrer à la prière. Un abbé de Saint-Ouen, Rainfroi, après avoir dirigé le monastère pendant seize ans, vint y finir sa vie. Lieu de pèlerinage renommé, les moines doivent composer avec les nombreux fidèles montant au prieuré Saint-Michel puis au monastère Sainte-Catherine ainsi qu'avec les Bénédictins de Sainte-Catherine. Des tensions apparaissent entre le prieur Thomas Marie et les ciriers et cirières de Rouen à certaines fêtes de l'année : non seulement à la Saint-Michel célébrée le 29 septembre mais aussi le 16 octobre, jour de la dédicace du sanctuaire du mont " au péril de la mer " et le 8 mai, fête de l'apparition de l'archange sur le mont Gargan en Italie (Delsalle, 1994 : 129). En 1447, une sentence règle la vente des chandelles à laquelle les ciriers et cirières de Rouen prétendent pouvoir se livrer durant certaines fêtes de l'année autour du prieuré Saint-Michel (A.D.S.M. 14 H 856). La présence sur le mont Sainte-Catherine de deux communautés bénédictines, voire trois si on prend en compte le prieuré Saint-Paul en bas de cette même côte, conduit inévitablement à des litiges sur les limites territoriales. En 1277, un procès a lieu entre le prieur Saint-Michel et les religieux de Sainte-Catherine pour la possession des côtes de la montagne Sainte-Catherine (A.D.S.M. 14 H 862). L'abbaye de Saint-Ouen doit également payer pour avoir installé un prieuré sur cette côte. Ainsi, en novembre 1279, l'abbaye Sainte-Catherine et l'abbaye Saint-Ouen procèdent à un échange : la première abandonne tout ce qu'elle réclamait à cause de son prieuré de Saint-Michel sur un clos ou un jardin dans la paroisse Saint-Paul, près du chemin qui conduit au cellier des religieux de Sainte-Catherine, et ceux-ci lui cèdent en échange tous leurs droits sur le clos de la Sainte-Trinité, à Sainte-Geneviève près Gasny (A.D.S.M. 14 H 862).

La position du prieuré Saint-Michel à l'est de la ville lui causa de grands dommages. Ainsi, dès le début du 15^e siècle, le prieuré est impliqué dans les événements militaires qui affectent l'histoire de Rouen. Le 29 juillet 1418, Henri V ouvre la tranchée devant Rouen avec une armée nombreuse. Le fort Sainte-Catherine, et par extension la côte Sainte-Catherine, furent le premier point d'attaque (Duranville, 1857 : 73). Les bâtiments du prieuré sont probablement ruinés lors de ce siège. Le prieur Robert de Beaunay se consacrera à rassembler des fonds pour réparer la chapelle et les bâtiments claustraux. En 1441, il obtient du cardinal Nicolas Albergati (1426-1443), légat du pape, un mandement accordant aux fidèles des indulgences en échange de leur générosité. En 1452, le prieur de Saint-Michel envoie Guillaume d'Arques recueillir dans les diocèses de Lisieux et Bayeux l'argent nécessaire à la reconstruction de la chapelle du prieuré (A.D.S.M. 14 H 854). La collecte fut certainement fructueuse. En effet, dans la miniature des Chroniques de Monstrelet illustrant l'entrée de Charles VII à Rouen (B.N.F., "Abrégé de la chronique d'Enguerrand de Monstrelet", Ms. Fr. 2679, f^o 334 v. ; Fig. 4.23), la chapelle paraît flambant neuf.



Figure 4.23 : Le prieuré Saint-Michel dans les *Chroniques de Monstrelet*, Entrée de Charles VII à Rouen (B.N.F., “Abrégé de la chronique d’Enguerrand de Monstrelet”, Ms. Fr. 2679, f° 334 v.).

L’histoire du prieuré retombe dans l’obscurité jusqu’aux événements de la fin du 16^e siècle. Le priorat de Michel de Rouves (1546-1550 ; 1558-1578) apparaît mouvementé (Beaurepaire, 1882 : 23) et ce dernier s’en prend particulièrement à l’abbaye Saint-Ouen (A.D.S.M. 14 H 856). Les Huguenots s’emparent de la ville de Rouen pour plusieurs mois au printemps 1562. Sur l’ordre de Montgomery, le prieuré Saint-Michel est sommairement fortifié. De nombreuses batailles se déroulent en ce lieu : le prieuré ne sort sans doute pas indemne de ces combats armés. Michel de Rouves requiert l’aide de Charles IV pour reconstruire le prieuré (A.D.S.M. 14 H 854). Le prieur affirme que " ceux de la nouvelle religion [ont] ruyné, démolly, rasé et abatu l’église et maison dudit prieuré de Saint-Michel " (A.D.S.M. 14 H 854).

Le prieuré Saint-Michel subit un nouveau siège à la fin du 16^e siècle. En 1591-1592, Henri IV assiège la ville de Rouen, mais ni l’abbaye Sainte-Catherine-du-Mont, ni le prieuré Saint-Michel. Ce dernier a probablement été quelque peu endommagé puisqu’un devis est réalisé en 1594 afin de définir l’ouvrage de maçonnerie qu’il convient de faire à la chapelle Saint-Michel du Mont-Gargan (A.D.S.M. 14 H 854)³². Une partie des bâtiments claustraux

³² " Devis de l’ouvrage de maçonnerye qu’il convient faire à la chappelle de Sainct Michel située sur le mont Gargan proche de cette ville de Rouen ainsy qu’il ensuit :

Premièrement

Il convient allonger laditte chappelle de dix huict pieds de longueur du dedans en dedans et de desmollir le pignon qui est de présent fait pour apprez icceluy recontinuer sur ladicte longueur de dix huict pieds et aussy continuer ladite chappelle sur la mesme largeur dont elle se dépriserà bastye et le quel rallongement sera fait tant de caillou bizet chayne de pierre avec deux auvalles de pierres de taille scavoir une de chacun costé qui auront deux pieds de diamestre ou environ pour donner du jour dedans ladicte chappelle, et pour esvitter aux ruynes que l’on revoict de présent en ladite chappelle, la maçonnerie sera faite des deux costez de trois pieds despoisseur pour soustenir le fardeau de la poussée de la voutte et la charge qui est dessus laditte voutte et on hauchera de deux à trois retombées ou il sera diminué la massonnerie de la mesme épaisseur de celle qui y est de présent bastye et le pignon de laquelle chappelle sera fait de deux pieds et demy despoisseur et les vouttes d’icelle chappelle seront

semblent détruits au cours de cet assaut car les documents iconographiques du 17^e siècle ne représentent qu'une simple chapelle (Fig. 4.24).

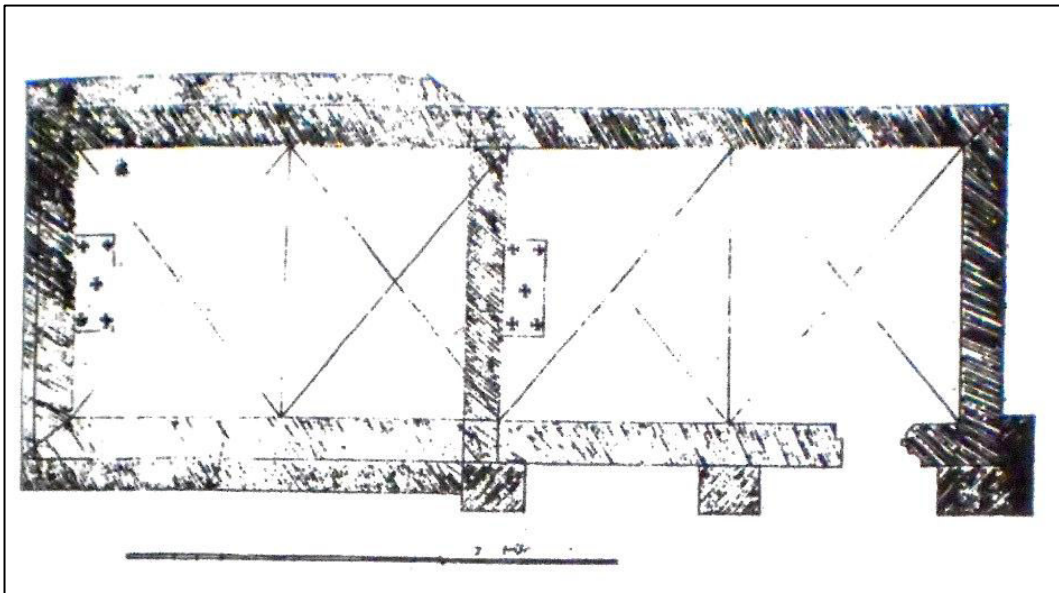


Figure 4.24 : Plan de la chapelle Saint-Michel (A.D.S.M. 14 H 854 ; Delsalle, 1994 : 127-128).

Le prieuré ne consiste plus que dans une petite chapelle bâtie de pierres d'une taille d'environ douze pieds en carré qui subsiste jusqu'à la Révolution française. En février 1791, le prieuré est vendu comme bien national pour la somme de 2 000 livres au sieur Levasseur déjà propriétaire de terrains voisins (A.D.S.M. 1 QP 1338). Ce dernier entreprit la démolition de la chapelle. Les derniers pans de mur disparaissent au 19^e siècle (Fig. 4.25).

faites de vouttes d'augive et de pendants, les branches d'augive seront faites de pierre du vaudeleux pour résister au fardeau qui sera dessus et laquelle chappelle sera couverte de caillou bizet à double lict de ciment avec un enduit de ciment de deux poulces despoisseur par-dessus le caillou bizet et ou bien la couvrir de pierre du vaudeleux de la plus dure qui faire se pourra et sera maçonnée à bain de ciment suivant celle qui y est de présent faite.

L'entrepreneur qui entreprendra ledit ouvrage se pourra servir de tous les matteraux qui se pourront trouver dans le fort de Ste Catherine s'il sy en trouve de propres ou sinon en cas quil ne sen pense trouver sera tenur et obligé den fournir pour la perfection d'icelluy ouvrage comme pierres du vaudeleux, chaux, sable et ciment et autres choses sily en convient avec paynes douvriers et manouvriers et rendra iceluy ouvrage preste et agrée et de son dit mestier soubir bonne et deue visittacion " (A.D.S.M. 14 H 854 ; Delsalle, 1994 : 127-128).



Figure 4.25 : Ruines de la chapelle Saint-Michel (A. Sarrazin, v. 1870).

❖ **Rayonnement du couvent** : Le rayonnement du couvent se matérialise principalement par l'afflux de pèlerins au prieuré.

En 1140, le prieuré accueille momentanément les reliques de Saint-Romain et de Saint-Godard qui demeuraient loin de la ville de Rouen depuis les invasions vikings du 9^e siècle. L'affluence des pèlerins augmente à certaines dates, principalement le 8 mai, le 29 septembre et le 16 octobre (cf. histoire). La Saint-Michel, célébrée le 29 septembre, était devenue une date marquante du calendrier chrétien avec Pâques et Noël : elle constitue souvent le point de départ des baux ruraux ou encore des paiements de rente. Durant ces fêtes, ciriers, miracliers, vendeurs de médailles et d'insignes profitaient de l'occasion pour la confection de plombs de pèlerinage. Ce pèlerinage est également bénéfique au prieur qui reçoit une redevance en pain et en vin proportionnelle à l'affluence des pèlerins (A.D.S.M. 14 H 856). Comme l'indique le compte de 1373-1374, les offrandes de pèlerins pouvaient s'élever à 30 l. (A.D.S.M. 14 H 855).

Au 12^e siècle, ou peut-être au 13^e siècle, un miracle se produisit dans l'église Saint-Michel. Dom Pommeraye en donne le récit suivant : " Le premier se passa ainsi. Les Religieux de l'Abbaye ayans, selon l'ancienne coustume, porté processionnellement le Corps de leur glorieux Patton saint Oüen en l'Eglise de saint Michel du Mont, au iour de la feste de ce S. Archange, ils y trouvèrent une di prodigieuse quantité de peuple, que mesme après s'estre arrétez longtemps, ils ne pûrent entrer dans l'Église, de sorte qu'ils furent contraints de monter plus haut en une belle place ; où ils estendirent un tapis sur lequel ils posèrent la Chasse, autour de laquelle ils si mirent en attendant que cette grande foule fust écoulée. Ayant donc esté

quelque temps en cet estat, il vint un homme les advertir que le passage étoit libre, & qu'ils pourroient aisément entrer dans la Chapelle. Ils chantèrent aussi tost une Antienne-du Saint, & commencèrent à marcher ; mais les Religieux qui deuoient porter la Chasse s'étant presentez pour la charger sur leurs épaules, n'en pûrent venir à bout ; d'autres s'étans approchez pour leur aider, tous leurs efforts ne servirent de rien, la Chasse étant demeurée immobile " (Pommeraye, 1662 : 358).

Sans fouilles archéologiques, l'attrait du prieuré en ce qui concerne les sépultures ne peut être étudié. Les érudits locaux tels Farin et Dom Pommeraye ne se révèlent d'aucune aide à ce sujet.

❖ **Biens temporels et revenus** : Le prieuré Saint-Michel possède plusieurs propriétés disséminées entre la paroisse Saint-Paul de Rouen (A.D.S.M. 14 H 864-878), Eauplet (A.D.S.M. 14 H 879-880), Cailly (A.D.S.M. 14 H 881-889), Chambray (A.D.S.M. 14 H 890), Saint-Pierre et Notre-Dame-de-Franqueville (A.D.S.M. 14 H 891-893), Mathonville (A.D.S.M. 14 H 894), Mesnil-Esnard (A.D.S.M. 14 H 895-902), Montigny (A.D.S.M. 14 H 903), Pierreval (A.D.S.M. 14 H 904) et Yquebeuf (A.D.S.M. 14 H 905).

Un compte de la fin du 14^e siècle rédigé par le frère Jacques de Bullecourt apporte des informations sur les dépenses et recettes du prieuré (A.D.S.M. 14 H 855). En 1373-1374, les moines dépensent 90 l. pour la nourriture, 60 s. pour le bois et le charbon, 10 l. pour la réparation des bâtiments, 50 s. pour l'entretien du mole et de son harnais et 15 l. pour le salaire des domestiques. Ils achetèrent également de l'huile, du vin et des chandelles. En outre, ils doivent payer diverses taxes au profit de l'archidiaconé et de l'abbaye Saint-Ouen. Le tout s'élevait à 180 l. De leurs propriétés mentionnées ci-dessus, les moines tiraient un revenu annuel de 150 l. dont 30 proviennent des offrandes de pèlerins. Ce compte démontre que le prieur devait combler un déficit de 30 l. Le train de vie des moines de ce prieuré paraît donc assez modeste.

❖ **Sources** : La quasi-totalité des sources textuelles du prieuré Saint-Michel est conservée aux Archives départementales de Seine-Maritime. Le fonds est composé :

- de plusieurs titres généraux tels des confirmations de biens ou des actes relatifs aux réparations faites au prieuré (A.D.S.M. 14 H 853-854) ;
- de documents relatifs aux revenus du prieuré (comptes, redevances, livraisons, décimes, rentes, baux, gages-plèges, réunions d'héritage, transactions diverses) (A.D.S.M. 14 H 855-862) ;

- des actes relatifs aux propriétés du prieuré (A.D.S.M. 14 H 863-905).

Le prieuré apparaît dans la plupart des plans et vues de la ville de Rouen : Le Lieur, Belleforest, Gomboust, de Fer, Lattré, Magin, Mérian. Le prieuré est représenté sous la forme d'un petit bâtiment rectangulaire sur le " Plan géométrique des mouvances de Messieurs les religieux chartreux de Saint-Jullien dans la paroisse de Bonsecours " de 1787 (A.D.S.M. 12 Fi 68). Plusieurs dessins sont plus spécifiquement liés aux événements de la côte Sainte-Catherine : Mathurin Breuil (ou Bréville) dessine la ville de Rouen reprise par Charles IX en 1562 (*Vray pourtraict de la ville de Rouen assiégé et prise par le roi Charles 9*, B.M.R. Est. topo. g 3737). Frans Hogenberg a réalisé trois iconographies de Rouen : la première est une vue générale de ville (Fig. 4.26), la deuxième est un plan de Rouen (Fig. 4.27) et la troisième représente cette même ville lors du siège de 1591 (Fig. 4.28). Une troisième gravure allemande met aussi en scène le siège de Rouen en 1591 (Fig. 4.29).

Il est également représenté dans *L'entrée de Charles VII à Rouen* dans les Chroniques de Monstrelet (B.N.F., "Abrégé de la chronique d'Enguerrand de Monstrelet", Ms. Fr. 2679, f° 334 v. : Fig. 4.30).

Le devis de réparation du prieuré de la fin du 16^e siècle est accompagné d'un plan de la chapelle : cette dernière était composée de deux pièces rectangulaires disposant chacune d'un autel (A.D.S.M. 14 H 854).

Plusieurs dessinateurs du 19^e siècle s'inspireront de l'iconographie ancienne, principalement de celle de Le Lieur, pour figurer le prieuré (Fig. 4.31).

Ce prieuré n'a pas fait l'objet de fouilles archéologiques.



Figure 4.26 : Vue de la ville de Rouen en 1575 gravée par Frans Hogenberg.

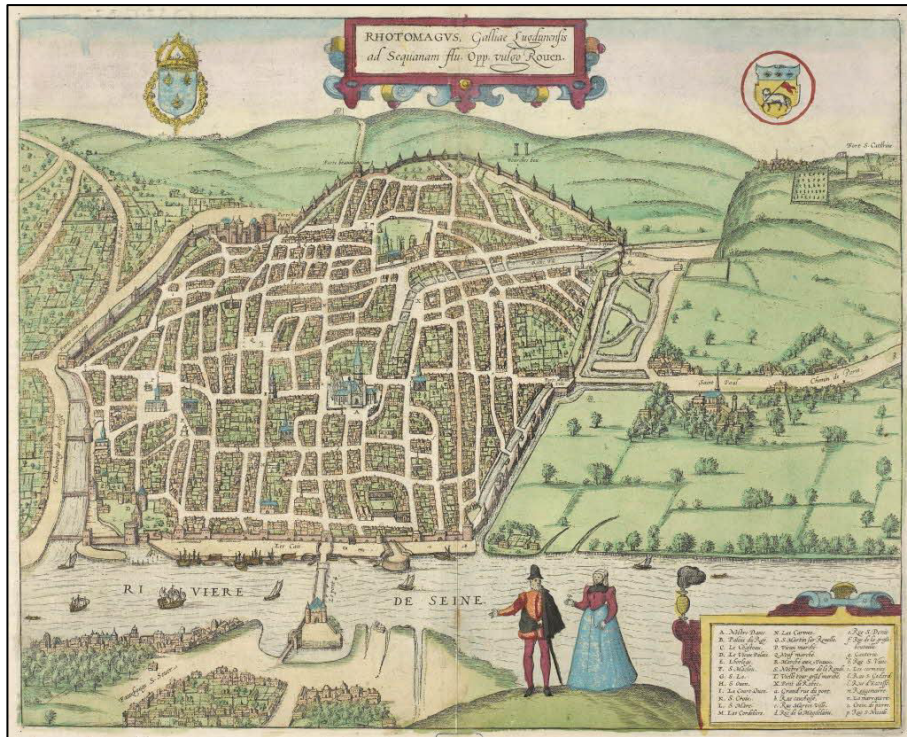


Figure 4.27 : Plan de la ville de Rouen en 1575 gravé par Frans Hogenberg.



Figure 4.28 : Siège de Rouen par le maréchal de Biron, 8 octobre 1591 (Frans Hogenberg).



Figure 4.29 : Siège de Rouen par le maréchal de Biron, 8 octobre 1591 (Auteur anonyme).



Figure 4.30 : L'entrée de Charles VII à Rouen dans les chroniques de Monstrelet (B.N.F., "Abrégé de la chronique d'Enguerrand de Monstrelet", Ms. Fr. 2679, f° 334 v.).



Figure 4.31 : Chapelle Saint-Michel en 1525 (S.R.I.P.H.N. Cliché 80761117X : Prieuré Saint-Michel, Miossec).

❖ Bibliographie :

- Beaurepaire, C. de R. de, 1882. Notice sur le prieuré Saint-Michel, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Maritime*, 6, pp. 14-29.
- Voyage du cardinal d'Aragon... De Beatis, A., Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie (1517-1518)*. Havard de la Montagne, M. (Trad.), Cochin, H. (Éd.) (Paris : Perrin et Cie, 1913).
- Delsalle, L.-R., 1994. Contribution à l'histoire du prieuré Saint-Michel-du-Mont-Gargan à Rouen, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 41, pp. 119-132.
- De moribus et actis primorum Normanniae ducum...* Dudon de Saint-Quentin. *De moribus et actis primorum Normanniae ducum*, éd. Jules Lair (Caen : typ. F. Le Blanc-Hardel, 1865).
- Duranville, L. de, 1857. *Essai sur l'histoire de la côte Sainte-Catherine et des fortifications de la ville de Rouen : orné de planches et de vignettes*. Rouen : Le Brument.
- Farin, F., 1731. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Cinquième partie. Contenant les paroisses des faux-bourgs, les chapelles, les hôpitaux, les sépultures de la campagne, les abbayes & une partie des prieurez. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite*. Rouen : Louis du Souillet.
- Guizot, F., 1826. *Histoire des Normands*. Caen : Mancel.
- Périaux, N., 1870. *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen : Revue de ses monuments et de ses établissements publics*. Rouen : Le Brument.
- Pommeraye, J.-F., 1662. *Histoire de l'abbaye royale de S. Ouen de Rouen divisée en 5 livres... Recueilly des diverses chartes, titres, papiers et mémoires instructifs et des auteurs qui en ont écrit par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur*. Rouen : Richard Lallemand et Louis du Mesnil.
- Prévost, L., 1973. Histoire des anciens monuments de la colline Sainte-Catherine de Rouen. *Études normandes*, 1973(4), pp. 1-27.

Notice 5 : Abbaye de Saint-Ouen

Dénomination de l'établissement : Abbaye de Saint-Ouen.

Date d'apparition : v. 750 ; 918.

Date de disparition : 1789-1790.

Références cadastrales

- **cadastre de 1827** : 5^e section, 2^e feuille ; parcelles 571-589+ 490-491.

- **cadastre actuel** : feuille LP ; parcelles 1 à 62.

Adresse actuelle : Place du général de Gaulle.

Adresse sur le cadastre de 1827 : Place Saint-Ouen, rue Bourg l'abbé, rue de l'Épée, rue des Faulx et rue de l'Hôpital.

Conservation : Abbatale, dortoir, jardin, vestiges d'enceinte.

Conservation de six inscriptions funéraires et plates-tombes (13^e -16^e siècle) au Musée départemental des Antiquités.

Usage actuel des bâtiments : Le dortoir accueille l'Hôtel de Ville ; l'église est aujourd'hui un lieu d'exposition et de concerts.

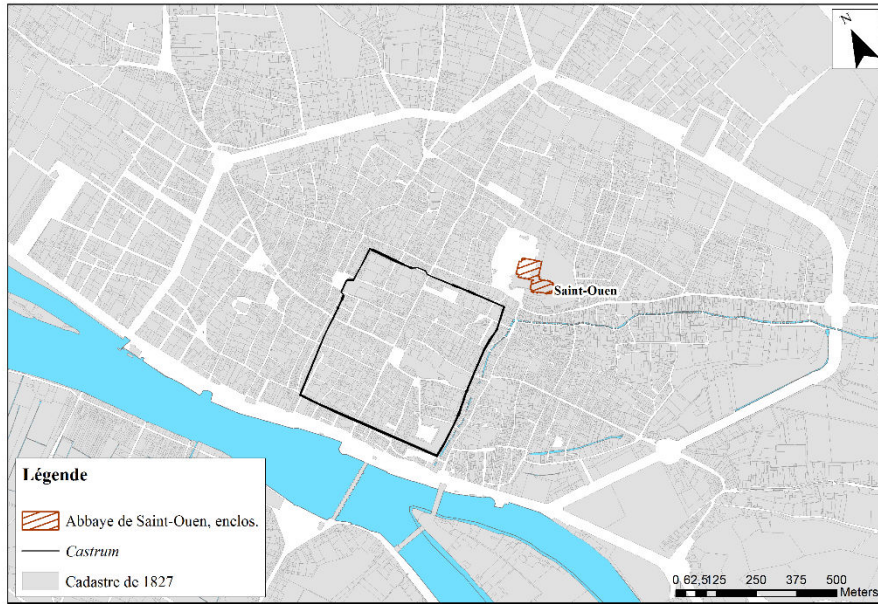
Abbaye de Saint-Ouen

❖ **Ordre** : (voir prieuré Notre-Dame-du-Pré).

❖ **Origine du couvent** : Les moines de Saint-Ouen s'installent dans la basilique Saint-Ouen vers le milieu du 8^e siècle sous l'épiscopat de l'évêque Rémi (Le Maho, 1996 : 182). Ainsi, la basilique funéraire devient vers 755 le premier monastère bénédictin de la ville de Rouen³³. Lorsque le monastère est pillé durant les raids vikings, les reliques de Saint-Ouen sont transférées à Condé-sur-Aisne près de Soissons. Les moines de Saint-Ouen y restent jusqu'en 918, date à laquelle Rollon les rappelle et confirme leurs possessions à Rouen. Cette abbaye demeure le seul établissement bénédictin de la ville jusqu'au début du 11^e siècle.

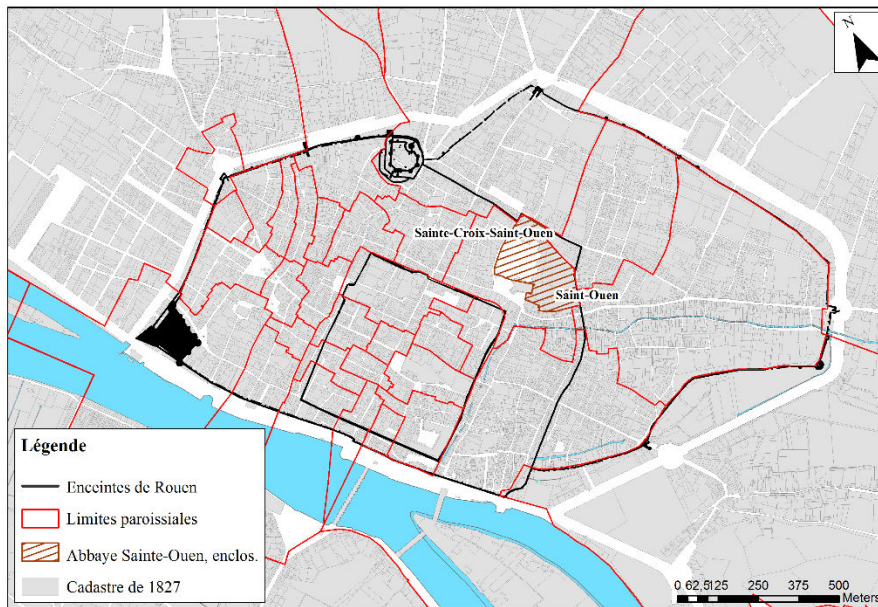
❖ **Site d'implantation** : Les moines s'installent dans une basilique funéraire située au nord-est du *castrum*. Le choix de cette basilique est judicieux : située à proximité de la ville, mais à l'extérieur des remparts, elle donne l'occasion aux moines bénédictins de rester isolés et d'étendre leur enclos tout en gardant un lien avec la ville (Fig. 5.1). La situation privilégiée de ce lieu, mais également la présence de bâtiments édifiés au 9^e siècle explique que Rollon y réinstalle les moines en 918 (Schney, 1993 : 24). Néanmoins, cette proximité avec le noyau urbain primitif conduit à l'intégration de l'abbaye dans l'enceinte du 13^e siècle. Cette dernière, autour de laquelle s'était formé un bourg, se retrouve totalement insérée dans la ville et dans la trame urbaine à la fin du Moyen Âge (Fig. 5.2). Cette intégration est perceptible sur le plan d'Hogenberg ou encore sur celui de Gomboust (Fig. 5.3 et 5.4).

³³ La transformation de basiliques funéraires en monastères bénédictins est attestée dans d'autres villes de France. À Reims, l'abbaye de Saint-Rémi est à l'origine une basilique funéraire : elle est, en premier lieu, une chapelle qui reçut le corps de saint Rémi et devint de ce fait la principale basilique suburbaine de Reims ; elle est alors desservie par une communauté au statut flou mais est rapidement transformée en abbaye sous l'archevêque Tilpin (ou Turpin) qui impose la règle bénédictine (Desportes, 1979 : 50). À Bordeaux, l'abbaye Sainte-Croix est fondée à l'emplacement d'une basilique contenant la tombe d'un certain Mommelenus, saint mort vers 643, et est englobée dans une enceinte ultérieure (Jean-Courret et Lavaud, 2009 : 181-183).



Auteur : Lise Levieux, 2018

Figure 5.1 : Situation d'implantation de l'abbaye de Saint-Ouen, 10^e siècle.



Auteur : Lise Levieux, 2018

Figure 5.2 : Situation d'implantation de l'abbaye de Saint-Oue, fin 15^e siècle.



Figure 5.3 : L'abbaye de Saint-Ouen en 1575 (plan d'Hogenberg).

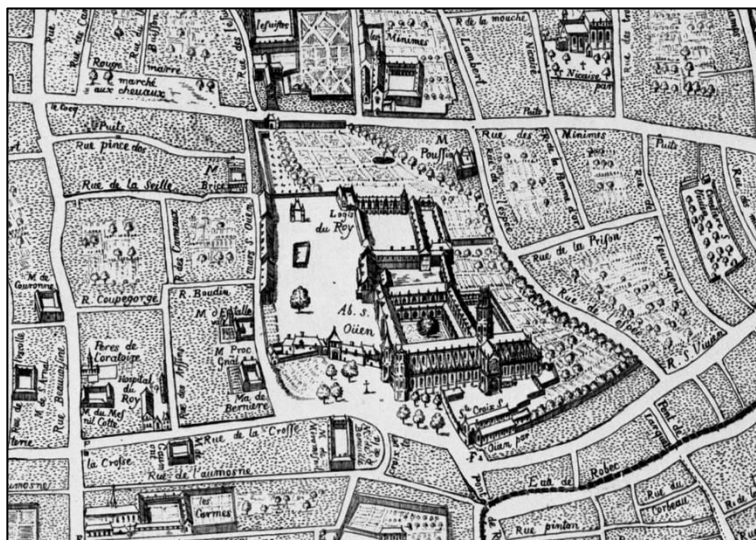


Figure 5.4 : L'abbaye de Saint-Ouen en 1655 (plan Gomboust).

❖ **Développement de l'enclos et modification de l'espace** : Il est complexe de restituer les divers agrandissements de l'abbaye de Saint-Ouen. En effet, contrairement aux frères mendiants, la documentation à ce sujet est très mince. Néanmoins, en raison des données archéologiques et textuelles, nous pouvons supposer que l'enclos de l'abbaye avait atteint son extension maximum au 13^e siècle. En effet, l'enceinte englobant l'abbaye de Saint-Ouen est certainement celle édifiée au cours des 12^e et 13^e siècles.

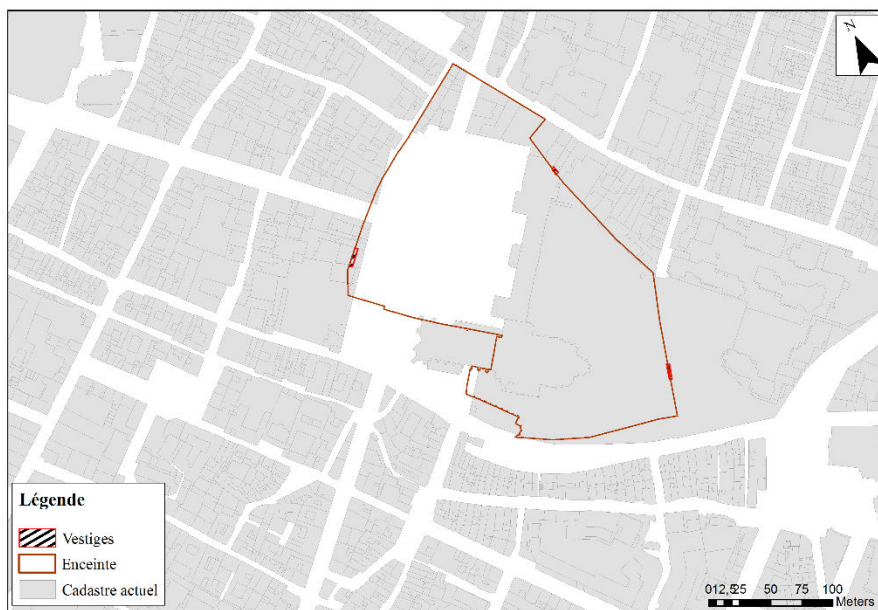
Si nous possédons peu de données sur la portion septentrionale ou sur la portion méridionale de l'enceinte conventuelle, nous disposons de davantage de renseignements sur la datation des portions occidentales et orientales. Les fouilles de la place du général de Gaulle en 1996 ont mis au jour la portion occidentale de l'enceinte conventuelle de l'abbaye de Saint-Ouen (Maret,

1996). En effet, d'après ces investigations, un mur solide large d'environ 1,50 m est édifié à la fin du 12^e siècle à l'ouest du complexe monastique (Fig. 5.5). La comparaison avec les plans des 17^e et 18^e siècles permet de confirmer qu'il s'agit de la portion du mur d'enceinte de l'abbaye de Saint-Ouen. Selon Dominique Pitte, cette portion de mur est à mettre en lien avec l'incendie de 1136 et les travaux qui suivirent (Pitte, 1988). Ainsi, il semble que l'abbatiale romane est restaurée par Rainfroy, abbé de Saint-Ouen de 1126 à 1142 : il achève également le cloître et les bâtiments monastiques puis entoure l'abbaye d'un mur. La construction du mur d'enceinte occidental est à mettre en relation avec cette campagne de travaux (Maret, 1996 : 77). Le mur d'enceinte oriental paraît plus récent. En effet, les portions d'enceinte découvertes en 1978 dans les jardins de l'Hôtel de Ville sont datées du 13^e siècle (Halbout, 1981, 1978). Le sondage dans les jardins a révélé un contrefort, ou pilastre d'entrée, présentant trois ressauts de fondation et édifié en pierres de taille. De même, le mur édifié en grand appareil, découvert dans le sondage de la rue Abbé-de-l'Épée, est large de 2,10 m et est posé sur une fondation à deux ressauts, visibles sur sa face est. Le mur était précédé par un muret large de 0,36 m dont il était espacé de 6 cm (Fig. 5.6 et 5.7). La technique de construction apparaît totalement différente de celle découverte pour le mur occidental. Ces portions de mur semblent plus récentes. Ces murs correspondraient à la phase de reconstruction, effectuée par l'abbé Hugues de Contremoulins (1234-1251), après l'incendie dévastateur de 1248. Néanmoins, il s'agit d'une reconstruction induisant que le mur d'enceinte est antérieur : il est fort probable que le mur d'enceinte était déjà édifié au 12^e siècle.

Étant donné la construction du mur occidental et du mur oriental au 12^e siècle, nous pouvons supposer que la muraille septentrionale et la muraille méridionale ont été construites durant la même période. Cependant, si nous connaissons la date à laquelle l'enclos atteint son extension maximum, les données textuelles, archéologiques ou iconographiques, n'ont pas permis de restituer les différentes étapes de l'agrandissement de l'enclos du 10^e siècle au 13^e siècle. Nous disposons également de peu de données sur les modifications de l'espace induites par la construction et l'agrandissement de l'abbaye Saint-Ouen³⁴. Nous savons que le site était occupé durant l'Antiquité par des ateliers artisanaux, des secteurs d'habitat mais également qu'il existait une vaste nécropole à l'emplacement de l'abbaye au haut Moyen Âge. La construction du complexe monastique a sans doute conduit à la disparition de l'occupation antique et à celle de la nécropole. En outre, l'abbé et les religieux entreprennent au 13^e siècle d'isoler le monastère du reste de la ville. Pour ce faire, ils mettent en place une voie le long de la muraille

³⁴ Les modifications induites par la construction du complexe monastique de Saint-Ouen sont peu détaillées dans cette section puisqu'elles ont servi de référence dans la synthèse.

orientale puis le long de la muraille occidentale, autrement dit de la rue des Murs Saint-Ouen et de la rue Abbé-de-l'Épée. La rue du Bourg-l'Abbé, dont le tracé suit probablement celui d'une voie antique, empêchait déjà les constructions contre leur muraille. La mise en place d'une allée le long du mur nord-est avait également pour dessein d'éviter les constructions contre la muraille (Fig. 5.8 et 5.9). Néanmoins, plusieurs pièces de procès démontrent que cette allée ne suffisait pas à empêcher les locataires des maisons situées au nord-est de l'abbaye d'appuyer leurs appentis sur la muraille (A.D.S.M. 14 H 179). Au sud de l'abbaye se trouvait un lotissement : ce dernier a sans doute été mis en place par l'abbaye au 13^e siècle. En étant à l'origine de la création de ce lotissement, les religieux pouvaient sans doute choisir la disposition interne des parcelles et interdire toute construction contre la muraille : cela explique en partie qu'il n'y eut aucun procès sur des constructions contre la muraille méridionale. Ainsi, à la fin du Moyen Âge, l'abbaye était entourée de rues à l'ouest, au nord et à l'est, et d'un lotissement dont les religieux étaient propriétaires au sud (Fig. 5.10).



Auteur : Lise Levicux, 2018

Figure 5.5 : Localisation des portions d'enceinte mises au jour ou observées.



Figure 5.6 : Vestiges du mur oriental mis au jour en 1978.

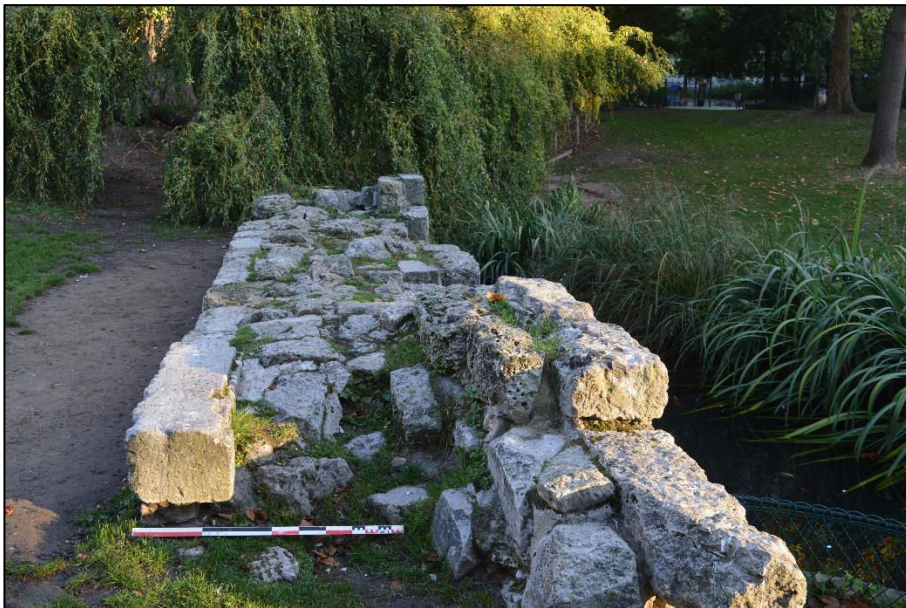
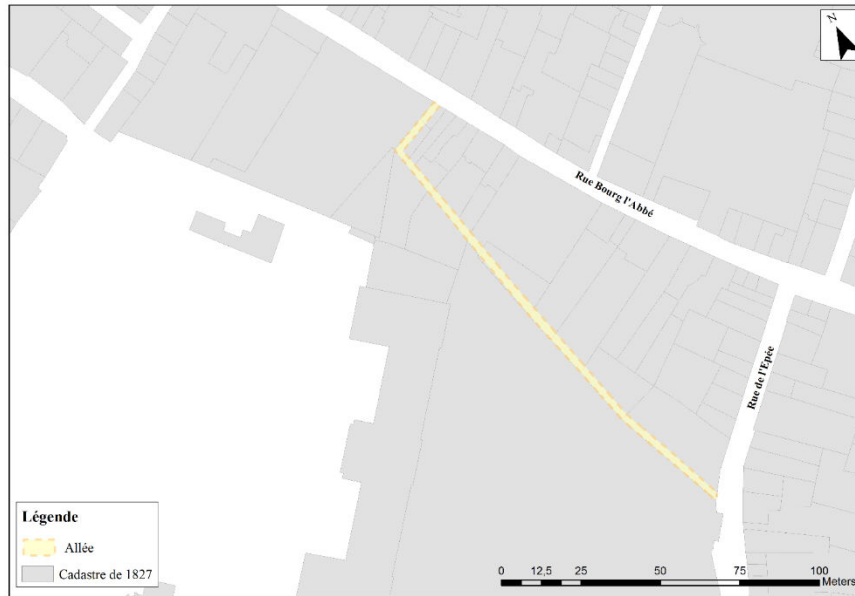


Figure 5.7 : Vestiges du mur oriental mis au jour en 1978.



Auteur : Lise Levieux, 2018

Figure 5.8 : Allée le long des murs de l'abbaye Saint-Ouen.

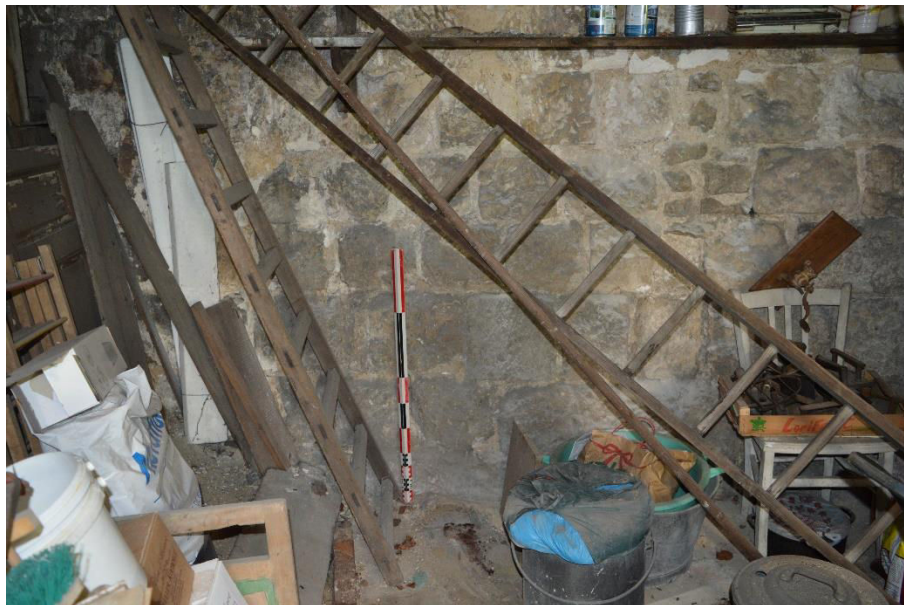
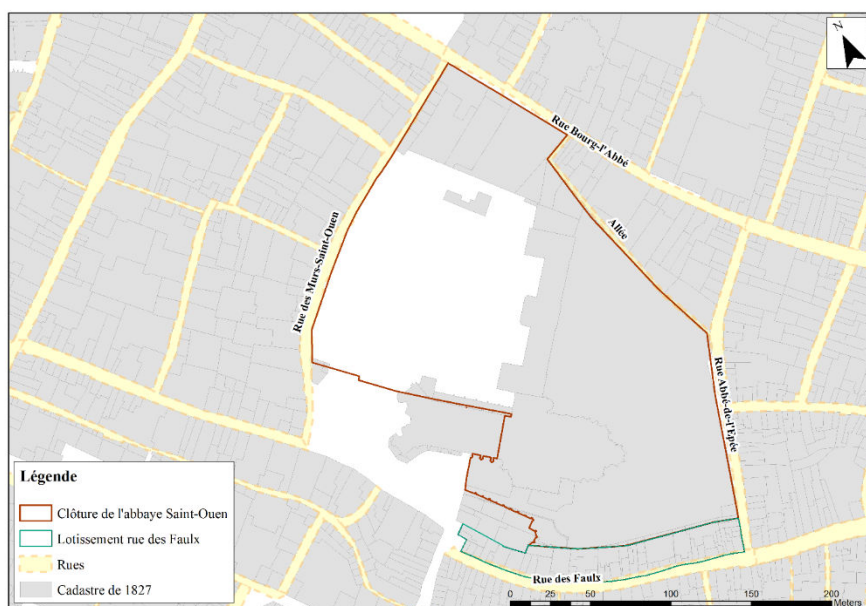


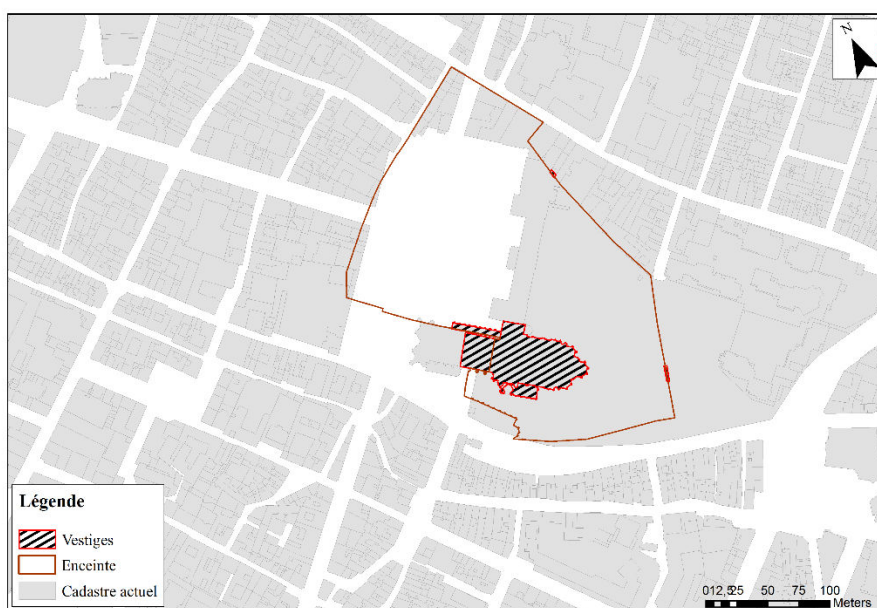
Figure 5.9 : Vestige du mur d'enceinte de l'abbaye au n° 23 rue Bourg-l'Abbé.



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 5.10 : L'abbaye de Saint-Ouen et ses abords au 13^e siècle.

❖ **Présentation des vestiges** : Plusieurs vestiges de l'abbaye sont encore en élévation (Fig. 5.11).



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 5.11 : Localisation des vestiges médiévaux en élévation.

Les vestiges de l'abbaye sont assez importants. En effet, l'abbatiale s'élève encore au sein de la ville de Rouen (Fig 5.12 et 5.13). L'église abbatiale mesure 134 m de long, avec une hauteur de 33 m sous voûtes. La construction est surmontée d'une tour centrale haute de 82 m et couronnée de style gothique flamboyant. La nef est très lumineuse grâce à ses verrières sur

trois niveaux d'élévation (fenêtres basses, *triforium* ajouré et fenêtres hautes) et la grandeur de ses baies est typique du style flamboyant. Le chœur et le chevet pentagonal, avec ses onze chapelles visibles du jardin de l'hôtel de ville, est une merveille d'harmonie et d'équilibre en style gothique rayonnant, à l'exception de la partie nord du chœur contre laquelle subsiste une absidiole romane, dite « tour aux Clercs », vestige de la grande abbatale antérieure. Comme le démontre l'étude d'André Masson, l'église abbatiale a subi plusieurs modifications durant le Moyen Âge (Fig. 5.12).

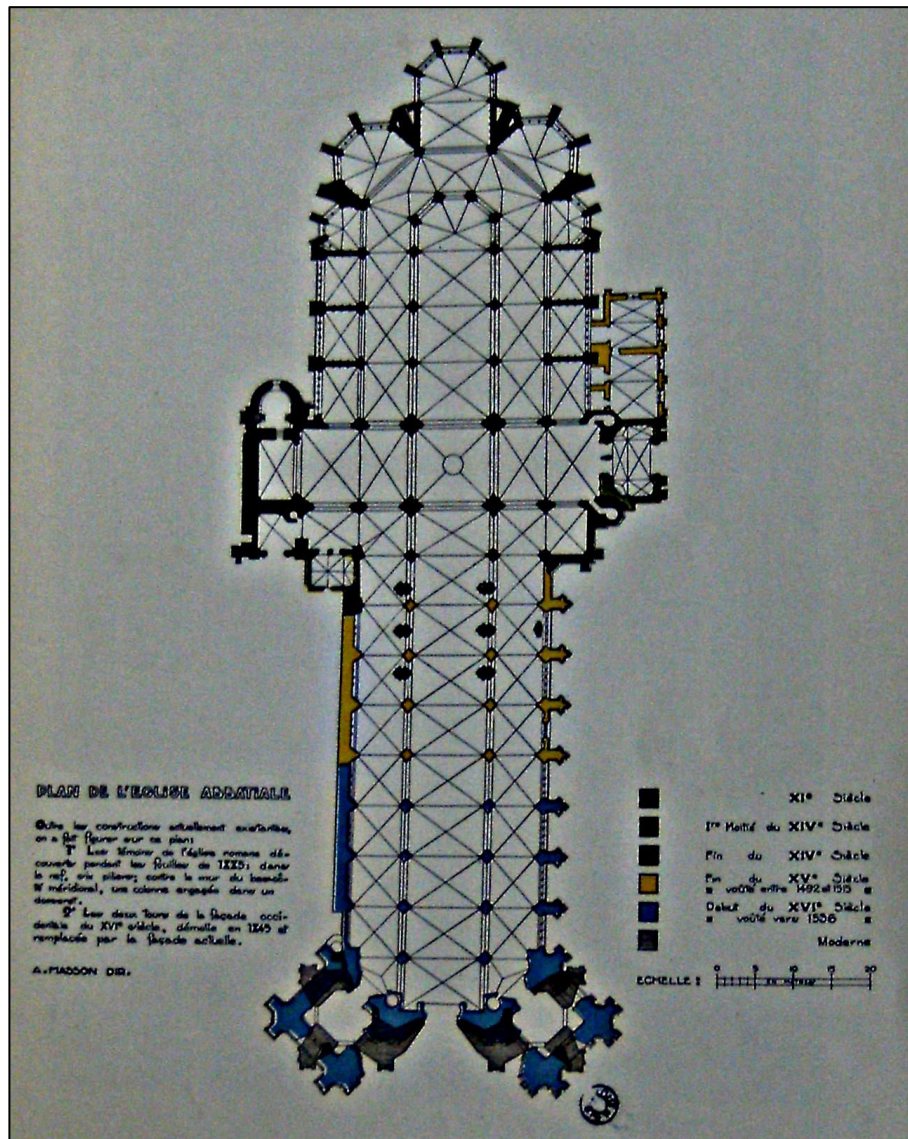


Figure 5.12 : Plan de l'abbatiale par André Masson (Masson, 1930 : pl. 1)

Trois portes s'ouvrent à la base de cette façade occidentale (Fig. 5.13). La voussure de la porte centrale est à cinq cordons de statuettes et de dais, sculptés avec beaucoup de délicatesse : la baie est coupée par un pilier vertical, auquel s'adosse une statue du Christ ; les pieds-droits sont garnis des statues de dix apôtres, parmi lesquels saint Paul a été substitué à saint Matthias,

et les deux autres apôtres ont été ajoutés après coup, un peu en saillie sur la façade. Les deux autres portes n'ont que deux cordons à la voussure, et deux statues sur chacun de leurs côtés : à gauche, Dagobert, saint Éloi, saint Philbert et sainte Austreberthe ; à droite, saint Nicaise, saint Romain, saint Benoît et saint Ouen. En retour sur les flancs de l'édifice sont percées deux portes semblables aux précédentes ; celle du Nord présente les statues de Clotaire I^{er}, de l'impératrice Mathilde, de sainte Clotilde, et de Charles de Valois (fils de Philippe le Hardi) ; celle du Sud, les statues des abbés Nicolas, Marc d'Argent, Hildebert et Bohier. Elles n'ont aucune utilité puisqu'elles donnent accès aux petits vestibules qui sont à la base des tours de la façade, et où l'on pénètre déjà par les portes antérieures. Les cinq portes, contrairement à l'usage le plus répandu, n'ont pas de tympan, mais disposent d'une rosace à jour. Elles sont toutes surmontées d'élégants frontons, découpés à jour, et couronnés d'un pinacle, sauf celui de la porte centrale, que termine un groupe de la Trinité. Au-dessus de cette porte et en arrière de son fronton s'ouvrent une galerie vitrée, et, plus haut, une magnifique rose (Chaline *et al.*, 2009).

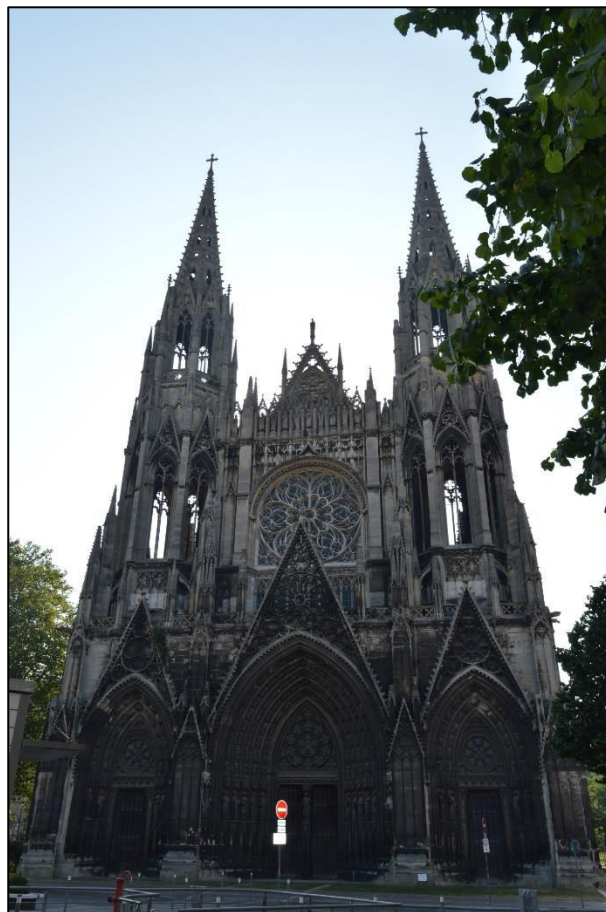


Figure 5.13 : La façade occidentale de l'abbaye Saint-Ouen (© Lise Levieux).

Avec ses contreforts élancés, ses deux rangs d'arcs-boutants, et ses onze chapelles à toits pyramidaux en ardoise, l'abside illustre parfaitement le style gothique (Fig. 5.14). En passant

sur le côté méridional du monument, on trouve une autre sacristie (Fig. 5.15 et 5.16), puis, à l'extrémité du croisillon le portail des Marmousets (Fig. 5.17)³⁵.



Figure 5.14 : L'abside de l'abbatiale Saint-Ouen (© Lise Levieux).

³⁵ C'est un des spécimens les plus élégants de l'architecture gothique : la voûte, qui supporte une petite bibliothèque, projette deux pendentifs d'une exécution hardie ; le tympan de la porte contient un bas-relief divisé en trois parties, qui sont consacrées à l'ensevelissement de la Vierge, à son Assomption, et à son entrée dans le ciel. Quarante bas-reliefs sont consacrés à la vie de saint Ouen. Plusieurs statues des piédroits ont été détruits à la Révolution française. Le tympan est divisé en trois registres :

- registre supérieur : images bibliques et angéliques ;
- registres centraux : culte des reliques et miracles *post-mortem*. Scène de l'inhumation de saint Ouen avec 3 évêques, le premier le porte en terre avec l'aide de deux moines ; le second récite l'oraison funèbre ; 3^e procédé à la bénédiction du corps. Dévotions des fidèles devant la châsse ;
- registres inférieurs : Vie de saint Ouen et miracles *in vita*.



Figure 5.15 : La sacristie, mur oriental (© Lise Levieux).

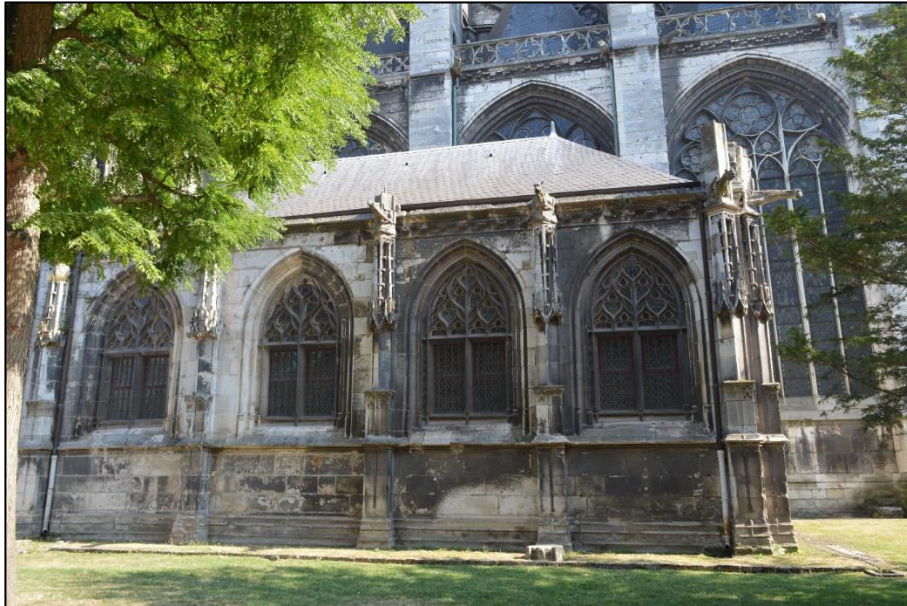


Figure 5.16 : La sacristie, mur méridional (© Lise Levieux).

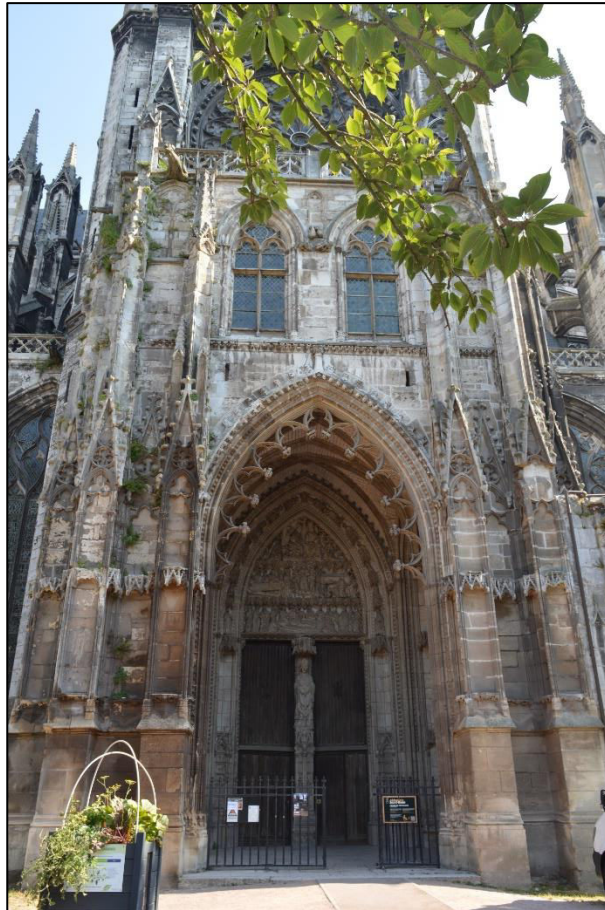


Figure 5.17 : Portail des Marmousets (© Lise Levieux).

Sur son flanc nord est accolée l'une des galeries du cloître, construite au 15^e siècle, ayant un beau réseau flamboyant (Fig. 5.18 et 5.19) : cette galerie, soutenue par des contreforts pleins, comprend neuf travées. Les claires-voies de cette galerie sont réalisées au 16^e siècle sous l'abbé Bohier. Étant donné les activités se produisant dans cette galerie (*scriptorium*), cette dernière était probablement vitrée avant le 16^e siècle (Schney, 1993 : 41). On peut observer de nombreuses gargouilles tout aussi singulières les unes que les autres (Fig. 5.20). Cette galerie communiquait avec le transept septentrional par une porte magnifiquement décorée (Fig. 5.21 et 5.22). L'accès à l'ancienne galerie orientale est encore visible (Fig. 5.23). Les soubassements de la galerie occidentale sont également toujours visibles (Fig. 5.24).



Figure 5.18 : Galerie du cloître, vue nord (© Lise Levieux).



Figure 5.19 : Galerie du cloître, vue intérieure (© Lise Levieux).



Figure 5.20 : Gargouille du cloître de l'abbatiale Saint-Ouen (© Lise Levieux).



Figure 5.21 : Porte d'accès au transept septentrional



Figure 5.22 : Accès à la galerie orientale du cloître (© Lise Levieux).



Figure 5.23 : Galerie du cloître, entrée ouest (© Lise Levieux).



Figure 5.24 : Cloître, vestiges de la galerie occidentale (© Lise Levieux).

Il ne reste aucun vestige des bâtiments communautaires médiévaux : l'édifice servant aujourd'hui d'hôtel de ville est une construction mauriste utilisée comme dortoir aux 17^e et 18^e siècles (Fig. 5.25 et 5.26). Les fondations d'un bâtiment communautaires sont également visibles près de l'entrée de l'église abbatiale sur le bas-côté nord (Fig. 5.27).



Figure 5.25 : Hôtel de Ville de Rouen, façade orientale.



Figure 5.26 : Hôtel de Ville de Rouen, façade occidentale (© Hervé Sentucq).



Figure 5.27 : Vestige du bâtiment communautaire à l'ouest du cloître (© Lise Levieux).

❖ **Dispositions internes** : On sait peu de choses sur la disposition des bâtiments de l'abbaye avant le 10^e siècle. Les origines de l'abbaye Saint-Ouen demeurent peu connues. Néanmoins, il est admis que la première église - c'est-à-dire la basilique - est édifée sous le règne de Clotaire I^{er} (511-558) (Schney, 1993 : 22). Cet édifice est dès l'origine dédié aux apôtres Pierre et Paul. La grande église abbatiale fondée entre 1066 et 1125 est consacrée en 1126. Elle est incendiée en 1136 et l'église est détruite. Elle est restaurée sous l'abbé Rainfroy (Pommeraye, 1662 : 261). Le chœur est achevé sous la direction de l'abbé Jean III Roussel dit Marc d'Argent (1303-1339). Le transept et la dernière travée de la nef sont commencés en 1339 sous la direction du même abbé (Masson, 1930 : 45). Le bras septentrional du transept voûté est édifé par Jean I^{er} de Bayeux en 1396. Le portail des Marmousets est érigé à la fin du

14^e siècle. Le premier étage de la tour de la croisée du transept est achevé en 1406 tandis que le deuxième étage est sans doute achevé avant 1441 (Quicherat, 1852).

Si les transformations de l'église abbatiale sont bien renseignées, la disposition des bâtiments conventuels l'est moins. Les premiers bâtiments sont certainement élevés dès le 8^e siècle. Néanmoins, ces constructions sont en partie détruites lorsque l'abbaye est saccagée. D'après Hélène Schney, l'incendie ne consuma que les parties en bois mais les parties en pierre taillée subsistent. Quoi qu'il en soit, les lieux deviennent inhabitables.

L'abandon de ces bâtiments a causé des dégâts importants. Dans l'acte de Riculphe publié par Dom Pommeraye, l'archevêque de Rouen affirme que l'abbaye était " autrefois dans un état plus éclatant et auguste qu'il n'est [au 9^e siècle] " (Pommeraye, 1662 : 131). La restauration de ces bâtiments commence probablement dès la fin du 9^e siècle mais cette dernière est très longue et ne s'achève certainement qu'au 11^e siècle. L'abbé Rainfroy acheva le cloître, les bâtiments monastiques et l'enceinte. Ces bâtiments étaient principalement liés à la vie commune des moines : dortoir, réfectoire, cuisine, chapitre sont souvent les premiers édifices érigés dans un monastère bénédictin. Il devait également exister quelques celliers et espaces de stockage permettant aux moines de subvenir à leurs besoins. L'espace bâti est très restreint puisqu'il est essentiellement concentré autour du cloître. La destination précise de ces bâtiments demeure méconnue aux premiers temps de l'abbaye. À la fin du 11^e siècle, plusieurs bâtiments n'ont pas encore pris place au sein du complexe tels l'infirmerie, la basse-cour ou le logis abbatial.

Le cloître est disposé au nord de l'abbatiale. Il fait partie des premières constructions de l'abbaye et son emplacement n'a sans doute pas changé du 9^e siècle au 18^e siècle. Vers le milieu de ce siècle, le cloître est reconstruit à la suite de l'incendie de 842 (Pommeraye, 1662 : 132). Il est reconstruit une nouvelle fois en 1136 par l'abbé Rainfroy (Fouré, 1970 : 6). Il subit plusieurs modifications architecturales pendant tout le Moyen Âge mais sa disposition ne change pas. En raison de multiples reconstructions, transformations et rajouts réalisés par les abbés, le cloître offre un ensemble peu homogène voire irrégulier. La galerie méridionale comportait trois travées tandis que la galerie septentrionale n'en avait que sept. Les galeries occidentale et orientale avaient chacune huit arcades mais toutes les fenêtres étaient inégales. Il existait trois entrées principales ou trois grandes entrées : la première communiquant avec l'église et faisant face à la galerie adossée à la nef s'ouvrait à l'angle du transept septentrional (Fig. 5.28 à 5.31). La seconde entrée donnait accès à la salle capitulaire ; elle était située au centre même de la galerie orientale. La troisième entrée enfin s'ouvrait sur le réfectoire. Il existe de nombreuses portes secondaires (Pottier, 1850 : 561-562). Le cloître est en partie détruit au 18^e siècle. Seule subsiste aujourd'hui la galerie méridionale (Fig. 5.28 à 5.31).

Le réfectoire est disposé dans l'aile septentrionale du cloître. Ce bâtiment est sans doute le bâtiment le plus spacieux de l'abbaye : 44 m de long, 12 m de large et 15 m de hauteur. Il rejoint perpendiculairement à l'ouest une cour le séparant de l'ancienne hôtellerie et à l'est du dortoir. Il est possible qu'une petite construction réunisse directement le réfectoire au dortoir. Le dortoir est, à l'image du réfectoire, une construction utile et fait donc partie des premières constructions du monastère. De forme longitudinale, le dortoir s'étend de l'église abbatiale au bâtiment septentrional du cloître, c'est-à-dire du réfectoire. Un bâtiment à l'est vient buter perpendiculairement au corps de logis principal. Ce retour rejoint de l'autre côté l'infirmerie (Schney, 1993 : 58). Ce bâtiment est probablement édifié au 13^e siècle. Le bâtiment principal s'étend sur une longueur de 186 pieds sur une largeur de 36 à 40 pieds au 17^e siècle.

Le chapitre est orienté perpendiculairement à la galerie orientale du cloître et forme saillie à l'est. Dans le bâtiment, la salle capitulaire occupe 60 pieds de long sur 36 pieds de large (Masson, 1930 : 53). L'accès se fait par le cloître dont quatre marches permettent d'y descendre, laissant ainsi supposer que le chapitre est en léger contrebas par rapport au cloître (Schney, 1993 : 78). Le plus ancien chartrier se situait à proximité du dortoir, dans les jardins. Ce chartrier est détruit en 1664 : il est alors transféré dans une tour contiguë à l'église. Le *scriptorium*, l'école et la bibliothèque se situent dans la galerie méridionale du cloître (Schney, 1993 : 69).

La cuisine, puis à la fin du Moyen Âge, le logis abbatial sont disposés au nord de ce réfectoire. La cuisine se situe à l'extrémité nord-ouest du réfectoire. Dom Pommeraye décrit ce bâtiment comme un vieux bâtiment de pierre de taille dont la structure ressemble à celle de plusieurs anciens monastères car elle est de forme ronde (Pommeraye, 1662 : 117). Même si la cuisine est arrondie, le plan général paraît offrir une structure carrée.

L'infirmerie est située à l'est du dortoir, elle se trouve effectivement à l'écart des lieux réguliers, du centre d'espace bâti. Si l'on excepte la partie orientale du dortoir et le logis du prieuré, l'infirmerie est en partie isolée du centre régulier (Schney, 1993 : 95).

La première hôtellerie se situe du côté occidental du cloître. Le bâtiment est légèrement décalé vers le nord, à environ 35 m de l'église, et prend fin dans l'alignement du réfectoire duquel il est séparé de la cour (Schney, 1993 : 120). De ce fait, l'hôtellerie se situe dans le secteur occidental de l'abbaye c'est-à-dire dans la partie la plus active de l'abbaye et la plus ouverte vers l'extérieur. En raison de sa proximité avec la porte d'entrée et les écuries, l'endroit semble le plus approprié.

Les celliers et tout espace de stockage sont éloignés du centre de vie régulier : ils longent le mur d'enceinte occidental de l'abbaye. Le secteur à l'ouest de l'abbaye et du centre régulier

comprend donc en premier lieu les espaces de stockage mais également tous les bâtiments liés à l'activité des laïques. À la fin du Moyen Âge, plusieurs maisons situées dans ce secteur sont louées à des particuliers.

Au nord du carré claustral se trouvait au 17^e siècle l'espace destiné à l'abbé. Cet espace n'était pas aussi important au Moyen Âge. Le logis abbatial que l'on voit sur les plans modernes est construit en 1502 mais il semble qu'un logis abbatial existât antérieurement à cette date. Ce premier logis se situait au nord du cloître et était composé d'une aile en retour d'équerre qui vient buter sur le réfectoire. D'après les sources iconographiques et textuelles, ce logis semble apparaître uniquement après le 12^e siècle (Schney, 1993 : 147).

Comme nous l'avons dit dans la section sur l'agrandissement de l'enclos, l'enceinte de Saint-Ouen est érigée au 12^e siècle : ce fait est confirmé par l'archéologie pour le mur occidental (Maret, 1996) et pour le mur oriental (Verlut, 1981). Le mur oriental a été en partie détruit au cours de l'incendie du 13^e siècle et reconstruit presque au même endroit durant le même siècle (Halbout, 1981 ; Lequoy et Halbout-Bertin, 1980 ; Verlut, 1981). À l'exception de quelques fragments au nord-est du jardin de l'Hôtel de Ville, le long de la rue Bourg l'Abbé et à l'angle de la place de l'Hôtel-de-Ville, cette enceinte a été presque entièrement démolie au 19^e siècle (Masson, 1930 : 44). L'entrée principale de l'abbaye se trouvait dans l'axe de la rue de la République actuelle, autrement dit devant la façade occidentale de l'église. Selon dom Pommeraye, cette entrée était composée d'un grand pavillon de pierre de taille fait à l'antique. La porte de l'abbé, présente sur les plans modernes, existait sans doute au 14^e ou au 15^e siècle. Elle s'ouvrait sur la rue du Bourg l'Abbé. Une troisième porte, la porte de derrière, se trouvait au sud de l'église, dans le mur qui reliait la travée voisine de la porte des ciriers à l'église Sainte-Croix–Saint-Ouen (Masson, 1930 : 44-45) (Fig. 5.29 à 5.31). Enfin, l'abbaye disposait, sans doute depuis ses origines, d'un vivier situé dans la basse-cour.

Les religieux étaient inhumés dans plusieurs édifices du complexe monastique (église³⁶, chapitre, galeries du cloître). Néanmoins, il existait dans ce complexe plusieurs zones

³⁶ Dans le vaisseau central ont été mises au jour les sépultures de cinq religieux. Le plus ancien sarcophage près du cinquième pilier contient le corps de l'archidiacre de Rouen, Hugues, inhumé en 1057. Les quatre autres sépultures se trouvent au niveau de la deuxième travée. Une d'entre elles est identifiée, grâce à une plaque en plomb, comme étant celle de l'abbé Rainfroy, décédé après 1142 (Estaintot, 1886 : 20-21). La position médiane de ce dernier et l'absence de recoupement ont amené à penser que les trois autres sépultures appartiennent à des abbés : la plus rapprochée de la chaire est certainement celle de son prédécesseur Guillaume Ier Ballot, et de l'autre côté, sont les sépultures de ses successeurs Fréhier et Roger Ier. L'absence totale d'informations concernant les sépultures de ces abbés tend à confirmer que celles découvertes dans la nef sont bien les tombes de ces quatre abbés. Hormis ces tombes, cinq sarcophages ont été mis au jour dans la nef (Busson, 1994 : 25). À côté des abbés se trouvaient une sépulture d'adulte et une d'enfant. Cette position à côté d'un abbé suppose un lien de parenté entre eux. Aucune autre inhumation n'est relevée dans ce secteur et les sondages dans les bas-côtés n'en ont pas mis au jour (Estaintot, 1885 : 494). Il n'est pas possible de supposer un transfert de sépultures car les travaux dans

cémétériales. La vue du *Monasticon Gallicanum* indique deux cimetières : l'un au nord, désigné par le terme *coemitorium domesticorum* ; l'un au sud de l'église abbatiale. Le premier n'a pas fait l'objet de fouilles. L'origine de sa fonction funéraire et le statut des personnes inhumées restent à déterminer. Le rôle funéraire de la chapelle Sainte-Madeleine (A.D.S.M. 14 H 130), de l'infirmerie et sa proximité avec le cimetière laisse penser que ce dernier recevait les sépultures des religieux³⁷. Or le terme de *domesticorum* fait référence aux serviteurs et pourrait, par conséquent, désigner les familiers du monastère. Selon Catherine Busson, ce cimetière daterait du 13^e siècle donc après le remaniement d'Hugues de Contremoulins. Dom Pommeraye rapporte que le cimetière des serviteurs " est basti en forme de cloistre, ceint d'une balustre de pierre de taille par de grandes arcades où se voient les armes de l'abbé de Bohier " (Pommeraye, 1662 : 220). Ce cimetière n'apparaît pas sur le plan Magin ce qui indique sa possible disparition, tout du moins, de celle de l'enceinte. En 1871, l'abbé Cochet fouille le sud de l'église abbatiale, entre le transept et la nef, proche du portail des Marmousets, il y met au jour quatre niveaux de sépultures. Il détermine que l'usage funéraire de ce cimetière débute à l'époque mérovingienne et se poursuivrait jusqu'au 13^e siècle (Cochet, 1872). Les sondages ont amené à qualifier ce secteur de " cimetière des moines " (Cochet, 1873 : 135-137). Edgard Naillon pense que le cimetière conventuel aurait été abandonné lors de l'élévation du cimetière paroissial en 1319. Cependant, les sépultures découvertes sont postérieures au 14^e siècle. Ainsi, l'abbé Cochet estime que les sépultures ont pu perdurer jusqu'au 15^e siècle. Charles Robillard de Beaurepaire, dans ses *Notes sur le cimetière Saint-Ouen*, affirme que ces sépultures proviennent du cimetière paroissial de Sainte-Croix–Saint-Ouen. Le fait que les religieux doivent être inhumés à l'intérieur de la clôture monastique laisse supposer que ces sépultures sont celles de laïques et non de moines. Dans la charte non datée de Guillaume le Bâtard, l'aître Saint-Ouen doit s'étendre tout le long du mur méridional de la nef jusqu'au parvis. Philippe le Valois permet d'identifier ce secteur comme étant " un enclos desdis religieux et en leur cymetiere " (A.D.S.M. 14 H 159). Le rôle funéraire de ce secteur est établi. Finalement, les accords du 12 septembre 1430, du 10 mars 1444 et du 26 janvier 1522 indiquent que la zone comprise au sud de l'abbatiale jusqu'au parvis est affectée aux inhumations des paroissiens de Sainte-Croix

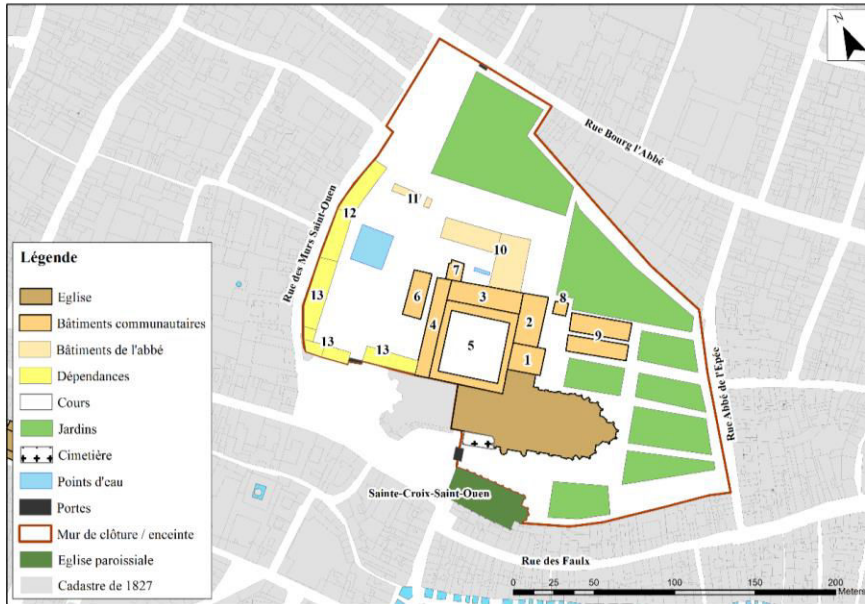
l'église après le 12^e siècle concernent le chœur et non la nef. Beaucoup de laïques et de religieux ont élu sépulture dans les chapelles. Les tombes abbatiales sont concentrées dans les chapelles rayonnantes du chœur : une aux 11^e et 12^e siècles et plusieurs entre 1251 et 1451 (plus particulièrement dans la chapelle Notre-Dame et les chapelles latérales nord) (Busson, 1994 : 27). Cinq sépultures de religieux extérieurs à la communauté se trouvent dans les chapelles Saint-André, Sainte-Cécile et Saint-Jean. Ce fait peut s'expliquer par la volonté d'être inhumé près de sa famille (tel l'abbé de Préaux, inhumé près de ses ancêtres) ou par un événement extérieur à la volonté du défunt (l'évêque d'Avranches inhumé à Saint-Ouen a été capturé par les Anglais et détenu à Rouen où il mourut, d'où son inhumation dans l'abbaye). Ces chapelles ne sont pas uniquement le lieu de sépulture des abbés.

³⁷ Cette source atteste que les corps des religieux étaient exposés dans cette chapelle lorsqu'ils étaient morts.

(A.D.S.M. 14 H 159). Des inhumations se font aussi au niveau du parvis, mais vu qu'il se situe en dehors de la clôture, il n'est pas possible que les religieux y soient inhumés. On revient alors à l'hypothèse que les simples moines sont inhumés dans le *coemeterium domesticorum*, or n'est-il pas trop étroit pour une communauté atteignant cinquante à soixante religieux au 13^e siècle ? Les litiges entre les moines et les paroissiens sur la possession du cimetière, ainsi que la mention de Beurepaire affirmant qu'une partie seulement du cimetière de Sainte-Croix-Saint-Ouen est laissée aux paroissiens, pourrait laisser penser que les moines sont inhumés dans ce cimetière (Beurepaire, 1877 : 19). Cette hypothèse se heurte encore une fois au problème de la clôture. Si le cimetière au sud de la nef, le parvis et le *coemeterium domesticorum* ne sont pas le lieu de sépulture des moines, où sont-ils inhumés ? Catherine Busson, dans son étude, propose le préau alors qu'elle affirme qu'aucune tombe n'y a été trouvée. Or d'après le registre de sépultures cité précédemment, six individus laïques attachés à l'abbaye de Saint-Ouen et un religieux de Caen sont inhumés dans le préau du cloître entre 1754 et 1768 (A.D.S.M. 4 E 2217). Le préau a donc un usage funéraire au 18^e siècle mais la question reste en suspens en ce qui concerne la sépulture des moines : sont-ils inhumés dans ce préau accueillant des laïques ? Aucune fouille ne peut l'affirmer mais le fait que le préau ait un usage funéraire au 18^e siècle permet de supposer qu'il possède déjà cet usage auparavant d'autant plus qu'il n'y est pas fait mention d'un nouvel usage d'inhumer.

Les fouilles sur le parvis de l'abbatiale ont mis au jour plusieurs sépultures. À un mètre environ sous le niveau du parvis actuel, de nombreuses sépultures ont été mises au jour, dans la moitié sud de la fouille. Elles étaient toutes orientées est/ouest et étaient perpendiculaires à la façade de l'abbatiale, les pieds à l'est. La plupart de ces inhumations avaient été effectuées dans des fosses creusées en pleine terre. Le pourtour des sépultures avait été matérialisé par des silex entourant généralement le corps qui était lui aussi parfois recouvert de silex. Une partie de ces inhumations étaient directement alignées sur les fondations de l'ancienne façade de l'abbatiale. Elles sont donc postérieures au 16^e siècle. L'absence totale de mobilier accompagnant ces inhumations ne permet pas de les dater avec plus de précision. Certaines de ces sépultures avaient été en partie détruites par plusieurs fosses communes postérieures, elles-mêmes perturbées par les travaux du siècle dernier. Le plan de la fouille ne montre pas précisément l'emplacement des sépultures.

L'abbaye connut de grandes modifications durant la période moderne mais ces modifications étant postérieures au Moyen Âge, et parfaitement représentées dans plusieurs plans, nous ne nous attarderons pas sur celles-ci (Fig. 5.29-5.31).



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 5.28 : Plan de l'abbaye de Saint-Ouen à la fin du 15^e siècle, hypothèse de restitution.
 1. Chapitre ; 2. Dortoir ; 3. Réfectoire ; 4. Bibliothèque, *scriptorium* ; 5. Cloître ; 6. Hôtellerie ; 7. Cuisine ;
 8. Chartrier ; 9. Infirmerie ; 10. Logis abbatial et tripot ; 11. Maison appartenant à l'abbé de Saint-Ouen ;
 12. Écuries, granges et celliers ; 13. Maisons, jardins et autres lieux de stockage.

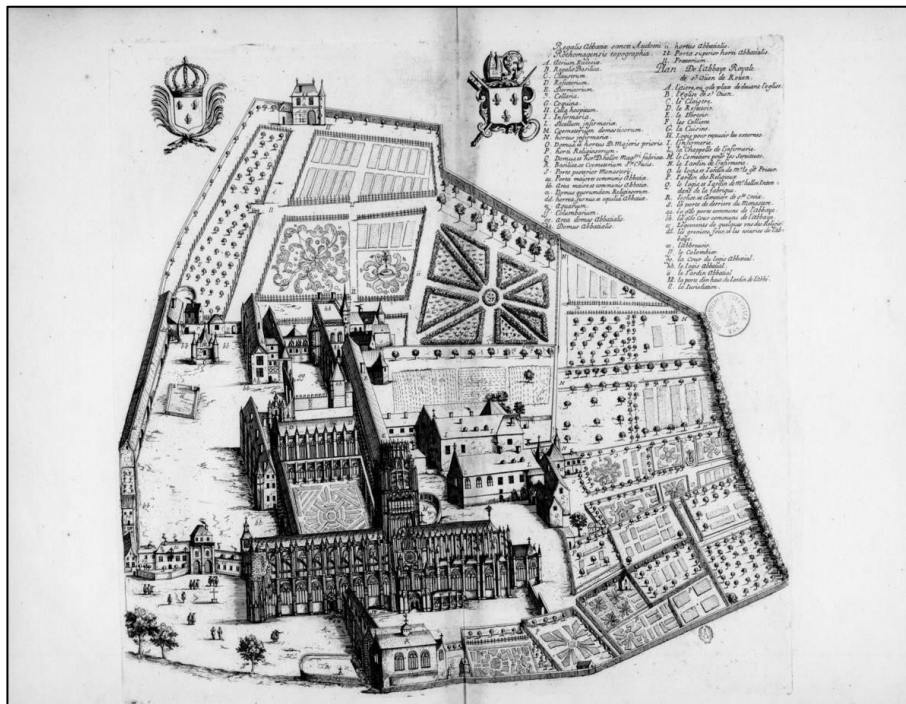


Figure 5.29 : Plan de l'abbaye de Saint-Ouen dans le *Monasticon Gallicanum* (B.N.F., Département des manuscrits, Latin 11 820).

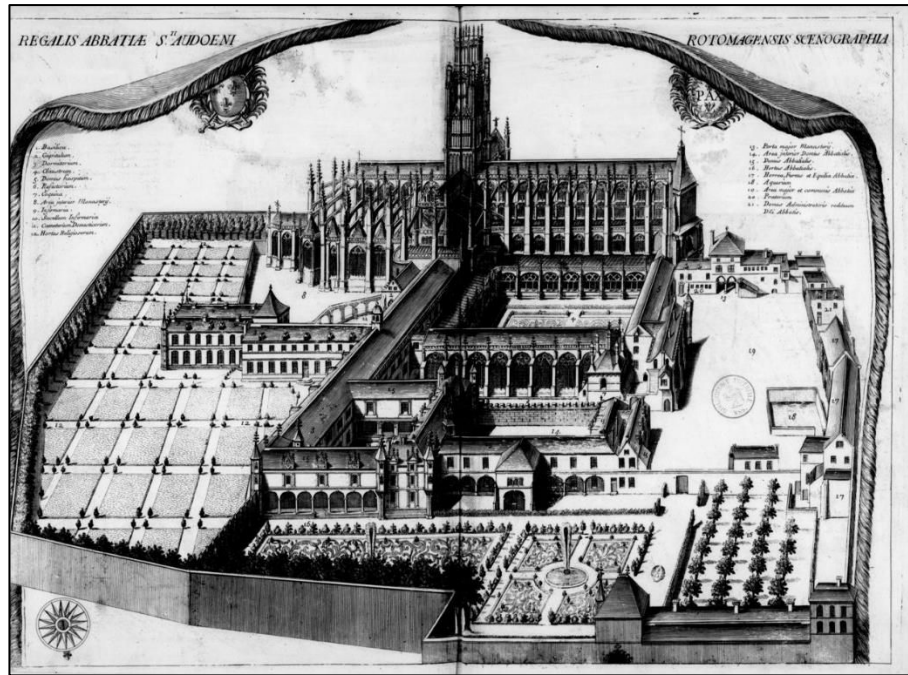


Figure 5.30 : Vue de l'abbaye de Saint-Ouen dans le *Monasticon Gallicanum* (B.N.F., Département des manuscrits, Latin 11 820).

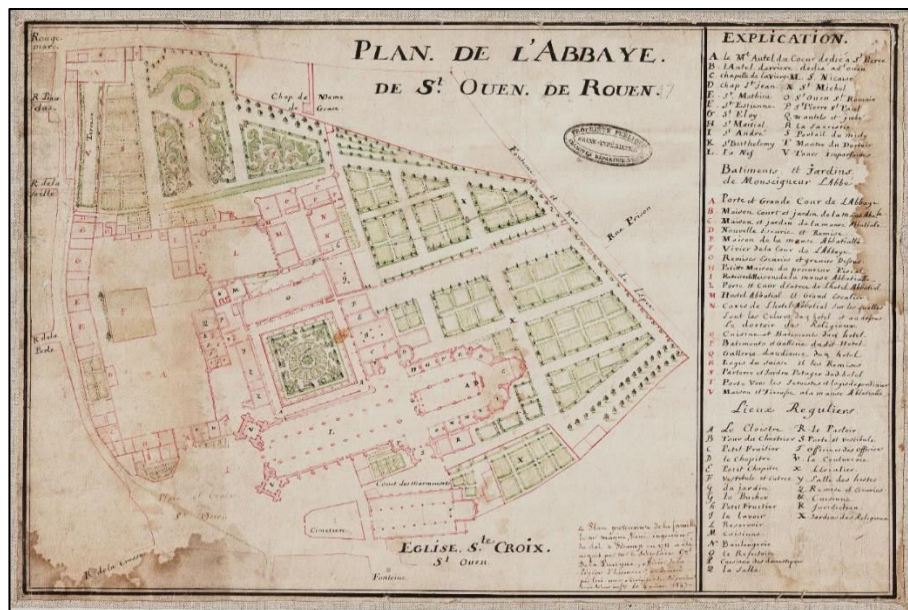


Figure 5.31 : Plan de l'abbaye de Saint-Ouen, 18^e siècle (A.D.S.M. 14 H 394).

❖ **Histoire** : Des moines s'installent dans la basilique de Saint-Ouen vers le milieu du 8^e siècle³⁸. Ils restent peu de temps dans ce monastère puisque les moines préfèrent le quitter avant l'arrivée des Vikings. Ils fuient avec les reliques de saint Ouen afin de s'installer à Gasny puis à Condé-sur-Aisne. En 912, la paix s'établit et dès 918, les moines reviennent à Rouen

³⁸ Sur les origines de Saint-Ouen, voir l'article de Patrick Périn dans les actes du colloque sur la Neustrie (Périn, 1989) ainsi que le chapitre de Jacques Le Maho dans la carte archéologique de la Gaule (Le Maho, 2004).

avec la châsse du saint. Rollon et l'évêque Francon vont au-devant des religieux. Le duc rend aux moines leurs terres et privilèges perdus. Néanmoins, cette restitution n'est pas immédiate : les terres de l'abbaye avaient été données à plusieurs individus de haut rang qui ne souhaitent pas restituer leurs terres aux religieux (Fouré, 1970 : 5).

En 944, l'abbaye, jusqu'alors dirigée par l'archevêque, obtient de Richard I^{er} la faveur d'élire leur abbé. Dès lors, le monastère est d'une plus grande autonomie.

Plusieurs événements remarquables ont lieu dans l'abbaye et ponctuent l'histoire de l'abbaye. Ainsi, le 24 août 1072, la célébration des divins mystères dans l'abbatiale de Saint-Ouen ne se déroule pas dans le calme habituel. Ce fait est narré dans les *Acta archiepiscoporum Rotomagensium* édités par Richard Allen (Allen, 2009). Selon ce récit, l'archevêque arrive en retard et furieux que la cérémonie ait commencé sans lui. Les moines sortent de l'abbatiale tandis que l'un d'entre eux sonne la cloche. Les religieux affirment à la population de Rouen qu'on veut enlever le corps de saint Ouen. Les bourgeois entrent armés dans l'abbatiale pour défendre les saintes reliques. L'archevêque se barricade. Finalement, cette querelle se termine sans heurts car le vicomte fait sortir l'archevêque et ses domestiques de l'abbatiale. Guillaume le Conquérant demande alors à l'archevêque de réconcilier l'abbatiale.

L'abbaye est ravagée à plusieurs reprises par des incendies : les plus importants se situent en 1136, en 1200 et en 1248. Les ravages causés par l'incendie contraignent les moines à chercher temporairement refuge dans un domaine voisin de la cité appelé Plainbosc (Fouré, 1970 : 6). Néanmoins, les moines ne doivent pas faire face à la seule menace des incendies. La montée en puissance de la bourgeoisie et de la Commune est néfaste pour l'abbaye. En effet, cette institution s'oppose à plusieurs reprises aux privilèges et à la puissance de l'abbaye. Ainsi, lorsque Hugues de Courmoulin entreprend de relever l'abbaye à la suite de l'incendie de 1248, " le commun de la ville abattait de nuit ce que les moines avaient fait construire de jour " (Fouré, 1970 : 6). La Commune ne reconnaît pas la baronnie de Saint-Ouen et s'oppose à la possession de franchises aires (A.D.S.M 14 H 449, 14 H 459). Les moines sont soumis à une forme d'hommage humiliante par la municipalité : chaque année, les religieux doivent conduire solennellement de chez eux au grand moulin de la ville, un oiseau enrubanné, aux ailes déployées et tenues par des drôles, escortés de porteurs de poulets, gâteaux et cruches de vin (Chéruef, 1844 : 123-124).

Tous les abbatiats ne sont pas aussi vertueux que celui d'Hugues de Courmoulin. En effet, Nicolas de Beauvais (1251-1259), bien qu'il poursuive la reconstruction du monastère, son administration demeure discutable. Il endette le monastère et s'attire les foudres d'Eudes

Rigaud. Celui-ci lui reproche son luxe, son zèle aux offices de nuit et plus amplement le relâchement de sa communauté.

Au 14^e siècle, l'abbé Renaud de Quesnay (1339-1360) doit faire face aux maîtres de la Forêt du roi l'accusant d'exploitation frauduleuse de certaines parties de la forêt Verte. Le procès dure longtemps et l'abbaye, jugée coupable, doit payer 10 000 écus d'or³⁹.

Si l'abbaye ne subit pas matériellement les ravages de la guerre, les religieux sont tout de même contraints de vendre des objets du monastère pour payer les impôts durant le siège de 1418. Outre les complots internes, la période anglaise est marquée, dans l'histoire de l'abbaye, par la célèbre abjuration de Jeanne d'Arc qui se déroula le 24 mai 1431 à l'intérieur de la clôture dans le cimetière situé au sud de l'église. Les bâtiments de l'abbaye sont, durant cette période, pitoyables.

Dès 1462, l'abbaye passe sous le régime de la commende permettant de confier un bénéfice ecclésiastique vacant à un administrateur chargé du temporel. L'abbaye prospère sous nombre de ces abbés commendataires ; les plus connus demeurent Guillaume d'Estouteville (1462-1483) et Antoine Bohier (1491-1515) dont les abbatiats ont été bénéfiques aux bâtiments de l'abbaye.

Si l'abbaye a pu échapper aux désastres causés par la guerre de Cent Ans, elle n'eut pas autant de chances durant les guerres de religion. Dans la nuit du 15 au 16 avril 1562, les Réformés s'emparent de Rouen. Le 3 mai 1562, l'abbaye de Saint-Ouen est saccagée : les statues, les autels, les balustrades du chœur et les ornements du jubé sont brisés.

Au 17^e siècle s'ouvre une ère de prospérité intellectuelle. Le 29 juin 1660, la réforme de Saint-Maur est introduite à l'abbaye de Saint-Ouen. Le monastère compte en son sein des historiens, des liturgistes, des spécialistes en patrologie tels que Dom Pommeraye, Dom Martène, Dom Tassin ou Dom Bessin. Les Mauristes reconstituent le patrimoine mobilier de l'abbaye mais également entreprennent de nombreuses constructions.

Cette ère de prospérité ne dura qu'un temps. En avril 1789, la congrégation de Saint-Maur est dissoute. Le 27 février 1790, l'abbaye est déclarée bien national. Leurs revenus s'élevaient alors à environ 65 000 livres. Les bâtiments monastiques sont loués à des particuliers. L'abbatiale devient en 1791 église paroissiale. En 1794, l'église devient atelier d'armement. Elle est rendue au clergé catholique en 1801. Les bâtiments monastiques avaient été convertis en dépôt pour les tableaux et collections saisis dans les couvents, avant de devenir en 1800

³⁹ La chronique des abbés de Saint-Ouen fait état de ces griefs relatifs à la forêt Verte aux 14^e et 15^e siècles (Michel, 1840).

l'Hôtel de Ville de Rouen. Le logis du roi est détruit en 1816. Durant près de deux siècles, l'abbatiale et les derniers vestiges de l'abbaye sont modifiés à maintes reprises.

La Première Guerre mondiale ne causa aucun dommage à l'église ou aux anciens bâtiments monastiques mais il en fut autrement durant la Seconde Guerre mondiale. Le 19 avril 1944, une bombe perfora la charpente et la voûte du déambulatoire. Une bombe frôla le pignon septentrional du transept détruisant l'escalier du 18^e siècle. Ce furent les derniers événements marquants de l'histoire de l'abbaye.

❖ **Rayonnement du couvent** : L'abbaye de Saint-Ouen est la seule abbaye de Rouen jusqu'au début du 11^e siècle. Par son lien avec l'archevêché, elle bénéficie très tôt de nombreux privilèges. En effet, l'abbaye a longtemps été sous l'autorité directe de l'évêque comme celle du chapitre cathédral (Decressain, 1936). C'est seulement au 11^e siècle qu'un abbé est installé à la tête de l'abbaye. Au 10^e siècle voire au 11^e siècle, l'abbaye est exemptée de la juridiction épiscopale (A.D.S.M. 14 H 151 ; 14 H 152).

L'abbaye a reçu de nombreux privilèges tant du pape que des ducs ou des rois. En 1255, Alexandre IV concède à l'abbé de Saint-Ouen le privilège de porter les ornements pontificaux, consacrer les autels, bénir les objets du culte, conférer la tonsure et les ordres mineurs (A.D.S.M. 14 H 140). En outre, c'est dans l'abbaye de Saint-Ouen que se déroulent l'entrée et l'inhumation des archevêques (A.D.S.M. 14 H 153-154). En 1030, l'abbé et les moines de Saint-Ouen acquièrent le droit de tonlieu sur les navires qui montent la rivière de Seine (A.D.S.M. 14 H 147). L'abbaye est, dès le 12^e siècle, exemptée du droit de tonlieu. En 1371, Charles V exempte les religieux de tous droits de péage dans les limites de la vicomté de l'eau pour les marchandises et denrées nécessaires à leur subsistance et à l'entretien de leur hôtel (A.D.S.M. 14 H 147). L'abbé et les moines de Saint-Ouen disposent également de la desserte de l'église paroissiale de Sainte-Croix–Saint-Ouen (A.D.S.M. 14 H 158).

L'abbaye de Saint-Ouen est un haut lieu de pèlerinage. Au 10^e siècle, et plus encore au 11^e siècle, les foules sont de plus en plus nombreuses à se presser auprès de la châsse du saint. Le pèlerinage y est célèbre, expliquant en partie la concurrence existant avec le chapitre de la cathédrale (Fouré, 1970 : 5).

L'abbaye accueille toujours un nombre important de religieux. Les visites d'Eudes Rigaud sont particulièrement éloquentes sur ce point. En 1255, l'abbaye compte cinquante moines, tous prêtres, sauf onze. En 1269, l'abbaye compte cinquante moines tous prêtres sauf quatre. Le nombre de moines baisse un peu durant les siècles suivants. Au début de l'abbatiate de Jean II,

l'établissement comprend quarante-trois moines et soixante-deux à sa mort. Au 16^e siècle, l'abbaye ne compte plus que trente-sept religieux.

L'abbaye de Saint-Ouen apparaît comme l'un des lieux d'inhumation les plus prisés de Rouen. L'église demeure le premier pôle d'inhumation de l'abbaye. La chapelle axiale Notre-Dame accueille les sépultures de quatorze laïques. Ce sont des personnes de haut rang puisque l'on y trouve, entre autres, des conseillers du roi (Busson, 1994 : 29). Selon La Bunodière, elle aurait aussi accueilli seize religieux et douze prieurs (La Bunodière, 1897 : 8). On trouve la même proportion de laïques et de religieux dans les chapelles du déambulatoire (Busson, 1994 : 29)⁴⁰. Au 14^e siècle, le nombre d'inhumations dans les chapelles du chœur augmente, ce qui correspond à l'achèvement du chœur gothique. Neuf pierres tombales de laïques, en majorité du 13^e siècle, et une au 14^e siècle, se trouvent dans la salle capitulaire (Busson, 1994 : 31). Aucun religieux n'est inhumé dans la salle capitulaire du 11^e siècle au 15^e siècle. Le chapitre est donc le lieu d'inhumation privilégié des laïques. Le cloître de l'abbaye Saint-Ouen se situe à l'emplacement actuel de la place du général de Gaulle. Le cloître est un lieu funéraire important comme dans la plupart des monastères et couvents. Des tombes de laïques sont réparties entre les quatre galeries du cloître. Sur une quarantaine de tombes, seules trois appartiennent à des ecclésiastiques extérieurs à la communauté de Saint-Ouen. Au Moyen Âge, les galeries du cloître contiennent des tombes alors que le préau en est dépourvu. Ce grand nombre peut être expliqué par la volonté d'être inhumé au pied de la statue de la Vierge ou au pied de la chair de saint Pierre. Une autre particularité de ces inhumations est la formation de petits noyaux familiaux puisque neuf couples y sont enterrés (Busson, 1994 : 32).

❖ **Biens temporels et revenus** : Dans la grande enquête lancée en 1338 par le pape Benoît XII sur les revenus des abbayes bénédictines, celui de Saint-Ouen se monte à plus de 11 000 l., ce qui en fait une des abbayes les plus riches de la Normandie.

L'abbaye détient quatre baronnies considérables : la baronnie de Grâce, la baronnie de Quincampoix, la baronnie de Saint-Pierre-sur-Andelle et la baronnie de Saint-Ouen (Le Cacheux, 1940). À côté de ces baronnies, l'abbaye disposait de baronnies moins importantes : Quévreville-la-Poterie, Wanchy, Le Bourgdun et Veulettes.

⁴⁰ Selon La Bunodière, la répartition est ainsi : la chapelle du Sacré-Cœur a dix religieux (dont deux abbés) et dix laïcs. On note une répartition quasi similaire dans les chapelles Saint-Mathieu, Saint-Joseph, Sainte-Agnès, Saint-François, Saint-Benoît, Saint-Éloi, Sainte-Cécile et Saint-Jean-Baptiste.

En outre, elle possédait le fief de l'eau constitué, par ailleurs, de droits sur la Seine entre Orival et Saint-Adrien. Les religieux détenaient également l'exemption de Rots dans le Calvados, et les paroisses de Condé et de Sancy, situées dans le diocèse de Soissons.

Saint-Ouen était l'abbaye mère d'un chapelet de prieurés dépendants : Condé-sur-Aisne, Montaure, Saint-Gilles-lès-Elbeuf, Beaumont-en-Auge, Gasny, Saint-Michel-du-mont-Gargan, Launay, Saint-Aubin-de-Fresne, Vaux, Venables, Meresay. Elle pouvait nommer les abbés de l'abbaye de La Croix-Saint-Leufroy et de celle de Saint-Victor-en-Caux.

Les moines de Saint-Ouen sont les principaux possesseurs de biens urbains après le chapitre cathédral. Toutes les sources relatives à cette abbaye – actes diplomatiques, cartulaires, censiers – démontrent qu'elle était détentrice de nombreux biens dans la ville de Rouen et dans ses abords directs. Dès le 13^e siècle, les possessions foncières de l'abbaye dans la ville sont significatives. Au début du *Livre des Jurés* (A.D.S.M. 14 H 17), il est rappelé les limites de la baronnie de Saint-Ouen dans laquelle l'abbé et les moines jouissaient d'un patrimoine foncier important : les premières lignes sont consacrées à Rouen (Dubois *et al.*, 2001)⁴¹. À la fin du 15^e siècle, l'abbaye dispose d'une immense fortune foncière provenant de ses propriétés rouennaises. Les biens de l'abbaye étaient concentrés dans dix-neuf paroisses de la ville *intra-muros*, et plus spécifiquement dans les paroisses Sainte-Croix–Saint-Ouen, Saint-Vivien et Saint-Nicaise (Sailler, 1993 : 79 ; Fig 5.32). À la fin du Moyen Âge, la majeure partie des biens de l'abbaye sont concentrés dans la paroisse Sainte-Croix–Saint-Ouen (cent trois biens) ainsi que dans les paroisses voisines orientales, Saint-Nicaise (cent vingt-trois biens) et Saint-Vivien (environ cinquante biens). Le nombre de biens est ensuite réparti entre plusieurs paroisses rouennaises : en premier lieu, dans les paroisses Saint-Godard, Saint-Laurent, Saint-Jean, Notre-Dame-la-Ronde et Saint-Cande-le-Vieux dans lesquelles le nombre de biens est compris entre dix et vingt entités, puis en deuxième lieu, dans les paroisses Saint-Amand, Saint-André, Saint-Denis, Saint-Éloi, Saint-Lô, Saint-Martin-du-Pont, Saint-Michel, Saint-Nicolas, Saint-Pierre-du-Châtel, Saint-Vincent et Saint-Maclou. Cet exemple démontre bien la politique des moines investissant en premier lieu dans la paroisse d'implantation puis en second lieu dans les paroisses voisines.

⁴¹ " Premièrement eu bailliage de Rouan, le baronie de Saint Ouan de Rouan qui s'estent en plusieurs paroisses en la dite ville et en plusieurs aultres lieux,/c'est assavoir en la paroisse Saint Ouan, Saint Nigaise, Saint Vivien, Saint Hilaire, Saint Gire de Respeville, Saint Maclou, Saint Laurens, Saint Godart, Saint Johan sus/Renelle, Saint Andrieu, Saint Saver outre Seine et en la parroisse de Quevilly, en la paroisse Saint Gervés et en la parroisse du Bosc Guillaume, et y ont/un manoir appellé Bihorel avecques les bois et terres " (Dubois *et al.*, 2001 : 7).

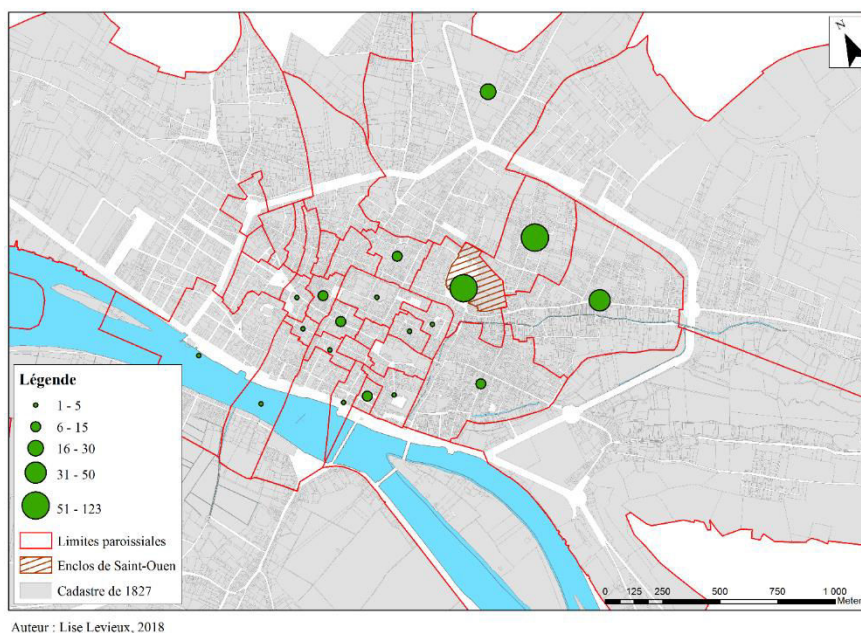


Figure 5.32 : Localisation des biens de l'abbaye Saint-Ouen.

❖ **Sources** : Le fonds d'archives de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen est le plus important par son volume et sa composition qui nous soit parvenu.

Le fonds inventorié au début du 20^e siècle est divisé en trois parties : les registres, les titres en layettes et une partie non classée.

On dispose de 138 registres comprenant les inventaires des 17^e et 18^e siècles, les cartulaires des 13^e et 14^e siècles ainsi que les livres comptables répartis suivant les revenus des différents offices claustraux, de la fabrique, des menses conventuelle et abbatiale.

Les titres en layettes sont les plus nombreux. Ils sont répartis entre les différentes baronnies et entre les revenus des différents offices claustraux. Sous le titre de généralités, Paul Le Cacheux a regroupé les bulles, les chartes, les concessions, les confirmations de droits, de privilèges et de biens ainsi que des documents relatifs aux rapports de l'abbaye avec les archevêques de Rouen ou à l'occupation anglaise pendant la guerre de Cent Ans. Enfin, on trouve dans ces titres généraux les collations de bénéfices, les aveux et dénombremens de l'abbaye, les aliénations ecclésiastiques et tout document à la réforme de Saint-Maur. Le classement est ensuite réalisé selon les grandes baronnies possédées par l'abbaye puis selon les grands revenus liés aux divers offices claustraux (trésor du couvent, pitancerie, chantrerie, infirmerie, office de bailli-verdier, aumônerie, trésor des reliques et des chartes). Enfin, le reste des actes concerne les différents prieurés dépendants de l'abbaye ainsi que les abbayes dans lesquelles l'abbé de Saint-Ouen disposait du droit de nomination du supérieur de l'établissement.

Enfin, la dernière partie de ce fonds comprend les actes non classés par Paul Le Cacheux mais classés récemment. On y trouve des liasses relatives à la baronnie de Saint-Ouen, à la forêt Verte dont l'abbaye était propriétaire mais également aux baronnies de Quévreville-la-Poterie, de Perriers-sur-Andelle, de Grâce, de Daubeuf et de Wanchy. Cette dernière partie du fonds apporte des informations sur les seigneuries de Crosville, de Veulettes, du Bourgdun et d'Avremesnil et sur diverses possessions de l'abbaye.

L'abbaye de Saint-Ouen est représentée sur de nombreux plans mais elle fait également l'objet de nombreux dessins, plans ou relevés. Il ne convient pas ici d'établir une liste exhaustive des sources iconographiques sur l'abbaye de Saint-Ouen. En revanche, il convient de mentionner le plus ancien plan de l'abbaye. En effet, ce dernier fait partie du *Monasticon Gallicanum* autrement dit la collection de 168 planches gravées de vues topographiques réalisée au 17^e siècle à la demande de Dom Michel Germain (Fig. 5.29-5.30). Le deuxième plan reprenant les données du *Monasticon Gallicanum* est réalisé en 1711 (A.D.S.M. 12 Fi 394). En outre, l'abbaye apparaît sur le plan du cours de la fontaine de Notre-Dame de Rouen (A.D.S.M. 12 Fi 34).

L'abbaye de Saint-Ouen a fait l'objet de nombreuses fouilles archéologiques. Les plus importantes remontent au temps de l'abbé Cochet. En effet, ce dernier mène des investigations archéologiques dans le jardin de Saint-Ouen et met au jour une dizaine de sépultures datées du 5^e siècle au 8^e siècle (Cochet, 1872). Dans les années 1880, le comte d'Estaintot procède à de nouvelles fouilles mais cette fois-ci à l'intérieur de l'église : de nombreuses sépultures sont alors découvertes (Estaintot, 1886, 1885). Ces fouilles de la seconde moitié du 19^e siècle apportent des renseignements primordiaux sur les lieux d'inhumation au sein du complexe monastique de Saint-Ouen. D'autres opérations archéologiques d'envergure sont également réalisées au siècle dernier. Ainsi, en 1975, la mise en lotissement de l'îlot B situé derrière les jardins de l'Hôtel de Ville entre les rues Abbé-de-l'Épée, Orbe et Saint-Vivien a motivé l'intervention d'une fouille : cette dernière a conduit à la découverte du mur d'enceinte de l'abbaye et d'un fossé (Halbout, 1981 ; Lequoy et Halbout-Bertin, 1980). D'autres investigations ont lieu dans les années 1980 : celles-ci ont lieu soit place du général de Gaulle soit dans les jardins de Saint-Ouen. L'opération précédant la construction du parking de l'Hôtel de Ville a mis au jour les fondations de l'ancienne tour nord du portail occidental, plusieurs murs de la porterie ainsi que plusieurs sépultures postérieures au 16^e siècle (Halbout, 1983). Un puits, une canalisation et un vivier, sans doute postérieurs au Moyen Âge, sont également découverts place du général de Gaulle (Pitte, 1984). En 1986, les fouilles menées dans la cour du logis abbatial n'ont révélé qu'une seule structure médiévale consistant en un fossé

probablement utilisé pour le drainage (Pitte, 1986). De nouvelles investigations ont eu lieu place du général de Gaulle en 1996 : elles ont mis au jour le mur d'enceinte de l'abbaye et la rue le bordant et ont permis la datation de leur installation (Maret, 1996).

Le jardin de l'Hôtel de Ville a fait l'objet d'une importante fouille dans les années 1980. Les principaux renseignements de celle-ci résident en l'absence de bâti gallo-romain sur les jardins de Saint-Ouen, l'aspect fortement marécageux du quartier à l'est du jardin ; le tracé curviligne du premier rempart de Rouen et la structure du rempart du 13^e siècle (Verlut, 1981). Il faut également noter une découverte fortuite d'ossements dans les jardins de l'Hôtel de Ville en 2010 (Éloy-Épailly, 2010).

❖ Bibliographie :

- Allen, R., 2009. *The "Acta archiepiscoporum Rotomagensium" : study and edition. Tabularia. Documents.* Caen : CRAHAM : Presses Universitaires de Caen.
- Beaurepaire, 1876. Notes sur le cimetière de Saint-Ouen de Rouen. *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, année 1875-1876, pp. 192-193
- Busson, C., 1994. *Recherches sur la topographie funéraire des monastères normands au Moyen Âge : l'exemple du diocèse de Rouen.* Mémoire de maîtrise : histoire médiévale. Caen : Université de Caen.
- Chaline, N.-J., Bouhier, C., Burckard, F., 2009. *L'abbaye Saint-Ouen de Rouen : des origines à nos jours.* Rouen : Société de l'histoire de Normandie.
- Chéruel, A., 1844. *Histoire de Rouen pendant l'époque communale, 1150-1382 : suivie de pièces justificatives publiées pour la première fois d'après les archives départementales et municipales de cette ville, volume 2.* Rouen : N. Périaux.
- Cochet, J.B.D., 1873. Rapport sur les opérations archéologiques dans la Seine-Inférieure en 1871-1872. *Revue archéologique*, 26, pp. 150–152.
- Cochet, J.B.D., 1872. *Notice sur des sépultures chrétiennes trouvées, en mars 1871, à Saint-Ouen de Rouen.* Caen : F. Le Blanc-Hardel.
- Decressain, G., 1936. Quelques privilèges, coutumes et faits notables de l'abbaye de Saint-Ouen, *La voix de Saint-Ouen*, 7, p.13.
- Desportes, P., 1979. *Reims et les Rémois : aux XIII^e et XIV^e siècles.* Paris : A. et J. Picard.
- Dubois, H., Angers, D., Bébéar, C. (Eds.), 2001. *Un censier normand du XIII^e siècle : "Le livre des jurés" de l'Abbaye Saint-Ouen de Rouen.* Paris : CNRS éd.
- Eloy-Epailly, L., 2010. *Rouen (76), Jardins de l'hôtel de ville (angle rue des Faulx/rue des boucheries Saint-Ouen).* Rouen : Direction régionale des Affaires culturelles de Haute-Normandie ; Service régional de l'Archéologie.
- Estaintot, R.L., 1886. *Fouilles et sépultures mérovingiennes de l'église Saint-Ouen de Rouen, décembre 1884–février 1885.* Paris : A. Picard.
- Estaintot, R.L., 1885. Procès relatif aux fouilles de Saint-Ouen de Rouen, *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, 6, pp. 475–497.
- Fouré, A., 1970. *Saint-Ouen de Rouen.* Rouen : Connaître Rouen.
- Halbout, D., 1981. *Abbaye Saint-Ouen de Rouen, enceinte et fossé.* Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.

- Halbout, D., 1978. *Rapport sur les fouilles pratiquées rue Abbé de l'Épée et dans les jardins de l'Hôtel de Ville de Rouen en 1978*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Halbout, P., 1983. *Parking de l'Hôtel de Ville, rapport préliminaire*. Rouen : Service régional d'Archéologie de Haute-Normandie.
- Jean-Courret, E., Lavaud, S. (Eds.), 2009. *Bordeaux*. Pessac : Ausonius.
- La Bunodière, H. de, 1897. *Des Sépultures de l'Abbaye de Saint-Ouen de Rouen*. Rouen : Impr. de P. Leprêtre.
- Le Cacheux, P., 1940. La baronnie de Saint-Ouen de Rouen, *Bulletin de la société des antiquaires de Normandie*, 47, pp. 63–81.
- Le Maho, J., 2004. Rouen au haut Moyen Âge. In : Lequoy M.-C., Guillot B. (Éd.), *Rouen : 76/2*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : ministère de l'Éducation nationale : Ministère de la Recherche, pp. 268–297.
- Le Maho, J., 1996. Recherches sur les origines de quelques églises de Rouen (6^e-11^e siècles), *Bulletin Départemental de la Commission des Antiquités de Rouen*, 43, pp. 143–205.
- Lequoy, M.-C., Halbout-Bertin, D., 1980. L'enceinte de l'abbaye Saint-Ouen de Rouen. In : Le Maho J. (Dir.), *Trésors archéologiques de la Haute-Normandie*. Rouen : Impr. Lecerf, pp. 245–246.
- Maret, C., 1996. *Rouen, Place du Général de Gaulle, Fouille de Sauvetage*. Rouen : Service régional d'Archéologie de Haute-Normandie.
- Masson, A., 1930. *L'Abbaye de Saint-Ouen de Rouen*. Rouen : Lecerf.
- Michel, F. (Éd.), 1840. *Chronique des abbés de Saint-Ouen de Rouen : publiée pour la première fois d'après un manuscrit du quatorzième siècle de la Bibliothèque du Roi*. Rouen : Édouard Frère.
- Périn, P., 1989. À propos des origines de Saint-Ouen de Rouen. In : Atsma, H. (Éd.), *La Neustrie, Les pays au nord de la Loire de 650 à 850*. Sigmaringen : Jan Thorbecke Verlag.
- Pitte, D., 1988. L'abbatiale romane. In : *La place de l'Hôtel de Ville à Rouen, Évolution d'un espace urbain, de sa création à nos jours*. Rouen : ville de Rouen.
- Pitte, D., 1986. *Rapport sur la fouille de sauvetage programmée réalisée à Rouen, Place de l'Hôtel de Ville. Février-juin 1986*. Rouen : D.A.H..
- Pitte, D., 1984. *Rapport sur la fouille de sauvetage programmée effectuée sur la place du général de Gaulle, à Rouen*. Rouen : Service régional d'Archéologie de Haute-Normandie.
- Pommeraye, J.-F., 1662. *Histoire de l'abbaye royale de S. Ouen de Rouen divisée en 5 livres... Recueilly des diverses chartes, titres, papiers et mémoires instructifs et des auteurs qui en ont écrit par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur*. Rouen : Richard Lallemand et Louis Du Mesnil.
- Pottier, A., 1850. Notions rétrospectives sur l'ancien cloître de Saint-Ouen à propos de la découverte de deux pierres tombales du XIV^e siècle. *Revue de Rouen*, 18^e année, pp. 560–568.
- Quicherat, J., 1852. Documents inédits sur la construction de Saint-Ouen de Rouen. *Bibliothèque de l'école des chartes*, 13, pp. 464–476.
- Sailler, G., 1993. *Les propriétés de l'abbaye de Saint-Ouen à Rouen au bas Moyen Âge*, Mémoire de maîtrise : histoire médiévale. Rouen : Université de Rouen.
- Schney, H., 1993. *Histoire des bâtiments conventuels de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen I^e-XIX^e siècle*. Rouen : Université de Rouen.
- Verlut, R., 1981. *Rouen, jardins de l'Hôtel de Ville*. Rouen : Service régional d'Archéologie de Haute-Normandie.

Notice 6 : Prieuré Saint-Paul

Dénomination de l'établissement : Prieuré Saint-Paul.

Date d'apparition : Deuxième moitié 11^e siècle.

Date de disparition : 1650.

Références cadastrales

- **cadastre de 1827** : 1^{ère} section, 3^e feuille ; parcelles 2171-2182.

- **cadastre actuel** : Feuille MK ; parcelles 10-16 ; 424.

Adresse actuelle : Place Saint-Paul, rue du Val d'Euuplet.

Adresse sur le cadastre de 1827 : Place Saint-Paul.

Conservation : Le chœur et l'abside de l'église sont classés aux Monuments Historiques le 15 juin 1926.

Usage actuel des bâtiments : Église paroissiale.

Prieuré Saint-Paul

❖ **Ordre** : (voir prieuré Notre-Dame-du-Pré).

❖ **Origine du couvent** : Le prieuré de Saint-Paul apparaît pour la première fois dans deux actes, ou plutôt deux faux de Robert le Magnifique⁴².

À la veille de partir en croisade pour la Terre sainte, le duc Robert le Magnifique convoque sa cour à Fécamp. Il annonce à l'assemblée son départ pour le pèlerinage, mais aussi l'octroi d'un diplôme à l'abbaye de Montivilliers, qu'il rétablit : "*decrevimus ordinare, et ad prestine*

⁴² Le premier faux concerne la refondation de l'abbaye de Montivilliers : "*In nomine sancte et individuae Trinitatis, Robertus divina auctoritate Normannorum dux et rector, omnibus Christi fidelibus tam presentibus quam futuris notum esse volumus qualiter divine auctoritatis locum Sancte Marie Dei Genitricis et perpetue Virginis qui dicitur Monasterium Villare et locum Sancti Pauli Rothomagi nostrorum petitionibus fidelium consensiendo decrevimus ordinare, et ad prestine facultatis amplitudinem de qua tam peccatis exigentibus ceciderat elevare. Audivimus a sapientibus historiarum memorias recitantibus dictum locum sancto Philiberto a Waractone duce esse concessum, eo rationis tenore ut illic in honore Sancte Marie monasterium construeret et virgines sub regulari disciplina Domino militaturas et multis terrarum possessionibus beneficiatas ordinaret, tantam vero loci auctoritatem frequenter audiendo edificationem viri sanctissimi cum oblationibus fidelium predium perditum ire et sanctarum virginum conversacionem manu predatoria violentorum adnullatam esse doluimus, et ablata restaurare, et restaurata firma defensionis sui auctoritate statuimus. Hec vero, ut disposuimus, omnibus nostris fidelibus consentientibus, et maxime quadam amita mea nomine Beatrice id agente, id studente, que postea habitu mutato Domino illic militare elegit, presentis carte privilegio confirmamus, ut sine contradictione molestia ea que infra memorantur, vel a me, vel a patre meo comite Ricardo, dedita sive concessa supradicto monasterio perpetualiter serviant : in primis eandem Sancte Marie ecclesiam, cum aliis subtus scriptis ecclesiis, ab omni episcopali consuetudine absolutam, immunem, et omnino liberam statuimus, quodquidem non nostre potestatis violentia agitur, sed donacione, voluntate et concessione [domini] Rob[erti] Rothomagensis archiepiscopi constituitur et confirmatur, hec est **ecclesia [Sancti Pauli Rothomagensis]** et alie ecclesie quiete. Benselina vero, Radulph[i] Giffardi uxor, commonialem vitam] sumpsit, et ecclesie Dei, sueque castissime matri [Marie, ecclesie Sancti Pauli, quicquid in] Sallemonvilla habebat, sive in ecclesiis, sive in [decimis, sive in pratis,] vel in aquis, eterne jure sancivit, et in villa q[ua dicitur che...ron, concessione] Gauffridi filii, quicquid tenebat tradidit ; Barnaldus autem de Gratepanche contra Bencelinam tantumdem terre tenuit in illis duabus supradictis villis quam Sancte Marie, cum filia sua regulari jugo commisit. Abbatissa ergo, centum acras terre emit de proprio suo in villa que dicitur Fontaines, ad apus Sancte Marie et Sancti Pauli. Ipsa eadem Benselina dedit huic ecclesie medietatem unius mollendini apud Augum. Hugo de Grentemenil quatuor acras prati concessit Sancte Marie et Sancti Pauli a Chuilley, pro sororibus suis "* (Fauroux, 1961 : Acte 90bis, p. 234-235). Le deuxième acte est une version falsifiée de la confirmation à l'abbaye de Montivilliers par Robert le Magnifique : "*In nomine sancte et individuae Trinitatis. Robertus divina auctoritate Normannorum dux... presentis cartae privilegio confirmamus... vel a me, vel a patre meo comite Ricardo dedita sive concessa... : imprimis eandem Sancte Marie ecclesiam cum aliis subtus scriptis ecclesiis ab omni episcopali consuetudine absolutam, immunem et omnino liberam constituimus <in omni tenetura, sicut tenet Fiscannensis ecclesia>... la Haya de Teilled, medietatem terrae de Luisourez cum medietate ecclesie necnon et molendini sylvaeque et prata, terras cujusdam Ansgoti, <le Maisnil Galchiae de Comitevilla et ecclesiam de Guasvic et ecclesiam de Stabelvilla>... ... ; in villa del Manoir ecclesiam Sancti Martini immunem ab omni episcopali consuetudine ; <ecclesiam Sancti Martini de Octovilla cum terra sacerdotali et ecclesiam Sancti Dyonisii de Espovilla>... ... ; omnem vero decimam totius suburbii ejusdem loci et quae in circuitu villarum habentur ; <ecclesiam quoque Guttisville in honore Sancti Samsonis constructam et ecclesiam Sancturic super mare sitam> ; in villa autem quae vulgo Beccherel appellatur tres quarterios vineae supra Sequanam sitae ; medietatem quoque vineae supra Sequanam sitae ; medietatem quoque vini quod est Asselini ejusdem villae, <in Vadine tredecim arpenta vineae ; in Rotomago ecclesiam Sancti Pauli cum aliis quae pertinent ; omnia ad usus suos in silva Juliae Bonae dedit Ricardus comes.> "* (Fauroux, 1961 : Acte 90bis, p. 234-235).

facultatis amplitudinem de qua tam peccatis exigentibus ceciderat elevare ⁴³. Il confie le monastère à sa tante Béatrice (" *et maxime quadam amita mea nomine Beatrice id agente, id studente, que postea habitu mutato Domino illic militare elegit* ")⁴⁴.

Robert le Magnifique s'attribue le diplôme relatif à la fondation de l'abbaye de Montivilliers pour maintenir une sorte de paix publique dans la région de l'estuaire de la Seine, où passaient pirates et bateaux de commerce : il était nécessaire d'organiser et sécuriser cette région. Le duc restaure l'abbaye de Montivilliers, dévastée à la suite des raids vikings. Il favorise la franchise des coutumes épiscopales et lui confie une juridiction ecclésiastique, à l'origine, sur douze paroisses des alentours de l'estuaire, le contrôle du trafic sur le fleuve et la basse, la moyenne et la haute justice. Il propose aussi sa tante Béatrice à la tête du monastère face aux menaces que pouvait provoquer son absence du duché.

Dans ce diplôme, le duc énumère des biens qu'il donne au monastère, certains d'entre eux étant particulièrement favorisés puisqu'ils sont affranchis de toute coutume épiscopale : "*aliis suubtus scriptis ecclesiis ab omni episcopali consuetudine absolutam, immunem et omnio liberam constituimus*"⁴⁵. Ce privilège concerne un domaine précis et implique l'abandon fait par l'évêque au profit du monastère des coutumes épiscopales. Ces coutumes épiscopales consistent en des droits pécuniaires touchés par l'évêque, de l'argent versé par les prêtres lors de leur venue aux synodes (réservés au chapitre), ainsi que lors de la visite de l'évêque dans le monastère. On retrouve dans ces coutumes épiscopales le prélèvement de la dîme, des rentes, des amendes, des taxes de justice et du jugement des causes. Cette franchise des coutumes épiscopales est octroyée par le duc Robert le Magnifique, mais aussi par son père le duc Richard II : "*Robertus divina auctoritate Normannorum dux ... praesentis carte privilegio confirmamus... vel a me, vel a parte meo comite Ricardo dedita sive concessa*"⁴⁶. Or, le monastère de Montivilliers et ses dépendances n'ont jamais été exempts et restent soumis à la juridiction épiscopale. Ce diplôme de 1035 n'est donc à l'origine d'aucune exemption des coutumes épiscopales. Cette erreur est commise, dans un premier temps, par la terminologie trompeuse que l'on pouvait traduire par une exemption. Dans un deuxième temps, la comparaison entre l'abbaye de Montivilliers et l'abbaye de Fécamp a confirmé cette erreur. En effet, l'abbaye de Fécamp avait comme Montivilliers une juridiction remontant à un diplôme ducal de franchise des coutumes épiscopales. Néanmoins, contrairement aux moniales de

⁴³ " Que nous avons décidé d'ordonner et de relever, (le monastère) tombé par les péchés ".

⁴⁴ " Et surtout de notre tante du nom de Béatrice qui a choisi changeant d'habit pour Dieu à cet endroit ".

⁴⁵ " Les autres églises énumérées ci-dessous sont immunes et libres et indépendantes de la coutume épiscopale ".

⁴⁶ " Robert par la divine autorité duc des Normands, nous confirmons par le privilège de la présente charte les concessions faites par moi ou par mon père le comte Richard ".

Montivilliers, l'abbé et les moines de Fécamp ont fait confirmer la charte de franchise des coutumes épiscopales par le pape. On se demande alors pourquoi l'abbaye de Montivilliers n'a pas fait de même.

Le diplôme de Fécamp se présente comme une charte de fondation : énumération des possessions données par le duc et clause de franchise des coutumes épiscopales de l'abbaye et de douze églises près de Fécamp. Il existe donc de nombreux éléments similaires avec la pancarte de l'abbaye de Montivilliers. Cependant, l'acte n'est pas daté : d'après les noms de sept évêques normands, de deux abbés et de quelques seigneurs, cet acte a été rédigé entre 990 et 1006, soit par le duc Richard I^{er}, soit par le duc Richard II. Certaines clauses sont des interpolations : cette pratique était fréquente aux 11^e et 12^e siècles. À partir de 1025, il est coutume pour les grandes abbayes de ne pas se soumettre aux prétentions de l'évêque. L'abbé de Fécamp éprouva le besoin de justifier ses prétentions à la juridiction par un texte qu'il fabriqua en prenant comme modèle le premier diplôme de Montivilliers. À leur tour, les religieuses de Montivilliers voulurent lier leurs privilèges à celui de la puissante abbaye voisine d'où la phrase "*sicut tenet Fiscannensis ecclesia*". Vers 1068-1076, la fabrication de faux portant sur l'exemption des coutumes épiscopales était assez répandue. Entre 1068 et 1076, les religieuses de Montivilliers remanient la pancarte que Robert le Magnifique leur avait accordée en 1035. Elles y insèrent une clause relative à leurs églises affranchies de la coutume épiscopale : dans cette clause apparaît Saint-Paul. À l'instar de l'abbaye de Fécamp, les moniales ajoutent une formule de franchise avec la mention du consentement du pape ("*donacione voluntate et concessione Roberti Rotomagensis archiepiscopi*").

Cette usurpation des coutumes épiscopales se développe dès le 9^e siècle de la volonté de certains religieux de se défaire de la juridiction épiscopale. Pour stopper ces abus, les canonistes fondent une distinction entre *ecclesia*, et les profits qui y sont attachés, et *altare* (caractère sacré). Cette distinction n'arrête pas les excès qui s'étendent aux différentes taxes perçues par les évêques sur les églises. Cette situation se développe dans des régions en proie aux troubles politiques telle la Normandie. Au début du 11^e siècle, on retrouve en Normandie les plus anciens exemples d'usurpation de coutumes épiscopales témoignant des conflits avec les évêques.

Pour beaucoup d'historiens, tels François Farin et Georges Priem, la mention de l'église Saint-Paul dans ces faux de la deuxième moitié du 11^e siècle marque la fondation du prieuré Saint-Paul (Priem, 1970 : 3-6). Le duc Robert le Magnifique aurait donné une terre isolée en dehors des murs de Rouen à sa tante Béatrice, abbesse de Montivilliers, pour y fonder un prieuré. Néanmoins, Ferdinand Coutan, se fondant sur l'architecture de l'église, propose une

datation moins ancienne : le prieuré aurait été fondé au 12^e siècle (Coutan, 1923 : 17-19). En 1970, Anne-Marie Carment-Lanfry propose cette datation en reprenant les propos de son père Georges Lanfry : " L'acte de naissance de Saint-Paul ne nous a pas été conservé, mais ce qui reste de cette petite église romane ; une travée de chœur barlongue sur laquelle s'ouvre une abside, et deux absidioles en retrait précédées chacune d'une travée droite, nous reporte au début de la période romane " (Carment-Lanfry, 1972 : 213-214).

Il paraît aussi difficile de trancher entre ces deux hypothèses que de savoir si le duc Robert le Magnifique ou ses successeurs, en donnant cette église, souhaitaient fonder un prieuré. Néanmoins, la mention de l'église dans une notice non suspecte, datée entre 1068 et 1076 et relatant les premières donations et acquisitions des biens de l'abbaye de Montivilliers, témoigne de l'existence de l'église Saint-Paul dans la deuxième moitié du 11^e siècle. Le fait que l'édifice ait été construit au 12^e siècle, comme l'affirment Ferdinand Coutan et George Lanfry, ne devrait pas systématiquement être opposé aux actes du 11^e siècle. En effet, une première église, de construction rudimentaire, a pu être édifiée au 11^e siècle – peut-être avant puisque l'église existait en l'an 1068 – et détruite pour une construction plus aboutie au 12^e siècle. Ainsi, plutôt que d'opposer les deux postulats précédents, je propose de les associer pour définir une nouvelle hypothèse : le prieuré Saint-Paul aurait bien été fondé dans la deuxième moitié du 11^e siècle, lorsque l'église est donnée à l'abbaye de Montivilliers, mais l'église encore en élévation aujourd'hui a été édifiée au 12^e siècle. Entre ces deux périodes, les moniales ont très bien pu résider dans un complexe peu développé dans lequel le lieu de culte n'était pas celui étudié par Ferdinand Coutan. Des fouilles archéologiques à l'emplacement de l'église Saint-Paul et de ses alentours permettraient de clarifier la datation de ce prieuré.

❖ **Site d'implantation** : Le prieuré Saint-Paul est édifié au faubourg d'Eauplet à l'est de la ville et en contrebas de la côte Sainte-Catherine (Fig. 6.1). Au sud, la proximité de la Seine influence fortement la stabilité du terrain. La zone où est construit le prieuré présente un fort taux d'humidité. La nature du sol ne semble pas avoir empêché la construction de l'église et des bâtiments communautaires : le prieuré est implanté à une distance assez élevée de la Seine pour ne pas subir cette instabilité. Cependant, cette proximité du fleuve possède quelques inconvénients dont le plus grand est la fréquence des inondations.

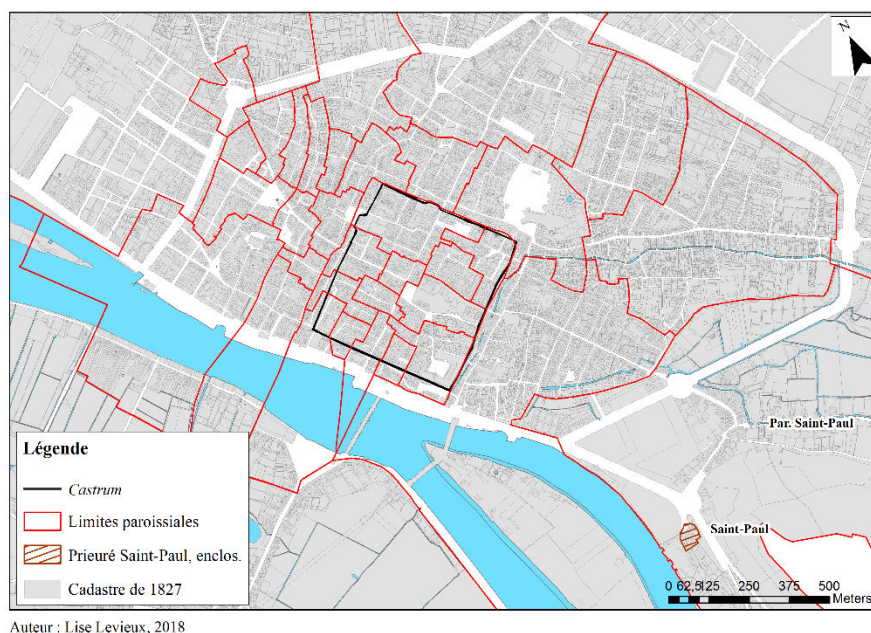


Figure 6.1 : Site d'implantation du prieuré Saint-Paul, 11^e siècle.

Néanmoins, le site apparaît comme un lieu idéal pour la vie contemplative des moniales. En effet, ce dernier s'étend entre la côte Sainte-Catherine au nord et la Seine au sud. Du reste, le site est environné de grandes prairies. Une seule route – la voie d'Eauplet en direction de Paris – passait près de ce prieuré. Le site d'implantation du prieuré est donc caractérisé par un éloignement de la ville mais également par un environnement que l'on pourrait qualifier de naturel, c'est-à-dire sans présence humaine. Au 18^e siècle, le prieuré Saint-Paul est encore isolé par rapport à l'espace urbain. La description qu'en fait Farin parle d'elle-même : " En dessous de cette église, on voit un territoire agréable, bien bâti, planté de bons arbres et qui s'étend par terrasses, jusqu'à la rivière de Seine, ayant 4 fontaines minérales, salutaires aux malades. C'est dans ce beau séjour ou plutôt dans cette solitude, où de temps immémorial, il y a eu cinq ou six religieuses de Montivilliers qui ont occupé ce prieuré vivant dans une grande retraite " (Farin, 1731 : 76-77). Les sources planimétriques démontrent également que cette situation prévaut toujours durant la période moderne (Fig. 6.2 à 6.6).



Figure 6.2 : Le site du prieuré Saint-Paul en 1525 (vue de Jacques Le Lieur).



Figure 6.3 : Le site du prieuré Saint-Paul en 1575 (plan de Belleforest).

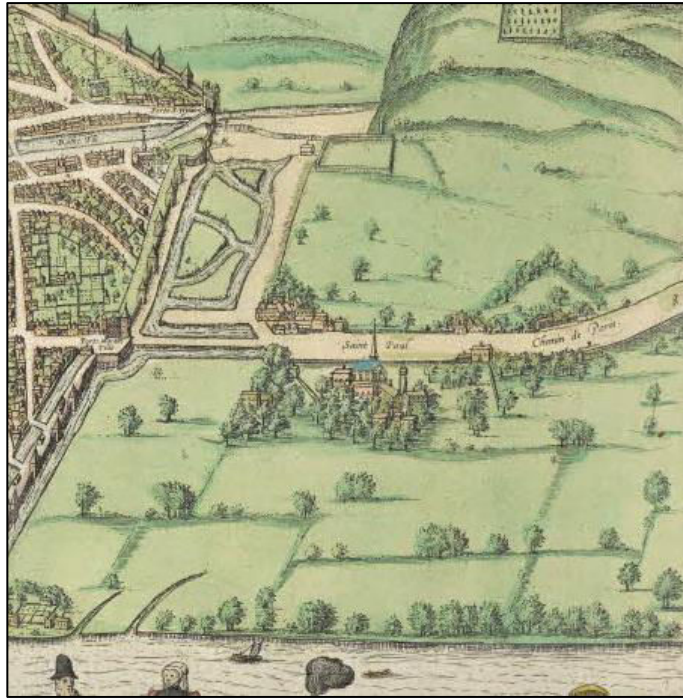


Figure 6.4 : Le site du prieuré Saint-Paul en 1575 (plan de Hogenberg).



Figure 6.5 : Le site du prieuré Saint-Paul en 1655 (plan de Gomboust).

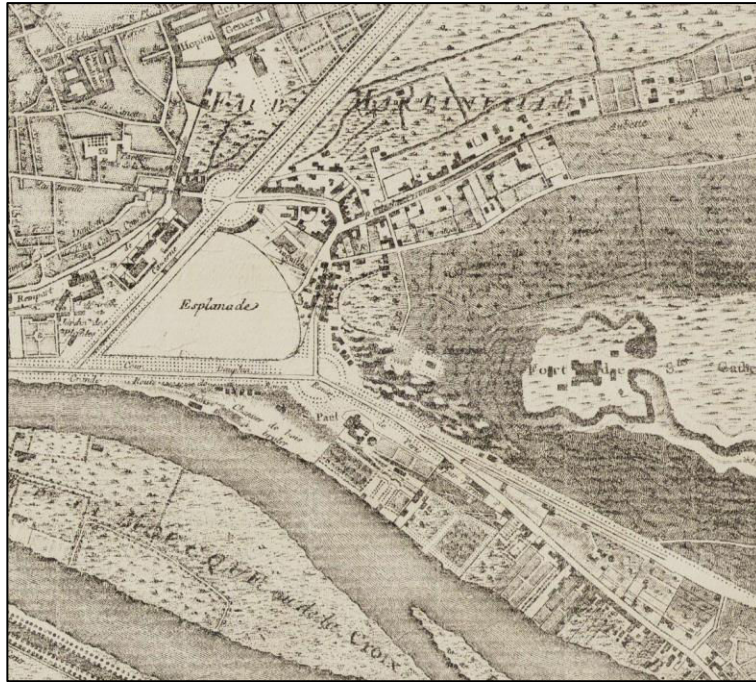


Figure 6.6 : Le site du prieuré Saint-Paul au début du 18^e siècle (plan de de Fer).

❖ **Développement de l'enclos et modification de l'espace** : Le prieuré est, *a priori*, construit sur une zone non construite. Son extension au Moyen Âge n'est pas connue : aucune fouille n'a été réalisée à cet emplacement et les textes ne mentionnent pas la donation de terres dans un but d'agrandissement. Si extension il y eut de la fondation à la fin du Moyen Âge, cela n'empiéta pas sur des zones habitées puisque le prieuré est totalement isolé jusqu'au 17^e siècle. De plus, si le prieuré a bien été agrandi, l'extension n'était sans doute pas significative. Sur la vue de Jacques Le Lieur (Fig. 6.2), le prieuré est entouré de palissades avec un mur de soutènement du côté de la Seine (Delsalle, 2007 : 33). L'enclos paraît être de forme rectangulaire mais la vue n'est pas assez précise pour le certifier. Dans la première moitié du 17^e siècle, le prieuré est entouré d'une première enceinte trapézoïdale dans laquelle se situe l'église (Fig. 6.7). Une deuxième enceinte quadrangulaire englobe ce premier enclos ainsi que des vergers et jardins : l'espace compris dans cette deuxième enceinte est beaucoup plus important que dans le premier. Quoi qu'il en soit, à la fin du Moyen Âge, le prieuré s'étendait sur une surface peu importante pour un établissement situé dans la zone *extra-muros* (Fig. 6.8). La construction d'un enclos étroit n'est probablement pas révélatrice d'un désintérêt de la part de l'abbesse de Montivilliers ou encore de difficultés financières de cette abbaye mère. Ce fait s'expliquerait davantage par le faible nombre de religieuses y résidant : seules six religieuses, rarement plus, vivaient dans ce prieuré (Farin, 1731 : 77 ; Delsalle, 2007 : 32).

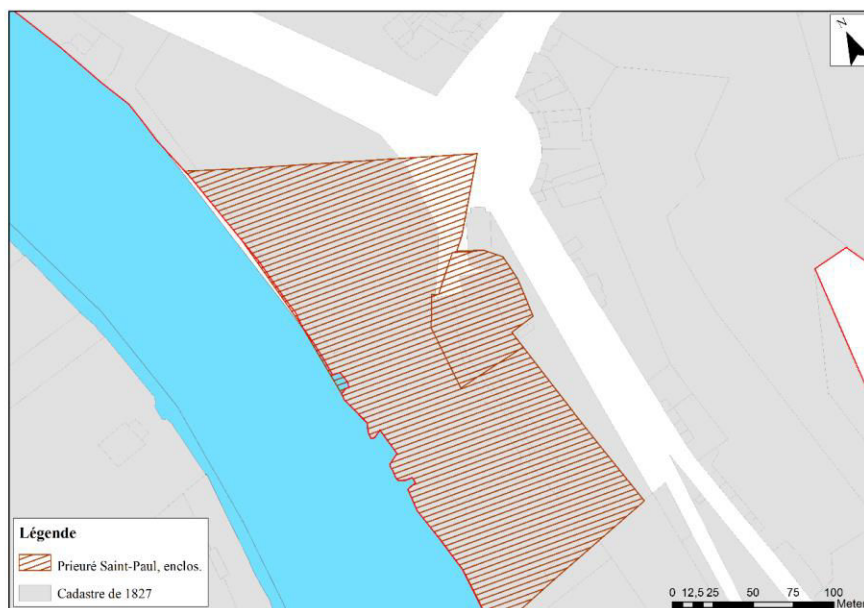


Figure 6.7 : Le priuré Saint-Paul vers le milieu du 17^e siècle.

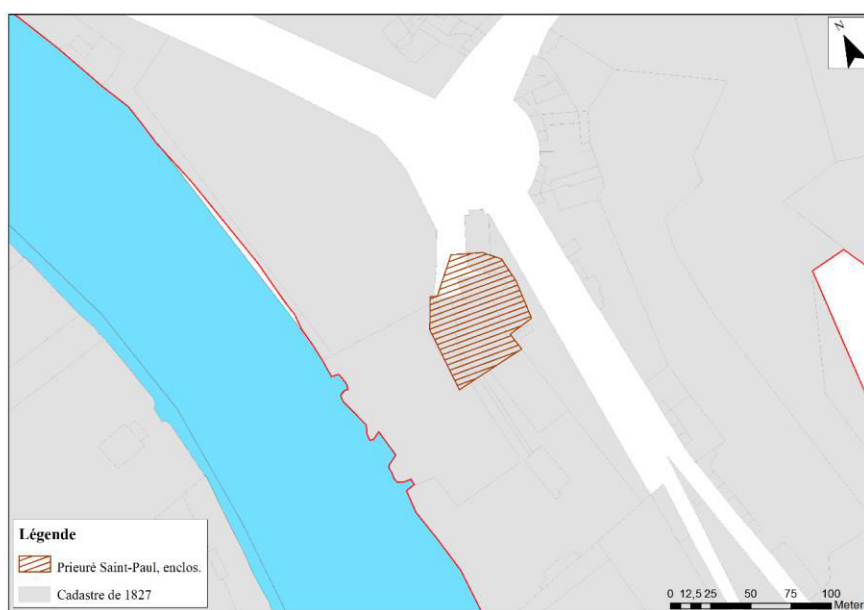


Figure 6.8 : Le priuré Saint-Paul à la fin du Moyen Âge

❖ **Présentation des vestiges** : Du priuré Saint-Paul il reste peu de vestiges. Il subsiste en élévation le chœur de l'église romane et quelques tronçons de la muraille, et des bâtiments communautaires de la période moderne. L'église a fait l'objet de plusieurs études architecturales dont les principales sont celles du docteur Coutan (Coutan, 1923, 1928), de Georges Lanfry (Lanfry, 1946, 1938) et de Georges Priem (Priem, 1979, 1970). Il n'a pas été possible d'accéder à l'intérieur de l'église et seuls l'abside orientée nord-est et le mur sud-ouest sont visibles (Fig. 6.9 et 6.10).



Figure 6.9 : Prieuré Saint-Paul, abside (© Lise Levieux).

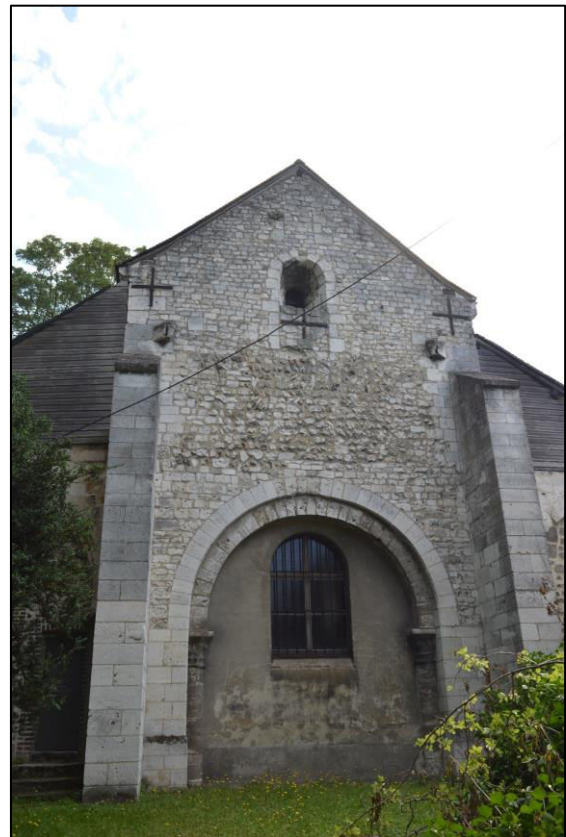


Figure 6.10 : Prieuré Saint-Paul, mur sud (© Lise Levieux).

L'église comporte aujourd'hui une travée de chœur barlongue, ouverte sur l'abside, et deux absidioles en retrait précédées d'une travée droite (Fig. 6.11 et 6.12). Avant les destructions du 19^e siècle, elle comprenait également un transept peu saillant avec une tour lanterne au centre et une nef flanquée de bas-côtés (Coutan, 1923 : 19) (Fig. 6.13).

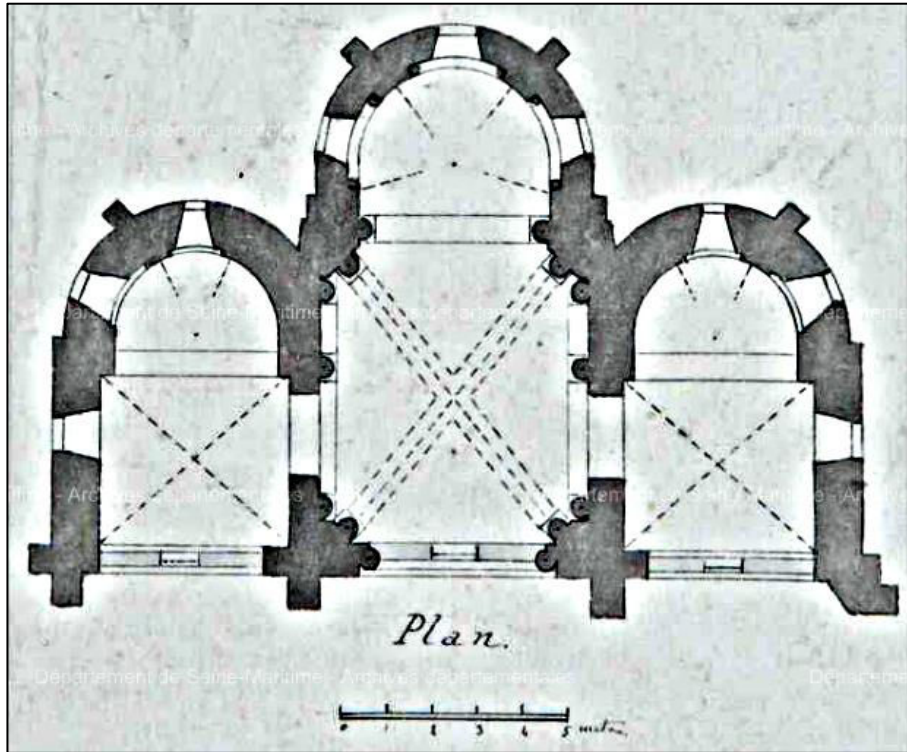


Figure 6.11 : Église Saint-Paul, plan actuel (A.D.S.M. 6 Fi 10).

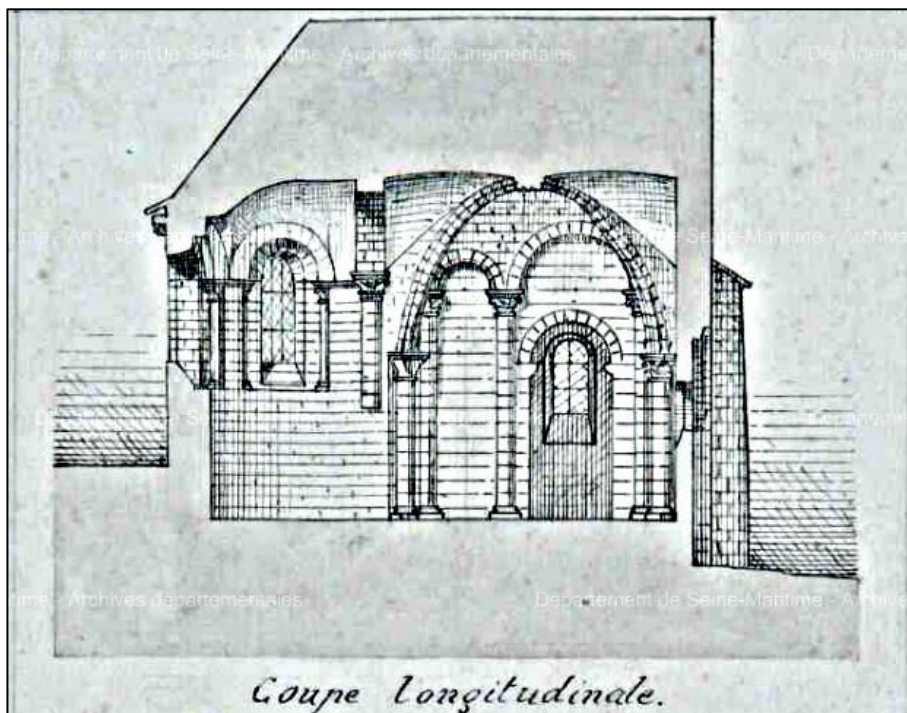


Figure 6.12 : Église Saint-Paul, coupe longitudinale (A.D.S.M. 6 Fi 10).

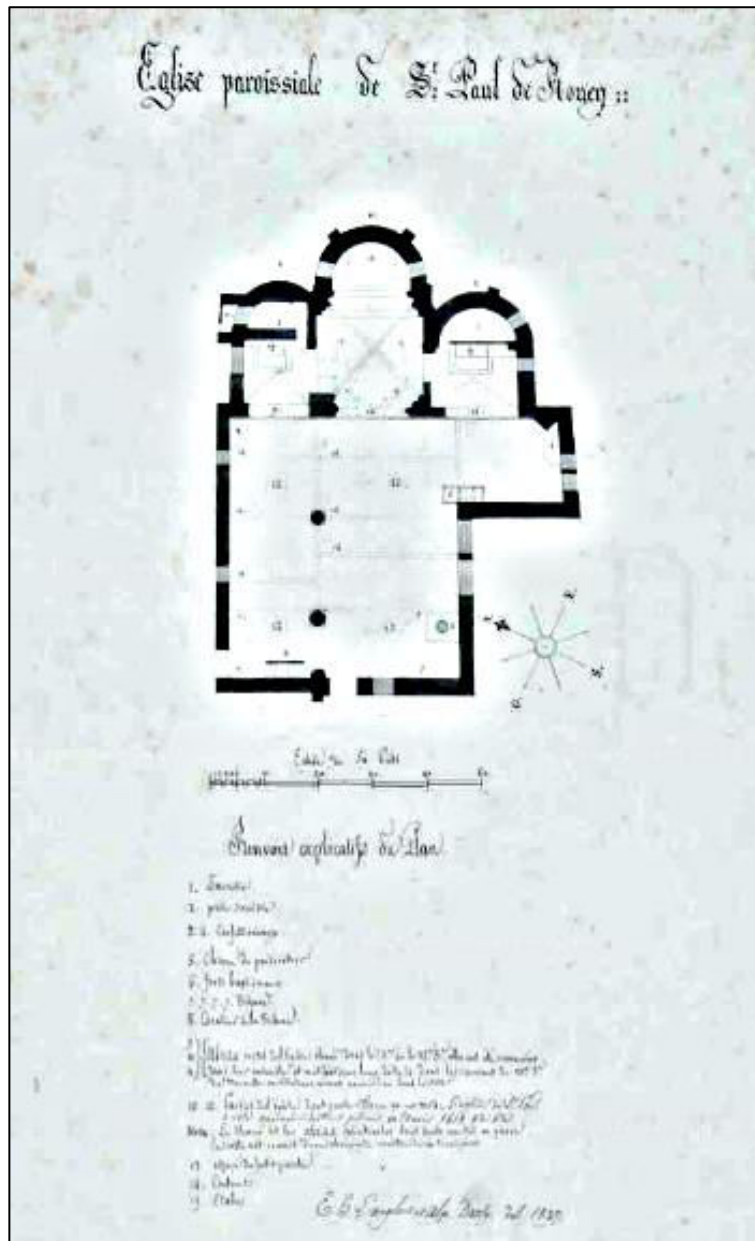


Figure 6.13 : Église Saint-Paul, plan avant la démolition de la nef, 1830 (A.D.S.M. 6 Fi 1).

Sans reprendre les travaux des chercheurs ayant étudié cette église de manière plus approfondie, il est nécessaire de présenter les deux hypothèses de datation du bâtiment principalement fondées sur l'étude la voûte du chœur.

Le docteur Coutan donne la description suivante de la voûte : " La voûte sur croisée d'ogives repose sur quatre demi-colonnes plantées diagonalement aux angles de la travée. Les ogives sont moulurées d'une arête entre deux boudins bordés par un méplat. Leur naissance est abaissée intentionnellement par rapport à celle des autres arcs pour ne pas donner trop de flèches à la voûte. Cette voûte n'a pas de clé à proprement parler, et l'une des ogives traverse l'autre

comme on l'observe dans plusieurs voûtes gothiques très anciennes. De même, il n'y a pas de formerets comme la chose est courante au 12^e siècle. Les voûtains ne sont pas appareillés, mais sont formés d'un simple blocage revêtu d'enduit " (Coutan, 1923 : 19 ; Fig. 6.14)⁴⁷. Le profil des nervures semblerait similaire à celui observé dans la salle capitulaire de Jumièges c'est-à-dire une arête entre deux tores. La naissance des arcs se fait assez bas sur les supports afin que le sommet de leurs arcs plein cintre se trouve à même hauteur que la voûte du cul-de-four de l'abside. Comme à Jumièges, si les arcs sont à claveaux appareillés, la voûte est formée de blocs en vrac dans un mortier de chaux grasse (Carment-Lanfry, 1972). Les chapiteaux démontreraient également l'ancienneté de la construction puisque Georges Lanfry affirme que " si l'on examine les chapiteaux sculptés des supports qui reçoivent les retombées des arcs, on est forcé de reconnaître qu'ils appartiennent à la famille des chapiteaux anciens de l'époque romane dont le plan supérieur est étoilé et qui comporte les deux étages de la collerette et des volutes sous les angles du tailloir. Ils ne sont pas loin de la plastique de ceux de la cathédrale de Rouen retrouvés au cours des récentes restaurations appartenant à la cathédrale romane de la première moitié du 11^e siècle, cette cathédrale ayant été dédiée en 1063 " (Lanfry, 1946) (Fig. 6.15-6.16). Georges Lanfry en déduit que les chapiteaux datent au plus tard du second tiers du 11^e siècle. À partir de cette description, les hypothèses sur la datation de la voûte sont multiples :

- Georges Lanfry affirme que la voûte et les chapiteaux forment un seul et unique ensemble et donc qu'ils partagent une datation commune. De ce fait, il affirme que la voûte et par extension le chœur de l'église Saint-Paul datent du second tiers du 11^e siècle (Lanfry, 1946, 1938).
- Si Georges Priem ne nie pas la datation des chapiteaux, il ne peut envisager qu'une telle voûte ait été édifiée au 11^e siècle. Selon lui, la voûte a fait l'objet d'une seconde campagne de construction dans la première moitié du 12^e siècle (Priem, 1979, 1970).
- Ferdinand Coutan, en comparant les vestiges du chœur (principalement la voûte et les chapiteaux) avec d'autres monuments normands telles les abbayes de Jumièges ou de Saint-Georges de Boscherville, parvient à dater l'édifice au second quart du 12^e siècle (Coutan, 1923, 1928). Les contreforts nord et ouest, le portail et le mur septentrional, la voûte de la nef et l'abside sont édifiés au début du 15^e siècle (Fig. 6.17).

⁴⁷ John Bilson a également apporté une description détaillée de la voûte dans le Bulletin des Amis des Monuments Rouennais (Bilson, 1923).



Figure 6.14 : Croisée d'ogives du chœur (Coutan, 1923 : 18).

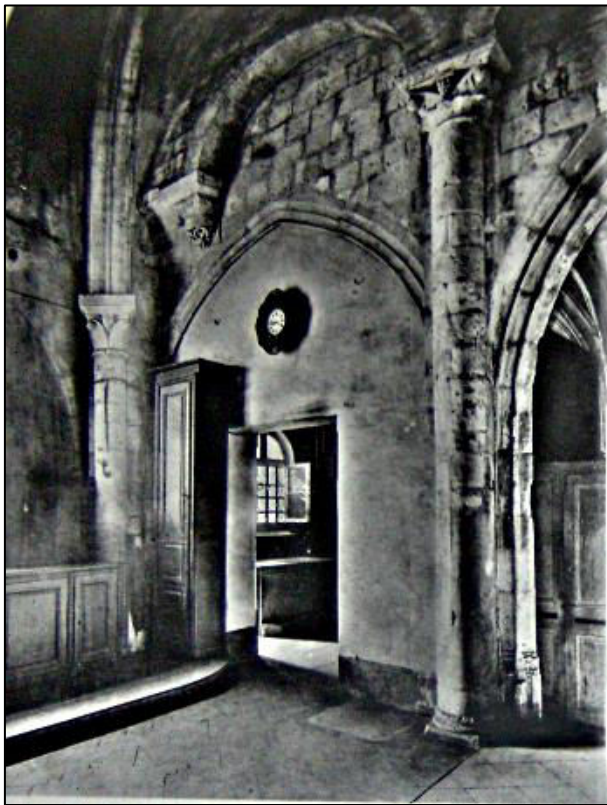


Figure 6.15 : Chœur côté nord-ouest (Coutan, 1923 : pl. 11).



Figure 6.16 : Chœur côté nord (Coutan, 1923 : pl. 11).

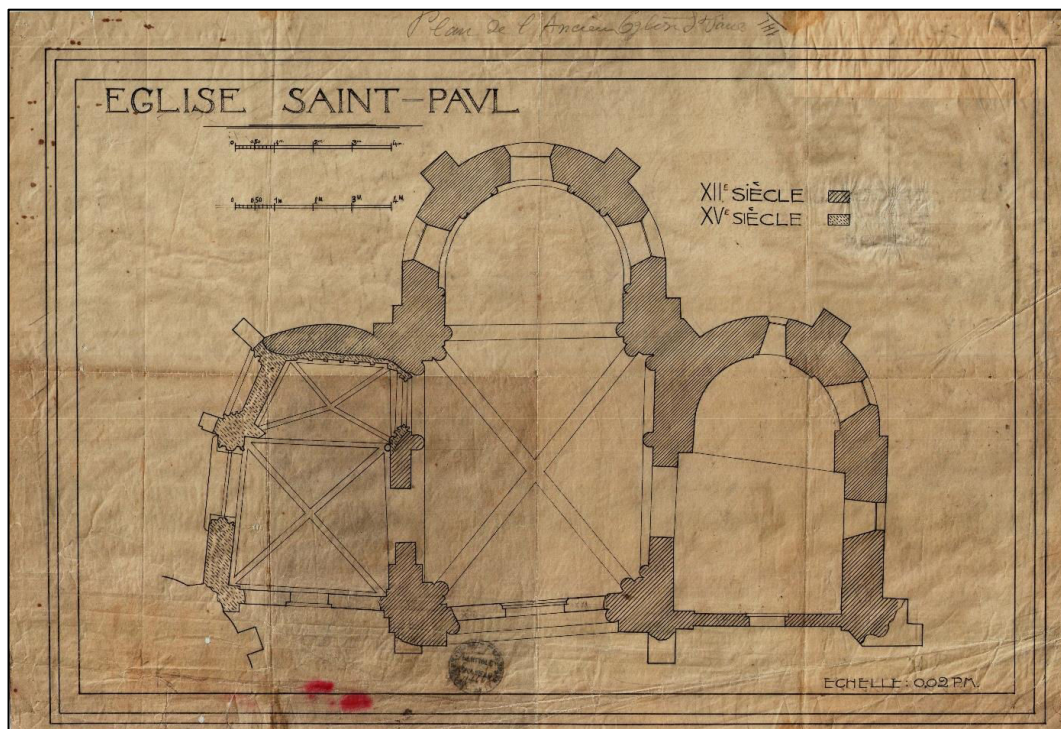


Figure 6.17 : Église Saint-Paul, phasage par Ferdinand Coutan (A.D.S.M. 12 Fi 602).

N'ayant pu accéder à l'intérieur de l'église, il m'est impossible de pencher pour l'une ou l'autre datation. Le mur sud observé de l'extérieur a été édifié lors de la destruction d'une partie de l'église au 19^e siècle (Fig. 6.9). De l'extérieur, on peut voir que l'abside est flanquée de quatre

contreforts : deux plats à la naissance de la courbe et les deux autres, plus saillants, encadrent la fenêtre centrale (Fig. 6.10). Ferdinand Coutan, ayant examiné l'édifice de plus près, décrit la corniche, laquelle comprend " une série de tablettes biseautées avec retour d'équerre et dont les joints coïncident avec l'axe des corbeaux à figures grimaçantes ". Il ajoute que les corbeaux sculptés sont, dans la corniche du chœur, remplacés par des corbeaux à face parallèle et simplement moulurés (Coutan, 1923 : 24).

❖ **Dispositions internes** : Les vestiges du prieuré apportent peu d'éléments concernant la disposition des édifices. Seule l'église a pu être localisée avec précision (Fig. 6.18 à 6.20).

Un plan de 1730 représente les anciens bâtiments communautaires accolés au flanc oriental de l'église Saint-Paul (Fig. 6.18). Cette même disposition apparaît sur le plan de Lattré réalisé au 18^e siècle (Fig. 6.19). L'église et les trois corps de bâtiments délimitaient un espace central, probablement l'ancien cloître. Le cimetière est situé au nord de l'église et cette zone funéraire est déjà utilisée au 16^e siècle. En effet, une demande est faite en 1562 pour inhumer soixante hommes et douze femmes malades (A.D.S.M. G 7522).

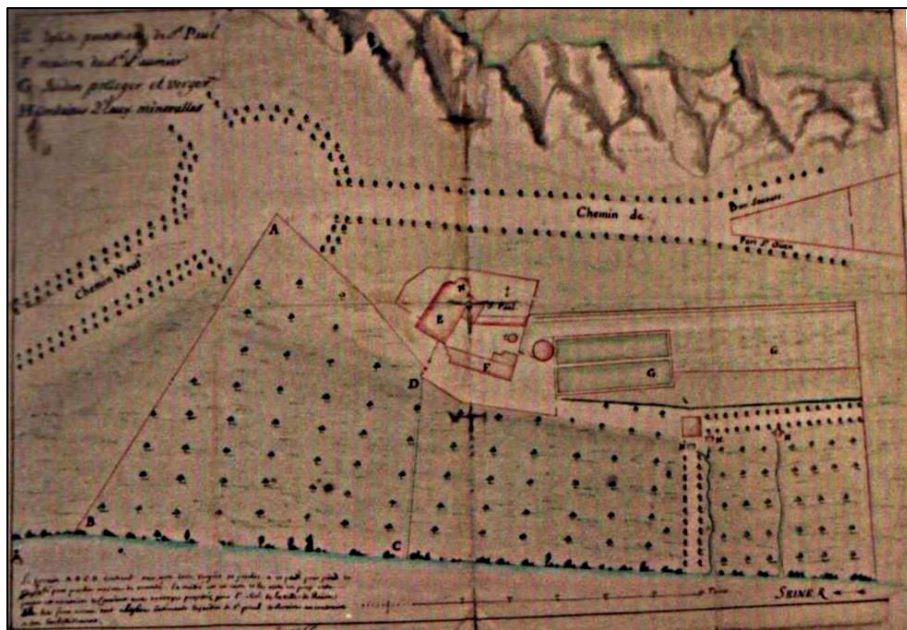


Figure 6.18 : Plan d'ensemble du prieuré Saint Paul, 1730 (A.D.S.M. 54 H 492).

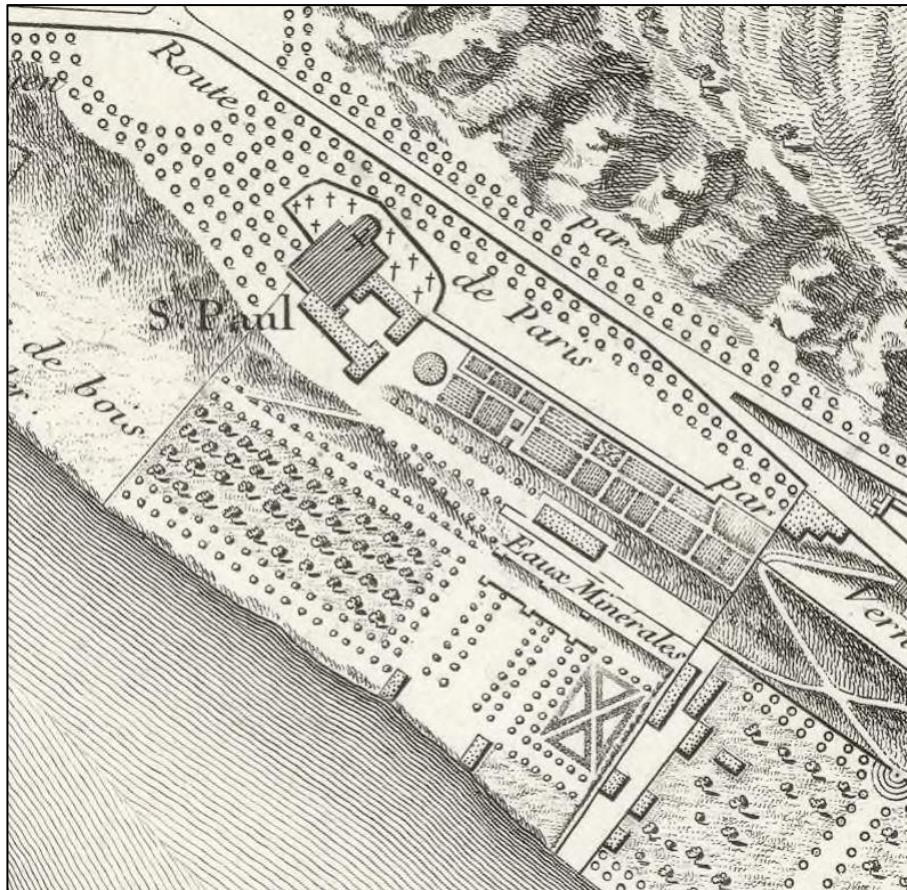


Figure 6.19 : Le prieuré Saint-Paul en 1782 (plan Lattré).

Sur la vue de Jacques Le Lieur, les bâtiments communautaires et les dépendances se situent à l'est de l'église (Fig. 6.2). Néanmoins, leur disposition exacte est difficile à déterminer. Cet ensemble est sans doute reconstruit au début du 16^e siècle à la suite des destructions par les Calvinistes et du siège d'Henri IV en 1591. En somme, à l'exception de l'église, les données sont insuffisantes pour restituer l'organisation interne du prieuré (Fig. 6.20). En 1365 est ajoutée à l'église la chapelle latérale Sainte-Catherine reconstruite en 1471.

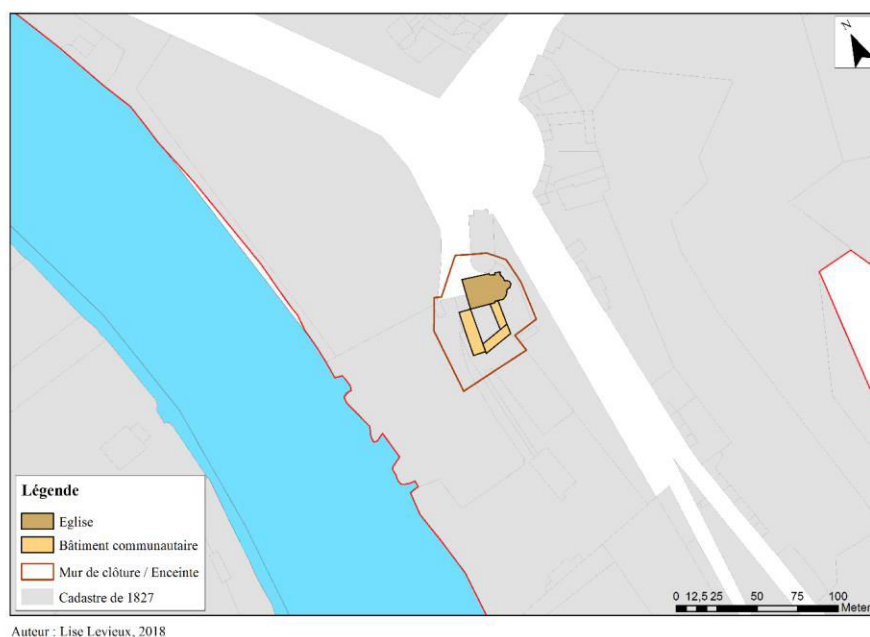


Figure 6.20 : Le prieuré Saint-Paul à la fin du Moyen Âge.

La reconstruction du cloître est achevée en 1547. L'église est dévastée en 1562 et 1592 à cause de sa situation à l'extérieur des murs. La nef, les collatéraux et les transepts sont rasés. Peu de temps après, la nef et un collatéral nord sont reconstruits (Naillon, 1938). Ce n'est qu'en 1652 que l'église est totalement reconstruite.

❖ **Histoire :** L'église du prieuré assure probablement dès le 11^e siècle mais plus certainement au 13^e siècle, date à laquelle la paroisse est mentionnée, la fonction paroissiale du faubourg Martainville situé un peu plus au nord vers l'autre versant de la côte Sainte-Catherine dépourvu d'église (A.D.S.M. G 4370). Ce fait explique certainement la particularité de l'enclos du prieuré : comme on peut le voir sur l'aquarelle de Hyacinthe Langlois, le mur nord de l'enceinte sépare l'église en deux (Fig. 6.21 et 6.22). Le curé assure simultanément les offices réguliers des religieuses et ses obligations paroissiales. Selon François Farin, une grande grille, au bas de l'aile droite de l'église, est ouverte pour que les religieuses puissent assister à la messe en gardant la clôture (Farin, 1731 : 77). La communauté avait droit de haute, de moyenne et de basse justice, droit de bateau sur la Seine, droit de collecter du bois en forêt de Roumare située à l'ouest de Rouen. Le prieuré fonctionnait comme une sorte de seigneurie foncière détenant des biens éparpillés dans la région.



Figure 6.21 : Rouen, église Saint-Paul vue du côté du faubourg d'Eauplet, 1827 (dessin : Hyacinthe Langlois) (A.D.S.M. 6 Fi 1).



Figure 6.22 : Vue latérale de l'église paroissiale de Saint-Paul de Rouen, du côté de la ville, 1827 (dessin : Hyacinthe Langlois) (A.D.S.M. 6 Fi 1).

L'histoire du prieuré est très marquée par les événements militaires touchant la ville. Pendant la guerre de Cent Ans, les moniales de l'abbaye mère ont trouvé refuge dans le prieuré, pour se protéger de l'armée anglaise. Néanmoins, le prieuré est exposé aux mouvements des troupes. En 1418-1419, les troupes anglaises des comtes de Warwick et de Salisbury installent leurs quartiers près de Saint-Paul. Les Anglais construisent sur la Seine un pont de bois appelé pont Saint-Georges. La proximité de ce dispositif n'a sans doute pas été sans conséquence pour le prieuré.

Les bâtiments communautaires sont en partie détruits lors des troubles avec les Calvinistes en 1562 : en effet, les religieuses doivent se réunir dans le chœur de l'église en 1566 car leur chapitre avait été détruit (A.D.S.M. G 5308). L'église prieurale est partiellement détruite lors de ces troubles mais également lors du siège de Rouen par Henri IV en 1591. Sa nef est reconstruite au début du 16^e siècle pour devenir une pauvre bâtisse faite de pierre et de pans de bois.

Quelques années plus tard, en 1650, les religieuses sont rappelées à l'abbaye de Montivilliers sur ordre de l'archevêque de Rouen, François de Harlay de Chanvallon. Elles quittent Saint-Paul, laquelle devient une église paroissiale à part entière. Les terres du prieuré sont louées à des fermiers. Les sources d'eau minérale découvertes aux alentours depuis l'Antiquité dans le Val d'Eauplet, formé par quelques maisons de bourgeois, et au sein du prieuré vers 1550, sont alors exploitées pour leurs vertus ferrugineuses et curatives jusqu'à leur déclin à la veille de la Révolution française.

L'église est vendue comme bien national en 1790. Elle est rendue au culte chrétien en 1802. En 1880, le Conseil Municipal de Rouen décide de construire une nouvelle église Saint-Paul car un rapport souligne que l'église romane menace de s'écrouler. De plus, le faubourg de Martainville voit sa population s'accroître grâce à l'essor industriel et a donc besoin d'une église neuve et belle : " Elle est bien neuve, bien propre, bien blanche, cette nouvelle église " écrit le vicomte Walsh dans ses *Explorations en Normandie* (Walsh, 1835 : 250). Cette église de style néo-classique est construite avec une orientation ouest-est contrairement à l'ancienne église (sud-nord). Le chœur de l'église romane est conservé et utilisé comme sacristie. Dix ans plus tard, des flèches en pierre sont ajoutées pour offrir l'aspect que l'on connaît aujourd'hui de l'église Saint-Paul.

❖ **Rayonnement du couvent** : En étant propriétaire du prieuré Saint-Paul, l'abbesse de Montivilliers souhaitait renforcer sa présence dans la région rouennaise où elle disposait d'un certain nombre de terres et de droits (Combalbert, 2013 : 205-209). Néanmoins, au 16^e siècle, le prieuré bénéficie d'une complète autonomie matérielle vis-à-vis de l'abbesse. La prieure verse tous les ans une somme de vingt livres à l'abbaye de Montivilliers.

Selon François Farin, plusieurs religieux et des notables locaux ont été enterrés dans l'église du 12^e au 17^e siècle (Farin, 1731 : 77).

Dès son origine, le prieuré attire la population qui se concentre au nord, aux abords des routes allant vers Bonsecours et Paris et vers le Port Saint-Ouen à l'est du prieuré (Guimont, 2012 : 53).

La confrérie de Saint-Pierre-Saint-Paul, laquelle a son siège dans l'église Saint-Paul, est mentionnée pour la première fois au 16^e siècle (A.D.S.M. G 7526).

❖ **Biens temporels et revenus** : Les propriétés du prieuré Saint-Paul sont parfois gérées par l'abbesse de Montivilliers. En 1278, elle cède ainsi les dîmes que le prieuré détient sur la rive gauche aux moines du Bec, ou plutôt aux moines du prieuré de Bonne-Nouvelle, contre une rente annuelle de quelques mines de seigle, l'équivalent de trois quintaux.

Au 13^e siècle, Raoul Andegon et sa femme Adeline cèdent aux moniales de Saint-Paul leur moulin à taillandier situé sur le Robec (A.D.S.M. 54 H 473). Dès lors, cet édifice porte le nom de moulin de Saint-Paul. Le prieuré dispose de son propre quai sur la Seine. Ce dernier est mentionné dans le " Compte des rentes et revenus appartenant à la prieure de Saint-Pol " de 1438-1440 (A.D.S.M. G 7522) : elles doivent treize sous et quatre deniers pour avoir fait " amen[er] par eaue 20 fès d'espines jusques au cay de Saint-Pol " (A.D.S.M. G 7522). Dès le 13^e siècle, elles ont le droit d'utiliser le bois dans la forêt du Rouvray (A.D.S.M. 54 H 478).

Au début du 16^e siècle, le prieuré possède quelques maisons à Rouen, des clos-masure et des jardins vers Eauplet ou au faubourg Martainville, des terres à Longpaon, Grand-Quevilly, Salmonville, Catenay, Magny-la-Pommeraye et Fresquiennes (A.D.S.M. 54 H 474). Le prieuré perçoit des dîmes dans six paroisses (Delsalle, 2007 : 31-32) (A.D.S.M. 54 H 486).

❖ **Sources** : Les documents relatifs au prieuré Saint-Paul se trouvent dans le fonds de l'abbaye de Montivilliers dont le prieuré dépend (A.D.S.M. 54 H 473 à 510). Ce fonds comprend essentiellement des pièces sur les possessions du prieuré à Rouen (A.D.S.M. 54 H 481-488) et sur leurs droits de seigneurie (A.D.S.M. 54 H 497-510). Il comprend quelques registres méritant d'être signalés : un cartulaire du 16^e siècle (A.D.S.M. 54 H 474), un inventaire des titres et papiers du prieuré daté de 1470 (A.D.S.M. 54 H 475), ainsi que plusieurs registres comptables des 15^e-16^e siècles (A.D.S.M. 54 H 489-491). Enfin, il faut signaler dans ce fonds les actes relatifs aux procès ayant eu lieu entre les diverses communautés situées autour de la côte Sainte-Catherine témoignant que les relations entre celles-ci étaient loin d'être pacifiées (A.D.S.M. 54 H 475, 494 à 496). De même, les conflits avec l'abbaye de Montivilliers semblaient fréquents à la fin du Moyen Âge (A.D.S.M. 14 H 476).

Certaines pièces relatives au prieuré de Saint-Paul se trouvent dans le fonds de la fabrique de la paroisse Saint-Paul (A.D.S.M. G 7522-7526). Ce fonds contient un compte du prieuré des années 1438-1440 (A.D.S.M. G 7522), mais également des pièces relatives aux procès avec

l'abbaye Sainte-Catherine (A.D.S.M. G 7523-7524), ainsi que des pièces sur la confrérie Saint-Pierre-Saint-Paul (A.D.S.M. G 7526).

Le prieuré Saint-Paul apparaît sur la majorité des vues et plans de la ville de Rouen du 16^e au 18^e siècle. Un plan d'ensemble du prieuré est réalisé en 1730 (A.D.S.M. 54 H 492). De nombreux dessins, coupes et plans de l'église avant sa destruction sont également conservés dans les fonds iconographiques des archives départementales (A.D.S.M. 6 Fi 1, 6 Fi 10).

Une seule opération archéologique s'est déroulée près du prieuré Saint-Paul. En effet, en 1983, les jardins du presbytère de Saint-Paul subissent un aménagement. Une fouille est alors réalisée à l'ouest de la parcelle. Cette opération a révélé plusieurs sépultures du 18^e siècle (Pitte, 1983).

❖ Bibliographie :

- Bilson, J., 1923. L'ancienne église Saint-Paul à Rouen, *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, 1920-1921, pp. 25–29.
- Carment-Lanfry, A.-M., 1972. À propos de l'église Saint-Paul de Rouen, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Maritime*, 26, pp. 213–216.
- Combalbert, G., 2013. Archbishops and the City. Powers, Conflicts and Jurisdiction in the Parishes of Rouen (Eleventh-Thirteenth Centuries). In : Hicks, L.V., Brenner, E. (Éds.), *Society and culture in medieval Rouen, 911-1300*. Turnhout : Brepols, pp. 185–223.
- Coutan, D., 1923. L'ancienne église Saint-Paul à Rouen, *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, 1920-1921, 1920-1921, pp. 17–25.
- Coutan, F., 1928. *L'ancienne église Saint-Paul à Rouen*. Paris : Société Générale d'imprimerie et d'édition.
- Delsalle, L.-R., 2007. *Rouen à la Renaissance sur les pas de Jacques Le Lieur*. Rouen : Librairie L'Armitière.
- Farin, F., 1731. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Sixième partie. Contenant la suite des prieurez, & toutes les autres communautés religieuses. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite*. Rouen : Louis du Souillet.
- Fauroux, M., 1961. *Recueil des actes des ducs de Normandie de 911 à 1066*. Caen : Caron.
- Guimont, J., 2012. *Le prieuré Saint-Paul de Rouen, étude archéologique*. Mémoire de master 2 : Archéologie médiévale. Rouen : Université de Rouen.
- Lanfry, G., 1946. L'église Saint-Paul et les précédentes, *Bulletin des Amis des Monuments rouennais*, 1939-1945, p. 11.
- Lanfry, G., 1938. Note sur les travaux entrepris à l'ancienne église Saint-Paul, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Maritime*, 1932-1937, pp. 115–116.
- Naillon, E., 1938. *Rouen : ville d'art & d'histoire : les ordres religieux à travers les âges*. Rouen : Imprimerie commerciale du "Journal de Rouen".
- Pitte, D., 1983. *Note sur une intervention effectuée dans le jardin du presbytère de l'église Saint-Paul, rue H. Rivière à Rouen, le mardi 19 avril 1983*. Rouen : Service régional de l'Archéologie.
- Priem, G., 1979. *Prieuré Saint-Paul de Rouen*. Rouen : C.R.D.P.
- Priem, G., 1970. L'ancienne église Saint-Paul de Rouen, prieuré de l'abbaye de Montivilliers, *Recueil de l'Association des Amis du Vieux Havre*, 27, pp. 3–14.
- Walsh, J.-A., 1835. *Explorations en Normandie : Rouen*. Rouen : E. Le Grand.

Notice 7 : Abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont

Dénomination de l'établissement : Abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont ou de la Trinité-du-Mont.

Date d'apparition : v. 1030

Date de disparition : 1592

Références cadastrales

- **cadastre de 1827** : Hors cadastre de Rouen.

- **cadastre actuel** : Hors cadastre de Rouen.

Adresse actuelle : Côte Sainte-Catherine

Adresse sur le cadastre de 1827 : Côte Sainte-Catherine

Conservation : Détruit mais la côte Sainte-Catherine a été inscrite aux Monuments Historiques le 14 janvier 1993.

La plate-tombe de Jean de Fréauville (13^e siècle) et un chapiteau sont conservés au Musée départemental des Antiquités.

Usage actuel des bâtiments : Détruit.

Abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont

❖ **Ordre** : (voir prieuré Notre-Dame-du-Pré).

❖ **Origine du couvent** : Selon le *Chronicon triplex et unum*, le monastère de la Trinité du Mont est construit entre 1023 et 1030. Le chroniqueur place la fondation de ce monastère en 1023 : " *Hortatu B. Symeonis, monachi de monte Sinay, coepit Goscelynus vicecomes fundare monasterium Sanctae Trinitatis de monte Rotomagi, in quo Robertus, dux Normannorum, pater Willelmi Angliae conquisitoris, posuit primum lapidem et locum contulit et mulla jura religiosis Ibidem Deo servientibus, ad B. Katarinae laudem, largitus est* " (*Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ... 1850 : 3*). Toujours selon la même chronique, l'abbaye est dédiée en 1030 et la vie religieuse du monastère débute réellement en 1031⁴⁸. L'identité des fondateurs est incontestable : les noms de Gosselin d'Arques et de sa femme Emmeline sont mentionnés à plusieurs reprises dans la fondation de l'abbaye. Le rôle du moine Syméon, prenant une place importante dans les *Miraculæ* de sainte Catherine, est à atténuer puisqu'il s'agirait davantage d'une invention⁴⁹.

Les actes ducaux confirment l'identité des fondateurs. Dans un diplôme de 1030, Robert le Magnifique affranchit l'abbaye de la Trinité du Mont, fondée par Goscelin et sa femme, de son pouvoir judiciaire. Dans le même acte, il confirme les donations faites à l'abbaye par ses

⁴⁸" *In hoc anno [1030] fundata est abbatia S. Katarina ; Rotomagi et dedicata in crastino Assumptionis Sanctae Mariae Virginis, eodem anno aut sequente secundum Chronicon Ecclesiae Rotomagi* " (*Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ... 1850 : 3*). " [1031] *Hic vero Goscelynus, una cum venerabili conjuge sua, vocabulo Emmelyna, licet saeculi opibus et honore insignes haberentur, nullo lamen ex hoc superbiae fastu tumebant, sed superiorum accensi desiderio magis caelestis quam terrena dignitatis gloriam affectabant. Erant enim inopum et peregrinorum cultores assidui, xenodochiorum et monasteriorum fundatores devoti, caeterisque bonis operibus jugiter intenti. Inter quae in illis fere diebus gloriosus heros Goscelynus, favore praedicti principis hortatu etiam et admonitione cujusdam sancti viri, nomine Symeonis, de quo supra dictum est, qui jam venerat in Normanniam de monte Sinay cum quatuor aliis monachis, tempore Richardi II patris jam dicti Roberti marchisi, quatenus aliqua largitatis suae munera ad restorationem sui monasterii et victus subsidia elargiri dignaretur. Hic praedictus Symeon reliquias Sanctae Katarinae de monte Sinay secum detulerat manensque biennium apud praefatum Goscelynum ejusque animalis consiliis, in monte Rotomagensi ad Orientalem urbis plagam monasterium caenobiale, collecta manu art ificum. caepit aediflcare* " (*Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ... 1850 : 3-4*).

⁴⁹ Les *Miraculæ* de sainte Catherine mettent en relation la construction du monastère avec la venue d'un moine du mont Sinaï, Syméon (Poncelet, 1901). Selon cette *vita*, Syméon recueille pendant son office un vase rempli du liquide suintant du sarcophage de la sainte et trois petits os, puis il part pour Rouen avec quatre moines. Ils sont accueillis par le duc de Normandie lequel les héberge chez un noble de la cour prénommé Gosselin. Ce dernier projetait, avec sa femme, de construire un monastère. Syméon leur promet que s'ils fondent le monastère, il leur fera don des reliques de la sainte. Ce récit est une invention permettant d'expliquer la présence des reliques de sainte Catherine. Quoi qu'il en soit, si la provenance paraît douteuse, leur existence n'est pas remise en cause (Le Maho, 2004 : 64).

fidèles⁵⁰. Gosselin est vicomte d'Arques puis vicomte de Rouen vers 1030⁵¹. Il s'agit d'un personnage puissant qui assoit sa puissance en Normandie, et surtout à Rouen, en construisant l'abbaye Sainte-Catherine en 1030 puis l'abbaye Saint-Amand en 1042. Ces deux fondations supposent qu'il disposait de moyens importants ainsi que d'une richesse économique et territoriale considérable. Cette puissance est attestée par les importantes donations réalisées en faveur de l'abbaye de la Trinité mais également par le statut social des témoins et des

⁵⁰ " *In nomine sanctæ et individue Trinitatis. Rotbertus, divina ordinante providentia, Normannorum dux et rector. Si fidelium nostrorum petitionibus nos prebemus exorabiles, maxime in his in quibus æcclesiæ Christi et loca sanctorum indigent nostri regiminis functione juvari, et illorum animos in nostra fidelitate solidamus, et, quod majus est, Deo nos gratiores, et in principatu nostro perdurabiles fore confidimus. Quicquid enim in usus necessarios æcclesiis Christi et cultibus divinis dependimus, videlicet aut donativa conferendo, aut donata principalibus edictis confirmando, confirmata sollicitè regendo, ad animarum non solum remedium, sed et temporalis regni statum et patriæ salutem proficere credimus. Proinde notum esse cunctis regni nostri fidelibus, tam presentibus quam futuris, volumus qualiter, ad suggestum quorundam fidelium nostrorum, **Gozelini videlicet vicecomitis et Emmelinæ uxoris ejus**, locum nostræ serenitatis, dono concessum, haud procul ab urbe Rotomagi in vicino monte super fluvium Sequanæ, in quo ipsi ex proprio censu in honorem et venerationem sanctæ et individue Trinitatis, necnon gloriosæ genitricis Dei et virginis Mariæ omniumque simul sanctorum æcclesiam fundarunt, hunc immunem juris nostri judiciaria exactione reddentes et æcclesiasticis usibus mancipantes, in perpetuum concedimus, sed et res quas memorati fideles ex rebus hereditariis suis et ex nostra cessione in usum monachorum ibi famulantium ad eundem locum stipendiarias deputaverant : id est in pago Talou villam unam, quæ ab incolis dicitur Kenehan ; in eodem etiam pago Villare cum tribus molendinis et una æcclesia, cum omnibus videlicet quæ ad ipsam videntur appenditia ; in ipso quoque pago predium ad villam Caldecota pertinens cum omnibus appenditiis suis, id est, salinis, terra in humectis maritimis, et in campis et in silvis ; in Pasun quoque æcclesiam unam, supra mare positam, cum triginta sex jugeribus ; et capellam de Appavilla, et unum fisigardum in Dieppa ; et apud portum ipsius Dieppæ quinque salinas et quinque mansuras, quæ solvunt per singulos annos quinque milia allecium ; dies dominicos piscariæ de Archas, æcclesiam de Mucedent ; villæ etiam quæ dicitur Totes partem illam quæ ad Gozelinum pertinebat ; in pago denique Rotomagensi, Anselmi villam cum æcclesia et molendino uno ; juxta murum ipsius urbis, supra fluvium Rodobech, molendinum unum ; sed et insulam super alveum Sequanæ quam dicunt nomine Torhulmum, alio quidem vocabulo Oscellum ; in pago Lisiacensi, medietatem Brandæ villæ et dimidiam æcclesiam ; in pago Constantinensi Ernaldi mansionem ; in pago Ebrocensi duas æcclesias, scilicet de Gravingnei et de Vuest, et in Vuest duos mansos ; in suburbio Rotomagensi æcclesiam Sancti Eligii ; et in pago Lisiacensi Martin villam cum omnibus appenditiis suis, hæc utique et cætera, quæ a fidelibus viris pro salute animarum suarum ex propriis rebus eidem Sanctæ Trinitati donativa conferentur, nostræ majestatis edicto roboramus, ne quis videlicet judicariæ vir potestatis ab hodierno in futurum horum aliqua temeraria usurpatione in proprios usus devocare, aut aliorum extra prefatæ dominium æcclesiæ retorquere presumat. Quæ ego in usum monachorum Deo inibi famulantium dedi, presentibus fidelibus nostris, domno videlicet archipresule Rotberto avunculo nostro, necnon et comite Gisleberto et ceteris quos non est presentis negotii exponere. Sed, ne quis contra hunc inscriptionis titulum contradictionis temerariæ signum erigat, nostræ auctoritatis privilegio firmamus, et anuli nostri impressione roboramus.*

+ S. Rotberti, marchisi. + S. Rotberti, archiepiscopi. + S. Gozelini, vice comitis, qui hunc locum construxit et donativis ampliavit. + S. Hugonis, episcopi.

Acta sunt hæc anno dominicæ Incarnationis millesimo tricesimo, indictione tertia decima, Rotberto rege Francorum, Rotberto vero Ricardi filio Normannorum regnum moderante " (Fauroux, 1961 : Acte 61, p. 185-187).

⁵¹ Dans une notice du duc Robert le Magnifique (1027-1035) et de l'archevêque Robert (990-1037) relative à la donation des vignes à l'abbaye Sainte-Catherine-du-Mont, Gosselin porte uniquement le titre de vicomte de Rouen : " *Inter beneficia quæ pro animæ suæ remedio, vicecomes Rotomagi Gozelinus huic Sanctæ Trinitatis loco, cujus idem ipse fundator et consummator primus extitit, vineæ decem arpendos in territorio Vernonensi in Longa villa devotissime largitus est. Hanc ille ab illustri Heltone, generosi Gulberti filio, datis denariorum probatæ monetæ sexaginta libris, emit, cum totius census libertate jure hereditario, coram fidelibus suis et plurimis nobilibus et honestis testibus, de quibus nonnulli signa sua subscripserunt, quorum hæc sunt nomina. + S. Rotberti comitis. + S. Rotberti archiepiscopi. + S. Gozelini vicecomitis. + S. Emmelinæ uxoris ejus. + S. Heltonis. + S. Walberti fratris Heltonis. + S. Willelmi heredis Heltonis " (Fauroux, 1961 : Acte 83, p. 221-222).*

signataires⁵². Le vicomte apparaît donc, dans le deuxième quart du 11^e siècle, comme l'une des figures majeures du duché.

❖ **Site d'implantation** : L'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont est construite sur l'un des points culminants à l'est de la ville de Rouen (Fig. 7.1). Le sondage réalisé dans la nef de l'église révèle une occupation de la Protohistoire au Bas-Empire. Néanmoins, jusqu'au 10^e siècle, les signes de cette occupation sont moins perceptibles (Ciezar-Epailly, 1994 : 9-12). Le Moyen Âge est bien représenté dans les découvertes réalisées lors des sondages de 1994. La première phase d'occupation correspond à la construction du premier ensemble monastique par Gosselin. Plusieurs structures mises au jour sont datées de la première moitié du 11^e siècle : un trou de poteau, deux creusements dont une fosse. Un niveau remanié, dans lequel est retrouvé du mobilier dont une pointe de flèche du 12^e siècle, laisse sous-entendre une restructuration du site avant la construction de l'église sans savoir s'il s'agit d'une première ou d'une seconde phase de travaux (Ciezar-Epailly, 1994 : 15). Ces sondages remettent en question l'occupation antique et du haut Moyen Âge. Deux hypothèses paraissent possibles. La première est que cette occupation pourrait être discontinuée durant cette période. La deuxième indique une occupation suburbaine dominant la ville de Rouen de la Protohistoire à la fondation de l'abbaye. Dans ce dernier cas, les constructions - ou toute trace d'occupation - auraient été arasées pour l'édification du complexe monastique (Ciezar-Epailly, 1994 : 13-14).

À vol d'oiseau, la distance par rapport à la ville ne paraît pas élevée : il est possible de parcourir un kilomètre en quinze minutes. Or, ce temps est considérablement allongé par la montée de la colline⁵³. Les personnes voulant accéder à ce monastère devaient probablement, jusqu'au début du 14^e siècle, emprunter une sente montant jusqu'au sommet de la colline haute de 140 mètres. En 1310, Enguerrand de Marigny fait faire à ses dépens un escalier de pierre aboutissant au monastère Sainte-Catherine (Farin, 1731 : 115). Ce dernier s'écroula et fut réparé en 1466 par Jean le Bousier, sieur d'Esternay⁵⁴. La colline sur laquelle sont construits plusieurs édifices religieux porta successivement les noms de mont Saint-Michel, mont Sainte-Catherine

⁵² Les actes 1, 2, 3, 7, 9 et 24 démontrent que l'entourage du vicomte était des plus élevés (Déville, 1841). Ainsi, le duc de Normandie et l'archevêque de Rouen apparaissent souvent comme témoins dans les actes relatifs à l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont.

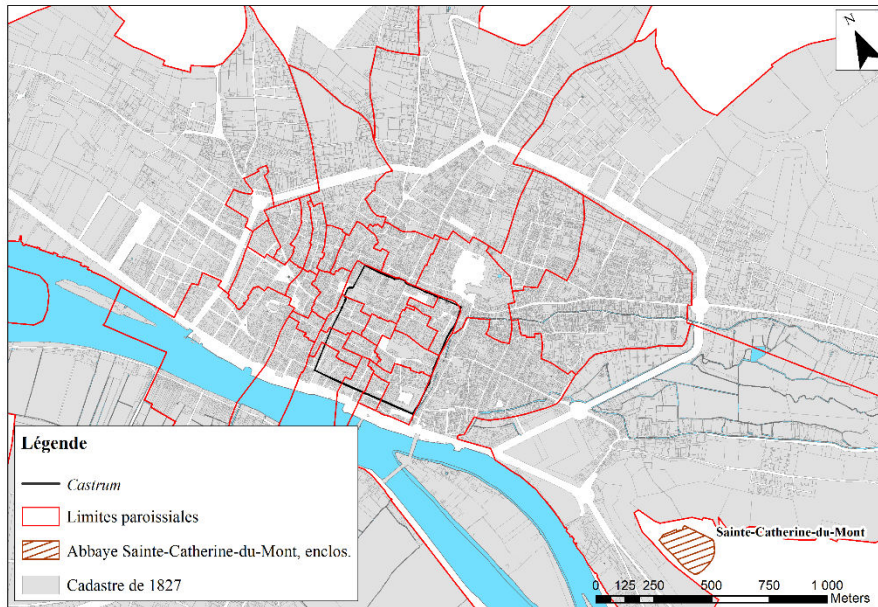
⁵³ À vol d'oiseau, la distance entre la porte Martainville et l'abbaye Sainte-Catherine est d'environ 600 mètres. À une allure de 5 km/h, cette distance peut être parcourue en 7 minutes. Cependant, ce calcul ne prend pas en compte les contraintes du site. En prenant en compte ces contraintes, la distance entre la porte Martainville et le monastère est d'environ 1,5 km : il faudrait donc au moins 20 minutes pour parcourir cette distance. Il est également à noter que ceci est la distance minimum entre l'abbaye et la ville à la fin du Moyen Âge. Lors de sa fondation au 11^e siècle, la distance entre la ville (plus précisément la porte de Robec) et l'abbaye Sainte-Catherine est d'environ 2 km et le temps pour parcourir cette distance est d'environ 30 minutes.

⁵⁴ Pour cet escalier, voir la fiche relative au prieuré Saint-Michel.

puis mont Gargan⁵⁵. Il semble aujourd'hui difficile d'imaginer le site qu'a pu être la côte Sainte-Catherine tant elle fut modifiée par la trame viaire⁵⁶. Néanmoins, les sources iconographiques démontrent que la côte et ses alentours étaient dénués de toute habitation, jardin, pré et forêt apparaissant comme les caractéristiques principales du site (Fig. 7.2 à 7.6). En somme, l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont s'élève sur un site de hauteur démontrant ainsi la volonté d'isolement des moines.

⁵⁵ Le mont Sainte-Catherine eut plusieurs dénominations au cours des siècles. Cette colline fut un temps nommée colline Saint-Michel du nom du prieuré bénédictin construit en son flanc au 10^e siècle. On la trouve mentionnée ainsi dans une charte de Richard II confirmant à l'abbaye de Saint-Ouen la possession du Mont-Saint-Michel avec l'église et les prés qui en dépendent ("*Montem Sancti Michaelis cum ecclesia et pratis ad eam pertinentibus*") (A.D.S.M. 14 H 145). La colline garde ce toponyme au 11^e siècle : en 1037, le monastère de la Trinité-du-Mont est également localisé *in monte Sancti Michaelis* (A.D.S.M. 27 HP 1). En revanche, au 12^e siècle, la colline porte une autre appellation. En effet, un acte de 1120 mentionne la donation de 60 acres de terre dans le bois de Normare au prieuré Saint-Michel de *Monte Rothomagi* ou Mont de Rouen (A.D.S.M. 14 H 895). Il semble qu'au siècle suivant, le terme de Mont de Rouen soit toujours en usage puisque dans une acquisition du prieuré Saint Michel en 1258, ce dernier est localisé *in monte iuxta Rothomagum* (A.D.S.M. 14 H 864). L'appellation du Mont Gargan apparaît pour la première fois au 15^e siècle. En effet, dans une indulgence concédée en 1431 par un légat du pape Eugène IV, le prieuré Saint-Michel est présenté comme " le plus ancien [lieu de culte] qui fut fondé en l'honneur de saint Michel au royaume de France " et est localisé sur le Mont-Gargan (Juhel et Vincent, 2007 : 195). Il est alors connu sous le nom de chapelle " Saint Michiel angré du Mont de Garguen " (Fouré, 1993 : 311). La dénomination de colline ou mont Sainte-Catherine semble être contemporaine (19^e siècle).

⁵⁶La côte Sainte-Catherine, aujourd'hui dénuée de tout monument remarquable, avait autrefois un aspect monumental que l'on ne reverra plus jamais. En outre, cette colline revêtait un aspect plus sauvage au Moyen Âge puisqu'elle n'était pas percée de part et d'autre par des routes. Au 19^e siècle déjà, Charles de Beaurepaire déplorait les modifications effectuées sur la côte Sainte-Catherine : " Je ne sais si près de nous on trouverait aisément un lieu plus propre à faire saisir les différences des temps que cette côte de Sainte-Catherine, que nous avons tous plus d'une fois parcourue, soit pour satisfaire notre curiosité d'archéologues, soit pour nous procurer le plaisir d'un des points de vue les plus variés et les plus intéressants qu'on puisse imaginer. Cette côte qui domine la ville, qu'on ne gravit pas sans peine, n'a cependant présenté qu'un faible obstacle aux entreprises de nos ingénieurs. La montagne ne s'est pas montrée plus rebelle que le fleuve voisin. Comme lui, elle a dû se prêter au passage des rapides locomotives. À sa base, et presque au niveau des prairies de Sotteville, une route souterraine la traverse de part en part, pendant qu'un chemin large et facile, récemment tracé, serpente autour de ses hauteurs, autrefois réputées inaccessibles. Ses flancs, du côté de Saint-Paul, ouverts, au siècle dernier, pour la confection de la grande route de Rouen à Paris, ont été, du haut en bas, et sur une grande profondeur, entamés pour fournir les matériaux nécessaires aux constructions de la cité, et ce sol factice, à l'aide duquel récemment on a rétréci le lit de la Seine et on lui a imposé de nouvelles rives. Ainsi l'on a vu des pentes verdoyantes qui descendaient autrefois jusqu'à la berge du fleuve, remplacées par des falaises abruptes, assez semblables à celles du rivage de la mer le long du pays de Caux " (Beaurepaire, 1882 : 14).



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 7.1 : Site d'implantation de l'abbaye de la Trinité-du-Mont, 11^e siècle.



Figure 7.2 : Le mont Sainte-Catherine en 1525 (Vue de Jacques Le Lieur).

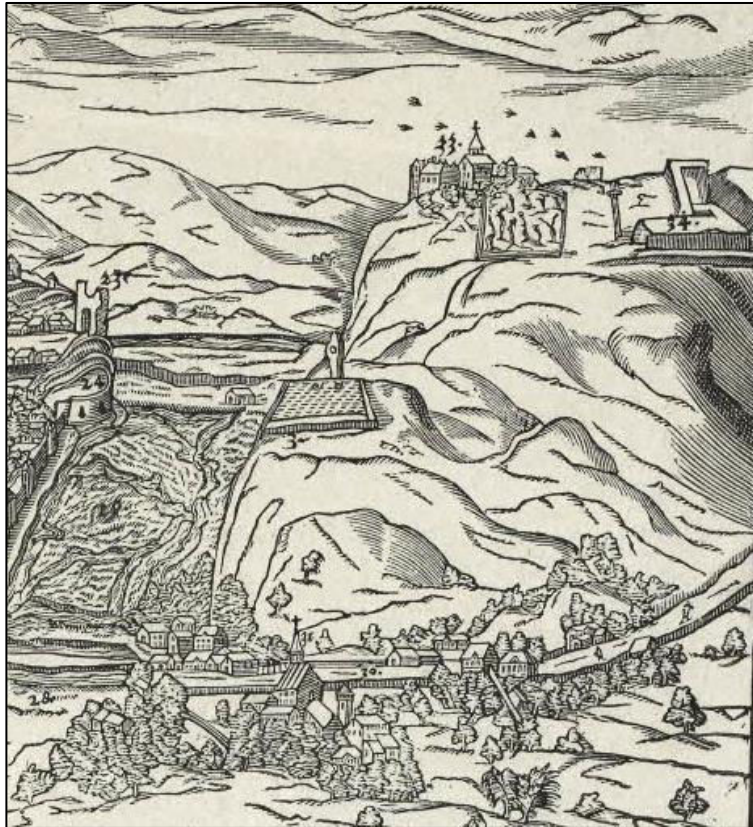


Figure 7.3 : Le mont Sainte-Catherine en 1575 (plan de Belleforest).

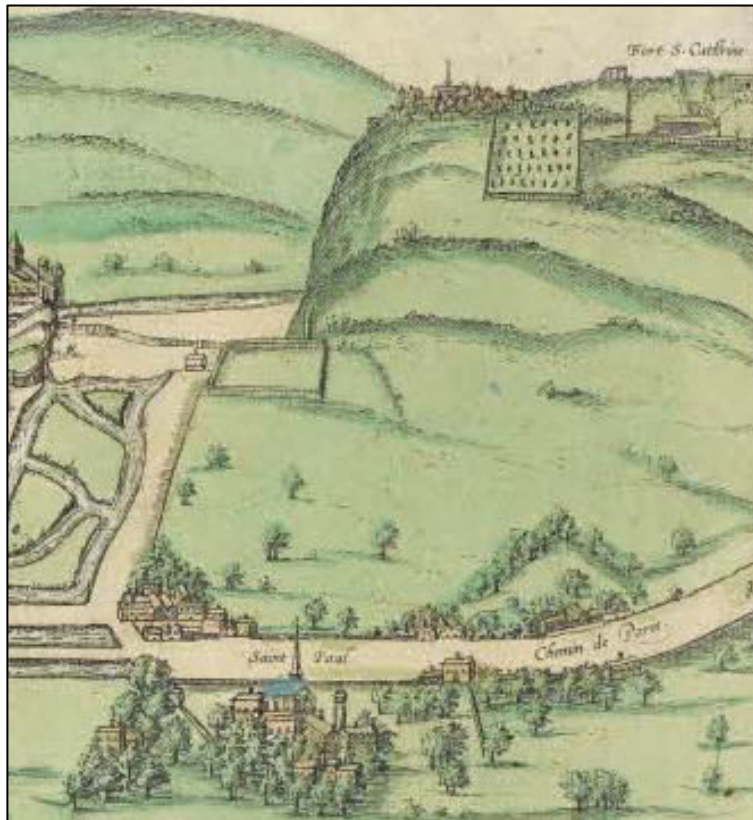


Figure 7.4 : Le mont Sainte-Catherine en 1575 (plan de Hogenberg).

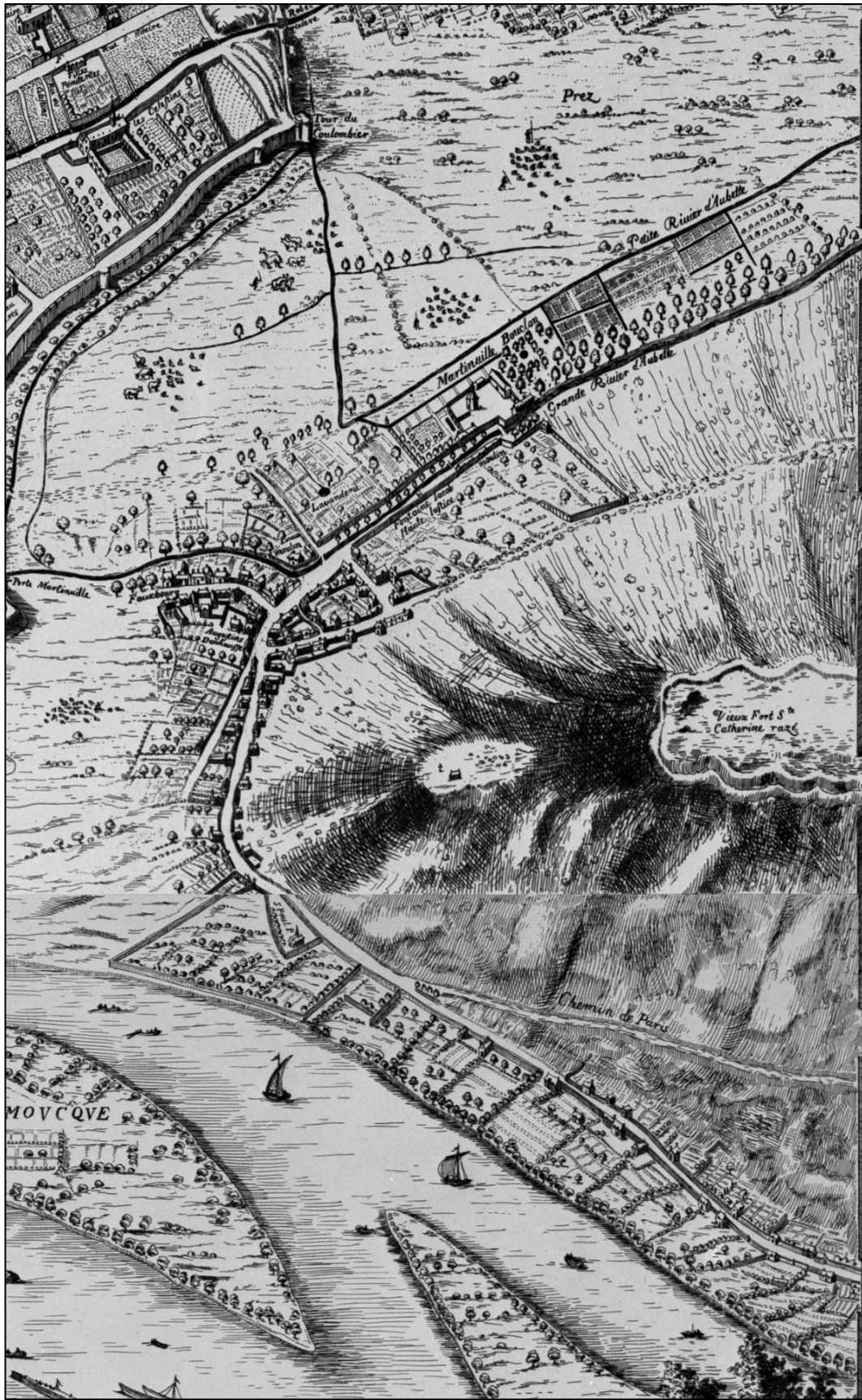


Figure 7.5 : Le mont Sainte-Catherine en 1655 (plan Gomboust).

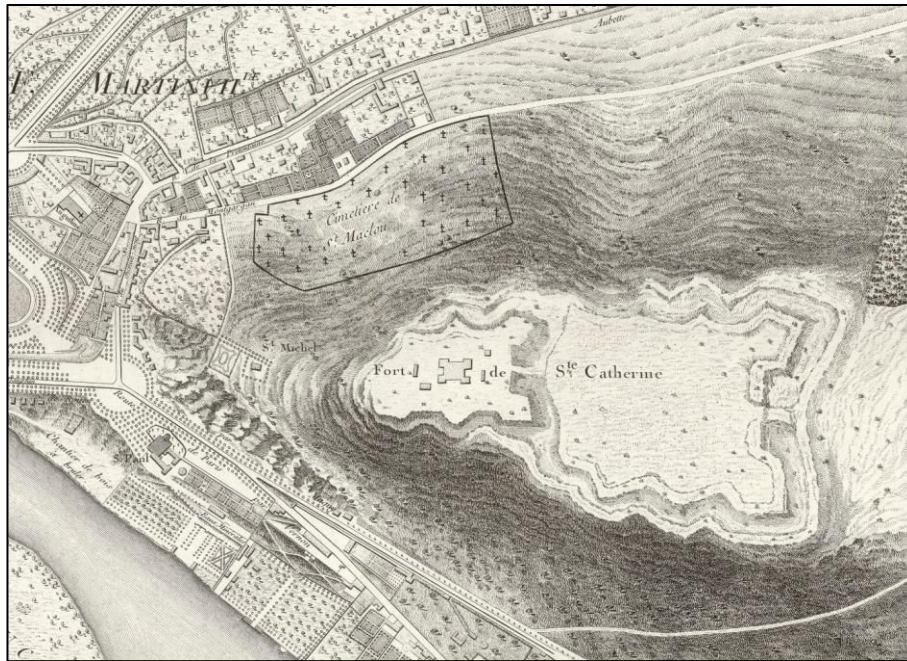


Figure 7.6 : Le mont Sainte-Catherine en 1782 (plan Lattré).

❖ **Développement de l'enclos et modification de l'espace** : Les informations relatives à l'extension de l'enclos sont minces. Au début du 13^e siècle, Guillaume Vastel fait construire une nouvelle enceinte : "*Vastel Willelmus fuit abbas ordine nonus. Sat tenuit semper nos volo suficienter ; Celarium pulchrum, majorem lecit et aulam ; Fecit cænobii muros ex parte parari ; Atque novos fieri, per eum Sanctique Bonili Argento theca fuit ac auro cooperta*" (*Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ... 1850 : 41*). Ce passage laisse entendre qu'il existait une clôture antérieure. Vers le milieu du 13^e siècle, l'abbé Robert de Planbosc édifie les murs définitifs. Les raisons conduisant à la construction d'une nouvelle clôture au 13^e siècle ne sont pas connues : le vol de tissus en fil d'argent dans l'église a pu motiver les abbés à clôturer plus sûrement l'abbaye⁵⁷. Quoiqu'il en soit, l'édification d'une nouvelle enceinte au 13^e siècle ne prouve aucunement un agrandissement du monastère entre sa date de fondation, ou tout du moins la construction de la première enceinte, et le 13^e siècle. En raison de la topographie du site, si agrandissement il y eut, cela se fit principalement au détriment d'éléments naturels.

L'enceinte entourant le complexe monastique est fortifiée dès le 15^e siècle. Sur la chronique de Monstrelet, l'abbaye est représentée comme une forteresse avec quelques pignons, tours et murs crénelés (Fig. 7.7). En 1525, Jacques Le Lieur dessine une enceinte similaire (Fig. 7.8).

⁵⁷ "*Anno MCCLX, vineae perierunt apud Vernonem, et in Francia, et in nocte Sancti Juliani, latrones infregerunt ecclesiam Sanctae Trinitatis Rotomagi per vitream altaris Sanctae Mariae, et exinde abstulerunt tres textus altaris deargentatos ; nam aliud auferre nequiverunt*" (*Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ... 1850 : 41*).

La même année, François I^{er} exige de " faire enclorre Ste Catherine avec la ville " (Couillard-Lesage, 2008 : 38). Vers 1543, un début de fortification apparaît vers l'est constituant ainsi les prémices de l'ancien fort Sainte-Catherine. Les défenses sont renforcées par des palissades et par divers travaux de terrassement aux premiers affrontements contre les protestants. En 1575, le plan de Belleforest représente une courtine inachevée qui laisse supposer l'ampleur des travaux (Fig. 7.9). À la fin du 16^e siècle, l'enceinte de l'abbaye est agrémentée par deux tours crénelées et flanquées de tourelles. Les aménagements réalisés par l'ingénieur Charlemont consistent dans la création de deux bastions reliés par une courtine bordée d'un large fossé : la partie ouest comprenant le monastère, autrement dit l'ancien fort, est intégrée au nouveau fort créant ainsi une seconde ligne de défense (Fig. 7.10).



Figure 7.7 : L'abbaye Sainte-Catherine (à gauche) en 1449 (chronique de Monstrelet).



Figure 7.8 : L'abbaye Sainte-Catherine en 1525 (vue de Jacques Le Lieur).

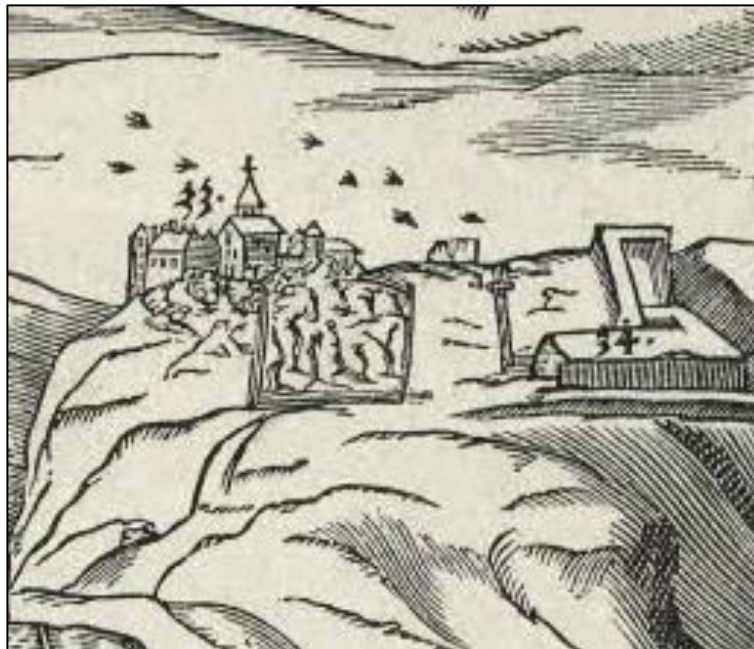


Figure 7.9 : L'abbaye Sainte-Catherine en 1575 (plan Gomboust).



Figure 7.10 : L'abbaye Sainte-Catherine sur le " Le portraict du vieil et nouveau fort Sainte Catherine" par Guillaume Valdory.

❖ **Présentation des vestiges** : Il ne reste aucun vestige de l'abbaye Sainte-Catherine-du-Mont. Néanmoins, la vue de Jacques Le Lieur apporte quelques détails sur l'abbaye avant sa fortification au 16^e siècle. L'abbatiale et les bâtiments communautaires sont entourés des hautes murailles coiffées d'ardoises (Delsalle, 2007 : 35). L'abbaye est représentée avec ses tours d'enceinte et son entrée fortifiée où aboutit le chemin venant de la ville. Les bâtiments de l'abbaye sont également représentés sur la bande de Carville (Fig. 7.11). Ils possédaient des contreforts saillants et de hautes fenêtres.



Figure 7.11 : L'abbaye Sainte-Catherine sur la bande de Carville de Jacques Le Lieur, 1525

Un chapiteau de l'église abbatiale est aujourd'hui conservé au musée des Antiquités de Rouen. Il est surmonté de sculptures représentant des personnages (Fig. 7.12).



Figure 7.12 : Chapiteau de l'abbatiale Sainte-Catherine (© Lise Levieux).

❖ **Dispositions internes** : Si la disposition des bâtiments ne peut être représentée sur le système d'information géographique en raison de la position de Sainte-Catherine hors du cadastre, celle-ci peut tout de même être définie dans cette rubrique.

Deux abbayes se sont succédé dans l'enceinte de Sainte-Catherine-du-Mont. Gradulphus purifie la terre et fait édifier la première abbaye et les premiers bâtiments communautaires. L'abbaye doit être dans un premier temps dédiée à saint Antoine, réputé comme le fondateur de l'érémisme chrétien. Cependant, une vision céleste commande à Gradulphus, le jour de la consécration, de modifier la dédicace : l'abbaye est alors dédiée à la Très-Sainte-Trinité et à

la sainte vierge Marie. Cette dédicace se déroule le 17 des calendes de septembre soit le 16 août 1030⁵⁸. Robert, archevêque de Rouen, préside la cérémonie en présence du duc Robert le Magnifique. Les reliques de la sainte sont déposées dans l'église par l'abbé Isembert. Au centre de l'église se trouvait une crypte avec la sépulture de cet abbé. Cette première abbatiale était certainement de taille modeste (Couillard-Lesage, 2008 : 24-25).

La construction de la seconde abbatiale débute à la fin du 11^e siècle : elle est consacrée en 1233 par l'archevêque de Rouen⁵⁹. Ces deux églises abbatiales ne sont pas édifiées au même endroit. Selon François Farin, l'"Église qui étoit petite au commencement, fut abbatuë de fonds en comble l'an 1107 par Gaultier, Abbé du lieu, qui jetta les fondemens d'une plus magnifique, qui fut achevée par Helie son successeur, & qui a resté jusques à l'an 1592 " (Farin, 1731 : 115). Dom Pommeraye mentionne la construction de l'église sans préciser si la première a été détruite (Pommeraye, 1662 : 21). Dans le *Chronicon triplex et unum*, l'auteur distingue le *templum parvum* – autrement dit le petit temple ou la petite église – du *magnum templum* c'est-à-dire le grand temple ou la grande église. Les deux édifices semblent coexister pendant près d'un siècle. En 1130, les corps des Fondateurs Goscelin et Emmeline sont déplacés du *vetere monasterium* à la *novam ecclesiam* (Du Monstier, 1663 : 409)⁶⁰. En 1201, la première église est toujours en élévation puisqu'un bâtiment communautaire est situé entre le *vetus monasterium* et la *majorem ecclesiam* (Couillard-Lesage, 2008 : 25). Cette nouvelle église possédait un nouveau porche en

⁵⁸ " *Nunc operae pretium et posteriorum notitiae tradere condignum quomodo sancta et individua Trinitas idem templum nomini suo consecrari voluit ibidemque specialiter coli et adorari elegerit. Postquam igitur praedictus bonae memoriae Goscelinus vicecomes in ecclesiae constructione volum compleverat, illam in honore sancti martyris Antonini, in cujus veneratione plurimum devotus extiterat, xvii kal. septembr. dedicari decrevit. Ille namque dies ad tam solenne sacramentum peragendum ideo prae electus ut Robertus inclytus dux caeterique nobiles suae ditionis proceres, qui praecedenti die ad venerandam gloriosae Virginis Mariae assumptionem Rotomagi convenerant, una cum Roberto archiepiscopo, ad cuius auctoritatem dedicatio pertinebat, aliisque coepiscopis interessent. Die igitur praefinito imminente innumeroque utriusque sexus.. [omnisque] ordinis et joialis populo confluenle . aderat eliam vir vilae laudabilis Gradulphus cœnobii Fonlanetlensis paler egregius, qui divino, ut credimus " (Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ... 1850 : 4).*

⁵⁹ " *Anno MLXXVII, obiit domnus Ranerius, abbas (Sanctae Trinitatis de monte Rotomagi), sanctus vir et ipse litteratus et admodum religiosus, in festo Sanctae Potentianae, xiiii kalend. junii, cui successit piar memoriae domnus Walterius monachus et cantor celeberrimus Sancti Wandregisilli, qui majorem ecclesiam Sanctae Trinitatis a primo lapide inchoavit, praedictum locum rebus et possessionibus non modicum ampliavit gregemque sibi commissum usque ad finem laudabiliter rexit " (Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ... 1850 : 7); " *Hoc anno dedicata est major ecclesia Sanctae Trinitatis de Monte Rotomagi a domino Mauricio Rotomagensi archiepiscopo in festo Sanctorum Johannis et Pauli, tempore domini Willelmi abbatis praefatae ecclesiae, tempore interdictii inchoati a vigilia Sancti Michaelis, et relaxavit idem archiepiscopus quolibet anno in die anniversario ejusdem dedicationis usque ad finem xxi dies de injunctis poenitentibus vere poenitentibus scilicet et confessis " (Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ... 1850 : 20).**

⁶⁰ " *Ejusdem loci, sicut et duo praedecessores, suit monachus. Sub eo, ann. 1129 k ceu 1130. Corpora Gosselini vicecomitis, hujusce Abbatie fundatoris, et Emmelinae uxoris, translata fuerunt ex vetere monasterio, in novam ecclesiam recens absolutam et completam ; collacataque sunt iuxta majus altare illius ecclesiae per ipsum Helyam coenobiarcham " (Du Monstier, 1663 : 409).*

rond (" *introitus fecit, cancellos* "). Une empreinte de dalle de 17 cm témoigne du niveau de circulation de la seconde église.

Cette église comportait plusieurs autels. L'autel principal de l'abbatiale est consacré à Sainte-Catherine, mais en regard de la double dédicace de l'église, il peut également être dédié à la vierge Marie. En 1260, des voleurs pénètrent dans l'église " *per vitream altaris Sanctae Mariae* " (*Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ... 1850 : 26*). D'autres autels se trouvaient dans le transept où les moines réalisaient des messes privées. Aux 13^e et 14^e siècles, quelques chapelles sont édifiées en l'honneur de sainte Catherine, saint Pierre et saint Bartholomé. Une chapelle est dédiée à la sainte patronne de l'abbaye au sud de l'église (Couillard-Lesage, 2008 : 26).

Le carré claustral était disposé au sud de l'église. Le cloître comporte les quatre galeries ouvertes sur un espace central aménagé en jardin. Le cloître est d'abord mentionné comme *porticum*. Il est agrandi en même temps que l'établissement de la nouvelle abbatiale. Les galeries du cloître desservent plusieurs bâtiments importants. La salle capitulaire est citée à plusieurs reprises et elle se trouve souvent dans le prolongement du transept de l'église. La construction de la première salle capitulaire, financée par Gosselin, débute dans les premières années après la fondation du monastère et est achevée sous l'abbatit de Rainier (Du Monstier, 1663 : 408-409). Le cloître est agrandi durant cette même période mais cette augmentation n'a pas conduit à la restructuration du carré claustral (*Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ... 1850 : 40*). Une seconde salle capitulaire est édifiée sous l'abbatit de Roger (1201-1204) (*Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ... 1850 : 41*). L'aile orientale du cloître comprenait au premier étage le dortoir des moines : on y accédait par un escalier dans le bras sud du transept (*Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ... 1850 : 15*). Le réfectoire fait face à l'église et se trouve dans l'aile méridionale du cloître. L'infirmerie est édifiée sous l'abbatit de Robert Planbosc entre 1262 et 1271 mais ne peut être localisée précisément (*Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ... 1850 : 26-27*).

L'enclos monastique comprenait plusieurs lieux résidentiels. Sous les abbatiats de Jean de Sibivilla et de Robert Planbosc, plusieurs chambres et maisons sont édifiées. L'abbé Robert Planbosc disposait de son propre logis. Ces résidences se trouvaient près de l'hôtellerie ou de la porterie. Un logement surmontait certainement la porte d'entrée de l'abbaye. En outre, il est possible que des cellules individuelles existaient dans cet enclos pour se recueillir.

Plusieurs lieux de stockage sont mentionnés dans les sources textuelles. Un cellier est édifié dans l'*aula* par Guillaume Vastel au début du 13^e siècle. La formulation dans le *Chronicon triplex et unum* laisse penser qu'un cellier plus petit existait déjà dans l'enceinte monastique (" *Celarium pulchrum, majorem fecit et aulam* "). Une grange était accolée à la porte d'entrée du monastère (*Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ...* 1850 : 41). En revanche, aucun document ne renseigne sur l'espace à fonction de ravitaillement direct entre le 11^e et le 14^e siècle. Néanmoins, il semble que les moines disposaient d'un bois de défrichement utilisé pour le chauffage des pièces.

L'église et le chapitre ont reçu de nombreuses inhumations du 11^e au 16^e siècle. En revanche, si un cimetière monastique a probablement existé, il est impossible de localiser ce dernier.

Au 16^e siècle, l'abbaye subit plusieurs modifications. L'église est toujours celle de Gautier et d'Helie mais elle est repoussée à proximité des murailles dans l'angle sud-ouest. Trois niveaux de préparation du sol ont été repérés dans le bâtiment et sont à associer avec cette construction (Fig. 7.13). François Farin affirme que cette église possédait une tour occidentale (Farin, 1731 : 115). Sur la vue de Chastillon, l'abbaye est surmontée de deux clochers alors que sur la vue de Le Lieur une tour carrée s'élevait au bas de la nef. Cette tour avait certainement un but défensif (Fig. 7.14 et 7.15).



Figure 7.13 : Disposition des bâtiments en 1592 (plan de Valdory).



Figure 7.14 : Abbaye Sainte-Catherine, côté nord d'après le livre des Fontaines, 1525.

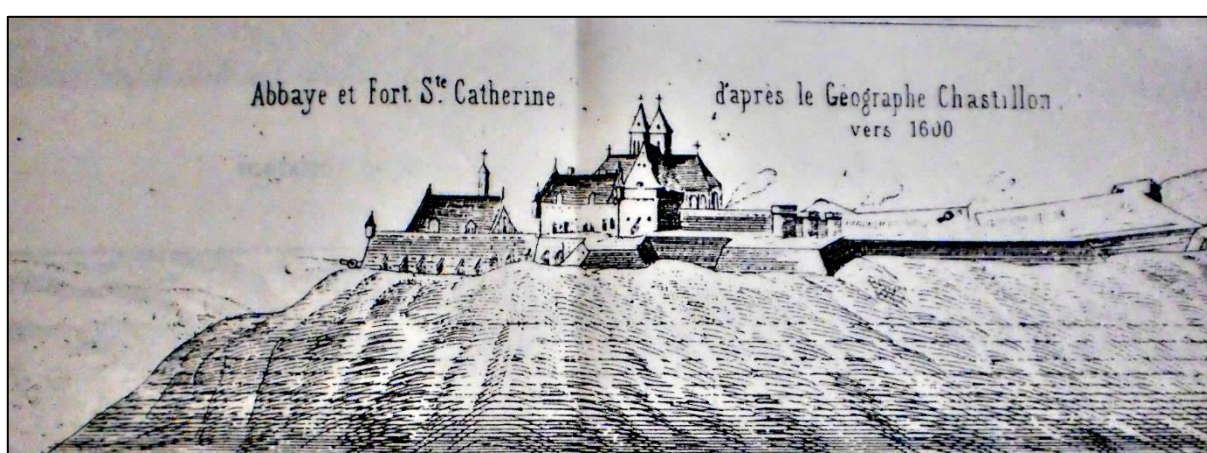


Figure 7.15 : Abbaye et fort Sainte-Catherine d'après le géographe Chastillon, vers 1600.

Sur le plan de Duranville, le cloître est composé de trois galeries (Fig. 7.16-7.17). L'église est orientée sud-est, nord-ouest. Le bâtiment le plus méridional comprend le dortoir des moines. Au nord se situe le bâtiment pour les laïques, c'est-à-dire l'hôtellerie. Dans l'angle du dortoir se trouve un édifice carré correspondant aux vestiges de l'*aula cum cellario* édifée par Guillaume Vastel au début du 13^e siècle. Le réfectoire et la cuisine n'ont pu être localisés.

La chambre du portier subsistait au-dessus de la porte d'entrée du monastère. Un second cloître est construit au 16^e siècle au nord de l'église : il abritait probablement l'infirmerie et autres lieux dédiés au soin. Le livre des comptes de 1522 mentionne plusieurs étables (A.D.S.M. 27 HP 25). Le bâtiment au sud-est du cloître pourrait servir de lieu de stockage puisqu'aucune grange n'est mentionnée au 16^e siècle. À l'entrée de l'abbaye se trouve un bâtiment imposant comprenant un oratoire appelé " chapelle des étrangers " et recevant les individus extérieurs à la communauté, lesquels résidaient dans l'hôtellerie séparée du cloître. Sur la vue cavalière de Valdory, la porte d'entrée a la forme d'un pont-levis (Fig. 7.13). L'enclos comprenait plusieurs jardins, plusieurs colombiers et disposait d'un puits pour leur

approvisionnement en eau. À la fin du 16^e siècle, l'abbaye est transformée en fort et les bâtiments sont alors utilisés pour le logement des troupes (Fig. 7.18-7.19). L'abbaye est totalement démantelée au 17^e siècle après la suppression du monastère et son union à la chartreuse de Gaillon.

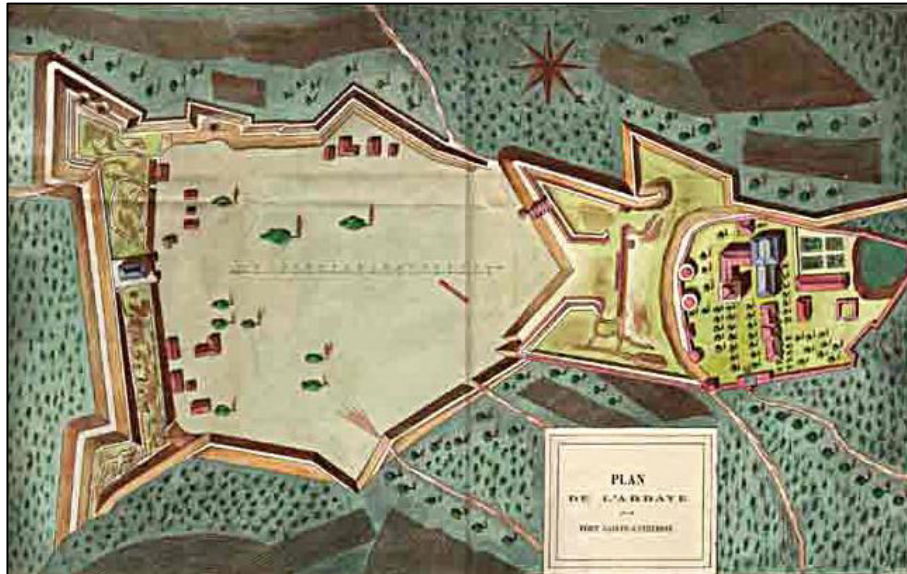


Figure 7.16 : Plan de l'abbaye et du fort Sainte-Catherine (Duranville, 1857).



Figure 7.17 : Plan de l'abbaye et du fort Sainte-Catherine, abbaye Sainte-Catherine (Duranville, 1857).



Figure 7.18 : L'abbaye Sainte-Catherine sur le Vray pourtrait de la ville de Rouen assiégée et prise par le roi Charles 9 en 1562 (plan d'André Thevet) (B.M.R Est. topo. g 3737).



Figure 7.19 : L'abbaye Sainte-Catherine sur le Plan du siège de Rouen par le maréchal de Biron, 8 octobre 1591 (Frans Hogenberg).

❖ **Histoire :** " La position occupée par l'abbaye de la Sainte-Trinité sur un point culminant qui dominait la ville de Rouen, l'avait plus d'une fois exposée aux insultes des armées ennemies, lors des sièges que cette ville eut à soutenir " (Déville, 1841 : 406). En 1144, Rouen est assiégée par Geoffroy comte d'Anjou (Ciezar-Epailly, 1994 : 3). Cette opération militaire a certainement conduit l'abbé Guillaume d'Épreville à fortifier l'abbaye dès le dernier quart du 12^e siècle (Éloy, 1939 : 15). La ville est assiégée à plusieurs reprises jusqu'à la fin du 16^e siècle : en 1195 et 1204 par Philippe Auguste ; en 1418 par Henry V, roi d'Angleterre ; en 1562 par les calvinistes ; en 1591, par Henri IV. La vie des moines est fortement perturbée par ces conflits

incessants. La fortification de l'abbaye et les conflits militaires mettent au second plan la vie religieuse. On sait finalement peu de choses sur l'histoire de l'abbaye hors de ces événements militaires. Or, si les moines menaient une vie solitaire perchés sur le mont Sainte-Catherine, ils sortaient quelquefois de leur isolement. Ainsi, l'abbé entre plusieurs fois en conflit avec le prieuré Saint-Paul et Saint-Michel sur la juridiction de la côte (A.D.S.M. 7523-7524). Les comptes de l'abbaye indiquent que l'abbé est un puissant seigneur temporel : l'abbaye Sainte-Catherine n'est donc pas uniquement un élément défensif comme les études à son sujet peuvent le laisser croire. Tout en conservant leur isolement, l'abbé et les moines se sont attachés à avoir de nombreux biens et revenus leur permettant de vivre en autarcie⁶¹.

À la veille de sa disparition, l'abbaye paraît toujours prospère. Henri IV, vexé de la résistance de la forteresse Sainte-Catherine et chagriné par la mort de son père au pied de celle-ci, décide en 1597 de faire " procéder incessamment à la démolition des édifices de ladite abbaye " (Pommeraye, 1662 : 40). Néanmoins, ce démantèlement relève d'un processus complexe avec des enjeux militaires et privés.

Le 22 juin 1591 germe l'idée d'une union de l'abbaye avec la Chartreuse de Gaillon⁶². Néanmoins, les instigateurs de cette union meurent et le processus s'arrête. En 1594, Dom Ogier met la Chartreuse en possession provisoire des biens de l'abbaye Sainte-Catherine. L'abbaye étant en partie ruinée, personne ne s'opposa à cette union. L'abbaye est démolie, certainement pour donner au pape un motif valable pour autoriser l'union. Le 3 mai 1597, alors que la démolition est commencée depuis janvier 1597, le pape Clément VIII (1592-1605) délivrait les bulles qui ordonnaient la suppression de l'abbaye Sainte Catherine, son union à la Chartreuse et l'incorporation à celle-ci de tous les revenus de l'abbaye détruite (A.D.S.M. 27 HP 92). Le concordat est homologué le 7 juillet 1601 : le nom et le titre d'abbé et la moitié des biens, revenus et autres droits mentionnés dans le concordat demeureraient à perpétuité incorporés à la Chartreuse, l'autre moitié restant aux religieux de Sainte-Catherine qui, après la fermeture de leur monastère, s'étaient retirés dans un de leurs hôtels rue des Crottes près de l'église Saint-Maclou (Éloy, 1939 : 31-32). Le 14 juin 1661, les Bénédictins signèrent un contrat d'union en faveur du couvent de Bourbon-les-Gaillon, confirmé par lettres patentes du 16 juillet 1661 par

⁶¹ Achille Déville décrit la vie de ces moines en ces termes : " Là, dans le silence et la méditation, se formaient des hommes également versés dans l'architecture, la sculpture, la peinture, qui surent imprimer aux monuments sortis de leurs mains un caractère de grandeur, de hardiesse, d'élégance, de la plus exquise originalité ; mérites longtemps méconnus, dénigrés même par nos artistes modernes, mais auxquels ils sont enfin forcés de payer leur tribut d'admiration " (Déville, 1841 : 406).

⁶² L'union consiste dans l'adjonction d'une maison religieuse à une autre maison religieuse. La maison unie devenait membre et accessoire de la maison principale. Elle lui transmettait, soit la propriété d'une partie de ses biens, soit la propriété de tous ses biens, en réservant, dans ce cas une pension pour les religieux (Eloy, 1939 : 27).

Louis XIV. Le 9 janvier 1666, le concordat est autorisé par la bulle d'Alexandre VII (1655-1667) (A.D.S.M. 27 HP 3).

❖ **Rayonnement du couvent** : La fondation de cette abbaye apparaît comme la manifestation d'un fort pouvoir nobiliaire. Les grandes abbayes étaient souvent fondées ou refondées par les ducs : l'abbaye Sainte-Catherine est le premier établissement à être fondé par l'entourage ducal (Walsh, 1835 : 67-68).

L'abbaye bénéficie, dans les premières années après sa fondation, de l'appui de nombreux bienfaiteurs. En tête de ses bienfaiteurs se trouvent les ducs de Normandie, Robert le Magnifique et Guillaume le Conquérant, son fils. Plusieurs seigneurs normands suivent l'exemple de ces ducs : Robert comte d'Eu, Guillaume fils d'Osbern, Raoul de Varenne, Roger de Montgommery, Gosselin d'Arques comptent parmi les principaux donateurs. Plus tard, d'autres bienfaiteurs s'ajoutent à cette liste : les seigneurs de Tancarville, de Cailly, d'Enneval et Enguerrand de Marigny qui finance la construction de l'escalier montant à l'abbaye Sainte-Catherine. Il est possible de ranger dans cette même catégorie Mathieu de Trye, maréchal de France sous Charles le Bel, Isabelle de Dreux et Robert de Floques, bailli d'Évreux tué à la bataille de Monthléry sous Louis XI (Déville, 1841 : 408).

Les moines possédaient quelques reliques dont la plus connue est celle de Sainte-Catherine. Si des doutes subsistent sur le fait que les reliques de la sainte aient été amenées par Siméon, il semblerait qu'elles appartenaient déjà aux moines sous l'abbatiat d'Isambert. Ce dernier fut le premier à être guéri par les reliques de Sainte-Catherine. Reprenant les *Miraculæ* de sainte Catherine, Dom Pommeraye narre la guérison d'Isambert : " Nostre bon Abbé Isambert sur un des Premiers qui éprouva son assistance ; car ayant esté attaqué d'un mal de dents qui luy faisoit perdre le repos et les repas, et ayant tenté en vain tous les remedes humains, enfin il eut recours à cette illustre Vierge et Martyre, et ayant fait apporter de l'huile de la lampe qui brûloit devant ses saintes Reliques, il s'en fit oindre la partie douloureuse, il en avala un peu, et receut une si prompte guérison, qu'il fut aisé de juger qu'elle ne venoit pas d'une cause naturelle. Cette faveur obligea ce vertueux Abé et tous ses Religieux de rendre grâce à sa bienfaictrice, & augmenta infiniment la confiance que les fidelles avoient en l'intercession de cette glorieuse Martyre " (Pommeraye, 1662 : 15). Peu de temps après ce miracle, un pauvre homme est guéri grâce aux reliques de la sainte⁶³. Les guérisons se multiplient au 11^e siècle et se poursuivent

⁶³ " Cette confiance ne fut pas inutile, ainsi que l'effet le fit paroistre quelque temps après, car le mesme Isembert étant au jardin du monastère avec ses Religieux, un pauvre homme qu'un chancre puant et malin rongeoit entièrement, s'étant présenté à ce charitable Abbé pour luy demander l'aumosne, il l'obtint plus ample qu'il ne

durant les siècles suivants : ces guérisons contribuent au développement d'un pèlerinage jusqu'à l'abbaye de Sainte-Catherine (Le Maho, 2004 : 64). L'abbaye reçut également les reliques de sainte Austreberthe, abbesse de Pavilly au 7^e siècle (Le Maho, 2004 : 65). Aucun récit de miracle relatif à ces nouvelles reliques ne nous est parvenu, il est donc difficile d'évaluer le succès de cette nouvelle dévotion.

L'église était un lieu de sépulture privilégié tant pour les religieux que pour les laïques. Elle est le lieu de sépulture principal des abbés. Une tombe a été mise au jour par les archéologues : elle aurait appartenu à l'abbé Jean de Fauville, abbé de 1248 à 1294 (Busson, 1994 : 58). La majorité des sépultures d'abbés se situe dans la nef abbatiale : sept abbés des 12^e et 13^e siècles et un abbé du 15^e siècle. On ignore où leurs corps se situent exactement dans la nef et on ne peut donc pas savoir s'ils sont dans un endroit privilégié. Un abbé est inhumé dans le transept sud de la petite église au 11^e siècle. Les deux chapelles de cette église ont chacune reçu la sépulture d'un abbé : Richard de Ganseville est inhumé au 13^e siècle dans la chapelle Sainte-Catherine alors que Jean de Laitre est enterré dans la chapelle Saint-Bartholomé au 15^e siècle (Busson, 1994 : 59).

Le lieu de sépulture du fondateur de l'abbaye est inconnu mais il est possible de supposer qu'il est inhumé à proximité du sanctuaire de la première abbatiale (Busson, 1994 : 60). Sa femme et sa fille auraient été inhumées dans le sanctuaire de la nouvelle église (Busson, 1994 : 60). Le corps de Goscelin aurait lui aussi été transféré dans ce lieu au 12^e siècle (cf. note 60). Ils peuvent alors bénéficier des prières des moines car ils sont à proximité de l'autel. Cette place associe perpétuellement les corps des fondateurs à la vie monastique ce qui contribue à honorer la mémoire de ces trois personnes ayant revêtu l'habit monastique.

La salle capitulaire reçoit deux sépultures abbatiales : Rainerus, second abbé qui a achevé la salle du chapitre, inhumé en 1077 et celle de l'abbé Gauthier inhumé en 1163 (Busson, 1994 : 59). Moins d'une dizaine d'inhumations de laïcs est recensée dans ce lieu. Le premier bienfaiteur à y être inhumé est Thomas de Gadefrénicourt en 1274. D'autres laïcs bienfaiteurs sont enterrés dans ce lieu au 13^e siècle. Seul Vincent Filleul est inhumé dans le chapitre au 14^e siècle. Autant d'hommes que de femmes sont inhumés dans ce lieu : ces derniers n'ont pas forcément de liens familiaux entre eux.

l'eust ose espérer ; car après l'avoir fait conduire au Monastere, et luy avoir fait donner de quoy se sustenter, il commanda que l'on oignist la playe de l'huile de ladite lampe. Chofé merveilleuse il receut aussitost la santé, et Dieu luy laissa trois petits filets rouges à l'endroit de sa playe pour une marque perpétuelle de sa guérison " (Pommeraye, 1662 : 15)

L'abbaye attirait également les vocations religieuses. Selon le registre des visites d'Eudes Rigaud, la communauté comprenait une trentaine de religieux en 1259 (*Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis...* : 546). De cette abbaye sortent des religieux " éminents par leurs talents " : le moine Aynard, partant de l'abbaye en 1043, fit bâtir l'église de Saint-Pierre-sur-Dives ; Alvére, en 1050, participa à la construction de l'église du Trésor ; Robert sort en 1053 pour faire édifier l'église de Corneilles (Déville, 1841 : 406).

❖ **Biens temporels et revenus** : La confirmation des donations par Robert le Magnifique vers 1030 indique que l'abbaye de la Trinité-du-Mont disposait, à l'instar des abbayes bénédictines, d'un patrimoine foncier important en Normandie : outre quelques biens à Rouen, dont l'église Saint-Éloi située à cette date dans le *suburbium* de Rouen, l'abbaye s'était vu octroyer des biens : " Dans le *pagus* de Talou, le domaine de Canehan ; Villers et une église ; un domaine à Caude-Cote, avec les salines ; au Poinçon l'église et trente-six acres, la chapelle d'Apperville, une pêcherie à Dieppe ; sur le port de Dieppe, cinq salines et cinq maisons, redevables de cinq mille harengs par an ; le droit de pêche d'Arques, le dimanche ; l'église de Muchedent ; une partie du domaine de Tôtes. Dans le *pagus* de Rouen, Anceaumeville, avec l'église ; un moulin sur le Robec contre le rempart de Rouen ; l'île de Torhulmus, encore appelé Oissel. Dans le *pagus* de Lisieux, la moitié de l'église et du domaine de Branville. Dans le *pagus* du Cotentin, *Ernaldi mansionalem*. Dans le *pagus* d'Évrecin, l'église de Gravigny et de Huest. Dans le faubourg de Rouen, l'église Saint-Éloi. Dans le *pagus* de Lisieux, Martainville " (Fauroux, 1961 : acte 61, p. 185-187). Les donations jusqu'au milieu du 12^e siècle restent très importantes puisque les moines obtiennent en un siècle : la terre d'un certain *Corbuzo* ; des prés à Salhus et à Redhuil ; la forêt d'Épinay ; des vignes à Valricher, à Vernon, à Longueville, dans le *pagus* d'Évieux et plus amplement diverses vignes en Normandie lesquelles ne sont pas toujours localisées précisément. Les biens acquis durant cette période sont énumérés par Achille Déville dans son édition du cartulaire de Sainte-Catherine-du-Mont (Déville, 1841 : 413-420).

L'objet n'est pas ici de faire la liste exhaustive des biens de cette abbaye du 10^e au 15^e siècle : cela mériterait une étude plus approfondie dans laquelle cette liste ne serait pas incomplète. Néanmoins, il convient de s'arrêter sur le patrimoine de l'abbaye dans la ville de Rouen et ses alentours. En 1030, l'abbé et les moines de Sainte-Catherine disposaient de l'église Saint-Éloi. Dans la deuxième moitié du 11^e siècle, un certain Osmond donne à l'abbaye des vignes *in monte*

*Rothomagi*⁶⁴. À la fin de l'abbatit d'Isambert, l'abbaye possédait à Rouen sa maison propre et, aux faubourgs, sa vigne avec " un verger bien planté de fruitiers " (Pommeraye, 1662 : 18)⁶⁵. Ces vignes semblent représentées au sud de l'abbaye sur les plans de Belleforest et de Hogenberg (Fig. 7.3 et 7.4). La culture de la vigne semble importante pour les moines puisqu'ils ont fait prospérer la vigne donnée au 11^e siècle. Les moines disposaient également d'un bénéfice à Eauplet, d'une acre de prés à Quevilly, de deux jugères de prés à Émendreville, d'un pré au Pont Honfroi, de prés à Martainville ainsi que de la moitié du village. En 1075, les moines reçoivent le fief de la Fontaine-Jacob.

Robert I^{er} le Magnifique avait concédé aux religieux de Sainte-Catherine-du-Mont un moulin sur le Robec nommé plus tard le moulin Sainte-Catherine ou moulin Caquerel du nom de la rue dans laquelle ce dernier avait été édifié. Peu de temps après, en 1274, Thomas Gades de Renicourt, seigneur de Canteleu dote les religieux de Sainte-Catherine du moulin de la Planque ou des Planches situé à proximité de la rue Malpalu et de la rue du Petit-Moulin (Périaux, 1870 : 599)⁶⁶.

Progressivement, l'abbaye renforce son patrimoine dans la ville de Rouen. Alors que le cartulaire du 11^e siècle démontre que le monastère possédait essentiellement des biens en campagne ou dans des villages normands (A.D.S.M. 27 HP 1), les registres de compte du 16^e siècle indiquent que les religieux se sont rapidement tournés vers la ville pour posséder des revenus en argent (A.D.S.M. 27 HP 8, 27 HP 12). Ces biens sont éparpillés dans seize paroisses rouennaises (Fig. 7.20-7.21).

L'étude des comptes de Sainte-Catherine-du-Mont indique que les Bénédictins installés au Mont-Gargan possédaient des biens importants dans la paroisse d'implantation ainsi que dans les paroisses orientales de la ville : ainsi, leurs propriétés et principalement leurs rentes étaient situées dans la paroisse Saint-Paul – ou Saint-Pol Martainville comme cela est écrit dans le registre du 16^e siècle – puis dans les paroisses Saint-Maclou et Saint-Vivien (Fig. 7.20-7.21). Les moines de Sainte-Catherine-du-Mont, installés en marge de la ville, investissent tant dans des maisons et tènements situés dans l'enceinte de la fin du Moyen Âge que dans des pièces de

⁶⁴ " *Ab Osmundo, filio Gam, emit abbas Rainerus partem vineae quæ in monte, est datis ei viginti solidis. Emit etiam ab ipso Osmundo memoratus abbas unum arpennum vineae in alodio, que mille Osmundu, cum suis fratribus, sorori suae dederat, quando maritum accepit. Dedit ergo ei scilicet Osmundo predictus abbas quattuordecim, eo tenore, ut si deinceps aliquis ejusdem vineae calumniator exurgeret, prefatus Osmundus aut suus heres similem vineam suprascripto abbati daret, ut certe de terra vel de propria alia pecunia quantum valuisse probaretur. + Rainerus abbas emit vineam + Raineris abbas emit partem vineae "* (Déville, 1841 : 432).

⁶⁵ La maison donnée au 11^e siècle ne peut être l'hôtel dans lequel les religieux se réfugient au 16^e siècle. En effet, cet hôtel était situé dans la rue des Crottes, paroisse Saint-Maclou, zone alors comprise dans le *suburbium* de la ville.

⁶⁶ D'après Charles De Beaurepaire, le moulin des Planches aurait été la propriété des Bénédictins de Sainte-Catherine bien avant le 13^e siècle (Delsalle, 1994 : 110).

terre et de pré souvent localisées dans leur paroisse d'implantation. Ils disposaient à la fin du Moyen Âge d'un hôtel rue des Crottes dans la paroisse Saint-Maclou.

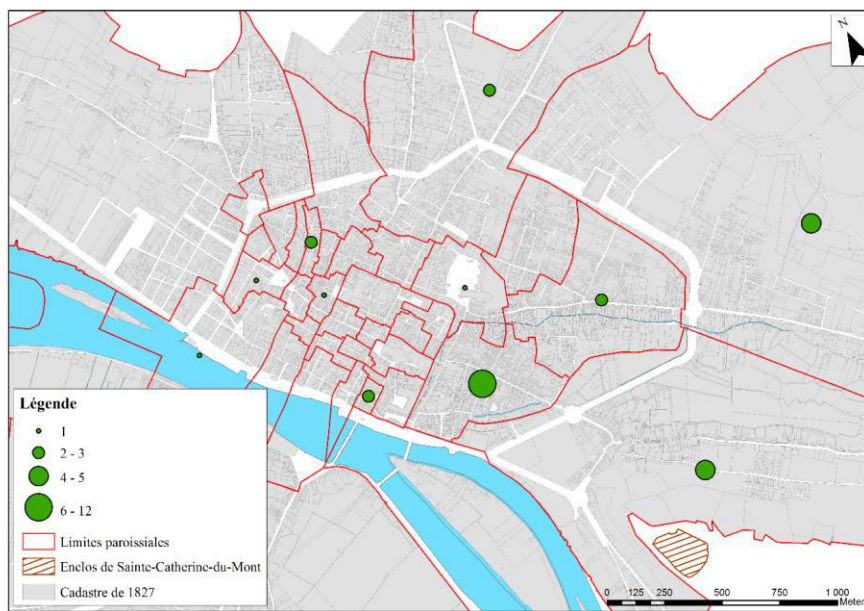


Figure 7.20 : Localisation des biens de l'abbaye Sainte-Catherine en 1590.

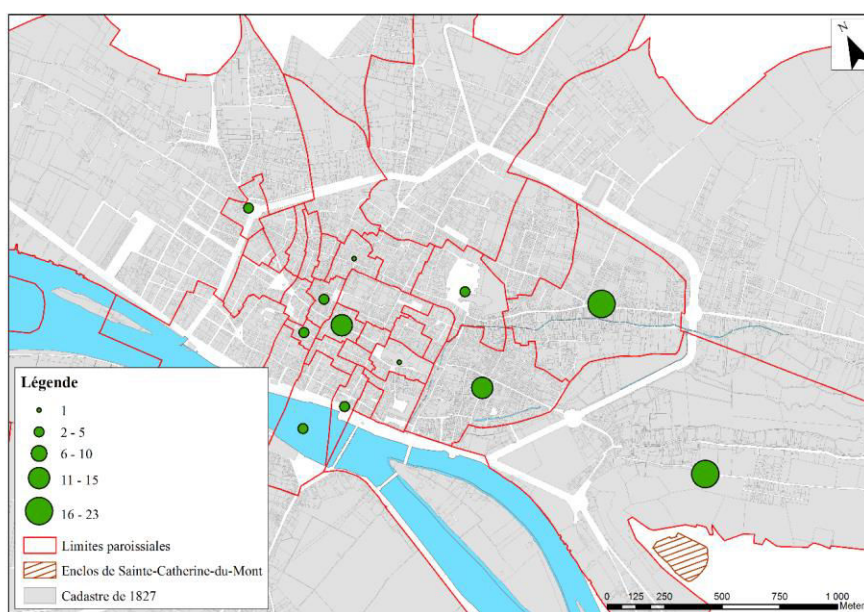


Figure 7.21 : Localisation des biens de l'abbaye Sainte-Catherine en 1612.

❖ **Sources** : Les sources écrites relatives à l'abbaye de la Sainte-Trinité sont assez nombreuses. Le cartulaire de la Sainte-Trinité-du-Mont est édité par Achille Déville vers le milieu du 19^e siècle à partir du registre conservé aux Archives départementales

de Sainte-Maritime (A.D.S.M. 27 HP 1 ; Déville, 1841). Une grande partie des actes ducaux concernant cette abbaye ont été étudiés par Marie Fauroux dans son *Recueil des actes des ducs Normandie* (Fauroux, 1961). Ce recueil comprend quatre-vingt-dix-sept actes numérotés et classés par ordre chronologique.

L'abbaye ayant été unie à la Chartreuse au 17^e siècle, les documents relatifs à Sainte-Catherine sont conservés dans le fonds de la Chartreuse. Ce fonds, très hétéroclite, comprend la documentation archivistique sur plusieurs établissements religieux : la Chartreuse de la Rose, la Chartreuse Saint-Julien. On trouve, dans ce fonds, plusieurs actes liés à la fondation et l'histoire de l'abbaye (A.D.S.M. 27 HP 92-93) ainsi que plusieurs registres liés à la comptabilité de l'abbaye entre le 15^e et le 17^e siècle (A.D.S.M. 27 HP 8, 27 HP 12, 27 HP 17, 27 HP 25, 27 HP 27, 27 HP 74-75).

Le *Chronicon triplex et unum* apporte de nombreuses informations sur l'histoire de l'abbaye, mais également sur sa topographie. Cette chronique nous est d'abord parvenue sous la forme d'un manuscrit daté de 1456 dans la Bibliothèque municipale de Rouen (B. M.R. Ms Y 124) : elle compile en latin les annales de l'église métropolitaine de Rouen, de la collégiale de Saint-Lô et de l'abbaye Sainte-Catherine. En annexe était un éloge métrique des abbés de la Sainte-Trinité. Cette vita est rédigée par un moine de Saint-Wandrille, Guillaume forestier, au 14^e siècle. Ce *chronicon* est édité par Adolphe Chéruel sous le titre de *Normanniae Nova Chronica (Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ... 1850)*.

D'autres sources anciennes apportent des renseignements importants sur cette abbaye. Outre le *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis* publié par Théodose Bonnin (*Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis...*), plusieurs auteurs ont étudié les faits liés à l'histoire de l'abbaye : *Discours du siège de la ville de Rouen* (Valdory, 1592), *Histoire de l'abbaye de la Très-Sainte Trinité, dite depuis de Sainte-Catherine du Mont de Rouen* (Pommeraye, 1662). Le *De Neustria Pia*, publié par le franciscain Arthur Monstier, décrit les différents abbatiats (Du Monstier, 1663).

Il existe une large collection de vues et de plans dans laquelle l'abbaye est représentée. Certains plans et vues sont contemporains de l'abbaye :

- " Le portraict du vieil et nouveau fort de sainte Catherine " par Guillaume de Valdory, capitaine des bourgs de la ville de Rouen (Valdory, 1592).
- " Plan du château et fort de Sainte-Catherine levé durant le siège fait en 1591 par M. De Villars, lors, gouverneur, en février dudit an et tiré pendant le siège de la ville de Rouen, de la susdite année " (B.M.R. Est. Topo 4018).

- " Vue à vol d'oiseau du fort Sainte-Catherine à Rouen (nov. 1591).

En 1867, Léon de Duranville reproduit dans son ouvrage un plan anonyme de l'abbaye et des forts au 17^e siècle (Duranville, 1857). Ce plan permet en partie de reconstituer l'organisation spatiale de l'abbaye et son environnement. Ce même plan est une nouvelle fois reproduit par Henri Éloy dans son ouvrage sur la côte Sainte-Catherine (Éloy, 1939). L'abbaye et le fort Sainte-Catherine apparaissent sur tous les plans généraux de la ville de Rouen. Plus récemment, une photographie par la Royale Air France prise le 26 avril 1944 fait apparaître les contours des remparts médiévaux.

Plusieurs artistes se sont attelés à dessiner l'abbaye Sainte-Catherine ou les ruines de cette dernière : Claude de Jongh, artiste hollandais, réalise une vue de Rouen vers 1620 (Fig. 7.22) ; Albert Sarrazin produit, vers 1820, deux dessins sur les ruines de l'abbaye et du fort Sainte-Catherine (B.M.R. Est. Topo 5595, Est. Topo 5596) ; Charles Dubourg effectue un dessin à la plume de cette abbaye au 19^e siècle (A.D.S.M. 32 Fi 16 ; Fig. 7.23).



Figure 7.22 : Vue de Rouen vers 1620 par Claude de Jongh.



Figure 7.23 : Abbaye Sainte-Catherine (dessin : Charles Dubourg).

Le site de l'abbaye a été peu fouillé. Trois campagnes de fouilles se sont succédé laissant apparaître deux vestiges architecturaux, un chapiteau et une plate tombe conservés au Musée départemental des Antiquités, seuls témoins de la présence de ce grand monastère suburbain. Les premières recherches archéologiques ont débuté au début du 19^e siècle mais ont été publiées par Georges Dubosc dans le journal de Rouen du 17 mai 1913. Il relate les découvertes fortuites ayant eu lieu à l'emplacement des ruines de l'abbaye. Les travaux révélèrent " les fondements d'une église et les ruines de bâtiments qui présentoient de belles pierres de taille du bloc et quelques tombeaux remarquables " (Dubosc, 1913). Parmi ces tombeaux précisément décrits par Georges Dubosc se trouvaient celui d'un évêque ainsi que ceux d'abbés et de religieux de Sainte-Catherine⁶⁷. En 1851, Maugeant mit au jour une série de tombeaux, dont celui du

⁶⁷ " Le premier tombeau qui fut trouvé et le seul qui fut qui ait été ouvert, était hors de l'enceinte de l'Eglise. Il est de pierre blanche, creusé en auge, recouvert d'une pierre grossièrement taillée en bosse. Le fond offre une espèce de chevet pour élever la tête du mort, construction qui se reporte au 14^e siècle. Il ne porte ni renferme aucune inscription. D'après les rapports qui nous ont été faits, il contenait le squelette d'un homme sans tête. Vêtu d'une tunique de soye dont la couleur détruite n'offrait plus que le jaune terne de la feuille morte. Le bord de cette tunique avoit une légère broderie en or. Il restoit quelques fragmens de semelle de bottes d'un cuir bien conservé et, à côté du mort, étoit un bâton d'un pouce de diamètre, de deux pieds et demi de long surmonté d'un tube du même bois. Tous ces objets, excepté le cuir et quelques fils d'or, sont tombés en poudre dès qu'ils ont été frappés par l'air. Un autre tombeau, qui ne sera ouvert qu'après en avoir donné avis aux autorités, est celui d'un évêque qui y est figuré en cizelure gothique, mais d'un assez bon goût, qui rappelle la Renaissance des arts sous François Ier. Comme la pierre n'était pas entièrement dégagée, je n'ai pu lire l'inscription qui règne à l'entour. D'autres tombes cassées présentent celles de religieux et d'abbés qui sont figurés avec des inscriptions du 13^e siècle. Ces fragments sont engagés dans les fondements ce qui donne à penser que l'église [...] détruite fut remplacée par une seconde. Il serait nécessaire qu'on procédât à l'ouverture du second tombeau et qu'on y envoyât quelqu'un pour le surveiller.

chevalier Picard, tué pendant le siège de 1592 (Éloy, 1939 : 41). Entre 1838 et 1852, l'abbé Cochet découvre sur le site quelques tuiles et des monnaies de l'époque romaine. Durant la Seconde Guerre mondiale, un fragment de sarcophage en pierre blanche de la fin du Moyen Âge est découvert lors de l'installation d'une batterie de la DCA allemande. La construction de la route R.N. 95 permet quelques découvertes isolées. En 1994, plusieurs sondages sont réalisés par Laurence Ciezar Epailly : ces derniers mettent en évidence une occupation presque continue du site de la Protohistoire au 17^e siècle (Ciezar-Epailly, 1994). Cette occupation est caractérisée par la découverte de matériels divers (céramiques), d'aménagements non identifiables et de sépultures. Les destructions des 16^e et 17^e siècles sont perceptibles grâce à trois niveaux de remblais de démolition, liés à la phase de récupération des matériaux lors de la destruction des bâtiments.

❖ Bibliographie :

- Beaurepaire, 1882. Notice sur le prieuré Saint-Michel, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Maritime*, 6, 14–29.
- Busson, C., 1994. *Recherches sur la topographie funéraire des monastères normands au Moyen Âge : l'exemple du diocèse de Rouen*. Mémoire de maîtrise : histoire médiévale. Caen : Université de Caen.
- Ciezar-Epailly, L., 1994. *Côte Sainte-Catherine, (Communes de Rouen et de Bonsecours, S-M). Rapport de sondage 29 mars-31 mai 1994*. Rouen : Service Régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Couillard-Lesage, J., 2008. *Le monastère de la Sainte-Trinité du Mont à Rouen : étude topographique*, Mémoire de maîtrise : archéologie médiévale. Rouen : Université de Rouen.
- Delsalle, L.-R., 2007. *Rouen à la Renaissance sur les pas de Jacques Le Lieur*. Rouen : Librairie L'Armitière.
- Déville, A., 1841. *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont de Rouen avec notes et introduction*. Paris : Imprimerie royale.
- Du Monstier, A., 1663. *Neustria pia, seu de omnibus et singulis abbatibus et prioratibus totius Normaniae ...* Rouen : J. Berthelin.
- Dubosc, G., 1913. Fouilles inconnues sur la côte Sainte-Catherine, *Journal de Rouen*, 17 mai.
- Duranville, L. de, 1857. *Essai sur l'histoire de la Côte Sainte-Catherine et des fortifications de la ville de Rouen: orné de planches et de vignettes*. Rouen : Le Brument.
- Éloy, H., 1939. *La Côte Sainte-Catherine près Rouen: l'Abbaye fortifiée, le prieuré de Saint-Michel*. Rouen : Imp. Lecerf.
- Farin, F., 1731. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Cinquième partie. Contenant les paroisses des faux-bourgs, les chapelles, les hôpitaux, les sépultures de la campagne, les abbayes & une partie des prieurez. Par un solitaire, & revûë par plusieurs personnes de merite*. Rouen : Louis Du Souillet.
- Fauroux, M., 1961. *Recueil des actes des ducs de Normandie de 911 à 1066*. Caen : Caron.

Ces tombeaux gothiques, souvent détruits par ignorance, offrent toujours quelques enseignements sur les costumes et les usages du pays. Rouen, 11 septembre 1811, GIRAULT, commissaire de police " (Dubosc, 1913).

- Fouré, A., 1993. Le prieuré Saint-Michel au Mont-Sainte-Catherine près Rouen. In : Baudot, M. (Dir.), *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. Tome III, Culte de Saint-Michel et pèlerinages au Mont*. Paris : P. Lethielleux, pp. 309–318.
- Juhel, V., Vincent, C., 2007. Culte et sanctuaires de saint Michel en France. In: Bouet, P., Otranto, G., Vauchez, A. (Eds.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale: atti del congresso internazionale di studi, Bari, Monte Sant'Angelo, 5-8 aprile 2006 = Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*. Bari : Edipuglia, pp. 181–207.
- Le Maho, J., 2004. Les lieux de pèlerinage rouennais au temps des ducs (10^e-12^e siècles). In: Vincent, C. (Éd.), *Identités pèlerines: actes du colloque de Rouen, 15-16 mai 2002*. Mont-Saint-Aignan : Publications de l'Université de Rouen, pp. 45–67.
- Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ...* 1850. Chéruef, A. (Éd.), 1850. *Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII, e tribus chronicis mss. sancti Laudi, sanctae Catharinae et majoris ecclesiae Rotomagensium collecta*. A. Hardel, Caen.
- Périaux, N., 1870. *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen: Revue de ses monuments et de ses établissements publics*. Rouen : A. Le Brument.
- Pommeraye, J.-F., 1662. *Histoire de l'abbaye de la Très-Sainte Trinité, dite depuis de Sainte-Catherine du Mont de Rouen... par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur*. Rouen : Richard Lallemand et Louys Du Mesnil.
- Poncelet, A., 1901. Sanctae Catharinae virginis et martyris translatio et miracula, *Analecta Bollandiana*, 20, pp. 423–438.
- Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis...* Rigaud, E., *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*. Éd. Bonnin Th. (Rouen : A. Le Brument, 1852).
- Valdory, G. de, 1592. *Discours Du Siège De La Ville de Rouen*. Rouen : Richard Lallemand.
- Walsh, J.-A., 1835. *Explorations en Normandie : Rouen*. Rouen : E. Le Grand.

2.Chanoines réguliers

Notice 8 : Prieuré Saint-Lô

Dénomination de l'établissement : Prieuré Saint-Lô.

Date d'apparition : Existence supposée durant le haut Moyen Âge ; Introduction de chanoines réguliers vers 1144.

Date de disparition : 1789-1790.

Références cadastrales :

- **cadastre de 1827** : 9^e section, 1^{ère} feuille ; parcelles 485-493 + 384-386.

- **cadastre actuel** : Feuille ZE ; parcelles 1-13, 127-139, 148-149, 178.

Adresse actuelle : Rue Saint-Lô.

Adresse sur le cadastre de 1827 : Rues Neuve Saint-Amand, Saint-Amand, du Père Adam, de la Chaîne et place Saint-Amand.

Conservation : Le portail est inscrit aux Monuments Historiques le 13 juillet 1926 (Fig. 7.2). Quatre pierres tombales de l'église Saint-Lô sont conservées au Musée départemental des Antiquités : trois sont du 13^e siècle et une du 15^e siècle. Elles concernent toutes des laïcs.

Usage actuel des bâtiments : Public.

Prieuré Saint-Lô

❖ **Ordre** : Le prieuré Saint-Lô est l'unique établissement de chanoines réguliers à faire l'objet d'une notice. En effet, le cas des chanoines attachés à la cathédrale a déjà été développé dans le texte principal. En outre, le cas des léproseries, situées hors du cadastre ou de l'Hôtel-Dieu n'ont malheureusement pas fait l'objet d'une étude approfondie permettant de faire ce type de notices.

Les chanoines de Saint-Lô suivent la règle de saint Augustin. Contrairement aux communautés desservant l'Hôtel-Dieu ou les léproseries ayant pour vocation le soin aux malades, les chanoines du prieuré Saint-Lô ont pour but d'encadrer les fidèles.

Chargés de la *cura animarum*, les chanoines réguliers s'inspirent des coutumes monastiques sans être des moines pour autant. Le mode de vie des chanoines réguliers suit une voie médiane faite de tempérance et de *mediocritas* les éloignant de la perfection monastique. La base de ces communautés canoniales est le respect de la pauvreté et de la vie commune (Hasquenoph, 2009 : 362). Les chanoines disent vouloir vivre " à la manière de la primitive Église " et se définissent comme des *pauperes christi*. Cette pauvreté est perceptible dans le registre d'Eudes Rigaud : l'archevêque y présente des communautés canoniales régulières aux faibles revenus souvent inférieurs à ceux des Bénédictins (Arnoux, 2000 : 9). Par leur organisation hiérarchique, ces chanoines dépendent à la fois du supérieur du prieuré pour les questions internes et de l'évêque pour toutes les questions externes. Bien que le mouvement canonial soit tardif en Normandie, il possède la même signification qu'ailleurs : les chanoines réguliers sont un outil au service du clergé réformateur qui permet la diffusion de la réforme grégorienne. Cette forme de vie religieuse apparaît comme novatrice au 12^e siècle puisque les chanoines doivent vivre, à l'instar des moines, en commun, mais ils doivent également assurer un devoir d'encadrement de la population. Cette dernière fonction est souvent celle qui préside à l'implantation des communautés canoniales régulières⁶⁸.

⁶⁸ Les chanoines réguliers rivalisent avec les moines bénédictins pour tout ce qui touche aux églises paroissiales. En Normandie, les premiers possèdent effectivement un nombre de patronages équivalent à celui des Bénédictins. Les établissements canoniaux assurent localement pour leurs ordinaires la récupération et le contrôle des institutions paroissiales (Arnoux, 2000 : 8).

❖ **Origine du couvent** : Plusieurs arguments tendent à démontrer que l'église Saint-Lô a pu accueillir une communauté monastique au haut Moyen Âge (Le Maho, 1996 : 149). Les principaux arguments sont les suivants :

- la grandeur de l'église ;
- la présence de bâtiments annexes pouvant abriter le clergé de Coutances au début du 10^e siècle ;
- le fait que l'église ait été réunie au fisc à la fin du 9^e siècle
- il pourrait faire partie des *cellae* urbaines citées dans le testament d'Ansegise de Fontenelle en 833 (Le Maho, 1996 : 149).

En 913, Rollon donne à l'évêque de Coutances l'église Saint-Lô avec ses dépendances afin qu'il s'y installe avec ses chanoines (Fauroux, 1961 : 19-20)⁶⁹.

Le mouvement de réforme débute en Normandie en 1143 lorsque Eugène III contribue à l'union de la communauté de Falaise à celle du prieuré Saint-Lô nouvellement créée à Bourg Achard dans le diocèse de Rouen. Les motifs de cette fusion ne sont pas clairs mais celle-ci avait sans doute pour but de renforcer les échanges entre les deux communautés. Une opération similaire concernant le prieuré Saint-Lô de Rouen intervient au même moment. Entre 1131 et 1143, la réforme est introduite dans deux très anciennes institutions, l'abbaye de Saint-Lô dans la ville du même nom et le prieuré Saint-Lô de Rouen (Arnoux, 2000 : 64). En 1132, Algaré, religieux ayant peut-être une origine anglaise, est élu évêque de Coutances. Une mission lui est confiée par le pape Innocent II (1130-1143) : le nouvel évêque de Coutances doit réformer les deux collégiales Saint-Lô dont la vie séculière faisait scandale (Arnoux, 2000 : 65-66)⁷⁰. Cette

⁶⁹ " *Rollone autem potentissimo duce sacrae fidei et secundae regenerationis fonte renato in anno DCCCCXI, indictione XIV, et post biennium cum carolo rege pacificato corpora sanctorum episcoporum Constantiensium Laudi atque Rumpharii, quae exportata fuerant, Rotomagum sunt delata atque in ecclesia sancti Salvatoris concessu Rollonis recepta. Igitur Rollo, qui et Robertus nomine sacri baptismatis, dedit eandem ecclesiam, in qua sunt praedictorum sanctorum corpora suscepta, beato Laudo, necnon et domino Theoderico, qui tunc temporis Constantiensis episcopus erat, et omnibus successoribus ejus jure perenni terram quoque iuxta praedictam ecclesiam ubi maneret episcopus et clerici sui qui ecclesiae servirent* " (Fauroux, 1961 : 19-20).

⁷⁰ " L'Église de Dieu se conforme à son ordre lorsque son gouvernement est commis à une personne religieuse et sage. Nous nous réjouissons beaucoup, très chère frère Algaré, que l'attention divine t'ait appelé à l'administration de l'église de Coutances. Aussi par souci pour toi et pour ton église à l'avenir, nous confirmons par la concession de notre privilège tous les biens, les possessions, les immunités et les libertés que l'église de Coutances est connue avoir possédés jusqu'à ce jour. Nous te concédons par ailleurs le droit de confier à des chanoines réguliers, avec le consentement de ton prince, l'église de Saint-Lô, qui est dans la ville de Rouen, et dans celle de Saint-Lô, qui est dans l'évêché de Coutances, avec leurs appartenances et leurs libertés (car nous avons entendu dire que les séculiers y mènent une vie déréglée) de manière que les séculiers, à mesure qu'ils mourront, abandonnent leurs prébendes et leurs aumônes au commun usage des clercs réguliers. À la mort de leur prélat, que nul ne soit placé par la violence à leur tête que celui que les chanoines jugeront bon d'élire, d'un commun assentiment, mus par la crainte de Dieu et selon les statuts du siège apostolique " (Arnoux, 2000 : 66). Ce pape se plaint à plusieurs reprises des mœurs du clergé normand. Ainsi, se plaint des abus commis dans la Province de Normandie et peu commis ailleurs, à savoir les usurpations des laïcs sur les droits et revenus ecclésiastiques. Il prescrit l'observation des

tâche ne semble pas être facile puisque dix ans séparent l'injonction pontificale de la première attestation de la réforme de ces établissements. La charte d'Hugues, évêque de Coutances, rapportée aux années 1140-1145, confirme l'installation des chanoines réguliers suivant la règle de saint Augustin dans l'église de Saint-Lô qu'il occupait jusqu'à présent⁷¹. Ce diplôme a pour but de confirmer les donations faites par le roi Étienne. D'autres documents, telle la bulle du pape Eugène III, confirment le statut régulier de l'établissement (A.D.S.M. 26 H 2, f° 3-5)⁷². La formulation adoptée suggère un engagement actif de l'archevêque de Rouen et confirme l'établissement d'une communauté régulière (Arnoux, 2000 : 67).

règles canoniques touchant l'ordination des prêtres et réaffirme l'obligation pour les prêtres de participer au synode (A.D.S.M. G 1116).

⁷¹ " *Hinc inde charissime fili in domino Algare episcopo iustis postulationibus tuis super ecclesiam Sancti Laudi Roth. assensum prebentes quod inde ad religionem et honestatem provisum est et nos concedimus atque eam cum appendiciis et bonis suis omnibus episcopali qua proeminemus auctoritate ad opus canonicorum regularium in ipso deinceps substituendorum tibi et eis in perpetuum corroboramus. Verum tamen canonici illi qui in ea habent prebendas suas videlicet Gaufridus archidiaconus Nicolaus thesaurarius et Girardus sicut a te concessum est ita quamdiu vixerint ex integro tam ipsas prebendas quam vicarias atque commune suum libere et quiete possideant sicut ea melius et honorificentius habuerunt nec respondere tenebuntur nisi soli episcopo in cuius manu et potestate erunt animo custodiendi. Gratia quoque tam devote religionis in predicta ecclesia plenius observande dimisit Gaufridus archidiaconus querelam quam habebat circa domum et terram ecclesie Sancti Laudi adiacentem "* (A.D.S.M. 26 HP 6).

⁷² " *Eugenius episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis Osberto priori sancti Laudi de Rothomago eiusque fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis in perpetuum.*

Religiosis desideriis dignum est facilem praeberere consensum, ut fidelis deuotio celerem sortiatur effectum. Eapropter, dilecti in domino filii, uenerabilium fratrum nostrorum Hugonis Rothomagensis archiepiscopi et Algari Constantiensis episcopi precibus inclinati ordinem canonicum secundum beati Augustini regulam, quem per Dei gratiam eiusdem fratris nostri Constantiensis episcopi studio annitente professi estis, sedis apostolice auctoritate firmamus et, ut in eadem ecclesia perpetuis temporibus inuiolabiliter conseruetur nec alius ibi de caetero nisi canonicus regularis instituat, presenti decreto sancimus. Ipsam quoque ecclesiam, in qua diuino mancipati estis obsequio, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus et scripti nostri priuilegio communimus. Statuentes, ut quascumque possessiones, quaecumque bona eadem ecclesia in presentiarum iuste et pacifice possidet aut in futurum concessione pontificum, largitione regum uel principum, oblatione fidelium seu aliis iustis modis Deo propitio poterit adipisci, firma uobis uestrisque successoribus et illibata permaneant. In quibus haec propriis duximus exprimenda uocabulis : Brealtare cum ecclesia et decimis totius parochiae, Arclou cum ecclesia et molendino, unam prebendam in Burdineio cum ecclesia et molendino, decimas ecclesiae de Blouilla et Menislo, de Aquapluta et Escuris, ius uestrum in ecclesia de Agon cum medietate decimae totius parochiae, ius uestrum in ecclesia sancti Ioannis in Rothomago, in festiuitate sancti Laudi de dominio Normanniae unum ceruum et sex solidos in moneta, unum aprum in festiuitate sancti Rumpharii et decimas quasdam in Rothomago. Decernimus ergo, ut nulli omnino hominum liceat praefatam ecclesiam temere perturbare aut eius possessiones auferre uel ablatas retinere, minuere seu quibuslibet uexationibus fatigare, sed omnia integra conseruentur eorum, pro quorum gubernatione et sustentatione concessa sunt, usibus omnimodis profutura, salua Constantiensis episcopi iustitia et reuerentia et apostolicae sedis auctoritate, saluis etiam praebendis canonicorum secularium, qui adhuc in eadem ecclesia presentes existunt. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisue persona hanc nostrae constitutionis paginam sciens contra eam temere uenire tentauerit, secundo tertioe commonita, nisi praesumptionem suam digna satisfactione congrue emendauerit, potestatis honorisque sui dignitate careat reamque se diuino iudicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat et a sacratissimo corpore et sanguine Dei et domini redemptoris nostri Iesu Christi aliena fiat atque in extremo examine districtae ultioni subiaceat. Cunctis autem eidem loco iusta seruantiibus sit pax domini nostri Iesu Christi, quatenus et hic fructum bonae actionis percipiant et apud districtum iudicem praemia aeternae pacis inueniant. Amen.

Dat. Narnie [per manum Roberti sancte Romane ecclesie presbiteri cardinalis ac cancellarii II id. martii, indictione VIII, incarnationis dominice anno M°C°XL°III°. pontificatus uero domni Eugenii pape III anno I°] " (Glanville, 1891 : 289-290).

En somme, vers 1144, les chanoines de l'évêque sont remplacés par des chanoines réguliers induisant la création du prieuré Saint-Lô dont les chanoines suivent la règle de saint Augustin. Ainsi, la création de ce prieuré est marquée par l'acte d'introduction de chanoines réguliers dans cet établissement. L'archevêque Hugues d'Amiens insiste sur la dépendance étroite de l'abbaye de Saint-Lô à l'égard de l'évêque de Coutances. Il fait probablement référence à son autorité sur le prieuré rouennais de Saint-Lô et à son implication, en collaboration avec l'évêque Algar, dans la réforme canoniale. L'appui d'Hugues est indispensable pour changer le statut de la collégiale rouennaise qui dépendait de deux autorités épiscopales concurrentes étant donné qu'elle relève juridiquement du diocèse de Coutances comme en témoigne la bulle d'Innocent II. Ses prébendes étaient occupées, totalement ou partiellement, par des chanoines de Coutances. Or les chanoines du diocèse de Rouen avaient également quelques prétentions sur les prébendes de la collégiale. L'archevêque réussit à aboutir à un accord mettant la mise en commun des biens, condition nécessaire à la constitution régulière du prieuré (Arnoux, 2000 : 68). En outre, la fondation d'un établissement de chanoines réguliers à Rouen est le fait d'une part du pape demandant l'introduction de la réforme, et d'autre part, de l'archevêque Hugues d'Amiens et de l'évêque de Coutances Algar ayant collaboré pour introduire les chanoines réguliers.

❖ **Site d'implantation** : Le prieuré Saint-Lô se trouvait à l'intérieur de l'enceinte romaine à l'emplacement présumé d'un ancien monastère du haut Moyen Âge (Fig. 8.1)⁷³. L'implantation au centre de la ville répond aux besoins des chanoines qui souhaitent exercer la *cura animarum*. Il apparaît donc que, malgré une volonté de vivre en commun à l'image des moines, ils ne suivent pas leur mode d'implantation souvent à l'écart des villes (une seule communauté est installée dans le *castrum* et il s'agit d'une communauté féminine). Leur vocation pastorale les attire dans la ville où la population est plus dense que dans la zone périurbaine.

Étant donné le passé de cet établissement (monastère au haut Moyen Âge et collège de clercs séculiers du 10^e siècle au milieu du 12^e siècle), l'introduction de chanoines réguliers à Saint-Lô eut peu d'implication sur le paysage urbain. Les chanoines s'installent dans un secteur assez densément bâti au 12^e siècle⁷⁴.

⁷³ Des thermes publics s'élevaient à l'emplacement du prieuré Saint-Lô durant la période romaine. Les thermes publics sont sans doute transformés en un lieu de culte aux 6^e et 7^e siècles. Le courant du 9^e siècle est très certainement marqué par la construction de l'église Saint-Sauveur, peut-être attachée à un complexe monastique, ainsi que d'une tour porche avant de devenir cathédrale de l'évêché de Coutances du début du 10^e siècle (Pitte, 1997 : 57-58).

⁷⁴ " Lorsque Rollon avait concédé aux évêques de Coutances la paroisse de Saint-Lô et ses dépendances, elles consistaient en terrains vagues, en prairies édifiées de quelques rares masures habitées par des juifs ; mais depuis

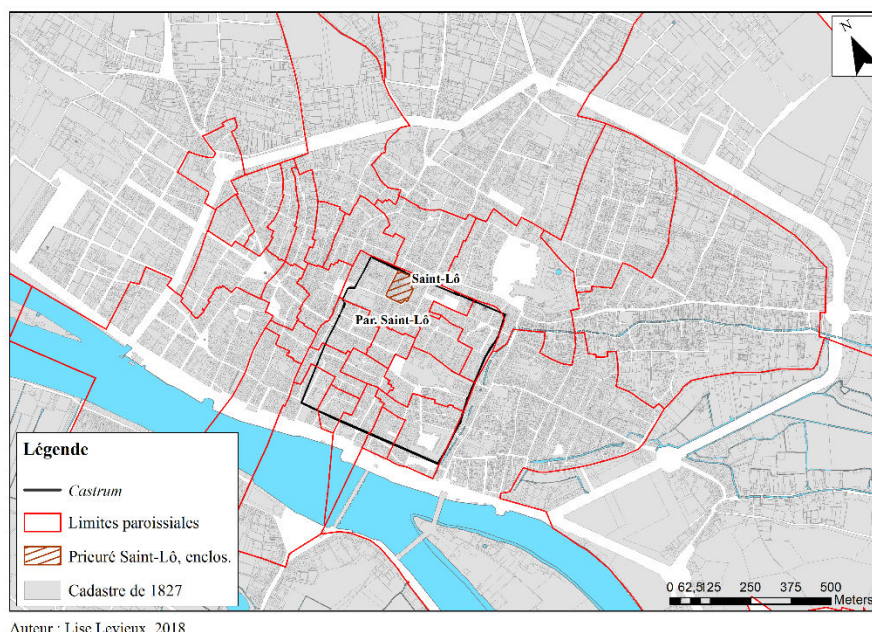


Figure 8.1 : Site d'implantation du prieuré Saint-Lô, 12^e siècle.

❖ **Développement de l'enclos et modification de l'espace** : Du 12^e siècle au 15^e siècle, l'enclos du prieuré Saint-Lô ne semble pas avoir été agrandi, ou tout du moins, nous ne disposons d'aucune donnée permettant de le confirmer. L'implantation des chanoines réguliers au 12^e siècle ne semble pas avoir conduit à des modifications importantes de l'espace urbain au cours du Moyen Âge. Ce n'est qu'au 17^e siècle que les religieux contribuèrent à modifier l'espace autour de leur prieuré. Ainsi, en 1661, plusieurs experts sont nommés pour visiter les nouvelles constructions réalisées par les religieux de Saint-Lô. Ils jugèrent que des maisons dépendant du prieuré et bornées, d'un côté par le cloître, de l'autre, par l'église paroissiale, et du troisième, par la rue, sur une longueur de cinquante-cinq pieds environ, étaient dangereuses. En effet, ces dernières risquaient de tomber sur les voisins et devaient être stabilisées pour éviter une ruine complète. Le Parlement, reconnaissant l'urgence, autorisa les religieux à faire démolir ces bâtiments et à emprunter l'argent nécessaire pour les reconstruire. Pour finir ce travail, les religieux démolirent la chapelle Sainte-Anne, depuis le pignon jusqu'à la voûte. On construisit dans la cour du prieuré des murailles semblables à celles du dortoir afin que les constructions puissent supporter deux étages. En 1654, dix maisons sont édifiées (Glanville, 1891b : 328).

Dans le même temps, les chanoines doivent composer avec les maisons appartenant à l'administration des pauvres valides situées dans la rue de l'Aumône. Ces maisons avaient été bâties sur ou contre la muraille de clôture du monastère et devenaient une source fréquente de

cette époque, la ville avait pris beaucoup d'extension : les champs autour de Saint-Lô avaient été fieffés à divers particuliers, à charge de bâtir, et la population avait considérablement augmenté " (Glanville, 1891b : 182).

procès par les dégradations que les habitants causaient. Pour ces motifs, les religieux achetèrent dix-neuf maisons adossées à leur mur, ce qui, tout en les débarrassant d'un voisinage incommode, devait aussi leur permettre de terminer la rue qu'ils avaient commencée dans l'espoir que les dirigeants de la ville la feraient prolonger jusqu'à la rue de l'Écureuil, pour la plus grande commodité du public (Glanville, 1891b : 330).

Le prieur fit bâtir des maisons des deux côtés de la rue nouvelle, qui reçut le nom de la rue neuve Saint-Lô, qu'elle conserva jusqu'en 1794. Vers 1665, les religieux cédèrent à la ville, gratuitement et pour la commodité de tous, une place ou un terrain vague de vingt toises de long sur deux toises et demie de largeur, qui leur appartenaient pour faciliter le passage à la rue Neuve Saint-Lô. Par suite de cette concession, le Parlement, dans un arrêt de 1668, prononça l'expropriation des maisons nécessaires pour compléter l'ouverture de cette même rue jusqu'à la rue Ganterie (Glanville, 1891b : 331).

❖ **Présentation des vestiges** : Il ne reste rien du prieuré Saint-Lô hormis le portail s'élevant dans la rue du même nom (Fig. 8.2). Ce portail gothique est érigé vers 1450. Ce porche double à trumeau central possédait certainement un tympan vitré (Delsalle, 2007 : 120). Le portail est encore orné de quelques statues. Les voussures comportaient de minces colonnettes à bases en flacons, des culots ciselés, d'anges ou du chapelet de dais ouvragés. En 1974, lors de la restauration du portail, on scella la pierre de consécration de l'église paroissiale par l'évêque d'Hippone, Jean de la Massonaye, suffragant de Georges II d'Amboise, le 9 juin 1533, tout près de l'ancien mur de séparation érigé entre le prieuré et la paroisse.

Étant donné qu'il ne reste aucun vestige de l'église ou du prieuré lui-même, nous savons peu de choses sur l'aspect de ce dernier au Moyen Âge. Sur le plan de Jacques Le Lieur, on observe, pour l'église paroissiale, un bas-côté à quatre travées, sans doute édifié sur le cimetière vers 1479 (Fig. 8.3). Ce bas-côté est accolé à la tour oblongue construite au 14^e siècle. Ce clocher, à trois niveaux, présente des contreforts d'angles et un contrefort central sur le plus grand côté. Ces contreforts abritent, entre les deux niveaux d'ouvertures, dans des niches, des couples de statues pouvant correspondre aux douze apôtres. Ces niches s'amortissent en pinacles au couronnement à l'exception de la tourelle d'escalier logée côté nord-ouest. La tour est coiffée d'une toiture basse à quatre pans en tuiles. Six travées, percées de hautes fenêtres, dominent le bas-côté de la nef.

Le portail du prieuré s'ouvre sur la rue au niveau d'une sorte de transept double coiffé d'ardoise. Le chœur, d'au moins trois travées était suffisamment vaste pour accueillir la communauté canoniale. La rue Saint-Lô s'incurvait au chevet du prieuré pour former la petite

rue Saint-Lô où s'ouvre l'entrée du prieuré. Le chœur de l'église a laissé son empreinte dans le parcellaire de 1827 (Fig. 8.4).

Les fouilles du lycée Camille Saint-Saëns ont permis de localiser plusieurs pans de murs de l'église Saint-Lô dans les années 1990 (Fig. 8.5).



Figure 8.2 : Portail du prieuré Saint-Lô.



Figure 8.3 : L'église Saint-Lô dans le *Livre des Fontaines* de Jacques Le Lieur, 1525.

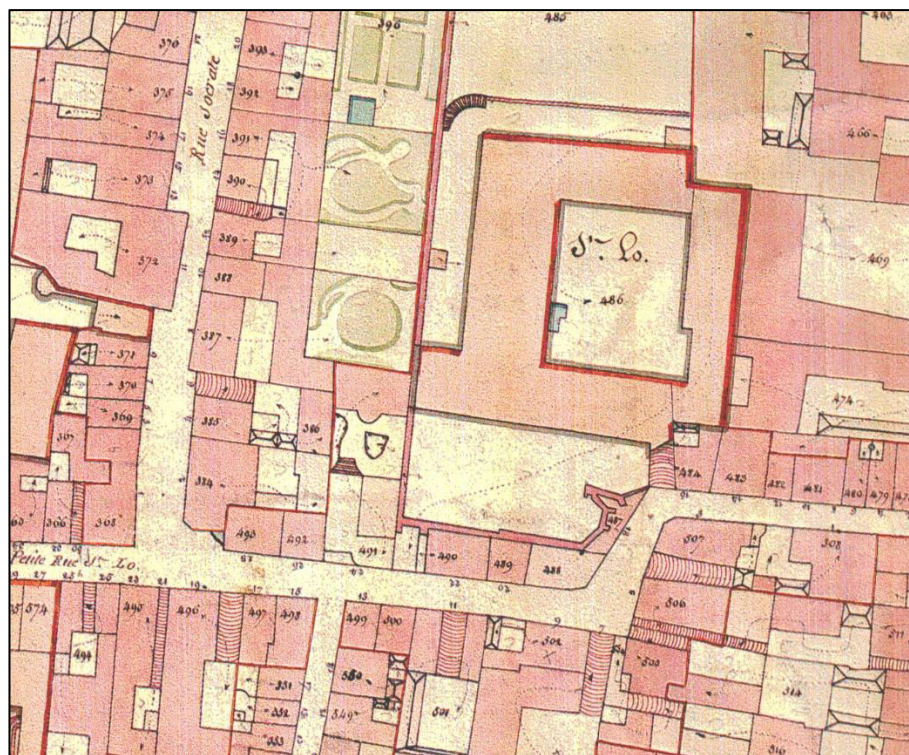


Figure 8.4 : Empreinte du chœur de l'église priorale sur le cadastre de 1827 (9^e section, 1^{ère} feuille).



Figure 8.5 : Les vestiges de l'église Saint-Lô, fouilles dans les années 1990.

❖ **Dispositions internes** : Au début du 19^e siècle, M. Demadière et M. Menod visitent le prieuré et donnent la description suivante des bâtiments conventuels : " d'une entrée par la rue de la Municipalité, accédant au Midi par une grande cour commune à tous les bâtiments désignés ci-après : À droite du passage d'entrée, un corps de garde et un escalier, etc. à la suite, un autre corps de bâtiment servant de bûcher et d'écurie ; au-dessus une infirmerie. Au retour, en face de l'entrée un bâtiment solidement construit en pierres et briques contenant un escalier et deux salles. Un autre corps de bâtiment en retour à gauche et limitrophe au précédent et de semblable construction. Ces deux bâtiments sont isolés au nord et à l'ouest par un chemin de ronde. À la suite, vers le sud, est une cour ou un préau servant de promenoir. Elle occupe l'emplacement de la ci-devant église abbatiale de Saint-Lô, dont les murs, soutenus par des piliers butant à l'extérieur, lui servent de clôture très élevée. Entre cette cour et celle d'entrée est une partie de bâtiments ayant servi de bas-côtés à l'église, composée d'un cachot et de lieux d'aisance " (Glanville, 1891b : 356). Cette description est très éloignée de ce qu'a pu être le prieuré entre le 12^e et le 15^e siècle.

L'église longea toujours la rue Saint-Lô bien que le cimetière paroissial sépare un temps l'édifice de la voie. L'église est modifiée à plusieurs reprises. La modification la plus importante consiste dans la séparation de l'édifice en deux par la construction d'un grand mur. L'idée de séparer cette église en deux germe dans l'esprit des paroissiens dès le début du

14^e siècle puisque de premiers différends éclatent à ce sujet entre les paroissiens et les chanoines en 1309 (Farin, 1731 : 45). Ce mur est sans doute édifié avant 1316. En effet, dans la procédure de 1363, les paroissiens évoquent l'effondrement de la tour comportant les cloches du monastère en 1316. Cet effondrement aurait entraîné des dégâts considérables puisqu'aux dires des paroissiens, il ne subsiste plus qu'un lieu d'habitat dans lequel les religieux sont contraints de faire le service divin pour eux et les paroissiens et d'administrer les sacrements aux paroissiens. La séparation de l'église, réalisée aux frais des chanoines réguliers, est donc antérieure en 1316. L'accord de 1344, souvent considéré comme marquant le début de la construction du mur séparateur, doit être lu comme un arrangement une fois l'église réédifiée ou au moins remise à neuf sans pouvoir déterminer quand ces réparations eurent lieu (Cailleux, 2011 : 66). Ainsi, entre 1310 et 1316, l'église prieurale est séparée de l'église paroissiale par une muraille : la nef est aux paroissiens et le chœur aux religieux. L'église est reconstruite au milieu du 15^e siècle, et consacrée par l'archevêque cardinal Guillaume d'Estouteville en 1455. Les paroissiens ajoutent deux ailes à leur église : celle au nord empiétait sur le cloître des religieux et a entraîné la destruction de la tour de Coutances en 1484 (Glanville, 1891b : 228). L'église est de nouveau consacrée en 1533.

La disposition des bâtiments à l'intérieur du prieuré demeure très hypothétique. En effet, peu de documents nous renseignent sur la topographie du monastère au 15^e siècle. En outre, les seuls plans apportant des informations sur ce sujet datent du 17^e siècle et sont postérieurs à la refonte des lieux réguliers dans la première moitié du 17^e siècle. Sur ce plan, deux corps de logis viennent aboutir au cloître, l'un face à la chapelle priorale ; l'autre sur l'église paroissiale. Ces deux bâtiments sont reliés entre eux par une suite de logements d'un aspect plus monumental (Fig. 8.6) (Glanville, 1891b : 373). Le plan de Jacques Le Lieur demeure l'une des principales sources permettant de restituer la topographie du site à la fin du Moyen Âge (Fig. 8.7). L'église paroissiale se distingue facilement de celle du prieuré par ses proportions plus étendues et par son clocher en forme de tour carrée. Son grand portail s'ouvrait vers l'ouest sur une petite place qui devint plus tard la rue neuve Saint-Lô ; un autre, sur le côté, donnait accès vers le cimetière. La principale entrée du prieuré se trouvait sur cette place au début du 16^e siècle. Selon, Léonce de Glanville, le cloître régnait dans toute la longueur des deux églises. Il était le seul moyen d'accès à la chapelle de la Sainte-Vierge. Au-dessous du dortoir se trouvait le réfectoire, la cuisine et autres dépendances. Le logement des évêques de Coutances était situé dans le jardin et borné par un bâtiment appelé infirmerie et chambre des hôtes et par divers appartements à l'usage des religieux. La cour de l'officialité se tenait dans une grande salle située à l'ouest (Glanville, 1891b : 369-372) (Fig.8.8).

La plupart de ces bâtiments étaient sans doute déjà édifiés à la fin du 12^e siècle mais certains d'entre eux durent être réparés, voire reconstruits. En 1486 et 1487, le prieur Robert le Gras entreprend d'importants travaux dans le prieuré. : en 1486 ; il commence la construction de cloître du couvent qui menaçait de tomber en ruines (Glanville, 1891b : 223).

Cet établissement comprenait dès le 13^e siècle une fontaine : celle-ci était accolée au mur méridional du prieuré. Le prieuré Saint-Lô développa son réseau hydraulique interne dès le 15^e siècle. En 1453, une fontaine est édifée au centre du jardin du prieuré par Guillaume le Bourg. Le prieuré Saint-Lô s'approvisionnait en eau grâce à la source de Gaalor et à l'époque moderne, à la fontaine Notre-Dame (Fig. 8.9).

Les fouilles de 1887 ont mis au jour des sépultures dans la cour au nord de l'église conventuelle (Thaurin, 1887). Les sépultures ont surtout été trouvées dans le caveau de la famille de Brinon dans lequel tous les membres de la famille ont été inhumés aux 17^e et 18^e siècles. L'entrée de ce caveau, où l'on descend par un escalier en pierre, se trouve à six pieds et demi du pilier vers la rue des Carmes, à dix-sept pieds du mur de la rue Saint-Lô et vingt-trois pieds de la bâtisse neuve vers la rue des Fossés Louis VIII et donnant dans ladite cour (Thaurin, 1887).

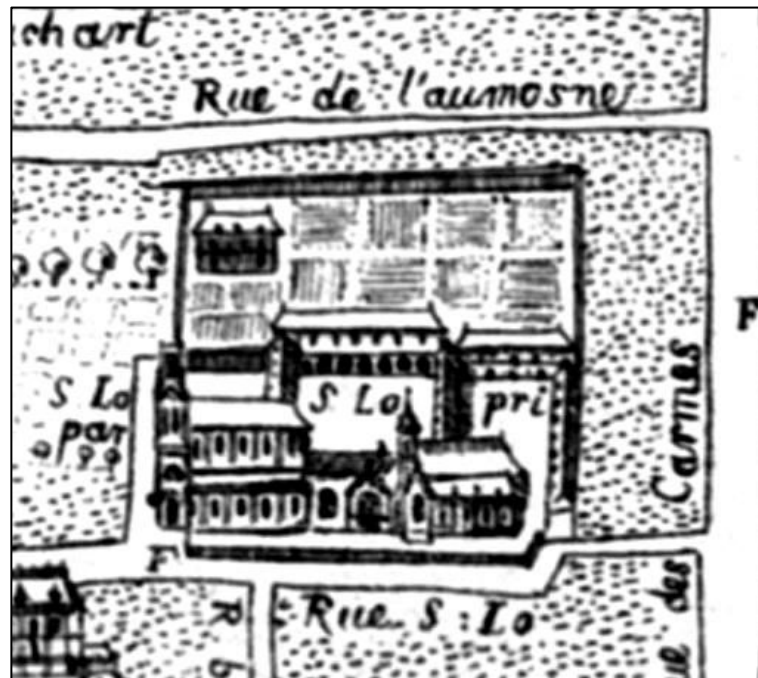
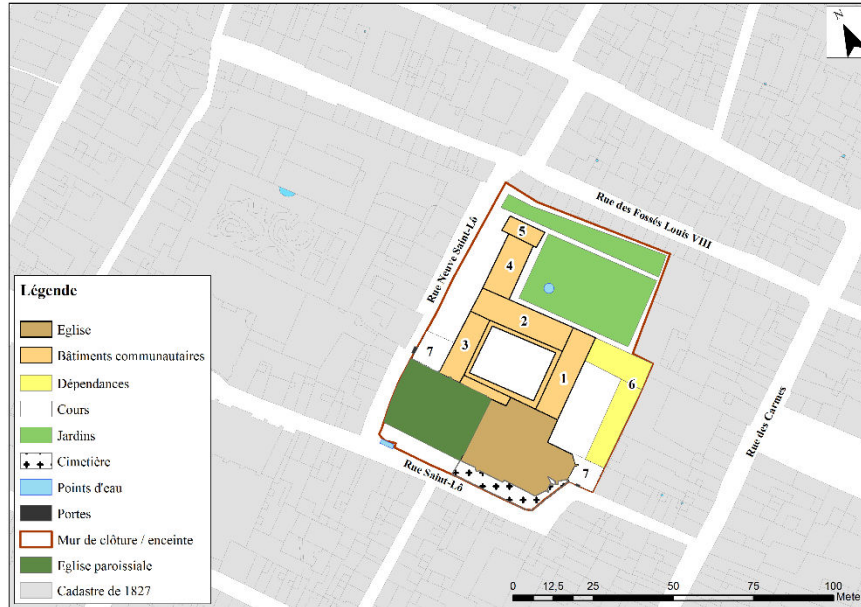


Figure 8.6 : Le prieuré Saint-Lô en 1655 (plan de Gomboust).



Figure 8.7 : Le prieuré Saint-Lô dans le *Livre des Fontaines* de Jacques Le Lieur, 1525.



Auteur : Lise Levicux, 2018

Figure 8.8 : Prieuré Saint-Lô à la fin du Moyen Âge, hypothèse de restitution.

- 1. RDC : chapitre, salle commune ? -1^{er} étage : dortoir ? ; 2. RDC : cuisine, réfectoire – 1^{er} étage : dortoir ; 3. Salle de l'officialité ; 4. Infirmerie, chambres des hôtes, chambres des religieux ; 5. Logement de l'évêque de Coutances ; 6. Dépendances diverses (écuries, granges, celliers...) ; 7. Cours d'entrée.**



Figure 8.9 : " Plan du cours de la fontaine de Notre-Dame de Rouen ", 18^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 34).

❖ **Histoire** : Les chanoines réguliers sont installés dans l'église Saint-Lô vers le milieu du 12^e siècle. Lieu de résidence de l'évêque de Coutances du 10^e siècle au 12^e siècle, les évêques de Coutances regardèrent pendant longtemps l'église de Saint-Lô comme leur propriété. Lorsque le calme est revenu, les évêques de Coutances résidèrent de nouveau dans la ville du même nom. Néanmoins, les chanoines restèrent dans l'exemption du diocèse de Coutances. En 1144, l'archevêque de Rouen, Hugues d'Amiens, confirma par une charte les droits

précédemment octroyés aux évêques de Coutances sur Saint-Lô. Les chanoines échappent donc à l'autorité directe de l'archevêque de Rouen. Au 15^e siècle, les archevêques de Rouen obtiennent le droit de visiter le prieuré. Avec l'appui des rois, l'archevêque obtient également le droit de donner les ordres sacrés aux membres du prieuré et oblige les chanoines à comparaître à son synode.

En 1198, le pape Célestin III confirme aux chanoines de Saint-Lô le patronage de l'église et de la paroisse Saint-Jean-sur-Renelle⁷⁵. L'église devient un prieuré-cure, administré par les chanoines de Saint-Lô. Au 13^e siècle, le prieuré Saint-Lô devient le centre de la paroisse du même nom. Dans la première moitié du 14^e siècle, les paroissiens obtiennent des religieux de disposer de la nef pour les activités paroissiales. Ce lien avec la paroisse Saint-Lô est très fort. Les chanoines et les curés de Saint-Lô entrent à plusieurs reprises en conflit avec les curés des paroisses voisines pour réaffirmer la limite de la paroisse Saint-Lô. Néanmoins, les litiges entre les chanoines de Saint-Lô et les paroissiens sont très fréquents notamment lorsqu'il s'agit du paiement des réparations de l'église ou lorsque les paroissiens sont trop bruyants.

Par sa position au sein du *castrum*, le prieuré a sans doute subi des dégâts liés aux multiples incendies ayant eu lieu dans la seconde moitié du 12^e siècle. En 1316, la foudre tomba sur l'église du monastère : la tour comportant dix ou douze cloches est renversée et une grande partie de l'église et des bâtiments voisins sont ruinés (Glanville, 1891b : 183).

Outre leur devoir d'encadrement paroissial, les chanoines avaient la permission de cultiver les arts notamment la musique. Les religieux enseignaient la musique aux religieux du prieuré ainsi qu'à tous les chantres et enfants de la ville. Les chanoines appréciaient également la lecture et l'écriture : le livre d'heures du prieuré Saint-Lô est renommé. Malgré une volonté de se distinguer des moines, les chanoines suivent, à l'image de ces derniers, une règle stricte (office de nuit, levée à 5h du matin, etc.).

Le prieuré subit de nombreux dégâts lors du pillage des Calvinistes en 1562. À la suite de nombreux conflits pour la nomination des prieurs, le chapitre est réformé et affilié en 1639 à la

⁷⁵ " Celestinus episcopus servius serviorum dei dilectis [effacé] priori et conventui Sancti Laudi Rothomagensis salut / et apostolicam bene. Justis petentium desideriis dignum est nos facilem prebere et insensum et nota / a rationis tramite non discordant effectu presequente complere. Ea propter dilecti in domino / filii nostris iustis postulationibus grato concurrentes assensu ecclesiam sSancti Johannis de super Renellam quam / Bone memorie Rotrod. archiepiscopus Rothomagensis cum obventionibus eius in usus proprios converten / dis pia nobis largitione concessit quam etiam postmodum felicis recordationis alexander papae predecessor / [effacé] vobis literi confirmavit sicut ip(s)am iuste ac pacifice possidentis et in eor(um) scriptis au / [effacé] continetur vobis et per vos ecclesie vostre auctoritate apostolica confirmamus et presentis / scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam n(ost)re confir / mationis infringere vel ei ausu temerario contraire siquis autem hoc attemptare presump / [effacé] indignationem omni[effacé] dei et beatorum Petri et Pauli apostolicorum eius. Se noverit incursu / rum. Datum [effacé] xiiii lxi julii Pontificatus nostri anno septimo " (A.D.S.M. 26 H 62).

Congrégation de France des chanoines réguliers de Saint-Augustin sous l'autorité de Sainte-Geneviève du Mont à Paris dont les religieux sont nommés les Génovéfains.

L'église du monastère finit par s'écrouler en 1798 à la suite de l'église paroissiale voisine et seul son portail gothique est depuis resté en place. Le prieuré est alors utilisé comme prison. Malgré la consolidation des bâtiments, le prieuré dut être démoli au début du 19^e siècle : en 1822, les derniers prisonniers avaient définitivement quitté les lieux trop vétustes.

Ces anciens bâtiments conventuels détruits libérèrent un terrain qui fut mis à la disposition des Frères des Écoles Chrétiennes pour y bâtir un nouvel établissement scolaire pour garçons.

Une École Primaire Supérieure et Professionnelle (ou École Industrielle) fut inaugurée en 1886, implantée en restructurant et abattant les locaux de l'ancienne École Nationale Primaire d'Instituteurs (ou École Normale) déjà bâtie sur les lieux et qui succéda jusqu'en 1828 à l'Institution des Frères des Écoles Chrétiennes antérieures à toutes ces installations. Désormais, le site est en partie occupé par le lycée Camille Saint-Saëns.

❖ **Rayonnement du couvent** : Le nombre de chanoines vivant dans le prieuré ne démontre pas un attrait particulier de l'établissement : seule une dizaine de chanoines vivaient dans ce prieuré.

Ce prieuré fut gratifié par les papes, les rois de France, les ducs de Normandie comme par de simples bourgeois, de privilèges et donations considérables. Ainsi dans toutes les processions de la ville, les chanoines de Saint-Lô avaient le pas sur les autres corps religieux de la ville et marchaient entre les chanoines et chapelains de la cathédrale. Selon Léonce de Glanville, cette supériorité des chanoines de Saint-Lô dans les processions est particulièrement frappante lors de la procession du corps saint ayant lieu le jour des Rameaux : " Ce jour-là, les chanoines de la cathédrale allaient en grande pompe porter le corps de N. S. dans une paroisse hors la ville, appelée St-Godard. Les religieux de St-Lo les y accompagnaient, ils recevaient des mains de l'archevêque lui-même les rameaux bénits, tandis que les échevins remettaient à leur prier les clefs de la ville qu'il devait porter solennellement, accompagné de quatre arquebusiers, marchant deux en avant, deux par derrière, jusqu'aux limites de leur territoire, où ils se séparaient du clergé de la cathédrale pour rentrer à leur couvent. Puis lorsque, la cérémonie terminée, la procession revenait vers la ville on s'arrêtait près de la porte dite de Sainte-Apolline pour déposer le Saint Sacrement sur un reposoir magnifiquement décoré pour la circonstance en attendant l'arrivée des religieux de Saint-Lô et alors tandis que de jeunes clercs montés dans une maison construite en travers de la rue chantaient le verset *Attollite portas* le prier ouvrait la porte de la ville avec les clefs qui lui avaient été confiées le clergé entra en chantant et le

peuple suivait en foule jusque dans la cathédrale après quoi les religieux retournaient à leur couvent où Messieurs les échevins venaient offrir leurs remerciements et leurs services au prieur et au chapitre, et les clefs leur étaient rendues à condition qu'ils garderaient la ville avec fidélité. Ensuite, disent les chroniqueurs, il était accordé deux heures de repos aux religieux à cause de la grande fatigue qu'ils avaient éprouvée " (Glanville, 1871 : 571).

Dès sa fondation, les religieux vivant dans le prieuré avaient obtenu de Rollon la permission de chasser un cerf dans sa forêt de Roumare, avec une meute de chiens courants, pour la fête et de jour de la Saint-Lô et un sanglier à la Saint-Rumphaire (Glanville, 1871 : 572).

Les chanoines détenaient quelques reliques célèbres. Au 10^e siècle, l'évêque et les chanoines, lorsqu'ils se réfugient à Rouen, amènent les reliques de deux évêques de Coutances. : saint Lô et saint Rumphaire (A.D.S.M. 26 H 18).

Dès 1184, les religieux obtiennent du pape Luce III le droit d'inhumer dans leur église. Ainsi, la majorité des prieurs est inhumée dans ce lieu : le premier prieur inhumé dans l'église priorale est Antoine le Jeune, décédé en 1604 et le dernier est le prieur Henri Vignon décédé en 1762 (Glanville, 1891a : 260). L'église a attiré de nombreuses sépultures de laïques. Le chœur généralement réservé aux religieux reçoit aussi des sépultures de laïcs : deux laïcs y sont inhumés au 14^e siècle ; au 15^e siècle, on compte les inhumations de quatre laïcs et d'un évêque ; au 16^e siècle, sept laïcs y sont inhumés (Farin, 1731 : 43-50). La nef du prieuré accueille presque exclusivement les sépultures de laïcs : trois au 14^e siècle, deux au 15^e siècle (Farin, 1731 : 43-50). Plusieurs chapelles ont reçu des sépultures. La chapelle de la Vierge est la première chapelle à avoir reçu des sépultures : au 15^e siècle y est inhumé un conseiller du roi ; au 16^e siècle, ce sont un curé et un bourgeois (Farin, 1731 : 43-50). Puis, à partir du 16^e siècle, c'est la chapelle des libraires, près du confessionnal, qui va prendre le pas sur la chapelle de la Vierge en ce qui concerne les élections de sépulture : un parlementaire y est inhumé au 16^e siècle ; au 17^e siècle, un laïc et un libraire s'y font inhumer (Farin, 1731 : 43-50).

❖ **Biens temporels et revenus** : L'assise foncière des chanoines de Saint-Lô à Rouen paraît beaucoup moins importante que celle des chanoines de la cathédrale ou des Filles-Dieu. Les biens de ces chanoines sont répartis, d'après divers actes disséminés dans le fonds du prieuré (A.D.S.M. 26 H 62-72) ainsi que d'un registre de recettes de la fin du 15^e siècle (A.D.S.M. 26 H 73), entre trois paroisses (Fig. 8.10). Les chanoines de Saint-Lô détenaient principalement des propriétés dans les paroisses centrales de la ville, en particulier dans les paroisses Saint-Jean et Saint-Lô. En 1329, le sieur Le Bailly donne aux religieux de Saint-Lô

plusieurs maisons situées sur le vieux marché, au coin de la rue de la Prison (Glanville, 1891b : 184).

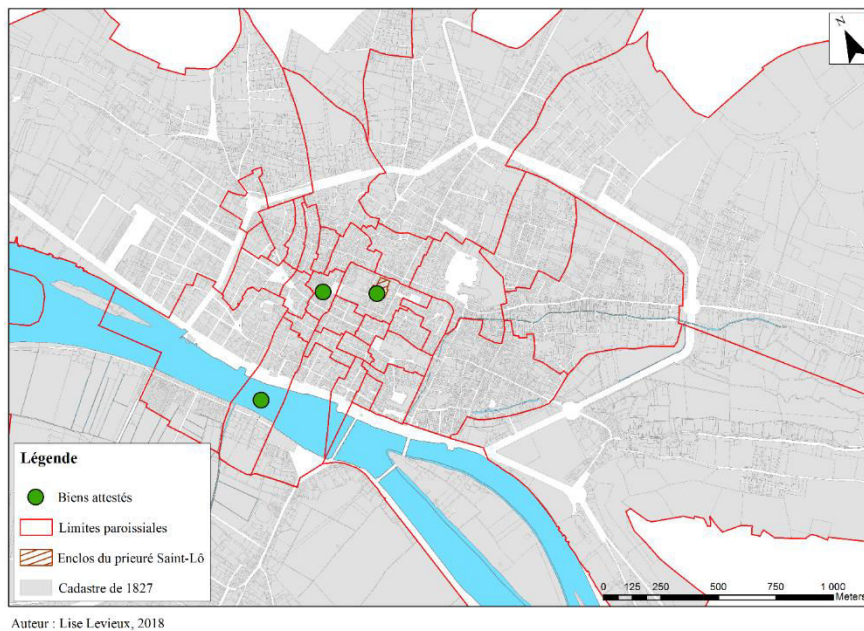


Figure 8.10 : Localisation des biens du prieuré Saint-Lô.

Les chanoines réguliers de Saint-Lô disposent aussi d'un patrimoine rural très riche. Le prieuré de Saint-Lô possédait des propriétés, desservait des bénéfices, recevait les rentes et les dîmes dans un certain nombre de paroisses du diocèse. Ses biens sont répartis entre le diocèse de Coutances (Agon, Blainville), le diocèse d'Évreux (Aclou) et le diocèse de Rouen (Bierville, Bréauté, Catenay, Cressy, Cricquebœuf, Froberville, Mesnil-Esnard, Mesnil-Geoffroi, Meulan, Petit-Couronne, Raffetot, Sainte-Colombe, Saint-Léger-du-Bourg-Denis).

❖ **Sources** : Le fonds du prieuré Saint-Lô est assez complet et ne semble pas avoir subi de pertes considérables par rapport aux inventaires de la fin du 18^e siècle. Néanmoins, quelques pièces ont sans doute disparu lors des destructions antérieures, notamment lors du saccage de la ville en 1562. Ce fonds comporte essentiellement des informations sur l'église et la paroisse Saint-Lô. Les cartulaires et inventaires sont tous de la période moderne excepté un fragment du 13^e siècle (A.D.S.M. 26 H 3). Les actes concernant les privilèges du prieuré, les fondations et les reliques avant le 15^e siècle sont bien conservés. Les pièces et registres relatifs à la comptabilité du prieuré sont également nombreuses mais elles se limitent à la période allant du 15^e siècle au 18^e siècle. La majorité du fonds concerne les biens du prieuré dans la ville de

Rouen (A.D.S.M. 26 H 59 à 26 H 78) et en Normandie (A.D.S.M. 26 H 79 et 26 H 140). Par son lien avec une paroisse de Rouen, plusieurs pièces se situent dans la série G. En outre, nous disposons de plusieurs plans terriers concernant les possessions rurales des chanoines.

Le prieuré apparaît sur tous les plans de Rouen mais également sur le plan du cours de la fontaine de Notre-Dame de Rouen (A.D.S.M. 12 Fi 34). L'église et le prieuré sont représentés sur plusieurs gravures modernes.

Plusieurs investigations archéologiques ont eu lieu à l'emplacement du prieuré Saint-Lô. Les fouilles du lycée Camille Saint-Saëns et de l'Espace du Palais ont mis au jour plusieurs éléments du prieuré Saint-Lô (Leclerc *et al.*, 1997 ; Pitte, 1994, 1995, 1997 ; Caldéroni et Follain, 1991 ; Verlut, 1984).

❖ Bibliographie :

- Arnoux, M. (Éd.), 2000. *Des clercs au service de la réforme : études et documents sur les chanoines réguliers de la province de Rouen*. Turnhout : Brepols.
- Cailleux, P., 2011. *Trois paroisses de Rouen, XIII^e-XV^e siècle : Saint-Lô, Notre-Dame-la-Ronde et Saint-Herbland*. Caen : Pôle universitaire normand.
- Caldéroni, P., Follain, E., 1991. *Rouen, Îlot du Palais, Impact archéologique, avril 1991*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Delsalle, L.-R., 2007. *Rouen à la Renaissance sur les pas de Jacques Le Lieur*. Rouen : Librairie L'Armitière.
- Farin, F., 1731. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Sixième partie. Contenant la suite des prieurez, & toutes les autres communautés religieuses. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite*. Rouen : Louis Du Souillet.
- Fauroux, M., 1961. *Recueil des actes des ducs de Normandie de 911 à 1066*. Caen : Caron.
- Glanville, L. de, 1891a. *Histoire du prieuré de Saint-Lô de Rouen : ses prieurs, ses privilèges, ses revenus d'après les documents authentiques tirés des archives de la Seine-Inférieure et mis en ordre*. Rouen : E. Cagniard.
- Glanville, L. de, 1891 b. *Histoire du prieuré de Saint-Lô de Rouen : ses prieurs, ses privilèges, ses revenus d'après les documents authentiques tirés des archives de la Seine-Inférieure et mis en ordre*. Rouen : E. Cagniard.
- Glanville, L. de, 1871. Curieux privilèges de l'ancien prieuré de Saint-Lô. *Bulletin Monumental*, 4^e série, 7, 37^e volume, pp. 3-8.
- Hasquenoph, S., 2009. *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours*. Seyssel : Champ Vallon.
- Leclerc, E., Maret, C., Follain, E., Gaston, C., Lotti, P., 1997. *Rouen, Lycée Camille Saint-Saëns*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Le Maho, J., 1996. Recherches sur les origines de quelques églises de Rouen (6^e-11^e siècles), *Bulletin Départemental de la Commission des Antiquités de Rouen*, 43, pp. 143-205.
- Pitte, D., 1997. *Rouen, Lycée Camille Saint-Saëns, Document final de synthèse*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Pitte, D., 1995. *Rouen, Lycée Camille Saint-Saëns, prérapport*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.

- Pitte, D., 1994. *Rapport sur les sondages réalisés sur l'emplacement du lycée Camille Saint Saens, à Rouen, 2-11 mai 1994*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Thaurin, J.-M., 1887. Les fouilles de la rue Saint-Lô, *Journal de Rouen*, 28 janvier.
- Verlut, R., 1984. *Fouille d'urgence du parking du Palais de Justice*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.

3.Mendiants

Notice 9 : Couvent des Augustins

Dénomination de l'établissement : Couvent des Augustins.

Date d'apparition : - *première implantation* : début 13^e siècle.

- *deuxième implantation* : 1309.

Date de disparition : - *première implantation* : 1308.

- *deuxième implantation* : 1790.

Références cadastrales

- **cadastre de 1827** : - *première implantation* : Inconnues.

- *deuxième implantation* : 6^e section 2^e feuille ; parcelles 838 à 841 + 964 à 971.

- **cadastre actuel** : - *première implantation* : Inconnues

- *deuxième implantation* : Feuille ZD ; parcelles 1-19, 32, 61-63, 79-80, 96-101, 106-110.

Adresse actuelle : - *première implantation* : Inconnues

- *deuxième implantation* : Quai de Paris

Adresse sur le cadastre de 1827 : - *première implantation* : Inconnues

- *deuxième implantation* : Cet établissement est borné par les rues Malpalu, des Crottes, des Avirons et des Augustins.

Conservation : - *première implantation* : Détruit

- *deuxième implantation* : L'église est détruite en 1944. Les deux travées sud de la chapelle et une fontaine constituent les vestiges de cet ancien couvent.

Usage actuel des bâtiments : - *première implantation* : Détruit

- *deuxième implantation* : Public. Les vestiges sont classés aux Monuments Historiques en 1958.

Couvent des Augustins

❖ **Ordre** : Contrairement aux Franciscains et aux Dominicains, l'ordre des Augustins tire son origine de l'érémisme et plus précisément naît d'un regroupement de plusieurs communautés d'ermites italiens. En effet, par une bulle du 17 janvier 1244, le pape Innocent IV ordonne la fusion de tous les ermites de Toscane en une seule congrégation et leur impose la *regula sancti Augustini* (Hasquenoph, 2009 : 419). Près de dix ans plus tard, en 1253, la même opération est réalisée pour les ermites de Lombardie et de Romagne, les Zambonini et les ermites de Brettino. Le point d'orgue de ce rassemblement se déroule en 1256 lorsque, par une bulle datée du 9 avril (*Licet Ecclesiae*), le pape Alexandre IV ordonne la tenue d'un chapitre général des principales congrégations d'ermites en Italie. Lanfranc de Milan, ancien prieur des ermites lombards, est élevé à la charge de Maître général des frères ermites de Saint-Augustin puisque c'est ce nom qu'adoptent les congrégations unifiées. En somme, l'ordre des Augustins est né en 1256 de ce que l'on appelle communément la Grande Union (*Magno unio*). Cette fusion, plus ou moins forcée, ne fait pas l'unanimité : les Guillelmites, fortement attachés à la règle bénédictine, refusent de se rattacher à cet ordre. En revanche, les petits groupes d'ermites italiens sont eux peu à peu agrégés à l'ordre des Augustins (Hasquenoph, 2009 : 419).

Au 13^e siècle, le clergé séculier tente de limiter le nombre d'ordres mendiants, soit en s'opposant à la création de nouveaux ordres soit en supprimant les ordres créés depuis le concile de Latran de 1215. Les Augustins réussissent à sauver leur fondation d'une part en affirmant la grandeur de leurs origines (saint Augustin), d'autre part en affirmant l'ancienneté de leur fondation (l'ordre n'est pas nouveau, mais résulte de la fusion de plusieurs groupes d'ermites existant avant 1215). Le concile de Lyon de 1274 confirme le statut de Mendiants des frères ermites de saint Augustin. Dès 1284, les Augustins commencent à élaborer leurs statuts. Les Statuts de cet ordre sont promulgués au chapitre général de Ratisbonne de 1290 et sont approuvés oralement par le pape.

❖ **Origine de l'établissement** : Les Augustins ne parviennent pas dans un premier temps à s'installer dans la ville de Rouen. À la fin du 13^e siècle, ils acquièrent une propriété dans un village du nom de Bihorel situé sur l'un des plateaux nord de Rouen (Fig. 9.1). De cette implantation extra-urbaine, nous ne connaissons rien. La pauvreté du fonds des Augustins ne nous indique pas leur lieu de résidence à Bihorel. Les religieux logent certainement dans une maison quelconque en attendant que de riches bienfaiteurs les aident à s'installer en ville.



Figure 9.1 : Localisation de Bihorel sur la carte de Cassini (1757).

Comme l'affirme François Farin, cette maison est trop éloignée de la ville pour que ces religieux puissent bénéficier de quêtes suffisantes à leur survie⁷⁶. En avril 1309, Philippe le Bel donne et concède aux Frères Ermites de l'ordre de saint Augustin l'ancien couvent des frères Sachets (A.D.S.M. 29 HP 2)⁷⁷.

⁷⁶ " Cette première habitation des Religieux Augustins étant trop éloignée de la Ville, où ils pouvoient faire beaucoup de fruit, on leur procura la maison où ils font maintenant, qui pour lors étoit habitée par les Sachets ou Frères de la Pénitence de Jésus-Christ ainsi apellez d'autant que leur habit étoit fait en façon de sac de couleur bleuë " (Farin, 1731 : 81-82).

⁷⁷ " *Philippus dei gratia Francorum rex. Notum facimus universis presentibus quam futuris quod cum sancte recordationis beatissimus Ludovicus rex anus noster ad divini cultus augmentum et regularis observantiae propationem mansionis locum fratribus saccorum Rothomagi conventus et observantia religionis ipsorum per romanus [tache] ecclesiam minime comprobata dicti fratrer ad illum iam coeperint statum pervenire quod infra paucorum curricula temporum pauci vel nulli super erunt ex iure. Cum in super praefatis deficientibus fratribus vel praedictum locum dimittantibus iuxta concessionem ipsius qui nostri dicti loci proprietatis ad nos redeat ad pios usus personis aliis conferendi. Volentes locum illum qui dictorum contemplatione fratrum deditus et attributus in pios usus fuerat aliquatenus ad profanos reverti : sed secundum bonum et laudabile concedentis propositum in piorum observantiam usum perdurare nostra direximus considerationis intuitum in religiosos viros fratres eremitarum ordinis S. Augustini per ipsam romana ecclesiam approbati laudabiliter disciplinis regularibus ac theologie facultatis apicibus insistentes eisdem ergo fratribus tenore prescutium praefati loci donationem facicute concedimus et post decessum vel post recessum dictorum fratrum saccorum et specialiter fratris Rogerii de feritate qui in ipso loco postuemus et solus dicitur remansisse aut si Idem frater Rogerius ad dictorum fratrum sancti Augustini religionem migrare voluerit, locus et mansionum ipsorum praedictorum cum suis pertinentiis remaurant in perpetuum ipsis Beati Augustini fratribus et ibidem ipsi fratres suam perpetuam faciam mansionem absque impedimento quocumque. Ita quod aliquo non presumat aliqualiter ipsos fratres super hoc impedire vel etiam molestare quod ut firmum et causa. Actum apud Cachant anno domini millesimo trecentesimo nono mense aprili "* (A.D.S.M. 29 HP 2).

⁷⁸ En raison de la multiplication des ordres ayant adopté le mode de vie des Dominicains et des Franciscains a lieu le concile de Lyon en 1274 chargé de clarifier la situation. Grégoire X, invoquant le concile de Latran IV, interdit la création de nouveaux ordres et supprima tous les ordres mendiants n'ayant pas obtenu de reconnaissance officielle dès 1215 (Bériou, 2009 : 10). Pour les autres, trois cas de figures étaient possibles. Une des options possibles était le sursis c'est-à-dire qu'aussi longtemps que les religieux profès seraient en vie et n'auraient pas émis le souhait de changer d'ordre, la communauté perdurerait : tel est le cas des Sachets. La situation est plus enviable pour les Franciscains et les Dominicains maintenus définitivement car ils étaient considérés comme utiles

L'ordre des Sachets apparaît en Provence peu avant 1251. Le développement de cet ordre est assez important : il se développe rapidement à partir de 1256, possédant plusieurs maisons religieuses en Europe et en Palestine. Les frères du Sac sont introduits dans le royaume de France en 1261 sous saint Louis (Hasquenoph, 2009 : 421). Ils sont installés à Rouen grâce à l'appui de Louis IX ("*cum sancte recordationis beatissimus Ludovicus rex anus noster ad divini cultus augmentum et regularis observentiae propationem mansionis locum fratribus saccorum Rothomagi conventus*" A.D.S.M. 27 HP 2), entre 1261, date d'introduction des Sachets dans le royaume, et 1266, date à laquelle ils sont mentionnés pour la première fois à Rouen dans le testament d'Azon le Tort (A.D.S.M. G 3545). L'ordre des Sachets ou des Frères de la Pénitence de Jésus-Christ est dissout par le concile de Lyon en 1274 (Hasquenoph, 2009 : 422)⁷⁸. Les biens de ces religieux tombent aux mains des Augustins. Ainsi, à Paris, les Augustins s'installent en 1293 dans le couvent des Sachets construit trente ans auparavant. Le transfert des Augustins de Rouen dans le couvent des Sachets se produit à peine quinze ans plus tard.

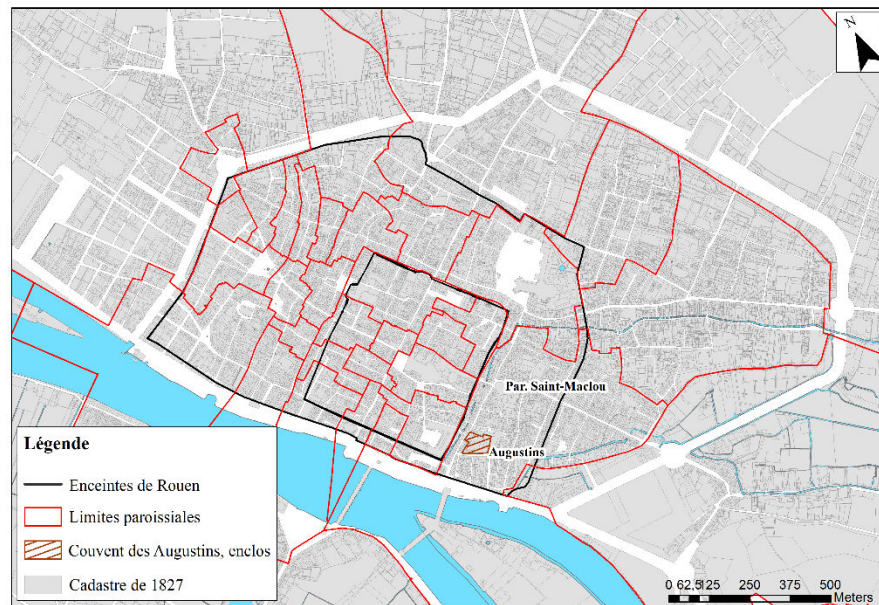
Lorsque Philippe le Bel prend la décision de donner le couvent des Sachets aux Augustins, il ne reste qu'un seul frère du sac ("*dictorum fratrum saccorum et specialiter fratris Rogerii de feritate qui in ipso loco*" A.D.S.M. 27 HP 2) puisque l'ordre est supprimé en 1274.

❖ **Site d'implantation** : Les Augustins sont transférés dans la paroisse Saint-Maclou dans les années 1309-1310 (Fig. 9.2, 9.3, 9.4 et 9.5). L'acte de Philippe le Bel n'apporte aucune indication sur l'environnement du couvent des Sachets ou sur celui des Augustins. La paroisse Saint-Maclou est, au cours du 13^e siècle, en pleine urbanisation : on comptabilise vers le milieu du siècle 1000 *parrochiani* (Delisle, 1876 : 229). En outre, les traces matérielles de cette urbanisation sont également mises en évidence par les fouilles archéologiques près de Saint-Marc (Caldéroni, 1991) ou encore dans la rue Martainville (Caldéroni, 1997). Le couvent des

au bien commun. En outre, les services qu'ils rendent à l'Église universelle montrent avec évidence qu'ils ont son approbation. Enfin, un statut flou est posé pour les Carmes et les Augustins. Ils acquièrent un salut immédiat grâce à l'ancienneté de leur fondation sans préjuger de leur avenir (De Fontette, 1977) .

⁷⁸ En raison de la multiplication des ordres ayant adopté le mode de vie des Dominicains et des Franciscains a lieu le concile de Lyon en 1274 chargé de clarifier la situation. Grégoire X, invoquant le concile de Latran IV, interdit la création de nouveaux ordres et supprima tous les ordres mendiants n'ayant pas obtenu de reconnaissance officielle dès 1215 (Bériou, 2009 : 10). Pour les autres, trois cas de figures étaient possibles. Une des options possibles était le sursis c'est-à-dire qu'aussi longtemps que les religieux profès seraient en vie et n'auraient pas émis le souhait de changer d'ordre, la communauté perdurerait : tel est le cas des Sachets. La situation est plus enviable pour les Franciscains et les Dominicains maintenus définitivement car ils étaient considérés comme utiles au bien commun. En outre, les services qu'ils rendent à l'Église universelle montrent avec évidence qu'ils ont son approbation. Enfin, un statut flou est posé pour les Carmes et les Augustins. Ils acquièrent un salut immédiat grâce à l'ancienneté de leur fondation sans préjuger de leur avenir (De Fontette, 1977) .

Augustins était érigé en face du canal du Robec, bordé d'ateliers de tissage. Les frères s'installent donc dans un quartier populaire et habité (Fig. 9.6).



Auteur : Lisc Levicux, 2018

Figure 9.2 : Site d'implantation du couvent des Augustins, début du 14^e siècle.



Figure 9.3 : La paroisse Saint-Maclou en 1525 (Vue de Le Lieur).



Figure 9.4 : Le couvent des Augustins et ses environs en 1575 (plan de Belleforest).

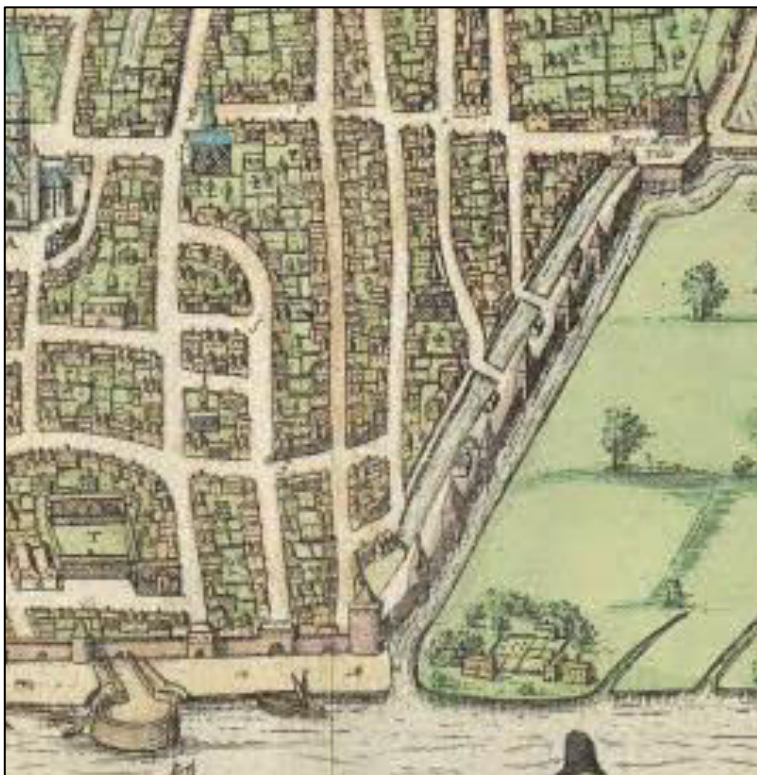


Figure 9.5 : Le couvent des Augustins et ses environs en 1575 (plan de Hogenberg).

chercheurs locaux. Ainsi l'abbé Cochet décrit l'église comme un " vaste vaisseau rectangulaire du 14^e siècle, à chevet droit, percé d'une grande fenêtre à six meneaux " (Cochet, 1871 : 380). Cette nef unique, divisée en dix travées, était couverte de charpente dont les entrails étaient portés par des consoles (corbeaux saillants formés par des demi-figures de personnages destinées). Sur le mur méridional, six des travées étaient percées de grandes fenêtres presque jointives, en arc surbaissé portant extérieurement la corniche et encadrant un réseau rayonnant (Fig. 9.8 et 9.9). Les quatre dernières travées étaient aveugles mais percées à leur extrémité inférieure de grandes ogives communiquant soit avec les chapelles, soit avec les bâtiments communautaires. Au nord, les trois premières travées étaient semblables à celles du midi. Trois travées étaient aveugles et lisses. Dans les quatre dernières travées s'ouvraient des fenêtres en plein cintre de dimensions irrégulières datées de la fin du 14^e siècle (Cochet, 1871 : 380). Une porte percée dans le pignon occidental était précédée d'un porche en pierre ajouté au 17^e siècle, formé d'une arcade en plein cintre entre deux colonnes accostées de deux hautes consoles peu prononcées, et surmonté d'une niche accompagnée de deux consoles très accentuées (Fig. 9.10). Le tout reste inachevé. Au-dessus apparaissait dans le pignon du 14^e siècle l'extrémité d'une grande fenêtre à réseau rayonnant et une petite fenêtre abritée par un arc saillant porté sur consoles ; le tout encadré par deux tourelles circulaires à toit conique de pierre (Cochet, 1871 : 380). L'église des Augustins mesurait 41 m sur 15 m (Volti, 2003 : 116 ; Fig. 9.11). D'après les mesures prises au lendemain de l'incendie de 1940, la hauteur de l'édifice environnait les 24 mètres (Volti, 2003 : 119 ; Fig. 9.8). Les ailes claustrales du couvent des Augustins étaient larges d'environ 9 m (Fig. 9.11).

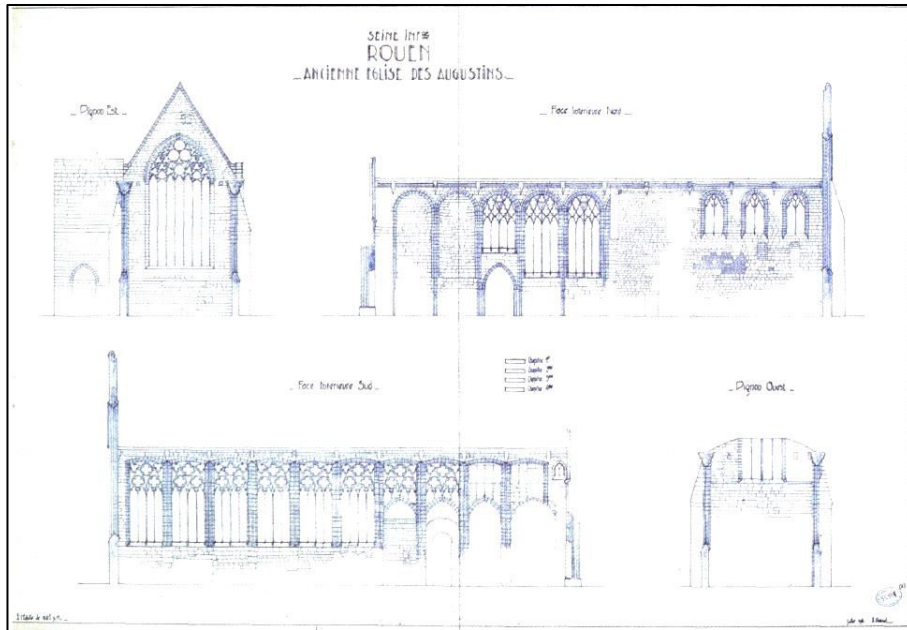


Figure 9.8 : Élévations extérieures et intérieures de l'église augustinienne de Rouen en 1940-1941, par A. Chauvel (Collection Médiathèque de l'Architecture et de Patrimoine, Paris, © Centre des Monuments Nationaux, Paris, cliché Patrick Cadet).

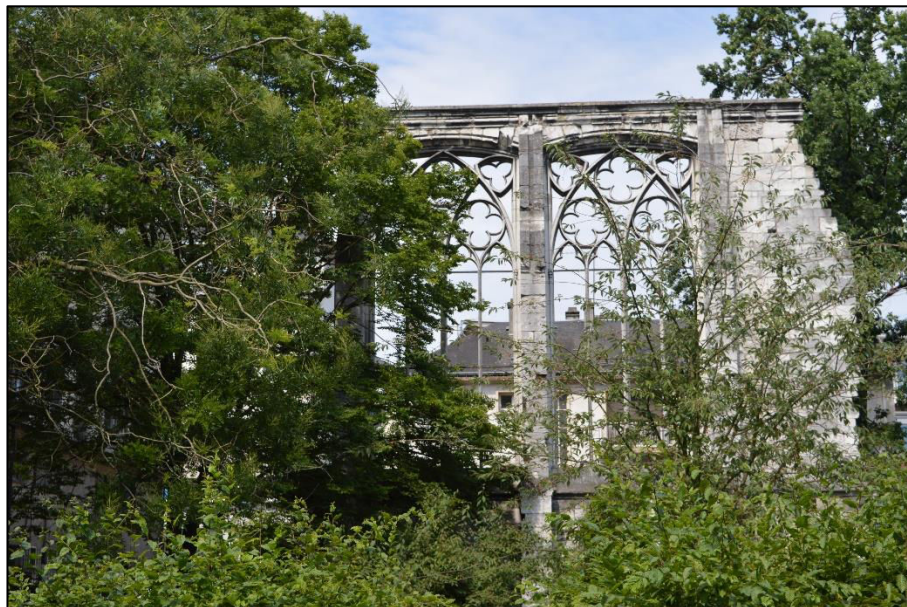


Figure 9.9 : Fenestrages de l'ancienne chapelle des Augustins (© Lise Leveux).

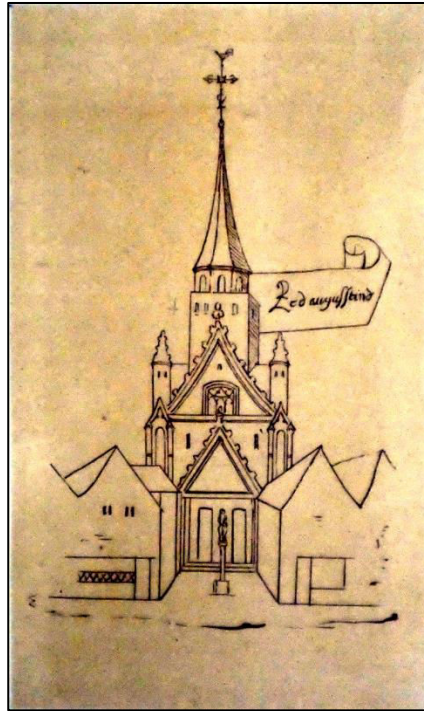


Figure 9.10 : L'église des Augustins en 1525 d'après le plan des fontaines de Jacques le Lieur (dessin : Jules Adeline).

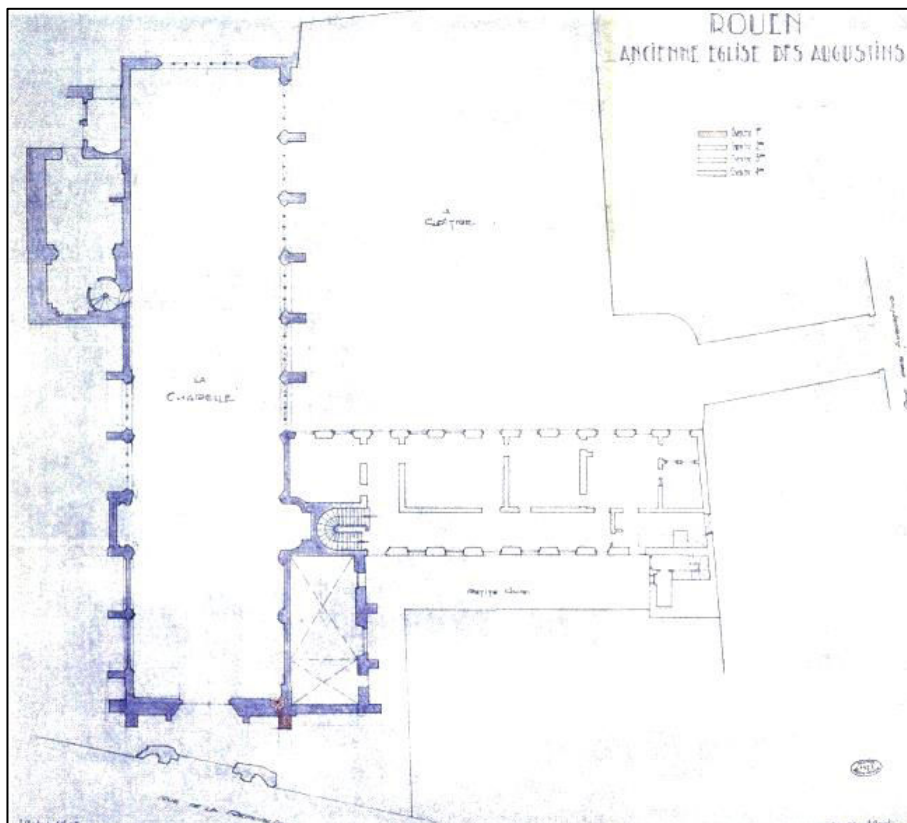


Figure 9.11 : Plan du couvent des Augustins rouennais en 1943, par A. Chauvel (Collection Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Paris, © Centre des Monuments Nationaux, Paris, cliché Patrick Cadet).

Un dispositif particulier avait été aménagé dans la nef des Augustins. Certains auteurs associent ce dispositif à une célébration rituelle d'origine païenne (Volti, 2003 : 131). Sur la paroi septentrionale, à 3 m de distance de la façade occidentale et à 3 m du sol, était disposée une niche fermée par une plaque. Dans cette niche était certainement logé le " vase de verre " découvert lors de la démolition de la paroi septentrionale de l'église en 1949 (Fig. 9.12). Il s'agissait plus précisément d'un calice en verre en forme de tulipe à base élargie datant du début du 15^e siècle (Fig. 9.13). Ce calice peut être associé à une cérémonie mentionnée dans les archives communales de Rouen au début du 15^e siècle. Selon Geneviève Sennequier, les maçons cachaient le vin solennellement en automne afin de le découvrir à Pâques (Sennequier, 1989). Cette pratique est attestée dans la paroisse Saint-Maclou dans laquelle avait été construit le couvent des Augustins. Ce calice servait de réceptacle lors d'une cérémonie analogue alors qu'il restait caché dans la niche pendant le reste de l'année. Ces cérémonies avaient probablement lieu dans les deux salles voûtées s'ouvrant à la hauteur des deux dernières travées occidentales de la paroi sud et communiquant avec l'extérieur et avec la nef (Sennequier, 1989).

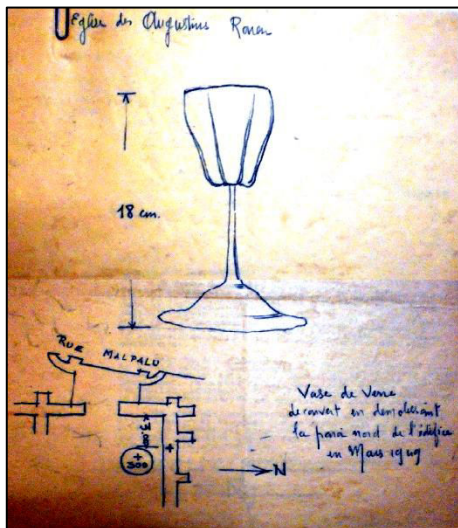


Figure 9.12 : Dessin à main levée du calice et localisation de l'endroit où ce dernier a été découvert en 1949.

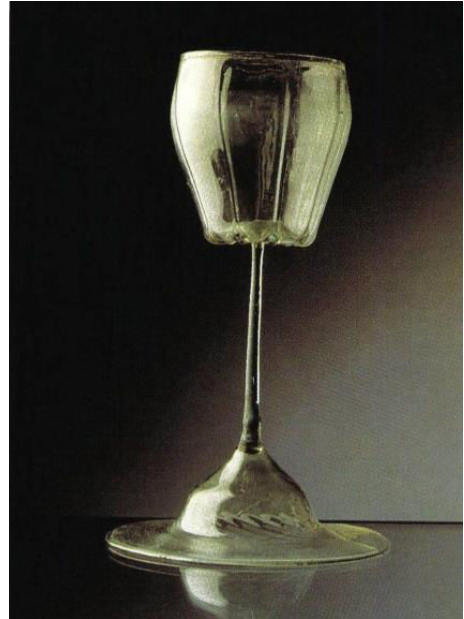
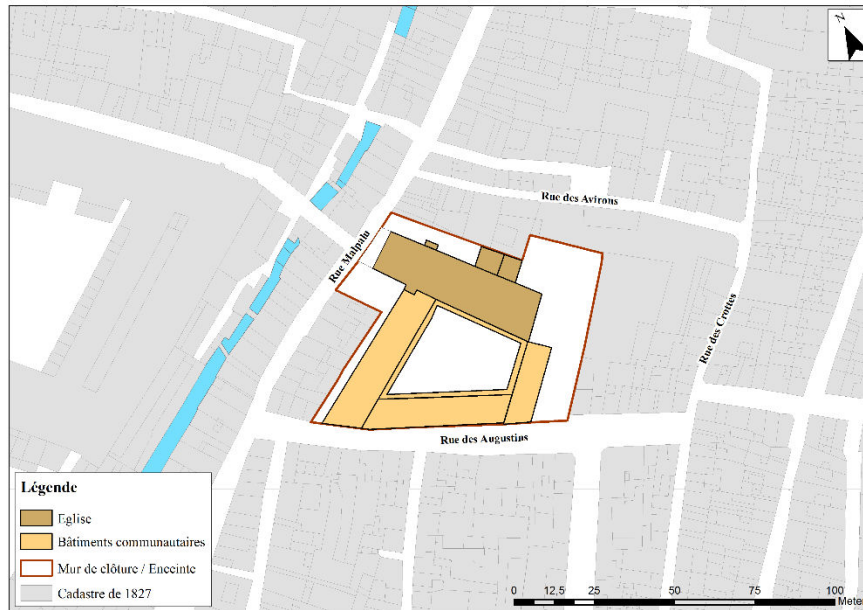


Figure 9.13 : Calice en verre en forme de tulipe à base élargie datant du début du 15^e siècle.

❖ **Dispositions internes** : L'église des Augustins, orientée est-ouest, a pignon sur la rue Malpalu (Fig. 9.14-9.15). Devant le portail occidental de l'église, les religieux avaient aménagé une cour trapézoïdale (Volti, 2003 : 98 ; Fig. 9.10). Les Augustins construisent deux chapelles au nord de l'église en 1435 (Fig. 9.14) et deux autres au sud en 1635 dont l'une est dédiée à saint Thomas de Villeneuve canonisé en 1655. Au 19^e siècle, l'église est coupée horizontalement en deux par un vaste plancher : elle est transformée en magasin au rez-de-chaussée puis en salle de réunion à l'étage.

Deux bâtiments sont disposés à l'est de l'église : l'un s'étendait au droit de l'église, du côté nord alors que le second, d'axe nord-sud, reliait le premier bâtiment à l'ensemble communautaire au sud de l'église. Deux bâtiments sont ajoutés à l'est de l'église dans la seconde moitié du 17^e siècle : d'axe nord-sud, il servait probablement de dortoir. En effet, dans le procès-verbal de 1790, le bâtiment qui comportait l'ancien dortoir des religieux se situait " à l'Occident de la cour" (A.D.S.M. 1 QP 1167).



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 9.14 : Le couvent des Augustins à la fin du Moyen Âge.

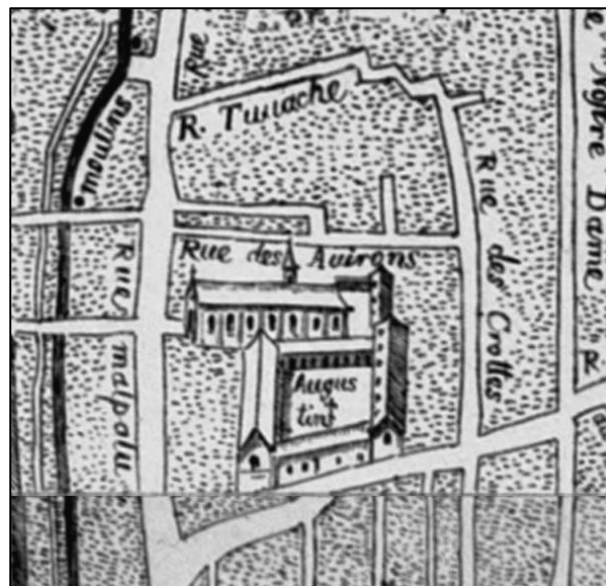


Figure 9.15 : Le couvent des Augustins en 1655 (plan de Gomboust).

Au 16^e siècle, les Augustins aménagèrent une fontaine à l'extérieur de l'enceinte conventuelle méridionale (Fig. 9.16-9.17). Ce dispositif est alimenté par le canal du Robec coulant à proximité (Volti, 2003 : 106). Durant le même siècle, l'enclos des Augustins comprenait des édifices de particuliers. En effet, en 1544, les Augustins doivent au chapitre seize sous pour le tènement de Guillaume Lamy compris dans le cloître (A.D.S.M. G 3063).



source www.stonemag.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 9.16 : La fontaine des Augustins : 38, rue des Augustins, 1907, photo de Eugène Atget (B.N.F., département Centre technique du livre, Est. rec. m 171-35).



Figure 9.17 : La fontaine des Augustins (© Lise Levieux).

Rouvray en habits " dissimulés " (A.D.S.M. G 1759). La mauvaise réputation de ce couvent ressort vers 1551 lorsque le cardinal de Vendôme, logeant à Saint-Ouen, avoue regretter que la procession pour la reddition de la Normandie eût été empêchée par le fait de ses vicaires généraux lesquels avaient déclaré que le cardinal verrait de très mauvais œil qu'elle se fit aux Augustins, lieu choisi cette année par les chanoines (A.D.S.M. G 2161). L'église est dévastée par les Calvinistes en 1562 (Du Plessis, 1970 : 66). Une remise est effectivement faite aux Augustins en 1562 pour les " grandes pertes, ruines et dommages qu'ils ont soufferts en l'année du désastre " (A.D.S.M. G 4654). La situation du couvent au 17^e siècle est précaire. En 1632, le chapitre Notre-Dame accorde aux Augustins de Rouen en considération des frais qu'il leur conviendra faire pour la nourriture des religieux " eu égard à la pauvreté dudit couvent " (A.D.S.M. G 2321). Ayant des problèmes financiers, les Augustins louent des bâtiments à la Régie des vivres (Fig. 9.18). En 1790, le couvent des Augustins est vendu comme bien national. Dans le procès-verbal du 22 octobre 1790, l'enclos était " borné par les rues Malpalu, des Augustins, des Crottes et des avirons et par des propriétés de particuliers " (A.D.S.M. 1 QP 1167). La Manutention du pain s'y installe peu de temps après. L'église est achetée par la ville en 1924 mais elle ne reste pas longtemps en sa possession. En effet, l'édifice est incendié et bombardé en 1944 puis totalement rasé en 1949 (Fig. 9.19-9.24). Seuls quelques fenestrages et la fontaine des Augustins ont été remontés dans le square Guillaume Lion (voir supra Fig. 9.9, 9.16 et 9.17).



Figure 9.19 : Vestiges de l'église des Augustins, pignon occidental (B.M.R. Burchell Nég. SVE 0709-0672).



Figure 9.20 : Vestiges de l'église des Augustins, collatéral (B.M.R. Burchell Nég. SPE 0709-0299).



Figure 9.21 : Vestiges de l'église des Augustins (B.M.R. dossier des Augustins).



Figure 9.22 : Vestiges de l'église des Augustins (B.M.R. Burchell Nég. SPE 0709-0003) .



Figure 9.23 : Vestiges du couvent des Augustins. Au fond la façade méridionale de l'église. Au premier plan, vestiges d'un bâtiment communautaire faisant partie au 17^e siècle de l'hôtel des Augustins (B.M.R. Burchell Nég. SPE 0709-0303).



Figure 9.24 : Vestiges du couvent des Augustins. Statue au centre du cloître des Augustins (B.M.R. Burchell Nég. SVE 0912-173).

❖ **Rayonnement du couvent** : L'église des Augustins est un lieu de sépulture privilégié. Des religieux et des laïcs y sont inhumés du 15^e siècle au 18^e siècle. Cette église conserve les sépultures de religieux ayant été évêques auxiliaires de Rouen. Tel le cas de Mathieu Sylvestre, évêque de Démétriade en 1453 ; Robert Clément, évêque d'Hippone en 1489 ; Nicolas de Coquinvilliers, évêque de Véria en 1532 et Jehan de la Massonaye, évêque d'Hippone en 1554 (Fournée, 1985 : 11). Jean de Lesley, évêque de Ross, en Écosse, mort à Bruxelles en 1596 est probablement inhumé dans cette église (Cochet, 1871 : 380). En outre, des laïcs ont élu sépulture dans la nef et dans le chœur de l'église : il s'agit plus particulièrement de bourgeois, de nobles et de marchands (dix-sept inhumations du 15^e siècle au 17^e siècle). François Farin recense les sépultures de cinq religieux du 15^e siècle au 17^e siècle (Farin, 1731 : 83-84). On compte quelques regroupements familiaux dans cette église : la famille Sanchez dans le chœur ; dans la nef, les hommes sont inhumés avec leur femme (Guillaume Commin, Pierre le Cordier) (Farin, 1731 : 83-84). Le rayonnement du couvent se renforce seulement à partir du 15^e siècle, date à laquelle apparaissent les premières fondations de messes (A.D.S.M. 29 HP 4 ; G 6872 ; G 7139 ; G 8957).

Le couvent des Augustins apparaît également comme l'un des lieux importants de la ville par où passent les processions. Ainsi " le 16^e jour de janvier [1497] furent faites processions générales à cause de la grande abondance des eaux de la rivière de Seyne qu'ilz estoient dedens la ville jusques aux Augustins et aux Cordeliers, et fut fait le sermon à la haulte cayre par Me Jehan Very, jacobin " (A.D.S.M. G 83).

Les religieux entretenaient des relations étroites avec les maçons rouennais. Ces relations étaient probablement très bénéfiques pour la communauté. Les artisans du bâtiment formaient une élite qui fréquentait les détenteurs du pouvoir administratif et financier de la ville (Lardin et Benoît, 1997 : 289-303).

Le couvent des Augustins était le centre de plusieurs confréries. Ainsi, l'église abritait la confrérie Sainte-Catherine mentionnée en 1638 (A.D.S.M. G 4906), la confrérie de Notre-Dame de Toute Joie (A.D.S.M. G 4907), la confrérie Saint-André mentionnée en 1552 (A.D.S.M. G 5491), la confrérie Saint-Jacques ainsi que la confrérie Saint-Christophe (A.D.S.M. G 4926).

❖ **Biens temporels et revenus** : La majorité des biens des Augustins proviennent de donations de fidèles. Leurs biens urbains se situent principalement dans la paroisse Saint-Maclou de Rouen (Fig. 9.25). Un exemple parmi d'autres est la donation par Laurence, veuve de Guillaume Haset, aux Augustins, d'une maison près la tour Guillaume Lion (A.D.S.M.

G 3547). Au début du 16^e siècle, les Augustins doivent 3 livres 10 sous au chapitre à cause de plusieurs maisons situées rue des Crottes (A.D.S.M. G 4316).

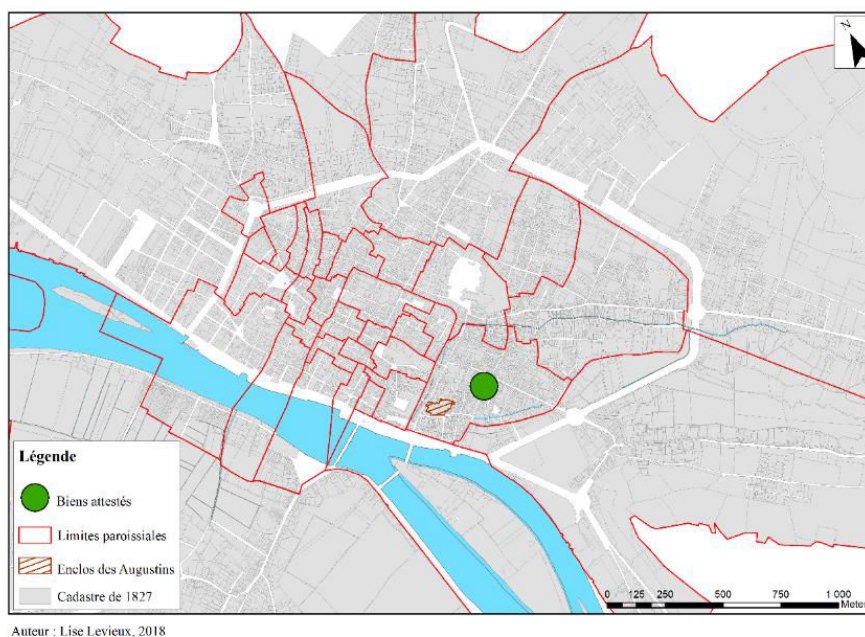


Figure 9.25 : Localisation des biens du couvent des Augustins.

❖ **Sources** : Le fonds des Augustins (A.D.S.M. 29 H) est le plus pauvre au sein des fonds des ordres mendiants conservés aux Archives départementales de Seine-Maritime. Néanmoins, certains actes relatifs aux Augustins apparaissent dans le fonds de l'archevêché (A.D.S.M. Série G). Dans ce fonds, les actes renseignent tant sur la discipline religieuse des Augustins que sur les travaux apportés aux bâtiments ou sur les rentes dues au chapitre.

Les sources iconographiques consistent en quelques plans modernes et quelques photographies de l'église prises après les bombardements de 1944. Le couvent apparaît sur tous les grands plans de Rouen. En 1940-1941, A. Chauvel fait un relevé des vestiges intérieurs comme extérieurs de l'église des Augustins puis en 1943, il réalise un plan des vestiges du couvent. Ces plans reprennent en partie celui dessiné par Edgard Naillon en 1938.

Aucune investigation archéologique n'a été menée à l'emplacement de ce couvent.

❖ **Bibliographie** :

- Bériou, N., 2009. Introduction. In : Bériou, N., Chiffolleau, J. (Eds.), *Économie et religion: l'expérience des ordres mendiants, XIIIe-XVe siècle*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, France, pp. 7–22.
- Caldéroni, P., 1997. *Rouen (76), 95/105 rue Martainville (DFS de sauvetage urgent)*, AFAN, Rouen, France.

- Caldéroni, P., 1991. *Rapport sur la fouille de sauvetage réalisée clos Saint-Marc, à Rouen, octobre 1991 (Rapport de sauvetage)*. Service Régional de l'Archéologie de Haute-Normandie, Rouen, France.
- Cochet, J.B.D., 1871. *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*. Paris : Imprimerie nationale.
- De Fontette, M., 1977. *Religionum diversitatem* et la suppression des ordres mendiants. In Centre national de la recherche scientifique (Éd.), 1274, *année charnière : mutations et continuités*. Paris : Éd. du CNRS, pp. 223–229.
- Delisle, L., 1876. *Polyptychum Rotomagensis dioecesis*. In Wailly, N. de, Delisle, L., Jourdain, C. (Eds.), *Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tome vingt-troisième, contenant la quatrième livraison des monuments des règnes de Saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis X, de Philippe V et de Charles IV, depuis MCCXXVI jusqu'en MCCCXXVIII*. Paris : imprimerie nationale.
- Du Plessis, T., 1970. *Description géographique et historique de la Haute Normandie : divisée en deux parties... Le Pais de Caux... Le Vexin : On y a joint un dictionnaire géographique complet et les cartes géographiques de ces deux provinces*. Brionne : Le Portulan.
- Farin, F., 1731. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Sixième partie. Contenant la suite des prieurez, & toutes les autres communautés religieuses. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite*. Rouen : Louis Du Souillet.
- Fournée, J., 1985. *Monastères et établissements religieux à Rouen avant la Révolution*. La Celle-Saint-Cloud : s.n.
- Hasquenoph, S., 2009. *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours*. Seyssel : Champ Vallon.
- Lanfry, G., 1953. La maison des Augustins, *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, Années 1946-1950, pp. 27–30.
- Lardin, P., Benoît, P., 1997. Les élites artisanales au service de la ville. Le cas de Paris et de Rouen à la fin du Moyen Âge. In : Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (Éd.), *Les élites urbaines au Moyen Âge : XXVIIe Congrès de la SHMES : Rome, mai 1996*. Paris : Publications de la Sorbonne, pp. 287–304.
- Sennequier, G., 1989. Le verre dit des Augustins de Rouen, *Dossier d'Archéologie*, 143, pp. 28–29.
- Volti, P., 2003. *Les couvents des ordres mendiants et leur environnement à la fin du Moyen Âge : le nord de la France et les anciens Pays-Bas méridionaux*. Paris : CNRS éd.

Notice 10 : Couvent des Carmes

Dénomination de l'établissement : Couvent des Carmes.

Date d'apparition : - *Première implantation* : 1260.

- *Deuxième implantation* : 1336.

Date de disparition : - *Première implantation* : 1335.

- *Deuxième implantation* : 1789-1790.

Références cadastrales :

- **cadastre de 1827** : - *Première implantation* : Inconnues.

- *Deuxième implantation* : 7^e section, 1^{ère} feuille ; parcelles 82-132.

- **cadastre actuel** : - *Première implantation* : Inconnues.

- *Deuxième implantation* : Feuille BI ; parcelles 57-58, 61-68, 186, 249-252.

Adresse actuelle : - *Première implantation* : Rue Saint-Sever.

- *Deuxième implantation* : Place des Carmes.

Adresse sur le cadastre de 1827 : - *Première implantation* : Rue Saint-Sever.

- *Deuxième implantation* : Place des Carmes.

Conservation : - *Première implantation* : Détruit.

Une inscription funéraire du 17^e siècle est conservée au Musée départemental des Antiquités de Rouen.

- *Deuxième implantation* : Détruit.

Usage actuel des bâtiments : - *Première implantation* : Détruit.

- *Deuxième implantation* : Détruit.

Couvent des Carmes : données générales

❖ **Ordre** : À l'origine, les Carmes sont des ermites regroupés sur les pentes du mont Carmel en Palestine au lendemain de la première croisade (1095-1099) (Hasquenoph, 2009 : 418). D'après la tradition, quelques anciens croisés et pèlerins européens auraient choisi de rester en Orient et d'y mener une vie érémitique en se plaçant sous la protection de la Vierge. Dès lors, ils prennent le nom d'Ermites de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Un fait avéré est que ces Carmes ont vécu quelque temps dans les grottes en ermites (Hasquenoph, 2009 : 276-278). Vers 1270, le patriarche latin de Jérusalem leur octroie, à leur demande, une règle de vie se rapprochant de celle des Camaldules, ermites italiens. Dans les années 1230, ils quittent peu à peu la Terre sainte (Baudry, 1977 : 294-296). Dès 1238, ces ermites quittent la Palestine par petits groupes pour s'installer en Sicile, en Italie, en Espagne, en France, en Angleterre, etc. (Hasquenoph, 2009 : 418).

Dès 1239, le pape Grégoire IX assure la protection d'une des premières communautés du Mont-Carmel implantée en Italie. Il donne le nom de frères mendiants aux ermites composants ce groupe religieux. Néanmoins, il ne suffit pas de porter le nom de Mendiants pour être reconnu en tant que tel. Le mode de vie doit se conformer au statut. Ainsi, en 1247, le premier chapitre général des Carmes occidentaux se tient en Angleterre : l'élection du premier prieur général est effectuée et il s'agit d'un anglais nommé Simon. De 1247 à 1265, le dirigeant de l'ordre s'investit dans sa charge et facilite l'adaptation des Carmes aux réalités occidentales, et par conséquent, à faire évoluer cet ordre d'ermite en un véritable ordre mendiant. Plusieurs mesures sont prises pour réaliser ce projet : adoucissement du régime alimentaire, réduction du silence, solitude mitigée (Hasquenoph, 2009 : 419).

À l'instar des autres Mendiants, les Carmes s'installent progressivement en ville et parfois dans les cités universitaires. Le 1^{er} octobre 1247, le pape Innocent IV, avec sa bulle *Quae honorem*, autorise les frères à s'installer dans les cités ou dans les faubourgs (Volti, 2003 : 16-17). En août 1253, le même pape charge le prieur général des Carmes de confier les ministères de la prédication et de la confession aux religieux qu'il juge suffisamment préparés. La demande officielle de fonder ou de transférer les couvents des Carmes dans les villes apparaît comme la suite naturelle de cette initiative papale (Sainte-Marie, 1945 : 229-230).

❖ **Histoire** : Les Carmes s'installent sur la rive gauche de Rouen vers 1260. Ils s'établissent dans la chapelle Saint-Yves située à l'entrée de la rue Saint-Sever. Incommodés

par de fréquentes inondations, ils obtiennent en 1336 de l'archevêque Pierre Roger, futur pape Clément VI, la concession d'un emplacement dans le voisinage de l'ancien *castrum*, à proximité de la chapelle Sainte-Apolline, située à l'extrémité de la rue Grand-Pont, qui prit plus tard le nom de rue des Carmes (Fournée, 1985 : 8-9).

Comparativement aux Franciscains ou aux Dominicaines, les Carmes demeurent discrets dans la ville de Rouen. Ils se contentent d'augmenter, grâce au soutien de nombreux bienfaiteurs, leur enclos. Par leur position, les religieux ne subissent pas de dégâts liés aux divers sièges dans la ville. Néanmoins, la proximité avec l'église Saint-Lô, et donc la présence du couvent mendiant dans la paroisse du même nom, a instauré un climat de méfiance entre les deux acteurs urbains. Dès leur arrivée, les Carmes doivent donner une compensation au curé de Saint-Lô. Ainsi, une lettre du vicaire de l'archevêque de 1337 mentionne une transaction entre le prieur et les religieux de Saint-Lô et le curé de Saint-Lô, d'une part, et les frères de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, qui viennent de construire une maison et un oratoire avec clocher, cloches et autels. Les Carmes s'engagent à payer, chaque année, aux religieux de Saint-Lô, douze livres de rente et à payer au curé de Saint-Lô, le quart des droits de luminaire, de draps et d'oblations perçus pour l'inhumation dans l'église de ces religieux de tout paroissien de la paroisse (A.D.S.M. G 6860)⁷⁹.

⁷⁹ " *In nomine domini amen datum per coppiam / subsiquo et subscriptione mei notarii publici subscripti / anno domini millesimo quinquagesimo septimo indictione decima / mensis vero julii die quinta pontificatus sanctissimi / In christo patris et domini nostri julii divina providencia / pape secundi anno quarto. Id quod sequitur universis / presentes litteras inspecturis vicarii reverendi in christo / patris ac domini [tâche]. P. dei gratia Rothomagensis archiepiscopi / in remotis agentis in spiritualibus et temporalibus generales. / Salutem in domino. Notum facimus Quorum cum nuper / controversia seu discencionis maleria moneretur seu / moneri speraretur inter religiosos viros priorem et / conventui monasterii sancti laudi Rothomagensis et curati / parrochialis ecclesie dicti loci ordinis sancti augustinii ex / una parte. Et religiosos viros priorem et fratres / ordinis beate marie de monte carmeli Rothomagensis ex / altera super eo quod dicti prior conventus et curatus / sancti laudi asserebant conquerendo quod dicti prior / et fratres de carmello quandam domus Rothomagensis infra / metas predicti parrochialis ecclesie situatam de novo ingressi / fuerant et eam habitare inteperant oratorium que ibidem / construxerant campanile et campanas et altaria / erigens palam et publica et alta urge divina inibi / celebrando recipiebant que defunctum ad suam sepultura / oblationis et obventionis de facto a quibuscumque christi / fidelibus tam parrochianis dicte parrochialis ecclesie quam / extremeis in dictorum prioris conventus et curati dicte que / sue parrochialis ecclesie iurtum et libertum dampnum / prejudicium et gravamen dictis priore et fratribus de carmello / in contrarium asserentibus quod et licet premissa fecerant et / faciebant hoc eis licebat pluribus de causis. Quorum specialiter virtate / suorum privilegiorum a sede apostolica sibi super hoc indullorum / et ex permissione domini Rothomagensis archiepiscopi predicti intervenientibus / in premissis. Et super hiis inter partes pluribus alteracionibus / sabitis tandem die jovis ante festum conceptionis beate / marie virginis videlicet iiii die mensis decembris preter hoc / ad nostram accedentes presentiam dicti prior et curatus sancti / laudi pro se ac religiosi vir frater ricardus dictus biencaise / concanonicus et procurator conventus ipse loci sancti laudi / necnon et religiosi viri fratres nicolaus vicarius seu vices / gerens ad presens prioris dicti locis de carmello ac frater / Johannes de duobus Inmellis procurator dictorum frater de / carmello prout de potestate procuratores seu surdicorum ipsarum / partum apparebat per patentes litteras quarum tenendo / inferius infirmitur ipse ambe partes sua ac suorum / monasteriorum ry dicte parrochialis ecclesie ac successorum / suorum utilitate pensata ac eorum indempnitatibus / providere volent super premissis tractane [pli] / composuerunt et amicabile convenerunt modo [pli] / inferius annotatis videlicet quod ipse prior et fratres / de carmello predicti et eorum successores solveretur / et solvent suolibet anno perpetuis futuris tempore / prefatis religiosi sancti laudi et eorum successores / ratione predictis oblationes et oblacionibus ut provenientibus / que ad eosdem ex vel pro predictis poterant [...] / libras*

En 1338, les religieux et le curé de Saint-Lô protestent contre l'installation des Carmes. Le maire de Rouen, Jehan Cabot, se transporte sur le lieu amorti au " couvent de Notre-Dame du Carme " par le duc de Normandie dans la ville de Rouen. Il fait borner le lieu concédé aux religieux et que la ville reconnaît volontiers comme lieu d'aumône. Néanmoins, plusieurs maisons sur lesquelles le curé et les religieux de Saint-Lô percevaient des rentes se situaient dans le lieu délimité par le duc de Normandie. Les religieux et Robert Alacorne, curé de Saint-Lô, protestent pour la conservation de leurs rentes assises sur des biens compris dans l'enclos du dit monastère (A.D.S.M G 6860)⁸⁰. Nicolas Dablèges, prieur des Carmes, affirme qu'il ne

turonensis annui redditus ad quatuor terminos annui / consuetos in quolibet illorum sexaginta solidos pruno [pli] / incipiente ad festum nativitate domini proximi [effacé] / secundo ad festum pachedomini inde primo [pli] / ad festum nativitate beati Johannis baptiste. Et quarte ad festum / sancti michaelis in monte gargano inde sequens. Et / sit deinceps in perpetuum absque aliqua contradictione seu / reclamacione quacumque pro recompensatione omne et singulorum / que dicti religiosi sancti laudi possente petere vel exigere / a dictis fratribus occasione juris parrochialis seu ratione / oblationum et obventionum undecimque a dictos fratres seu eorum / ecclesiam et domus pertinente. Quod a tamen que si aliquis parrochiamis / Ipsius ecclesie sancti laudi in eadem parrochia decessent et / ad ecclesiam seu oratorium dictorum religiosorum de carmelo / directe de portetur absque eo quod ad ecclesiam parrochiale sancti / laudi defferatur seu missa. Ibidem pro eo celebratur ipsi / religiosi de carmelo pro ipso deffuncto eidem curato ad / quartam portionem reddendo luminarius [...] et oblatio / quo ibidem infirmabitur solveremodo tenebuntur. Si vero / dicte parrochie parrochiani [...] in eadem ecclesia sancti / laudi missam fabuerint. Et post ea ad dictos religiosos / de carmelo vel eorum domus deportetur et Ibidem / sepelietur vel non ipse curatus sancti laudi predicto / funere de siis que Ibidem apportabuntur [effacé] percipit / nec fabebit nec de legatis se relictos dicte domini [...] " (A.D.S.M. G 6860).

⁸⁰ " À tous ceulz que ces lettres verront Johan Cabot maire de Roan salut. Comme le duc notresire de sa grâce especial [effacé] / amorti a Relegieus hommes le prieur et couvent de nostre dame du carme de Roan un tènement assis en la paroisse / Saint Lo de Roan que l'en avoit donne as diz relegieus pour dieu et en ausmosne et pour alec célébrer le [effacé] / service et pour ce que audit amortissement avoit contenu sauf autri droit en quel tènement nous eu non de la dicte / ville avons sur droit tant en jurisdiction comme autrement et pour ce ne soient et ne pooient les diz frères faire [effacé] / [pli] lieu et tènement tele comme a l'ostel de relegin et daumosne doit avoir se comme avons consentissons / Et pour ce nous eussent requis et supplie par plusieurs fois a Grant instance que nous et nos pers nous vousissons ase / consentir. Pour quoi nous [pli] et en regart daumosne et de charité en eussions palle par plusieurs fois anos pers / lesquies eussent acorde que nous et eulz delessons que le lieu et veissions se ce que les diz frères requeroient pooit est / en [pli] de la dicte ville ou non. Afin de leur acorder leur dicte requeste [pli] endit préjudices. Et pour ce / [...] et faire. Nous et Guillaume des Essarz Robert du Chastel Jehan Naguet Godeffroy Lallemand Robert de Lausnoy / Symon Ravinel Guillaume le Mongne et Jehan Gohe nos pers fussons ales ensemble sur le lieu avec plusieurs / des jurés de la ville et après ce que nous et nos pers avec laves des jures dessus diz nous fussons benigne / ment acordés a la suplication des diz frères en tant comme anous et a chascun de nous peut et doit appartenir tant / seulement iouste la fourme et selon le contenu des lettres du duc notre seigneur sur ce empêtrées des diz frères. Et pour pluz / seurement acomplir le dit acort eusonz commande as jures dessus diz que eulz bournassent et limitassent le lieu qui / donne leur avoit estre comme dit est la quele chose eulz eussent fait en notre présence si comme toutes ces choses sont / pluz aplain contenues en une lettre que les dis frères ont de nous et enregistrée en nos roules de la ville. Sachiez / touz que par-devant nous maire dessus dit en la présence de nos pers dessus diz furent présens frère Nicole Dableiges / prieur dudit hostel et son couvent ace appelé dune part et d'autre Robert a la corne chanoine de Saint Lo de Roan / tant pour le prieur et couvent de Saint-Lô dessus dit que pour li et comme cure de la dicte paroisse de Saint Lo de Roan / dessus dit d'autre pas lequel dant Robert dist que en certains lieux dudit tènement que nous faisons bourner / comme dit est les diz relegieus de Saint Lo avoient rentes et ne vouloit et faisoit protestation en non que dessus est dit / que chose que nous feissions ou feissonz faire leur tournast a préjudice que eulz neussent leur droit tout sauf es lieux / sur quoi les dictes rentes sont deues comme eulz avoient eu ardevant laquele protestation le dit frère Nicole du Bleiges / a consentement de ses frères acorda as diz relegieus de Saint Lo et voudrent les diz prieur a frères du Carme pour / eulz et pour leur successeurs que se les lieux sur quoi les dictes rentes sont deues nestoit garnis pour y justicier pour / les dictes rentes que les diz relegieus de saint lo peussent justicier pour leur dictes rentes sur tous les héritages des / diz frères du carme acquis et a acquerit et semblablement voudrent que se eulz acqueroit aucuns héritages sur quoi / les diz relegieus de saint lo eussent rente que eulz peussent faire leur justice semblable comme devant est expresse / Et aucun

souhaite pas porter atteinte au droit du prieur et de la cure de Saint-Lô, lesquels pourront toujours recourir à la juridiction du maire de Rouen si les Carmes ne respectent pas leur parole. La suite de cette affaire n'est pas connue mais il est fort probable qu'à l'instar des Cordeliers cela se soit fini par un accord dans lequel les Carmes doivent donner une compensation pour la suppression des rentes de la paroisse. Néanmoins, cet arrangement n'arrête pas définitivement la rivalité entre les deux parties. En 1507, le sénéchal de l'archevêque transige en faveur des Carmes, à l'occasion d'un procès contre les prêtres de la paroisse Saint-Lô qui voulaient assister et chanter aux funérailles des laïcs dans l'église du couvent (A.D.S.M. 32 H 1 ; G 6860)⁸¹. Aux

débat ou descort nessoit sur ce entreulz la juridiction et congnoissance nous en appartenist et anos succes / seurs maire en non de la dicte ville non obstant le dit amortissement. Et pour ce tenir et acomplir sanz venir encontre / les diz prieur et couvent du carme dessus dit pour eulz et pour leur successeurs obligèrent tous les biens de / leur moustier aprendre et avendre se mestier estoit. En tesmoin de ce nous maire dessus dit avons mis a ces / lettres le seel de la commune de Roan qui furent faites le merquedi tiers iour de juing lan de grâce mil trois / cens trente et huit " (A.D.S.M G 6860).

⁸¹ " À tous ceux que ces présentes lettres verront ou orront Jehan Durant garde du seel des obligations de la viconté / de Rouen salut comme discord et procès fut meu et pendant devant le viconte des omosnes de l'archevesché de Rouen ou son lieutenant entre les religieux / prieur et couvent de Notre-Dame du carme de Rouen porteurs de clameur de gaigepleige dune part et les religieux prieur et couvent de Saint Lo de Rouen et dom / Jehan Delamare religieux dudit prieure et cure de Saint Lo dudit Rouen déffendeur dudit gaigepleige d'autre part pour empescher par lesdictz religieux / du carme que ledit cure son vicair et cleric dicelle cure de Saint Lo ne comparussent on assistassent aux services obsecques et funerailles / des parroissiens ou parroissiennes dudict lieu de Saint Lo lecas [...] quilz sont inhumez ou esluy sont leur sépulture en ladicte église du carme icelles parties / par le moien daucuns leurs conseulx et amys sont condescendus a tel appointment qu'il s'ensuit. Savoir faisons que par devant Robert Ygou et Jehan Godeffroy / tabellions jurez deladicte viconté pour le roy notre sire furent présens frère Guillaume [tache] en théologie et procureur dudit couvent des carmes porteurs /de ladicte clameur de gaige pleige dune part et ledit delamare pour luy et soy [tache] et religieux prieur et couvent de Saint Lo d'autre part lesquelz / de leurs bons grez volontaires congrurent et confessèrent leurdit acord et appointment [tache] Cest assavoir que ledit deblosseville pour luy et soy faisant fort / des autres religieux et couvent dudit du carme promectant quilz auront [tache] ratifier le contenu en ces présentes touteffois que requis en sera et est désiste et de party gaige pleige et du procès meu et intentesur icelluy et [tache] court et en garder de dommeige lesdits religieux et cure de Saint Lo [effacé] / Icelluy de blosseville oudit nom reconsentu voullu et acorde que touteffois que le cas soffrira que aucun des paroissiens ou paroissiennes dicelle cure de saint lo / seroit inhumé en ladicte église du carme icelluy cure religieux dudit prieuré pourra avec le cleric matricullier dicelle cure assister et estre présent selon luy semble / avec lesditz religieux du carme a tous les services obsèques et funérailles qui se feront pour les aucuns diceulx paroissiens ou paroissiennes. Et en ce faissant prendre et percevoir des exécuteurs ou amis des trespassez aucun emollument s'il leur plaist gracieusement luy donner. Et se ledit cure ny pavoit comparoir / pour aucune légitime cause dempeschement Il y pourra envoyer lun des autres religieux dudit prieur de Saint Lo comme son vicair lequel ensemble ledit /cleric auront tel auctorité droicture et préminence quilz auroient sele cure présent y estoit. Et sans règne ce présent appointment permisse préjudicier ne porter préjudice / ausditz religieux et couvent du carme envers autres que ledit cure de Saint Lo. Et aussi sauf audit cure de Saint Lo auras quil feroit trouve que autres religieux de / ceste ville de Rouen les curez et leurs vicaires seeulliers eussent droit de comparoir et a assister ausditz services ledit cure de Saint Lo le pourra poursuyr cy après / et y garder sont droit ainsi que les autres curez de la ville. Et a ce tenir entériner et deument acomplir et a faire ratifier par les dictes parties le contenu en ces présentes / Cest assavoir ledit curé soubz les seaulx dudit prieur et couvent de Saint Lô. Et lesditz Religieux du carme soubz le seel desdictz prieur et couvent du carme Lesdites / parties en obligèrent et obligent par ces présentes lun a lautre tous les biens rentes et revenues desdictes églises en tant que faire le pavoient. À estre pour ce prin vendu / et exploictez doffice de justice par tous lieu et soubz quelque juridiction ou juridictions quilz seroient et pourroient estre sceuz et trouvez. Et sy jurèrent avon / jamais venir ne faire venir sur leffect teneur exécution et accomplissement de ces dictes présentes en aucune manière. Renoncans sur ce a touteschoses généralement / et especiallement quelzconques parquoy venir ou faire venir y pourroient. En tesmoing de ce avons a la rellacion desditz tabellions avonsmis a ces lettres / le seel desdictes obligations. Ce fut fait et passe audit lieu de Rouen lan de grâce mil cinq cens et sept le lundi vingt unziesme jour de février par devant / [Pli] " (A.D.S.M. G 6860).

derniers siècles de l'Ancien Régime, ils étaient connus sous le nom de " Grands Carmes ", pour les distinguer des Carmes déchaussés – issus des réformes initiées par sainte Thérèse d'Avila et Saint Jean de la Croix -, qui s'étaient installés à Rouen au 17^e siècle.

Le couvent des Carmes est supprimé à la Révolution (A.D.S.M. 1 QP 1167). L'église et les bâtiments sont détruits progressivement jusqu'en 1810 afin de récupérer les pierres. Pendant un temps, peu après 1790, la " Société Populaire " siégea dans les anciens locaux désaffectés avant de s'installer dans l'église paroissiale Saint-Laurent.

Il subsistait encore, au début du 20^e siècle, au nord de la place des Carmes, quelques vestiges de l'église. Malheureusement, le quartier des Carmes a été gravement sinistré lors du bombardement du 19 avril 1944 et ces ruines ont disparu.

❖ **Rayonnement du couvent** : Les Carmes avaient obtenu dès leurs débuts la protection et l'appui de grands seigneurs laïques comme ecclésiastiques. Les religieux s'installent dans la ville grâce au soutien de l'archevêque Eudes Rigaud. Leur transfert sur la rive droite, à l'intérieur du *castrum*, est favorisé par le soutien du roi Jean le Bon. De plus, il faut noter que l'agrandissement de l'enclos n'aurait pas été possible sans les rois Charles V et Charles VI et la reine Isabeau de Bavière (A.D.S.M. 32 H 2). Ainsi, si le couvent n'est pas une fondation royale, les rois de France contribuèrent fortement à le doter de biens et de privilèges importants lors de leur installation. Ils bénéficient également de la protection de la reine Blanche de Navarre (1350). En effet, lorsque celle-ci accorde en 1350 la place des anciens fossés de la ville pour y construire les maisons destinées à loger les pauvres, elle met pour condition " que ces maisons seraient basses sans cheminées afin de ne pas accommoder le dortoir des religieux " (Naillon, 1938). La reine Blanche met dans son testament les quatre ordres mendiants de la ville de Rouen auxquels elle lègue cinquante francs (Delisle, 1885 : 18).

Le célèbre duc Bedford fut un de leurs plus grands bienfaiteurs (A.D.S.M. 32 H 2). Il paie les rentes que les Carmes devaient et leur octroie de nombreux biens, dont des dîmes importantes, leur permettant de faire des travaux au couvent⁸². Ce fut lui sans doute qui fit

⁸² " *Omnibus hec visuris officialis Rothomagensis Salutem in domino Notum facimus quod anno domini millesimo quadragesimo quadragesimo primo / die martis post letare Jherusalem vidimus quasdam licteras sigillo venerabilis capituli ecclesie Rothomagensis sigillatas savas et integras non viciaris non cancellatas / firmam que sequitur continentes. UNIVERSIS presentes litteras inspecturis CAPITULUM ecclesie Rothomagensis decano absente. Salutem in / domino Cum nuper illustrissimus princeps et dominus noster metiendissimus dominus Johannes filius frater et avunculus regum dux Bedfordie et Andegavie / comes cenomanie Richemondie Braudalie et hariturie pia devotione sancta que consideratione motus ecclesie nostre Rothom. nobis ac successoribus nomine ad dei laudem et gloriose beate marie virginis eius matris sanctorumque et sanctarum atque civinni superiorum gloriam necnon divini cultus augmentum sub certis / tamen modis et conditionibus in litteris eiusdem illustrissimi principis et domini nostri metinendissimi nobis propter. Datis latustactis et declaratus / Et inter alia subspe quod per hoc teneremur religiosos viros fratres beate marie de carmello et eorum domum Rothomagensis acertis*

reconstruire l'église, laquelle avait une nef avec berceau en bois, un clocher élevé et un beau portail.

Le monastère des Carmes fut le siège de plusieurs confréries (A.D.S.M. 32 H 1). Ainsi, la confrérie des brodeurs-chasubliers était dans la chapelle Sainte-Clair. La confrérie de l'Immaculée Conception (ou Puy des "Palinods") demeure la plus illustre. Elle se réunissait aux Carmes depuis 1515, après s'être réunie dans l'église paroissiale Saint-Jean. Le 8 décembre, les lauréats du Puy des "Palinods" y étaient couronnés pour leurs meilleures pièces de poésie en l'honneur de la Vierge. Au début du 17^e siècle, plusieurs confréries se réunissaient dans l'église des Carmes : les confréries du Scapulaire, de Sainte-Apolline, Sainte-Agathe, de Sainte-Claire, de Notre-Dame-du-Carmel, de Notre-Dame de Recouvrance (A.D.S.M. 32 H 8-9). Deux autres confréries s'y établissent au 18^e siècle : les confréries Saint-Côme et Saint-Damien (A.D.S.M. 32 H 10).

On voyait dans l'église des Carmes la sépulture de Thomas Netter, dit Waddensis, confesseur et prédicateur ordinaire de Henri V, théologien célèbre, mort en 1430. Il est inhumé dans le chœur de cette église, sous une petite tombe, sur laquelle est gravée cette épitaphe. :
" *Hic jacet reverendus admodum Pater ac magister Thomas Valdensis, doctor theologus, natione anglus, carmeli Londinensis alumnus, Catholicae fidei defensor acerrimus, unde haereticorum sui temporis malleus est appellatus, qui foeliciter obiit in Domino Rothomagi, an. C. 1430. 3. Nonas novembris* " (Farin, 1731 : 73). En 1502, Henri Potin de Ferrières, archevêque

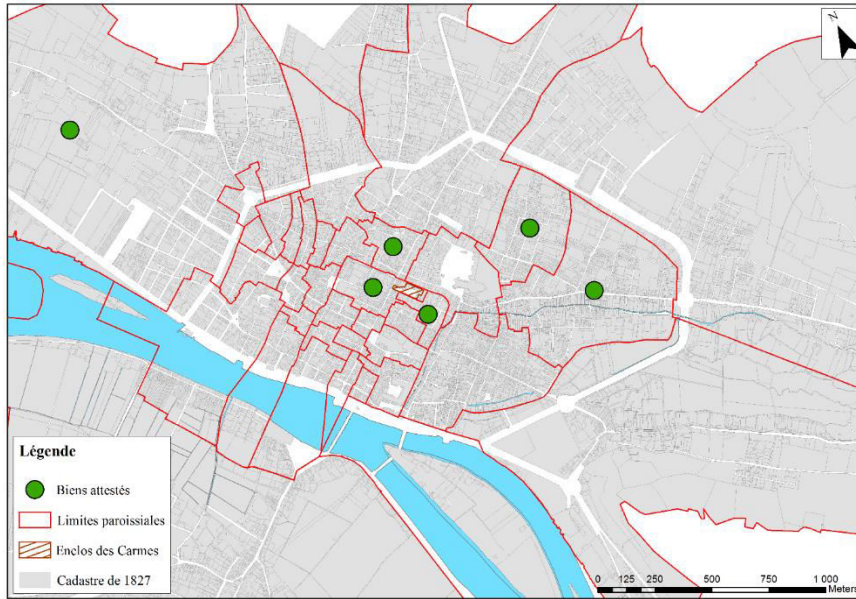
redditibus / annuis et perpetuis in quibus ipse religiosi et domus nobis fabricae cappellaniae sancte seneri et communie de nostre ecclesie tenebamur obnoxii et / erant efficaciter obligati exonerare et exonerari facere prout etiam jam fecimus ut in litteris nostris propter hoc et alia dicto illustrissimo / principi domino nostro metuendissimo per nos traditis plenius continetur videlicet a xxxv que solidis turonensis nobis octodecim libris fabricae xxxta / solidis cappellanis sancti seneri et communie dicte nostre ecclesie xlta solidis turonensis per eos annis singulis debitis certas / decimas sine certos tractus decimarum situatum in parrochia de Sihervilla Rothomagensis diocesis a nobili viro domino Guillermo / de Hatentot milite per eorundem illustrissimum principis emptas et acquisitas ut admortisatas dederit et integraliter / antecesserit totale Jus quod in tis habebat in nos successores quod nostros transferendo redendo quietando et penitus relinquendo nichil / Juris in eis aut ad cas quomodum libet retinendo reservando aut etiam de cetero reclamando. NOTUM facimus quod nos in capitulo / nostro hora capitulari nostro solito propter hoc specialiter congregati laudabile propositum ipsius illustrissimi principis ratificantes / et approbantes dictos fratres religiosos beate beate marie de carmello et eorum domum Rothomagensis a pre designat redditibus qui astendur / in universo ad summam viginti turonensis librarum et quinque solidorum turonensis exonerare duximus et bonum fidem aquestentes tenore / presentum exoneramus Nostre tam pro nobis quam dictis fabrica cappellania et communia eorumque successoribus fortes facientes pede / que nostrum versus clausulam fabricam cappellania (m) et communiam pro dictis fratribus ponimus ipsos fratres et religiosos a dictis / redditibus omnino exonerando acquittando liberando et absolvendo sub tamen modo et conditione quod casu quo in futurum forsam / quod absit dictas decimas seu tractus decimarum a nobis [...] vel occasione minus sufficient(es) admortisacionis / extra nostram aut successores nostrorum manum pone contigerit poterimus nos aut successores nostri poterunt in [...] / obligacionis ut fieri potuisset habere recursum ad prefatos redditus predictos exoneracione liberatione et absolutione non obstantibus / IN cuius rei testimonium magistrum sigillum dicte nostre Rothomagensis ecclesie hiis presentibus duximus apponendum. Datum et actum / capitulo nostro Anno domini millesimo CCCC(mo) tricesimo primo die decima mensis aprilis post pascha. Quod vidimus hoc testamus / IN cuius rei testimonium sigillum magistrum curie nostre Rothom(presentibus litteris duximus apponendo. DATUM anno domini die primo dictus [effacé] sit signum T. / Guerouldi " (A.D.S.M. 32 H 2).

de Philadelphie, fut inhumé au milieu du chœur sous une grande tombe de pierre où il paraît gravé tenant sa crosse. Les quatre premiers présidents du parlement de Rouen, du nom de Faucon de Ris, y furent enterrés en 1628, 1647, 1663, 1691 (Farin, 1731 : 68-73).

L'inhumation dans l'église attire de nombreux laïques. La fonction funéraire de l'église est attestée de 1376 à 1773. Du 14^e au 16^e siècle, aucune inhumation de religieux n'est attestée (Farin, 1731 : 71-73). Les chapelles reçoivent des inhumations de laïcs du début du 15^e siècle (1425) au 18^e siècle : la chapelle Notre-Dame de la Recouvrance reçoit quatre sépultures de laïcs au 15^e siècle et une au 17^e siècle (Farin, 1731 : 71-73). Le chœur reçoit des inhumations de laïcs du 15^e siècle jusqu'au milieu du 18^e siècle environ : deux écuyers et un noble sont inhumés dans le chœur au 15^e siècle (Farin, 1731 : 68-73) ; sept parlementaires, trois seigneurs et un noble y sont enterrés au 16^e siècle (Farin, 1731 : 68-73). L'église des Carmes a donc reçu les inhumations de riches bourgeois et de nobles personnes ayant participé à leur agrandissement.

Le couvent comptait une quinzaine de religieux. Au 18^e siècle, treize à quatorze religieux vivaient encore dans le couvent sous la direction d'un prieur dont l'élection était renouvelée tous les trois ans. Certains de ces religieux eurent une illustre destinée. Ainsi, le cardinal Georges Ier d'Amboise prit pour suffragant un religieux carme de Rouen, élevé évêque in partibus de Philadelphie, Henri Potin. Ce dernier bénit la tour de Beurre de la cathédrale de Rouen en 1496 et fut inhumé dans le chœur de l'église.

❖ **Biens temporels et revenus** : Conformément à la vocation de pauvreté de l'ordre, le temporel du couvent se limitait, en dehors de l'enclos du couvent, à quelques maisons sur les rues environnantes. Ainsi, les religieux détenaient uniquement quelques rentes principalement dans les rues de l'Aumône, des Carmes, de la Chaîne mais également dans la rue Saint-Laurent (A.D.S.M. 32 H 33). Les Carmes possédaient des biens dans six paroisses : ces biens étaient en nombre considérable dans la paroisse Saint-Lô où se situe leur couvent ainsi que dans les paroisses voisines de Saint-Amand, Saint-Laurent mais étaient moins nombreux et davantage disséminés dans des paroisses plus éloignées telles Saint-Nicaise, Saint-Vivien ou encore Saint-Gervais (Fig. 10.1).



Auteur : Lise Leviéux, 2018

Figure 10.1 : Localisation des biens du couvent des Carmes.

Couvent des Carmes : première implantation

❖ **Origine du couvent** : Les Carmes s'installent à Rouen sous le règne de saint Louis. Si aucune trace écrite n'apporte d'indices sur la date exacte de fondation de ce couvent, le journal d'Eudes Rigaud, lui, nous offre la première mention de ce couvent. Ainsi, l'archevêque visite le couvent des Carmes en décembre 1269 (*Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis... : 638*)⁸³. Ils sont probablement bien installés lorsque l'archevêque visite leur couvent mais rien n'apporte la confirmation de leur arrivée dans la ville en 1260 comme l'affirme François Farin (Farin, 1731 : 65 -66). Saint Louis a probablement grandement contribué à la venue des frères carmes dans la ville de Rouen.

❖ **Site d'implantation et modification de l'espace** : François Farin et d'autres historiens affirment que Louis IX avait donné aux religieux la chapelle Saint-Yves (Fig. 10.2 et 10.3)⁸⁴. Cette chapelle dépendait de la paroisse Saint-Martin-du-Pont. On y conservait les saintes huiles pour pouvoir les administrer aux mourants en cas de coupure des communications sur la Seine. On peut apercevoir cette chapelle sur la vue de Jacques Le Lieur : elle se situe à l'entrée sud de la chaussée Saint-Sever (Fig. 10.3). Cette chapelle est encore debout au début du 19^e siècle puisque Eustache de la Quérière affirme qu'elle se situe au n°4 de la rue Saint-Sever et qu'elle est peu remarquable (La Quérière et Langlois, 1821 : 257 ; Fig. 10.4). Elle est démolie en 1810.

La place où se sont installés les Carmes a été amortie en 1308 par Philippe le Bel (1285-1314)⁸⁵. Cet amortissement du terrain des Carmes, alors qu'ils sont sur place depuis près de quarante ans, indique qu'il s'agit probablement d'une donation définitive : les religieux ont probablement édifié et agrandi leur monastère sur ce terrain.

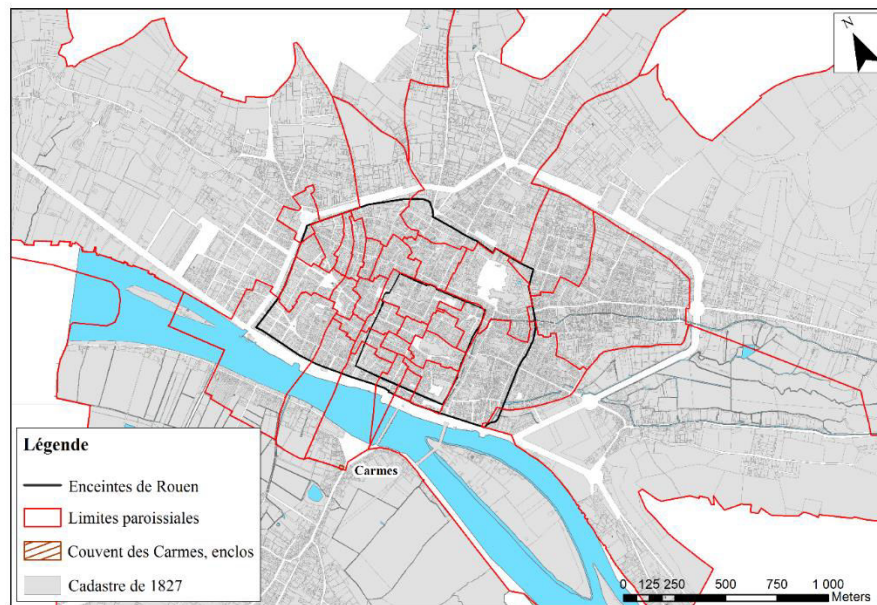
L'emprise de ce premier couvent est définie dans les actes relatifs aux transferts des Carmes, il est précisé que le couvent est situé " empres la maison et le lieu des religieux du bouc achat

⁸³ " XVII Kl Decembris. Fuimus apus filias Dei, biguinas, PratumAulem Puellarum, sorores Sancti Mathei, et barratos videlicet fratres de Monte Carmeli, et comedimus ipsa die cum fratribus predicatoribus Rothomagensibus " (*Regestrum visitationum archiepiscopi rothomagensis... : 638*).

⁸⁴ La chapelle ne portait pas le nom de saint Yves lorsque les Carmes y sont installés. En effet, saint Yves est mort en 1303 et n'est canonisé qu'en 1348 par le pape Clément VI (Delsalle, 2007 : 27).

⁸⁵ Cet acte est mentionné dans une charte de Philippe VI (1328-1350) de novembre 1338 octroyant une nouvelle place aux religieux carmes (A.D.S.M. 32 H 2). La charte de Philippe le Bel n'a pu être retrouvée mais l'acte de 1338 évoque cet amortissement en ces termes : " Savoir faisant a touz presens et avenir que comme nostre trescher Seigneur et oncle le roy phelipe le bel qui dex absolle eust admorti par ses lettres données lan ccc huit a noz amez en dieu les religieux prieur et les freres du carme de Roan un lieu a Roan assis emprès la maison et le lieu des religieux du bouc achat et le manoir jehan lespiace aboutant au clos des galies et a la rue qui passe sur le pont lequel leur avoit este donne en aumosne pour édifier leur église et leur habitacion. Et il ne puissent illecques édifier pour la ruyne et pour les eaues qui trop les grievent et pour ce nous aient humblement supplie que de grace especial nous leur williens amortir un autre lieu et la dicte ville de Roan " (A.D.S.M. 32 H 2).

et le manoir Jehan lespace aboutant au clos des galies et a la rue qui passe sur le pont " (A.D.S.M. 32 H 2 ; Fig. 10.5). Le roi autorise les religieux à édifier sur cette place une église et des édifices. Néanmoins, ces constructions n'ont certainement pas subsisté longtemps car les religieux partent de ce lieu car ils ne " puissent illecques ediffier pour la ruine et pour les eaues qui trop les grievent " (A.D.S.M. 32 H 2). Il est impossible de savoir si cette construction a conduit à la modification d'un habitat disposé autour de la chapelle. Néanmoins, ce couvent a figé cet espace pendant près d'un siècle ce qui n'est pas négligeable.



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 10.2 : Site de la première implantation des Carmes vers 1260.

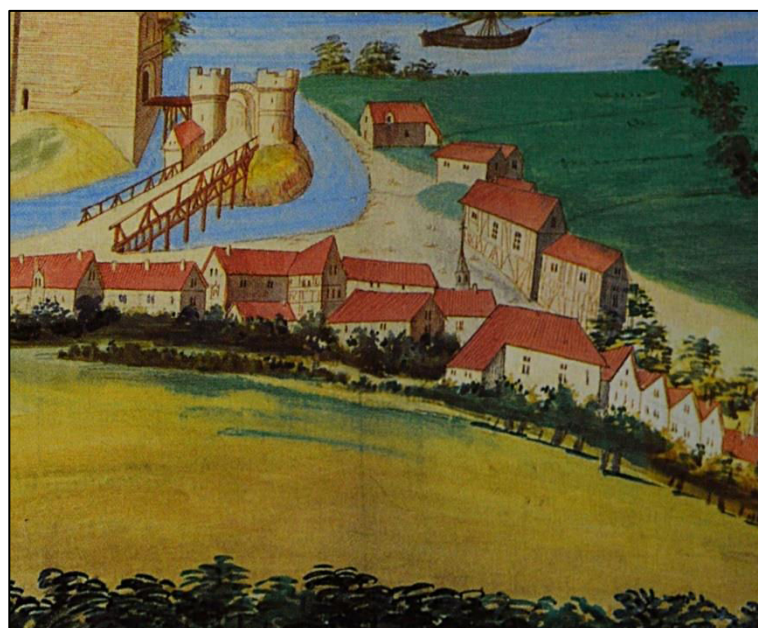
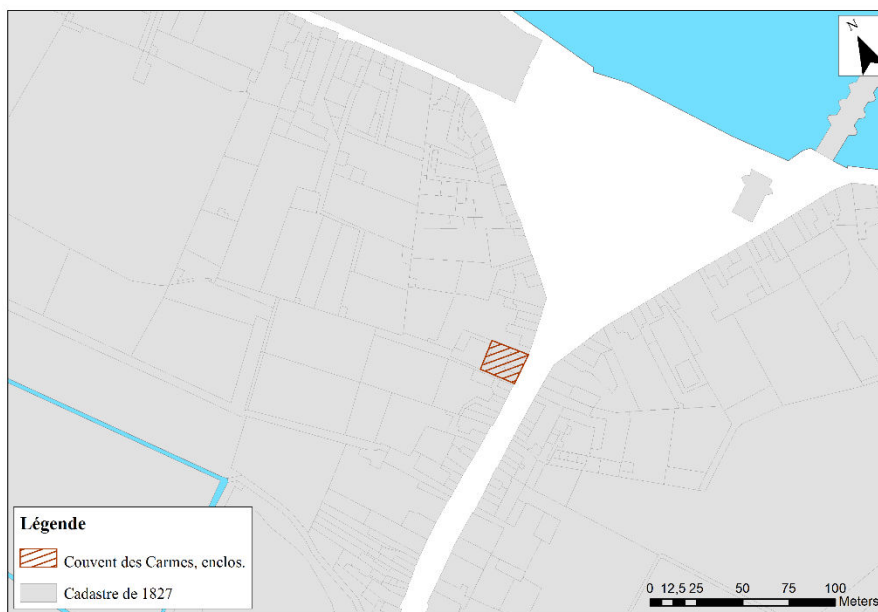


Figure 10.3 : La chapelle Saint-Yves en 1525 (vue de Jacques Le Lieur).



Figure 10.4: Vestiges de la chapelle Saint-Yves, 4 rue Saint Sever, parcelle 899.



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 10.5 : Emprise supposée de la première implantation des Carmes (1260-1336).

Couvent des Carmes : implantation définitive

❖ **Origine du couvent** : Le transfert des Carmes à l'intérieur de la ville est davantage une nécessité que la volonté des religieux de s'implanter dans la ville. Le 21 juin 1337, Philippe VI (1328-1350) amortit une nouvelle place dans la ville aux frères carmes⁸⁶. Il affirme que comme les religieux ne pouvaient " illec édifier pour la ruine et pour les yaues qui trop les grisent ", ils supplièrent humblement le roi qu'il amortisse une place qu'il avait acquise dans la ville de Rouen (A.D.S.M. 32 H 2). Ainsi, les Carmes demandent à s'installer dans la ville close car ils ne peuvent édifier des constructions durables à l'emplacement qu'on leur avait donné vers le milieu du 13^e siècle. Grâce à la faveur des bourgeois et de la ville, ils acquièrent une place au centre de la ville de Rouen amortie par le roi de France. Cette insertion, contrairement à celle des Franciscains et des Dominicains, est appuyée par les pouvoirs urbains laïques et le roi et non par celui des institutions religieuses.

❖ **Site d'implantation** : Dès les années 1330, les Carmes sont contraints de chercher un autre lieu où établir leur couvent : ils s'établissent dans le *castrum*, dans la paroisse Saint-Lô (Fig. 10.6) alors très peuplée (Fig. 10.7 et 10.8). Ils acquièrent ou se font donner des terrains à l'angle de la rue Grand Pont et de la rue de la Chaîne (Fig. 10.9 et 10.10) :

- En 1334, Guillaume Duredent, écuyer, baille à fief et à héritage à Guillaume de la Commune, citoyen de Rouen, un tènement à l'angle des rues de la Chaîne et Grand-Pont (A.D.S.M. 32 H 2).
- En 1336, Guillaume de la Commune et sa femme, de la paroisse Saint-Lô, vendent le tènement de Guillaume Duredent à Simon le Sauvage pour la somme de soixante-dix livres tournois. Ce tènement de maisons était chargé de plusieurs rentes⁸⁷. Cet héritage

⁸⁶ Cette place est celle donnée par Simon Sauvage en 1336 dans la paroisse Saint-Lô (A.D.S.M. 32 H 2).

⁸⁷ " C'est assavoir un tènement qui fu Guillaume Duredent escuier si comme il se pourporte en lonc et en lé avecques les edeffices dessus mis et le fond de la terre. Avecque douze livres sis soulz de rente appartenans audit manoir dont Jehan Dancel doit cinquante sis soulz sur un tènement jouxte le dit lieu vendit et Jehan de la Porte fruitier noef livres dis soulz sur un tènement qui est de l'autre part audit manoir vendu. Et fiet le dit héritage vendu en la paroisse Saint Lo dessus dit. Entre leritage Jehan cabot le jeune et sa fame à cause delle d'un coste et leritage Michel Canterel et sa fame à cause delle d'autre costé et d'un bout et la rue de la Kaene diceli bout et d'autre bout par devant du pavement de Grandpont. En rendant chascun an as quatre termes de l'an acoustumés dudit tènement et manoir trente livres seze soulz de rente pour toutes rentes. C'est assavoir a religiex de saint lo dessus dit quatre livres de rente a monsieur Raoul le Pasteelier prestre sis livres. A un prestre de Notre Dame de Rouen trente soulz a religieuses de Fontaines Guerard vint soulz audit notresire vint sis soulz. Item a Jouanne la Loquetiere seur de saint mahieu dis livres a sa vie durant et après son dechais eulz seront audit escuier. Et audit escuier sept livres de rente qui rendus seront as dit termes dessus dis lesquiex sept livres de rentes dessus dit les dis vendeurs vouldrent et accordèrent que ledit Simon les puist escangier ou ceulz qui deli aiant cause audit escuier

vendu à Simon le Sauvage est situé " *entre l'héritage Jehan Cabot le Jeune et sa fame à cause delle d'un costé et leritage Michel Canterel et sa fame à cause d'elle d'autre coste et d'un bout et la rue de la Kaene diceli bout et d'autre bout par devant du pavement de Grandpont* " (A.D.S.M. 32 H 2).

- Quelque temps après, toujours durant l'année 1336, Simon le Sauvage donne en aumône la maison, ou plutôt le tènement de maisons qu'il avait acquis de Guillaume de la Commune aux frères carmes (A.D.S.M. 32 H 2). Cependant, une variation est à signaler quant aux délimitations de ce tènement. Ce dernier jouxte " *la rue de la caigne d'un coste et Jehan Cabot le jeune d'autre aboutant a la meson as diz frères d'un bout et la rue de grand pont d'autre* " (A.D.S.M 32 H 2). L'héritage de Michel Canterel n'est plus mentionné et est remplacé par la maison des frères. Ce changement donne lieu à penser que Michel Canterel a également donné aux frères son héritage en 1336. Cet héritage se situait sur la rue de la Chaîne à l'est du tènement de maisons donné par Simon Sauvage. Ces deux terrains, constituant l'enclos primitif des Carmes, sont amortis par Philippe VI (1328-1350) comme étant le nouveau couvent des carmes.

Le 21 juin 1337, le roi affirme qu'il veut " *amortir un autre lieu en la dicte ville de Rouen du quel lune partie fu Michel Chanterel et l'autre partie fu Guillaume de la Commune tenant a la rue de la Chaîne et a la meson Jehan Cabotin haboutant en la rue de Grand Pont et a une maison qui est tenue du chapitre de Notre Dame de Rouen chargie en vint et sept soulz tournois chascun an* " (A.D.S.M. 32 H 2)⁸⁸. Ce lieu est visité, le 3 juin 1338, par le maire et les jurés de la ville de Rouen pour l'amortissement dudit lieu accordé par le duc de Normandie ainsi que par le curé de Saint-Lô (A.D.S.M. G 6860). Le lieu est borné et le 1^{er} juillet 1338, la ville consent à l'installation des Carmes en la place amortie par le roi. Le maire et ses pairs amortissent également cette place et demandent à des arpenteurs de mesurer les lieux. Cette place mesurait 162 pieds de long (sur la rue Grand-Pont) sur 81 pieds de large (sur la rue de la Chaîne). Cet amortissement est confirmé une nouvelle fois en novembre 1338. Plusieurs accords et " *appointements* " entre les Carmes et les religieux et le curé de Saint-Lô avaient été conclus dans les années 1337-1338. À la fin de l'année 1338, les religieux s'installent

ailleurs en lieu suffisant aussi bien assis comme eulz sont sur le dit héritage et manoir en la manière que le dit escuier sestoit obligie audit Guillaume que escangier les povoit " (A.D.S.M. 32 H 2).

⁸⁸ Ces vingt-sept sous de rente étaient dus au " duc de Normandie pour raison de son dit duchie " (A.D.S.M. 32 H 2). Le duc avait donné cette rente aux Carmes pour fonder leur église et leur " *habitation* " (A.D.S.M. 32 H 2).

certainement dans ce lieu borné par la rue de la Chaîne au sud, la rue Grand-Pont à l'est, l'héritage de Jean Cabot au nord et la maison du chapitre à l'est.

Les Carmes, pour obtenir un emplacement assez grand pour édifier leur couvent, doivent acheter des biens sur lesquels reposaient des rentes. Ces dernières appartenaient tant à des particuliers qu'à des institutions religieuses (A.D.S.M. 32 H 30)⁸⁹. Ainsi, les Carmes sont obligés verser quatre livres de rente aux religieux de Saint-Lô et vingt sous aux religieuses de Fontaine-Guérard pour un tènement qu'ils avaient acquis en la paroisse Saint-Lô (A.D.S.M. 32 H 30)⁹⁰. En outre, les Carmes s'engagent à payer, chaque année, aux religieux de Saint-Lô, douze livres de rente pour la construction d'une maison et oratoire avec clocher (A.D.S.M. G 6860)⁹¹. En agrandissant systématiquement leur emplacement par diverses

⁸⁹ Un exemple parmi d'autres est l'acquisition d'une maison dans la paroisse de Saint-Amand en 1385 : " Item en l'an iiiii(xx)v [85] lesdis religieux achateurent un tènement ainsy édifié lors qu'il estoit assis en la paroisse de saint Amant jouxte d'un costé et d'un bout auxdis religieux d'autre costé a une wide place et d'autre bout a la rue de la Caisne. À Émery Blanchy looz qu'il vivoit demourant en la parroice d'Ygouville par la somme de trente chinq livres tournois apaier pour une foys. Et en doivent iceulx religieux quinze souz de rente par chacun an " (A.D.S.M. 35 H 2).

⁹⁰ Les tènements et maisons sont acquis par Guillaume de la Commune en 1334. Il vend ces biens à Simon le Sauvage en 1336 lequel donne ces biens chargés de rentes aux Carmes. Les religieuses de Fontaine Guérard et les religieux de Saint-Lô n'étaient pas, comme nous l'indique l'acte suivant, les seuls à posséder des rentes sur ces édifices : " Guillaume de la Commune de la paroisse Saint Lo de Rouen et Perronnelle jadis fame Rogier du Val Deguerpie dudit Guillaume de la paroisse Saint Candre le Jeune qui de leur volenté congurent et confessèrent que il avoient vendu a tous jours quitié et du tout afin de héritage perpétuel delessié a Symon le Sauvage pour sexante dis livres tournois dont lesdis vendeurs se tindrent a bien paies présentement par devant nous. C'est assavoir un tènement qui fu Guillaume Duredent escuier si comme il se pourporte en lonc et en lé avecques les édeffices dessus mis et le fond de la terre avecque douze livres sis souz de rente appartenans audit manoir dont Jehan Dancel doit cinquante sis souz sur un tènement jouxte le dit lieu vendit et Jehan de la Porte fruitier noef livres dis souz sur un tènement qui est de l'autre part audit manoir vendu. Et fiet le dit héritage vendu en la paroisse saint lo dessus dit. Entre l'éritage Jehan Cabot le Jeune et sa fame à cause delle d'un costé et l'éritage Michel Canterel et sa fame à cause delle d'autre costé et d'un bout et la rue de la Kaene diceli bout et d'autre bout par devant du pavement de Grandpont. En rendant chascun an as quatre termes de l'an acoustumés dudit tènement et manoir trente livres seze souz de rente pour toutes rentes. C'est assavoir a religiex de Saint Lo dessus dit quatre livres de rente a monsieur Raoul le Pasteelier prestre sis livres. À un prestre de Notre Dame de Rouen trente souz a religieuses de Fontaines Guerard vint souz audit notre sire vint sis souz. Item a Jouanne la loquetiere seur de saint Mahieu dis livres à sa vie durant et après son dechais eulz seront audit escuier. Et audit escuier sept livres de rente qui rendus seront as dit termes dessus dis lesquies sept livres de rentes dessus dit les dis vendeurs voudrent et accordèrent que ledit Simon les puist escangier ou ceulz qui deli aiant cause audit escuier ailleurs en lieu suffisant aussi bien assis comme eulz sont sur le dit héritage et manoir en la manière que le dit escuier sestoit obligié audit Guillaume que escangier les pavoit " (A.D.S.M. 32 H 2).

⁹¹ " *Notum facimus quod quorum cum nuper controversia seu discencionis maleria moneretur seu moneri speraretur inter religiosos viros priorem et conventui monasterii sancti Laudi Rothomagensis et curati parochialis ecclesie dicti loci ordinis sancti Augustinii ex una parte. Et religiosos viros priorem et fratres ordinis Beate Marie de Monte Carmeli Rothomagensis ex altera, super eo quod dicti prior conventus et curatus sancti Laudi asserebant conquerendo quod dicti prior et fratres de Carmello quandam domus Rothomagensis infra metas predicti parochialis ecclesie situatam de novo ingressi fuerant et eam habitare inteperant oratorium, que ibidem construxerant campanile et campanas et altaria erigens palam et publica et alta urge divina inibi celebrando recipiebant que deffunctum ad suam sepultura oblationis et obvencionis de facto a quibuscumque Christi fidelibus tam parochianis dicte parochialis ecclesie quam extremeis in dictorum prioris conventus et curati dicte que sue parochialis ecclesie virtum et libertum dampnum prejudicium et gravamen dictis priore et fratribus de Carmello in contrarium asserentibus quod et licet premissa fecerant et faciebant hoc eis licebat pluribus de causis. Quorum specialiter virtute suorum privilegiorum a sede apostolica sibi super hoc indullorum et ex permissione domini Rothomagensis archiepiscopi predicti intervenien. in premissis. Et super hiis inter partes pluribus altercacionibus*

acquisitions, les Carmes s'étaient mis dans une situation précaire : ils devaient payer environ une cinquantaine de livres annuelles. Cela explique en partie que le duc de Normandie Jean II le Bon (1332-1350) leur délaissa les vingt-sept sous tournois qu'il percevait sur un des biens achetés pour leur couvent (A.D.S.M. 32 H 2). Peu à peu, les religieux perdirent les faveurs ducales et royales : Charles V les assista dans la construction de leur cloître, Charles VI et Isabeau de Bavière dans celle du chœur de leur église (Beaurepaire, 1873 : 345). Ce serait par pitié, et pour avoir le titre de fondateur, que le duc de Bedford les aida : il " chargea ses conseillers l'abbé du Mont-Saint-Michel, Raoul Le Sage, Jean Salvaing et Alain Kyrketon d'acheter, pour 1200 saluts d'or, de Guillaume de Hastentot, chevalier, seigneur du Bec-aux-Cauchois, une partie des dîmes de Sierville, en déclarant que le revenu en devait être affecté au paiement des dettes de ces religieux " (Beaurepaire, 1873 : 346). En contrepartie, les religieux s'engagèrent à acquitter certains services pour le duc et sa femme et ils leur reconnurent le droit de faire mettre aux deux côtés de leur église " les ymages de leurs deux personnes contrepans à

sabitibus tandem die jovis ante festum Conceptionis beate Marie Virginis videlicet iiii die mensis decembris preter hoc ad nostram accedentes presentiam dicti prior et curatus Sancti Laudi pro se ac religiosi vir frater Ricardus dictus Biencaise concanonicus et procurator conventus ipsius loci sancti Laudi necnon et religiosi viri fratres Nicolaus vicarius seu vices gerens ad presens prioris dicti loci de Carmelo ac frater Johannes de Duobus Jumellis procurator dictorum fratrum de Carmello prout de potestate procuratores seu surdicorum ipsarum partum apparebat per patentes litteras quarum tenendo inferius infirmitur ipse ambe partes sua ac suorum monasteriorum dicte parrochialis ecclesie ac successorum suorum utilitate pensata ac eorum indempnitatibus providere volent super premissis tractane[pli] composuerunt et amicabile convenerunt modo [pli] inferius annotatis videlicet quod ipse prior et fratres de Carmelo predicti et eorum successores solveretur et solvent suolibet anno perpetuis futuris tempore prefatis religiosi sancti Laudi et eorum successores ratione predictis oblationes et oblationibus ut proven(ab.) que ad eosdem ex vel pro predictis poterant [pli] libras turonensis annui redditus ad quatuor terminos annui consuetos in quolibet illorum sexaginta solidos provino [pli] incipiente ad festum Nativitate Domini proximi [effacé] secundo ad festum Pasche Domini inde primo [pli] ad festum Nativitate beati Johannis Baptiste. Et quarte ad festum Sancti Michaelis in Monte Gargano inde sequens. Et sit deinceps in perpetuum absque aliqua contradictione seu reclamacione quacumque pro recompensatione omne et singulorum que dicti religiosi sancti Laudi possente petere vel exigere a dictis fratribus occasione juris parrochialis seu ratione oblationum et obventionum undecimque a dictos fratres seu eorum ecclesiam et domus pertinente " (A.D.S.M. G 6860).

genoux, et dessous, leurs armes et les ymages eslevées " (A.D.S.M. G 3573)⁹². L'intervention de seigneurs laïques démontre la mauvaise situation du couvent à la fin du Moyen Âge.

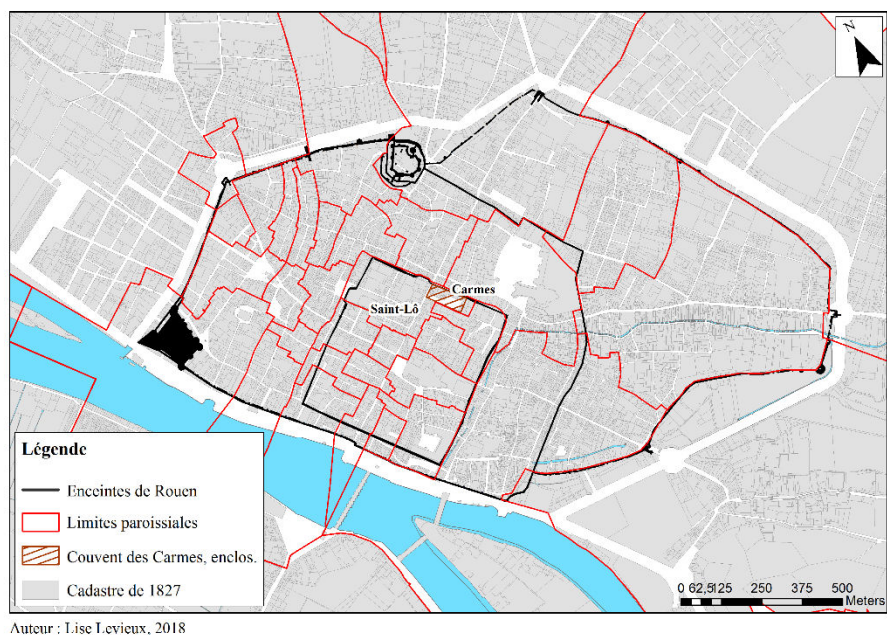


Figure 10.6 : Site d'implantation du couvent des Carmes, 1336.



Figure 10.7 : Le couvent des Carmes en 1575 (plan de Belleforest).

⁹² D'après le carme Étienne Guérout, le duc de Bedford contribua à faire bâtir " le principal et grand côté du cloître d'une structure admirable, les pilastres étant bien dégagés l'un de l'autre à hauteur de 10 pieds outre les chapiteaux et piédestaux " (Beaurepaire, 1873 : 346).



Figure 10.8 : Le couvent des Carmesen 1655 (plan de Gomboust).

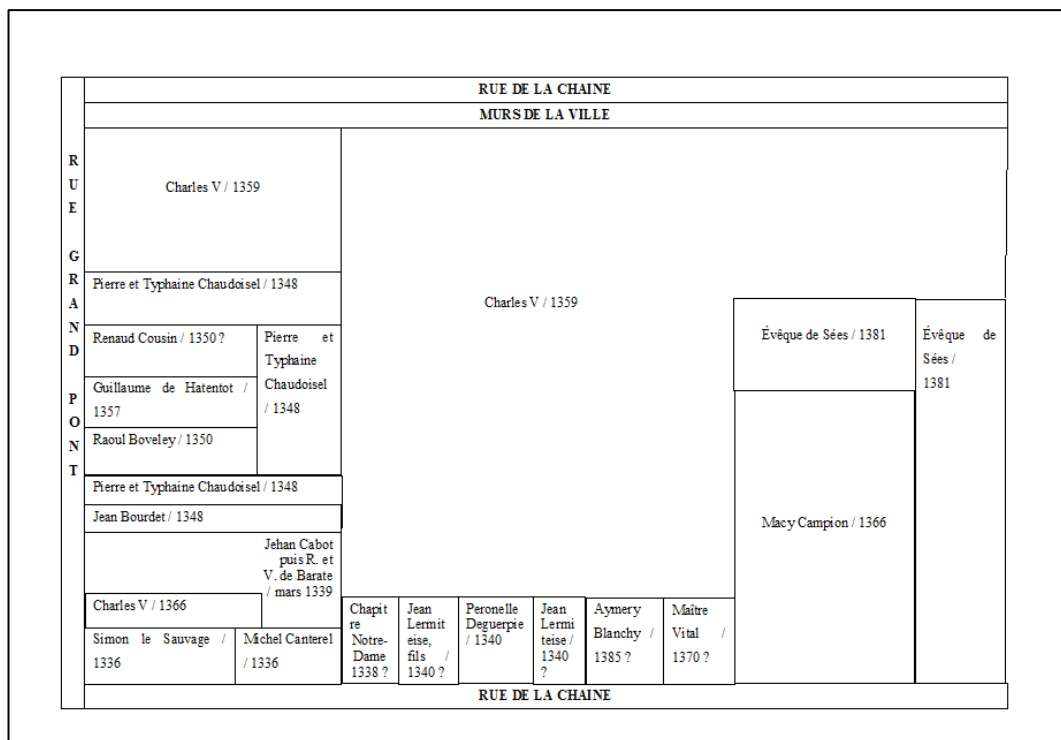


Figure 10.9 : Formation de l'enclos des Carmes (Réalisation : L. Levieux).



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 10.10 : Enclos primitif des Dominicains, 1336.

❖ **Développement de l'enclos et modification de l'espace** : L'extension des Carmes dans l'angle nord-est du *castrum* se produit sur une plus courte période que les Franciscains ou les Dominicains (Fig. 10.11). Le processus semble moins complexe et les places acquises sont moins nombreuses. De 1339 à 1385, plusieurs transactions onéreuses ou gratuites s'opèrent sur les maisons environnantes à l'enclos primitif. Les bienfaiteurs participant à ces agrandissements désirent avoir part aux prières de la communauté.

Les Carmes, contrairement aux Franciscains ou aux Dominicains, peuvent acheter des biens sans avoir recours à un intermédiaire, tout du moins, si celui-ci existe, il n'est pas mentionné dans les sources. Cependant, ils reçoivent également plusieurs donations tant des bourgeois de la ville que des rois de France. Les principales acquisitions permettant d'agrandir sont les suivantes (Fig. 10.12-10.14) :

- 14 mars 1339, Richard Vincent de Barate et sa femme Julienne vendent aux religieux pour seize livres tournois un tènement entre le couvent des Carmes, la rue de la Chaîne et la rue Grand Pont (A.D.S.M. 32 H 2) ;
- en 1340, Perronnelle Deguerpie, femme du défunt Guillaume de Préaux, délaisse aux Carmes " pour diex et en osmone et pour estre acompaignie en tous les biens fes de la dite ordre en messes en vegilles en james comme en toutes autres choses " une maison bornée par la rue de la Chaîne ⁹³ (A.D.SM. 32 H 2) ;

⁹³ La donation de cette maison est effectuée pour que les religieux aient une place assez étendue afin d'édifier leur cloître (A.D.S.M. 32 H 2).

- en 1348, concession d'une maison rue Grand Pont par Jean Bourdet paroissien de Saint-Lô. Ce dernier souhaite bénéficier des prières et bienfaits de l'autel des Carmes et avoir sa sépulture dans le cimetière des religieux (A.D.S.M. 32 H 2) ;
- en 1350, Raoul de Boveley donne une maison bornée par la rue Grand Pont pour avoir part aux prières de la communauté (A.D.S.M. 32 H 1) ;
- en 1351, les religieux reçoivent du roi Jean un terrain contigu au couvent des Carmes entre la rue de la Chaîne et la rue de l'Aumône (A.D.S.M. 32 H 2) ;
- le 23 juin 1357, un contrat fait état de l'achat d'une maison située en la paroisse Saint-Lô à Guillaume de Hatentot pour 160 livres tournois (A.D.S.M. 32 H 2) ;
- en 1359, son fils, Charles V, leur octroie une vide place contenant 18 pieds de long et 7 de large " assise sur les murs anciens de la dicte ville de Rouen a pies de la porte de Grant Pont costeant d'un costé yceulx religieux et d'autre costé la rue de laumosne tenant d'un bout a la maison du borrel de notre haute justice de Rouen et d'autre as diz religieux " (A.D.S.M. 32 H 2). Cette donation est approuvée l'année suivante par les maires et échevins de la ville puis par des lettres de Charles duc de Normandie dauphin et régent du royaume. Dans ces lettres, Charles V octroie le cloître et le chapitre que la communauté faisait édifier en 1359 et " une petite place au costé de l'église près de la rue Grand Pont " (A.D.S.M. 32 H 2). En reconnaissance de cet amortissement, la communauté s'oblige à perpétuité à célébrer une grande messe aux vigiles pour chaque maire et clerc de ville le lendemain de leur décès et tous les ans à un service dans l'octave Saint-Jean et un autre dans l'octave de Saint-Martin (A.D.S.M. 32 H 2) ;
- en 1366, le roi Charles contribue une nouvelle fois à l'extension du couvent puisqu'il concède la propriété d'une maison dans la rue de la Chaîne donnée par Macy Champion pour servir d'infirmierie à la communauté (A.D.S.M. 32 H 2)⁹⁴ ;
- le 17 janvier 1381, ils achètent, pour la somme de 200 florins d'or, à l'évêque et au chapitre de Sées, le terrain et les édifices de leur manoir situé dans la rue de la Chaîne (A.D.S.M. 32 H 1, f° 11) ;
- en 1385, ils procèdent à leur dernière acquisition en achetant à Aymery Blanchy pour 35 livres tournois un tènement avec les édifices et le fond de terre associée borné par la rue de la Chaîne en la paroisse Saint-Amand (A.D.S.M. 32 H 2).

⁹⁴ Cette maison est acquise par Macy Champion, chevalier et seigneur du Bosc Héron en 1357 (A.D.S.M. 32 H 2). La donation de cette pièce par Macy Champion est contestée par Jean Champion et le neveu de Macy Champion, Maciot Champion. Les procès et désaccords au sujet de cette pièce entre les Carmes et Jean et Maciot Champion obligent le roi à intervenir. Il accorde aux religieux la pleine propriété de la place acquise par Macy Champion en 1357 (A.D.S.M. 32 H 2).

En somme, de leur enclos primitif au coin des rues de la Chaîne et Grand Pont, les Carmes acquièrent, par achat ou par dons, plusieurs places et maisons bornées par la rue de la Chaîne. Cette extension s'effectue principalement vers l'est de l'enclos primitif et au nord de celui-ci. Le couvent s'étendait également jusqu'à la rue de l'Aumône grâce aux donations royales. Les bourgeois de Rouen sont les premiers à concéder des biens pour l'augmentation du couvent : ils souhaitent que les frères carmes prient pour le salut de leur âme et pour celle de leur famille. À partir de 1351, le développement du couvent doit énormément aux largesses royales, principalement du roi Jean et de son fils Charles V. malgré ces nombreuses donations, les religieux doivent tout de même acheter des places avec leurs propres fonds, fonds constitués en grande partie par les concessions de rente par les bienfaiteurs laïques et religieux.

L'extension de l'enclos s'est faite au détriment de parcelles construites. En effet, ils reçoivent, pour agrandir leur enclos, un manoir, au moins cinq maisons, deux tènements et deux places vides.

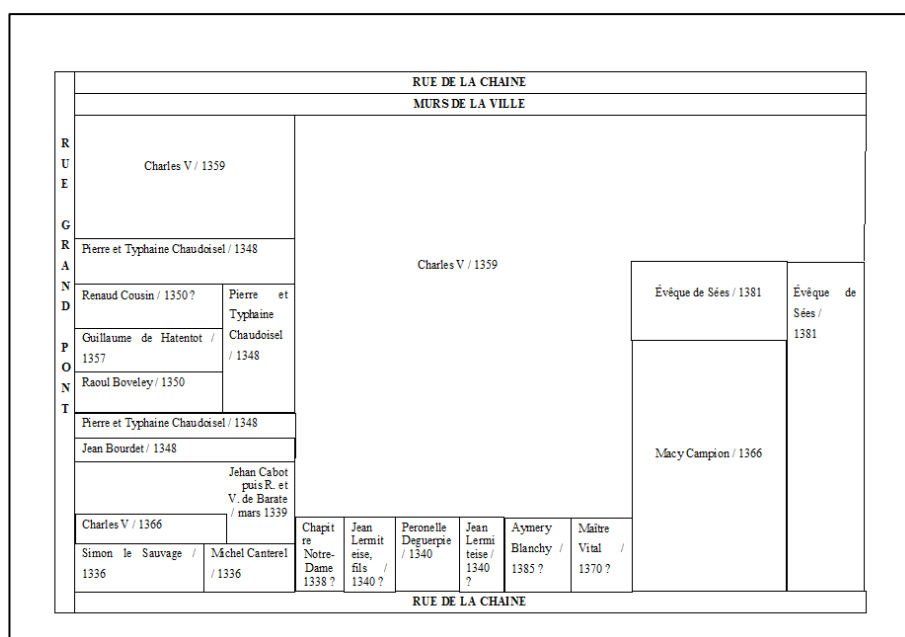
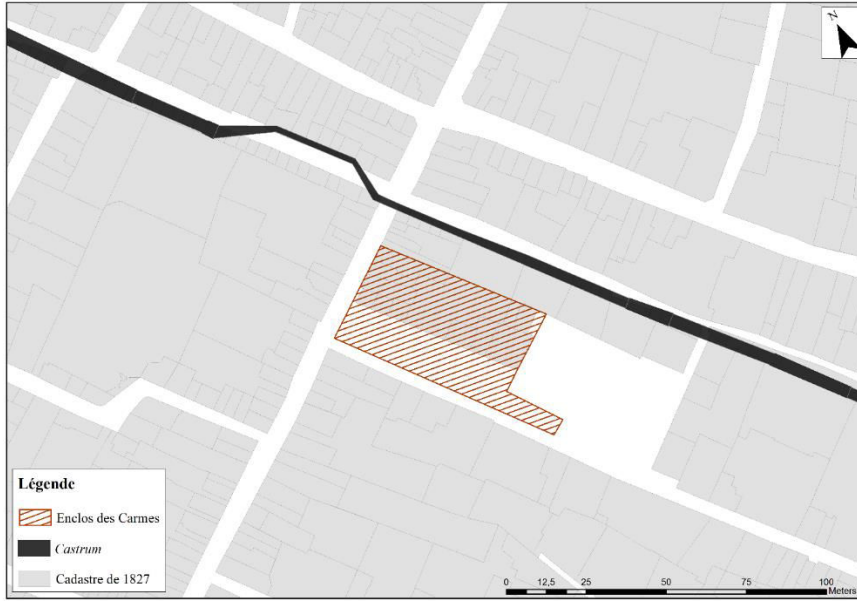


Figure 10.11 : Formation de l'enclos des Carmes (Réalisation : L. Levieux).



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 10.12 : Enclos des Carmes, première extension (1338-1350), hypothèse.



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 10.13 : Enclos des Carmes, deuxième extension (1350-1360), hypothèse.

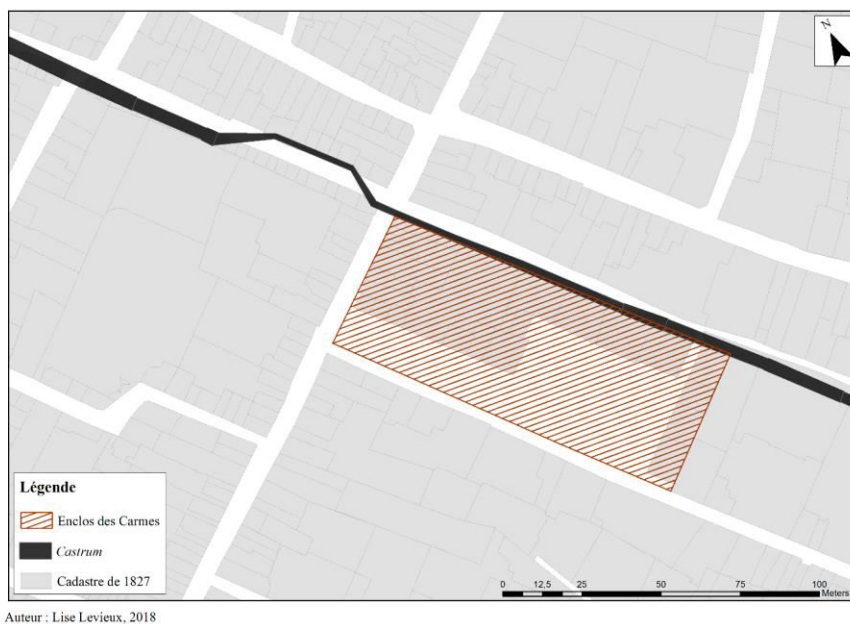


Figure 10.14 : Enclos des Carmes, troisième extension (1360-1600), hypothèse.

❖ **Présentation des vestiges** : Il ne reste aujourd’hui quasiment aucun vestige du couvent des Carmes. Des vestiges de l’ancien couvent subsistent certainement dans une cave située au 90, rue des Carmes. Si la voûte en brique paraît plutôt moderne, le mode de construction en grosse pierre du mur méridionale suggère une datation plus ancienne (Fig. 10.15-10.16)⁹⁵. D’après un particulier, il existe un grand nombre de caves voûtées en pierres sous l’ensemble immobilier du 46, place des Carmes (Fig. 10.15). Ces caves sont plus anciennes et dateraient de l’ancien couvent. Malheureusement, nous n’avons pu avoir accès à cette cave⁹⁶.

Les plans de Jacques Le Lieur sont les seuls à nous renseigner sur l’aspect de l’église et des bâtiments conventuels au début du 16^e siècle (Fig. 10.17-10.18). Il dessine le pignon occidental de l’église trouée d’une rose. Un grand portail à deux battants séparés d’un large trumeau occupe toute la largeur de l’église (Delsalle, 2007b : 107). Il est surmonté d’un gable dont le fleuron est au niveau du centre de la rose. Derrière le fleuron se trouve, entre les pinacles latéraux, une galerie d’arcatures. La nef est surmontée d’un clocheton coiffé d’une fine aiguille.

Il est possible de distinguer, sur le même plan, les bâtiments conventuels. On observe, à gauche de l’église, une grande toiture de tuiles et de hautes cheminées du bâtiment, abritant le dortoir des religieuses. Une série de maisons est adossée au mur du dortoir : il s’agit peut-être des maisons construites sur les arrière-fossés de l’enceinte romaine. Le mur de clôture, longeant la

⁹⁵ Je remercie M. et Mme Giraud d’avoir accepté que j’étudie leur cave.

⁹⁶ Si ces caves appartiennent effectivement aux Carmes, elles se situaient probablement sous les dépendances du couvent.

rue de la Chaîne, s'achève par le dessin d'un pignon où s'ouvre une grande porte sous un arc en plein cintre. Cette construction orientée nord-sud constituait sans doute la limite orientale du couvent.



Figure 10.15 : Localisation des parcelles dans lesquelles la présence de caves médiévales est probable.



Figure 10.16 : Caves au 90 rue des Carmes, mur méridional.

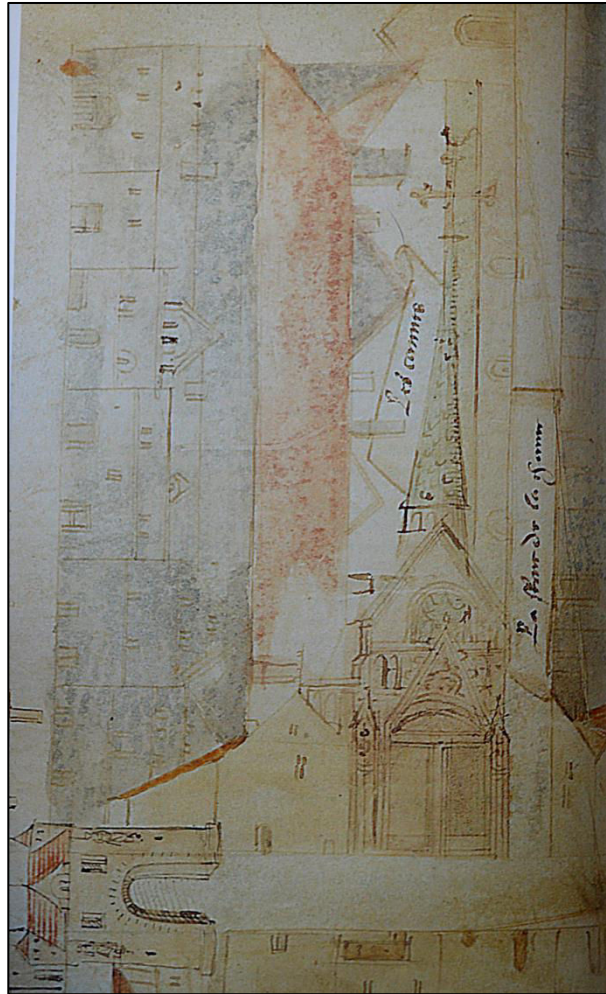


Figure 10.17 : L'église et les bâtiments conventuels en 1525 sur le plan de Jacques Le Lieur.

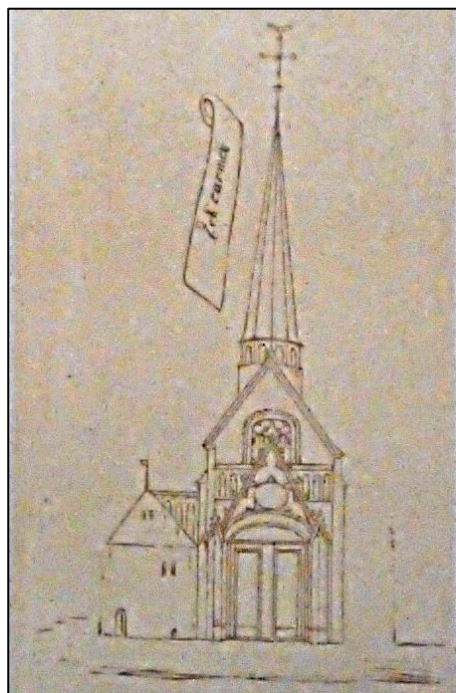


Figure 10.18 : L'église des Carmes d'après le plan de Le Lieur, dessin par Jules Adeline.

❖ **Dispositions internes** : L'église, orientée est-ouest, est sans doute édifée dans la première moitié du 13^e siècle (Fig. 10.19)⁹⁷. Son portail principal donnait sur la rue Grand-Pont appelée plus tard rue des Carmes. Il devait être précédé d'un avant-portail surmonté d'un gâble cachant en partie la grande baie du pignon. L'église occupait à peu près tout l'espace formant la partie occidentale de la place des Carmes soit une longueur de près de cinquante mètres. Elle comportait huit travées et possédait un bas-côté au moins pour le sud. Une chapelle existait sans doute déjà au nord de l'église à la fin du Moyen Âge.

Le chœur de l'église était accolé au cloître qui était donc disposé à l'ouest de ce dernier. Ce cloître est construit vers 1360, en même temps que le chapitre situé dans l'aile occidentale. Le dortoir était disposé au nord du cloître. Le rez-de-chaussée de ce bâtiment comprenait sans doute des magasins ainsi qu'une salle pour la communauté. Plusieurs portions de murs de ce bâtiment ont été mises à jour en 1835 : le mur septentrional du couvent des Carmes aurait pour base le rempart de l'enceinte romaine. Le bâtiment à l'est du cloître est édifé vers 1370 : il comprenait le réfectoire, la cuisine et l'infirmerie (A.D.S.M. 32 H 2). L'église et les bâtiments subissent des travaux importants en 1428 puis en 1643 mais ces dernières ne modifient pas la topographie du site.

Le cloître et le chapitre recevaient de nombreuses sépultures. La fonction funéraire des ces deux pôles est attestée en 1336 puisqu'ils obtiennent une place pour le cloître et le chapitre qu'ils " édefient de nouvel près de leur église pour recevoir les trespassez et sépultures qui a eulz ont dévociion " (A.D.S.M. 32 H 2). Les nombreuses découvertes d'ossements à l'emplacement du cloître par J.-M. Thaurin et par L. Deglatigny confirment l'utilisation du cloître comme espace funéraire majeur du couvent de la seconde moitié du 14^e siècle à la fin du 18^e siècle (Deglatigny, 1924 ; Thaurin, 1870)⁹⁸. Néanmoins, les religieux disposaient

⁹⁷ D'après de nombreux historiens tels Edgard Naillon ou l'abbé Cochet, Clément VI aurait donné la chapelle Sainte-Appolline, ancienne chapelle de porte, aux Carmes (Cochet, 1871 : col 379 ; Naillon, 1938). Néanmoins, aucun acte ou aucune autre source ne confirme cette tradition.

⁹⁸ On lit dans le journal de Rouen du 8 juillet 1870 : " On vient d'ouvrir le long des maisons du côté nord-est de la place des Carmes, une tranchée au fond de laquelle vont être installées de nouvelles conduites du gaz d'éclairage. Ces conduites dispenseront d'ouvrir des tranchées dans le travers de la place pour établir les tubes de distribution dans les maisons du côté nord. Dans la tranchée dont nous parlons, les ouvriers ont découvert au milieu de débris nombreux de squelettes humains, adultes, les fragments des vases funéraires que l'on déposait habituellement près des sépultures au Moyen Âge [...] On a retrouvé de ces vases dans les restes du couvent des Cordeliers. D'intéressants vases funéraires et les débris analogues que l'on vient de découvrir sur la place des Carmes gisaient au milieu des squelettes d'habitants de Rouen inhumés du 14^e au 15^e siècle, près de l'ancienne église des Carmes ou dans cette église qui fut démolie au 18^e siècle " (Thaurin, 1870). Lors de la fouille de place des Carmes à Rouen en 1923, Léon Deglatigny fait les observations suivantes : " À 1 m au-dessous du sol, on découvre un certain nombre de squelettes en pleine terre [...] de coffres. Ce sont sans doute les restes de carmes ensevelis dans la cour entourée de bâtiments qu'on voit sur le plan Gomboust de 1655 " (Deglatigny, 1924).

également d'un cimetière. Une mention dans une charte de 1336 attire notre attention : " une petite place que lez diz religieux ont faisant le bout de leur église et costéant leur dite église près de la rue de grand pont [...] sacrée et beneite avec leur dit cloistre et chapitre " (A.D.S.M. 32 H 2). Cet espace sert certainement de cimetière. Cette place avait également une fonction de passage permettant d'accéder à la chapelle au nord de l'église. Le couvent était bien entendu entouré d'une enceinte conventuelle, laquelle est représentée sur le plan de Jacques Le Lieur.

On ne sait où se situaient les dépendances à la fin du 15^e siècle. Cependant, le procès-verbal de 1790 apporte quelques indications sur la disposition de ces dépendances. Les Carmes ont éloigné les latrines de leur espace régulier : ces lieux d'aisance sont disposés dans la zone où se trouvaient les communs. Les religieux atteignaient ces latrines grâce à une galerie (A.D.S.M. 1 QP 1167). Les autres dépendances sont édifiées dans le jardin et la cour à l'est du cloître (A.D.S.M. 1 QP 1167). La disposition des bâtiments est davantage connue pour cette période plus récente comme nous l'indiquent les dessins réalisés par Edgard Naillon (Fig. 10.20-10.22).

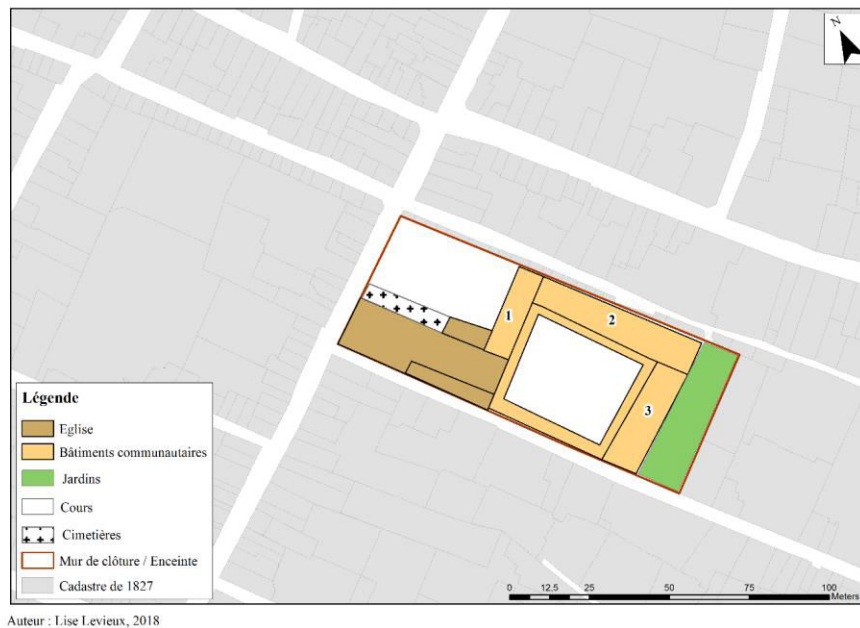


Figure 10.19 : Le couvent des Carmes à la fin du Moyen Âge.
1. Chapitre ; 2. Dortoir, magasin ; 3. Réfectoire, cuisine, infirmerie.

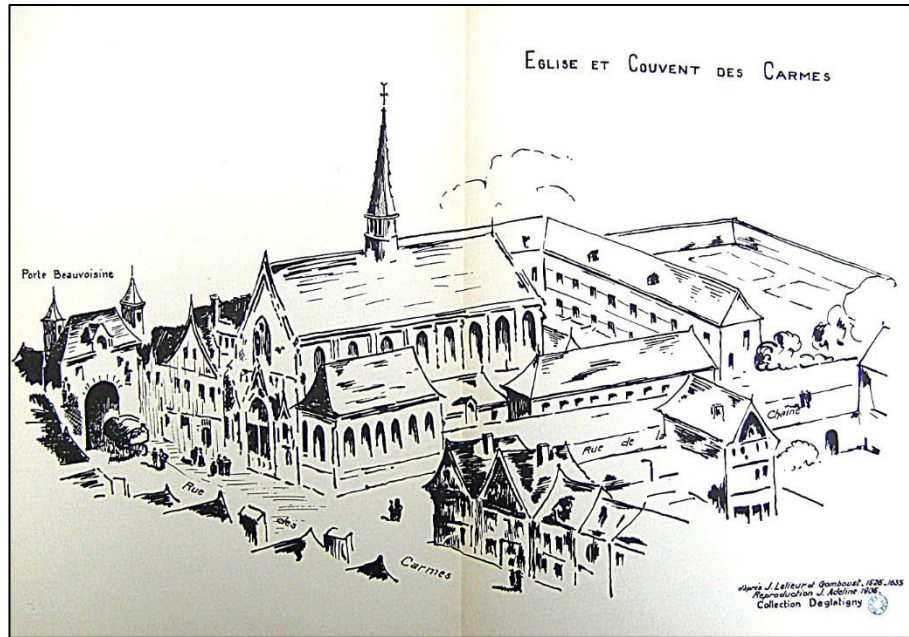


Figure 10.20 : Le couvent des Carmes (dessin : E. Naillon).

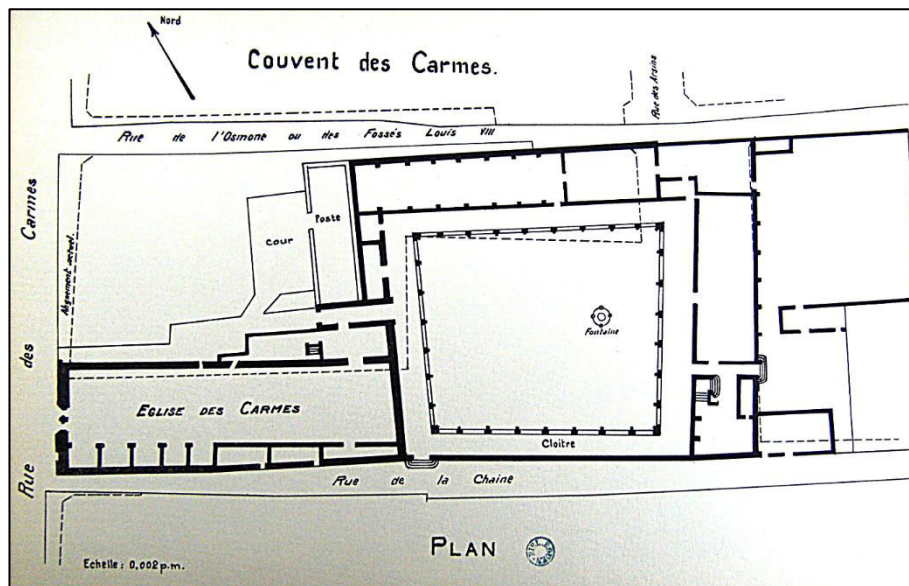


Figure 10.21 : Le couvent des Carmes (dessin : E. Naillon).

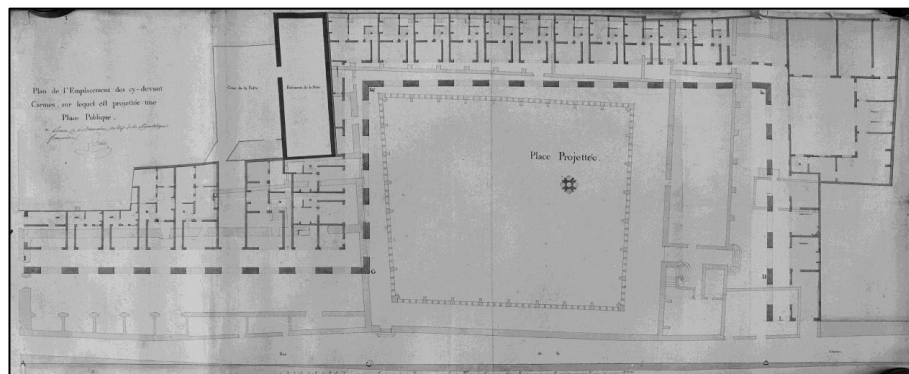


Figure 10.22 : " Plan de l'emplacement des cy-devant Carmes, sur lequel est projetée une place publique " (S.R.I.P.H.N. Cliché 81762917X : Couvent de Carmes, Kollmann C., 1981).

Sources et bibliographie

❖ **Sources** : Il ne subsiste aucun acte de la première implantation des Carmes dans le fonds des religieux. Les pièces les plus anciennes concernent l'implantation définitive des religieux à l'intérieur du *castrum* (A.D.S.M. 32 H 2). Les pièces concernant la période médiévale sont peu nombreuses. Outre les privilèges et donations aux carmes (A.D.S.M. 32 H 2), quelques actes du 15^e siècle concernent les fondations de messe (A.D.S.M. 32 H 4). Le reste du fonds comprend des pièces allant du 16^e au 18^e siècle. Les pièces les plus intéressantes concernent la province de France des Carmes (A.D.S.M. 32 H 5-6) et les confréries qui y avaient leur siège. Le registre tenu par le secrétaire du couvent documente la vie religieuse jusqu'au dernier siècle de l'Ancien Régime (A.D.S.M. 32 H 7). Les registres et pièces comptables ne sont pas antérieurs au 16^e siècle (A.D.S.M. 32 H 11-32 H 31). De même, les premières pièces concernant le temporel du couvent apparaissent au début du 16^e siècle. Plusieurs actes relatifs aux conflits avec le curé de Saint-Lô sont conservés dans la série G (A.D.S.M. G 6239 et 6860).

Le couvent des Carmes apparaît sur tous les plans et vues de Rouen. Les représentations et restitutions de ce couvent sont nombreuses : citons entre autres les dessins d'Edgard Naillon (Fig. 10.20-10.21). Un plan projetant la création de la place des Carmes représente le couvent du même nom (Fig. 10.22).

La place des Carmes a été fouillée à plusieurs reprises. Les investigations des 19^e et 20^e siècles ont mis au jour plusieurs sépultures (Thaurin, 1839, 1870 ; Deglatigny, 1924). L'opération menée au 46, place des Carmes a mis en avant la présence d'une occupation des 10^e et 11^e siècles, antérieure à l'installation des Carmes (Guillot, 2014).

❖ **Bibliographie** :

- Baudry, J., 1977. Le Carmel médiéval devant le choix désert-ville, *Carmel*, 4, pp. 293–304.
- Beaurepaire, C. de R., 1873. Fondations pieuses du duc de Bedford à Rouen, *Bibliothèque de l'école des chartes*, 34, pp. 343–386.
- Cochet, J.B.D., 1871. *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*. Paris : Imprimerie nationale.
- Deglatigny, L., 1924. *Fouilles de la place des Carmes à Rouen en 1923*. Rouen : Lecerf.
- Delisle, L., 1885. *Testament de Blanche de Navarre, reine de France*. Paris : Société de l'histoire de Paris.
- Delsalle, L.-R., 2007. *Rouen à la Renaissance sur les pas de Jacques Le Lieur*. Rouen : Librairie L'Armitière.

- Farin, F., 1731. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Sixième partie. Contenant la suite des prieurez, & toutes les autres communautés religieuses. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite.* Rouen : Louis Du Souillet.
- Fournée, J., 1985. *Monastères et établissements religieux à Rouen avant la Révolution.* Jean Fournée, La Celle-Saint-Cloud : s.n.
- Guillot, B., 2014. *Rouen, 46 place des Carmes, Une petite occupation des X^e-XI^e siècles.* Cesson-Sévigné : Inrap Direction interrégionale Grand-Ouest.
- Hasquenoph, S., 2009. *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours.* Seyssel : Champ Vallon.
- La Quérière, E. de, Langlois, E.-H., 1821. *Description historique des maisons de Rouen les plus remarquables par leur décoration extérieure et par leur ancienneté : dans laquelle on a fait entrer les édifices civils et religieux devenus propriétés particulières.* Paris : F. Didot.
- Naillon, E., 1938. *Rouen : ville d'art & d'histoire : les cimetières à travers les âges.* Rouen : Imprimerie commerciale du "Journal de Rouen".
- Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis...* Rigaud, E., *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis.* Éd. Bonnin Th. (Rouen : A. Le Brument, 1852).
- Sainte-Marie, F., de, 1945. *Les plus vieux textes du Carmel.* Paris Éditions du Seuil.
- Thaurin, J.-M., 1870. Archéologie locale - Fouilles de la place des Carmes, *Journal de Rouen*, 8 juillet.
- Thaurin, J.-M., 1839. Fouilles de la place des Carmes à Rouen, août 1839 (A.D.S.M. 4 T 169).
- Volti, P., 2003. *Les couvents des ordres mendiants et leur environnement à la fin du Moyen Âge : le nord de la France et les anciens Pays-Bas méridionaux.* Paris CNRS éd.

Notice 11 : Couvent des Clarisses

Dénomination de l'établissement : Couvent des Clarisses ; abbaye des Clarisses

Date d'apparition : 1481-1483.

Date de disparition : 1789-1790.

Références cadastrales

- **cadastre de 1827** : 2^e section, 1^{ère} feuille ; parcelles 287-309.

- **cadastre actuel** : LW 01 ; parcelles 19-20, 73 à 88.

Adresse actuelle : - Le portail est conservé au Musée départemental des Antiquités, rue Beauvoisine.

- Le reste de l'abside de l'église est situé rue Sainte-Claire.

Adresse sur le cadastre de 1827 : - Rue Saint-Hilaire.

Conservation : - Le portail de ce couvent est transporté en 1908 au Musée départemental des Antiquités.

- L'abside polygonale de l'église est encore visible dans la rue Sainte-Claire.

Usage actuel des bâtiments : - Public pour le portail.

- Privé pour l'abside et le bâtiment rue Sainte-Claire transformés en logement.

Couvent des Clarisses

❖ **Ordre** : Au 13^e siècle, sainte Claire (1194-1253), originaire d'Assise, décide à seulement seize ans de prendre François d'Assise comme modèle. En 1215, les Clarisses adoptent la règle de saint Benoît ainsi que la *formula vitae* de saint François. En 1223, la règle séraphique est approuvée par le pape Honorius III (1216-1227) et devient de fait la règle unique pour les frères et moniales franciscaines (Hasquenoph, 2009 : 487-488). Contrairement aux frères de l'ordre, elles sont recluses. Le pape Grégoire IX (1227-1241) confirme le privilège de pénitence des moniales et leur impose une clôture stricte. Les actes pontificaux qualifient ces moniales de pauvres dames incluses⁹⁹. L'ordre des Clarisses est officiellement né : elles sont des moniales cloîtrées et contemplatives. Les religieuses bénéficient du droit d'exemption et sont placées sous la juridiction des Franciscains ou du cardinal protecteur. Quelques années après sa fondation, la communauté de sainte Claire est particulièrement florissante et se développe massivement en Europe. À la mort de sainte Claire en 1253, cinq couvents se situaient en France alors qu'il en existait soixante-quinze dans toute l'Europe (Hasquenoph, 2009 : 488). Le couvent parisien des Clarisses est fondé en 1263 par saint Louis pour sa sœur Isabelle de France. Cette fondation est particulière dans l'histoire de l'ordre puisqu'elle contribue à la création d'une nouvelle branche dans l'ordre des Clarisses. En effet, Isabelle de France rédige une nouvelle règle approuvée par Urbain IV en 1267 : les religieuses adoptant cette règle sont appelées les Urbanistes (Allirot, 2005 : 63). Ces religieuses vivent en ville et prient pour les citadins. La plupart des couvents de Clarisses en France sont fondés au cours du 13^e siècle : à Chambéry puis à Genève à la fin du 13^e siècle (Leguay, 2015 : 167), à Reims au milieu du 13^e siècle, à Metz (Meyer et Viallet, 2005 : 241), etc. Certaines fondations sont plus tardives : les Clarisses d'Aix-en-Provence arrivent seulement en 1339 (Aurell, 2017 : 214). En somme, l'ordre de Sainte-Claire est composé jusqu'au 14^e siècle de deux branches : les Clarisses et les Urbanistes. À la fin du 15^e siècle, une nouvelle branche voit le jour : les Clarisses de l'Observance. Suivant le mouvement de l'Observance du 15^e siècle, la règle des Clarisses est adoucie au 15^e siècle par sainte Colette : les religieuses de ce mouvement adoptent alors le nom de Clarisses de l'Observance ou Colettines. Ce mouvement de l'Observance conduit donc à la création de plusieurs couvents au 15^e siècle : à Paris en 1483 (Meyer et Viallet, 2005 : 244), à Alençon en 1581 (Meyer et Viallet, 2005 : 242), à Chambéry en 1471 (Leguay, 2015 : 173). La fondation de certains couvents résulte d'un choix laissé aux tertiaires franciscaines dotées

⁹⁹ Elles sont nommées comme cela dans les bulles de Grégoire IX, Innocent IV et Alexandre IV.

d'une autonomie et d'une puissance importante au 15^e siècle : la conversion de ces tertiaires en Clarisses de l'Observance était, semble-t-il, un moyen de canaliser ces religieuses (Meyer et Viallet, 2005 : 238). Ainsi, avec ces monastères de Clarisses, les Observants souhaitaient fournir une alternative aux tertiaires régulières en quête de réforme. Trois communautés ont franchi le pas au 15^e siècle et ont été converties en monastères de Clarisses à Paris, Lille et Toulouse (Meyer et Viallet, 2005 : 243).

❖ **Origine du couvent** : La fondation du couvent des Clarisses rouennaises est, par convention, datée de 1485 par les historiens de Rouen. Or l'idée de cette fondation est antérieure à cette date et il convient de revenir sur le processus menant à la fondation du couvent des Clarisses de Rouen. Le 7 avril 1480, " damoiselle Marie de Baudribosc veusve de feu Gieffin le Parmentier en son vivant demourant en la paroisse Saint Martin de Cany " vend en perpétuel héritage pour ses hoirs et ayant causes à messire Jehan d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torcy et de Blainville, conseiller, chambellan du Roi, maître des arbalétriers, plusieurs biens assis en la paroisse Saint Vivien de Rouen. Le bien vendu était constitué " *d'une ou plusieurs mesures maisons jardins héritages et tènements ainsi qu'ilz se pourportent et estendent de long en lé le tout tenant ensemble assis en la ville de Rouen en la parroisse Saint Vivien jouxte d'un costé maistre Guillaume et Jacques dits danyel filz et heretiers de deffunct Massiot Danyel d'autre costé a iceulx Danyel héritiers de deffuncte Marguerite de Baudrisboc leur mere et a une portion du gardin appartenant de présent aux hoirs de feu Jehan le Brument d'un bout par derrière a la dicte damoiselle venderesse à cause du camp Delabarre et d'autre bout par-devant plusieurs boutières* " (A.D.S.M. 65 H 1). Marie de Braudibosc précise qu'elle gardera le droit de passage dans l'allée ou dans la ruelle, descendant à l'eau de Robec en vertu d'héritages qu'elle possédait en cette allée. Cette allée jouxtait " *d'un costé une maison et gardin qui fu et appartient a feu Pierres Baille dont est a présent tenant maistre Eustace Lombart acause de sa femme fille dudit baille d'autre coste une autre maison et gardin qui fu a deffunct Colin Aubery boulengier de présent appartenant à Jehan Faucon d'un bout par hault ladicte grant rue St Hylaire et dautre bout ledit cour d'eaue de Robec* " (A.D.S.M. 65 H 1). Il s'agit probablement de la rue des Célestins sur laquelle es Clarisses revendiquaient le droit de propriété. Cette ruelle fut l'objet de conflit entre les religieuses et les Célestins.

Ce terrain semble assez important puisqu'il est vendu au prix de 620 livres tournois ou 381 écus d'or 32 sous 6 deniers par écu plus 17 sous 6 deniers. Cette donation au sieur d'Estouteville est bien destinée à la fondation d'un couvent de Clarisses puisque la vendeuse espère participer avec ses héritiers aux " *prières et bienffais qui seront faiz en la religion du*

monastère de madame sainte Clere que le dit seigneur de Torcy a intencion de y fonder et faire construire comme l'en dist ou cas que son bon plaisir seroit ainsi le faire " (A.D.S.M 65 H 1). Ayant acquis le terrain pour la construction du monastère de Sainte-Claire, Jean d'Estouteville demande au roi l'autorisation de faire édifier ce monastère. En mai 1481 est donnée la lettre patente de Louis XI. Il autorise à fonder et à " faire construire et édifier en notre bonne ville et cité de Rouen une église et monastère des religieuses de l'ordre de sainte Clare " (A.D.S.M. 65 H 1). Cet acte royal reprend les mêmes dispositions que l'acte de vente : il relate le bien donné et confirme le droit d'aller de Marie de Braudibosc. Il apporte néanmoins des précisions sur l'étendue du terrain : la " place ou tènement " mesurait une " acre ou environ ", détail non précisé dans l'acte de vente de 1480. Le roi amortit la place donnée aux religieuses et affirme qu'aucun dommage ou contrainte ne sera fait aux religieuses. Cet amortissement est un acte de piété de la part du roi puisqu'il demande à participer aux oraisons et bienfaits qui seront réalisés par les religieuses.

La dernière étape est l'acte de fondation du monastère de Sainte-Claire par Jean d'Estouteville donnée à Tours le 7 février 1483. Contrairement aux deux actes précédents, l'acte de fondation ne donne pas les limites du terrain donné par Marie de Baudribosc à Jean d'Estouteville en 1480. Néanmoins, le seigneur d'Estouteville affirme avoir acquis une " place contenant environ deux acres d'estandue située en la paroisse Saint Vivien en la rue Saint-Hilaire " (A.D.S.M. 65 H 1). Cette étendue est surprenante puisque deux ans plus tôt, cette place mesurait une acre et demi ce qui laisse penser que le terrain a été augmenté entre 1481 et 1483. Cependant, aucune preuve textuelle ne permet d'affirmer cet agrandissement. Cet acte nous fournit un autre fait intéressant : le monastère était déjà en partie construit en février 1483. Le fondateur affirme que l'édifice est " fort avancé " et qu'il désire le " parfaire ". En conséquence, le monastère a été édifié rapidement puisqu'entre la lettre patente et l'acte de fondation vingt et un mois se sont écoulés. Ainsi, lorsque les religieuses arrivent, le monastère devait comprendre les bâtiments nécessaires à l'exercice de leur fonction c'est-à-dire l'église et les bâtiments communautaires. Le monastère avec ses appartenances et dépendances était donc assez avancé pour y introduire des religieuses mais la volonté de parfaire du seigneur d'Estouteville affirme qu'il n'était pas fini. De là à dire que les constructions réalisées entre 1481 et 1483 étaient rudimentaires, il n'y a qu'un pas. Les religieuses de ce monastère vécurent " soubz la réfformation de deffuncte de bonne mémoire seure colecte boylecte " (A.D.S.M. 65 H 1) c'est-

à-dire la règle réformée de sainte Colette Boilette de Corbie¹⁰⁰. Ces religieuses étaient sous l'obédience des ministres généraux et provinciaux de l'ordre franciscain.

La fondation du monastère des Clarisses répond à un processus plutôt court si on le compare à la fondation des couvents mendiants du 13^e siècle. En effet, si les religieux ont souvent mis du temps à rassembler les donations nécessaires à l'édification de leur monastère, il ne fallut qu'une seule donation au sieur d'Estouteville pour fonder le monastère des Clarisses de l'Observance. Ce terrain est acquis en 1480, amorti un an après et deux ans suffirent à édifier un monastère apte à accueillir les religieuses.

❖ **Site d'implantation** : Jean d'Estouteville choisit un lieu dans la dernière enceinte de Rouen dans la paroisse Saint-Vivien. La zone comprise entre l'enceinte du 13^e siècle et la dernière enceinte rouennaise garde son caractère rural assez tardivement : elle est urbanisée seulement au 13^e siècle et au début du 19^e siècle elle semble être composée essentiellement de jardins, de vergers et d'espaces vides (Fig. 11.1 à 11.5).

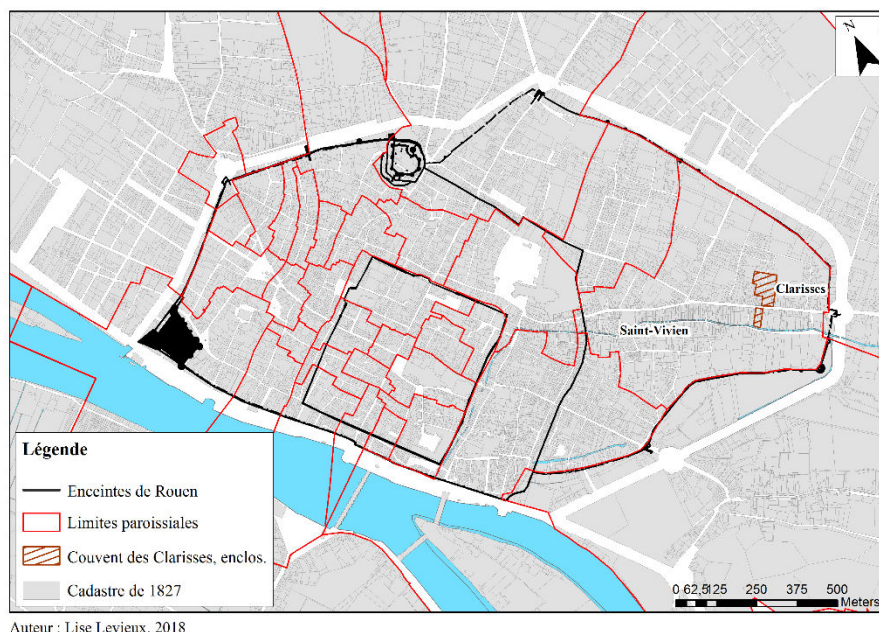


Figure 11.1 : Site d'implantation des Clarisses, fin du 15^e siècle.

¹⁰⁰ À Orbe en 1430, Colette fixa dans un texte, *Sentiments de Sainte-Colette*, remanié en 1432 à Besançon, sa réforme de l'ordre des Clarisses. Plusieurs chapitres de cette règle imposent la clôture et la pauvreté aux religieuses. Ainsi, elles ne peuvent posséder ni biens meubles, ni terres, ni immeubles, ni somme d'argent. En un mot, la réforme de sainte Colette consistait " à reprendre la règle de saint François et de l'observer à la lettre " (Saint-Laurent, 1835 : 124).

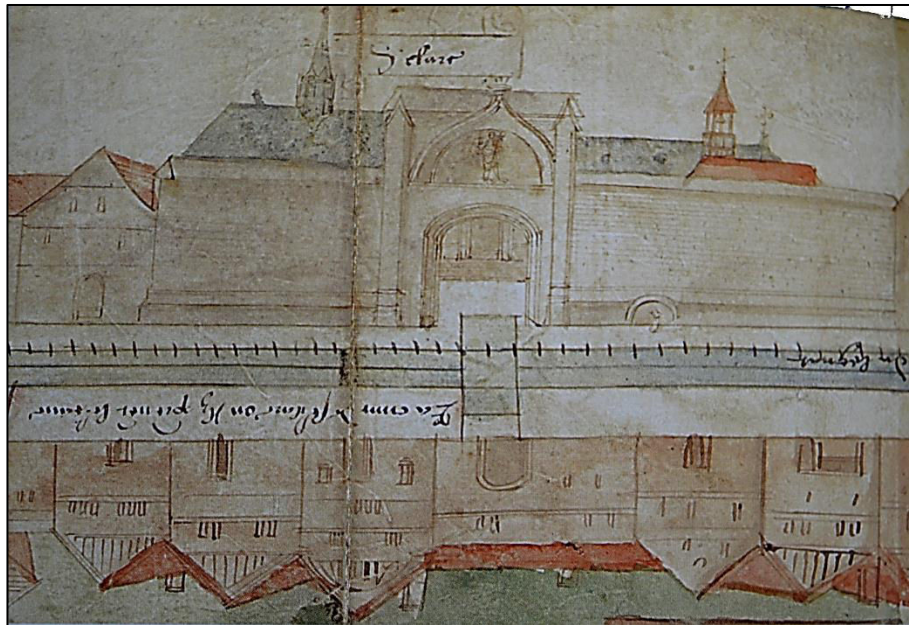
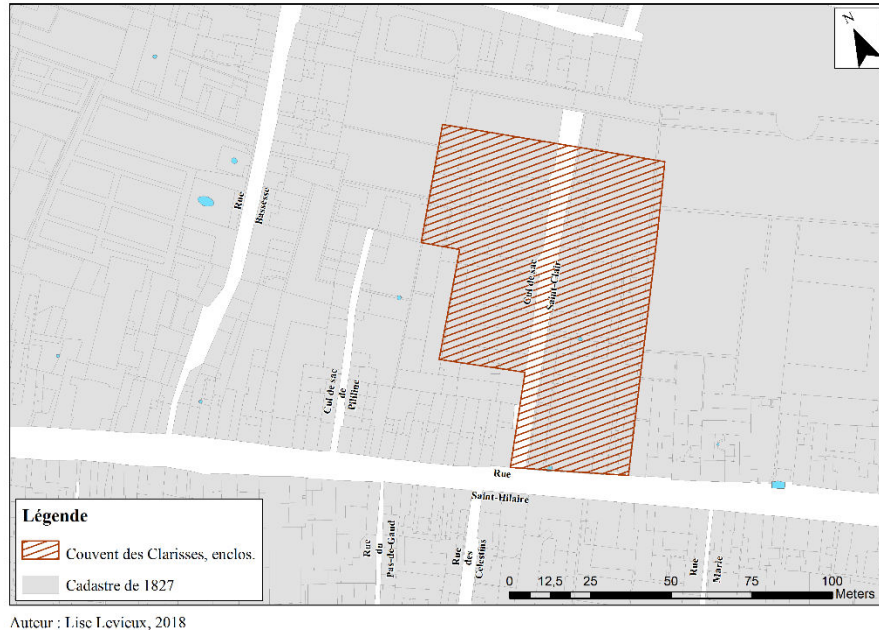


Figure 11.2 : Le couvent des Clarisses et ses environs en 1525 (plan de Le Lieur).



Figure 11.3 : Le couvent des Clarisses et ses environs en 1575 (plan de Hogenberg).

de Marguerite de Baudribosc de l'autre côté : ces héritages peuvent constituer les limites orientale et occidentale de la donation (Fig. 11.6). Au nord et au sud, la place est bornée par des jardins et des champs (Fig. 11.6). L'enclos est limité par une portion de jardin appartenant aux héritiers de Jean le Brument d'un bout et par derrière à un héritage de la vendeuse, situé à proximité du champ de la Barre. Par devant il est limité par plusieurs *boutières* c'est-à-dire par les extrémités d'une étendue de terre en général des champs ou des terrains divers. D'après cette description, le monastère est édifié sur une place située tant au milieu de quelques habitations de particuliers que de jardins et de champs (en particulier le champ de la Barre). D'après Nicéas Périaux, ce camp de la Barre, cité dans un acte de 1421, paraît comme avoisinant la rue Coquereumont, et auquel conduisait une ruelle partant de la Rougemare et de la rue Beauvoisine " (Périaux, 1870 : 81). Il ajoute que " ce champ fut divisé par la suite, sous les dénominations de champ de Saint-Nicaise, autour de l'église de ce nom ; de champ du Régent, appelé aussi le champ du Bourg-l'Abbé, limité à l'est par la rue de Flandre et à l'ouest par le camp de la Barre, qui devint plus tard l'enclave de Sainte-Marie ; il s'étendait jusqu'à la rue Dulong actuelle, si l'on en juge par un acte du 25 janvier 1495 concernant un jardin " borné d'un bout par une ruelle tendant de la rue Beauvoisine au camp des Barres, et d'autre bout par une ruelle descendant à la Rougemare " (Périaux, 1870 : 81). Par conséquent, le lieu choisi par Jean d'Estouteville est un lieu peu habité et davantage rural qu'urbain : quelques maisons, des jardins, un champ d'une grande étendue en sont la preuve. La description de la ruelle ne fait qu'affirmer ce fait. Cette dernière se situe à la porte des héritages et est bornée d'une part et d'autre par une maison entourée de jardins. Cette ruelle est limitée d'un bout par le haut de la grande rue Saint-Hilaire et de l'autre bout par le Robec. Cette ruelle pourrait avoir précédé la rue des Célestins.



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 11.6 : L'enclos des Clarisses à la fin du 15^e siècle.

❖ **Développement de l'enclos et modification de l'espace** : Le monastère ne paraît pas avoir subi de grandes modifications. Les archives du monastère ainsi que les chroniques ou autres sources textuelles ne disent rien sur la constitution de l'établissement. Les religieuses ne reçoivent donc pas les donations et ventes elles-mêmes mais la transaction est passée avec un bourgeois de Rouen du nom de Jean Auber (Fig. 11.6).

De ce fait, il est possible de considérer qu'en 1485, l'enclos des Clarisses est déjà à son extension maximum et par conséquent qu'il ne fut pas agrandi jusqu'à la Révolution date à laquelle le terrain est morcelé. En 1790, l'enclos des Clarisses s'étendait sur 1764 toises superficielles soit 1,7 acres (A.D.S.M. 1 QP 1168).

La documentation ne permet pas d'émettre beaucoup d'hypothèses sur la constitution du lieu avant la construction du monastère. En effet, la seule indication disponible est qu'il y avait sur cette place " plusieurs masures maisons jardins héritages et tènements " (A.D.S.M. 65 H 1). Par conséquent, la construction de cet établissement a probablement entraîné la destruction de quelques édifices résidentiels ou tout du moins a mené à la conversion de ceux-ci. En raison de l'environnement dans lequel les religieuses sont installées, on peut imaginer que l'emplacement n'était que peu habité et par conséquent que les destructions furent minimales. Finalement cet espace, probablement peu construit, est davantage habité grâce à la construction d'une église, de bâtiments conventuels et de dépendances. Contrairement à ce qu'il se passe à l'intérieur des premières enceintes médiévales, on ne passe pas d'un espace particulièrement bâti à un espace plus aéré avec la présence d'un établissement conventuel disposant certes de bâtiments mais

également de jardins de plaisance et de vergers. Ici, bien que le couvent possédât probablement des lieux ouverts, la construction de l'église et des bâtiments conventuels a probablement conduit à ce que le lieu soit davantage construit.

❖ **Présentation des vestiges** : La plupart des bâtiments conventuels ont été détruits au cours du 20^e siècle mais plusieurs bâtiments, bien que modifiés, sont encore en élévation (Fig. 11.7) : l'église et le bâtiment à clocher visible dans le plan de Jacques Le Lieur. Ces bâtiments ont pu être visités grâce à la générosité des propriétaires des parcelles que je remercie vivement.



Auteur : Lise Levietux, 2018

Figure 11.7 : Localisation des édifices étudiés sur le cadastre actuel.

L'église des Clarisses (Bâtiment A). De l'église des Clarisses, il ne reste que l'abside polygonale (Fig. 11.8). Cette dernière a connu beaucoup de modifications depuis le retrait des Clarisses à la fin du 18^e siècle. La première grande modification a lieu en 1868 lorsque la rue Sainte-Claire coupe l'église en deux (Fig. 11.9-11.10). Une grande partie de la nef est supprimée à cette date. En 1907, l'abside est défigurée et est transformée en logements ouvriers : deux planchers coupent l'église en trois niveaux. En 1944, une bombe tombe sur l'église et en détruit la toiture : une terrasse en béton est construite pour éviter aux murs de s'écrouler (Fig. 11.11). Tous ces événements ont modifié l'église médiévale : ceci est particulièrement visible sur les murs de l'édifice. Cependant, les vestiges encore en élévation sont importants et nous aident à restituer une partie de cette église.



Figure 11.8 : L'église des Clarisses (© Lise Leveux).



Figure 11.9 : Le couvent des Clarisses en 1827.

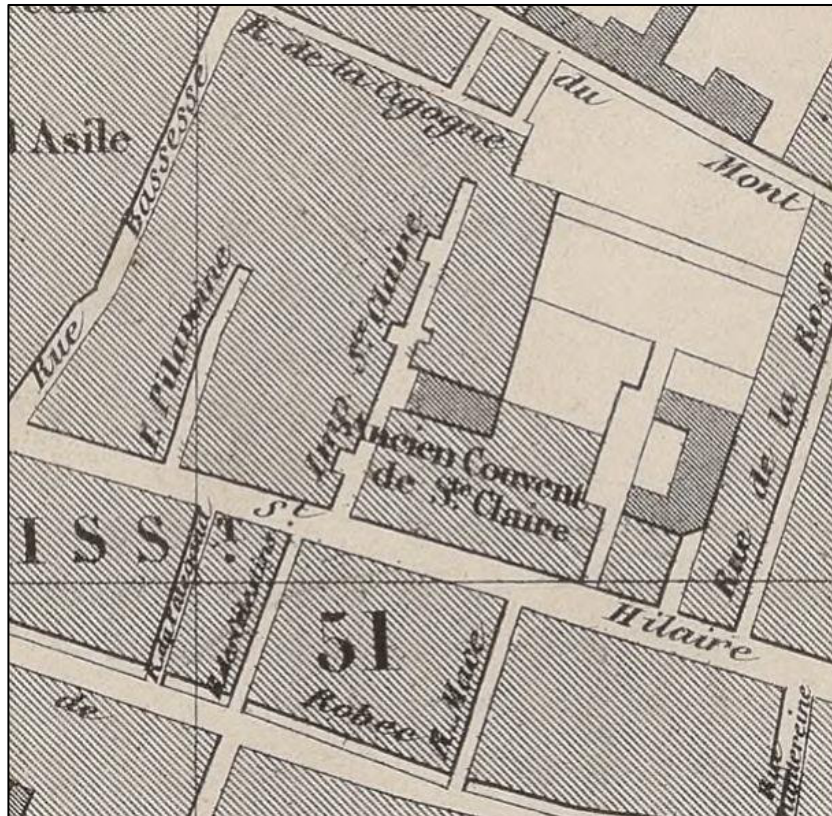


Figure 11.10 : Le couvent des Clarisses sur le nouveau plan de la ville de Rouen publié par A. Logerot, 1868 (B.N.F., département Cartes et plans, GE C-9525).



Figure 11.11 : L'église des Clarisses vers le milieu du 20^e siècle (© Lise Leveux).

L'église comporte sur sa façade méridionale quatre fenêtres hautes et larges à arc brisé (Fig. 11.12). La façade nord ne comporte pas ce type de fenêtres car y est accolé un bâtiment plus petit, peut-être la sacristie (Fig. 11.13). Une porte a été percée dans la façade sud : agrandie

pour les besoins du propriétaire, cette ouverture était probablement la porte d'entrée du couvent que les officiers municipaux fermèrent aux fidèles en 1791 (Fig. 11.14). La fenêtre à l'est de la porte a probablement été percée après la Révolution (Fig. 11.15). Cette façade édifiée en pierres de taille disposées en assise régulière comportait quatre contreforts extérieurs séparant les quatre fenêtres à arc brisé (Fig. 11.16-11.17). La partie occidentale de l'église ayant été démolie, il ne reste que la moitié est de la fenêtre occidentale (Fig. 11.16). Deux phases sont visibles sur ce mur : la partie basse semble avoir gardé en partie son aspect originel alors que la partie supérieure, où se situent les fenêtres, semble avoir subi des réfections importantes (Fig. 11.17). Plusieurs traces de réfection sont présentes sur ce mur : ces réfections sont généralement réalisées par un rebouchage avec des moellons de silex.



Figure 11.12 : Fenêtre de la façade méridionale (© Lise Levieux).

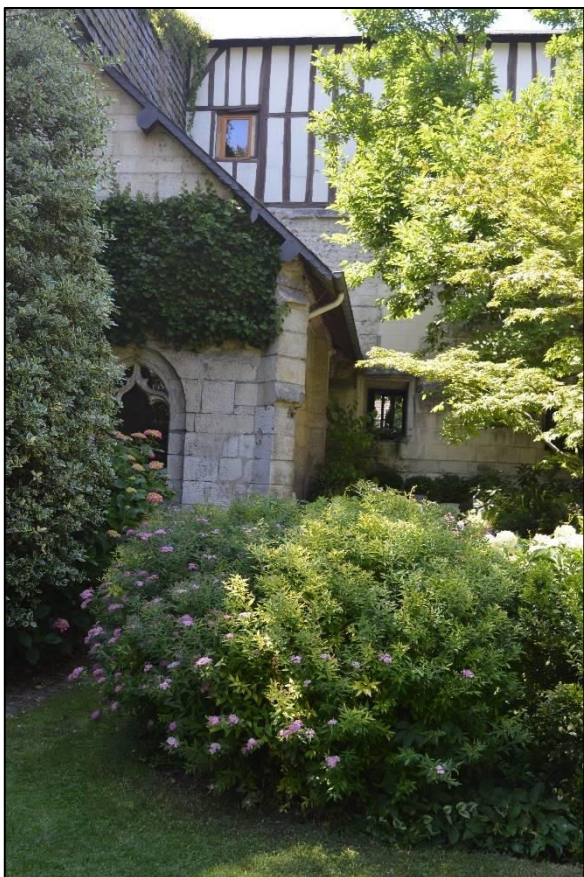


Figure 11.13 : Bâtiment nord accolé à l'église (© Lise Levieux).



Figure 11.14 : Porte méridionale de l'église (© Lise Levieux).



Figure 11.15 : Fenêtre à l'ouest de la porte méridionale (© Lise Levieux).



Figure 11.16 : Façade méridionale, partie ouest endommagée à cause du percement de rue (© Lise Levieux).



Figure 11.17 : Façade méridionale (© Lise Levieux).

Quelques éléments sont à noter sur cette façade. Le premier est qu'une statue était enchâssée dans le premier contrefort extérieur occidental de l'édifice : il s'agit du seul décor extérieur de l'église sur cette façade (Fig. 11.18). Des traces d'outils sont visibles sur la partie supérieure de l'édifice (Fig. 11.19). On note aussi la présence d'un cadran solaire probablement gravé après le départ des religieuses (Fig. 11.20 et 11.21).



Figure 11.18 : Façade méridionale, niche dans laquelle se trouvait une statue (© Lise Levieux).



Figure 11.19 : Façade méridionale, traces d'outils (© Lise Levieux).



Figure 11.20 : Façade méridionale, cadran solaire (© Lise Levieux).



Figure 11.21 : Abside, cadran solaire (© Lise Levieux).

L'**abside** de l'église, de forme polygonale, est composée de trois pans (Fig. 11.22). Une fenêtre, identique à celle de la façade sud, était percée sur chaque pan de l'abside. La porte située sur le pan central a été percée au 20^e siècle pour accéder à la cave de la propriété (Fig. 11.22). Plusieurs traces indiquent que des bâtiments ont été accolés à l'abside ou tout du moins que des échafaudages ou des appentis étaient accolés à cet édifice durant une période assez longue. Chaque pan de l'abside était séparé par un contrefort. Au contrefort oriental, une amorce de mur en direction de l'est est visible (Fig. 11.23). Le fait intéressant est qu'en face de cette amorce se situent les fondations d'un autre mur presque imperceptible dissimilées par la végétation (Fig. 11.24 et 11.25). Ces deux éléments architecturaux formaient probablement un

mur : il est possible que ce soit le pan de mur sud d'un des bâtiments conventuels accolé à l'église, probablement le deuxième bâtiment perpendiculaire à l'église (**Bâtiment C**).

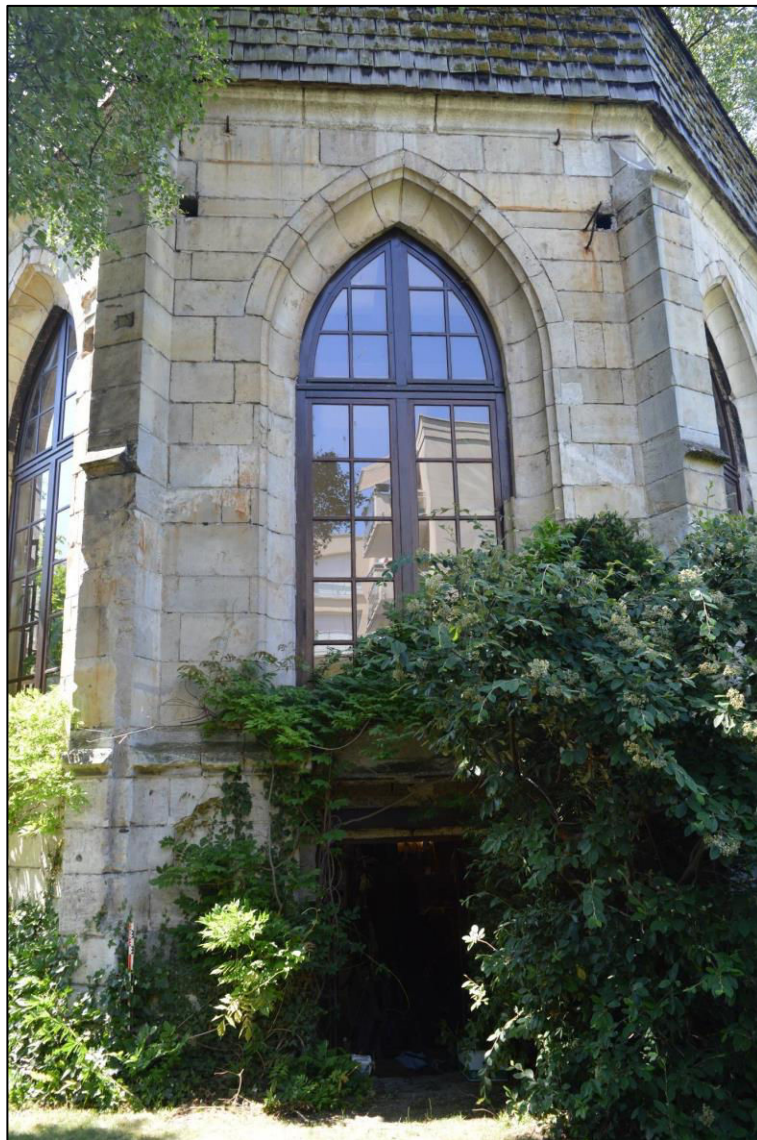


Figure 11.22 : Abside polygonale vue de l'ouest (© Lise Levieux).



Figure 11.23 : Contrefort oriental de l'abside, amorce de mur orienté vers l'est (© Lise Levieux).



Figure 11.24 : Fondations d'un bâtiment communautaire ? (© Lise Levieux).

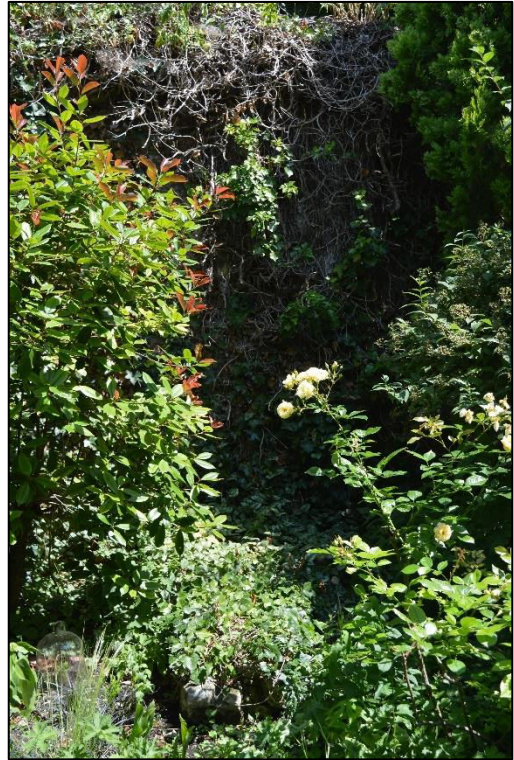


Figure 11.25 : Fondations d'un bâtiment communautaire ? (© Lise Levieux).

Une seule fenêtre est visible sur la façade septentrionale. Le reste de la façade est cachée par un bâtiment de petites dimensions. À l'intérieur de l'édifice actuel, à l'ouest, on retrouve le pan de mur de l'église et une trace permettant d'avancer l'hypothèse qu'une structure (habitation, escalier ?) a été accolée à ce mur à un moment donné (Fig. 11.26). On observe sur ce même pan de mur des marques lapidaires (Fig. 11.27).

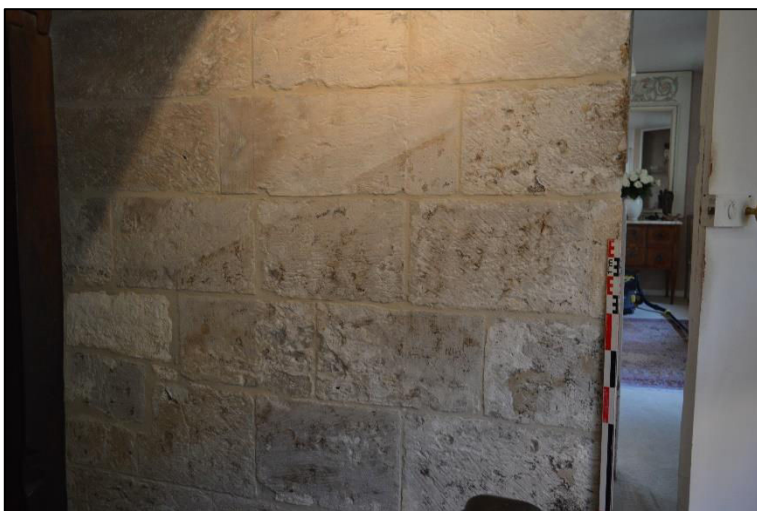


Figure 11.26 : Mur intérieur de l'église (© Lise Levieux).

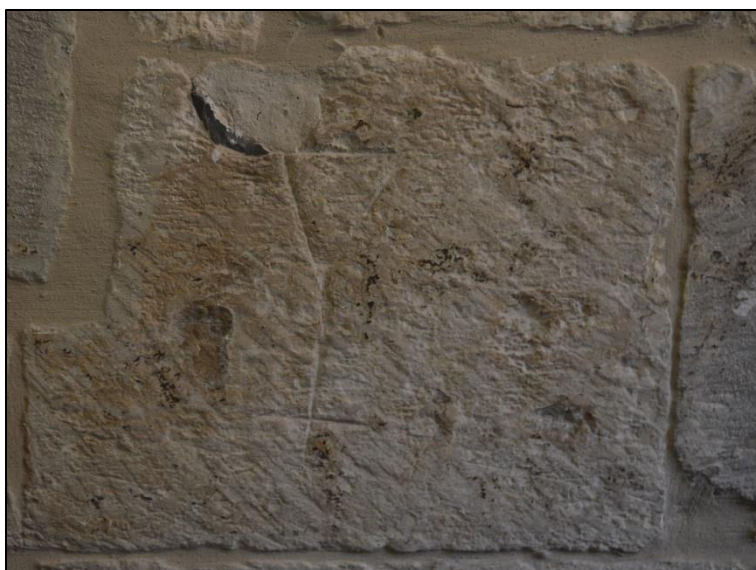


Figure 11.27 : Mur intérieur de l'église, marque lapidaire (© Lise Levieux).

Que dire de la disposition et de l'architecture interne du bâtiment ? La subdivision interne de l'église par deux planchers limite la représentation et la perception de cet espace. La présence d'un pilier dans une cave de l'église indique que l'église possédait probablement un vaisseau principal séparé des collatéraux par des piliers de forme hexagonale (Fig. 11.28). L'église, d'une hauteur d'environ 7 m, est épurée de toute décoration intérieure. Cette dernière, spacieuse et sobre, serait conforme à l'idéal de pauvreté que s'étaient fixée les religieuses de sainte Claire.



Figure 11.28 : Pilier de l'église (© Lise Levieux).

Le **bâtiment nord accolé à l'église (Bâtiment B)**. Ce bâtiment de forme quadrangulaire dont le mode de construction est identique à celui de l'abbaye des Clarisses est accolé au mur septentrional de cette église (Fig. 11.29). Il n'apparaît sur aucun plan rouennais. Ce bâtiment comporte de nombreuses ouvertures. En effet, des baies à arc brisé étaient disposées sur son mur oriental ainsi que sur son mur septentrional : une à l'est et deux au nord (Fig. 11.30-11.31). Ce bâtiment communiquait directement avec l'église des Clarisses par de grandes baies à arc en plein cintre. Contrairement à l'église, ce bâtiment a conservé sa partie supérieure. Il possède deux voûtes quadripartites simples (Fig. 11.32). Ce type de voûte est visible dans la cathédrale de Strasbourg : elles ont été édifiées vers le milieu du 13^e siècle. Néanmoins, il est possible que ce type de voûte prévalût dans l'église des Clarisses. Un autre détail est la présence d'une niche sur le mur intérieur oriental de l'édifice (Fig. 11.33). La fonction de ce bâtiment est encore indéterminée. Il aurait pu servir de sacristie ou de chapelle.



Figure 11.29 : Bâtiment nord accolé à l'église (© Lise Levieux).



Figure 11.30 : Mur oriental, baie (© Lise Levieux).

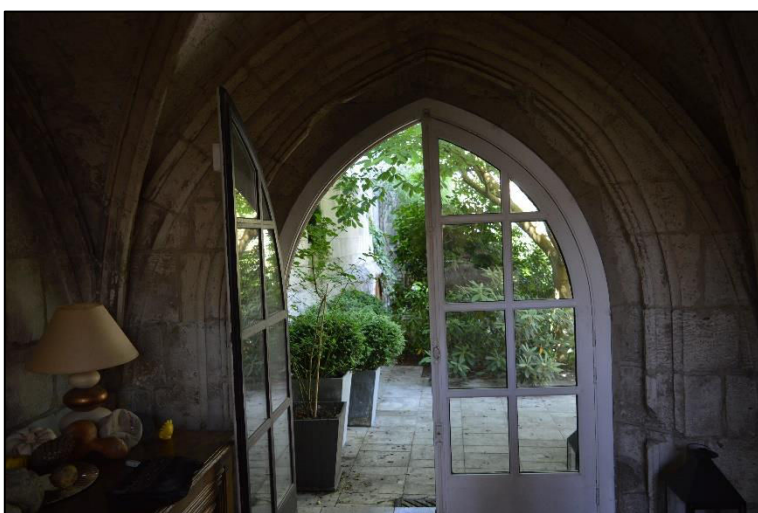


Figure 11.31 : Mur septentrional, baie (© Lise Levieux).



Figure 11.32 : Voûte quadripartite simple (© Lise Levieux).



Figure 11.33 : Mur oriental, niche (© Lise Levieux).

Le **bâtiment nord (Bâtiment C)**. Le bâtiment au nord de l'église paraît directement lié à celle-ci. Le mur oriental est construit en moellons de moyen appareil (Fig. 11.31). Deux ressauts séparent le mur en trois séquences : la partie inférieure, la partie intermédiaire et la partie supérieure. La partie supérieure a été détruite, probablement au cours de la Seconde Guerre mondiale et a été reconstruite en silex (Fig. 11.34). La constitution du mur dans la partie inférieure ainsi que dans la partie intermédiaire indique une construction assez ancienne. Ce bâtiment communique avec l'église par le sud. La plupart des ouvertures présentes sur ce bâtiment ont été réalisées durant la période moderne et agrandies par les propriétaires au cours des 19^e et 20^e siècles pour obtenir plus de clarté dans le bâtiment : c'est le cas de la fenêtre au-dessus de la porte. La pièce en colombage a été ajoutée au-dessus du bâtiment au 19^e siècle ou

au 20^e siècle. Un retour de mur est visible au nord de l'édifice témoignant qu'un autre édifice de même type était auparavant perpendiculaire à ce même bâtiment (Fig. 11.35) : cette disposition correspondrait à celles dessinées sur le plan réalisé par Magin (Fig. 11.36).

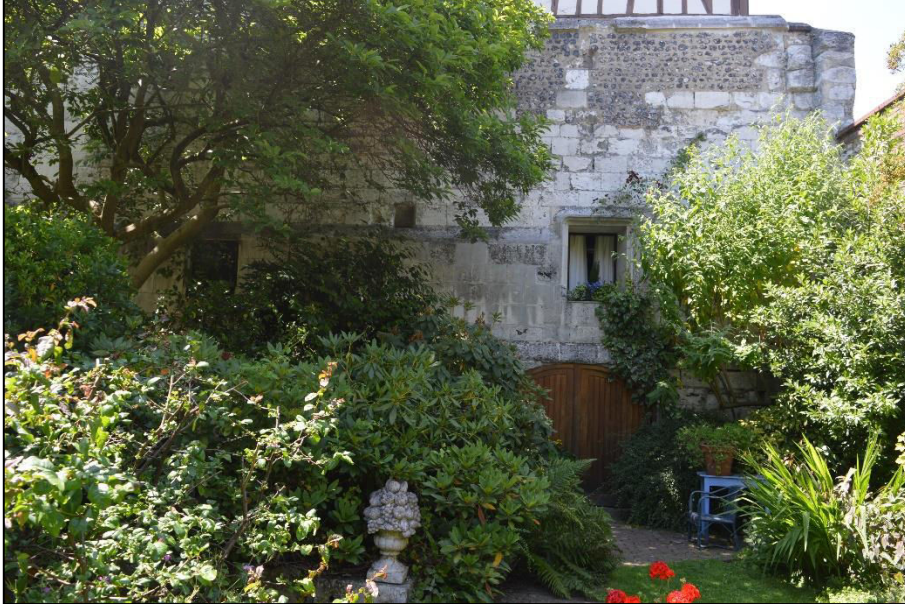


Figure 11.34 : Bâtiment nord, façade orientale (© Lise Levieux).

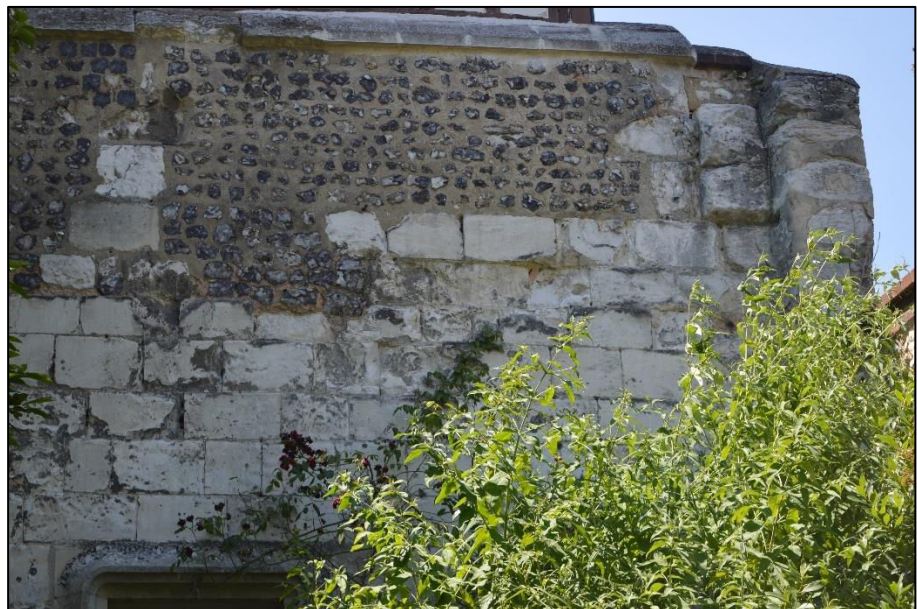


Figure 11.35 : Bâtiment nord, façade orientale, retour de mur (© Lise Levieux).



Figure 11.36 : Le monastère des Clarisses dans la première moitié du 18^e siècle (plan Magin).

Le **bâtiment du plan de le Lieur (Bâtiment D)**. Le bâtiment situé au 2bis, rue Sainte-Claire correspond au bâtiment visible uniquement sur les planches réalisées par Jacques le Lieur (Fig. 11.37). Le mur oriental du bâtiment est totalement refait. La partie orientale de l'édifice est probablement détruite au 19^e ou au 20^e siècle. Dans le jardin situé à l'est de la maison ont été retrouvées les fondations de l'ancien bâtiment : la longueur du mur nord atteindrait donc les 15 mètres (Fig. 11.38)¹⁰¹. Le mur oriental du bâtiment mesurait probablement 6 m de long. Le mur septentrional du bâtiment a été en partie détruit et reconstruit : il ne reste probablement rien de la période médiévale. Les trois assises ont probablement été ajoutées à l'époque moderne (Fig. 11.39). En effet, le mur occidental ne s'arrête pas abruptement au niveau du mur septentrional mais il paraît continuer vers le nord : soit le bâtiment était plus large que la maison actuelle, soit un autre bâtiment était accolé à cet édifice (Fig. 11.40 et 11.41). Ce mur a probablement été édifié à la fin du 15^e siècle mais a été réparé à plusieurs reprises. Sur ce mur, ainsi que sur le mur méridional apparaissent les traces de bâtiments accolés à l'édifice au 19^e ou au 20^e siècle (Fig. 11.42). Les dimensions du bâtiment originel seraient donc d'environ 6 m de large, 15 m de long et de 6 m de haut.

101 La propriétaire de la parcelle affirma avoir retrouvé ces fondations sur une longueur d'environ 4,20 mètres.



Figure 11.37 : Le monastère des Clarisses en 1525 (plan de Jacques Le Lieur).



Figure 11.38 : Bâtiment D, façade orientale (© Lise Leveux).



Figure 11.39 : Bâtiment D, façade septentrionale (© Lise Leveux).

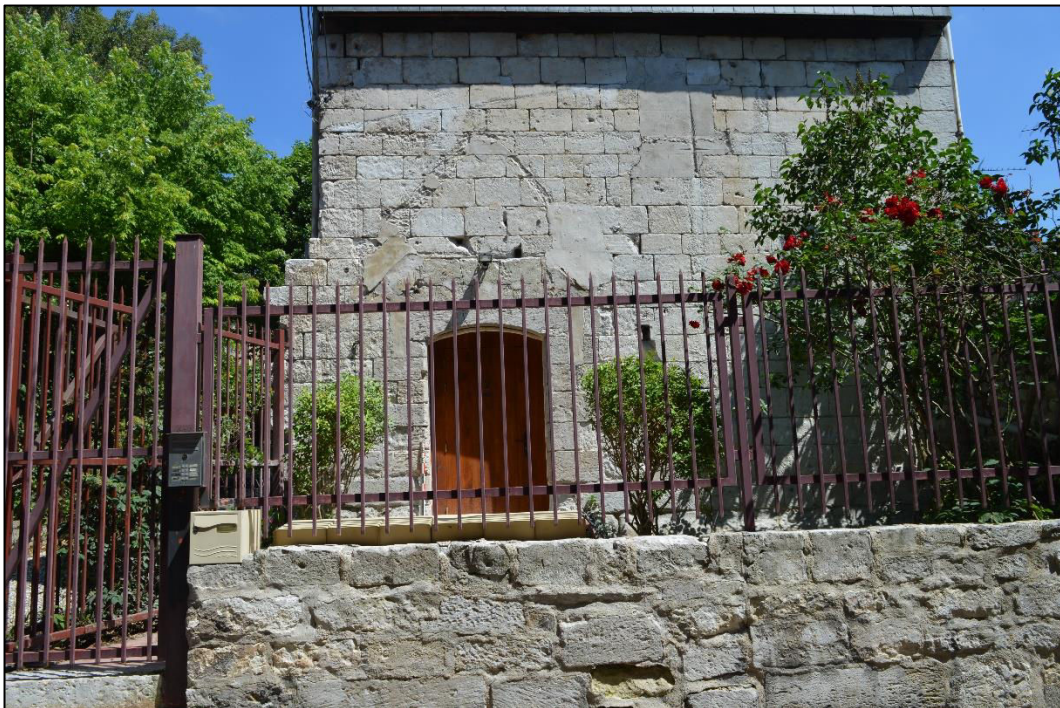


Figure 11.40 : Bâtiment D, façade occidentale (© Lise Leveux).



Figure 11.41 : Bâtiment D, façade septentrionale, arrachement (© Lise Levieux).



Figure 11.42 : Bâtiment D, façade méridionale (© Lise Levieux).

La disposition interne du bâtiment est plus complexe à décrire puisqu'il s'agit à présent d'une habitation. Le bâtiment a servi de logement ouvrier aux 19^e et 20^e siècles : il a donc été

subdivisé en plusieurs appartements. Par conséquent, il ne reste rien de la disposition interne de ce bâtiment. Seuls les murs méridionaux et orientaux datent de la fin du 15^e siècle. Sur le mur septentrional, un décor est visible : il s'agit d'une couronne et d'une fleur de lys (Fig. 11.43). Or le couvent des Clarisses n'était pas une fondation royale et ne semble pas avoir bénéficié des largesses du roi. Cependant, cette peinture a sans doute été réalisée avant la Révolution, peindre un insigne royal dans un bâtiment après cet événement paraît incongru. Un graffiti apparaît également sur la fenêtre à proximité de cette peinture (Fig. 11.44). Ce dernier représente une croix avec les lettres IHS : réalisation des Clarisses par piété ou contestation face à la fermeture des établissements religieux à la fin du 18^e siècle ? La question reste ouverte. Un autre élément paraît intéressant. Lorsque le bâtiment a été transformé en logements ouvriers, l'ancien plafond du couvent a été couvert par des plaques de plâtre. Ce dernier a été enlevé il y a une trentaine d'années découvrant ainsi des poutres en partie peintes (Fig. 11.45).



Figure 11.43 : Bâtiment D, mur méridional, intérieur, peinture d'une couronne et d'une fleur de lys (© Lise Levieux).

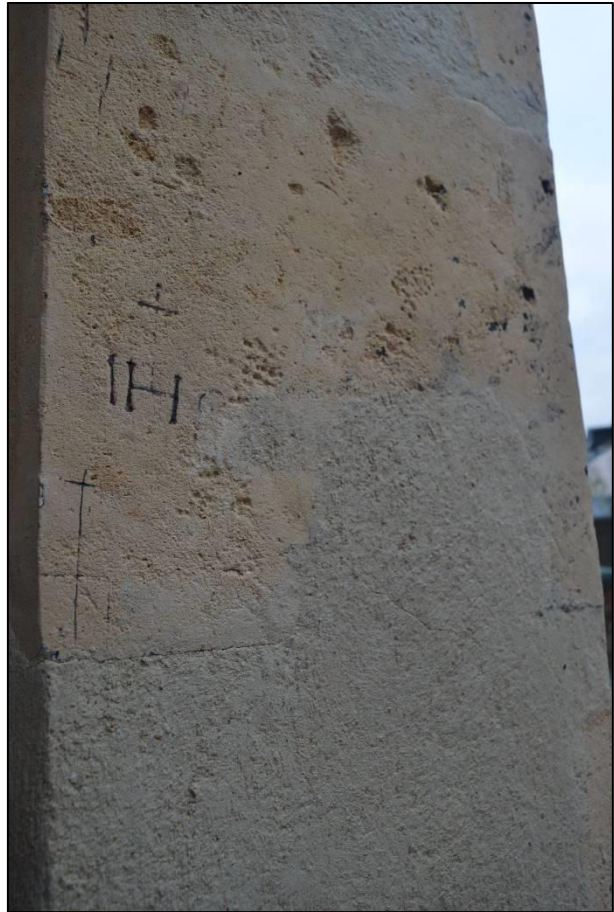


Figure 11.44 : Bâtiment D, mur méridional, intérieur, graffiti (© Lise Levieux).



Figure 11.45 : Bâtiment D, intérieur, poutre peinte (© Lise Levieux).

Au nord de la maison, plusieurs moellons de grand appareil apparaissent. Elles pourraient constituer les fondations d'un mur d'orientation nord-sud (Fig. 11.47). Ce mur ferait la liaison entre le bâtiment à clocher et l'église des Clarisses. Peut-être existait-il un chemin couvert, voire

un bâtiment, pour aller de l'église au bâtiment sud. D'autres pierres de grand appareil ont été retrouvées à côté de ce mur : elles proviennent probablement de la destruction de ce dernier (Fig. 11.46 et 11.47).



Figure 11.46 : Fondations d'un mur d'orientation nord-sud (© Lise Levieux).

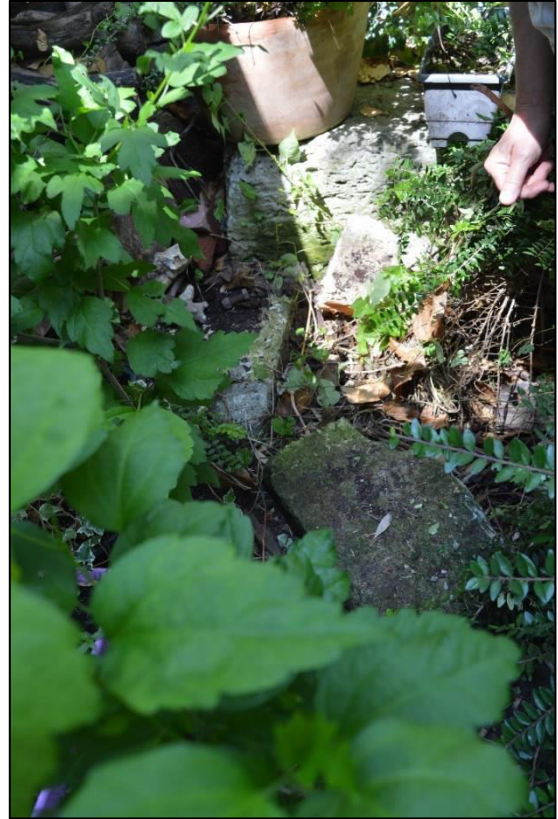


Figure 11.47 : Démolition du mur orienté nord-sud ? (© Lise Levieux).

Le mur de clôture oriental n'appartient pas au couvent. Le mode de construction du mur de clôture est trop récent pour faire partie du complexe médiéval. Quant au mur de clôture occidental (Fig. 11.48), il a certainement été reconstruit après le percement de la rue au 19^e siècle : le mur d'enclos du couvent des Clarisses se situait plus à l'ouest que le mur encore en élévation.

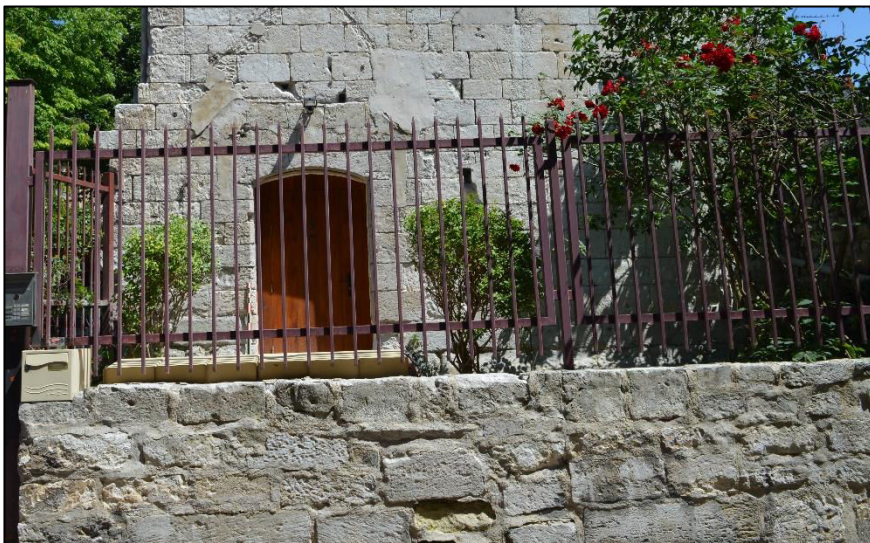


Figure 11.48 : Mur de clôture occidental (© Lise Levieux).

L'**enceinte**. L'enceinte du couvent est conservée à l'est de l'église dans la parcelle du 6 rue Sainte-Claire (Fig. 11.49). Cette enceinte est plus rudimentaire que celle des grands enclos monastiques tels que Saint-Ouen. En effet, elle est constituée de pierres taillées rectangulaires de dimensions variables disposées en assise irrégulière. L'épaisseur de cette enceinte ne doit pas dépasser 1 m.

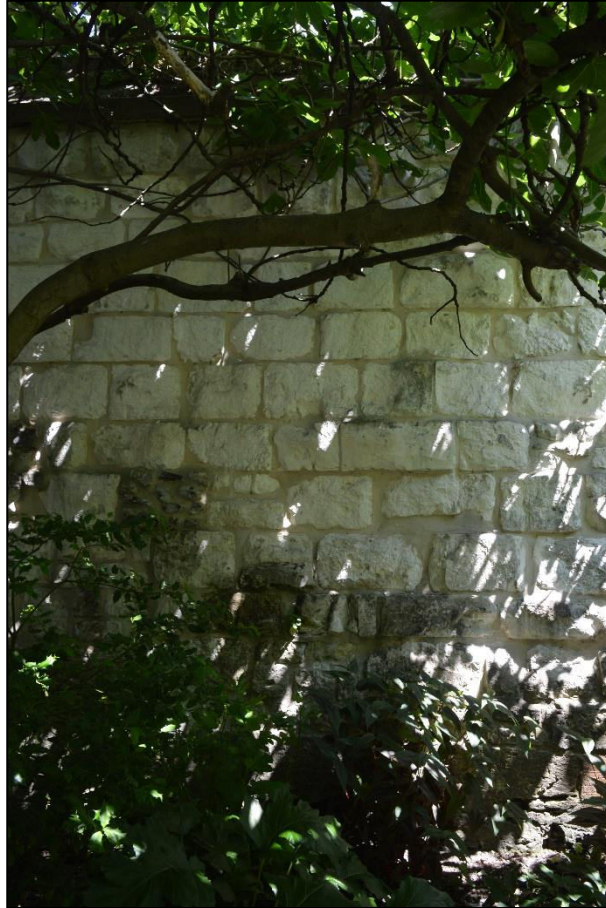


Figure 11.49 : Mur d'enceinte oriental au 6 rue Sainte-Claire (© Lise Levieux).

Le **portail** : Le portail, visible sur la planche de Le Lieur, a été transporté en 1907 au musée des Antiquités de Rouen (Fig. 11.51 et 11.52). L'arcade moulurée en anse de panier s'insère dans une grande ouverture en arc brisé encadrée de piliers amortis en courts pinacles. L'ensemble est couvert par une toiture en bâtière et surmonté d'un tympan en arc ogival dans lequel s'encadraient des figures décoratives ainsi qu'un triple fleuron terminé en coussin au niveau du linteau (Delsalle, 2007 : 329). À côté de ce portail se trouvait une fontaine publique remontant à 1513 : elle est constituée par un simple massif encastré dans le mur. Une prise d'eau avait été accordée aux religieuses au début du 16^e siècle.



Figure 11.50 : Le portail sur le plan de Jacques Le Lieur.

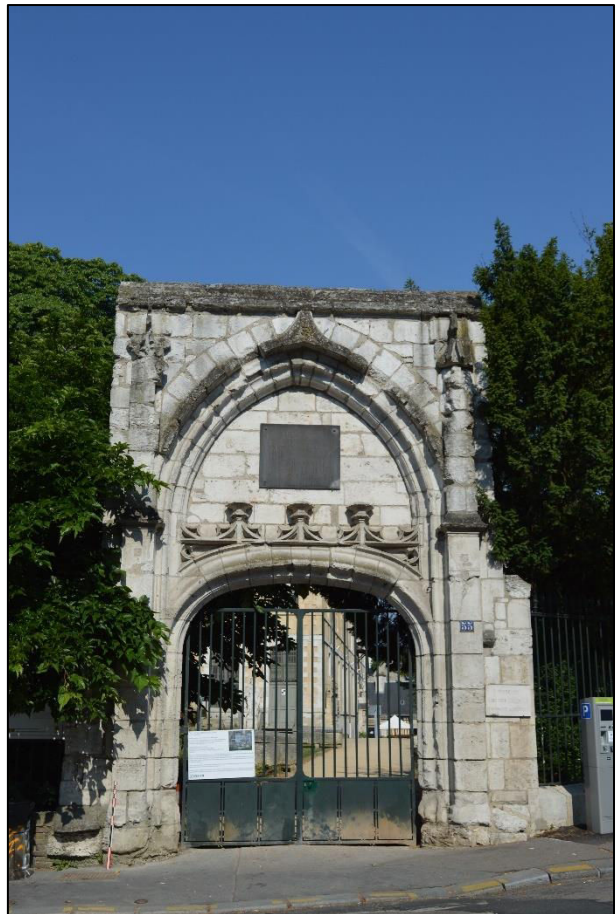


Figure 11.51 : Portail du couvent des Clarisses (© Lise Levieux).

❖ **Dispositions internes** : Le monastère des Clarisses est représenté sur le plan de Jacques Le Lieur (Fig. 11.52). Le monastère est perçu de face à partir de la rue Saint-Hilaire. Les édifices sont protégés derrière un imposant mur de clôture. Derrière ce mur, il est possible de voir la toiture de l'église des religieuses qui a disparu après un incendie en 1927 et est aujourd'hui remplacée par une terrasse. Le clocheton de l'église est également visible et semble se rapprocher de la flèche de la collégiale de Blainville (Delsalle, 2007 : 329). À l'est s'élève un deuxième bâtiment indépendant et parallèle à la clôture et à l'église. Ce bâtiment est recouvert de tuile et est surmonté d'un clocheton quadrangulaire. Cette construction est probablement celle située aujourd'hui au 2bis rue Sainte-Claire. La fonction de ce bâtiment n'est toutefois pas précisée dans le plan de Le Lieur. Le portail monumental, déplacé au 20^e siècle, est également représenté sur cette vue.



Figure 11.52 : Le couvent des Clarisses en 1525 (plan de Jacques Le Lieur).

Les plans des 16^e et 17^e siècles n'apportent pas davantage d'indications sur la disposition des bâtiments. Le monastère n'est quasiment pas visible sur le plan de Belleforest et le plan de Gomboust représente uniquement l'église des Clarisses (Fig. 11.53-11.54). Le bâtiment représenté par Le Lieur n'apparaît pas sur les plans du 17^e siècle. Or ce dernier existe puisque nous avons des vestiges matériels de ce dernier. Les plans du 18^e siècle ne sont pas plus loquaces. Seul le plan Magin indique que le cloître était situé au nord de l'église et qu'il était entouré de bâtiments conventuels (Fig. 11.55). Cependant, le bâtiment supposément situé entre l'église et le mur de clôture n'est toujours pas représenté. Ainsi la question est posée : quel était ce bâtiment et quelle fonction pouvait-il bien remplir ? D'après le descriptif du couvent du 15 novembre 1790, ce bâtiment servait de logement particulier aux religieux desservant le

couvent des Clarisses (A.D.S.M. 1 QP 1168)¹⁰². Ces religieux, certainement des Franciscains, logeaient probablement déjà dans cet édifice au 16^e siècle.

En somme, le monastère des Clarisses de l'Observance comportait une église d'orientation ouest-est. Les bâtiments communautaires étaient organisés en carré autour du cloître situé au nord de l'église. Un bâtiment, de fonction inconnue, était parallèle à l'église et au mur de clôture. Le monastère était effectivement entouré d'une muraille afin de respecter la stricte clôture voulue pour les religieuses (Fig. 11.56).

102 Le procès-verbal de 1790 apporte des informations capitales sur la fonction des bâtiments et sur leur disposition : " L'emplacement de ce monastère présente les formes d'un carré long vers un des bouts de quel sont de droite et de gauche deux angles rentrant sur ce carré par enlacement, sa plus grande largeur est de 38 t. et sa plus grande profondeur de 60 t. 3 p. entre les murs.

Cet emplacement est Borné d'un bout au sud par la rue Saint-Hilaire, par l'autre bout au nord des deux côtés est-ouest, le bon pasteur, les pénitents et diverses propriétés particulières.

La maison claustrale de ces religieuses est remarquable par la singularité de la distribution, elle est renfermée dans une double enceinte de murs inscrit dans la première en sorte que dans la cour d'entrée soit à droite soit à gauche, on peut faire le tour de cette double enceinte sans pénétrer dans la demeure des religieuses.

Les bâtiments sont tous en charpente et de médiocre construction. Leur distribution est relative à la vie modeste et simple que mène ces religieuses, un de ces bâtiments vers l'ouest contient de longueur 18 t. sur 16 p. 6 pouces de largeur.

Le long de l'église est un autre bâtiment faisant face au jardin de 7 t. 4 pieds 6 pouces de long sur 15 pieds 4 pouces.

Deux autres bâtiments en équerre forment les deux côtés d'un petit cloître de 8 t. 2 p. en carré. Les deux autres côtés sont fermés et par le dehors de l'église et par l'un des murs de l'enceinte.

Le reste des bâtiments consiste en deux petits oratoires de huit à dix pieds carrés et une espèce de galerie oblique en charpente qui conduit de la porte d'entrée de ce monastère jusqu'à un petit corridor de communication.

Les bâtiments, outre leurs formes et distribution simple, sont seulement ouverts ainsi que les cellules des religieuses par des petites baies [effacé] de fenestres d'environ 2 pieds carrés au plus.

Tout dans cette retraite inspire au sain respect dont on est déjà saisi lorsqu'on parcourt ses tranquilles et mornes extérieurs.

L'église est de construction gothique avec berceau en charpente. Elle est divisée en trois parties : le chœur ou sanctuaire, la partie du public et le chœur des religieuses.

D'un côté de la cour d'entrée de ce monastère est le logement des religieuses externes. Ce logement consiste en deux petits bâtiments parallèles entre eux avec une petite cour entre eux le long de laquelle règne un corridor de communication. Ces bâtiments ont un ensemble de 34 pieds de longueur sur 16 à 17 de largeur. À droite de cette même cour d'entrée est le logement particulier des religieux desservant cette maison avec leurs jardins devant et derrière. Il consiste en deux bâtiments en équerre formant les deux côtés d'un petit cloître, les deux autres côtés sont aussi formés par l'église et le mur de clôture. Ces bâtiments sont encore en charpente et dans la plus grande vétusté. Ils contiennent ensemble 15 t. de longueur sur une largeur de 18 pieds à peu près. Dans la basse cour est un autre très vieil et très petit bâtiment qui ne mérite description.

Cette principale cour d'entrée allant jusqu'à l'église qui se présente du côté a de longueur 24 t. 16 p. sur 5 t. 3 p. 3 pouces dans sa plus grande largeur.

La surface totale de cet emplacement compris le sol édifié de bâtiments contient la quantité de 1764 toises superficielles " (A.D.S.M. 1 QP 1168).



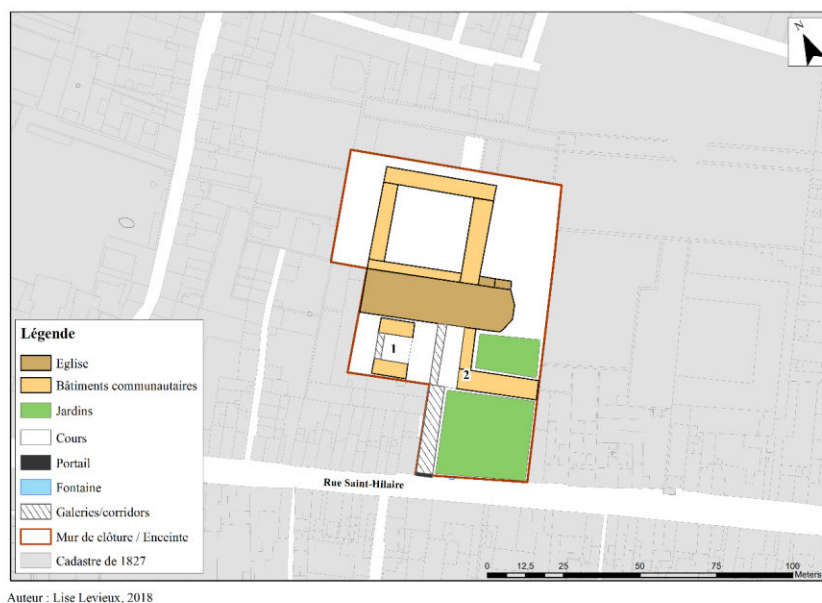
Figure 11.53 : Couvent des Clarisses en 1575 (plan de Belleforest).



Figure 11.54 : Couvent des Clarisses en 1655 (plan de Gomboust).



Figure 11.55 : Couvent des Clarisses dans la première moitié du 18^e siècle (plan Magin).



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 11.56 : Couvent des Clarisses à la fin du 15^e siècle.
1. Logement des religieuses externes / 2. Logement des religieux desservants

❖ **Histoire** : Le 7 février 1483, le monastère des Clarisses est officiellement fondé par Jean d'Estouteville. L'église est dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Jean Baptiste en 1483 ou peut-être en 1484. Un fait avéré est que les religieuses n'arrivent dans le couvent qu'en 1485. En effet, le 7 septembre 1485, seize religieuses clarisses, tirées des couvents de Picardie et de l'Artois, arrivent à Rouen (Loth, 1868 : 9). La vie du couvent n'est pas très mouvementée. Les religieuses exercent leur fonction avec ferveur si bien que l'histoire des Clarisses peut se résumer en une phrase : " Elles prièrent, elles se sanctifièrent, elles souffrirent et aimèrent ". L'abbé Loth, dans sa notice, répète sans cesse la piété de ces Clarisses dont la pauvreté et la solitude les firent oublier de l'histoire locale : " elles ensevelirent leur vie dans le silence et la méditation, elles cherchèrent la solitude pour ne songer qu'à lui ; mortes au monde, à ses bruits, à des vanités, elles ne prirent aucune part aux agitations extérieures et ne se trouvèrent mêlées à aucun des événements qui passionnent les hommes ici-bas " (Loth, 1868 : 10).

Certes, les Clarisses étaient des femmes pieuses et discrètes mais quelques mentions de l'histoire locale démontrent que des faits remarquables se produisirent dans ce monastère. Ainsi, en 1508, lors de la construction de l'aqueduc de la source de Carville, le cardinal Georges I^{er} d'Amboise donna aux Clarisses le droit d'établir un branchement pour alimenter leur monastère en eau. En 1513, une petite fontaine avait été construite contre leur mur à côté du portail de leur établissement ("La fontaine Sainte-Claire," 1906). Au 17^e siècle, les

religieuses, bien que toujours aussi pieuses, sortent de leur silence. En effet, elles n'avaient pas vu sans regret les Pénitents s'installer à l'est de leur couvent en 1609. Elles portèrent plainte au Parlement contre les jours pratiqués par les Pénitents dans le clocher qu'ils venaient de construire : elles affirmaient que, par ces ouvertures, les religieux pouvaient voir dans leur monastère. De plus, les religieuses se plaignaient que les Pénitents avaient installé une cloche dont les sons bruyants les troublaient dans l'exercice de l'office divin. En 1633, elles obtinrent un arrêt qui obligea ces derniers à fermer des jours pratiqués dans leur clocher et par lesquels ils regardaient chez les religieuses. Il est également à noter que les religieuses se disputèrent avec les Célestins sur la ruelle située en face de leur monastère : elles disaient avoir la propriété de cette ruelle, dont la vendeuse du terrain s'était accordé le droit de passage. Cette querelle prit fin lors de la suppression de cette ruelle en 1785 (A.D.S.M. G 9216).

Le 16 septembre 1790, les commissaires députés par le conseil général de la commune se présentent au monastère de Sainte-Claire. Violant la clôture dans laquelle les moniales vivaient depuis des siècles, ils font comparaître les religieuses. Ils dressent un inventaire du mobilier, titres et papiers que possédaient les religieuses (A.D.S.M. 1 QP 1209). Les commissaires parcourent trente et une cellules dont vingt-six étaient occupées. Chaque cellule comportait une paille, deux couvertures et un réveil pour les offices de la nuit (Loth, 1868 : 25). Au réfectoire furent trouvées des cuillers et fourchettes en bois. La bibliothèque quant à elle comportait environ 150 livres de dévotion. Le procès-verbal établi en 1790 précise que l'enclos était " borné d'un bout au sud par la rue Saint-Hilaire, par l'autre bout au nord des deux côtés est-ouest, le bon pasteur, les pénitents et diverses propriétés particulières " (A.D.S.M. 1 QP 1168). Les sœurs désirent continuer de vivre selon leur règle mais elles doivent subir la pression des autorités locales souhaitant fermer le monastère. Ainsi, le 17 juin 1791, les officiers municipaux font fermer et sceller la porte de l'église des Clarisses afin d'en interdire l'accès aux fidèles qui, ne voulant pas écouter la messe faite par les Constitutionnels, s'étaient réfugiés dans l'église de la communauté. Après plusieurs descentes de commissaires, le monastère est définitivement fermé et donné à la nation (Loth, 1868 : 29).

Les bâtiments communautaires eurent plusieurs usages au cours du 19^e siècle. La plupart servirent de logement d'ouvriers et sont divisés en plusieurs appartements. Sur la façade de ces bâtiments sont également posées quelques habitations ouvrières. Une petite rue coupa l'église en deux : une partie servit un temps de fabrique et l'autre partie servit d'atelier de construction pour métaux. Néanmoins au 20^e siècle l'église sert également de logement pour les ouvriers alors que le cloître, les cellules, les jardins ont subi des modifications radicales et ont quasiment disparu. Quant au portail du monastère, il est maintenu jusqu'au 20^e siècle où il est déplacé et

reconstruit, rue Louis Ricard, à l'une des entrées du Musée des Antiquités et du square André-Maurois.

❖ **Rayonnement du couvent** : Le couvent reçoit peu de sépultures de renom. Le fondateur du monastère, Jean d'Estouteville, est inhumé dans une chapelle de l'église voisinant le chœur le 16 septembre 1494. Jusqu'au 17^e siècle, le monastère ne reçoit pas beaucoup de sépultures. À cette date, deux évêques et un religieux sont inhumés dans le chœur de l'église alors que six conseillers du roi et un parlementaire sont inhumés dans la nef (Farin, 1731 : 96-98).

Le monastère ne semble pas attiré de nombreux dons et legs. Les archives en mentionnent moins d'une dizaine pour toute la période moderne. En 1501-1502, les religieuses bénéficient, avec les Célestins, les Chartreux et les Cordeliers, de 140 livres données par le cardinal d'Amboise (A.D.S.M. 88). Le même cardinal fait d'autres donations aux mêmes ordres en 1520-1521 (A.D.S.M. G 102). En 1529-1530, elles reçoivent un don de 17 livres et 10 sous (A.D.S.M. G 231). Elles recevront d'autres aumônes aux 17^e et 18^e siècles mais en petit nombre (A.D.S.M. G 3561). Le même constat peut être établi au sujet des legs et des fondations. Au 16^e siècle ou au 17^e siècle, Philippe de Montdor lègue 25 livres aux religieuses de Sainte-Claire, et 66 sous aux frères dudit lieu de Sainte-Claire, pour messes (A.D.S.M. G 3437). En 1654, Laurent Roger, prêtre, curé de la paroisse de Longpaon, lègue 1 pistole aux religieuses de Sainte-Claire (A.D.S.M. G 5575).

Une seule confrérie est fondée au cours du 17^e siècle dans le monastère des Clarisses : il s'agit de la confrérie de saint Alexandre fondée par les marchands de charbon de Rouen (A.D.S.M. G 1267).

Bien que l'attrait du monastère en matière de donation ou d'élection de sépulture soit faible, le monastère se situe tout de même sur le trajet de quelques processions. Ainsi, le 23 juin 1580, il est ordonné qu'il sera fait, le dimanche, une procession générale à Saint-Vivien ou à Sainte-Claire pour la paix entre le prince de Condé et le prince de Guise (A.D.S.M. G 2173). Le 11 août 1589, une autre procession est effectuée à l'oratoire du monastère de Sainte-Claire (A.D.S.M. G 2177). Ces processions sont néanmoins irrégulières et de petite envergure.

❖ **Biens temporels et revenus** : Le 7 mars 1791, les officiers municipaux examinent minutieusement les comptes du monastère des Clarisses. Il résulte de cet examen que les religieuses dépensaient environ 12 000 livres par an et qu'elles n'avaient aucun revenu foncier ni rente d'aucune sorte (Loth, 1868 : 28). Le cinquième de cette somme était réservé aux frais de culte alors que le reste était utilisé pour la nourriture et l'entretien d'une trentaine de

personnes. Les religieuses respectaient donc les règles de l'ordre à la lettre : elles ne possédaient rien et vivaient uniquement de donations.

Néanmoins, une transaction est effectuée en 1486. Le 16 mai 1486, Robert Desfresches et sa femme reconnaissent avoir " baillie quiete et délaisse afin déritage a tousiours tant pour eulx comme pour leurs hoirs et ayans cause a Jehan Auber bourgeois de Rouen pour les religieuses du monastère de sainte claire dudit lieu de Rouen " (A.D.S.M. 65 H 1). Il s'agit ici d'un bail à rente à héritage. Dans ce type de transaction, le preneur s'acquitte envers le bailleur, comme pour la vente à héritage, d'une somme déterminée, versée une seule fois mais également d'une rente annuelle (Cailleux, 2016 : 246). Ce bail associe un versement au bailleur et une ou plusieurs rentes. Dans le présent cas, Jean Auber bourgeois sert d'entremetteur ou d'intermédiaire entre Robert Defresches et les religieuses de Sainte-Claire. En effet, les religieuses ne peuvent rien posséder et surtout ne pas réaliser de transactions commerciales. Ainsi, Robert de Fresche vend aux religieuses, par l'intermédiaire de Jean Auber, une " maison mesure wyde place apentis gardins et héritages tenant ensemble on pend lensaigne de loyson ainsi que le tout se pourporte assis en la paroisse de Saint-Vivien dudit lieu de Rouen borne d'un costé et d'un bout audit monastère d'autre costé aux hoirs ou aians cause de Jehan Menet d'autre bout a la grant rue Saint Hillaire nomme la rue du pavement " (A.D.S.M. 65 H 1). Ce bien situé près du monastère aurait pu être acheté pour l'agrandissement du couvent mais rien ne l'indique dans la charte. En revanche, Jean Aubert paie la somme de 120 livres à Robert Defresches à condition qu'il mette ou fasse mettre en édifice l'héritage ou partie de celui-ci. Il sera également tenu à payer 4 livres et 1 sous de rente par an. En outre, en vertu de l'acte du 6 mai 1434, présent dans le fonds des Clarisses, il devra 60 sous de rente à Jean le Roux et il devra également 60 sous de rente auxdits de Fresches. L'année suivante, Jean Auber paie la somme de 60 livres tournois de rente " pour le paiement de 60 sous tournois de rente à héritage par an que ledit Defresche avait droit de prendre sur le bien donné en 1487 ". Le terrain acquis est donc probablement libre de cette rente à partir de 1487 mais pas de celles dues à Jean le Roux. L'acquisition de ce terrain peut avoir deux finalités : soit il servit à agrandir l'enclos des Clarisses, soit il était utilisé pour percevoir des revenus de manière indirecte. Le fait que le terrain ait deux côtés communs avec le monastère penche en faveur d'un agrandissement mais cela ne peut rester qu'à l'état d'hypothèse.

Les religieuses effectuent quelques opérations financières. Elles ont la possibilité de vendre des biens matériels : au milieu du 16^e siècle, elles vendent une chaire à prêcher (G 6585). Il

semble également qu'elles blanchissent des corporeaux¹⁰³, travail contre lequel elles reçoivent des revenus (A.D.S.M. G 6801-6802, 6885-6886, 6890, 6893).

❖ **Sources** : Le fonds du couvent des Clarisses de Rouen (A.D.S.M. 65 H) est un fonds très réduit se limitant principalement aux actes relatifs à la fondation du couvent. Il comporte également quelques titres relatifs à des rentes entre 1434 et 1486. Aucun bullaire ou aucun cartulaire n'est réalisé afin de confirmer les acquisitions et privilèges du couvent. Quelques actes ou comptes conservés dans le fonds des archives ecclésiastiques (série G) font référence au monastère de Sainte-Claire mais il s'agit principalement de donations pécuniaires, souvent dans des legs, réalisées à l'époque moderne.

Le fonds est certes peu fourni, mais il n'est pas sans poser de questions. Il conserve deux actes relatifs à une rente de 21 sous sur une maison et une vide place. Néanmoins, ces deux chartes sont antérieures à l'édification du monastère : la première date du 6 mai 1434 et le second de septembre 1464. Ces actes paraissent liés à la rente donnée aux religieuses en 1486. Le couvent des Clarisses, ou tout du moins l'église des Clarisses, sont représentés sur tous les plans et vues de Rouen. Plusieurs dessins de l'église ainsi que plusieurs photos ont été réalisés avant les bombardements de la Seconde Guerre mondiale.

Aucune fouille archéologique n'a été réalisée à l'emplacement du monastère des Clarisses.

❖ **Bibliographie** :

- Allirot, A.-H., 2005. Isabelle de France, sœur de saint Louis : la vierge savante, *Médiévales*, 48, pp. 55–98.
- Aurell, M., 2017. *La Provence au Moyen Âge*. Aix-en-Provence : Presses Universitaires de Provence.
- Cailleux, P., 2016. Le marché immobilier rouennais au XV^e siècle. In : Bouet, P., Neveux, F. (Éds.), *Les villes normandes au Moyen Âge, Colloques de Cerisy*. Caen : Presses universitaires de Caen, pp. 241–266.
- Delsalle, L.-R., 2007. *Rouen à la Renaissance sur les pas de Jacques Le Lieur*. Rouen : Librairie L'Armitière.
- Farin, F., 1731. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Sixième partie. Contenant la suite des prieurez, & toutes les autres communautés religieuses. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite*. Rouen : Louis Du Souillet.
- Hasquenoph, S., 2009. *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours*. Seyssel : Champ Vallon.
- La fontaine Sainte-Claire*, 1906. *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, 1906, p. 74.
- Leguay, J.-P., 2015. Urbanisme et ordres mendiants : l'exemple de la Savoie et de Genève (XIII^e-début XVI^e siècle). In : Cassagnes-Brouquet, S., Chauou, A., Pichot, D., Rousselot, L. (Éds.), *Religion et Mentalités Au Moyen Âge : Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, pp. 167–182.

¹⁰³ Le corporal est un linge utilisé par le prêtre pour poser l'hostie et le calice

Loth, J., 1868. Notice historique sur les Clarisses de Rouen. Rouen : Fleury.

Meyer, F., Viallet, L., 2005. *Identités franciscaines à l'âge des réformes*. Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise Pascal.

Périaux, N., 1870. *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen : Revue de ses monuments et de ses établissements publics*. Rouen : A. Le Brument.

Saint-Laurent, A., 1835. *Vie de sainte Colette, réformatrice de l'Ordre de Sainte-Claire, faite sur les manuscrits de l'abbé de Saint-Laurent. Suivie de la relation de la translation des reliques de la Sainte en 1783*. Paris : M.-P. Rusand.

Notice 12 : Couvent des Dominicains

Dénomination de l'établissement : Couvent des Dominicains ou des Jacobins, manoir Saint-Mathieu.

Date d'apparition : – *Première implantation* : 1224

- *Deuxième implantation* : 1247

Date de disparition : – *Première implantation* : 1246

- *Deuxième implantation* : 1789-1790

Références cadastrales :

– **cadastre de 1827** : – *Première implantation* : 11^e section, 4^e feuille ; parcelles 972-1013.

- *Deuxième implantation* : 10^e section, 1^{ère} feuille ; parcelles 674-678.

– **cadastre actuel** : – *Première implantation* : Inconnues

- *Deuxième implantation* : Feuille BD ; parcelles 2-3, 14, 31-37, 40, 42, 142, 176, 186, 192-194, 201, 217-220.

Adresse actuelle : – *Première implantation* : Rue des Amurées

- *Deuxième implantation* : Rue Fontenelle

Adresse sur le cadastre de 1827 : – *Première implantation* : Place des Emmurées

- *Deuxième implantation* : borné par les rues Racine au sud, Fontenelle à l'est et De Crosne au nord.

Conservation : – *Première implantation* : détruit.

Une inscription funéraire du 17^e siècle est conservée au Musée départemental des Antiquités de Rouen.

- *Deuxième implantation* : – aucun vestige *in situ*. Plusieurs pans de murs de l'église et des bâtiments conventuels sont disposés dans le Rectorat.
- Plusieurs inscriptions ont été découvertes en 1868 et en 1869 lors de la démolition du couvent des Jacobins. En 1868, lors de la démolition de l'église et du cloître, est découverte une inscription funéraire du 15^e siècle. Sur cette dernière sont cités plusieurs laïcs : "Jehan de Lindebeuf ", " Nicolle de Boissay", "Jehan de Boissay ", " Dame ysabeau d'Saint M[ar]tin", " Colibeaux de Saiso ch[eva]ll[ie]r ", " alienor de crouy ", " alineor de Buhire [...] feme de messire Jehan du Fontenil ". En 1869, les ouvriers creusent les fondations de l'Hôtel de la Préfecture et trouvent de nombreuses inscriptions. Dans un premier temps, des dalles tumulaires : une du 13^e siècle, appartenant certainement à la fille de Nicolas Fessart, maire de Rouen en 1260 ; deux du 13^e siècle appartenant certainement à deux individus de la famille Le Bourgeois et une du 14^e siècle. Les inscriptions funéraires, de Guillaume le Bourgeois (13^e siècle) de Felipe le Bourgeois (13^e siècle) et de Jehan de Lindebeuf (1498) sont conservées au Musée départemental des Antiquités de Rouen (Thaurin, 1869).

- Lors de ces fouilles ont été mises au jour sept plaques de plomb destinées à conserver le souvenir de constructions importantes opérées à l'église et au monastère de 1619 à 1621 : les deux premières rappellent la pose de la première pierre de deux pignons par Jacques du Buisson et par Nicolas Puchot, conseiller du roi : la troisième traite de la pose de la première pierre d'un pilier par les échevins ; la quatrième celle d'un pilier et d'une arcade par Jacques Muisson ; ce même homme pose la première pierre du portail (inscription d'août 1620) ; Paul de Villemenon et Jean Sécard posent tous les deux la première pierre d'un pilier de l'église en octobre 1621. Une plaque commémore la pose de la première pierre du pilier du cloître par Jacques Voisin en novembre 1621. Ces inscriptions concernent le cloître mis en l'état en 1619 et la nef de l'église allongée de douze à treize pieds du côté des remparts vers la même date (Thaurin, 1869).

Usage actuel des bâtiments : – *Première implantation* : détruit

- *Deuxième implantation* : Rectorat.

Couvent des Dominicains : données générales

❖ **Ordre** : Vers 1203-1205, Dominique de Guzman, alors chanoine régulier, voyage hors de l'Espagne et découvre l'importance de l'hérésie albigeoise en Languedoc et l'inefficacité des légats cisterciens pour éradiquer celle-ci. Il demande alors à l'évêque Diego de Acebo de rester dans le Midi et de prêcher aux côtés des Cisterciens. Dominique, quant à lui, adopte une vie de prédicateur itinérant. Durant près de dix ans, il prêche dans le sud de La France et plus largement dans les pays méditerranéens de l'Europe occidentale (Hasquenoph, 2009 : 382). Le religieux est soutenu par les autorités religieuses et politiques locales et plus spécifiquement par Foulque, évêque de Toulouse de 1206 à 1231. Ce prélat donne à Dominique l'église paroissiale de Prouilles située à 75 km au sud-est de Toulouse. Dominique y installe ses premières converties. Le monastère de Prouilles devient la première fondation dominicaine encadrée par les frères de Prouilles. Dominique s'installe à Toulouse en 1215 avec ses premiers disciples, au nombre de seize, grâce à la donation d'un riche bourgeois de la ville du nom de Pierre Seilhan (Hasquenoph, 2009 : 382). Ce dernier fait don à Dominique et à ses disciples de tous ses biens se résumant à quelques maisons urbaines. L'évêque Foulques décide alors d'apporter son aide à l'ordre naissant. À l'automne 1215, il emmène Dominique à Rome pour assister au quatrième concile de Latran. Le prélat espère profiter de l'occasion pour demander au pape la reconnaissance officielle de sa récente fondation. Le pape accède à sa demande à la condition que Dominique se soumette à une règle existante ce à quoi se soumet le futur saint. En novembre 1216, il reçoit du pape Honorius III une bulle confirmant les revenus qui avaient été accordés à sa communauté ainsi que son titre de prédicateur. Le 17 janvier 1217, le pape dans une autre bulle confirmative s'adresse : " à ses très chers fils le prieur et les frères de Saint-Romain, prédicateurs de la région de Toulouse " (Pacaut, 2004 : 167). Étant donné son passé de chanoine régulier, le religieux choisit la règle de saint Augustin. Dès lors, son ordre a une existence semi-officielle et une assise citadine. Les années suivantes, Dominique s'attache à la consolidation et au développement de l'ordre. C'est dans ce but qu'il décide à l'été 1217 de disperser sa première communauté toulousaine en dehors de la ville et de la région. Quatre groupes d'importance inégale sont constitués et envoyés, les uns en Castille, les autres à Paris, tandis que Dominique et un compagnon rejoignent Rome. Quatre frères restent à Toulouse et Prouilles pour consolider l'œuvre commencée quelques années plus tôt (Hasquenoph, 2009 : 383).

L'installation des premiers frères mendiants dans la ville répond, sinon à une nécessité, à une aspiration des habitants. La ville médiévale du 13^e siècle est une ville cosmopolite puisqu'elle accueille des ruraux déracinés, des vagabonds, des prostituées, des mendiants mais aussi de petites gens et une petite bourgeoisie. Or si les uns pensent en priorité à leur enrichissement, d'autres se plaignent de l'égoïsme et de la suffisance des enrichis. La ville est le lieu où les contrastes sociaux et les écarts de richesse sont les plus visibles. L'argent devient l'objet de plus en plus de débat, d'interrogations et de divisions. La pastorale traditionnelle de l'Église n'est pas adaptée à cette situation nouvelle étant donné que nombre de clercs vivent dans l'aisance. Or cette richesse des clercs entre en contradiction avec leur discours évangélique. Les citadins attendaient sans doute mieux de la part de l'Église. Les Mendiants apparaissent durant cette période d'incertitude comme une solution adéquate pour réhabiliter l'Église décriée. Pour ce faire, les frères s'établissent dans la ville et proposent une nouvelle forme de pauvreté contribuant à leur popularité grandissante (Hasquenoph, 2009 : 384-5). Dominique désirait organiser ses frères en un ordre religieux de prédicateurs à part entière et à vocation universelle, qui ne seraient ni chanoines réguliers liés à une église déterminée ni moines (Hasquenoph, 2009 : 14).

❖ **Histoire** : Les frères prêcheurs fondés par saint Dominique s'installent à Rouen dans le manoir de Saint-Mathieu, sur la rive gauche, vers 1224 avant de s'établir définitivement dans l'enceinte du 13^e siècle, grâce au soutien de l'archevêque et de saint Louis, en 1247. Leur église est consacrée en 1261 par l'archevêque Eudes Rigaud.

Trop proche des murailles, le couvent subit de nombreux dégâts d'une part lors des travaux réalisés sur le rempart et d'autre part lors du siège de 1418 (A.D.S.M. 36 H 36). Jean Le Maistre, Jacobin et Inquisiteur délégué pour le procès de Jeanne d'Arc en 1431, avaient dû loger avec quelques autres Frères Jacobins, dans une dépendance du couvent des Carmes.

Vers 1502, le couvent de Rouen est attaché à la congrégation observante de Hollande (A.D.S.M. 36 H 16). Jusqu'au 17^e siècle, le couvent relève de la congrégation gallicane puis de la province de France (A.D.S.M. 36 H 16). Cependant, des abus s'instaurent progressivement obligeant à envisager une réforme au lendemain du Concile de Trente (1542-1563). Plusieurs arrêts du conseil sont nécessaires entre 1662 et 1669 pour astreindre le couvent à l'observance. En 1663, il est réuni à la province de Bretagne. Ce rattachement étant mal accepté, le couvent est réuni à la congrégation réformée de Saint-Louis en 1666 (A.D.S.M. 36 H 17). Une nouvelle église

Au 18^e siècle, une partie du couvent est louée pour installer les services de l'Intendance (A.D.S.M. 36 H 39). L'ancienne église est aliénée, un nouvel édifice plus petit dédié à saint Jacques est reconstruit : cette nouvelle église faisant 72 pieds de long est bénie le 7 août 1782 (A.D.S.M. 36 H 39).

Le couvent est supprimé en février 1790. Les bâtiments conventuels sont dans un premier temps utilisés par des particuliers avant d'être complètement démolis. L'ancienne église des Jacobins est transformée en galeries pour les dépôts de fabrique des environs de Rouen. La Préfecture puis le Rectorat sont édifiés à cet emplacement ce qui entraîna en partie la destruction de l'église et du cloître. L'autre partie de l'église est détruite par le prolongement de la rue Racine (Fournée, 1985 : 8).

❖ **Rayonnement du couvent** : Le couvent des Dominicains a bénéficié du soutien de plusieurs personnalités importantes parmi lesquelles se trouvent saint Louis, Eudes Rigaud et plusieurs bourgeois rouennais. L'archevêque Eudes Rigaud visita souvent le couvent des Dominicains édifié sur la rive droite. Entre 1248 et 1258, ce ne sont pas moins de treize visites qui sont signalées presque chaque année jusqu'en 1260, jusqu'au rythme de deux à trois par an (Vauchez *et al.*, 2017). Dès ses débuts, d'importantes personnalités ont jalonné l'histoire du couvent des Jacobins de Rouen, comme Geoffroy de Beaulieu, confesseur de saint Louis, ou le cardinal de Fréauville, confesseur de Philippe le Bel (A.D.S.M. 36 H 7-36).

L'église des Dominicains est le siège de plusieurs confréries. Ainsi, la confrérie des Chaussetiers se réunissait dans cet édifice dès le 13^e siècle (Farin, 1731 : 42). Une confrérie de saint Dominique est officiellement créée dans le cadre du couvent dominicain en 1277. Le nombre de ces confréries se multiplie du 14^e siècle au 17^e siècle : ainsi, les confréries du Saint-Nom de Jésus, de Saint-Jacques, de Saint-Salvator d'Oviedo, de Notre-Dame de Liesse, de Bon Secours et du Rosaire se sont établis dans cette église (A.D.S.M. 36 H 21-24).

Selon François Farin, les religieux possédaient avant le pillage de 1562 de reliques insignes manifestant la grande estime de nombreuses personnalités du royaume. L'érudit nous transmet une copie de l'inventaire des reliques de la sacristie des frères prêcheurs (Farin, 1731 : 43-44)¹⁰⁴. Parmi les plus illustres de ces reliques, on trouve une côte de saint Louis, une épine de la Couronne ou encore un os de saint Jacques.

¹⁰⁴ " Un grand Reliquaire d'argent vermeil doré, dans lequel est une Image de Nôtre-Dame, et au-dessus une croix avec les figures du Crucifix, de la Sainte Vierge, et de Saint Jean, orné de plusieurs rubis et saphirs, du poids [...] Plus un grand Reliquaire d'argent vermeil doré, construit avec beaucoup d'artifice, pesant 40 marcs, dans lequel est une côte de Saint Louis. Un autre petit Reliquaire du poids de six onces, contenant plusieurs Reliques. Et un autre d'argent vermeil doré, contenant les images de Jesus Christ, qui s'aparoît à Sainte Madelaine, ayant au-dessous un Crucifix, et à ses côtez les images de la Vierge et de Saint Jean, pesant 2. marcs et demy. Une figure

De 1261 à 1270, eut lieu à Rouen une série de miracles attribués aux reliques de saint Dominique détenues par le couvent dominicain de la ville. Ces miracles ont été relatés dans un recueil de *Miracula* et copiés dans un *libellus* du 14^e siècle (Cordonnier, 2008 : § 1). Un Dominicain du couvent de Saint-Omer, Thomas Turpin, retrouva ce *libellus* dans la bibliothèque de son ordre. Il le confia aux bollandistes qui le retranscrivirent dans les *Acta Sanctorum*. Ces *Miracula* furent sans doute rédigés par l'un des frères du couvent dominicain de Rouen. Ce dernier, contemporain des événements, pouvait avoir la charge de sacristain de l'église. Ce recueil répondait à plusieurs exigences. La première consistait dans la promotion du culte de saint Dominique. Néanmoins, il s'agissait aussi pour les Dominicains rouennais de faire connaître le couvent dans la région et probablement de pouvoir servir à la prédication, raison d'être de l'ordre dominicain. Ce recueil est représentatif d'une décennie faste pour l'ordre dominicain à Rouen. En effet, la série de miracles a pour origine la translation des reliques dans l'église du nouveau couvent des frères prêcheurs consacrée le 5 juin 1261 par l'archevêque Eudes Rigaud en la présence probable de Louis IX alors de passage à Rouen (Cordonnier, 2008 : § 1). Cette cérémonie concluait le transfert des frères prêcheurs sur la rive

d'argent représentant Saint Jean l'Évangéliste, du poids de sept marcs et demy et de 3 onces. Et un Reliquaire d'argent vermeil doté du poids d'un marc et 7. onces, représentant un Crucifix, avec deux autres figures à ses côtés. Un autre Reliquaire d'argent doré, dont l'ouvrage est curieux, pesant 5. Marcs et deux onces, contenant une côte de saint Pierre Martyr. Un autre Reliquaire d'argent doré pesant 3. marcs & 7. onces, où l'on voit deux Anges soutenant une table d'argent émaillée, où est représentée d'un côté l'autre la Passion. Un autre Reliquaire d'argent doré pesant 4. marcs 5. onces, représentant la figure de la Sainte Vierge avec deux Anges, et au-dessus un Crucifix, et on voit sous le cristal des cheveux de la Vierge Marie. Un autre Reliquaire d'argent doré du poids de deux marcs & deux onces, contenant sous un beau cristal, plusieurs Reliques, et au milieu est l'image de la Vierge, devant laquelle est un Religieux à genoux. Un autre Reliquaire d'argent doré et émaillé pesant six onces et demie, représentant la naissance de Notre-Seigneur : Et un autre pesant deux marcs et demi ayant la forme d'une tour, avec un pied semblable à celui d'un Calice, Plus un petit Reliquaire d'argent doré cizelé avec beaucoup d'industrie, en forme d'une tour du poids de 3 marcs et demie once, où l'on voit plusieurs Reliques au travers d'un cristal. Un autre Reliquaire d'argent représentant la figure d'un Ange, ayant des ailes dorées, et portant sous un cristal plusieurs Reliques du poids de neuf marcs et demy. Un autre Reliquaire propre à porter le Corps de Notre Seigneur ayant la forme d'un Christ flagellé du poids de 5. marcs et demie once. Un autre Reliquaire d'argent pesant 7. marcs, contenant plusieurs Reliques sous un cristal. Un autre Reliquaire de cristal assez long, représentant les images de Jésus Crucifié & de la Sainte Vierge, où l'ont enchâssés plusieurs Reliques. Plus deux chaînettes d'argent dont saint Louis se servoit pour se donner la discipline, elles sont gardées dans deux cassettes de valeur. Plus un Reliquaire d'argent, où l'on voit des Reliques des Saints Innocens, avec les armes de Monsieur de Gravelle. Un autre moitié d'or, moitié de cristal où l'on voit des cheveux de Notre Sauveur. Un autre d'argent de forme carrée du poids de deux onces, orné de huit pierres précieuses, contenant plusieurs Reliques. Plus deux Croix d'argent doré ornées de rubis, pesant deux onces. Un petit Reliquaire d'argent pesant une once. Un autre contenant plusieurs Reliques, du poids de deux onces et demie. Plus un petit Reliquaire d'argent en façon d'une tour avec plusieurs perles, pesant deux onces : Plus cinq petits Reliquaires de cristal bordez d'argent, pesant 4. onces. Plus un Reliquaire d'argent pesant 3. onces, où l'on voit la figure de la Sainte Vierge & de Saint-Jean-Baptiste. Plus un Reliquaire d'argent en façon de tour, du poids de 3. marcs et deux onces. Il y avoit pour lors en ce Monastère 20. Calices d'argent vermeil doré, dont le poids total étoit de 52. marcs. Plus en Chandelières, Encensoirs, Burettes, Bassins, Bénitiers, Croix et autre argenterie 153. marcs ; ainsi on voit que le poids de toute l'argenterie montoit à 205. marcs. On garde encore à présent une côte de saint Louis, un os de saint Jacques, & une épine de la couronne de Notre Seigneur ; ces précieux dépôts leur ont été procurez par le Cardinal de Freauville & Guillaume Parvi " (Farin, 1731 : 43-44).

droite (Cordonnier, 2008 : § 1). Ces *Miracula* liés à saint Dominique ont sans doute servi à illustrer et à appuyer le message des Dominicains rouennais voire de ceux d'autres villes (Cordonnier, 2008 : § 23).

On joue dans le cimetière des Dominicains plusieurs pièces de théâtre, mais également plusieurs Mystères participant au prestige du couvent. Ainsi, au 15^e siècle, on joue dans le cimetière des Jacobins, le Mystère de la Passion (Jouenne, 2016).

Au 13^e siècle, le nombre de religieux vivant dans le couvent était important : près de cinquante religieux. En 1591, on comptait seulement 22 religieux et cinq religieux à la veille de la révolution. Certains de ces religieux étaient devenus célèbres : Nicolas de Fréauville fait partie de ces derniers (Chirol, 1949 : 64).

De nombreuses personnalités éminentes ont souhaité être inhumées dans le couvent des Dominicains. Dans la première moitié du 13^e siècle, plusieurs sépultures de remarque se trouvaient dans l'église des Dominicains : un membre de la famille de Boissay est inhumé dans la chapelle Notre-Dame de Liesse et Mathieu de Val Richer est inhumé en 1298 dans l'église. Jusqu'au 15^e siècle, les membres de la famille Boissay sont inhumés dans la chapelle Notre-Dame de Liesse. Au 14^e siècle, les membres de plus d'une dizaine de familles se font enterrer dans la nef de l'église. La majorité, comme la famille d'Anteaume de Maromme ou la famille de Clere, a participé à l'agrandissement de l'enclos. François Farin ne mentionne que deux inhumations de personnages ecclésiastiques : Nicolas de Fréauville, archevêque de Rouen et bienfaiteur du couvent dont le cœur est enterré en 1326 et Pierre de Bellencombre, prieur des Jacobins, inhumés dans le chœur en 1351. Au 15^e siècle, trois bourgeois sont inhumés dans le sanctuaire. Au 16^e siècle, deux inhumations de laïcs sont mentionnées dans la nef. Au 17^e siècle, on note comme dans la plupart des établissements religieux une augmentation de l'utilisation des chapelles comme espace funéraire¹⁰⁵.

Le chœur de l'église est beaucoup utilisé par les laïcs du 13^e siècle au 15^e siècle. Ces derniers souhaitent ensuite être inhumés dans le sanctuaire ou dans des chapelles parfois particulières (Chapelles Notre-Dame de Liesse, Saint-Bernard, Sainte-Catherine, Saint-Hyacinthe, Saint-Jacques, du mont Sarra, de Notre-Dame de Bonsecours) (Farin, 1731 : 44-47 ; A.D.S.M. 4 E 2218). Quant aux religieux, leur présence dans l'église est surtout attestée au 14^e siècle et aux 17^e et 18^e siècles (A.D.S.M. 4 E 2218). La construction de la nouvelle église

¹⁰⁵ La chapelle Notre-Dame de Liesse utilisée par la famille de Boissay sert au 17^e siècle à la famille de Paul. D'autres chapelles contiennent des inhumations de laïcs, seigneurs et chevaliers : ce sont les chapelles de Saint-Bernard ou encore de Notre-Dame de Bonsecours. Alors que les sources du 13^e siècle au 16^e siècle mentionnent peu l'inhumation de religieux, la présence de ces derniers dans l'église est attestée par les registres de sépultures allant de 1641 à 1741. Au milieu du 18^e siècle, seulement deux laïcs sont inhumés dans la nef.

en 1781 pose un problème : le sieur d'Esneval demande la translation des corps de sa famille dans l'église paroissiale de Pavilly. Les autres inhumations présentes en l'ancienne église des Jacobins n'ont pas connu le même sort, M. d'Acquigny écrit : " Les Jacobins ont jugé à propos d'arracher toutes les tombes de leur église, et de les vendre, de sorte que l'on peut à présent découvrir la place d'aucune famille. Il faut que le duc de Charost demande à notre cardinal de faire fouiller les voûtes de l'église des Jacobins, en retirer tous les ossements des illustres défunts, des religieux, des prêtres qui y reposent, et les mettre tous dans une grande fosse, dans l'église nouvelle des Jacobins. Ce sera un service que M. le duc rendroit à tous les défunts de cette église qui vont rester à la voirie, si personne ne réclame " (A.D.S.M. 36 H 19). Le premier octobre 1782 sont " transportés les corps défunts de la famille de M^{rs} de Paul de l'ancienne église des fr. Prêcheurs dans la nouvelle " (A.D.S.M. 36 H 19).

Certains habitants demandent à être inhumés dans le chapitre du couvent. Ainsi, un certain Jean le Gras, marchand, décédé en 1482, est inhumé dans le chapitre (Farin, 1731 : 46).

❖ **Biens temporels et revenus** : Les Dominicains disposent de biens dans cinq paroisses rouennaises. Leurs propriétés sont principalement concentrées dans la paroisse d'implantation ou dans les paroisses environnantes (Saint-Sauveur, Saint-Pierre-le-Portier, Saint-Éloi) mais quelques-unes sont localisées dans les paroisses orientales (Saint-Maclou, Saint-Vivien) (Fig. 12.1). Les Dominicains possèdent peu de biens hors de la ville de Rouen.

Ce patrimoine est essentiellement constitué grâce aux donations des fidèles. Les Dominicains se voient octroyer au 13^e siècle, et plus encore aux 14^e et 15^e siècles, des rentes sur des biens de la ville de Rouen et dans des villages environnants. Ainsi en 1258, une certaine Jeanne, femme de Renaud Troussebois, chevalier, donne aux frères prêcheurs quatre deniers de rente à prendre sur un bien dans la paroisse du Bosc-Enard (A.D.S.M. 36 H 2, f^o 40). En 1296, Alix octroie cent sous de rente aux frères prêcheurs sur une maison située dans la paroisse Saint-Éloi (A.D.S.M. 36 H 2, f^o 38). Il semble que dès le 13^e siècle, les donations aient permis aux Dominicains de se constituer un patrimoine rentier des plus importants. Or il n'est pas rare de trouver, dans certains actes de la pratique, la preuve que ces pieux frères se révélaient être des acheteurs importants. En 1286, un acte de l'official fait état de la vente d'une vide place aux Dominicains par un certain Nicolas le Grand. Il est confirmé dans ce document que : "*Nicholaus dictus Maior et Aelicia eius uxor de parrochia Sancti Eligii Rothomagum tunc temporis ut dicebant grato et unanimi contra gentes assensu recognoverunt se vendidisse, concessisse et omnino de reliquisse et dimississe viris religiosis priori et conventui fratrum predicatorum Rothomagensis quondam vacuam plateam [...] pro triginta solidos turonensis de*

quibus se tenuerunt coram nobis pro pagatis in peccunia numerata renunciantes exceptioni peccunie non numinate non habite et non recipere " (A.D.S.M. 36 H 36). Les religieux doivent déboursier trente-huit sous tournois sans avoir recours à un intermédiaire pour exécuter la transaction. Or les Mendiants avaient souvent recours à des intermédiaires pour s'occuper des flux pécuniaires.

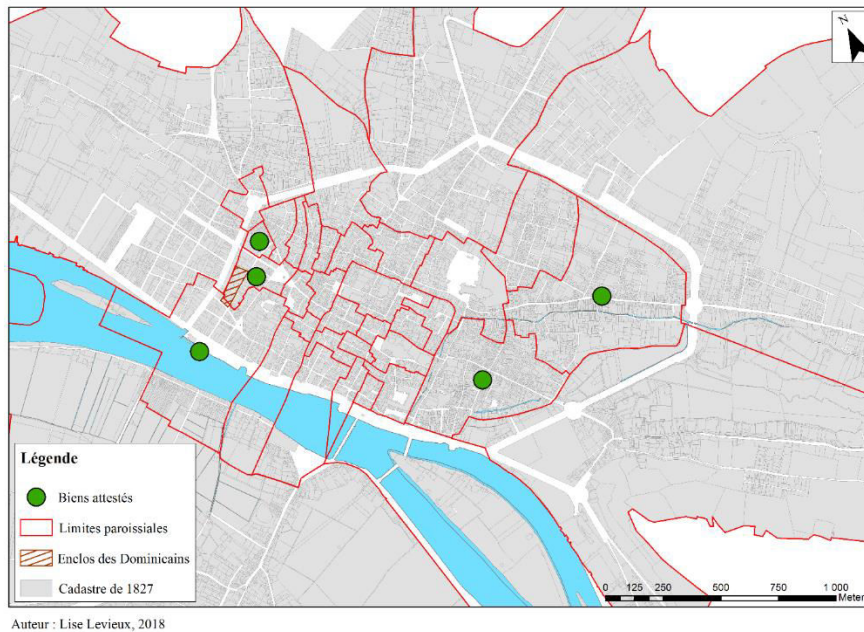


Figure 12.1 : Localisation des biens du couvent des Dominicains.

Couvent des Dominicains : première implantation

❖ **Origine du couvent** : Selon François Farin, les Dominicains seraient arrivés dans la ville de Rouen vers 1223. L'archevêque Thibaud d'Amiens aurait donné à ces religieux le manoir de Saint-Mathieu (Farin, 1731 : 37-38). Toutefois, il n'existe aucune preuve témoignant de cette donation archiépiscopale. En effet, aucun texte ne prouve que l'archevêque Thibaud d'Amiens ait possédé à un moment donné ce manoir ou encore qu'il l'ait donné aux Dominicains. D'ailleurs, ce manoir n'est pas mentionné dans la bulle d'Innocent II (1130-1143) confirmant les biens de l'archevêque. La seule possession sur la rive gauche consiste dans un pré à Sotteville ("*Prata quoque supra Sotevillam*") (A.D.S.M. G 1115). Le pouillé de 1337 place le prieuré de Saint-Mathieu, alors occupé par les Dominicains, dans l'exemption de l'abbaye de Marmoutier (Longnon, 1903 : 71). Ce fait ne paraît pas totalement improbable. En effet, Thomas Du Plessis rapporte que Saint-Mathieu était un ancien monastère de Bénédictines détruit par le duc Richard I^{er} (Du Plessis, 1970 : 60). Ainsi, il n'est pas improbable que cette communauté ait bénéficié de l'exemption de l'abbaye de Marmoutier au 10^e ou au 11^e siècle. Cette exemption aurait donc perduré jusqu'au 14^e siècle.

En revanche, la position du prieur des Dominicains aux chapitres provinciaux de l'ordre apporte une indication approximative sur la datation du couvent. Il apparaît au huitième rang, entre le couvent de Besançon fondé au début de l'année 1224 (*Notice historique sur Notre-Dame des Jacobins ou des Dominicains de Besançon*, 1852 : 14) et le couvent d'Angers dont le couvent est édifié à l'automne 1224 : le couvent de Rouen est donc probablement fondé en 1224 (Éloy, 1965 : 14). L'archevêque Thibaud d'Amiens (1222-1229) a probablement sollicité la venue des Dominicains dans la ville de Rouen mais, une nouvelle fois, aucun acte ne l'affirme avec certitude.

Le premier acte émanant du couvent des Dominicains est une donation de 1228 par laquelle un certain Enard de Rive donne un pré situé au faubourg Saint-Sever¹⁰⁶. Cet acte est le premier à mentionner que les frères résidaient dans le manoir Saint-Mathieu. Le fait que cet acte garde la dénomination de manoir pour définir le lieu où se sont installés les religieux est étonnant : était-il déjà acté que les Dominicains ne resteraient pas longtemps dans ce lieu et qu'ils " ne

¹⁰⁶ "*Enardus de Ripa civis Rothomagensis pro salute anime mee et antecessorum et successorum meorum contribus in puram et perpetuam elemosinam confratribus Beati Mathei iuxta Rothomagum quoddam pratum quod habebam quod situm est iuxta manerium suum inter terram Radulfi Barrarii et salices per usus calceiam et fossatum per usus prata domini Petri de ratellis*" (A.D.S.M. 36 H 36).

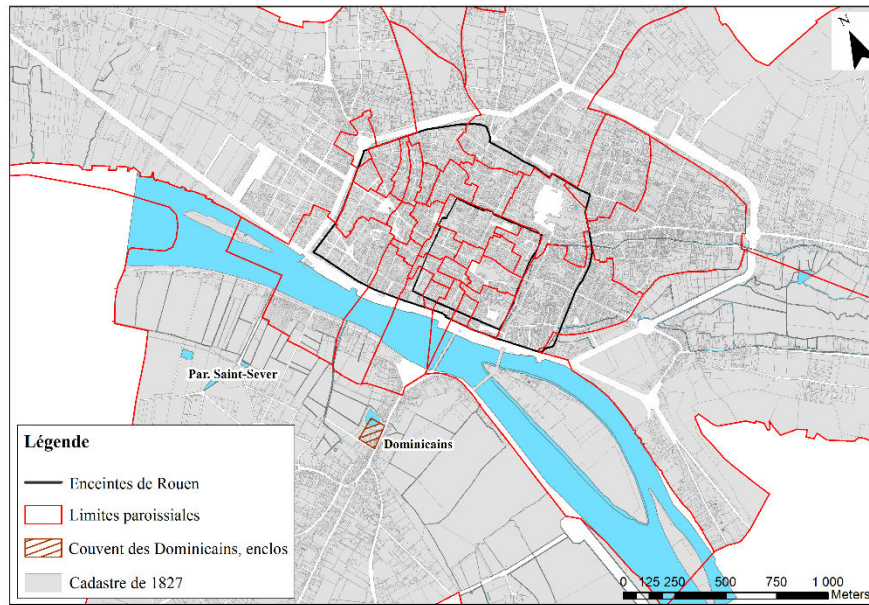
faisaient que passer " ?¹⁰⁷ Cela n'est pas improbable. On peut aussi voir dans la conservation du terme manerium que la communauté de religieux n'était pas encore assez importante pour laisser y changer le nom du manoir. Dans tous les cas, il est certain que les Dominicains se sont installés, dans un premier temps, sur la rive gauche de Rouen dans le manoir Saint-Mathieu longeant l'actuelle rue Saint-Sever. D'après le *Mémoire des Jacobins*, rédigé au 18^e siècle (A.D.S.M. 36 H 7), les religieux possèdent un oratoire.

❖ **Site d'implantation** : Les Dominicains se seraient installés à l'emplacement d'un ancien monastère bénédictin. Thomas Du Plessis rapporte d'après d'anciens pouillés du diocèse qu'un monastère Saint-Mathieu près de Rouen dépendait au 10^e siècle de la célèbre abbaye de Marmoutier. D'après la *Chronique de Normandie*, cette maison aurait été détruite sous la minorité de Richard sans Peur : " le Roy [...] fit meschamment desmolir tous les monastères et abbayes qui estoyent à dix lieues environ de Rouen, comme de Saint-Gervais, Bonnes-nouvelles, Saint-Matthieu, Sainte Katherine et autres " (*Chronique normande de Pierre Cochon...* : 33). En 962, il n'y a plus de traces de l'ancienne fondation, soit qu'elle n'a pas encore été réédifiée, soit qu'elle a été détruite de nouveau. En effet, d'après la même *chronique*, le comte de Chartres Thibaut (943-962) mit feu aux faubourgs de Rouen (*Chronique normande de Pierre Cochon...* : 41).

Quoi qu'il en soit, ce monastère n'est plus au 10^e siècle. Selon François Farin, il y avait, au début du 13^e siècle, dans ce lieu une chapelle dédiée à Saint-Mathieu qui donna le nom au manoir. D'après le journal d'Eudes Rigaud, ce manoir a été fondé par un bourgeois (Baudry, 1848 : 1-2).

Le manoir dans lequel s'installent les religieux est situé à proximité du quartier Richebourg et longe l'actuelle rue Saint-Sever (Fig. 12.2). Cette voie était très fréquentée puisqu'elle permettait d'accéder à la rive droite et de franchir le pont. Ainsi, ce lieu paraissait avantageux pour les frères qui pouvaient faire leur prédication devant les foules allant à Rouen et ceux en sortant.

¹⁰⁷ Au contraire, le manoir Saint-Mathieu devient rapidement le couvent de Saint-Mathieu dans les actes de la pratique des Dominicaines : " *priorisse et sororibus Beati Mathei Rothomagensis de ordine Fratrum Predicatorum* " (A.D.S.M. 68 H 5, 1269), " *Sororibus Inclusis Sancti Mathei de Rothomago, ordinis Fratrum Predicatorum* " (A.D.S.M. 68 H 5, 1270).



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 12.2 : Site de la première implantation des Dominicains, 1223.

Couvent des Dominicains : implantation définitive

❖ **Origine du couvent** : Les Dominicains sont les premiers à souhaiter entrer dans la ville de Rouen récemment protégée par la nouvelle enceinte de Philippe Auguste. En 1243, ils obtiennent du roi Louis IX et de Blanche de Castille (1188-1252) le *locum castris regii* c'est-à-dire l'emplacement du château ducal situé dans l'angle sud-ouest du *castrum* et devenu dès le début du 13^e siècle la Vieille Tour¹⁰⁸. Cette donation est connue par les lettres de remerciement des frères envoyés au roi et à la reine en 1243 (Delisle, 1978 : Acte 450, p. 74). Cependant, le projet n'aboutit à aucune réalisation. Les frères doivent faire face à l'hostilité de la Commune, possédant peut-être déjà un marché à cet emplacement, mais également à l'hostilité de l'archevêque Pierre de Collemezo (1236-1244) à l'égard des frères mendiants (Eloy, 1965 : 21)¹⁰⁹. En outre, en 1245, le chapitre s'oppose à l'installation des Dominicains *ad locum qui dicitur Turris Vetis* puisque la construction d'une église et d'un couvent à cet emplacement est un préjudice tant pour le temporel que pour le spirituel du chapitre (A.D.S.M. G 3658)¹¹⁰. L'arrivée d'Eudes Clément (1245-1247) à l'archiépiscopat de Rouen favorise leur entrée dans la ville. Ils acquièrent plusieurs terrains situés dans la rue Brasière entre septembre et décembre 1246 (A.D.S.M. 36 H 36). Avant l'Épiphanie 1246-1247, l'archevêque Eudes Clément, avec l'approbation de son chapitre, autorise les Dominicains à quitter leur implantation de la rive gauche pour occuper le terrain qu'ils achètent au même moment aux Filles-Dieu, entre la nouvelle muraille occidentale de la cité et la rue Brasière, situé à proximité des terrains achetés en 1246 (A.D.S.M. 36 H 36)¹¹¹. Le 5 juin 1261, l'archevêque Eudes Rigaud consacre la

¹⁰⁸ En 1216, l'emplacement du palais ducal avait été loué à trois particuliers pour trente livres de rente (Delisle, 1978, Acte 247, p. 38) et en 1224 une partie de cette place est concédée à la commune (Delisle, 1978: acte 330, p. 48).

¹⁰⁹ Un acte de novembre 1262 donne lieu à penser qu'un marché existait à cet emplacement depuis plusieurs années. Dans ce dernier, le roi concède à la commune la ferme de ses moulins et *du mercatum de Rothomago quod vocatur mercatum de Veteri Turre, cum halla ad telas* (Delisle, 1978 : acte 688, p. 144).

¹¹⁰ " *Nostre ecclesie capitulo congregati cum tractaremus quid nostre expediret facere super eo quod fratres predicatorum se volunt transferre prope nostram ecclesiam ad locum qui dicitur turris vetis ad manendum ibidem et sibi edificare tam ecclesiam quam claustrum et domos et similiter fratres minores ibi prope habita diligenti discussione super dictorum negociorum circumstantiis invenimus evidenter pro si predicta edificia procederent id redundaret in multa et maxima nostre ecclesie prejudicia et gravamina atque tam circa spiritualia quam circa honores et tamen per alia ipsius ecclesie quam plurima decimata propter quod nolentes esse nostre ecclesie ingrati et degeneres filii que nos valde honorat et exhibet habundanter omnes unanimiter consensimus et volumus pro affirmavimus in predictis nostre ecclesie deffensionem nos pro nostra ecclesia et nostri capituli nomine ne procedant edificationes predictae prout secundum deum possumus opponendo "* (A.D.S.M. G 3658).

¹¹¹ " *Noveritis quod pensatis utilitatibus que perveniunt ecclesie dei per fratres predicatorum Rothomagensis et marie circa animarum salutem de consensu capituli nostri priori et conventui fratrum predicatorum rothomagensis concessimus ut dimisso loco quod nunc obtinent ultra secanam ad habitandum se transferant in civitatem in locum que filie dei habuerunt quod locum eisdem redemimus a dictis filiabus dei inquietum ad ipsas spectabat intuitu pietatis et ut ibidem possint oratorium edificare celebrare divina et cimiterium habere et in super ut circa locum illum se possint intra murum civitatis et extra prout eis utile fuerit dilatare "* (A.D.S.M. 36 H 36).

nouvelle église des Dominicains¹¹². Ainsi, après l'échec de leur implantation sur la place de la Vieille-Tour, les Dominicains s'installent dans la nouvelle zone close à l'ouest de la ville à proximité de la muraille occidentale que leur couvent longera jusqu'à la fin du 18^e siècle.

Ainsi, les Dominicains profitent de leur installation provisoire au manoir Saint-Mathieu pour former un enclos dans la ville de Rouen (Fig. 12.3 et 12.4). Entre mars et décembre 1246, ils bénéficient de plusieurs donations " à employer pour leur couvent "¹¹³ :

- en mars 1246, Nicolas Loncventre, de la paroisse Saint-Éloi, donne aux Dominicains, pour le salut de son âme, toute la terre qu'il avait en la paroisse Saint-Sauveur entre la terre de Nicolas Deysi et la terre de Geoffroi Gigan laquelle terre s'étend de la rue Brasière par devant jusqu'aux murs de la ville par derrière (A.D.S.M. 36 H 36) ;
- en septembre 1246, Laurent Doysi et Andriette son épouse concèdent le terrain qu'ils avaient entre Nicolas Loncventre et Raoul de Quevilly attenant par derrière aux murs de la ville et par-devant à la rue Brasière (A.D.S.M. 36 H 7) ;
- en septembre 1246, Laurent de *Esiaco*, sans doute Laurent Doysi, de la paroisse Notre-Dame-la-Ronde, confirme la cession aux frères prêcheurs une pièce de terre située entre la terre de Nicolas Loncventre, probablement au nord, et la terre de Raoul de Quevilly, probablement au sud, le tout s'étendant de la rue Brasière aux murs de la ville (A.D.S.M. 36 H 36). La terre de Raoul Quevilly n'est acquise qu'en janvier 1247 lorsque les religieux sont installés dans la ville (A.D.S.M. 36 H 36) ;
- en septembre 1246, une autre portion de terre est donnée aux religieux par Raoul Blondel pour le salut de son âme et pour celui de sa sœur Agnès. Cette pièce de terre était située entre la terre de Petronille Loncventre et celle de Raoul de Quevilly. Cette portion de terre était donc située au sud de la terre de Raoul de Quevilly et donc des terres de Laurent Esiaco et de Nicolas Loncventre.
- La dernière pièce de terre acquise par les religieux avant leur établissement dans la ville est celle donnée par Raoul Loques en décembre 1246. Cette pièce de terre est localisée entre la terre de Jean et Pierre, fils d'Agnès, et la terre des Filles-Dieu (A.D.S.M. 36 H 36).

Il existe un espace vide entre la pièce de terre donnée par Jean Blondel en 1246 et celle donnée par de Raoul Loques en décembre 1246. Il faut alors regarder les actes postérieurs à l'installation des religieux en ville. Il existait entre la terre de Jean Blondel et de Raoul Loques

¹¹² " *Cum dei adiutorio, dedicavimus ecclesiam fratrum predicatorum Rotomagensium* " (*Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis...* : 402).

¹¹³ Cette expression est notée sur ces chartes lors de l'inventaire des pièces par les religieux.

deux autres pièces de terre, l'une appartenant aux fils d'Agnès, l'autre à un certain Roger de Conches, terrains acquis en 1247-1248. Par conséquent, lorsque l'archevêque Eudes Clément les autorise à quitter leur couvent d'Outre-Seine pour occuper le terrain que l'archevêque Eudes Clément avait acheté aux Filles-Dieu en avril 1247¹¹⁴, tous les terrains à l'intérieur de l'enclos ne sont pas encore acquis.

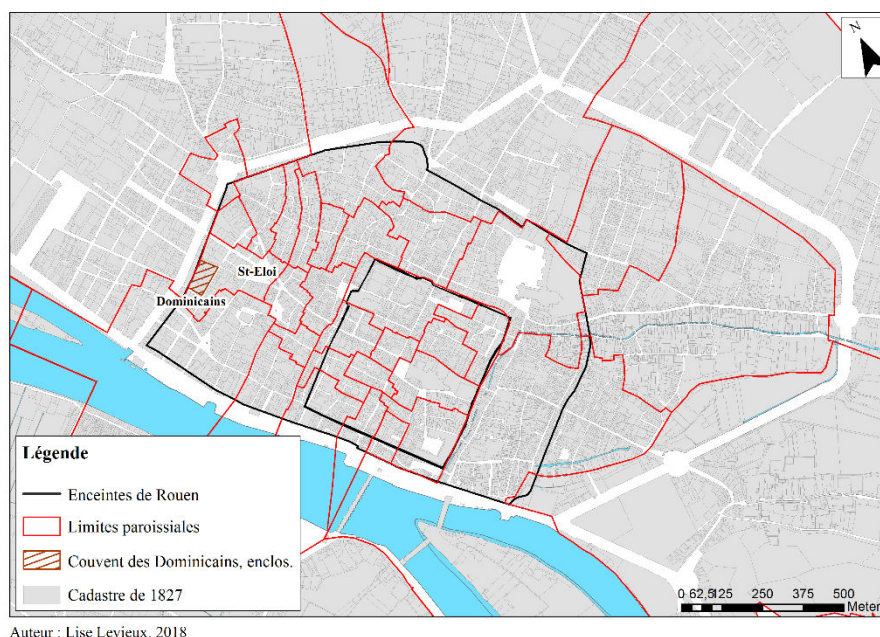


Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 12.3 : Enclos primitif des Dominicains, 1246-1247.

¹¹⁴ Aucun acte ne nous renseigne quant aux intentions des Dominicains par rapport aux Filles-Dieu. Ces religieux reçoivent plusieurs donations des bourgeois en 1246 et 1247 près de l'établissement des Filles-Dieu. La maison occupée par les religieuses était englobée par divers terrains donnés aux Dominicains et c'est donc en toute logique que l'archevêque s'occupe de l'acquisition de cette maison permettant ainsi de constituer le noyau primitif. Ainsi, dès les premières acquisitions de 1246, les Filles-Dieu étaient probablement destinées à céder leur place sans pour autant affirmer que cela était le but des religieux.

Les actes mettent en avant le fait que les Dominicains s'établissent essentiellement sur des pièces de terres appartenant à des bourgeois rouennais¹¹⁵. Dans certains cas, quelques édifices sont probablement construits¹¹⁶, mais dans la majorité des cas, les actes donnent à penser que les religieux acquièrent des terrains non construits¹¹⁷. Le terrain où se trouvaient les Filles-Dieu était probablement construit car la présence de cette communauté nécessitait des bâtiments résidentiels¹¹⁸.



Auteur : Lise Levieux, 2018

Figure 12.5 : Site d'implantation du couvent des Dominicains.

¹¹⁵ Les donateurs sont des paroissiens de Saint-Éloi, de Saint-Sauveur, de Saint-Vincent et Notre-Dame-la-Ronde.

¹¹⁶ Deux actes font état de la donation de pièce de terre : "*peciam terre* " ; "*terram* " (A.D.S.M. 36 H 36).

¹¹⁷ D'autres actes mentionnent la donation de pièces de terre avec ses appartenances : "*peciam terre cum pertinentiis* " (A.D.S.M. 36 H 36).

¹¹⁸ La topographie du premier établissement des Filles-Dieu n'est pas connue, mais il est évident qu'il comprenait des bâtiments résidentiels. En revanche, la présence d'une église semble improbable. Cette communauté possédait peut-être une chapelle.



Figure 12.6 : Le couvent des Dominicains en 1575 (plan de Hogenberg).



Figure 12.7 : Le couvent des Dominicains en 1655 (plan de Gomboust).

❖ **Développement de l'enclos et modification de l'espace** : En 1247, Eudes Rigaud transfère les Dominicains *in locum que Filiae Dei habuerunt*. Cependant, les terrains acquis entre la rue Brasière et le mur de la ville ne forment pas un ensemble compact : plusieurs parcelles situées entre le terrain des Filles-Dieu où s'installent les Dominicains et les autres propriétés acquises en 1246 sont toujours aux mains de bourgeois. Dès lors, les Franciscains acquièrent ces terrains (Fig. 12.4-12.8) :

- en juillet 1247, Pierre fils d'Agnès et sa femme Théophanie concèdent aux religieux une terre située entre la terre de Raoul Loques et la terre de Roger de Conches le tout s'étendant des murs de la ville à la rue Brasière (A.D.S.M 36 H 36) ;
- en 1248, Mathilde, femme de Jean, fils d'Agnès, délaisse aux religieux, pour 140 livres tournois et 40 sous tournois, le tènement qu'elle disait avoir entre Raoul Loques et Roger de Conches des murs de la ville à la rue Brasière (A.D.S.M 36 H 36). L'une des premières acquisitions est celle de Jean et Pierre fils d'Agnès, dont la terre se situait entre la terre de Raoul Loques acquise en septembre 1246 et celle de Roger de Conches acquise en 1248¹¹⁹ ;
- en juillet 1248, Pétronille, femme de Roger de Conches, vend, avec l'assentiment de son mari, pour quatre livres de rente annuelle et trente livres tournois, toute la terre qu'elle dit avoir dans la rue Brasière, entre la terre de Jean fils d'Agnès et de son frère d'une part et la terre qui fut à Jean Blondel laquelle s'étend du mur de la ville à la rue Brasière.

Les bourgeois de Rouen octroient également les droits qu'ils avaient sur les terrains acquis par les Dominicains :

- en mai 1248, Martin de *Hosa*, écuyer, donne pour le salut de son âme et de ses ancêtres en perpétuelle aumône aux frères prêcheurs tous les droits héréditaires et les rentes qu'il possédait sur le tènement de Raoul Loques (A.D.S.M. 36 H 36) ;
- Le même mois, Sibire, femme de Clément de Longuerue effectue une donation similaire sur le tènement de Raoul Loques (A.D.S.M. 36 H 36).
- En juin 1248, Auberée Warebout et son fils Jean reconnaissent avoir laissé pour 16 livres tournois tous les droits et rentes qu'ils possédaient sur le tènement de Pierre et Jean fils d'Agnès (A.D.S.M. 36 H 36).

Ces acquisitions coûtent aux frères un total d'au moins 326 livres en capital plus huit livres de rente (Tabbagh, 2006 : 13). En 1249, les religieux ont donc la possibilité d'étendre leur couvent au nord du lieu qui fut aux Filles-Dieu¹²⁰. Saint Louis confirme la libre possession de ce terrain en octobre 1257 (A.D.S.M. 36 H 30).

Dans la mesure où ce terrain se situait à proximité des murailles et des fossés de la ville, les percepteurs réclamaient des droits pour l'usage des remparts et des tourelles. Les frères n'ont d'autres choix que de faire appel à saint Louis. Ce dernier leur concède en août 1256 " l'usage

¹¹⁹ Cette donation est confirmée par l'official en juillet 1249 (A.D.S.M. 36 H 36).

¹²⁰ L'emplacement des Filles-Dieu est le terrain le plus méridional acquis par les religieux avant 1249. Les Filles-Dieu habitaient un tènement près de la porte du Pré de la Bataille (Chaube, 1990 : 183).

et la possession qu'ils ont des murs et tourelles qui sont sur les remparts de la ville de Rouen, depuis la porte Cauchoise jusqu'à la rivière de Seine " (Éloy, 1965 : 35).

Le terrain acquis par les religieux dans les années 1240 se situe en grande partie en la paroisse Saint-Sauveur. Dès 1271, les religieux procèdent à de nouvelles acquisitions afin d'agrandir leur couvent en direction de la Seine dans la paroisse Saint-Éloi :

- en janvier 1271, Nicolas de Cailly, citoyen de Rouen, donne en aumône aux religieux une place vide dans la rue Brasière ;
- en mai 1272, un autre bourgeois, Nicolas Fessart, et ses frères, vendent aux religieux pour cent livres tournois un tènement dans la paroisse Saint-Éloi, avec " les édifices et le jardin dudit tènement ainsi que tous les droits qu'il possédait dessus ". Cette vente est amortie par Philippe III en novembre 1272 ;
- en 1272, Denise de Fréauville, veuve de Richard, sénéchal d'Eu, donne plusieurs maisons au coin de la rue de la Pie en face du portail et du chœur de l'église, sur lesquelles reposeront 20 sous de rente. Quatre ans plus tard, en juin 1276, les frères achètent pour treize livres tournois un tènement appartenant à une veuve du nom de Mathilde La Gouche. Les acquisitions cessent durant dix ans jusqu'à l'achat d'une vide place en la paroisse Saint-Éloi à Nicolas le Maior et sa femme Alice pour le prix de trente sous tournois. Ces emplacements sont difficilement localisables mais il se pourrait qu'une partie de ces terrains se situe sur la parcelle entre la rue Brasière et la rue du Vieux Palais¹²¹.

Le couvent des Dominicains se développe encore au 14^e siècle avec la donation du cardinal de Fréauville. En 1318, le cardinal de Fréauville (1305-1323) acquiert " un manoir avec les édifices dessus mis et le fons de la terre et toutes les appartenances diceli et le quay qui iest assis en la parroisse de Saint Eloy de Rouen entre les murs de la ville dune part et le tènement Mathieu des Essars de l'autre si comme il se pourporte en lonc et en le du pavement par devant iusques a l'eaue de Seine par desrière " (A.D.S.M. 36 H 8)¹²². Plusieurs rentes reposent sur ce manoir mais cela n'est pas surprenant. En revanche, le fait que le vendeur soit un certain Martin de la Heuze amène davantage de questions. En effet, dans un acte du 16 octobre 1322, il affirme vouloir léguer au couvent ce manoir et ses jardins ainsi que sa bibliothèque. Or il affirme que

¹²¹ Dans les notes chronologiques regroupées par un religieux du couvent, la terre donnée par Nicolas Cailly en la paroisse Saint-Éloi se trouve entre la rue Brasière et la rue du Vieux-Palais (A.D.S.M. 36 H 7). Cette place vide attenait d'un côté à l'ancienne possession de Nicolas Loques et de l'autre au terrain de Guillaume Fuisset depuis le chemin jusqu'à la muraille. Le chemin mentionné dans cet acte fait probablement référence à la rue du Vieux-Palais. Les autres terrains acquis jusqu'en 1276 se trouvent à proximité de la place de Nicolas Cailly.

¹²² Le cardinal de Fréauville est un personnage proche de la cour. Le cardinal de Fréauville fut le confesseur du roi Philippe le Bel (1285-1314) puis un homme de confiance du roi Philippe VI (1328-1350).

ce manoir fut à Guillaume Courtoisie et qu'il s'étend du couvent des Dominicains jusqu'à la Seine autrement dit ces limites recourent celles du manoir donné en 1318. Si ce changement de donateur ne peut être expliqué, la donation est, elle, effective. L'emplacement est amorti par le roi Jean donnant pour condition que dix livres seront utilisées pour la quittance des religieux (A.D.S.M. 36 H 7). Les religieux héritent de ce manoir à la mort du cardinal le 14 février 1323 (A.D.S.M. 36 H 7). Outre ce manoir, les religieux bénéficient d'une donation royale effectuée par Jean le Bon en compensation des dégâts que les religieux subirent du fait de leur grande proximité avec le rempart¹²³. En juin 1354, le roi leur donne un manoir appartenant autrefois au bourgeois Vincent de Valricher (A.D.S.M. 36 H 8). Cette maison, située à proximité du couvent, était destinée à la fabrication de monnaie ("*super certo precio emptum nostro nonne pro ardenda et fabricanda nubi moneta nostra*" [A.D.S.M. 36 H 8]).

La donation de la maison de Vincent de Valricher en semble être la dernière acquisition réalisée au Moyen Âge dans le but d'accroître le couvent. Le couvent s'étendait sur une large bande de terre limitée d'un côté par les murs de la ville et de l'autre par la rue Brasière. La limite septentrionale était formée par un passage faisant communiquer la rue Brasière avec les jardins et cimetière conventuel. Au sud, le couvent s'étendait jusqu'à la Seine. Or les religieux ont également acquis des terrains de l'autre côté de la rue Brasière et du passage menant au jardin et au cimetière conventuels. Cela explique que les frères demandent à deux reprises la construction de ponts pour aller soit en la maison des Monnaies soit à un grand jardin. En 1422, ils obtiennent du roi Charles la permission de faire construire un pont pour aller en la maison destinée à la monnaie (A.D.S.M. 36 H 36). Un siècle plus tard, François I^{er} leur accorde le droit de faire construire un pont pour aller du couvent jusqu'au grand jardin appartenant aux religieux. Les religieux affirment que la construction de ces ponts est nécessaire au respect de leur vie régulière¹²⁴. Ils purent également faire construire une muraille englobant tout leur couvent, y compris du côté des murs de la ville (A.D.S.M. 36 H 37 ; Fig. 12.9).

¹²³ Les dégâts subis par les religieux sont à mettre en lien avec les fortifications de la ville de 1346 que nous verrons plus loin.

¹²⁴ L'acte de 1517 explicite davantage les raisons menant les religieux à faire construire un pont : " Et contrainct ladite rue tellement ledit couvent quilz ne pevent ne venir pour leurs commoditez et affaires nécessaires en certaine place et jardin a eulx appartenant estant au droit de leurdit couvent de l'autre couste de ladite rue sans aller venir passer et rapasser formant par ladite rue qui n'est bien séant ne honneste ausdit supplians lesquelz désirent vivre en bonne vraye observance régulière au moyen de quoy ilz nous ont humblement fait supplier et requérir que notre plaisir soit leur permettre faire construire et édifier au travers de ladite rue un pont de boys de haulteur *compertan* en sorte que par dessoubz puissent passer et rapasser par icelle rue toutes charectes chargées et autres choses ainsi que on fait de présent pour par ledit pont aller de leurdit couvent traversant ladite rue en leurdites places jardin pour leursdites nécessitez et affaires affin de ne sortir de leurdit couvent " (A.D.S.M. 36 H 36). Ce souci relatif au respect de la règle s'explique en partie par l'introduction de l'étroite observance au début du 16^e siècle (A.D.S.M. 36 H 2).

D'autres agrandissements à l'extérieur de ces limites ne sont pas à exclure. En 1272, ils acquièrent des maisons rue de la Pie¹²⁵.

L'extension du couvent des Dominicains consiste donc dans l'aliénation de plusieurs terrains bâtis : ils acquièrent effectivement deux manoirs, plusieurs maisons et quatre tènements. Les autres terrains acquis ne semblent pas bâtis puisqu'ils sont mentionnés comme " terres " ou " places vides ".

Lors de la construction du palais d'Henri V, vers 1440, le couvent des Dominicains est amputé de sa partie méridionale (Fig. 12.10).



Figure 12.8 : Enclos des Dominicains, première extension (1249-1280), hypothèse.

¹²⁵ " Hec visuris dyonisis de freavilla relicta venerabilis viri Ricardi senescalli de ango quondam militis defuncti salutem. Noveritis quod ego compos mentis/Mee et in bono existens preposito dedi et concessi omnino propria voluntate in puram et perpetuam elemosinam pro salute anime mee et antecessorum meorum/fratribus praedicatoribus Rothomagensis et eorum successoribus quoddam tenementum integrum cum edificiis suprapositis et gardino per retro quod habebam in vico Brasiere ante monasterium dictorum fratrum inter vicum/predictum ex una parte et terram andree postel ex altera sicut se portat in longum et in latum a vico iusque note per ante usque ad terram domini Johannis de Roia militis per retro. Tenendum et perpetuo possidendum dictis fratribus et eorum successoribus bene et in pace/libere et quiete et ad faciendum exinde saluis iure et redditibus [effacé] suam penitus voluntatem. Reddendo ex inde a dictis fratribus et eorum/successoribus predicto johanni de Roia militi et eius heredibus decem solidos annui redditus videlicet medietatem ad pascha et alia medietatem ad/festum sancti michaelis et heredibus decem solidos usualis monete annui redditus ad terminos antedictos. Et ego dicta dyonisia et heredes mei / dictis fratribus et eorum successoribus dictum tenementum cum edificiis supradictis suprapositis et gardino per retro contra omnes gentes garantirabimus et ab omnibus/impedimentis obligationibus et redditibus per dictos redditus acquitabimus. In cuius rei testimonium presenti scripto sigillum nostrum duximus / apponendum. Actum anno domini m° cc° lxx° secundo mense novembris " (A.D.S.M. 36 H 36).



Auteur : Lise Levieux, 2018

Figure 12.9 : Enclos des Dominicains, deuxième extension (1281-1419), hypothèse.



Auteur : Lise Levieux, 2018

Figure 12.10 : Enclos des Dominicains (1420-1650), hypothèse.

❖ **Présentation des vestiges** : Il n'existe aucun vestige médiéval *in situ* du couvent des Dominicains. Lors de fouilles pratiquées au Rectorat en 1992, l'un des piliers gothiques et plusieurs pans de murs de l'église furent dégagés (Fig. 12.11 à 12.14).



Figure 12.11 : Vestiges de l'église repositionnés dans le Rectorat.



Figure 12.12 : Marques lapidaires sur les vestiges mis au jour au Rectorat.



Figure 12.13 : Marques lapidaires sur les vestiges mis au jour au Rectorat.



Figure 12.14 : Marques lapidaires sur les vestiges mis au jour au Rectorat.

Plusieurs bâtiments conventuels sont mis au jour lors de sondages archéologiques à l'emplacement du Rectorat en 1991. Ces vestiges correspondraient au renouvellement des bâtiments conventuels entre le 13^e siècle et le 18^e siècle (Pitte, 1991 : 4). Ces vestiges auraient appartenu à deux corps de bâtiments en équerre, bâtis dans la partie nord-est du terrain, le tiers ouest de la parcelle correspond à une terrasse rattrapant le niveau du rempart adossé à la face interne de l'enceinte (Pitte, 1991 : 4).

Au 19^e siècle, on observait encore un édifice du 13^e siècle, ainsi que le cloître y attenant, couvert par un berceau de charpente refait au 18^e siècle orné de sculptures et de peintures (Cochet, 1871 : 379). Selon l'abbé Cochet, cet édifice était terminé par un chevet dont la fenêtre

du pignon donnait sur la rue Fontenelle. Cette dernière était " garnie d'un réseau formé de deux vastes ogives accolées, subdivisées chacune par trois meneaux surmontés de trois roses à six feuilles, le remplissage au-dessus étant formé par une grande rose " (Cochet, 1871 : 379). Des fenêtres étaient percées à l'ouest. Le cloître était disposé au nord et présentait deux rangs d'arcades.

Sur la vue de Jacques Le Lieur, Il est possible d'observer la façade occidentale de l'église (Fig. 12.15). La nef est accolée à un clocher quadrangulaire. Les fenêtres hautes méridionales sont recoupées par le faîte d'un grand bâtiment de même orientation. Ce dernier abritait sans doute les bâtiments communautaires (Delsalle, 2006 : 436).



Figure 12.15 : Le couvent des Dominicains sur la vue de Jacques Le Lieur.

❖ **Dispositions internes** : L'église des Dominicains est construite sur les premiers terrains acquis vers 1247. Le portail de l'église était presque situé face à la rue de la Pie (A.D.S.M. 36 H 36).

Le cloître était disposé au sud de cette église. La fonction des bâtiments communautaires autour de ce premier cloître demeure inconnue. Le prédicatoire se trouvait sans doute dans ce premier carré claustral mais il est possible que ce bâtiment se trouve au sein du deuxième carré claustral (Fig. 12.16). Les bâtiments de ce deuxième carré comprenaient les dépendances, tout du moins, c'est ce que laisse penser un plan du 17^e siècle (Fig. 12.17). En effet, sur la rue se trouvait les écuries, les remises et autres dépendances. D'après un autre plan du 17^e siècle, les Dominicains possédaient d'autres dépendances de l'autre côté de la rue (Fig. 12.18). Dès le 14^e siècle, ils disposaient de bâtiments : la donation de l'hôtel de la Monnaie vers le milieu du 14^e siècle confirme ce fait (Fig. 12.19). Un pont est édifié à la même époque pour que les

religieuses puissent accéder à leurs dépendances de l'autre côté de la rue Brasière (Fig. 12.19). Entre l'enceinte de la ville et les bâtiments conventuels se trouvait un vaste jardin dans lequel les religieux pouvaient se promener. Le cimetière était situé entre l'église des Dominicains et les remparts de la ville (A.D.S.M. 36 H 36).



Figure 12.16 : Le couvent des Dominicains en 1655 (plan Gomboust).

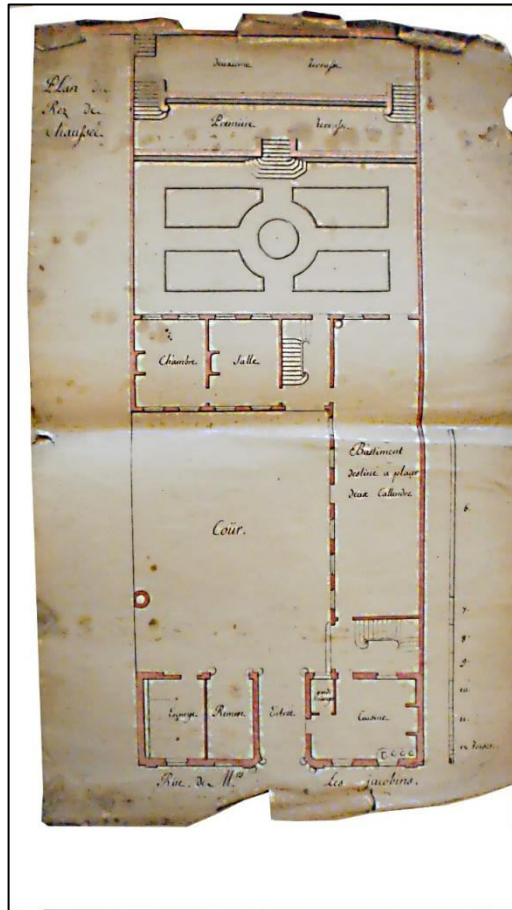


Figure 12.17 : Couvent des Jacobins, 16^e ou 17^e siècle (A.D.S.M. 36 H 36).



Figure 12.19 : Le couvent des Dominicains à la fin du Moyen Âge.

Sources et bibliographie

❖ **Sources** : Le fonds des Dominicains est l'un des plus riches fonds mendiants des archives départementales. Plusieurs registres sur l'histoire du couvent ont été conservés (A.D.S.M. 36 H 1 à 4 et 36 H 7). Plusieurs actes nous renseignent sur la vie des religieux durant l'époque moderne (A.D.S.M. 36 H 15 à 36 H 23). Deux bullaires réalisés entre le 15^e et le 17^e siècle sont également conservés dans ce fonds. Les actes relatifs aux privilèges accordés par les rois et les papes sont nombreux (A.D.S.M. 36 H 8 à 14). Ce fonds est particulièrement intéressant pour appréhender les rapports des Dominicains à la possession. En effet, plusieurs livres de compte, de recettes et de dépenses indiquent que ces religieux étaient intégrés très tôt au système économique urbain (A.D.S.M. 36 H 25 à 36 H 35). Cet aspect est renforcé par la présence dans ce fonds de baux de location (A.D.S.M. 36 H 40 à 36 H 44). Enfin, l'intérêt de ce fonds consiste dans la présence de plusieurs actes renseignant sur la constitution de l'enclos des Dominicains ainsi que sur les bâtiments (A.D.S.M. 36 H 36 à 36 H 39). Ces liasses apportent également quelques renseignements sur le couvent des Filles-Dieu. Ce fonds est également intéressant pour étudier la diffusion des ordres mendiants et leur évolution. Il apporte des renseignements précieux sur le quartier qui sépare le boulevard Cauchoise de la rue du Vieux-Palais.

Le couvent des Dominicains apparaît dans tous les plans et vues de Rouen. Deux plans du 17^e siècle conservés aux archives départementales apportent des informations sur les bâtiments du couvent et plus particulièrement sur les dépendances (A.D.S.M. 36 H 36 et 36 H 41).

Deux opérations archéologiques ont été réalisées à l'emplacement des Dominicains dans les années 1990 (Caldéroni et Pitte, 1993 ; Pitte, 1991). Ces dernières fouilles ont mis au jour les vestiges des anciens bâtiments conventuels et de l'église des Dominicains. L'étude des caves à l'emplacement de ce couvent n'a pas apporté d'éléments nouveaux sur ce couvent : elles sont en effet postérieures au couvent des Dominicains (Fig. 12.20-12.21).



Figure 12.20 : Cave au 13 rue Racine.



Figure 12.21 : Cave au 13 rue Racine.

❖ Bibliographie :

- Baudry, P., 1848. *Le monastère des emmurées, monographie rouennaise*. Rouen : Imprimerie de A. Péron.
- Caldéroni, P., Pitte, D., 1993. *Rapport sur la fouille de sauvetage réalisée au Rectorat de Rouen (Seine-Maritime)*. Rouen : Service Régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Chaube, F., 1990. Les Filles-Dieu de Rouen aux XIII^e-XV^e siècles. Étude du processus de régularisation d'une communauté religieuse, *Revue Mabillon*, 62, pp. 179–211.
- Chirol, É., 1949. L'ancien couvent des Jacobins à Rouen. *Bulletin de la commission départementale des Antiquités de Seine-Maritime*, 20, pp. 61–77.
- Cochet, J.B.D., 1871. *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*. Paris : Imprimerie nationale.
- Chronique normande de Pierre Cochon...* Cochon P., Chronique normande de Pierre Cochon, notaire apostolique à Rouen. Éd. Beaurepaire, C. de R. de. (Rouen : Le Brument, 1870).
- Cordonnier, M., 2008. L'Église, les fidèles et la mort, à travers des miracles de saint Dominique (Rouen, 1261-1271). *Tabularia. Sources écrites des mondes normands médiévaux*.
- Delisle, L. (Éd.), 1978. *Cartulaire normand de Philippe Auguste, Louis VIII, Saint Louis et Philippe le Hardi*. Genève : Mégariotis Reprints.
- Delsalle, L.-R., 2006. *Rouen et les Rouennais au temps de Jeanne d'Arc : 1400-1470*. Rouen : Éd. PTC.
- Du Plessis, T., 1970. *Description géographique et historique de la Haute-Normandie : divisée en deux parties... Le Pais de Caux... Le Vexin : On y a joint un dictionnaire géographique complet et les cartes géographiques de ces deux provinces*. Brionne : Le Portulan.
- Eloy, J.-L., 1965. *Cinq siècles d'histoire religieuse normande : le couvent de Saint-Jacques de Rouen (1224-1790)*. Vire : E. Lecvire, France.
- Farin, F., 1731. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Sixième partie. Contenant la suite des prieurez, & toutes les autres communautés religieuses. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite*. Rouen : Louis Du Souillet.
- Fournée, J., 1985. *Monastères et établissements religieux à Rouen avant la Révolution*. La Celle-Saint-Cloud : s.n.
- Hasquenoph, S., 2009. *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours*. Seyssel : Champ Vallon.
- Jouenne, T., 2016. *Le théâtre des mystères à Rouen (XV^e-XVI^e siècles)*. Thèse de doctorat : histoire médiévale. Rouen : Université de Rouen Normandie.
- Longnon, A. (Éd.), 1903. *Pouillés de la province de Rouen*. Paris : Imprimerie nationale, C. Klincksieck.
- Notice historique sur Notre-Dame des Jacobins ou des Dominicains de Besançon...*, 1852. Besançon : Turbergue.
- Pacaut, M., 2004. *Les ordres monastiques et religieux au Moyen Âge*. Paris Nathan.
- Pitte, D., 1991. *Rapport sur les sondages réalisés au Rectorat de Rouen*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis...* Rigaud, E., *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*. Éd. Bonnin Th. (Rouen : A. Le Brument, 1852).
- Tabbagh, V., 2006. *Gens d'Église, gens de pouvoir : France, XIII^e-XV^e siècle*. Dijon : Éd. universitaires de Dijon.
- Thaurin, J.M., 1869. Archéologie locale. Les dalles tumulaires et les sculptures polychromes de l'église des Jacobins au 13^e siècle. *Journal de Rouen*, 11 juillet.

Vachez, A., Bériou, N., Zink, M. (Eds.), 2017. *Les dominicains en France, XIII^e-XX^e siècle : actes du colloque international du 10 au 12 décembre 2015*. Paris : Éditions du Cerf.

Notice 13 : Couvent des Dominicaines

Dénomination de l'établissement : manoir Saint-Mathieu, couvent des Dominicaines Emmurées.

Date d'apparition : 1261-1264.

Date de disparition : 1789-1790.

Références cadastrales :

- **cadastre de 1827** : 11^e section, 4^e feuille ; parcelles 972-1013.
- **cadastre actuel** : Feuille MV ; parcelles 24-54, 97-100.

Adresse actuelle : Place des Emmurées.

Adresse sur le cadastre de 1827 : Rue des Amurées ; rue Saint-Sever.

Conservation : Il n'existe aucun vestige des bâtiments. Le Musée départemental des Antiquités possède trente-deux inscriptions funéraires et plates-tombes trouvées dans le cloître et dans l'église des Emmurées principalement en 1848. La première date du milieu du 15^e siècle et la dernière de 1787.

Usage actuel des bâtiments : Détruit.

Couvent des Dominicaines emmurées

❖ **Ordre** : Le texte définitif des constitutions des Dominicaines est l'œuvre du maître Humbert de Romans (Raffin, 1998 : 115). Il est promulgué en 1259 par le chapitre général de Valenciennes comme loi unique et officielle (Volti, 2003 : 18-19). La parenté avec la constitution des Dominicains est frappante : il ressort des deux textes une conception identique de la vie religieuse et un univers spirituel commun, malgré la différence des tâches incombant aux frères et aux sœurs (Raffin, 1998 : 116).

En dépit de multiples hésitations, la direction des couvents fut confiée par une bulle de Clément V aux frères prêcheurs en 1267. Malgré de nombreuses similitudes entre les deux constitutions, l'esprit des constitutions féminines prescrivait l'application de la clôture absolue : " Que les édifices des sœurs soient humbles, exempts de toute curiosité et surabondance ; et qu'un soin particulier soit apporté à l'aménagement des locaux afin que les offices religieux puissent se dérouler de manière optimale. Qu'avant tout l'enceinte de clôture soit très haute et solide : afin que nulle entrée ou sortie ne soit possible " (*Liber constitutionum Sororum Ordinis Praedicatorum...*, 1897 : 346).

Ainsi, en conformité avec leur règle, les Dominicaines mènent une vie de prières et de travail manuel et intellectuel¹²⁶. Le respect de la clôture et ce mode de vie en partie contemplatif incitent les institutions à installer les Dominicaines dans des zones rurales ou tout du moins en périphérie de la ville et non à l'intérieur de celle-ci.

❖ **Origine du couvent** : L'acquisition du manoir Saint-Mathieu par saint Louis en faveur des Dominicaines est un fait bien renseigné. Il est le fait de l'archevêque de Rouen, de saint Louis et de Blanche de Castille¹²⁷. En 1247, les Dominicains quittent le manoir Saint-Mathieu. En revanche, pour l'archevêque il n'est pas question que ce manoir tombe dans des mains profanes. En outre, il était avantageux pour les archevêques d'avoir un lieu, rive gauche,

¹²⁶ " Vivant sous une même règle une vie purement contemplative, se maintenant en retrait du monde par la clôture et le silence, empressées au travail, ferventes dans l'étude de la vérité, scrutant d'un cœur brûlant les Écritures, assidues à la prière, allègres dans la pénitence, recherchant la communion dans le gouvernement, avec une conscience pure et joyeuse de leur concorde fraternelle, « dans la liberté de l'Esprit » elles cherchent le Dieu qui maintenant les fait habiter unanimes dans leur demeure et qui, au dernier jour, rassemblera dans la sainte Cité le peuple qu'Il s'est acquis ".

¹²⁷ " *priorisse videlicet et sororibus, divini amoris intuitu, et ob remedium anime nostre et animarum inclite recordationis Ludovici Regis genitoris nostri et regine Blanche genitricis nostre ac alliorum antecessorum nostro[rum], donamus et concedimus in puram et perpetuam elemosinam locum ipsum dictum de Sancto Matheo, cum edificiis tam veteribus quam novis a nobis postea constructis, necnon prato, gardino et pertinentiis omnibus, ab eis in perpetuum quiete et pacifice possidendum* " (A.D.S.M. 68 H 5).

où ils pouvaient résider de temps en temps (Chapotin, 1898 : 327-328). En conséquence, l'archevêque achète le manoir au moment du transfert des Dominicains en avril 1247¹²⁸. L'achat de ce manoir fut bénéfique à l'archevêque puisqu'il lui permit de négocier l'acquisition d'un vivier avec saint Louis. En juin 1259, saint Louis concède à l'archevêque Eudes Rigaud le vivier de Martainville et ses dépendances c'est-à-dire la rivière de l'Aubette jusqu'à sa source contre quarante-cinq livres de rente à payer au domaine royal (A.D.S.M. G 1089)¹²⁹. Cependant deux ans plus tard, le 5 juin 1261, le roi renonce à cette rente à condition qu'Eudes Rigaud lui cède le manoir de Saint-Mathieu (A.D.S.M. 68 H 5 ; G 1090)¹³⁰. Grâce au manoir, l'archevêque

¹²⁸ " *Nos indemnitati multorum providere volentes qui ledi possent si locus ille ad alios deveniret et nostre ac successorum nostrorum qui multum indigebamus aliquo manerio iuxta civitatem rothomagensis ad quod possemus aliqua perpetuo multorum commoda declinare utilitati eorum nichilominus providere predictum manerium quod sine licentia nostra ut nos dicebamus aliis concedere non poterant petitimus ab eisdem parati perpetuo deo ipsis ad edificandum locum alterum aliquid honestum subsidium ministare quibus humiliter respondentibus quod sup(er) hiis et aliis nostre se voluntati per omnia supponebant et nobis. Volentibus onus huiusmodi in nos suscipere suasimus eis ut in aliquos honestos viros convenirent nobiscum. Qui inter nos de toto negotio ordinarent "* (A.D.S.M. 36 H 36, avril 1247).

¹²⁹ " *Ludovicus, Dei gratia Francorum rex. Noverint universi presentes pariter et futuri quod nos dilecto et fideli nostro O[doni], Rothomagensi archiepiscopo, concessimus et [trad]idimus ad firmam perpetuam vivarium nostrum de Rothomago cum omnibus suis pertinentiis pro quadraginta quinque libris turonensium nobis annuatim a dicto archiepiscopo et ejus successoribus ad duo scacaria Rothomagi persolvendis, de quibus quadraginta quinque libris remisimus et quittavimus eidem archiepiscopo et ejus successoribus centum solidos annui redditus pro centum et viginti quinque libris turonensium quas pro quittance et remissione predictis nobis dedit et solvit archiepiscopus supradictus. De residuis vero quadraginta libris turonensium annui redditus nobis solvet idem archiepiscopus et successores sui apud Rothomagum singulis annis viginti libras ad scacarium Pasche et alias viginti libras ad scacarium Beati Michaelis, retento nobis spate placito cum hiis que pertinent ad placitum memoratum. Ita quod, si in dicto vivario vel in parte ipsius idem archiepiscopus vel sui successores hostias seu masuras concesserint aliquibus, nos ac successores nostri habebimus in manentibus ibidem omnimodam laicalem justiciam, sicut in aliis civibus nostris Rothomagensibus habemus, salvo eidem archiepiscopo et successoribus suis redditibus, pensionibus seu proventibus qui deberentur eisdem pro masuris et hostiis supradictis, salva etiam eisdem justicia hospites justiciandi pro redditibus, pensionibus ac proventibus memoratis, si deficiant in solutionibus predictorum, quam dictus archiepiscopus et successores sui ibidem poterunt facere et exercere in homines manentes in dictis hostiis et masuris secundum consuetudinem et usum civitatis Rothomagensis. Si autem in dicto vivario extra hostias seu masuras aliquis casus acciderit pertinens ad justiciam laicalem qui ad placitum spate non pertineat terminabitur per ipsius archiepiscopi et successorum suorum curiam laicalem ; et in hoc casu non poterit dictus archiepiscopus vel successores sui per aliquam censuram ecclesiasticam se juvare ; set, si quis de dictis manentibus in hoc gravatus fuerit a dicto archiepiscopo vel successoribus ejus, ad nos pro justicia recurretur. Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum, presentes litteras sigilli nostri fecimus impressione muniri. Actum apud Vicenas anno Domini. M°. CC°. Quinquagesimo nono, mense junio "* (A.D.S.M. G 1089, juin 1259).

¹³⁰ " *Ludovicus, Dei gratia, Francorum rex. Notum facimus universis, tam presentibus quam futuris, quod, cum dilectus et fidelis noster O., Rothomagensis archiepiscopus, teneretur nobis in quadraginta quinque libras turonensium annui redditus, ratione stanni de Martinivilla juxta Rothomagum, quondam nostri, de quibus quadraginta quinque libris predictus archiepiscopus a nobis emerat centum solidos annui redditus, teneretur etiam nobis in centum solidos, ratione ville sue de Pintarvilla, quam emerat a Petro de Meullento, serviente nostro, et ejus uxore, nos, in escambium et in recompensationem manerii sui dicti de Sancto Matheo juxta Rothomagum siti, quod cum prato, giardino et omnibus pertinentiis suis nobiscum permutavit idem et nobis concessit, de consensu capituli Rothomagensis, pro redditibus supradictis a nobis et successoribus nostris libere et quiete in perpetuum possidendum, sicut idem archiepiscopus ipsum tenebat et possidebat, ita etiam quod personas religiosas collocare et instituere possimus ibidem, si nostre placuerit voluntati, concedimus et quittamus eidem archiepiscopo et successoribus suis archiepiscopis Rothomagensibus, ex causa permutationis predictae, predictas quadraginta libras, ratione prefati stanni, et dictos centum solidos, ratione ville sue de Pintarvilla, nobis debitos prout superius est expressum. Concedimus etiam et quittamus, ex causa predicta, eidem et successoribus suis predictis, totam altam justiciam quam retinueramus in predicta villa de Pintarvilla et ejus pertinentiis, ab eodem archiepiscopo*

obtient de ne plus payer une rente assez onéreuse affaiblissant sa richesse : l'acquisition du manoir était donc stratégique. Le même mois, le chapitre de Rouen confirme cet échange (A.D.S.M. 68 H 5).

En juin 1264, saint Louis installe les Dominicaines dans le manoir Saint-Mathieu, autrefois occupé par les Dominicains (A.D.S.M. 68 H 5, Delisle, 1978 : Acte 700, p. 151-152)¹³¹. Cependant, ce n'est qu'en août 1269 qu'il les organise définitivement en les plaçant sous la garde des Dominicains et en finalisant la donation du manoir (Delisle, 1978 : Acte 759, p. 170-171)¹³². Par conséquent, les Dominicaines récupèrent l'implantation provisoire des Dominicains sur la rive gauche et s'y établissent définitivement.

et dictis successoribus suis, quiete et pacifice possidendam, ita tamen quod dictus archiepiscopus et successores sui Rothomagensis archiepiscopi nobis et successoribus nostris quinque solidos turonensium annui census de redditu dictarum quadraginta librarum turonensium, ratione stanni predicti, singulis annis in duobus scaccariis nostris Rothomagensibus reddere tenebuntur. Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum, presentes litteras sigilli nostri fecimus impressione muniri. Actum in castro nostro Gaillardo anno Domini millesimo CC° sexagesimo primo, mense junio " (A.D.S.M. G 1090, juin 1261).

¹³¹ *" In nomine sancte, etc. Ludovicus, etc. Notum facimus, etc. quod cum nuper, ex causa permutacionis inter nos et dilectum ac fidelem nostrum O. Rothomagensem archiepiscopum habite, de consensu capituli Rothomagensis, acquisierimus manerium dictum de Sancto Matheo, situm juxta Rothomagum, ultra pontem, cum prato, gardino et omnibus pertinentiis suis, sicut idem archiepiscopus ea ante tenebat et possidebat, in quo quidem loco prius Fratres Predicatores habitare solebant, nos desiderantes ut in eodem loco Domino perpetuo serviretur, ad honorem ipsius Domini nostri bonorum omnium largitoris, congregacionem quandam religiosarum mulierum ibidem collocari fecimus, que habitum et ordinem Sancti Dominici susceperunt, et, eidem ordini incorporate, cure et custodie Fratrum Predicatorum auctoritate apostolica sunt commisse ; quibus, priorisse videlicet et sororibus, divini amoris intuitu, et ob remedium anime nostre et animarum inclite recordationis Ludovici Regis genitoris nostri et regine Blanche genitricis nostre ac aliorum antecessorum nostro[rum], donamus et concedimus in puram et perpetuam elemosinam locum ipsum dictum de Sancto Matheo, cum edificiis tam veteribus quam novis a nobis postea constructis, necnon prato, gardino et pertinentiis omnibus, ab eis in perpetuum quiete et pacifice possidendum, et insuper quadringenta libras turonensium annui redditus percipiendas in perpetuum in vicecomitatu nostro aque Rothomagi, medietatem videlicet in quindena resurrectionis dominice et aliam medietatem in quindena Sancti Michaelis, et, propter hoc, capellam nostram de Glapion cum redditibus pertinentibus ad eandem quam antea de consensu dyocesani concesseramus eisdem. Donamus etiam et concedimus in foresta nostra Roverii juxta Rothomagum perpetuum usagium, liberum et quitum, videlicet de bosco mortuo ad arandum in domo sua predicta, et in eadem foresta similiter usagium viri bosci ad edificandum, cum opus fuerit, in eadem domo, percipiendum per liberacionem forestarii nostri, qui pro tempore fuerit, sine difficultate quacunq[ue], concedentes etiam eisdem ut in eadem foresta sexaginta porcos in perpetuum habeant ad pessonam libere et quiete. Preterea concedimus eisdem ut de rebus suis in usus proprios convertendis plenam libertatem habeant in propriis pedagiis nostris, ita quod de ipsis tam per terram quam per aquam vehendis vel trahendis nullum teneantur [solvere] pedagium, tholoneum vel exaccionem quamlibet vel coustumam. Si qua autem alia prius concesseramus eisdem, ea nobis et nostris heredibus retinemus. Quod ut perpetue stabilitatis robur obtineat, presentem paginam sigilli nostri auctoritate et regii nominis karactere inferius annotato fecimus communiri. Actum Parisius, anno Domini M° CC° LXimo. quarto, mense junio "* (A.D.S.M. 68 H 5, Delisle, 1978 : Acte 700, p. 151-152).

¹³² *" In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ludovicus, Dei gratia, Francorum rex. Notum facimus universis, tam presentibus quam futuris, quod, cum, ex causa permutacionis inter nos et dilectum et fidelem nostrum O. Rothomagensem archiepiscopum habite, de consensu (sic) cappituli Rothomagensis, acquisierimus manerium dictum de Sancto Matheo situm juxta Rothomagum ultra pontem, com prato, gardino et omnibus pertinentiis suis, sicut idem archiepiscopus ea antea tenebat et possidebat, in quo quidem loco prius Fratres Predicatores habitare solebant, nos desiderantes ut in eodem loco Domino perpetuo serviretur, ad honorem ipsius Domini nostri, bonorum omnium largitoris, congregacionem quandam religiosarum mulierum ibidem collocari fecimus, que habitum et ordinem Sancti Dominici susceperunt, et eidem ordini incorporate cure et custodie Fratrum Predicatorum, auctoritate apostolica, sunt commisse. Quibus priorisse videlicet et sororibus, divini amoris intuitu, et ob remedium anime nostre et animarum, inclite recordationis, Ludovici regis, genitoris nostri,*

L'établissement des Dominicaines est donc une fondation royale soutenue par l'archevêque de Rouen. Le processus d'acquisition et de constitution de l'enclos des Dominicaines est donc plus rapide que pour les frères mendiants. Malheureusement, les actes et sources écrites ne permettent pas de reconstituer ces transformations : les Dominicaines se sont peut-être contentées de remanier les bâtiments à l'intérieur de l'enclos puisque ce dernier était sans doute déjà bien agrandi lorsqu'elles s'installent dans ce lieu.

❖ **Site d'implantation** : Les religieuses sont donc mises à distance volontairement de la ville et des autres couvents masculins insérés dans la ville. Cet emplacement sur la rive gauche de Rouen favorise le confinement préconisé pour les Dominicaines. Ce confinement est accentué par les hauts murs dont les religieuses se dotèrent au Moyen Âge. Cependant, cet isolement n'est pas complet. En effet, bien que l'environnement autour du couvent soit relativement rural, sans communautés religieuses à proximité, le couvent longe l'un des grands axes menant aux campagnes, villages et villes au sud de la ville. Cet emplacement permet donc

et regine Blanche, genitricis nostre, et aliorum antecessorum nostrorum, donamus et concedimus in puram et perpetuam elemosinam locum ipsum dictum de Sancto Matheo, cum edificiiis, tam veteribus quam novis, a nobis postea constructis, necnon prato, gardino et pertinentiis omnibus ab eis in perpetuum quiete et pacifice possidendis, insuper quadringentas libras turonensium annui redditus percipiendas in vicecomitatu nostro aque Rothomagi, medietatem videlicet ad scaccarium Sancti Michaelis, et aliam medietatem ad scaccarium Pasche, quam pecunie summam volumus et concedimus eis reddi de primis denariis qui ad mensam scaccarii de dicto vicecomitatu afferentur, per manum illius qui pecuniam vicecomitatus predicti recipiet vice nostra, et preter hoc capellam nostram de Glapion cum redditibus omnibus pertinentibus ad eandem, quam antea de consensu diocesani concesseramus eisdem. Donamus etiam et concedimus eisdem in foresta nostra Roverii juxta Rothomagum perpetuum usagium liberum et quietum, videlicet de bosco ad arandum in domo sua predicta per liberationem forestarii et in eadem foresta usagium bosci ad edificandum, cum opus fuerit, in eadem domo et aliis domibus et granchiis suis, si quas fuerint habiture, percipiendum similiter per liberationem forestarii nostri, qui pro tempore fuerit, sine difficultate quacumque ; concedentes etiam eisdem, ut in eadem foresta sexaginta porcos in perpetuum habeant ad pasnagium libere et quiete, ita quod si aliquando dictum pasnagium deficeret in dicta foresta, poterunt miteri dictos sexaginta porcos ad alias forestas nostras, uti esset pasnagium, similiter libere et quiete. Insuper eisdem sororibus concedimus, ut in perpetuum habeant triginta capita vaccarum et ducentas oves ad herbagium in foresta nostra Romare, libere et quiete, ita quod non vadant in talleis seu in foresta, quousque se poterit defendere. Idem (sic, l.: item) donamus eisdem in perpetuum et concedimus sexaginta acras terre ad excolendum in essartis predictae foreste nostre de Rommare juxta Montegni, ad constructionem unius granchie. Item donamus eisdem in perpetuum masuram cum gardino quam habebamus apud Molas in diocesi Lexoviensi, sicut se protendit in longum et latum, ad unam granchiam faciendam, in predictis sexaginta acris terre et in masura predicta cum gardino ejusdem mesure nobis et successoribus nostris regibus Francorum omnimodam justiciam retinentes. Item donamus et concedimus eisdem in perpetuum francham molturam in molendinis nostris de Bapalmis, sitis juxta Deivillam, ita quod possint sine contradictione bladum suum molere, postquam ille cujus bladum invenietur in tremuia integre fuerit expeditus. Preterea concedimus eisdem ut de rebus suis in usus proprios convertendis plenam libertatem habeant in propriis pedagiiis, ita quod de ipsis tam per terram quam per aquam vehendis vel trahendis nullum prestare teneantur pedagium, theloneum seu exactionem quamlibet aut costumam. Si qua autem alia prius concesseramus eisdem, ea nobis et nostris heredibus retinemus, exceptis decimis quas dedimus eisdem. Quod ut perpetue stabilitatis robur obtineat, presentem paginam sigilli nostri auctoritate et regii nominis caractere inferius annotato fecimus communiri. Actum apud Vernonem anno dominice incarnationis M^o CC^o sexagesimo nono, mense augusto, regni nostri anno quadragesimo tercio, astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa : dapifero nullo ; Signum Johannis buticularii ; Signum Alfonsi camerarii ; Signum Imberti constabularii. Data vacante cancellaria " (A.D.S.M. 68 H 20; Delisle, 1978: acte 759, p. 170-171).

à la fois au couvent d'être confiné et d'être reconnu par la population (Fig. 13.1-13.4). Jusqu'au 16^e siècle, le couvent des Dominicaines ne se situe pas au sein d'un habitat dense comme l'illustre la vue de Jacques Le Lieur dans laquelle le couvent émerge des arbres (Fig. 13.1). Cet habitat se développe davantage durant la seconde moitié du 16^e siècle et plus encore aux 17^e et 18^e siècles (Fig. 13.2 et 13.3).



Figure 13.1 : Le couvent des Dominicaines en 1525 (vue de Jacques Le Lieur).



Figure 13.2 : Le faubourg Saint-Sever en 1575 (plan de Hogenberg).

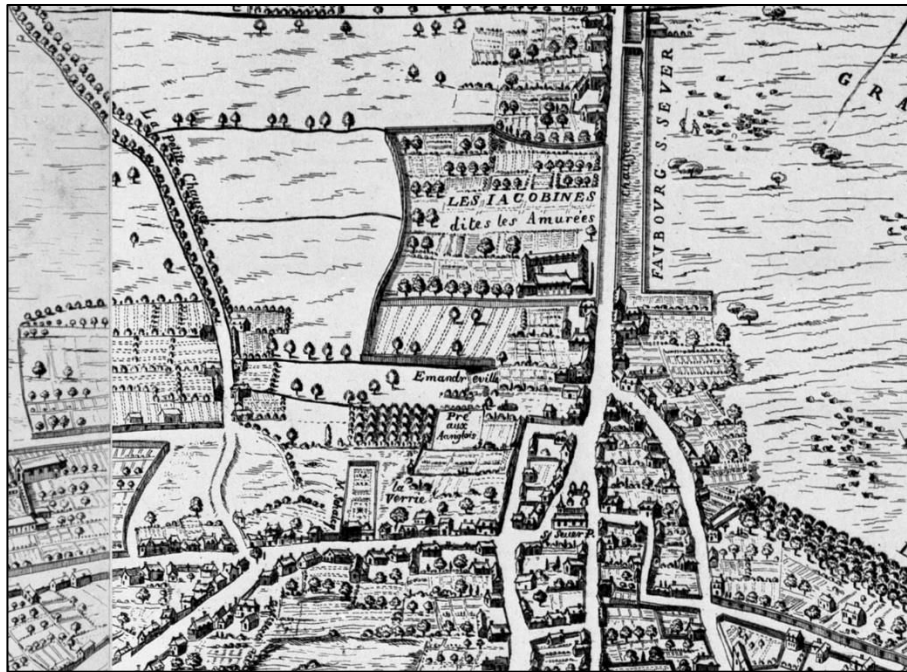
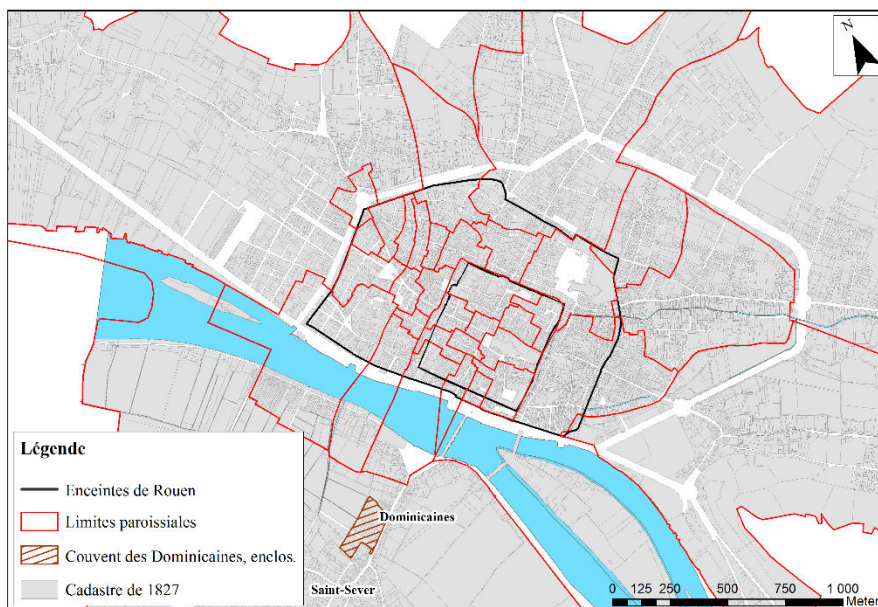


Figure 13.3 : Le couvent des Dominicaines et ses environs en 1655 (plan de Jacques Gomboust).



Auteur : Lise Tevieux, 2018

Figure 13.4 : Site d'implantation du couvent des Dominicaines.

❖ **Développement de l'enclos et modification de l'espace** : Contrairement à leur homologue masculin, on connaît peu les agrandissements successifs de l'enclos des Dominicaines. Le manoir Saint-Mathieu dans lequel elles s'installent vers 1264 n'est sans doute pas aussi étendu que le complexe conventuel dessiné vers le 18^e siècle dont la superficie atteint 2,6 ha (Fig. 13.5-13.7). En 1790, l'enclos consiste dans une " étendue spacieuse et entourée de murs entre côtés nord et sud, le côté de l'est est clos en partie par un long tènement de maisons

louées à divers dans une rue au côté de l'église de ce dit monastère, a été emphytéosé et construite depuis la Révolution, ces dites maisons appartenant à la communauté " (A.D.S.M. 1 QP 1168).

Néanmoins, ni les actes diplomatiques ni le cartulaire des Dominicaines n'apportent de renseignements sur ces agrandissements. À la fin du Moyen Âge, l'enclos des Dominicaines est sans doute presque aussi étendu qu'au 18^e siècle (Fig. 13.7). L'étendue du manoir Saint-Mathieu vers le milieu du 13^e siècle demeure inconnue.

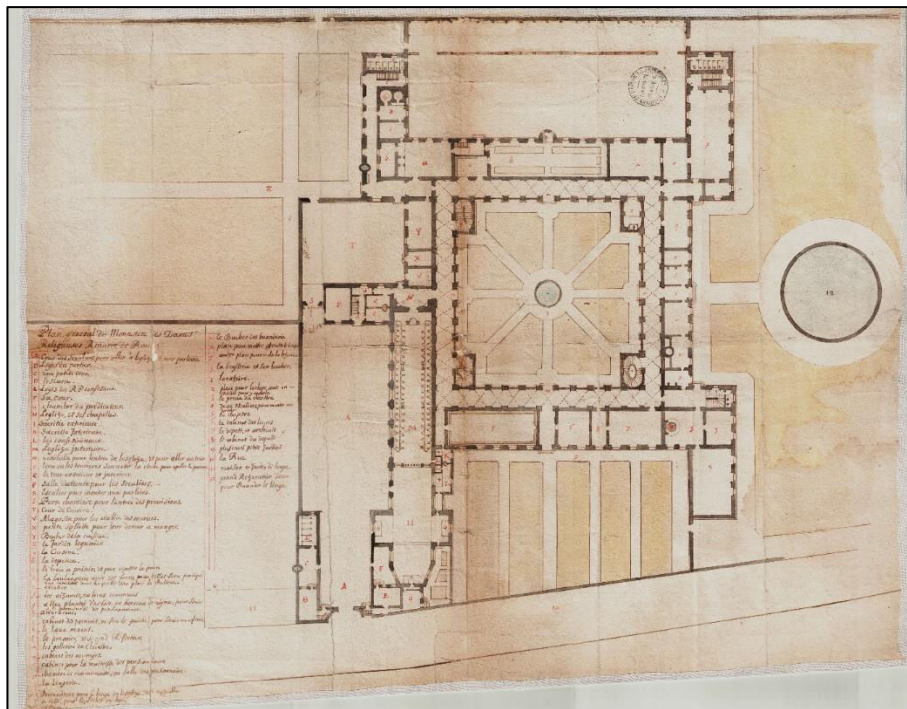


Figure 13.5 : " Plan général du monastère des dames religieuses amurée de Rouen ", rez-de-chaussée, 17^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 580/1).

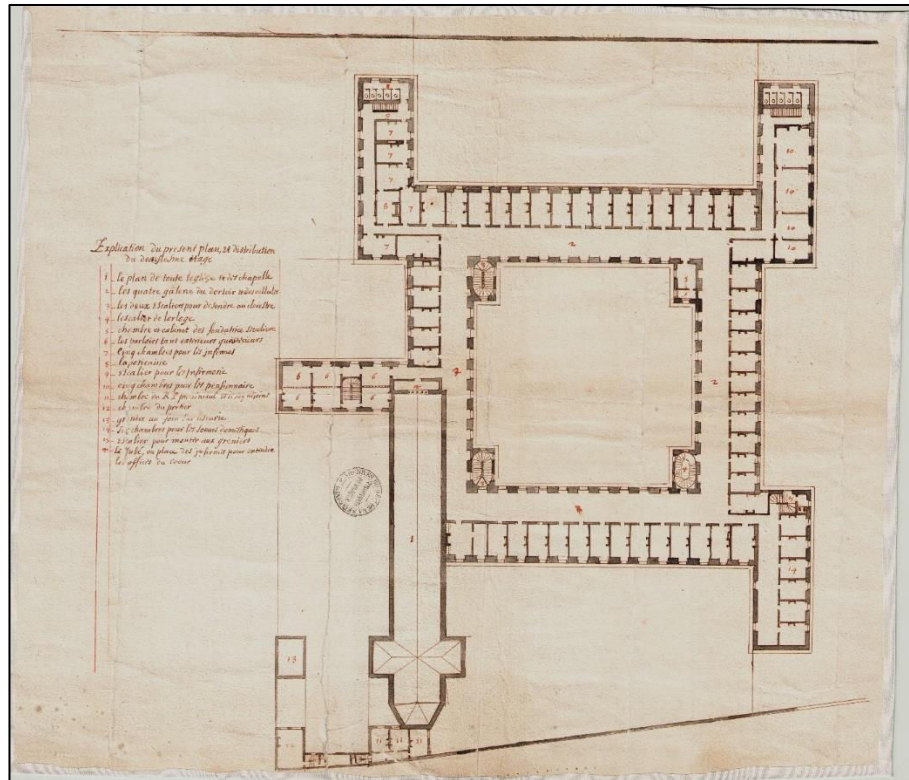


Figure 13.6 : " Plan général du monastère des dames religieuses amurée de Rouen ", 1^{er} étage, 17^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 580/2).

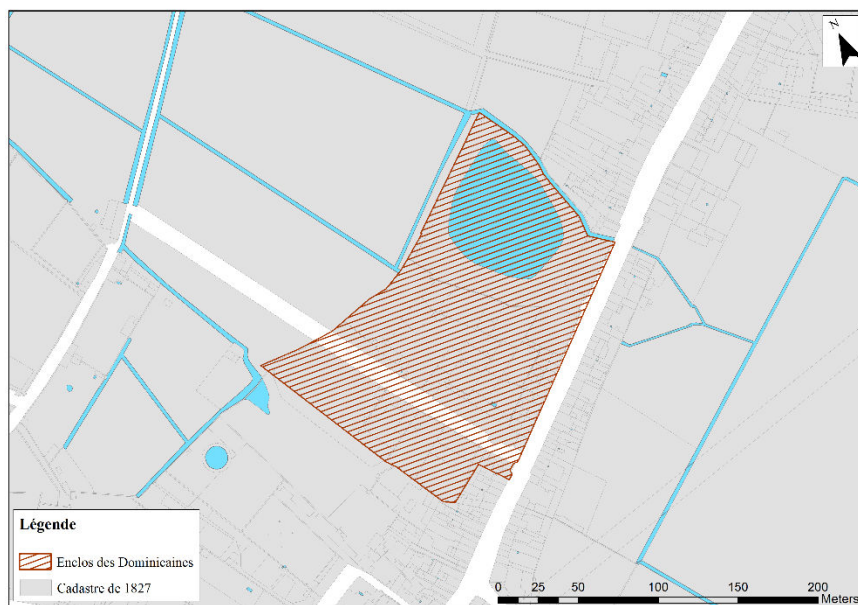


Figure 13.7 : L'enclos des Dominicaines à la fin du Moyen Âge.

❖ **Présentation des vestiges** : Les bâtiments conventuels et l'église ayant été détruits au 19^e siècle ainsi que dans la première moitié du 20^e siècle, les édifices du couvent des Dominicaines emmurées ont peu été étudiés. En outre, contrairement aux églises de la rive droite, l'église des Dominicaines est peu représentée dans les plans du 16^e siècle. L'église des

Dominicaines est sans doute représentée sur la vue de Jacques Le Lieur bien que l'édifice paraisse incomplet. En effet, on observe, dans l'angle de la Grande Vue, la façade occidentale d'une église (Fig. 13.8). Cette façade est trouée d'un important fenestrage en arc brisé à quatre lancettes et remplage rayonnant sous les deux rampants d'une toiture. L'église est cernée de quelques bâtiments modestes, peu élevés, dont l'un est disposé en équerre et surmonté d'une courte flèche. Le dessin de l'église sur la vue de Jacques Le Lieur est la plus ancienne représentation dont nous disposons de l'église des Dominicaines. L'église figurée sur cette source iconographique est celle reconstruite et consacrée en 1479.

Outre ce dessin, nous disposons de nombreuses descriptions de l'église avant qu'elles ne soient détruites totalement en 1933. Ainsi l'abbé Cochet nous apprend que " l'église est un long bâtiment soutenu de contreforts au midi et percé d'ogives probablement du 15^e siècle " (Cochet, 1871 : col. 378). Il poursuit en affirmant que " le chœur se termine en abside à trois pans, et sur le toit de la nef s'élève une élégante flèche hexagone en bois couvert d'ardoise " (Cochet, 1871 : col. 378). La description de Paul Baudry, écrite une vingtaine d'années plus tôt, est davantage précise. Cette église, construite en pierres, adopte un style ogival sévère sans ornements extérieurs. Elle prend la forme d'une longue croix latine très régulière, étroite et privée de collatéraux (58 m de long sur 9 m de large). De magnifiques fenêtres sont percées dans l'édifice : elles sont décorées avec quelques écussons sur leurs meneaux prismatiques contournés en lignes flamboyantes. La voûte est surmontée par un clocher pyramidal couvert d'ardoises. Les lettres S.L., les clous de la Passion et la couronne d'épines seraient représentés dans tout le monastère pour rappeler la donation de saint Louis. À l'intérieur de l'église, de nombreuses fresques étaient peintes (Baudry, 1848 : 10). Les vestiges de l'église des Emmurées ont été dessinés au 19^e siècle (Fig. 13.9).

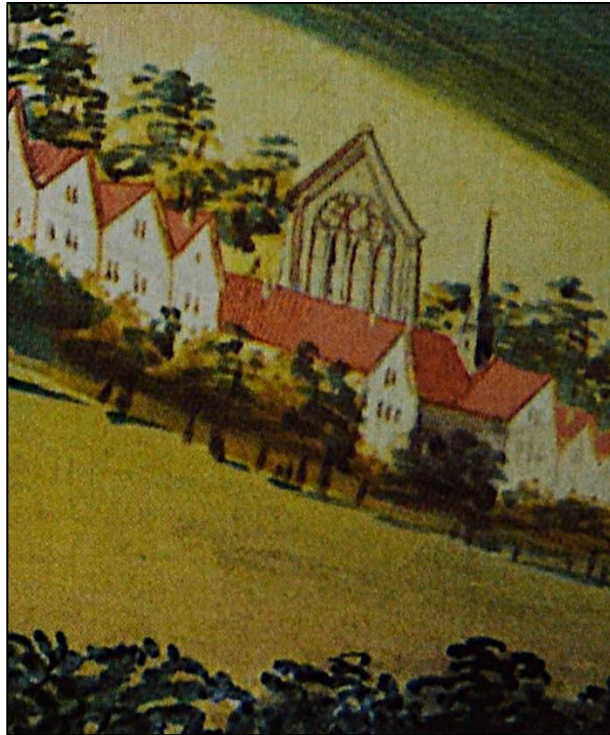


Figure 13.8 : L'église des Dominicaines sur la vue de Jacques le Lieur.

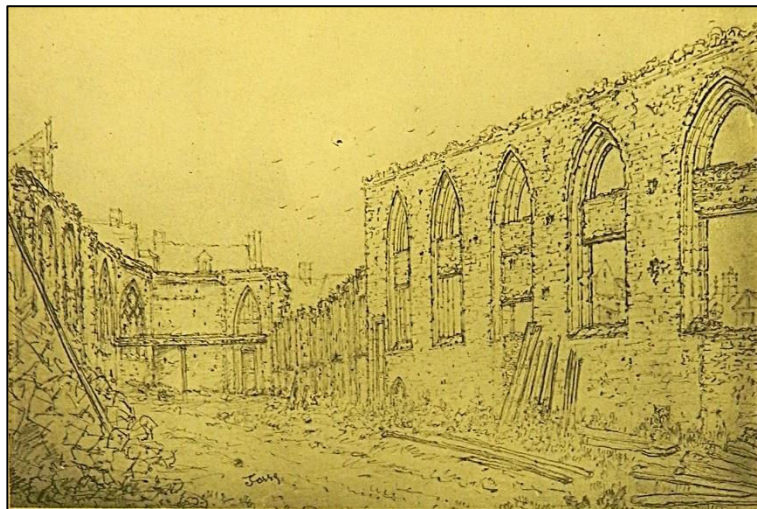


Figure 13.9 : " L'église des Emmurées ", Fosse, 19^e siècle.

Jean-Benoît Désirée Cochet est l'un des seuls à nous apporter une description du cloître ou tout du moins des parties du cloître toujours en élévation dans la deuxième moitié du 19^e siècle : " Au nord de l'église existait un élégant cloître du 15^e ou 16^e siècle. Deux de ses côtés ont disparu presque entièrement. Chacun des deux qui restent se compose de 6 travées dont les arcades sont garnies de meneaux. Leurs piles sont flanquées de contreforts et elles abritent des niches, des statues, un magnifique lavabo en pierre, le puits de Saint-Marcouf où l'on puise l'eau mystérieuse " (Cochet, 1871 : col. 378). Un projet de rénovation de la façade du cloître

voit le jour à la fin du 17^e siècle mais n'a sans doute jamais été réalisé (Fig. 13.10). Ce cloître est dessiné au 19^e siècle (Fig. 13.11).

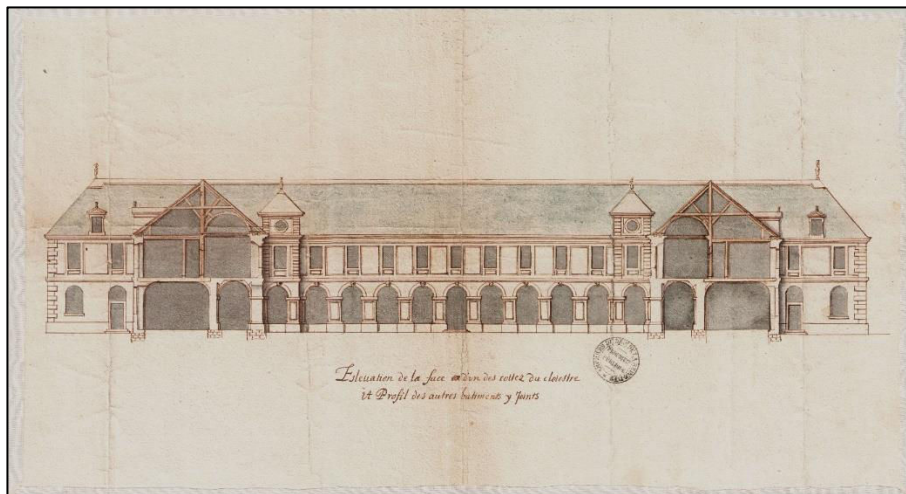


Figure 13.10 : Monastère des Emmurées, " Elevation de la face d'un des cottez du cloistre et profil des autres batiments y joint ", 17^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 580/3).

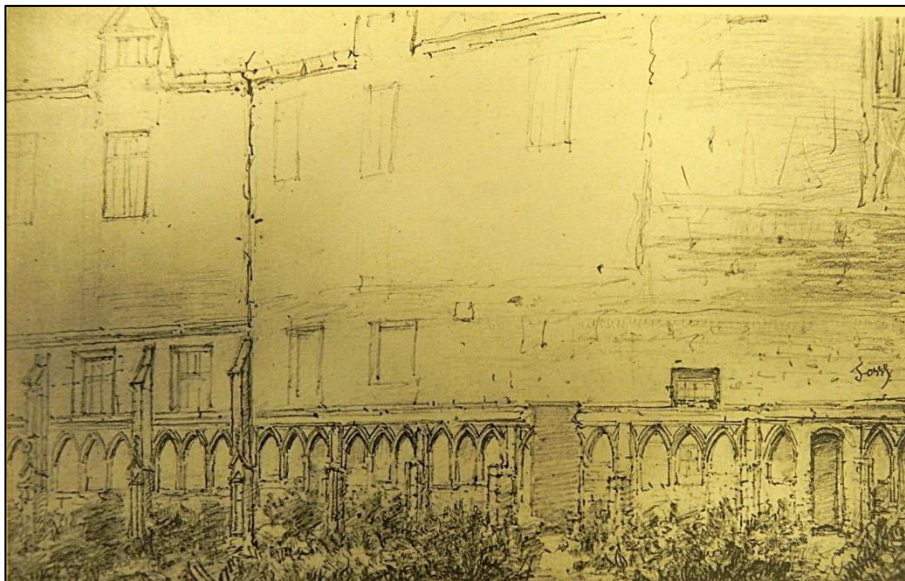


Figure 13.11 : " Cloître des Emmurées ", Fosse, 19^e siècle.

❖ **Dispositions internes** : La topographie du site est, à l'image de la superficie de l'enclos, peu connue au Moyen Âge. Les bâtiments et l'église ont été détruits et reconstruits à plusieurs reprises sans que les édifices aient été déplacés. On peut supposer que la disposition des bâtiments à la fin du Moyen Âge soit similaire à celle du 17^e siècle. Il demeure toutefois évident qu'il y eut quelques modifications durant ces trois siècles (Fig. 13.12). Il faut noter que ces plans, s'ils n'ont sans doute pas été appliqués, étaient destinés à la reconstruction du couvent. Ce fait ne signifie pas que la destination ou l'agencement général du couvent a été totalement

bouleversé à la fin du 17^e siècle mais que de nombreux travaux ont été réalisés. La disposition sur le plan de Gomboust corrobore la position générale du carré claustral au nord de l'église (Fig. 13.13). Le portail de la chapelle des Emmurées, photographié par Hyacinthe Langlois, est sans doute construit à cette époque (Fig. 13.14).

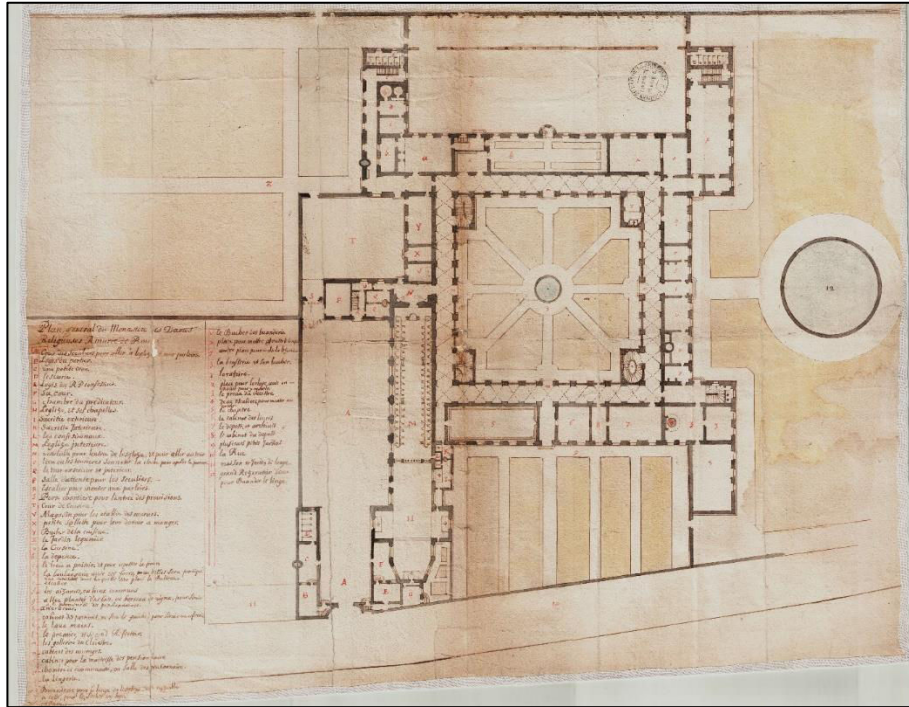


Figure 13.12 : " Plan général du monastère des dames religieuses amurées de Rouen ", rez-de-chaussée, 17^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 580/1).



Figure 13.13 : Le couvent des Dominicaines en 1655 (plan de Gomboust).



Figure 13.14 : Rouen, chapelle des Emmurées : portail, photographie de Hyacinthe Langlois (1777-1837) (A.D.S.M. 6 Fi 8).

L'église des Dominicaines orientées est-ouest se tenait au centre de l'enclos conventuel (Fig. 13.13-13.17). Le chœur de l'église est séparé du mur longeant la rue Saint-Sever par la maison du prédicateur, probablement édifié dès la seconde moitié du 13^e siècle. L'entrée était disposée au sud de l'église : cet espace, dans lequel se trouvaient le logis du portier, une cour et des écuries pour les visiteurs, permettait d'accéder aux parloirs mais également à la cour de cuisine. À l'image de nombreux couvents de Dominicaines, cette vaste entrée sur le côté latéral de l'église établissait un contact entre la personne qui accédait à l'édifice et les deux pôles sacrés de celui-ci : à savoir le chœur liturgique et le chœur des sœurs, disposés aux deux extrémités de l'axe du bâtiment (Volti, 2003 : 155)¹³³. Au fond de la cour d'entrée, il était

¹³³ La même disposition peut être observée dans le cas des Dominicaines de Nancy (Volti, 2003 : 155).

possible d'accéder, en passant par la porte charretière, à la cour des cuisines donnant accès aux logements des ouvriers et à leurs cuisines puis au grand jardin légumier au sud et aux dépendances liées aux autres activités culinaires ou aux lieux d'aisance. Néanmoins, au nord de la porte charretière se trouvait le bâtiment destiné aux visiteurs dans lequel on trouvait au rez-de-chaussée la salle d'attente, la pièce où l'on sonne la cloche ainsi que le tour intérieur et extérieur. Les parloirs étaient disposés au premier étage.

L'église des Dominicaines était divisée entre " l'église intérieure " et " l'église et ses chapelles " autrement dit entre la partie non accessible aux séculiers (la nef) et la partie accessible aux séculiers (le chœur et ses chapelles) (A.D.S.M. 12 Fi 580/1). Au nord étaient accolés les sacristies et les confessionnaux. Les bâtiments du prédicateur et du confesseur étaient disposés autour du chœur de l'église. Toutes les pièces de l'église étaient agencées de façon à ce que la règle de la clôture entre les moniales et les clercs séculiers, et plus amplement le monde séculier, soit respectée.

Le carré claustral était situé au nord de la nef dite aussi église intérieure. L'aile orientale, divisée en deux bâtiments distincts, comprenait le chapitre, accolé à la nef de l'église ainsi que les lieux de conservation des livres et des archives. Un passage avait été aménagé entre ces deux bâtiments pour accéder aux petits jardins. L'aile septentrionale était divisée en plusieurs pièces destinées au lavage et au séchage du linge. À la jonction des galeries orientale et septentrionale se trouvait une entrée pour accéder à la brasserie du couvent. Le même dispositif apparaît à la fonction de la galerie septentrionale et de la galerie occidentale : on accédait à la salle des pensionnaires et aux latrines. Enfin, on trouvait dans l'aile nord la pièce où se laver les mains, le cabinet d'ouvrage et le cabinet de la sœur dirigeante. L'arrière-cour était à l'ouest de cette aile : les pensionnaires pouvaient également se promener le long d'une allée plantée d'arbres et de vignes. Au nord du carré claustral s'étendait un grand jardin au milieu duquel avait été construit un réservoir pour le lavage du linge. Tout à fait au sud du monastère, les Dominicaines détenaient une maison et un jardin pour la location. Cette dernière construction est certainement l'une des seules à ne pas être mise en place avant la fin du Moyen Âge (15^e-16^e siècle).

Le premier étage fait sans doute l'objet d'une réorganisation importante : quarante-huit chambres sont aménagées au-dessus du carré claustral (Fig. 13.15). Les chambres et cabinets des fondatrices séculières s'élevaient dans l'angle nord-ouest du préau. Les étages supérieurs des bâtiments sortant un peu du carré claustral étaient destinés à des fonctions bien précises. Ainsi, au premier étage du bâtiment sud-ouest étaient l'infirmerie et cinq chambres pour les malades. Le premier étage du bâtiment nord-ouest était destiné aux chambres des pensionnaires,

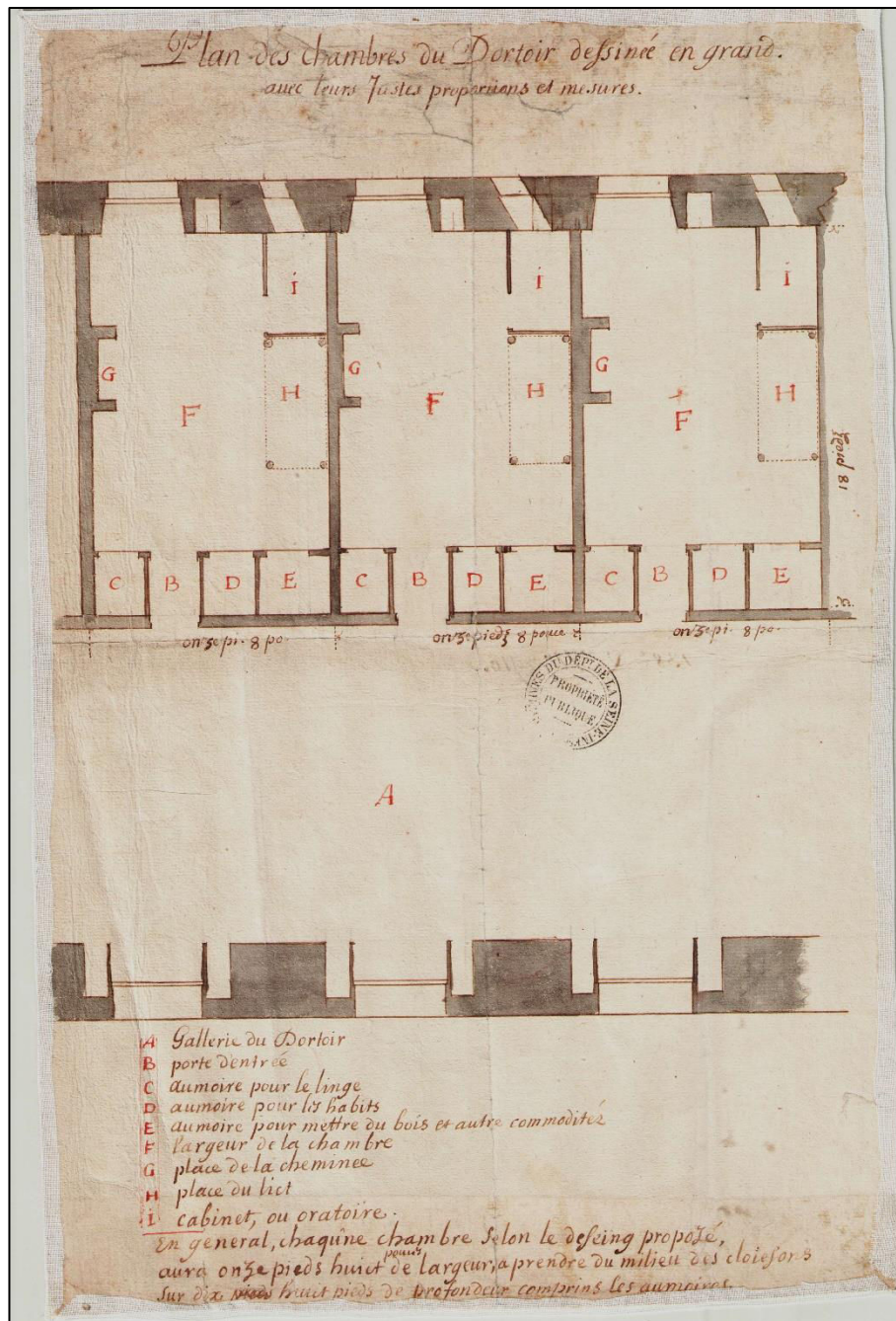
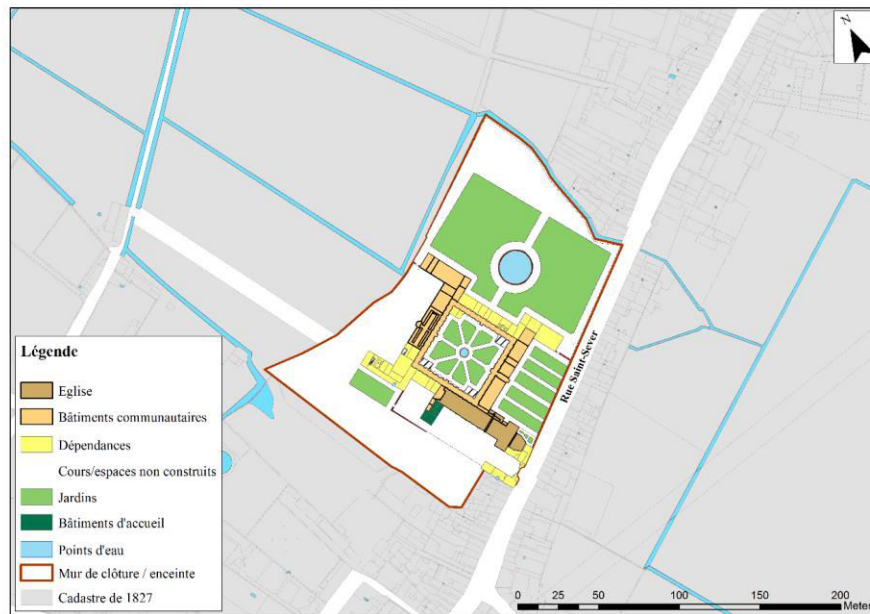


Figure 13.16 : " Plan des chambres du dortoir dessinée en grand avec leurs justes proportions et mesures ", 17^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 580/3).

Les découvertes épigraphiques, les fouilles et les sources manuscrites indiquent que des religieuses ont été inhumées dans le cloître du 15^e siècle au 18^e siècle. En effet, les découvertes épigraphiques attestent la fonction funéraire du cloître de 1460 à 1789 puisque quarante dalles funéraires ont été retrouvées entre le cloître et l'église (Baudry, 1882). Toutes ces découvertes mentionnent des sépultures de religieuses. Or le registre de sépultures des Dominicaines mentionne que seize religieux et une laïque ont été inhumés dans le cloître entre 1755 et 1776

(A.D.S.M. 4 E 2222 : Registre de sépultures des Dominicaines emmurées [1750-1790]). Les seize religieux sont deux prieures, huit religieuses, six converses et un directeur du couvent.



Auteur : Lise Levieux, 2018

Figure 13.17 : Dominicaines, topographie à la fin du Moyen Âge.

❖ **Histoire** : La position du couvent, à l’extérieur des murs de la ville, l’exposait aux aléas de la guerre. Le couvent est à plusieurs reprises détruit lors des multiples sièges ou saccages qui ponctuèrent l’histoire de la ville. Ainsi, l’église est ravagée une première fois lors des chevauchées anglaises dans la seconde moitié du 14^e siècle. Le couvent est en grande partie détruit en 1417-1418 avant le siège de la ville par le roi d’Angleterre Henri V. Cette destruction est réalisée par les Rouennais eux-mêmes qui se servirent des pierres pour renforcer la muraille de la ville. En compensation, la reine Isabelle de Bavière concède aux religieuses l’hôtel du Roi à Couronne (Sauvage, 1883 : 32-35). Il est pillé et saccagé sous la domination anglaise qui dura jusqu’en 1449 (Sauvage, 1883 : 11). L’église est reconstruite et elle est consacrée le 11 juillet 1479 par Robert Clément, évêque d’Hippone. L’édifice est alors dédié à la sainte Trinité, à la vierge Marie et à tous les saints en particulier saint Mathieu (Baudry, 1848 : 6). Selon plusieurs chroniqueurs, il s’agit de la quatrième dédicace de l’église ce qui implique qu’elle a certainement été détruite et reconstruite trois fois avant le milieu du 15^e siècle.

Puis, les Calvinistes assiègent la ville entre le 15 avril et le 11 juillet 1562 : durant ce laps de temps, le couvent est ruiné et réduit en cendres. Les religieuses sont contraintes de mendier jusqu’à ce que Charles IX rétablissent la situation. Elles reconstruisent une partie de leur monastère sous le règne de ce roi (1560-1574). Cependant, le monastère est ravagé une nouvelle

fois par la guerre en 1591. Henri IV assiège la ville en décembre 1591. Plusieurs soldats incendient l'église et le monastère des Dominicaines lesquelles fuirent en emportant ce qu'elles purent. Les religieuses obtiennent alors la permission de quêter : " On les voyoit, ces dignes et zélées religieuses, à la porte de leur pauvre monastère, demander l'aumône aux passans " (Sauvage, 1883 : 14). Elles obtiennent également le droit de loger dans l'hôtel de Saint-Wandrille (Sauvage, 1883 : 14).

Le monastère, par sa position à proximité de la Seine, subit de nombreuses inondations dont la plus importante se produit en 1740.

À la Révolution, les religieuses renoncèrent rapidement à la vie commune, avant même la dissolution des ordres religieux. En 1790, l'église est choisie pour devenir la succursale de l'église Saint-Sever et adopte un statut paroissial. Cependant, elle est fermée au culte en 1792 et désaffectée en 1797. L'ensemble du monastère est alors mis à la disposition de l'armée. Plusieurs bâtiments, principalement ceux disposés autour du cloître, sont destinés à la location (Fig. 13.18). En 1809, une école gratuite pour les filles pauvres occupe une partie des locaux vacants prêtés par le Ministère de la Guerre. Un quartier de cavalerie y est installé peu de temps après. Malgré le changement de fonction de l'édifice, on voyait encore en 1848 une statuette en bois de saint Louis, fondateur du couvent, sur l'un des bâtiments conventuels. Dans la nuit du 11 mars 1875, un incendie dévaste l'église. Les murs calcinés sont abattus en 1883. En 1926, des locaux sont encore occupés par l'armée. Une partie de l'emplacement des jardins avait servi à l'implantation d'une usine à gaz d'éclairage et à l'installation d'un marché. En 1933, les vestiges du couvent sont rasés pour permettre la construction d'une grande halle de marché (Fig. 13.19). Cette halle fut remplacée peu de temps après par un parking surmontant un marché couvert dans les années 1960. Un ensemble d'habitations HLM est construit à l'emplacement des bâtiments conventuels faisant ainsi disparaître les dernières arcades de ce qui fut le cloître des emmurées.

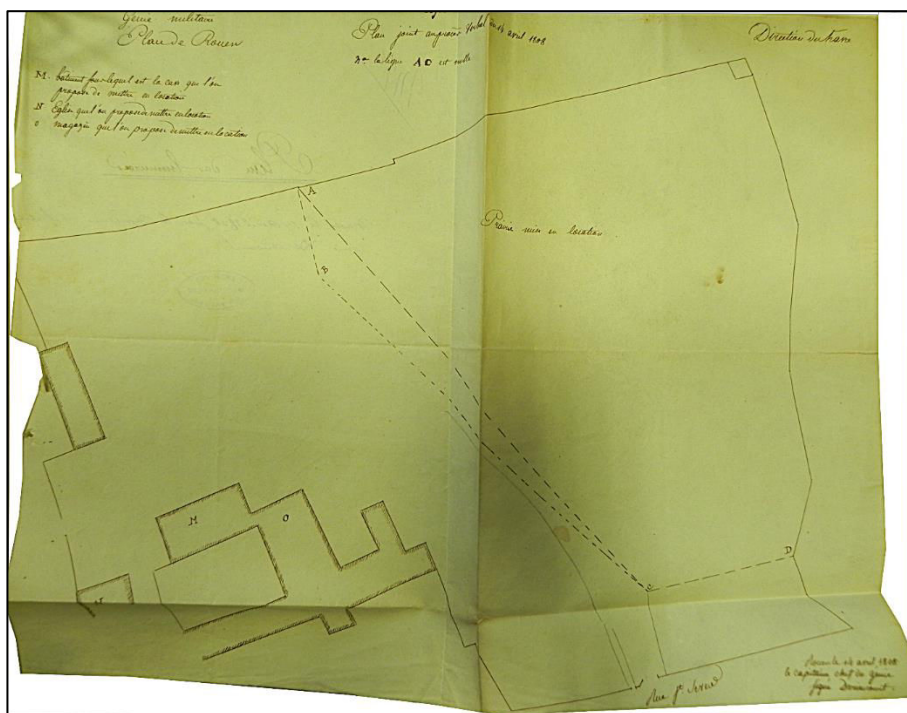


Figure 13.18 : Plan des Emmurées dressé la 14 avril 1808 par le capitaine chef du génie Deriencourt (B.M.R. : dossier des Emmurées).

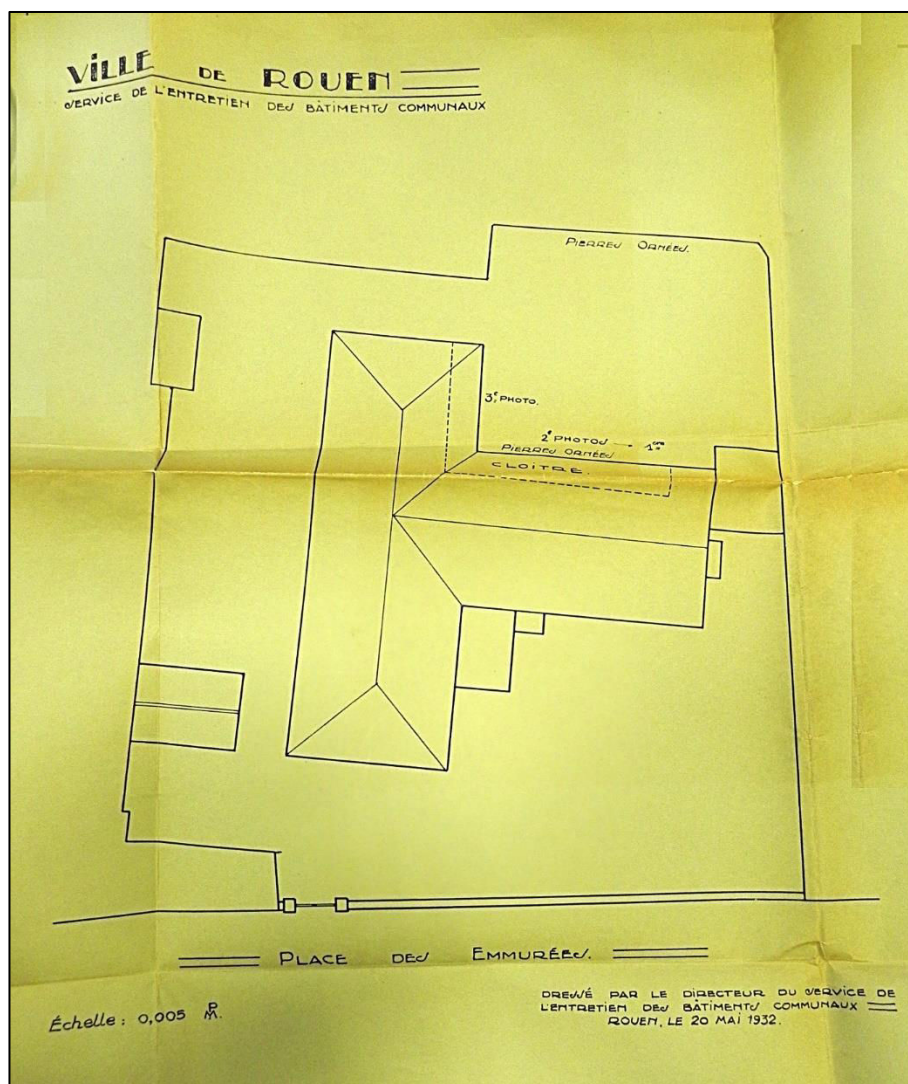


Figure 13.19 : Anciens bâtiments des militaires - plan dressé par le service des bâtiments communaux le 20 mai 1932 (B.M.R. : dossier des Emmurées).

❖ **Rayonnement du couvent** : Le couvent des Dominicaines est une fondation royale ayant un rayonnement notable au Moyen Âge.

Lors de la fondation du couvent, saint Louis octroie aux religieuses des biens suffisants pour l'entretien de cinquante religieuses (Sauvage, 1883 : 11). Les Dominicaines bénéficient donc dès leur installation dans le manoir de Saint-Mathieu de privilèges et de biens considérables (A.D.S.M. 68 H 5). Au début du 14^e siècle, elles sont exemptées de péage et disposent de rente sur le domaine du roi (A.D.S.M. 68 H 6). Ces privilèges sont confirmés par Philippe le Hardy, François I^{er} et Louis XIV (Sauvage, 1883 : 11). Elles obtiennent de nombreuses bulles papales confirmant les privilèges qu'elles avaient reçus quelques années après leur fondation : bulle d'Urbain IV confirmant la fondation et les privilèges octroyés au couvent des Dominicaines (1263), bulle du pape Grégoire X confirmant les donations faites par saint Louis (1272), bulle

de Clément VI ordonnant à l'official d'Évreux de rendre au monastère ses biens, terres et possessions, etc. (A.D.S.M. 68 H 6). Clément VI autorise les confesseurs du couvent à accorder aux religieuses les indulgences plénières à l'article de la mort (Sauvage, 1883 : 11). Parmi les privilèges les plus importants, il faut citer les droits obtenus par les Dominicaines sur la forêt de Roumare. Soutenues par Louis IX et ses successeurs, elles acquièrent le droit d'usage libre dans la forêt de Rouvray et de Roumare (A.D.S.M. 68 H 5-7)¹³⁴. En 1466, Henri VI les autorise à faire débiter à la scie de bois qu'elles ont le droit de prendre, par la livrée du verdier, dans la forêt de Rouvray. Ce bois sera utilisé pour le chauffage et la reconstruction de leur couvent, démoli à la suite de la guerre (A.D.S.M. 68 H 7).

En outre, saint Louis leur offre une épine de la couronne de Jésus (A.D.S.M. 68 H 5). Nul doute que la possession d'une telle relique a participé à la renommée du couvent. Saint Louis leur aurait également donné une partie de la vraie Croix (Sauvage, 1883 : 15). À la mort de saint Louis, elles reçurent un os de la main royale conservée sous un cristal enchâssé (Baudry, 1848 : 5). L'eau du lavabo situé dans le cloître était considérée comme miraculeuse puisqu'elle provenait d'une source jaillissant de la fosse dont avait été tiré le corps de saint Marcou ou Marcoulf.

Les religieuses étaient regardées comme de parfaites copies de saint Dominique. Elles donnaient l'exemple par leur vie pieuse et le respect de la stricte clôture : une fois entrées, les religieuses ne sortaient plus. La grande réputation de ces religieuses incite Philippe le Bel à prendre quelques-unes de ces religieuses pour fonder le monastère de Poissy (Baudry, 1848 : 5).

La situation du monastère hors de la ville close faisait des Emmurées la dernière étape des cortèges s'acheminant vers Rouen. Il était l'une des diverses stations des grands convois funèbres qui se dirigeaient vers la grande métropole rouennaise. Ainsi, les corps des deux cardinaux d'Amboise et de Louis de Brézé y avaient été déposés la nuit précédant leur sépulture définitive.

¹³⁴ " *Donamus etiam et concedimus eisdem in foresta nostra Roverii juxta Rothomagum perpetuum usagium liberum et quietum, videlicet de bosco ad arandum in domo sua predicta per liberationem forestarii et in eadem foresta usagium bosci ad edifficandum, cum opus fuerit, in eadem domo et aliis domibus et granchiis suis, si quas fuerint habitare, percipiendum similiter per liberationem forestarii nostri, qui pro tempore fuerit, sine difficultate quacumque; concedentes etiam eisdem, ut in eadem foresta sexaginta porcos in perpetuum habeant ad pasnagium libere et quiete, ita quod si aliquando dictum pasnagium deficeret in dicta foresta, poterunt miter dictos sexaginta porcos ad alias forestas nostras, uti esset pasnagium, similiter libere et quiete. Insuper eisdem sororibus concedimus, ut in perpetuum habeant triginta capita vaccarum et ducentas oves ad herbagium in foresta nostra Romare, libere et quiete, ita quod non vadant in talleis seu in foresta, quousque se poterit defendere "* (A.D.S.M. 68 H 5).

À la veille de la Révolution, on compte quarante-deux religieuses dans la maison, dont trente et une professes et plus de seize pensionnaires.

Un faible nombre de laïques est autorisé à se faire inhumer dans ce couvent. Le cloître était utilisé comme le cimetière des religieuses mais ces dernières se sont également fait inhumer dans l'église ou dans le chapitre. De 1430 à 1790, l'église accueille autant de sépultures de religieuses que de laïcs. Au 15^e siècle y sont inhumées deux prieures : Alix de Manesge, décédée en 1430, et Jeanne Le Tourneur, décédée en 1437 (Farin, 1731 : 79-81). Au 16^e siècle sont mentionnées les sépultures d'une laïque du nom de Jeanne Porquet décédée en 1504 et du chapelain du monastère décédé en 1505 (Farin, 1731 : 79-81). Lors des fouilles de 1846 à 1870, plusieurs sépultures de religieuses sont retrouvées au nord de l'église à l'emplacement supposée du chapitre (Baudry, 1848 : 12). Le statut des personnes inhumées dans ce lieu n'est pas connu puisque les recherches n'ont pas été approfondies. La fonction funéraire de cet espace est attestée de 1460 à 1483 (Baudry, 1882).

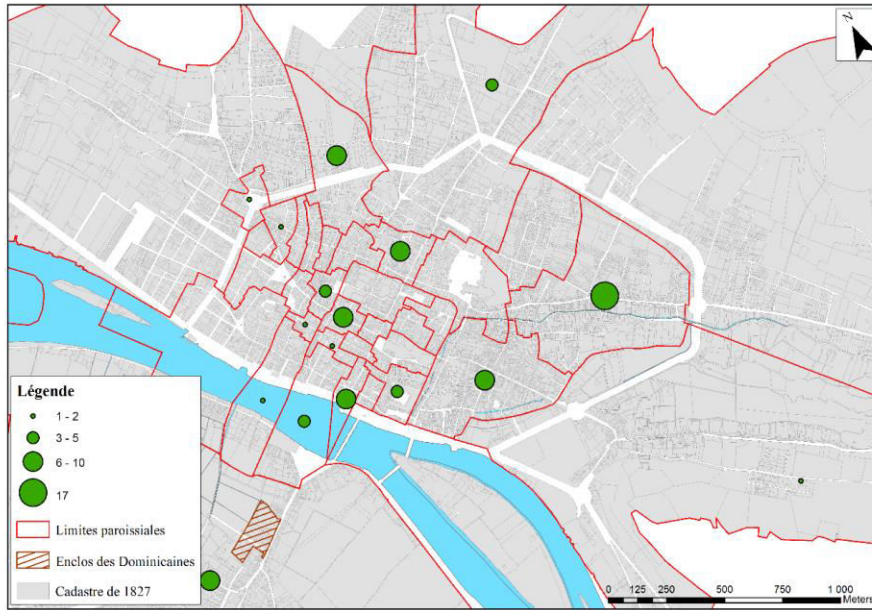
❖ **Biens temporels et revenus** : D'après le cartulaire des Dominicaines, les religieuses disposaient d'un patrimoine urbain important puisqu'elles avaient des propriétés dans dix-sept paroisses rouennaises (Fig. 13.20). Les Dominicaines semblent bénéficier en grande partie des largesses des bourgeois rouennais et des grands seigneurs laïques afin de constituer leur patrimoine immobilier et rentier. Les couvents féminins sont donc plus indépendants de la conjoncture que leurs homologues masculins. À partir du moment où les communautés savent gérer leurs relations avec des protecteurs leur apportant des dots, des biens-fonds et des revenus réguliers, elles avaient en main les moyens de se constituer un patrimoine foncier important (Chiffolleau, 2009 : 727). La répartition de ces biens ne semble pas dépendre du lieu d'implantation du couvent. En effet, les religieuses disposent d'autant de rentes sur des biens dans la paroisse Saint-Martin-du-Pont (neuf), près de la paroisse Saint-Sever, que dans les paroisses Saint-Laurent (neuf) ou Notre-Dame-la-Ronde (huit) situées plus au nord. Seules cinq rentes sont à compter dans la paroisse d'implantation Saint-Sever. Du reste, les biens des Dominicaines sont disséminés indifféremment dans quatorze paroisses (A.D.S.M. 68 H 5).

En 1380, à la suite d'un problème de succession, les revenus du moulin de la Fosse, entre la rue des Savetiers et la rue Damiette, sont partagés entre les Dominicaines emmurées et les Célestins de Mantes (A.D.S.M. 68 H 22).

Les religieuses ont reçu de nombreux dons des bourgeois de Rouen : une bonne partie de ces donations se situait dans la ville de Rouen ou dans la paroisse Saint-Sever. Or les fidèles ont aussi effectué des dons dans la campagne environnante : Grand-Couronne, Petit-Couronne,

Moulineaux, Sotteville, Saint-Étienne-de-Rouvray, Petit-Quevilly, Grand-Quevilly, Darnétal, Canteleu (Fig. 13.21 et 13.22). Plus largement, les habitants de la ville et de ses environs ont donné aux religieuses des terres plus éloignées, mais toujours dans le diocèse de Rouen : Auffay, Franquevillette, fief de la Romphay (Carville, Betteville, Blaqueville et Villers), Le Trait, Maulévrier, Cany, Pavilly, Beuzemouchel, Rouville, Anquetierville, Villequier, Dieppe. Les largesses des fidèles ne se limitent pas au diocèse de Rouen, ils leur cèdent également des biens dans le Vexin et le Roumois dans le diocèse d'Évreux : fief de Saint-Geneviève à Hébécourt, fief du Doublier à Routot, terres et rente à La Huanière, à la Forêt-la-Folie, à La Londe-sous-Farceaux (Fig. 13.23), aux Andelys, à Vézillon et à Pitres. Enfin, les Dominicaines bénéficient de terres en Basse-Normandie : Hamars, Meules, Montchevrel, Brulemail, Le Plantis, Fontenay et Argentan (A.D.S.M. 68 H 20). Les Dominicaines apparaissent comme les mieux dotées des communautés mendiantes. On y rencontre un seul fief de quelque importance, à la suite d'un échange fait en 1340, contre des dîmes dans le diocèse de Bayeux, celui de Franquevillette (aujourd'hui sur Boos) (Fig. 13.24).

Les Dominicaines, ayant bénéficié de dons et d'aumônes dès le début du 14^e siècle, constituèrent un " patrimoine foncier important, consistant en manoirs, jardins et pâturages, tant dans le faubourg Saint-Sever, où était établi le couvent, que dans la région voisine, dépendant des diocèses d'Évreux et de Sées " (Volti, 2003). Certains bourgeois s'étaient chargés d'acquérir des biens pour ces religieuses et de leur rétrocéder. La plus grosse donation a été réalisée par Pierre Cappedelayne. Ce dernier acheta plusieurs biens dans la paroisse Saint-Vivien entre 1344 et 1347 qu'il concéda aux Dominicaines en 1350 (A.D.S.M. 68 H 20, f° 303 à 312). En 1727, les revenus des dames sont estimés à 27 013 livres seulement, pour 32 000 livres de dépenses.



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 13.20 : Localisation des biens des Dominicaines.

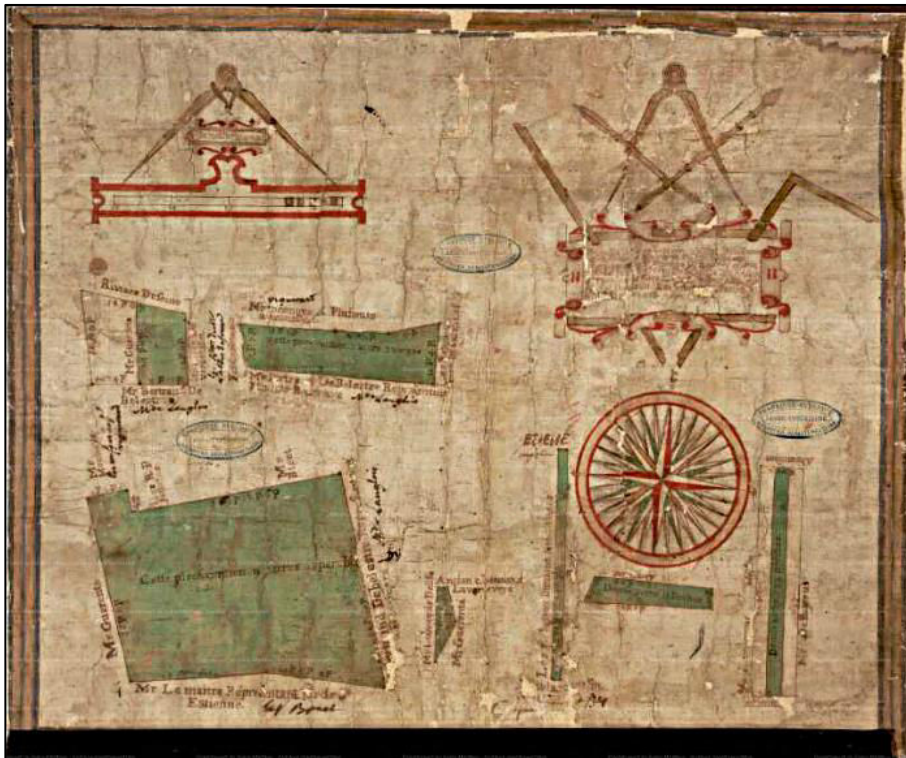


Figure 13.21 : " Plan de pièces de terre [...] aux dames religieuses des emmurées [...] paroisse de St Etienne du Rouvray [...] de Sotteville les Rouen [...] " (0,44 x 0,52 m), 1735 (A.D.S.M. 12 Fi 171).



Figure 13.24 : " Plan géométrique du noble fief terre et seigneurie de Notre Dame de Franquevillette appartenant a [...] couvent royal monastère de St Mathieu dit les Emmurées et établies au faubourg et paroisse de st sever les rouen, [...] ", Jean-Baptiste Le Dru, géomètre (1,50 x 1,72 m), 1770 (A.D.S.M. 12 Fi 168).

❖ **Sources** : Plusieurs érudits, y compris François Farin, se sont intéressés à l'histoire de ces Dominicaines (Baudry, 1848 ; Chapotin, 1898 ; Sauvage, 1883). Plus récemment, quelques articles sont parus sur l'utilisation du couvent après la Révolution ou sur la constitution du temporel des Dominicains au premier siècle après leur fondation. Signalons toute de suite que les seules données matérielles consistent dans la découverte de dalles tumulaires dans le cloître lesquelles ont fait l'objet de plusieurs articles par Paul Baudry (Baudry, 1887, 1882).

Outre les titres de fondation, riches de nombreux actes royaux ou pontificaux, le fonds est essentiellement constitué, en dehors de quelques registres comptables, de dossiers concernant les biens et revenus du prieuré. On note la présence d'un cartulaire, copie sans ordre des principaux titres du prieuré effectué à la fin du 15^e siècle. Les religieuses font compiler à la fin du 15^e siècle un cartulaire dans lequel on trouve tant la retranscription des actes royaux ou papaux que celle de documents du quotidien relatifs aux donations ou aux transactions couvrant une longue période allant de 1235 à 1497 (A.D.S.M. 68 H 20)¹³⁵.

¹³⁵ Le Cartulaire des Dominicaines comprend 1 141 documents couvrant la période allant de 1235 à 1497. Sont retranscrits dans ce registre les actes relatifs au processus d'acquisition de rentes ou de biens par un acteur urbain. Cet acteur achète des biens, ou les échange, afin de les donner aux Dominicaines. Prenons l'exemple de l'acquisition de 4 l. de rente dans la paroisse Saint-Paul en 1378. Le cartulaire comprend l'acte d'acquisition de

Le fonds des Dominicaines permet d'appréhender la naissance et le développement de l'une des fondations de saint Louis dont six chartes sont conservées en original. En outre, il demeure un témoin notable des rapports entre le pouvoir royal et la capitale normande mais également de l'essor des ordres mendiants en Normandie.

Le fonds des Dominicaines a connu des pertes importantes au 19^e siècle. Les religieuses avaient entrepris quelque temps avant la Révolution un travail de classement et d'inventaire de leurs archives. Malheureusement, elles n'ont pas le temps d'achever ce travail mais il apporte un premier recensement des actes conservés par les Dominicaines : environ 11 000 pièces, regroupées en 230 liasses, sont conservées dans le couvent. En septembre 1790, ces liasses sont transférées aux archives du district de Rouen devenues Archives départementales en 1795. Le fonds a fait l'objet de tris pour en extraire les pièces jugées intéressantes aboutissant à un démembrement des liasses existantes et sans doute à des destructions. En effet, entre le 20 novembre 1795 et le 13 mars 1796, un tri est opéré : seuls les actes les plus intéressants, parmi lesquels les actes royaux ou les bulles papales en faveur des Dominicaines, sont sélectionnés " pour être déposés en la bibliothèque publique ou *muséum* ". Ces chartes ne semblent pas avoir quitté les archives mais ce tri a sans doute conduit à la disparition de plus de la moitié des pièces inventoriées à la veille de la Révolution. Les pertes ne sont pas toujours liées à des destructions : plusieurs dizaines de pièces ont pu être rachetées en 1864 et 1873 et réintégrées dans le fonds.

Le classement actuel est fondé sur la première remise en ordre réalisée en 1852 et sur la cotation faite avant la Révolution. Le fonds a été ordonné en trois parties : titres et privilèges (A.D.S.M. 68 H 1-7), administration du couvent (A.D.S.M. 68 H 8-18) et temporel (A.D.S.M. 68 H 19-49). Sauf quelques cas où leur contenu était trop hétérogène, l'unité des liasses constituées lors du classement fait au 18^e siècle a été conservée. La correspondance avec cette cotation ancienne est indiquée dans le corps du répertoire.

Le couvent des Dominicaines apparaît dans la vue de Jacques Le Lieur mais également dans le plan Gomboust. Il apparaît quasi systématiquement sur tous les plans du 18^e siècle. Des projets de reconstruction nous ont été conservés mais ces derniers ne furent sans doute pas réalisés en ce qui concerne la façade. Il n'est pas possible de savoir si la réorganisation interne a été réalisée. Ces projets font suite sans doute à la délibération capitulaire du 10 novembre 1687, " sur le rapport des experts spécialement appelez pour reconnoitre et visiter l'estat des

cette rente dans lequel Jehan Marchie, bourgeois de Rouen, achète le bien à Guillaume le Parmentier de Saint-Paul en 1377. Il revend cette rente pour trente-huit francs d'or aux religieuses en 1378 (A.D.S.M. 68 H 20, f° 345, r. et v., f° 346, r. et v.).

bâtimenz dudit monastère qui porte que la maison est ruyneuse, particulièrement le dortoir, et qu'elle est en danger de tomber dans très peu de temps " (A.D.S.M. 68 H 19). Le premier étage semble être le niveau devant subir le plus de modifications, le rez-de-chaussée doit certainement davantage faire l'objet de réparations mais pas d'une réorganisation interne. Nous disposons également de plusieurs plans sur les possessions des Dominicaines en Normandie, principalement Franquevillette, Saint-Martin du Grand, Couronne, Moulineaux, La Londe, Sotteville et Saint-Étienne de Rouvray (A.D.S.M. 12 Fi 168 à 171).

❖ Bibliographie :

- Baudry, P., 1887. Emmurées-description, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 7, pp. 402–407.
- Baudry, P., 1882. Souvenirs épigraphiques des Emmurées de Rouen, *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, 6, pp. 424–435.
- Baudry, P., 1848. *Le monastère des Emmurées, monographie rouennaise*. Rouen : s.n.
- Chapotin, M.-D., 1898. Histoire des Dominicains de la Province de France : le siècle des fondations. Rouen : Cagniard.
- Chiffolleau, J., 2009. Conclusion. In: Bériou, N., Chiffolleau, J. (Éds.), *Économie et religion : l'expérience des ordres mendiants, XIII^e-XV^e siècle*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, pp. 707–754.
- Cochet, J.B.D., 1871. *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*. Paris : Imprimerie nationale.
- Delisle, L. (Éd.), 1978. *Cartulaire normand de Philippe Auguste, Louis VIII, Saint Louis et Philippe le Hardi*. Genève : Mégarlotis Reprints.
- Farin, F., 1731. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Sixième partie. Contenant la suite des prieurez, & toutes les autres communautés religieuses. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite*. Rouen : Louis Du Souillet.
- Liber constitutionum Sororum Ordinis Praedicatorum, 1897. *Analecta Sacri Ordinis Fratrum Praedicatorum*, 3, pp. 337–348.
- Raffin, P., 1998. Brève histoire des constitutions des moniales de l'Ordre des Prêcheurs. *Mémoire Dominicaine, Histoire, Documents, Vie dominicaine*, 13, pp. 111–120.
- Sauvage, E.-P. (Éd.), 1883. *Notes sur le monastère des Emmurées de Rouen*. Rouen : Seine-Maritime.
- Volti, P., 2003. *Les couvents des ordres mendiants et leur environnement à la fin du Moyen Âge : le nord de la France et les anciens Pays-Bas méridionaux*. Paris : CNRS éd.

Notice 14 : Couvent des Franciscains

Dénomination de l'établissement : Couvent des Franciscains ou des Cordeliers.

Date d'apparition : – *Première implantation* : 1228

- *Deuxième implantation* : 1247

Date de disparition : – *Première implantation* : 1246

- *Deuxième implantation* : 1789-1790

Références cadastrales

– **cadastre de 1827** : – *Première implantation* : 3^e section, 3^e feuille ; parcelle 1366.

- *Deuxième implantation* : 9^e section, 2^e feuille ; parcelles 1201-1243 ; 1438-1269

– **cadastre actuel** : – *Première implantation* : Inconnues

- *Deuxième implantation* : Feuille ZI ; parcelles 56-71, 94, 102, 105-106, 122, 130-131, 140.

Adresse actuelle : – *Première implantation* : Place Saint-Marc.

- *Deuxième implantation* : Détruit

Adresse sur le cadastre de 1827 : – *Première implantation* : Clos Saint-Marc.

Deuxième implantation : Rue des Cordeliers, rue des Charettes, rue des Iroquois et rue du Fardeau. Cet emplacement est percé par la rue Nationale à la fin du 18^e siècle.

Conservation : – *Première implantation* : Détruit.

- *Deuxième implantation* : Détruit.

Usage actuel des bâtiments : – *Première implantation* : Public. Halles et place publique.

- *Deuxième implantation* : Détruit.

Couvent des Franciscains : données générales

❖ **Ordre** : Les premiers disciples de saint François d'Assise sont des prédicateurs itinérants. Ils vivent de travail trouvé ici et là et de mendicité (Hasquenoph, 2009 : 383). Néanmoins, il s'agit encore que d'un groupe informel de gens séduits par son mode de vie et son idéal. Ainsi, ce groupe forme, autour de saint François d'Assise. Les fraternités de ce type sont nombreuses dans l'Europe méditerranéenne des 12^e et 13^e siècles. Ces dernières se forment en réaction à l'enrichissement rapide et visible de certaines catégories de la population (Hasquenoph, 2009 : 383). Ces groupes se situaient parfois aux marges de l'hérésie. L'Église est préoccupée par ces fraternités constituées de marginaux instables. Elles offrent deux voies possibles : la sédentarisation ou la suppression. Saint François décide d'institutionnaliser sa propre fraternité alors composée d'une douzaine de membres. Il souhaite que celle-ci ait une organisation solide et durable. Il part donc pour Rome afin d'obtenir une autorisation du pape. En 1221, il se rend auprès du pape Innocent III avec sa première règle de vie. Il obtient seulement une approbation orale et provisoire (Hasquenoph, 2009 : 384). Cette approbation papale suffit pour que saint François transforme la fraternité primitive en ordre religieux. La naissance de cet ordre est confirmée par le chapitre des Nattes qui se tint en 1219.

Les frères ne sont pas, au début de l'ordre, attachés à un complexe conventuel. François d'Assise est contre cet attachement. En effet, dans son testament, saint François exprime son mépris pour toute installation architecturale laissant supposer que la communauté n'était pas contrainte d'entreprendre des constructions ou de s'attacher à un couvent (Volti, 2003). Néanmoins, l'expansion numérique et géographique des fondations oblige ces communautés à avoir un point d'attache. L'installation des communautés en milieu urbain, incitée par les supérieurs administratifs de l'ordre, impose la création d'un ensemble conventuel austère (Volti, 2003). La version définitive de la règle, promulguée en 1260 par le chapitre général de Narbonne, incluait des prescriptions précises sur l'architecture : l'accent est mis sur l'esprit de pauvreté apostolique¹³⁶. Bonaventure de Bagnoregio confirme la nécessité de l'installation des frères en milieu urbain. Les complexes conventuels devaient s'insérer de manière évolutive

¹³⁶ " Étant donné que les curiosités et les surabondances s'opposent directement à la pauvreté, nous ordonnons que dans les édifices les curiosités dans les peintures, les couvrements, les fenêtres, les colonnes et les autres éléments de ce type, ainsi que la surabondance dans la longueur, la largeur et la hauteur soient strictement évités. [...] Que par ailleurs les églises ne soient pas voûtées, à l'exception du chœur. Qu'en aucun endroit le clocher de l'église ne soit en forme de tour. De même, que nulle part soient installés de vitraux historiés ou décorés, à l'exception des grandes baies derrière l'autel majeur du chœur, qui peuvent comporter les images de la Crucifixion, de la Vierge, de saint Jean, de saint François et de saint Antoine " (Volti, 2003).

dans la trame urbaine. Ce dernier est conscient de la cherté des terrains et par conséquent du fait qu'ils n'auront pas dès le début d'un espace étendu. Il préconise alors des constructions à étage (Volti, 2003)¹³⁷.

❖ **Histoire** : Installés dans un premier temps la paroisse Saint-Maclou, près des murs de l'enceinte du 13^e siècle, de 1228 à 1247, les Franciscains réussissent à s'établir à l'intérieur de ces murs en 1247.

On sait peu de choses sur la vie des religieux. L'appui de saint Louis et de l'archevêque Eudes Rigaud a permis au couvent de s'accroître et d'obtenir de nombreux privilèges relatifs à l'approvisionnement en eau. En outre, leur installation conduit à la suppression de la paroisse Saint-Clément et à la division des paroissiens entre Saint-Etienne-des-Tonnelliers et Saint-Martin-du-Pont. D'après un acte de l'archevêque, il fut un temps envisagé que cette division soit établie entre la paroisse Saint-Etienne-des-Tonnelliers et Saint-Sever (cf. 12.3.3.).

En 1501, sous l'impulsion de Georges d'Amboise, alors archevêque, les conventuels ont laissé place aux Mineurs de l'étroite observance (A.D.S.M. 35 H 27).

En 1562, les Calvinistes mettent à sac le couvent des Franciscains et plus particulièrement leur bibliothèque richement fournie. Les religieux s'empressèrent de reconstituer leur bibliothèque. Dès 1564, plusieurs livres sont offerts aux Franciscains par le cardinal-archevêque de Rouen Charles I^{er} de Bourbon, l'évêque de Lisieux et l'évêque d'Évreux, en compensation de leur perte. Ces nombreux volumes étaient ornés soit des armes de l'archevêque, soit de celles des évêques d'Évreux ou de Lisieux.

Une partie des bâtiments conventuels est détruite par le percement de la rue Nationale en 1792. L'église est alors utilisée comme entrepôt de vins et comme magasins pour le décor du théâtre (Cochet, 1871 : 379). Le cloître est ouvert au public. Dans les siècles suivants, les bâtiments sont détruits pour la construction de lotissements. L'église subit des dommages considérables durant la Seconde Guerre mondiale. Les vestiges de cette église sont détruits peu de temps après (Fig. 14.1).

¹³⁷ " Étant donné en effet qu'au sein de la ville, comme il a été déjà dit, les espaces sont plus chers nous ne pourrions pas disposer d'un espace suffisant afin que les locaux soient juxtaposés : il sera nécessaire, dans certains cas, qu'ils soient superposés en haut " (*Doctoris Seraphici S. Bonaventurae S.R.E. Episc. Card...* : 341).



Figure 14.1 : Vestiges de l'église des Franciscains après la Seconde Guerre mondiale (S.R.I.P.H.N. Cliché 86762197X : Couvent de Cordeliers, Kollmann C.).

❖ **Rayonnement du couvent** : Les Franciscains bénéficient de la bienveillance royale et du soutien des archevêques. Le 7 avril 1257, saint Louis leur accorde une prise d'eau (A.D.S.M. 35 H 2)¹³⁸. En 1456, les religieux consentent à ce que les sieurs et échevins de la ville utilisent les conduits allant de la source de Gaalor à leur couvent pour distribuer de l'eau aux habitants de la ville (A.D.S.M. 35 H 10)¹³⁹. Les religieux demandent de conserver la quantité d'eau dont ils jouissaient jusqu'alors. La ville récupère le reste pour la fontaine Massacre ou pour tout autre usage. Les religieux obtiennent également le droit de construire au 14^e siècle une galerie ou un pont en travers de la rue du Temple (A.D.S.M. 35 H 2).

En décembre 1254, saint Louis concède aux Franciscains une partie des fossés de la ville depuis la porte du Pont-Honfroy à la rivière d'Aubette (A.D.S.M. 35 H 2 ; Fig.14.2). Les

¹³⁸ " *Ludovicus dei gratia francorum rex. Universis presentes litteras inspecturis salutem. Noveritis nos de / Assensu maioris et parum civitatis Rothom. coram nobis expresso fratribus minoribus Roth. pietatis / Intuitu concessisse licenciam accipiendi de aqua conductus fontis Gaalor plenum pollicem in rotundum / et ut acceptam ibidem aquam deduci faciant in conductu sub terra per vicis civitatis Rothomagensis / usque ad locum et per locum quem nunc inhabitant dicti fratres. Cuius conductus cum pertinentiis ex quo / pro toto vel pro parte factus fuerit proprietatem penes nos retinemus salvo iure alieno Actum / apud Gysorem anno domini m^o ducentesimo quinquagesimo septimo mense aprilis "* (A.D.S.M. 35 H 2)

¹³⁹ " *Contrat passé devant les tabellions de la vicomté de Rouen entre les sieurs échevins de ladite ville et les religieux cordeliers du même lieu, par lequel lesdits religieux consentent que les conduits et canaux de plomb servans à conduire l'eau de leur fontaine, depuis celle du château jusqu'à leur couvent, soient aussi employez pour en conduire telle quantité qu'il plaira ausdits sieurs échevins depuis ledit château jusqu'au lieu du Beuffroy ou ladite eau sera distribuée par la ville, selon qu'il sera convenable pour la commodité publique ; à condition que lesdits religieux jouiront toujours de leur fontaine comme auparavant et qu'ils auront deux clefs et l'autre de la cuve qui sera faite auprès dudit beuffroy en may 1456 "* (A.D.S.M. 35 H 10).

religieux sont exemptés de nombreuses charges : ils sont exempts de toute imposition et ont des droits d'entrée pour la provision en vin (A.D.S.M. 35 H 6). Ils acquièrent également des droits sur les forêts du roi afin de disposer du bois de chauffage (A.D.S.M. 35 H 9). Ils obtiennent au début du 16^e siècle des droits sur l'arrivage du sel (A.D.S.M. 35 H 7).

Les frères obtiennent également de nombreux privilèges des papes. En 1256, Alexandre IV demande aux prélats de la ville de Rouen de ne pas molester les religieux (A.D.S.M. 35 H 12). En 1261, le même pape ordonne aux Bénédictins de ne pas retenir les frères mineurs contre leur gré (A.D.S.M. 35 H 12). Les religieux sont exemptés de la juridiction archiépiscopale grâce à une bulle de Clément IV (A.D.S.M. 35 H 12). Ces privilèges expliquent en partie le nombre important de religieux vivant dans le couvent : sous Louis XIV, ils étaient près de 80 religieux.

Plusieurs confréries se sont installées dans l'église des Franciscains à la fin du Moyen Âge et principalement aux 17^e et 18^e siècles (A.D.S.M. 35 H 40-35 H 42). Dès 1334, l'église était le siège de la confrérie des marchands (A.D.S.M. 35 H 40). EN 1425, cette confrérie est installée dans la chapelle Notre-Dame (A.D.S.M. 35 H 40). Les autres confréries siégeant dans cette église apparaissent au 17^e siècle (confréries de Sainte-Claire, de Saint-Clément, du Cordon et Sainte-Elisabeth ; A.D.S.M. 35 H 40). Les legs et fondations en faveur des Franciscains sont importants dès le 15^e siècle (A.D.S.M. 35 H 3).

Les religieux avaient acquis une certaine popularité dans la ville de Rouen. De nombreux habitants de la ville ont décidé de s'y faire enterrer. On observe effectivement plusieurs inhumations de laïcs entre 1260 et 1775 (Farin, 1731 : 54-65). Huit laïcs sont inhumés dans la nef de l'église entre le 13^e siècle et le 15^e siècle : il s'agit de maires, de conseillers ou de bourgeois de Rouen. Deux laïcs, dont un maire, sont inhumés dans le chœur de l'église au 13^e siècle. On trouve aussi dans ce lieu trois inhumations de cœur. Au 14^e siècle, trois maires et un laïc sont inhumés dans le chœur de l'église. L'utilisation des chapelles est attestée au 17^e siècle : la chapelle Saint-Antoine reçoit un laïc, et la chapelle Saint-Jacques en reçoit six (Farin, 1731 : 54-65). Entre le 13^e siècle et le 15^e siècle, onze laïcs ont été inhumés dans le chapitre : ces derniers étaient principalement des bourgeois, des conseillers ou des écuyers. Enfin, le cloître des Franciscains a également été un lieu d'inhumation convoité par les habitants de la ville. Les galeries reçoivent les sépultures de onze laïcs entre 1382 et 1634. Il est principalement réservé aux marchands puisque neuf y sont inhumés. Au 17^e siècle, les marchands demandent à être inhumés dans le petit chapitre : on compte dix-neuf inhumations de marchands étrangers du 17^e siècle dans ce lieu. Deux bourgeois ont également été inhumés dans le chapitre aux 14^e et 15^e siècles (Farin, 1731 : 54-65).

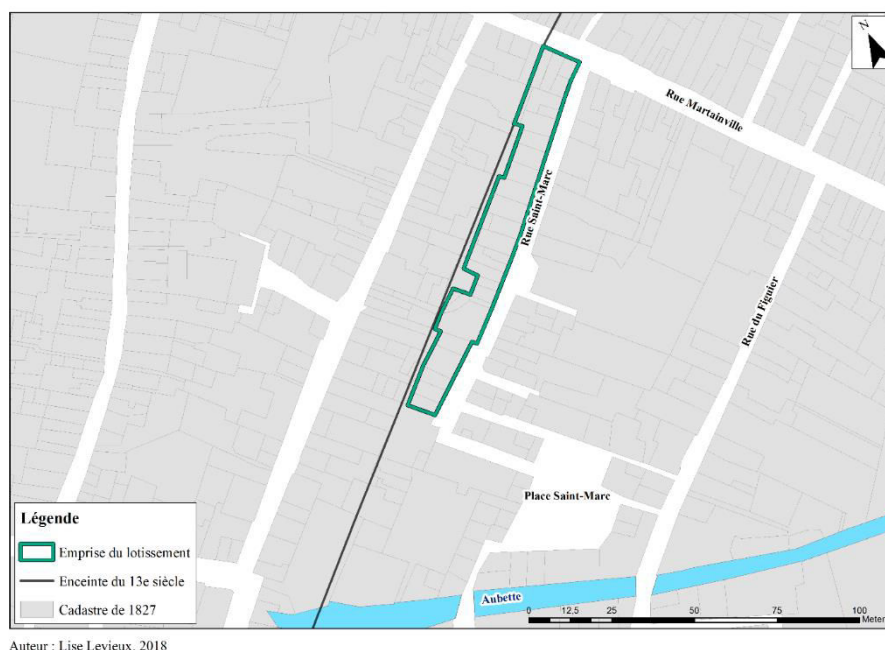


Figure 14.2 : Lotissement des fossés par les Franciscains.

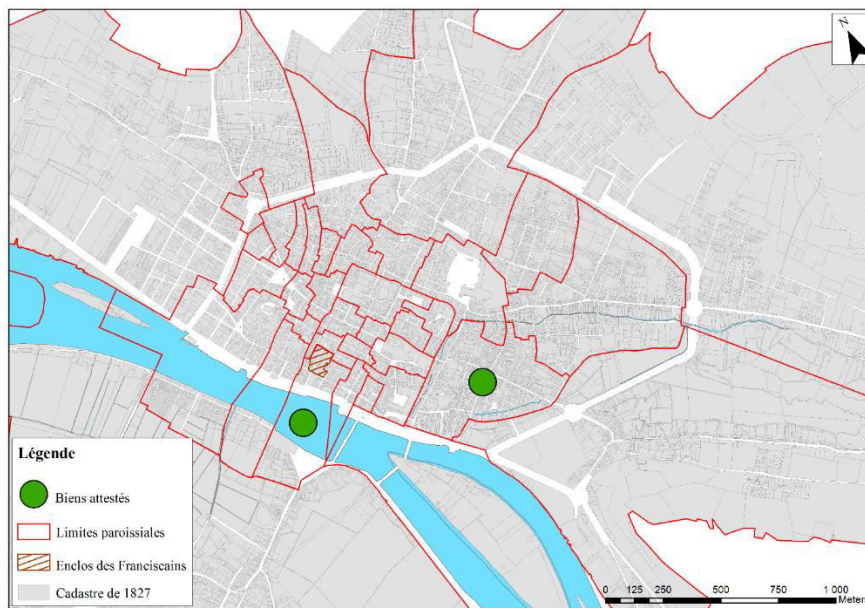
❖ **Biens temporels et revenus** : Les Franciscains disposaient de plusieurs biens dans la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel ainsi que dans la paroisse Saint-Maclou, lieu de leur implantation primitive (A.D.S.M. 35 H 64 ; Fig. 14.3). Les Franciscains se constituent un patrimoine foncier important grâce à quelques bourgeois servant de débiteur. Ainsi, dans un acte de 1270 Jean Pigache et Nicolas Fessart sont les principaux débiteurs des Franciscains : ils sont tenus d'effectuer le paiement au nom des religieux¹⁴⁰. Les religieux possédaient des rentes dès le 13^e siècle : en 1259, les Templiers de Sainte-Vaubourg donnent quinze sous de rente sur deux places près du couvent des Franciscains (A.D.S.M. 35 H 2).

Les Franciscains ne semblent pas avoir reçu de biens hors de la cité. En revanche, ces derniers administrent plusieurs couvents hors de Rouen tel celui des Franciscains de Lyons-la-Forêt ou des Cordelières de Bernay (A.D.S.M. 35 H 23 et 35 H 25).

Aux 17^e et 18^e siècles, ils louent plusieurs biens à des particuliers (A.D.S.M. 35 H 43 et 35 H 57 à 35 H 60). Au 18^e siècle, pour se donner plus d'indépendance financière, les religieux

¹⁴⁰ " Ego Gaufridus de Castro et ego Guillermus de Castro eius frater quitavimus et quitamus omnino viris religiosiis fratribus minoribus Rothomagensis et eorum successoribus centum et octo solidos usualis monete annui redditus quos habebamus singulis annis in manerio dictorum religiosorum in quo inhabitant dicti religiosi quod vocatur le Donjon nichil omnino iuris et proprietatis domini sui hereditatis retinentes in totali manerio predicto seu in parte eiusdem. Quitavimus etiam et quitamus eosdem religiosos et eorum successores et etiam Johanni Pigache et Nicholaum Fessart cives Rothomagensis et eorum heredes qui se constituerant principales debitores pro dictis religiosiis erga nos de assignando nobis alibi dictum redditum nostrum bene et competentur super redditu antedicto. Iam dicti Johannes et Nicholaus nomine dictorum religiosorum assignaverunt nobis dictum redditum nostrum bene et competentur alibi quam in manerio supradicto " (A.D.S.M. 35 H 2).

ont été contraints de bailler une partie de celui-ci à des bourgeois de Rouen pour y installer des magasins (A.D.S.M. 35 H 64).



Auteur : Lise Levieux, 2018

Figure 14.3 : Localisation des biens du couvent des Franciscains.

Couvent des Franciscains : première implantation

❖ **Origine du couvent** : En juillet 1228, Geoffroi de Capreville, chanoine de la cathédrale de Rouen, donne à l'archevêque de Rouen et au chapitre de la cathédrale, une place dans la paroisse Saint-Maclou afin qu'ils puissent y installer les Franciscains. Ces derniers pourront y édifier une chapelle ainsi que d'autres bâtiments utiles à la communauté (A.D.S.M 35 H 2)¹⁴¹. Ainsi, Guillaume de Capreville a probablement acquis, par donation ou par vente, plusieurs tènements afin de constituer un enclos primitif assez vaste pour y installer la communauté franciscaine (Fig. 14.4)¹⁴².

L'implantation des Franciscains à Rouen est réalisée à l'instigation de l'archevêque et du chapitre et donc par la plus haute autorité religieuse de la ville. Cette donation n'est que partielle puisque le chanoine prévoit que la place ou le tènement reviendra au chapitre Notre-Dame au cas où les Franciscains l'abandonneraient. En revanche, il est convenu que la chapelle et l'espace nécessaire à la construction d'une maison presbytérale resteraient à l'église Saint-Maclou. Un déplacement des Franciscains est donc déjà envisagé dès leur arrivée dans les faubourgs de la ville. Afin de dédommager l'église Saint-Maclou, des compensations sont prévues pour l'église Saint-Maclou. Cette donation est ratifiée le même mois par l'archevêque Thibaud d'Amiens, et par Gilles, prêtre de Saint Maclou (A.D.S.M. 35 H 2)¹⁴³. En contribuant à cette fondation, le chanoine Geoffroi de Capreville souhaitait contribuer au salut de ses ancêtres, parmi lesquels se trouve, entre autres, l'archevêque Robert Poulain. Cette donation provisoire permettait au chapitre d'y prélever des droits, tout du moins, lorsque ceux-ci ne sont pas donnés aux religieux¹⁴⁴.

¹⁴¹ " *Licebit autem dictis fratribus in tenementis predictis ubicumque voluerint capellam construere et edificia facere et de ipsis ordinare prout sibi et ordini suo / melius viderint expedire et quam domini ipsi vel aliqui eorum ibi fuerint et manserint in ordine suo divinis / obsequiis mancipati* " (A.D.S.M. 35 H 2).

¹⁴² L'acte de donation fait état de deux places : " *Totum illud tenementum quod habebam in parrochia sancti Macuti extra murum regis super secanam sicut se proportat inter pratum sancti audoeni quod est retro domum guillermi estate ex une parte et murum regis ex altera et inter secanam ex una parte et aquam de aubete ex altera et pretera dedi eis fossatum quod est inter tenementum Roberti de Mesnil clac ex una parte et tenementum bernerii musart ex altera. Et inter tenementum Radulfi la Vague ex una parte et aquam de Aubete ex altera. Item dedi et concessis eisdem totum illud tenementum quod fuit bernerii musart et petronille uxoris sue in Ponte Hunfridi videlicet inter duo fossata propinquiora muro civitatis sicut se proportat feodo heredum durable usque ad aquam de aubete versus secanam* " (A.D.S.M. 35 H 2).

¹⁴³ " *Si autem ibi manere et esse voluerint et inde recesserint capella si qua ibidem constructa fuerit cum competentem terra ad faciendum ibi edificium ad opus et habitationem unius presb(ite)ri ecclesie / Sancti Macuti remanebit. Residuum vero terrarum et edificiorum si qua ibi fuerint erunt decani et capituli / Rothomagensis* " (A.D.S.M. 35 H 2).

¹⁴⁴ En 1232, le chapitre Notre-Dame n'entend pas empiéter sur la seigneurie du roi c'est-à-dire sur le fossé et le mur de la ville que le roi vient de donner aux religieux (Delisle, 1978: acte 392, p. 63).

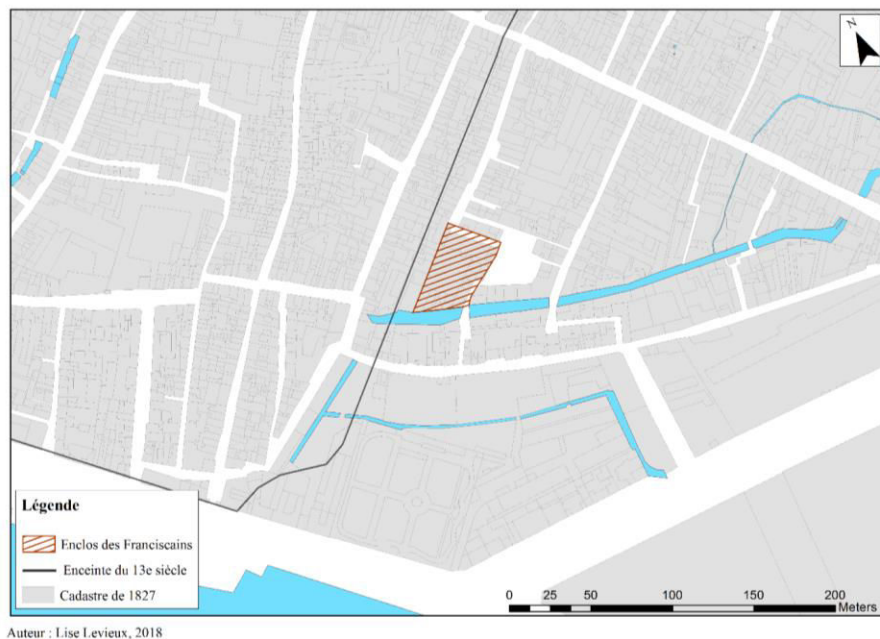


Figure 14.4 : La première implantation des Franciscains, restitution possible de l'enclos.

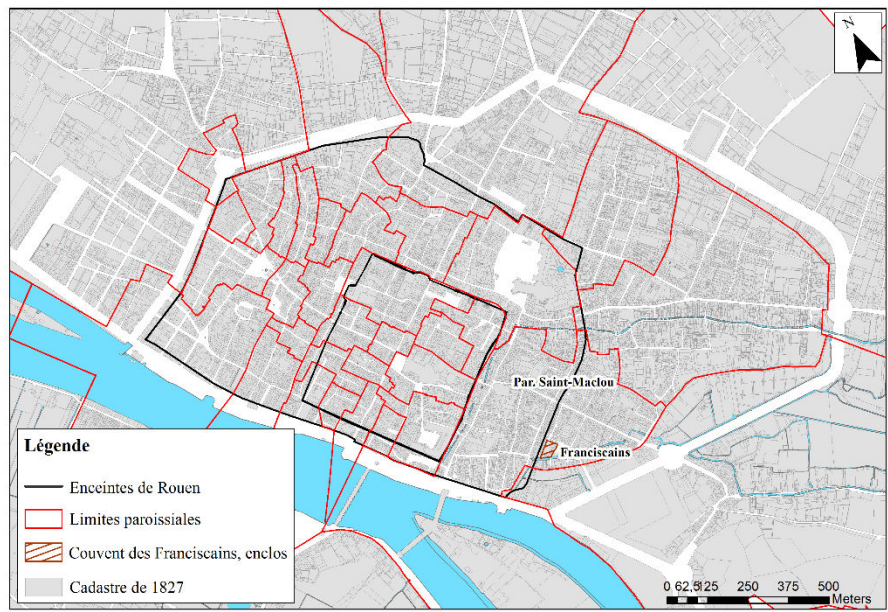
❖ **Site d'implantation** : Le premier établissement des Franciscains se situe à l'extérieur de la ville dans la paroisse Saint Maclou (Fig. 14.5). D'après les actes relatifs à cette implantation, le couvent se situait dans la banlieue de Rouen¹⁴⁵. Le couvent est borné à l'ouest par l'enceinte de la ville (" *murum regis* "), au sud par la Seine, à l'est par l'Aubette et au nord par un pré appartenant à l'abbaye Saint-Ouen (Fig. 14.4)¹⁴⁶. En réalité, l'enclos primitif se limitait sans doute à la rivière de l'Aubette au sud puisqu'il est impossible que leur enclos ait dépassé cette contrainte naturelle (Fig. 14.4). En revanche, ces religieux disposaient sans doute du terrain entre l'Aubette et la Seine.

Les informations concernant cette première implantation sont ténues. Les religieux avaient probablement pu construire une église et des bâtiments communautaires comme l'atteste l'acte de donation mais rien n'indique que les religieux aient réalisé ces projets¹⁴⁷.

¹⁴⁵ " *Ego autem et heredes mei terras illas et tenementa guarantirandis obligo totum tenementum meum laicale quod habeo in Banleuca Rothomag.* " (A.D.S.M. 35 H 2).

¹⁴⁶ " *in parrochia sancti Macuti extra murum regis super secanam sicut se proportat inter pratum sancti audoeni quod est retro domum guillermi estate ex une parte et murum regis ex altera et inter secanam ex una parte et aquam de aubete ex altera et pretera dedi eis fossatum quod est inter tenementum roberti de mesnil clac ex una parte et tenementum berneri musart ex altera. Et inter tenementum radulfi la Vague ex una parte et aquam de aubete ex altera. Item dedi et concessis eisdem totum illud tenementum quod fuit berneri musart et petronille uxoris sue in ponte hunfridi videlicet inter duo fossata propinquiora muro civitatis sicut se proportat feodo heredum durable usque ad aquam de aubete versus secanam* " (A.D.S.M. 35 H 2).

¹⁴⁷ " *Licebit autem dictis fratribus in tenementis predictis ubicumque voluerint capellam construere et edificia facere et de ipsis ordinare prout sibi et ordini suo melius viderint expedire et quam domini ipsi vel aliqui eorum ibi fuerint et manserint in ordine suo divinis obsequiis mancipati* " (A.D.S.M. 35 H 2).



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 14.5 : Site d'implantation du premier couvent des Franciscains.

Couvent des Franciscains : implantation définitive

❖ **Origine du couvent** : Le terrain occupé par les Franciscains dans la paroisse Saint-Maclou fait l'objet de discordes entre l'archevêque et le chapitre (A.D.S.M. 35 H 2)¹⁴⁸. Ces désaccords incitent les Franciscains à demander leur entrée à Rouen. Au début du Carême 1247 n. st., l'archevêque Eudes Rigaud puis le chapitre autorise leur transfert au lieu-dit du Donjon, dans la paroisse Saint-Clément. Ce transfert de propriété s'effectue par un processus long et complexe, faisant intervenir la cour de France et Eudes Rigaud devenu archevêque (1248-1275). Ce processus entraîne un important mouvement de biens et de rentes.

Le manoir du Donjon appartient à Renaud du Chastel, riche patricien de la ville, fils du maire Robert du Chastel (Fig. 14.6). Il acquiert ce manoir d'un bourgeois de Rouen, Laurent du Donjon, en 1231¹⁴⁹. La *Deliberatio* du Donjon ne résulte pas de dons purs et simples : elle entraîne un mouvement important de biens et de rentes (Tabbagh, 2006 : 14). En mars 1248, Bertin du Chastel avait rassemblé treize rentes pour un total de 55 à 60 livres tournois. Il échange ces rentes avec Renaud du Chastel, son frère, contre la propriété du Donjon. Durant le même mois, Bertin du Chastel, pour son salut et celui de son frère Jean du Chastel, donne aux frères mineurs, l'emplacement du Donjon. Sur cet acte sont apposées la main du roi Louis IX et celle de l'archevêque Eudes Rigaud (A.D.S.M. 35 H 2)¹⁵⁰. Cette donation est

¹⁴⁸ " *Odo miseratione divina Rothom. archiepiscopus dictis filiis decano et capitulo Rothom. salutem in domino ex parte dictorum filiorum fratrum minorum Rothom. nobis fuit humiliter supplicatum ut cum ipsi tam locum de quo inter nos et eos erat discordia quam locum quem inhabitant in presenti dimittere fuit perati. Nos eisdem opponere non vellemus quim ad locum quemdam in civitate Rothom. qui donion vulgariter nuncupatur valeant se transferre. Nos autem paci et tranquillitati eorum pro iuribus intendentes cupientes inter discordes concordiam seminare devotis eorum precibus inclinati respondimus quod nobis placet nec eis quantum ad locum predictum nos aliquatenus oppositionem "* (A.D.S.M. 35 H 2).

¹⁴⁹ " *Ego Laurentius de Donion civis Roth. de assensu et voluntate aelicie uxoris mee et liberorum meorum radulphi et laurentii concessi et tradidi Roberto de Castello civi roth. totale tenementum meum ligneum et lapideum quod in Rothomago habebam prope vicum de super rippam secane quod videlicet vocatur donion "* (A.D.S.M. 35 H 2).

¹⁵⁰ " *Bertinus de Castro civis rothomagensis dedi et concessi animee mee et Johanne uxoris mee ac predecessorum nostrorum de assensu et voluntate dicte iohanne in puram et perpetuam elemosinam viris religiosiis fratribus minoribus Rothomagi commorantibus ac ibidem decetero moraturis ad usum suum totum illud tenementum situm Rothomagi in parrochia Sancti Clementis super Ripam quod vocatur le donion sicut se proportat in longum et in latum ligneum et lapideum cum omnibus pertinentiis quod tenementum cum dictis pertinentiis tradidit et dedit michi per excambium quod inde habuit reginaldus de castro civis Rothomagensis frater meus michi et meis heredibus habendum et possidendum hereditarie libere pacifice et quiete. Qua tamen habere proprietatem loci dictorum fratrum professioni non congruit proprietatem dicti tenementi cum pertinentiis universis erado et pono et manu domini Ludovici illustris regis francorum Et in manu venerabilis patris Odonis Rothomagensis archiepiscopi habendam et possidendam libere pacifice et quiete dicto domino regi et suis heredibus necnon et dicto archiepiscopo et suis successoribus canonice inrantibus in perpetuum hereditagium absque ulla reclamatione mei decetero vel heredum meorum "* (A.D.S.M. 35 H 2).

confirmée en mars 1248 par Blanche de Castille. Elle autorise également les Franciscains à y résider et à y construire leurs bâtiments conventuels.

Malgré l'appui du roi et de l'archevêque, et la confirmation de la reine, les Franciscains ne possèdent pas totalement le manoir du Donjon. Guillaume de Tancarville possédait encore des droits sur le manoir. Il concède ces droits aux Franciscains six jours après la Toussaint 1248¹⁵¹.

Il est complexe d'identifier à qui appartenait les rentes rassemblées par Bertin du Chastel. Aucune charte relative à ces rentes n'est conservée dans le fonds des Franciscains. Les rentes possédées par Bertin du Chastel pouvaient faire partie de son patrimoine. Ces rentes pouvaient être des dons *pro remedio animae*, autrement dit pour le salut de l'âme, auprès des frères en échange de prières. On pouvait y voir un capital rassemblé par la mendicité depuis que les Franciscains sont arrivés à Rouen et servant à acquérir des rentes perpétuelles sur le marché des capitaux : Bertin du Chastel aurait pu servir d'intermédiaire voire de gestionnaire laïque des biens des Franciscains.

Le terrain acquis en mars 1248 s'agrandit rapidement grâce à plusieurs donations (Fig. 14.6-14.7)¹⁵² :

- en décembre 1248, Robert Bertrand, chevalier, seigneur de Bricquebec en Cotentin, cède ses droits sur une habitation (*ad habitationem*) située entre Saint-Pierre-du-Châtel et le manoir du Donjon (A.D.S.M. 35 H 2) ;
- en octobre 1249, Lucas de Cabourg et son fils Robert, bourgeois de Rouen, remettent au roi et à l'archevêque de Rouen, leurs droits sur deux maisons situées entre le Donjon et la ruelle Saint-Étienne : ces droits sont rétrocédés aux frères. Cette transaction n'est

¹⁵¹ " *Ego Guillermus camerarius de Tancarvilla salutem in domino. Notum vobis facio quod ego dedi et concessi in puram et perpetuam elemosinam pro anime mee et parentum meorum atque predecessorum remedio viris religiosiis fratribus minoribus Rothom. commorantibus quicquid iuris habebam et habere poteram aut debebam in manerio quod dicitur le donion situm Rothom. cum eiusdem pertinentiis universis retentis tamen michi et heredibus meis omnibus iurisdictionibus et libertatibus que michi debentur et habere debeo extra dictum manerium in civitate Rothomagensis vel alibi ratione manerii supradicti "* (A.S.D.M.35 H 2). Cette donation est également confirmée par Blanche de Castille en décembre 1249 (A.D.S.M. 35 H 2).

¹⁵² La charte de concession du Donjon par Raoul et Laurent du Donjon à Robert du Chastel définit les limites de ce tènement dit du donjon : " *concessi et tradidi Roberto de Castello civi Rothomagensis totale tenementum meum ligneum et lapideum quod in Rothomago habebam prope vicum de super rippam secane quod videlicet vocatur donion sicut illud idem tenementum integre se proportat cum tourella et cum gardino et cum vinio et cum muro claustrum et cum omnibus pertinentiis eiusdem manerii videlicet inter vicum de Rippa et domum presbiteri Sancti Clementis et ecclesiam Clementis ex una parte et gardinum quod fuit Radulphi de Granchia ex altera sicut se proportat a vico Templi usque ad vicum Tonnellariorum et usque ad terras Luce et Johannis de Cabonie et Galtero de Bacco et aliorum vicinorum qui ibi de iuxta terras habent tenendum eidem Roberto et eius heredibus "* (A.D.S.M. 35 H 2).

pas un don puisque les bourgeois demandent le versement de quarante livres. Les frères paient cette somme avec des aumônes qui leur avaient été données précédemment¹⁵³ ;

- en août 1249, sous les conseils de la reine, le chevalier Sanson de Grouchet remet au bailli de Caux, en faveur des frères mineurs, tout ce qu'il possède dans la paroisse d'Aliquerville (A.D.S.M. 35 H 2).

À Noël 1249, l'enclos primitif semble assez étendu pour que Eudes Rigaud autorise les frères mineurs à s'installer dans leur nouveau couvent (Fig. 14.6-14.7). Les religieux utilisent l'église Saint-Clément pour leurs offices et font construire leurs bâtiments conventuels grâce aux indulgences du pape Innocent IV (1243-1254) en octobre 1250 (A.D.S.M. 35 H 12).

Par conséquent, le transfert des religieux résulte de la volonté des Franciscains de ne pas se mêler des conflits entre l'archevêque et le chapitre au sujet de la propriété de leur place dans la paroisse Saint-Maclou. Les Franciscains bénéficient du soutien du roi et de l'archevêque, mais également des bourgeois de la ville, tels les du Chastel ou les Gigan, contribuant à l'extension du couvent. L'acquisition du Donjon est effectivement réalisée grâce à plusieurs familles normandes de haute importance : les du Donjon, les du Chastel et les Tancarville. Il est nécessaire de souligner le rôle important du roi et de l'archevêque dans l'affaire du Donjon : ils sont à la manœuvre puisque tous deux apposent leur sceau pour autoriser la transmission du Donjon aux Franciscains.

Des bourgeois et des seigneurs ont, par la suite, augmenté le domaine du Donjon acquis par les frères mineurs vers 1248-1249.

¹⁵³ " *Pro quadraginta libris turonnensis quas dicti fratres de elemosinis sibi datis fecerunt eis salui et de quibus dicti lucas et robertus et predicta uxor ipsius luce* " (A.D.S.M. 35 H 2)



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 14.6 : Enclos primitif des Franciscains, 1249.

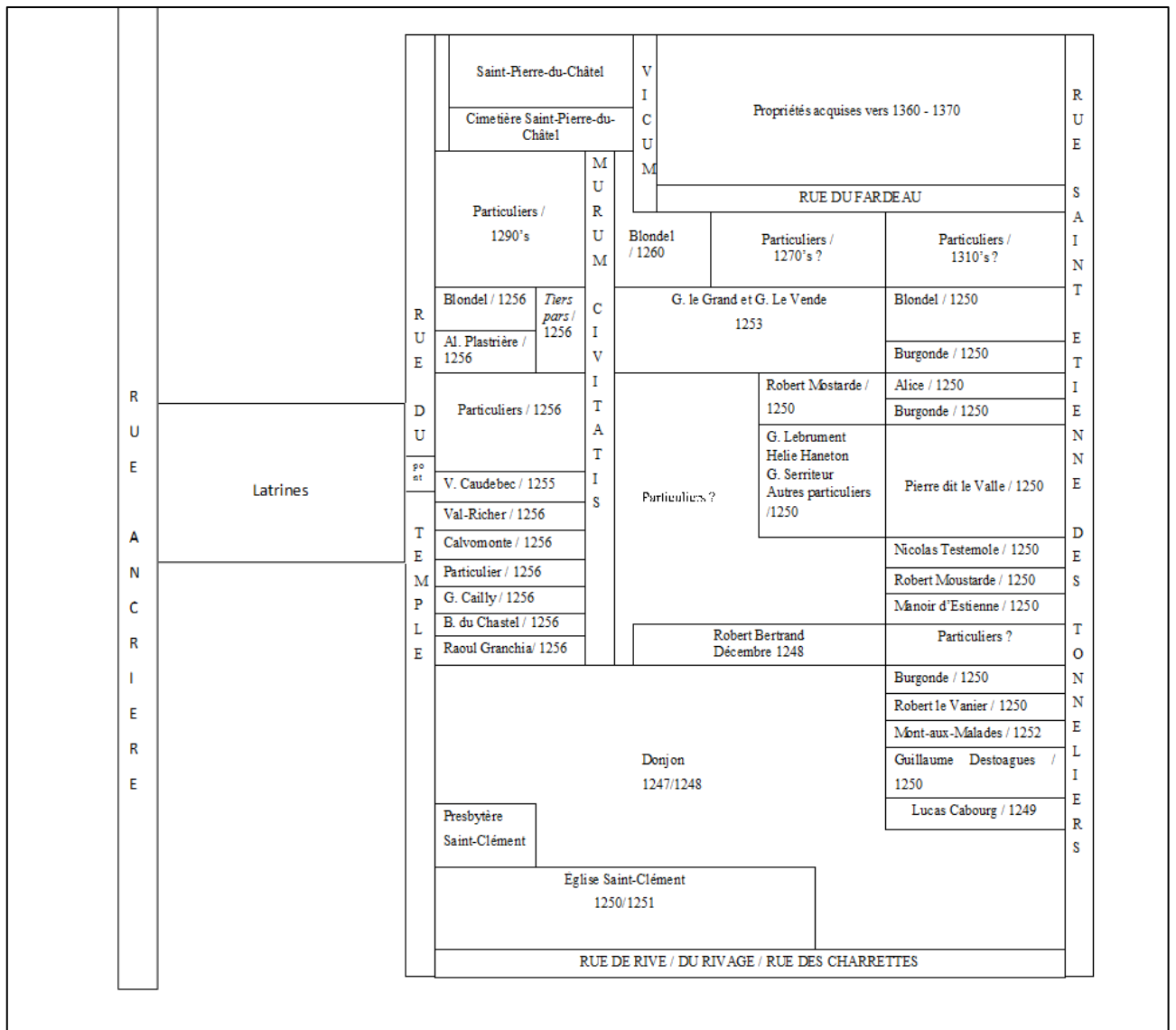


Figure 14.7 : Formation de l'enclos des Franciscains (Réalisation : L. Levieux).

❖ **Site d'implantation** : Le nouvel emplacement des Franciscains est conforme au schéma traditionnel des implantations mendiantes (Volti, 2003). Le couvent est situé à proximité du principal axe nord-sud de la ville mais également près d'une des portes sud de l'enceinte donnant sur le pont menant à la rive gauche (Fig. 14.8-14.11). Ils s'installent dans un quartier

populeux dont l'activité principale est celle des tonneliers. On y trouvait également des tourneurs ou des poissonniers.

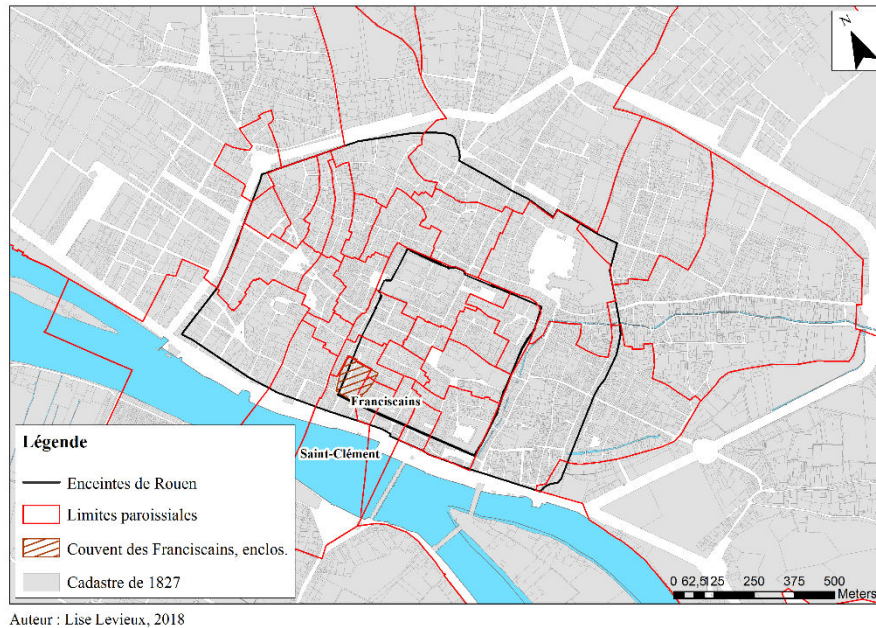


Figure 14.8 : Site d'implantation du couvent des Franciscains, 1248.

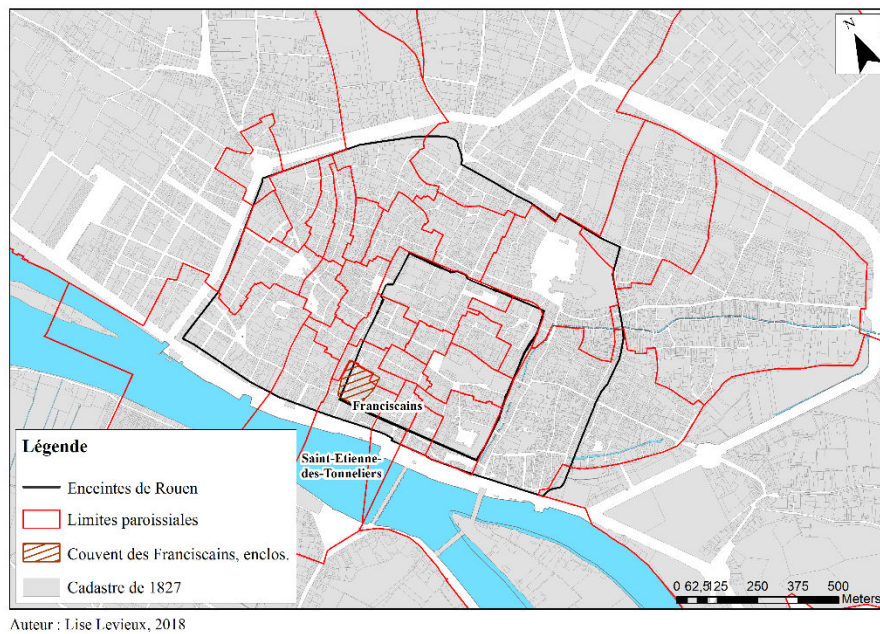


Figure 14.9 : Site d'implantation du couvent des Franciscains, 1251.



Figure 14.10 : Le couvent des Franciscains en 1575 (plan de Hogenberg).

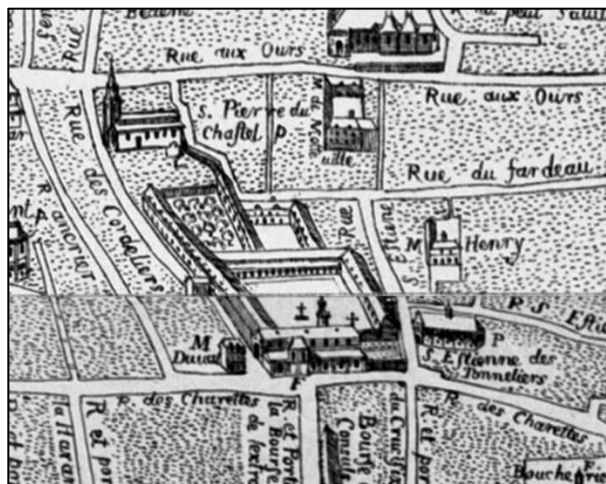


Figure 14.11 : Le couvent des Franciscains en 1575 (plan de Gomboust).

❖ **Développement de l'enclos et modification de l'espace** : La création du noyau primitif du couvent des franciscains a entraîné la destruction, ou l'aliénation d'un manoir et d'au moins trois maisons. Cette place était suffisante pour construire l'église et peut-être un ou deux bâtiments conventuels mais pas pour édifier le carré claustral et les autres dépendances facilitait la vie en communauté. De ce fait, les Franciscains entreprennent de développer le terrain sur lequel ils s'installent à Noël 1249 (Fig. 14.12). De 1250 à 1260, les religieux poursuivent l'expansion territoriale de leur couvent. Plusieurs bourgeois acquièrent des terrains à proximité du Donjon, avant de les remettre au roi et à l'archevêque pour les Franciscains. Le premier bourgeois à acquérir des biens pour l'agrandissement du couvent est Geoffroi Gigan :

- en juin et juillet 1250, il acquiert une maison et deux places dans la rue des Tonneliers située dans la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers ;

- en juin 1250, il achète à Robert Moustarde sa maison et son jardin pour 30 livres tournois (A.D.S.M. 35 H 2) ;
- en juillet 1250, il acquiert une place, mesure et terre vide appartenant à Pierre de Val-de-Reuil pour 41 livres et 12 sous (A.D.S.M. 35 H 2, n° 17) ;
- en juillet 1250, il achète une maison à Burgonde, veuve de Robert la Vaiche (A.D.S.M. 35 H 2) ;
- en août 1250, il donne en pure et perpétuelle aumône pour le salut de son âme et pour celui de ses ancêtres les maisons de Robert Mostarde, de Nicolas Testemole et de Burgonde, ainsi que cinq places, l'une étant à Pierre de Val-de-Reuil, une deuxième à Burgonde, une troisième à Guillaume Destoagues et les deux dernières que l'on suppose faire partie du patrimoine de Geoffroi Gigan (A.D.S.M. 35 H 2) ;
- en mars 1256, Geoffroi Gigan réalise une seconde donation où il reconnaît avoir laissé aux Franciscains les biens énumérés en 1250. Ces biens consistaient en deux tènements, l'un appartenant à Raoul le Grant et Gautier le Vende¹⁵⁴, l'autre à Nicolas de Cailly et son frère s'ajoutent à la liste des biens donnés en 1250¹⁵⁵. Dans cet acte, l'ancien maire de Rouen affirme réaliser ces donations pour augmenter le lieu où habitent les frères ("*ad ampliandum locum quem nunc dicti fratres inhabitant*" [A.D.S.M. 35 H 2]).

Bertin du Chastel, bourgeois de Rouen, a également contribué au développement du couvent franciscain. À l'image de Geoffroi Gigan, il acquiert plusieurs pièces de terre avant de les donner aux frères :

- en septembre 1252, Raoul Blondel vend à Bertin du Chastel un tènement dans la rue Saint-Pierre-du-Chastel pour la somme de 200 livres tournois (A.D.S.M. 35 H 2) ;
- en 1253, Bertin du Chastel acquiert un tènement ayant appartenu à Robert Moutarde dans la même rue pour la somme de 72 livres tournois (A.D.S.M. 35 H 2) ;
- en août 1255, Alicia, femme de Bertin du Chastel, achète une place dans la rue du Temple appartenant à Étienne, fils de Vincent de Caudebec ;

¹⁵⁴ Une partie de ce tènement avait été donnée par Raoul Denis à Geoffroi Gigan en août 1251 (A.D.S.M. 35 H 2, n° 24). Cependant, en septembre 1252, Raoul Blondel vend à Bertin du Chastel trois tènements faisant partie du tènement de Guillaume le Grand et Gautier le Vende (A.D.S.M. 35 H 2, n° 28). Il paraît donc étonnant de voir que ce tènement est délaissé aux religieux par Geoffroi Gigan. Bertin du Chastel a probablement vendu ces tènements à Geoffroi Gigan qui possédait déjà une partie du grand tènement appartenant à Guillaume le Grand et Gautier le Vende.

¹⁵⁵ "*tenementi cuiusdam quam emit ut dicitur a Nicholao de Kalliaco que quidem pars sita est apud rothomagum in parrochia Sancti Petri supradicta inter terram que fuit Roberti de Calliaco fratris dicti Nicholai ex una parte et terra Bertini de Calvo monte ex altera sicut dicta pars se proportat a vico Templi per ante usque ad veterem murum civitatis per retro*" (A.D.S.M. 35 H 2, n° 38).

- en 1256, Bertin du Chastel cède aux Franciscains deux tènements ainsi qu'une place dans la rue du Temple dans le but d'augmenter le couvent des Franciscains (A.D.S.M. 35 H 2).

En somme, Geoffroi Gigan, qui fut trois fois maire de Rouen, et Bertin du Chastel apparaissent comme les fondés de pouvoir des religieux (Tabbagh, 2006 : 16). Outre ces donations, ils apparaissent dans les actes royaux ou pontificaux à destination du couvent franciscain¹⁵⁶.

D'autres bourgeois ont contribué à l'extension du couvent jusqu'en 1256 :

- en août 1252, le prieuré du Mont-aux-Malades donne aux frères mineurs une place dans la rue des Tonneliers située dans paroisse Saint-Saint-Étienne-des-Tonneliers (A.D.S.M. 35 H 2).
- en février 1256, Pétronille de Val-Richer de la paroisse Notre-Dame-la-Ronde et Alicia de Cailly de la paroisse Saint-Vincent concèdent aux Franciscains pour le salut de l'âme de Guillaume de Cailly, frère de Pétronille et mari d'Alicia, un tènement dans la rue du Temple (A.D.S.M. 35 H 2).

Durant cette première phase d'extension, les religieux ont d'abord acquis des parcelles le long de la rue des Tonneliers dès 1250. Ce n'est qu'en 1256 qu'ils obtiennent les premières donations situées dans la rue du Temple ou dans la rue Saint-Pierre-du-Châtel (Fig. 14.12).



Figure 14.12 : Enclos des Franciscains, première extension (1250-1260), hypothèse.

¹⁵⁶ Geoffroi Gigan apparaît dans plusieurs actes de donation en faveur des Franciscains telle la concession des fossés par saint Louis en 1254. Il figure également avec Jean Pigache et Jean dit Périr, dans une bulle d'Alexandre IV, du premier juillet 1256, qui les désigne comme procureurs chargés de gérer les biens frères mineurs de Rouen, en vertu du droit de propriété du siège apostolique (A.D.S.M. 35 H 12).

Les donations des décennies suivantes sont davantage espacées :

- Bertin du Chastel acquiert plusieurs tènements entre 1256 et 1260. En mai 1260, il réalise sa dernière donation contribuant à l'agrandissement du couvent des frères mineurs : cette concession consiste dans un tènement dans la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel (A.D.S.M. 35 H 2) ;
- en octobre 1271, Amable, séparé de Guillaume Gere, vend un tènement dans la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel. Le bénéficiaire de cette donation n'est pas spécifié mais cette concession, dont l'acte est conservé par les Franciscains, sert sans doute au développement de l'établissement des Franciscains (A.D.S.M. 35 H 2) ;
- en 1277, Jean Cabourg acquiert deux tènements, l'un dans la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel et l'autre dans la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers : il concède ces tènements aux Franciscains pour l'agrandissement de leur couvent en janvier 1279¹⁵⁷.

Les rois de France contribuent également au développement de ce couvent durant cette période :

- en 1293, Philippe le Bel (1285-1314) amortit une place de 60 pieds de long et 14 pieds de large dans la rue du Temple dans le but d'agrandir le couvent (A.D.S.M. 35 H 2) ;
- en septembre 1317, Philippe V (1316-1322) concède aux Franciscains deux tènements dans la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers acquis par Hallebrande Chastel (A.D.S.M. 35 H 2)¹⁵⁸.

Dans la seconde moitié du 14^e siècle, les derniers agrandissements les plus importants sont réalisés :

- en 1348, Maheut d'Estouteville concède un héritage situé entre la rue Ancrière et la rue du Temple dans la paroisse Saint-Vincent (A.D.S.M. 35 H 2)¹⁵⁹. Les religieux

¹⁵⁷ En janvier 1277, Aviscia, femme de Jean de Vatetot, du consentement de son mari, vend à Jean Cabourg, citoyen de Rouen, pour 21 livres tournois un tènement dans la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers, dans la rue des Tonneliers (A.D.S.M. 35 H 2). En octobre de la même année, Guillaume du Quoques et sa femme vendent à Jean Cabourg pour 20 livres tournois un tènement dans la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel (A.D.S.M. 35 H 2, n° 50).

¹⁵⁸ En 1317, Robert de Paris et sa femme Julianne délaissent à Hallebrande du Chastel pour 30 livres tournois un tènement en la paroisse Saint-Étienne dans la rue des Tonneliers (A.D.S.M. 35 H 2, n° 58). La même année, Hallebrande du Chastel achète à Robert Lencel bourgeois de Rouen pour 70 livres tournois un tènement dans la paroisse Saint-Étienne dans la rue des Tonneliers (A.D.S.M. 35 H 2, n° 59).

¹⁵⁹ En 1342, Jacques du Valricher baille à fief à Nicolas Hotot " les mesons et le fons de la terre aveques une wide plache qui furent Aelis la Puchele assis en la parroisse de Saint Vincent de Rouen aboutant a la rue Autrire du bout et a la rue du temple d'avoir a coste la wide mestre Jehan du Chastel et leritage Jehan de Cailly d'un cost2 et amonseigneur Jehan de la seure chevalier et Ricart le Moingue d'autre coste pour vint et chinq livres tournois chascun an de rente " (A.D.S.M. 35 H 2, n° 64). Un an plus tard, Nicole de Hotot chevalier seigneur d'Anglesqueville délaisse à madame Maheut d'Estouteville Bailleul des droits sur sa seigneurie et par conséquent les biens qu'il avait acquis dans la paroisse Saint-Vincent (A.D.S.M. 35 H 2, n° 63).

possédaient déjà quelques terres à l'ouest de la rue du Temple mais celles-ci n'ont pas été consignées dans des actes. Les Franciscains installèrent leurs latrines sur ces terrains. Afin d'accéder à ces terres, les religieux demandent la construction d'un pont. En avril 1257, saint Louis donne aux cordeliers de Rouen pour l'usage de leur couvent l'allée ou plutôt la permission de faire construire une allée en travers de la rue du Temple pour aller aux latrines du couvent de la largeur de 10 pieds de large et assez élevée pour ne pas " empêcher " la voirie du Rouen (A.D.S.M. 35 H 2 ; Fig. 14.13)¹⁶⁰. Il semble que cette allée ne soit pas encore construite puisqu'en 1344, Jean le Bon réitère l'autorisation de construire une allée sur la rue du Temple (A.D.S.M. 35 H 2) ;

- le 27 novembre 1348, Guillaume de Buen et Aliis sa femme, marchands et bourgeois de Rouen, concèdent aux frères une mesure ou place vide avec toutes les maisons y étant construites dans la rue du Temple ;
- le 13 avril 1348, Henri Hengueville et sa femme donnent aux Franciscains, pour être dans leurs prières, une mesure dans la rue du Temple (A.D.S.M. 35 H 2).

Les donations, bien que moins courantes, continuent jusqu'à la fin du 14^e siècle (Fig. 14.14) :

- le 11 juillet 1363, Maheut d'Estouteville concède aux religieux tous les droits et rentes qu'elle possédait dans la ville de Rouen (A.D.S.M. 35 H 2) ;
- en 1363, ils acquièrent trois maisons et une "vide pièce " dans la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers, dans la rue des Tonneliers pour 200 livres tournois (A.D.S.M. 35 H 2). Bien que la destination de cette pièce ne soit pas précisée, sa proximité avec le couvent des frères tend à affirmer qu'elle servit pour l'extension du couvent ;
- en 1372, les religieux acquièrent une dernière place, appartenant à Jean Loisel, située derrière le grand chapitre des Franciscains dans la rue des Tonneliers (A.D.S.M. 35 H 2).

¹⁶⁰ L'acte ne mentionne pas les latrines mais une note, probablement écrite par un religieux, précise que cette allée conduit aux latrines. Le même phénomène peut être observé dans un acte de 1553. En effet, si cet acte ne mentionne en aucun cas les latrines, il est écrit au dos que cet acte relate une " *vente d'une maison près nos latrines sur la rue encrière* " (A.D.S.M. 35 H 65). Cependant, le fait que cette maison, près des religieux, se situe en la paroisse Saint-Vincent affirme que les religieux avaient bien des possessions à l'ouest de la rue du Temple. Néanmoins, l'indice confirmant la présence des latrines est le plan des latrines réalisé au 17^e siècle (A.D.S.M. 35 H 65).

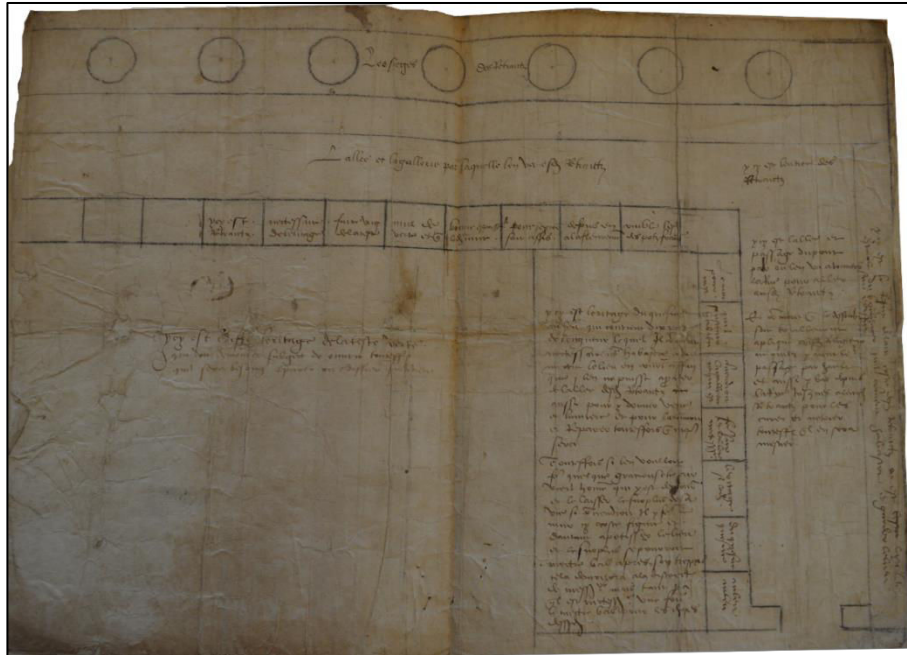
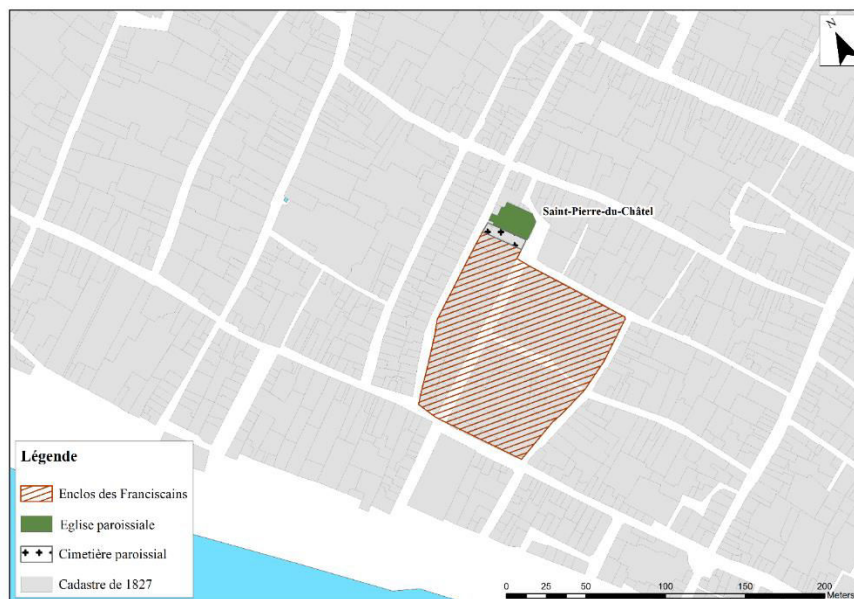


Figure 14.13 : Plan des latrines des Franciscains (A.D.S.M. 35 H 65).



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 14.14 : Enclos des Franciscains, 14^e siècle, hypothèse.

La conquête des terrains voisins du manoir dit du Donjon s'opère de manière progressive. Dans un premier temps, le couvent est principalement agrandi, grâce aux donations de Geoffroi Gigan et Bertin du Chastel, du côté de la rue des Tonnelliers. Dès 1256, l'agrandissement s'effectue à l'est du Donjon ainsi qu'au nord-ouest de celui-ci, dans la rue du Temple. Dès 1260, les religieux acquièrent des terres dans la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel, dans la rue du même nom et parfois jusqu'au cimetière de l'église Saint-Pierre-du-Châtel. Les dernières donations réalisées au 14^e siècle complètent les donations précédentes que ce soit dans la rue

des Tonneliers, dans la rue Saint-Pierre-du-Châtel ou dans la rue du Temple. À la fin du 14^e siècle, l'enclos des Franciscains semble être à son extension maximum. Depuis le milieu du 13^e siècle, le couvent est limité au sud par la rue de la Rive, future rue des Charrettes. Sa limite occidentale longe la rue du Temple jusqu'au cimetière de Saint-Pierre-du-Châtel tandis que sa limite orientale, si elle longe effectivement la rue Saint-Etienne-des-Tonneliers dans sa partie sud, est bornée par des terrains de particuliers dans sa partie nord jusqu'à la rue Saint-Pierre ou la rue du Fardeau. Au nord, le couvent était donc limité en partie par le cimetière Saint-Pierre-du-Châtel et par la rue du même nom. En outre, les religieux possédaient des pièces de terre de l'autre côté de la rue du Temple auxquelles ils accédaient grâce à un pont édifié au 14^e siècle.

Il semble que le couvent fut également agrandi à l'époque moderne. Ainsi entre 1626 et 1646, plusieurs maisons sont acquises par les Franciscains et intégrées dans l'enclos des religieux (A.D.S.M. 35 H 64). En 1654, ces places assises dans la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel sont amorties par Louis XIV évoquant la nécessité pour le royaume que ces frères puissent continuer leur œuvre (A.D.S.M. 35 H 64)¹⁶¹.

❖ **Présentation des vestiges** : Il ne reste aucun vestige du couvent des Franciscains : les bâtiments communautaires sont détruits au 19^e siècle et l'église est démolie après le bombardement du 30 mai 1944. Georges Lanfry eut le temps de prendre une photo de l'église des Franciscains (Fig. 14.1 ; Lanfry, 1945). I apporte une description précise de l'église. Les murs de cette dernière étaient épais de trois pieds soit 1 m environ. Les murs de l'église étaient

¹⁶¹ " Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre : a tous presents et a venir. Salut. Les roys nos prédécesseurs ayans reconnu le grand fruit que les Religieux Cordeliers de letroite observance de st françois faisons dans tous les lieux ou ils estoient establis le profit et l'utilité que les peuples tiroient de leurs prédications, bonne instructions, confessions et autres fonctions spirituelles, voulurent que les habitants de la ville de Rouen, participassent a ces saints exercices ; et afin qu'ils n'en fussent pas plus longtems privés permirent aux dits religieux exposants, de l'année 1248 de s'établir résider et demeurer en ladite ville de Rouen, y faire bastir, construire et édifier une maison et église, prendre et accepter tous dons que leur seroient faits par les habitants dicelle et autres, sans qu'ils pussent estre troublez et empeschez en leur établissement n'y en la jouissance des biens qui leur auroient esté aumosnez. Mais parce que depuis leur dit établissement ils ont eu par les aumosnes et charitez des gens de bien une place sur laquelle avoit esté bastie une maison scize sur la paroisse de St Pierre du Chastel appartenante aux nommez le testu et Catherine Lambert tenue et mouvante de nous laquelle estoit toute joignante leur église et pouvoit beaucoup les accomoder ; lesdits religieux nous ont requis et supplié leur vouloir amortir ensemble tout ce qui leur a été donné et aumosné pour le bastiment de leur église, monastere et enceinte par nos lettres sur ce necessaires. À ces causes scavoir faisons qu'inclinant a leur prière, nous leur avons permis et accordé et octroyé ; et de nostre grâce spéciale plaine puissance et autorité royale, permettons, accordons et octroyons par ces présentes signées de nostre main, d'avoir,tenir et posséder, tant la dite place que ce qui leur a esté et sera cy après donné et aumosné avec leur circonstances et dépendances pour leur dit monastere, église et enceinte ; ayant a cet effet tous iceux biens amorty et amortissons, comme a Dieu dédiée, les déchargeant de bailler adveu et reconnoissance de la dite place sans qu'ils soient tenus d'en vuidier leurs mains, sous prétexte qu'ils sont gens de main morte, n'y de nous payer ou a nos successeurs Roys aucune finance laquelle nous avons de la même autorité que dessus, quitté et remis auxdits exposants, quittons et remettons par ces dites présentes ; par les quelles donnons en mandement [...] Donnees a Paris au mois de may lan de grâce mil six cents cinquante quatre " (A.D.S.M. 35 H 64).

de petit appareil de calcaire blanc : ces murs s'élevaient sur près d'une quinzaine de mètres de hauteur. L'édifice était couronné d'une corniche d'une seule assise en saillie. Aucun contrefort n'était observable laissant penser que l'église n'était pas divisée en travées. Un portail s'ouvrait à l'ouest : on voyait dans la partie haute huit grandes fenêtres (Delsalle, 2007 : 497 ; Lanfry, 1945).

À la fin du 19^e siècle, l'abbé Cochet affirme que le vaisseau de l'église était toujours celui du 19^e siècle. Les fenêtres étaient parfaitement conservées sur les côtés (Fig. 14.1). Le chevet, placé dans une cour de carrossier, était éclairé par une fenêtre du 13^e siècle : deux arcades encadraient trois lancettes surmontées par trois *oculus* (Cochet, 1871 : 379).

Le couvent est représenté sur la Grande Vue, sur la bande de Gaalor et la bande de Yonville de Jacques Le Lieur. Sur la Grande Vue, l'église est percée de cinq fenêtres hautes (Fig. 14.15). Deux fenêtres et un oculus s'ouvrent dans le pignon du mur occidental. Elle est surmontée d'un clocher polygonal sur lequel s'élève une fine aiguille. L'église est dessinée avec plus de précision sur la bande de Gaalor et sur la bande Yonville. Sur la première, l'église est toujours surmontée du clocher et d'une aiguille (Fig. 14.16). Le pignon occidental est percé d'une grande fenêtre. Une deuxième fenêtre apparaît sur le premier niveau du mur nord. Un porche s'élève au sud de l'église. Il est surmonté d'une toiture de tuiles en appentis.

La représentation sur la bande de Yonville diffère de celle sur la Grande Vue de Jacques Le Lieur (Fig. 14.17). On observe les huit fenêtres mentionnées par Georges Lanfry. Au niveau du chœur, Le Lieur dessine la toiture en appentis d'un bas-côté. L'arcade de la fontaine s'ouvre sous un bâtiment de deux travées coiffé en pavillon. Le clocher et l'aiguille semblent mieux proportionnés.

Ces dessins n'apportent aucune donnée sur les bâtiments conventuels. Quelques toitures pouvant correspondre à ces bâtiments sont visibles mais cela ne donne aucun renseignement sur l'aspect des bâtiments ou sur leur fonction. Ces représentations confirment la présence d'une haute clôture.

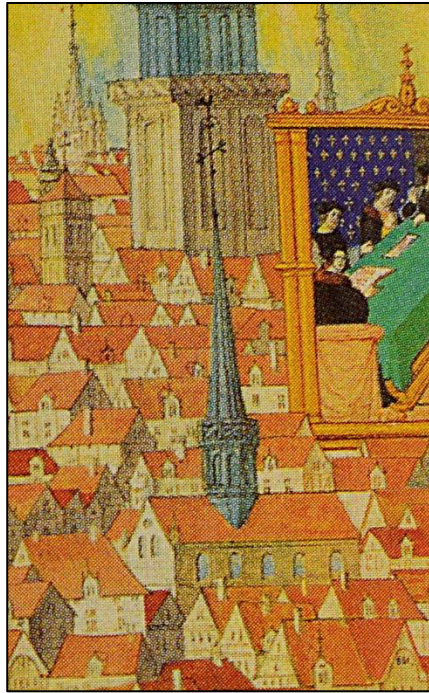


Figure 14.15 : Le couvent des Franciscains sur la Grande Vue de Jacques Le Lieur.



Figure 14.16 : Les Franciscains sur la bande de Gaalor.



Figure 14.17 : Les Franciscains sur la bande de Yonville

❖ **Dispositions internes** : L'église des Franciscains longeait la rue de la Rive ou des Charrettes (Fig. 14.18). L'entrée principale se situait dans le bas de la rue Saint-Étienne-des-Tonneliers. Par cette porte, les habitants de la ville accédaient au cloître afin d'écouter les prêches des Franciscains.

Le cloître est disposé au nord de l'église. La fonction des bâtiments autour du cloître n'est pas connue avant le 17^e ou 18^e siècle. Or certaines fonctions ont pu perdurer de la fin du Moyen Âge au 17^e siècle¹⁶². Le bâtiment occidental comprenait, à la fin du Moyen Âge, les parloirs et

¹⁶² " L'emplacement des Cordeliers est borné d'un côté par la rue des Charettes, d'un côté par rue du Fardeau et fabrique de la Seine, d'un bout la rue des Cordeliers, rue Saint-Étienne et quelques propriétés particulières rue des Iroquois [...] Il s'étend sur environ 2 270 toises de superficie [...].

1^{re} section : L'église est longue de 31,5 toises et large de 10 toises de pieds de largeur. Un bâtiment se trouve le long de la rue des Cordeliers, entre le péristyle de l'église et le parloir et un bâtiment au nord qui est une ancienne construction. Au rez-de-chaussée, premier étage : magasins, deuxième et troisième étage : cellules des religieux, bibliothèque. Ce bâtiment mesurait 19 toises 4 pieds de longueur, 5 toises 2 pieds de largeur. Un bâtiment est apposé à celui-ci. Au rez-de-chaussée se trouve une partie de la sacristie et des magasins. Au premier étage : les cellules des religieux. Ce bâtiment mesure 18 toises 4 pieds de longueur, 4 toises 4 pieds de largeur. Un troisième bâtiment est parallèle à l'église entre le cloître et le jardin. Au rez-de-chaussée se trouvent le réfectoire et la salle d'assemblée. Au premier étage se trouvent dans les cellules des religieux au premier étage. Il mesurait 29 toises 4 pieds de longueur. Le cloître a une forme de losange, circonscrit par l'église et les bâtiments ci-dessus. Il s'étendait

sans doute quelques magasins. Cette aile s'élevait sur environ trois étages indiquant probablement la nécessité de rassembler plusieurs fonctions dans un même édifice. Les dortoirs étaient situés au deuxième et troisième étage de ce bâtiment. D'après le procès-verbal de 1790, le réfectoire et le chapitre se trouvaient au rez-de-chaussée du bâtiment septentrional : cette disposition prévalait sans doute au Moyen Âge. Le rez-de-chaussée de l'aile orientale comprenait la sacristie. Au premier étage de ces deux bâtiments étaient les dortoirs des religieux.

Les dépendances étaient disposées au nord du carré claustral. Les cuisines, voisines du réfectoire, se trouvaient certainement dans le bâtiment longeant la rue du Temple. Dans la partie supérieure du couvent des Franciscains se trouvaient leur jardin et d'autres dépendances. Une infirmerie y est construite au 17^e siècle à laquelle était attenante une chapelle (Beaurepaire, 1902 : 470).

Les Franciscains avaient aménagé, sur les terrains acquis aux 13^e et 14^e siècles, leurs latrines. Ils y accédaient par un pont édifié au 14^e siècle. Plusieurs habitations avaient été construites contre les murs des latrines conduisant à d'innombrables conflits.

Plusieurs espaces accueillait les sépultures de religieux et de laïques. Les religieux se faisaient inhumer dans l'église ou le chapitre. Aucun acte ne permet de localiser le cimetière des religieux : ce dernier se trouvait certainement dans le préau (Levieux, 2013 : 99-100).

sur une surface de 348 toises 2 pieds de superficie. Il comprend un jardin et un préau " (A.D.S.M. 1 QP 1167). Le reste des sections ne localise pas précisément les bâtiments et n'en donne pas la fonction.



Figure 14.18 : Franciscains, topographie à la fin du Moyen Âge.

- 1. RDC : parloir, magasins ; 1^{er} étage : magasins ; 2^e étage : dortoir ; 3^e étage : dortoir, bibliothèque ; 2. RDC : réfectoire, chapitre ; 1^{er} étage : dortoir ; 3. RDC : sacristie, magasins ; 1^{er} étage : dortoir ; 4. Cloître ; 5. Latrines ; 6. RDC : Cuisine ; 7. Dépendances non précisées. ; 8. Cours d'entrée**

Sources et bibliographie

❖ **Sources** : Le fonds des Franciscains aux Archives départementales de Seine-Maritime comprend les titres de fondation les plus importants (A.D.S.M. 35 H 2-35 H 10). La vie du couvent est particulièrement bien documentée pour la période moderne, et plus largement celle des Cordeliers de l'observance pour la province dite de France parisienne (A.D.S.M. 35 H 16-35 H 26). L'ensemble des couvents de franciscains de la province y est représenté, de Granville à Sainte-Marie-aux-Mines, mais également les autres couvents relevant de l'obédience franciscaine (ordre de Sainte Claire, ordre de l'Annonciade ; 35 H 23-35 H 25). Plusieurs dossiers concernant la crise de l'ordre et les tentatives de réforme dans les vingt dernières années de l'Ancien Régime sont conservés. On trouve également plusieurs pièces sur les confréries qui représentaient en grande partie les marchands rouennais (A.D.S.M. 35 H 40-35 H 42). Plusieurs registres sur la comptabilité du couvent sont conservés, mais ils concernent tous la période moderne (A.D.S.M. 35 H 43-35 H 63). Quelques pièces sur les latrines ou sur le couvent sont conservées pour la période médiévale (A.D.S.M. 35 H 64 à 35 H 65).

Le couvent des Franciscains apparaît sur tous les plans de Rouen. Il a fait l'objet de multiples restitutions pour la période moderne (Fig. 14.19-14.20). Néanmoins, ces plans apportent peu de renseignements sur la topographie à la fin du Moyen Âge. On dispose d'une photographie de l'église après les bombardements de 1944 (Fig 14.1).

Seule la première implantation des Mendians a fait l'objet d'une opération archéologique. La fouille de sauvetage de 1991 faite par le Service régional d'Archéologie de Haute-Normandie, et plus spécialement par Paola Caldéroni et Dominique Pitte, a mis au jour les fondations d'une partie de la chapelle Saint-Marc ainsi que le mur de clôture sud du clos Saint-Marc.

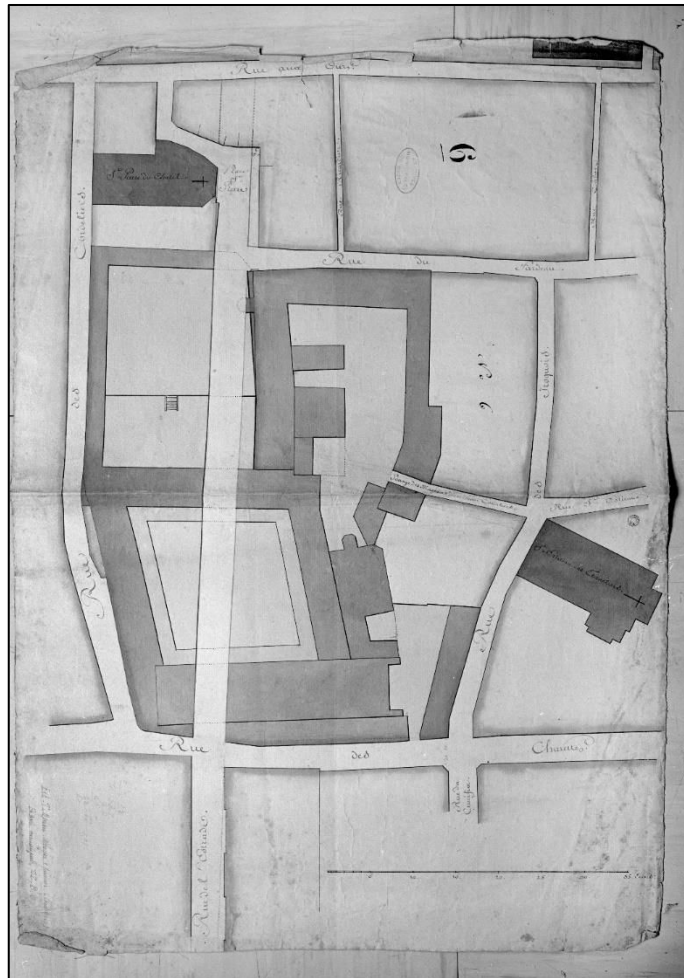


Figure 14.19 : Plan des Cordeliers, 18^e siècle (S.R.I.P.H.N. Cliché 80761397X : Couvent de Cordeliers, Miossax Y., 1980).

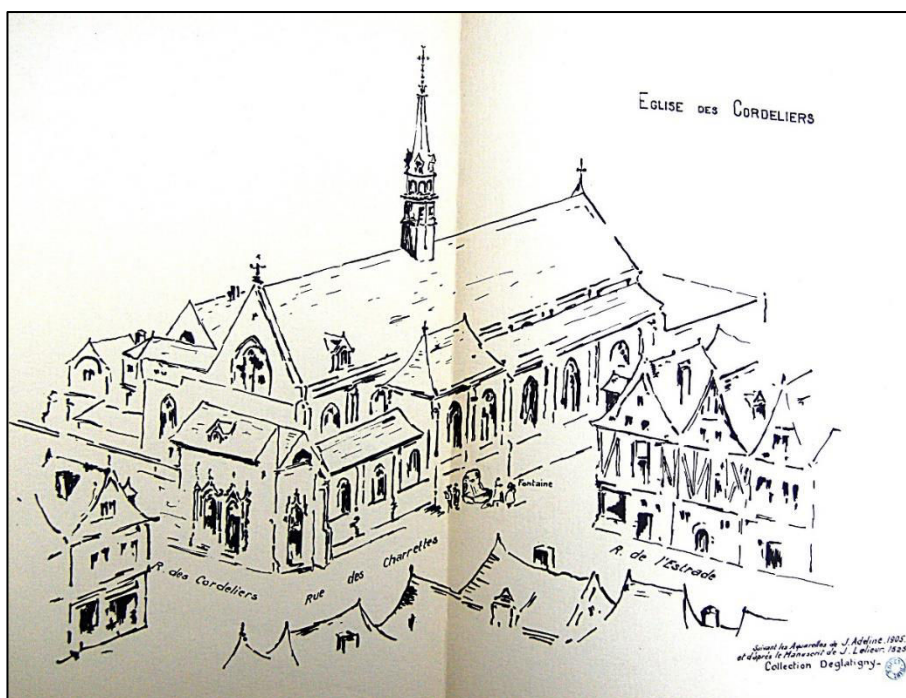


Figure 14.20 : Couvent des Franciscains par Edgard Naillon.

❖ **Bibliographie :**

- Beaurepaire, C. de R., 1902. Notes sur l'emplacement du couvent des Cordeliers, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 12, pp. 460–487.
- Cochet, J.B.D., 1871. *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*. Paris : Imprimerie nationale.
- Delisle, L. (Éd.), 1978. *Cartulaire normand de Philippe Auguste, Louis VIII, Saint Louis et Philippe le Hardi*. Genève : Mégariotis Reprints.
- Delsalle, L.-R., 2007. *Rouen à la Renaissance sur les pas de Jacques Le Lieur*. Rouen : Librairie L'Armitière.
- Farin, F., 1731. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Sixième partie. Contenant la suite des prieurez, & toutes les autres communautés religieuses. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite*. Rouen : Louis Du Souillet.
- Hasquenoph, S., 2009. *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours*. Seyssel : Champ Vallon.
- Lanfry, G., 1945. L'église des Cordeliers, *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, 1939–1945, p. 115.
- Tabbagh, V., 2006. *Gens d'Église, gens de pouvoir : France, XIII^e-XV^e siècle*. Dijon : Éd. universitaires de Dijon.
- Volti, P., 2003. *Les couvents des ordres mendiants et leur environnement à la fin du Moyen Âge : le nord de la France et les anciens Pays-Bas méridionaux*. Paris : CNRS éd.

4. Communautés d'inspiration érémitique

Notice 15 : Monastère de la Chartreuse

Dénomination de l'établissement : Monastère des Chartreux, Chartreuse de la Rose, Monastère Notre-Dame de la Rose.

Date d'apparition : 1384.

Date de disparition : 1682.

Références cadastrales

- **cadastre de 1827** : 1^{ère} section, 8^e feuille ; parcelles 1152-1188.

- **cadastre actuel** : Feuille MB ; Parcelles 41, 77, 79-81, 95.

Adresse actuelle : Rue de la Petite Chartreuse.

Adresse sur le cadastre de 1827 : Rue de la Petite Chartreuse.

Conservation : Menacée. Un ancien séchoir (Fig. 15.6 et 15.7).

Usage actuel des bâtiments : Public. Salle des fêtes.

Monastère de la Chartreuse de la Rose

❖ **Ordre** : L'ordre des Chartreux, le plus important des ordres érémitiques, bénéficie dès ses débuts d'une grande popularité. Cet ordre est fondé en 1084 par saint Bruno au cœur du massif de Chartreuse dans le Dauphiné. Bruno, né vers 1030 au sein d'une famille de petite noblesse de Cologne dans l'Empire germanique, suit des études de théologie. Il fut un temps chanoine de Saint-Cunibert à Cologne avant d'enseigner à l'école épiscopale de Reims entre 1057 et 1075. Sa carrière le destinait au siège archiépiscopal mais le religieux s'enfuit brusquement avec six compagnons attirés, comme lui, par une vie de solitude et de silence (Hasquenoph, 2009 : 297). Après quelques mois d'errance, les religieux s'installent dans les montagnes du Dauphiné dans le vallon de Chartreuse. Soutenus par l'évêque de Grenoble Hugues de Châteauneuf, Bruno et ses disciples bâtissent un monastère blotti au pied du Grand Som. Les premiers Chartreux sont particulièrement isolés du reste du monde. Ils souhaitent éviter tout contact avec l'extérieur. Les laïcs ne peuvent acquérir une parcelle de terrain ou construire dans l'espace des religieux. Ils refusent aux femmes le droit de passage, exproprient les tenanciers du voisinage et les obligent à emprunter des chemins éloignés du monastère. Une seconde maison est fondée en France en 1115 à Portes, dans l'Ain. Plusieurs ermitages sont fondés au 12^e siècle avec une prédominance pour le sud-est de la France. Au 12^e siècle, trente-six monastères de Chartreux sont édifiés, principalement sur des sites isolés. Le même nombre de maisons est fondé au 13^e siècle. En 1256, l'ordre des Chartreux compte en France cinquante-six maisons. L'ordre est totalement approuvé par Rome le 2 septembre 1171.

Au 14^e siècle, les Chartreux s'installent de plus en plus fréquemment en milieu urbain, ou tout du moins, se rapprochent de la ville. La première maison implantée dans une zone urbaine est la Chartreuse Vauvert de Paris fondée en 1257. Ce monastère cartusien de Paris attire de nombreux moines et nécessite un aménagement en Chartreuse double. Cette fondation marque un tournant important dans l'histoire de la Chartreuse et souligne une évolution caractérisée par un enracinement urbain et la création de Chartreuses doubles (Hasquenoph, 2009 : 299). Le 14^e siècle n'est pas seulement une période de transition voyant les Chartreux s'installer de plus en plus dans la ville, il est également le siècle d'or des fondations cartusiennes (création de cent sept maisons religieuses). Le nombre de fondations cartusiennes diminue au siècle suivant (création de quarante-six maisons religieuses).

La règle de l'ordre n'est pas rédigée par saint Bruno mais par le cinquième prieur de la Grande Chartreuse, dom Guigues (1109-1136). Ce dernier élabore les Constitutions ou

Consuetudines de l'ordre en 1127. Les religieux ne sont pas soumis aux évêques locaux mais relèvent directement du pape. En 1381, le pape Clément VII confirme l'exemption de l'ordre et le place sous l'autorité et la sauvegarde du Saint-Siège.

La base de la spiritualité cartusienne est l'obéissance au supérieur. Cette obéissance s'exprime par une austérité intégrale. Le silence, l'ascèse et le contact avec la nature sont les principales expressions de la spiritualité cartusienne. Le silence est total. Les moines communiquent uniquement par les inscriptions sur *tabula* ou par signe. Ce silence est vécu jusque dans l'anonymat puisque les tombes des religieux ne portent aucun nom et les registres de la communauté ne sont pas signés. Leur mode de vie nécessite un endroit favorable au recueillement et donc souvent en lien avec la nature. Les premiers ermitages sont donc édifiés en flanc de montagne ou en fond de vallée. Chaque semaine les moines effectuent une promenade d'environ trois heures appelée le "spaciement", s'effectuant dans les termes des moines, distincts des termes des possessions correspondant à l'ensemble du domaine (Hasquenoph, 2009 : 301). L'ascèse quotidienne, précisée dans la règle, est stricte : silence perpétuel, interruptions régulières du sommeil pour la célébration des offices, maigre alimentation¹⁶³, usage interdit du linge, utilisation de linceuls de laine, port d'un cilice de jour comme de nuit.

Les Chartreux sont des contemplatifs vivant leur idéal dans la stabilité la plus totale. La vie conventuelle se déroule autour du petit cloître alors que la vie solitaire se concentre autour du grand cloître où se répartissent les cellules. Ces cellules sont généralement au nombre de douze¹⁶⁴. Outre ces douze religieux, le monastère comprenait souvent seize frères convers et le supérieur du monastère. Chaque religieux vit dans un ermitage constitué d'une maison à étage, d'un jardin et d'un promenoir. Ces maisons longent les galeries du cloître et sont disposées aux quatre coins des bâtiments monastiques et non regroupées comme dans les communautés cénobitiques. La communication entre les divers ermitages est impossible. Le seul élément que peuvent voir les religieux est le ciel (Hasquenoph, 2009 : 303-304). Les religieux ne reçoivent pas de visites et n'ont pas le droit de sortir du monastère, à l'exception du prier ou du procureur.

Aucune propriété n'est admise en dehors du "désert". Les tâches matérielles sont confiées à des frères convers ou à des serviteurs. Les moines travaillent seuls dans leurs ateliers jouxtant leur maison. Ils pratiquent essentiellement l'artisanat mais peuvent aussi s'occuper de jardinage

¹⁶³Les religieux n'ont pas le droit de manger de viande, prennent un seul repas par jour fait de pain et d'eau le lundi, mercredi et vendredi.

¹⁶⁴Le nombre de douze fait référence aux douze apôtres suivant le Christ.

dans leurs jardins individuels. Ils s'adonnent également à des travaux intellectuels telle la copie de manuscrits mais ceci de façon individuelle.

❖ **Origine du couvent** : La place où est construit le monastère primitif appartenait vers le milieu du 14^e siècle à Jean de Valricher et à un certain Jean le Vilain. Le cartulaire des Chartreux précise qu'en ce " lieu [il] avoit quant il vint en leur mains deux manoirs qui ont esté destruitz pour faire leur édifice des quelx lun avoit esté et estoit dancessourie a Jehan du Valricher. Icellui assiz en la parroisse et aumosne croisiée de la magdelene de Rouen. Et l'autre assis en la mairie et lan lieue de Rouen et est en la parroisse Saint Hilaire " (A.D.S.M. 27 HP 2). Par conséquent, la donation de cette place a entraîné la destruction de deux hôtels appartenant à des bourgeois rouennais¹⁶⁵. Jean de Valricher avait acquis tout l'emplacement où se situait l'enclos primitif en achetant sa part à Jean le Vilain pour la somme de " six vins livres tournois ". Jean de Valricher vend cette place à l'archevêque Guillaume de Lestrangle. L'enclos d'environ dix acres et demi est " assis entre une voye qui va du moulin Robeic des champs au petit nidequien et la riviere daubete tout au long dun coste et la ruelle qui maine de Robec audit nidequien tout au long dautre coste dun bout au chemin sur Robec et dautre bout audit nidequien " (A.D.S.M. 27 HP 2).

Les Chartreux sont appelés à Rouen en 1384 par l'archevêque Guillaume de Lestrangle, un haut et puissant dignitaire ecclésiastique parrain de Charles, frère du roi de France. L'archevêque affirme avoir fondé ce couvent en " une place de notre territoire appelée le Nid-de-Chien, en un certain manoir qui appartenait ci-devant à Jean de Val-Richer et Jean Levillain, ledit manoir avec la chapelle et les autres édifices qu'on y voit y compris un grand jardin qui est tout proche ladite place, borné d'un côté la rivière de Robec, d'un bout le chemin qui va du Nid-de-Chien à Saint-Hilaire, avec tous les prez, terres, viviers, arbres et autres choses " (A.D.S.M. 27 HP 94).

❖ **Site d'implantation** : Le monastère des Chartreux est édifié au hameau du Nid-de-Chien (paroisses Saint-Hilaire et Saint-Gilles-de-Repainville), au pied du mont Sainte-Catherine. Le monastère est donc implanté dans la vallée de l'Aubette et est véritablement en

¹⁶⁵ Jean de Valricher fait partie des familles aristocratiques de la ville de Rouen au Moyen Âge. Les Val Richer accédèrent à la mairie de Rouen en 1232 et détinrent huit fois cette charge au cours du 13^e siècle. Les Val Richer prennent de nombreuses fermes urbaines. En 1277, Vincent du Val-Richer, ancien maire de Rouen, devient bailli de Caux. Cette grande famille rouennaise détient des biens disséminés dans toute la ville ainsi que la plupart des moulins sis sur l'Aubette et sur le Robec. Cette famille, dont est issu Jean de Valricher, a donc réussi au 13^e siècle à édifier une fortune foncière importante afin d'asseoir leur puissance (Sadourny, 1984 : 84-85).

contact avec la nature comme le préconise la règle cartusienne. Ainsi, le lieu où s'installent les religieux est borné par des cours d'eau (le Robec et l'Aubette), par des chemins ruraux ainsi que par des prés, terres, viviers et arbres. Ce site correspond parfaitement au mode de vie adopté par les premiers Chartreux. Le caractère rural de l'emplacement et sa position au pied d'une colline sont d'ailleurs plus caractéristiques des monastères cartusiens édifiés dans les premières décennies de l'ordre que des monastères construits au 14^e siècle (Fig. 15.1). En effet, au 14^e siècle, les monastères des Chartreux sont généralement construits près de la ville. Ainsi, la Chartreuse de Paris, première implantation urbaine, est située dans le faubourg Saint-Michel à proximité de l'enceinte urbaine (Fig. 15.2). Or, le site des Chartreux de Rouen est assez éloigné de la ville close (environ 1 kilomètre). Il semble concilier la proximité de la ville caractéristique des implantations du 14^e siècle et le contact avec la nature prônée par les premières Chartreuses (Fig. 15.3).



Figure 15.1 : Environnement de la Chartreuse sur la carte de Cassini (1787).

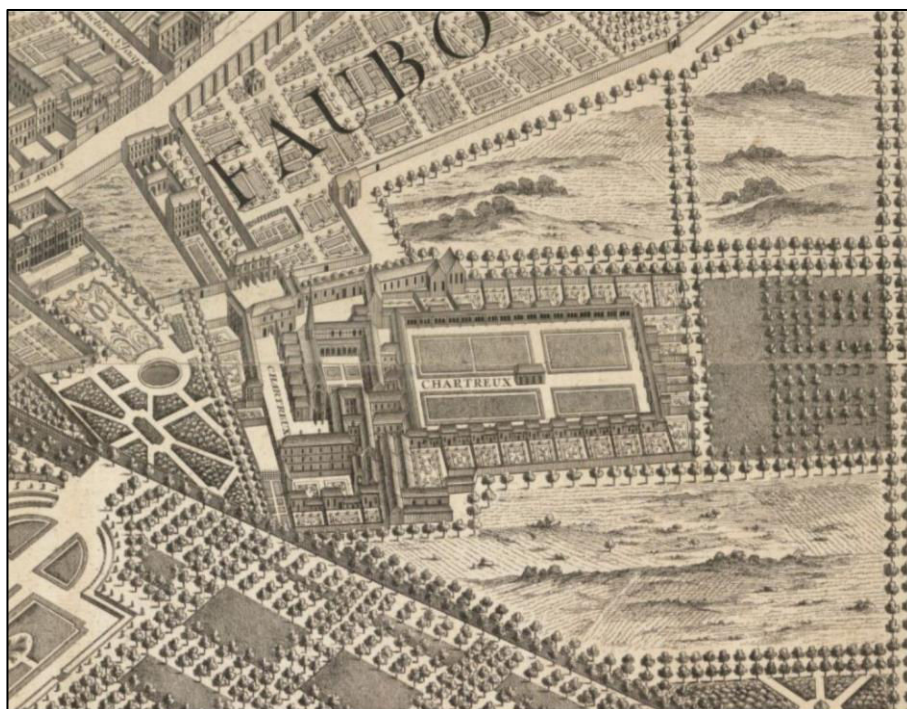
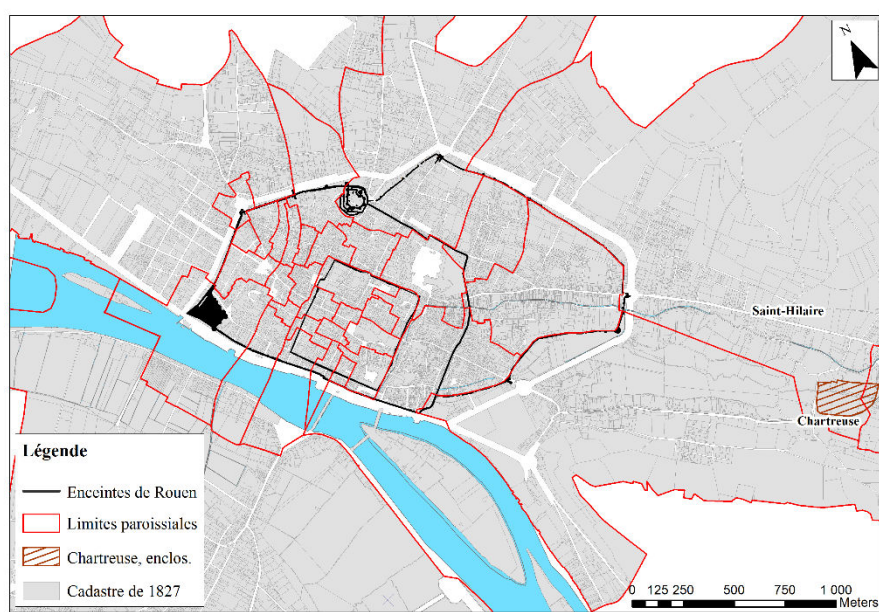


Figure 15.2 : La Chartreuse de Paris sur le plan Turgot (1739).



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 15.3 : Site d'implantation de la Chartreuse de la Rose.

❖ **Développement de l'enclos et modification de l'espace** : Les sources ne font pas état d'une extension de l'enclos postérieurement à la fondation du monastère. Or, la déclaration des biens de 1688 fait état d'un enclos de 18 acres (soit 7,5 ha) "tenant d'un côté les dites 18 acres de terre et le jardin devant leur porte qui estoit leur basse-cour, autre [...]; la rivière de Robec, d'autre à un sentier qui va à Bonsecours, d'un bout à la rivière d'Aubette et la rue qui va au moulin et d'autre bout au chemin de Bonsecours" (A.D.S.M. 27 HP 4), alors que l'enclos

primitif possédait une surface de dix acres et demi (soit 4,5 ha) (Fig. 15.4-15.5). Les religieux ont donc agrandi leur enclos d'environ sept acres du 14^e siècle au 17^e siècle. Cette extension s'est probablement effectuée à l'ouest ou au sud puisque l'enclos est borné au nord par le Robec et à l'est par une branche de l'Aubette.

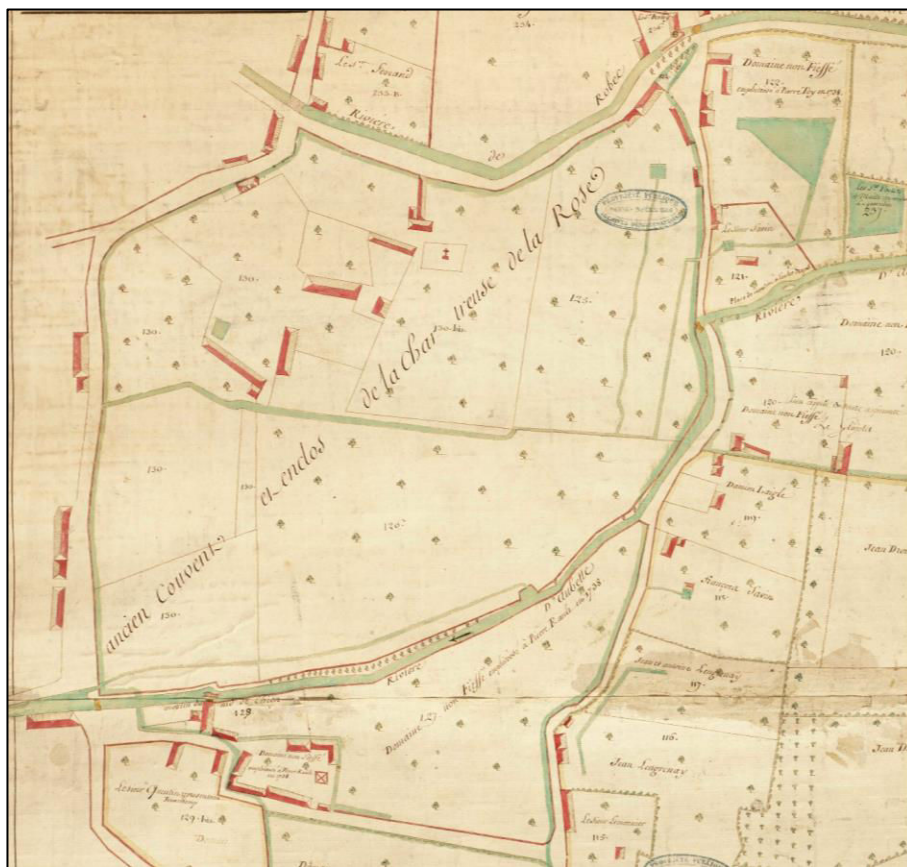
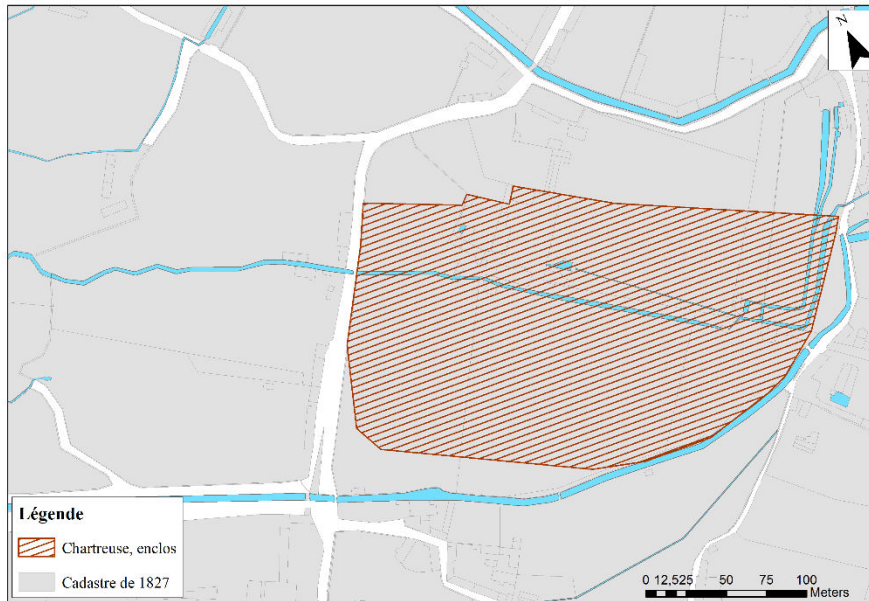


Figure 15.4 : Enclos des Chartreux sur le " plan géométrique de la baronnie et haute justice de la Fontaine Jacob appartenant à Messieurs les religieux Chartreux " dressé en 1787.



Auteur : Lise Levieux, 2018

Figure 15.5 : La Chartreuse de la Rose, restitution de l'enclos du 15^e siècle.

❖ **Présentation des vestiges :** Il ne reste pratiquement aucun vestige de la Chartreuse de la Rose. Seuls un séchoir et des portions de l'enceinte sont encore en élévation (Fig. 15.6 et 15.7).



Figure 15.6 : Photographie du séchoir, dernier vestige du couvent des Chartreux (S.R.I.P.H.N. Cliché 8176711X : Couvent des Chartreux, Miossec, 1981).



Figure 15.7 : Le mur d'enceinte (www.patrimoines-rouen-normandie.fr).

Le bâtiment encore en élévation a été étudié en 1982 par Jean Gosselin (Gosselin, 1982). Ce bâtiment est orienté d'est en ouest (Fig. 15.6) et ses dimensions internes sont de 12,53 m de long et de 7,85 m de large. Ces murs, épais d'environ 0,70 m, s'élevaient sur 4 m. Sur le mur oriental apparaît un ancien fenestrage mesurant 3 m à la base. Son ébrasement vers l'intérieur est prolongé, à la base, par un ressaut s'étendant sur toute la largeur du bâtiment. Des moulurations encadrent ce qui reste de cette fenêtre (Gosselin, 1982 : 2). De part et d'autre de cette fenêtre avaient été percées deux petites fenêtres situées à 2 m au-dessus du ressaut. La fenêtre de gauche présentait encore quelques traces de peinture polychrome. Une niche apparaît également sur ce pignon oriental. Située à 1,40 m au-dessus du sol, elle aurait pu servir à abriter une statue. Sur le pignon occidental se trouvait l'entrée actuelle du bâtiment. À l'est de la porte centrale, une porte postérieure au bâtiment d'origine, haute de 1,50 m et large de 1,15 m était utilisée pour accéder à la chapelle des femmes (Fig. 15.7). Elle est surmontée d'un linteau de bois et d'un arc en plein cintre décoratif. On observait, à l'ouest de la porte centrale, deux fenêtres. La première, large de 0,72 m, comporte un linteau de bois à l'intérieur et une demi-pierre tombale à l'extérieur. La deuxième, de mêmes dimensions que la première, possédait un linteau de pierre.

Le mur méridional est percé en son milieu d'une porte ancienne avec un arc en plein cintre. Un linteau de bois réduit en hauteur l'ouverture d'un tiers (Fig. 15.8). La partie supérieure de cette porte est murée. Le mur nord est percé de cinq ouvertures d'une hauteur moyenne de 1 m sur 0,65 m de largeur (Fig. 15.9). Deux de ces fenêtres en ogives étaient dans la partie

supérieure du mur et trois étaient dans sa partie inférieure. Les fenêtres basses sont à 0,70 m du sol. À l'ouest de ces fenêtres se trouve une structure murée sous un linteau droit en pierre. Haute de 1,55 m et large de 1 m, cette structure était probablement une porte dont les piédroits et le linteau étaient moulurés. Le long du mur extérieur nord subsistaient sept corbeaux situés à 0,84 m au-dessus des trois fenêtres du bas. Ces derniers faisaient saillie sur 0,30 m.



Figure 15.8 : Bâtiment de la Chartreuse, façade méridionale (S.R.I.P.H.N. Cliché 8176711X : Couvent des Chartreux, Miossec, 1981)..



Figure 15.9 : Bâtiment de la Chartreuse, façade septentrionale (Delsalle, 1983 : 31).

Plusieurs sondages ont été réalisés dans ce bâtiment et ont mis au jour plusieurs dalles en mortier de tuile. Les niveaux mis au jour sont datés du 17^e siècle. Seuls un fragment de verre à vitre blanc et un fragment de vase à fond plat glaçuré à l'intérieur comme à l'extérieur dataient

du 14^e siècle ou du 15^e siècle (Gosselin, 1982 : 5). L'étage le plus ancien était pavé de petits carreaux datant probablement soit de l'époque de Guillaume de Lestrangé, soit de la fin du 14^e siècle. " Le pavage intérieur soigné, les traces de peinture murale au niveau de ceux-ci et de peinture polychrome sur l'ébrasement de deux petites fenêtres flanquant le grand fenestrage gothique du pignon et des fiches de fer très oxydées trouvées dans les murs pouvant fixer des lambris font penser à une salle d'utilisation noble " (Gosselin, 1983). Ce bâtiment a pu abriter le réfectoire ou le chapitre de la communauté.

Le mur de clôture est réalisé en moellons harpés régulièrement de pierres calcaires (Fig. 15.7).

L'église est détruite au 17^e siècle. Cependant, le dessin de Jacques Le Lieur apporte de nombreux détails sur l'architecture de cette église au début du 16^e siècle (Fig. 15.10). L'église conventuelle comprenait six travées. Un transept, ou peut être une chapelle, se greffait à la seconde travée. Cette église à chevet plat était dotée de grandes baies à lancettes géminées en arc surbaissé. À la croisée du possible transept et de la nef s'élançait un clocher circulaire prolongé par une flèche.

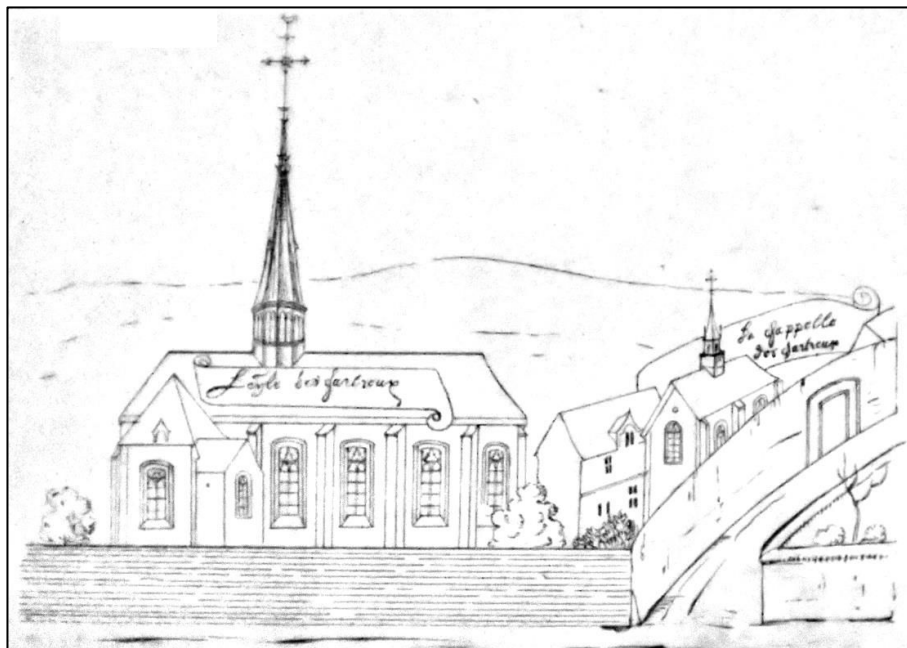


Figure 15.10 : L'église de la Chartreuse en 1525 (dessin Jules Adeline).

La chapelle Saint-Hugues, accessible aux femmes, est également représentée sur le dessin de Le Lieur. Situé à proximité d'une des portes d'entrée de l'enclos des Chartreux, cet édifice à seulement deux travées paraît moins imposant que l'église. Cette chapelle comportait un clocheton carré bien moins élancé que la cloche de l'église.

Le Lieur dessine un autre bâtiment que Lucien-René Delsalle identifie comme l'un des hôtels présents dans l'enclos lorsque celui-ci est donné à Guillaume de Lestrange (Delsalle, 2007 : 310). Cela semble tout à fait impossible puisqu'il est affirmé dans le chartrier compilé en 1505 que ces deux manoirs avaient " este détruitz pour faire [les] édifice [s] [des chartreux] " (A.D.S.M. 27 HP 2, f° 8).

❖ **Dispositions internes** : Dans l'acte de fondation, Guillaume de Lestrange prévoit la construction de treize cellules (A.D.S.M. 27 HP 94). Dès que celles-ci sont construites, treize religieux y sont envoyés. Bien que les hôtels de Jean de Valricher et Jean le Vilain soient détruits, certaines dépendances sont probablement réutilisées par la communauté. Les travaux débutent en 1385. À la mort de Guillaume de Lestrange en 1388, les cellules et l'église sont encore inachevées. Dans un acte du 13 février 1404, les religieux affirment que l'archevêque est " allez de vie a trespasement avant l'accomplissement des édifices et autres choses nécessaires qu'il avoit promis faire en ladite maison " (A.D.S.M. 27 HP 2). Ils affirment la même année que l'archevêque a " fait construire tout de neuf leur église et autres édifices au lieu auquel ils habitent " (A.D.S.M. 27 HP 2, f° 1). L'église n'est malheureusement pas achevée avant la mort de l'archevêque. Seul un dixième de la somme nécessaire à la construction de l'église, soit deux mille livres, est donné du vivant de l'archevêque. Le testament de l'archevêque prévoit de donner le reste. D'après une chronique anonyme, la maison des Chartreux fut achevée en 1392¹⁶⁶.

Ainsi, à la fin du Moyen Âge, le monastère des Chartreux comprenait déjà l'église conventuelle, les cellules des ermites et peut-être quelques bâtiments supplémentaires (Fig. 15.11-15.13). L'église était disposée au nord de l'enclos longeant la muraille septentrionale d'est en ouest. La chapelle Saint-Hugues, probablement édifiée au cours du 15^e siècle, se situe à l'ouest de l'église conventuelle et longeait également la muraille septentrionale de l'enclos. Quelques dépendances et bâtiments conventuels étaient déjà disposés au sud de l'église mais le nombre et l'importance de ces édifices sont probablement moins élevés que sur le plan de la Chartreuse du 17^e siècle (Fig. 15.12). Un point mérite d'être débattu au sujet de l'existence ou non du grand cloître. En effet, la quittance de 1557 donnée dans le but de construire le cloître des Chartreux amène à penser qu'il n'en existait pas auparavant. Or, s'il n'existait pas de cloître, on imagine mal autour de quoi ont pu être édifiées

¹⁶⁶ " L'an mil trois cens quatre vingtz cinq. Révérend père en Dieu feu Guillaume de Lestrangez, archevesque de Rouen commença et fonda la maison des chartreux lez Rouen et sept ans passes l'acheva qui fut l'an mil trois cens III^{XX} et douze " (Héron, 1900 : 75).

les cellules des ermites à la fin du 14^e siècle. L'hypothèse est que le grand cloître autour duquel sont disposées les cellules existait dès la fin du 14^e siècle et par conséquent, que la quittance de 1557 a peut-être servi à édifier le petit cloître au sud de l'église (Fig. 15.12). En somme, la partie orientale du couvent dessinée au 17^e siècle était probablement déjà en place à la fin du Moyen Âge (Fig. 15.12). Treize cellules étaient disposées autour du grand cloître sur ses côtés nord, est et sud. Ces cellules étaient séparées les unes des autres par des bâtiments empêchant le contact entre les ermites. Chaque ermitage était composé d'un édifice principal et de deux séries de bâtiments, la première série sépare les différentes cellules entre elles, la deuxième série sépare l'ermitage du grand cloître (Fig. 15.12). Chaque ermitage disposait d'un grand jardin. À l'angle nord-ouest du grand cloître se situait le cimetière des Chartreux probablement utilisé dès les débuts du monastère (Fig. 15.11- 15.13).



Figure 15.11 : Disposition des bâtiments de la chartreuse de la Rose au 18^e siècle.

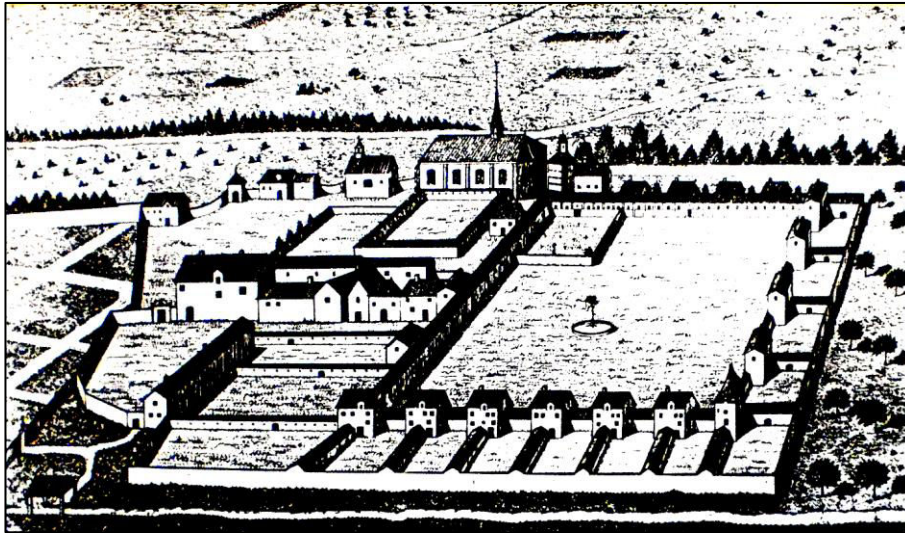


Figure 15.12 : Chartreuse de la Rose. Chartreuse de Notre-Dame de la Rose (C. Rosae Beatae Mariae).

Les bâtiments à l'ouest sont probablement ajoutés au 15^e siècle ou au 16^e siècle (Fig. 15.12). Le cloître au sud de l'église est édifié au 16^e siècle. Les bâtiments conventuels au sud de ce cloître sont certainement édifiés durant le même siècle. Deux cellules sont ajoutées aux treize cellules d'origine. La vue cavalière indique que l'on pouvait entrer dans le monastère soit par une porte percée à l'ouest dans la muraille septentrionale, soit par une porte également percée à l'ouest dans la muraille méridionale. Cette disposition n'est pas étonnante. La porte septentrionale permettait d'accéder à la chapelle Saint-Hugues ouverte aux femmes. La porte méridionale permettait aux serviteurs et aux convers d'entrer et de sortir du monastère. Ces portes sont éloignées du grand cloître et des cellules des religieux. La partie occidentale était donc principalement l'espace des frères convers et des serviteurs du monastère. Les bâtiments au centre de cet espace étaient donc probablement à destination des frères convers. L'enceinte présente sur le dessin de Le Lieur existait pour les murailles septentrionale, orientale et méridionale dès le 15^e siècle (Fig. 15.10). En revanche, la portion occidentale est probablement édifiée lorsque le monastère est à son extension maximum certainement au 16^e siècle.

Cependant, le manque de sources relatives aux bâtiments des Chartreux nous empêche d'apporter davantage de précisions sur la disposition des bâtiments du 14^e siècle à la fin du 16^e siècle. En revanche, le procès-verbal de visite du 16^e siècle est particulièrement éloquent au sujet de la disposition des bâtiments : " Nous nous sommes transportez dans l'église de ladite chartreuse que nous avons remarqué estre de la longueur de six-vingt pieds et de vingt-cinq pieds de largeur ou environ (40 m x 8,5 m) ; et que, pour entrer de la nef dans le chœur, il y a une porte, aux deux costez de laquelle il y a deux chapelles [...] De ladite église nous sommes entrez dans la sacristie, de 12 à 15 pieds en carré, où nous avons veu de grandes armoires dans

lesquelles sont les ornements servant à la célébration des offices divins. Ce fait, nous sommes entrés dans le petit cloître qui est lambrissé et autour duquel il y a des tableaux et vitres peintes à fresque, où est représenté les vies et miracles de plusieurs hermites, dans lequel cloître nous avons remarqué deux portes, une pour entrer dans le chapitre où il y a un autel et lambrissé autour avec des bancs ; et l'autre porte est pour entrer dans deux petites chapelles. De là nous sommes entrez dans un grand cloître en carré, autour duquel sont les cellules des chartreux et avons remarqué qu'un costé dudit cloître il y a un préau dans lequel est le cimetière où l'on enterre les religieux chartreux... Nous avons remarqué qu'il y a, à l'entrée de ladite chartreuse, une chapelle où il y a trois autels, où les femmes entendent la messe : tous les lieux saints et réguliers, ainsy que tous les bâtiments de la dite chartreuse, nous avons trouvés estre en bon estat et bien entretenus " (A.D.S.M. 27 HP 4).

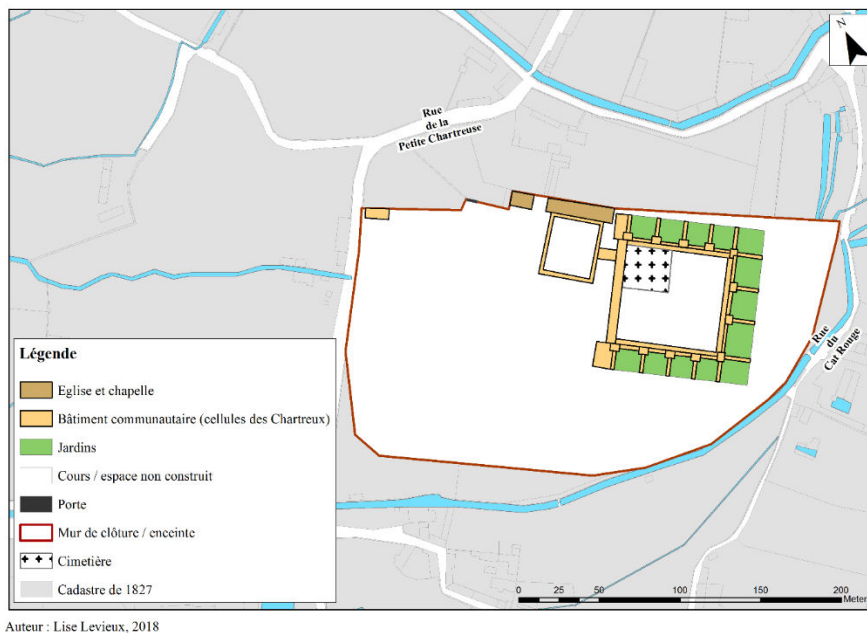


Figure 15.13 : Disposition des bâtiments de la Chartreuse à la fin du Moyen Âge.

❖ **Histoire** : Le monastère des Chartreux a une histoire mouvementée. Les religieux ne profitent pas longtemps de leur monastère édifié à la fin du 14^e siècle. En juillet 1418, le roi Henri V (1413-1422) décide de mettre le siège devant Rouen. Le monastère des Chartreux, probablement jugé trop éloigné de la ville pour être utilisé par l'ennemi, ne fut pas démoli à la suite de la destruction des faubourgs demandée par Isabeau de Bavière. Cependant, les Chartreux doivent laisser leur monastère à Henri V qui, d'après plusieurs chroniques, y logea

durant le siège de la ville¹⁶⁷ (31 juillet 1418-19 janvier 1419) (Delsalle, 1983 : 22). Les religieux sont certainement restés sur place, mais ils furent contraints de mettre à la disposition du roi l'appartement situé au lieu le plus éminent anciennement réservé à l'archevêque Guillaume de Lestrangle. La clôture du monastère fut bafouée durant six mois environ : capitaines et sergents anglais devaient entrer dans ce monastère. Des négociateurs entrent également dans l'enceinte des Chartreux : parmi eux, le cardinal des Ursins, légat pontifical, venu au monastère pour négocier une trêve avec le souverain anglais. Abritant l'ennemi, le monastère subit les assauts des Rouennais réussissant plusieurs fois à atteindre les murs de la Chartreuse. Cependant, épuisés, les Rouennais s'avouent vaincus et laissent la ville à Henry V. C'est dans le monastère des Chartreux que se déroule la remise des clefs de la ville de Rouen au roi anglais¹⁶⁸. Henri V montra sa reconnaissance aux religieux en leur accordant dès le 1^{er} février 1419 des lettres de protection (Delsalle, 1983 : 22). Le reste du 15^e siècle se déroula sans encombre. Les religieux font probablement quelques réparations à leurs édifices : l'hébergement des troupes anglaises a en partie dégradé le monastère.

Pendant près de deux siècles, les Chartreux vont enfin pouvoir vivre dans la contemplation et la prière. En somme, le fonctionnement du monastère se déroule sans obstacle jusqu'au milieu du 16^e siècle. Le 17 mai 1562, jour de la Pentecôte, les religionnaires rouennais pillèrent la vallée de Darnétal. Le lendemain, " jour de lundy, ils retrouvèrent et pillèrent et saccagèrent le reste et mirent le feu aux chartreux et à l'église de Repainville et aultres lieux estant prochains dudit Darnestal " (Héron, 1900 : 202-203). De nombreux témoignages confirment la destruction partielle de la Chartreuse de Rouen par les Calvinistes¹⁶⁹. Les religieux reconstruisent à grande peine leur monastère¹⁷⁰. Or, alors que le monastère est presque entièrement rétabli, le siège de la ville par Henri IV interrompt l'essor des Chartreux rouennais. En novembre 1591, le roi français met le siège devant la ville de Rouen. Villars avait pris les mêmes dispositions qu'en

¹⁶⁷ " Le vendredi d'avant la Saint-Pierre, notre Roi, en riche appareil et avec une suite nombreuse, arriva sous les murs de Rouen... Pour lui, il se logea vers l'Est, dans un bâtiment appelé la Chartreuse, avec une nombreuse suite de seigneurs " (Puisseux, 1867 : 132).

¹⁶⁸ " Notre Roi, comme un conquérant, prit séance en habit de cérémonie dans la maison des Chartreux, pour recevoir les clefs de la ville. Messire Guy le Bouteiller et les bourgeois en corps lui apportèrent les clefs et le supplièrent de recevoir leur allégeance. Le roi ordonna à Exeter de recevoir les clefs et d'exercer le commandement de la place... " (Puisseux, 1867 : 132).

¹⁶⁹ " En l'année 1562, le monastère fut détruit et ruyné par les rebelles et séditieux, soy-disant de la prétendue nouvelle religion, vulgairement appelez Huguenotz qui y mirent le feu : et furent bruslés l'esglise, chapelles, grand et petit pillant, tellement que chacun qui vouloit emporter pierre et bois qui y pouvoient resterle faisoit librement et sans empeschement ou contredit. Y eut aussi ung religieux tué, et les autres se retirèrent, les ungs en ceste ville de Rouen, et aultres en aultres lieux, le mieux qu'ils peurent, pour se sauver et éviter la fureur des rebelles ".

¹⁷⁰ Les religieux " mirent grand peine de faire rebastir leur monastère en ce qu'il leur a esté possible, tellement que l'église, la chapelle de l'entrée d'iceluy monastère étoient présentement en bon estat " (Grébeauval, 1900 : 510-511).

1418-1419. Les faubourgs sont rasés, mais la Chartreuse, jugée trop éloignée de la ville, est épargnée. Elle est le centre de nombreuses escarmouches destinées à rompre les lignes de la défense rouennaise établie dans la vallée entre le fort Sainte-Catherine et les remparts. La chronique du siège de 1592 affirme que "l'ennemy escarmouchoit les nostres vers les chartreux" (Delsalle, 1983 : 27-28). À la fin du mois d'avril, Henri IV reçoit des renforts anglais qu'il loge dans le monastère des Chartreux. Les Rouennais sont une nouvelle fois contraints " d'escarmoucher les Anglais logés aux Chartreux... pour découvrir quel nombre ils pouvaient estre " (Delsalle, 1983 : 27-28). Le 20 avril, Henri IV lève le siège de Rouen et libère le monastère des Chartreux. Les Chartreux reconstruisent une dernière fois leur monastère.

En 1667, le cardinal Charles I^{er} de Bourbon fusionne la Chartreuse de Gaillon et le monastère bénédictin de Sainte-Catherine. Les Chartreux de Gaillon s'installent à Petit-Quevilly au prieuré Saint-Julien. Cette fusion a des conséquences redoutables pour la Chartreuse de la Rose. Dès lors, la périphérie de la ville de Rouen est dotée de deux chartreuses. Garder ces deux chartreuses a pu être vu comme un luxe car les deux seront rapidement fusionnées. Il s'agissait ensuite de savoir lequel des deux monastères perdurerait. Les avantages du site des Chartreux de Saint-Julien et les nombreux patronages dont ces religieux bénéficiaient étaient deux arguments indéniables en faveur du maintien de la Chartreuse Saint-Julien. En outre, la Chartreuse de la Rose peinait à entretenir une communauté de douze à quinze membres. Le dernier prieur de la Chartreuse de la Rose est conscient de ces difficultés financières et affirme que le moyen le plus honnête de régler ce problème était d'unir les deux chartreuses réduisant ainsi les frais généraux. À Saint-Julien, la communauté est à peine étoffée et la construction de nouveaux bâtiments est onéreuse. La réunion des deux maisons permettrait d'en faire une grande plus commode dans laquelle " l'office divin [serait] dignement célébré et les devoirs de l'Ordre bien remplis " (A.D.S.M. 27 HP 94). La visite de la Chartreuse de la Rose est défavorable au maintien de cet établissement puisque ce lieu " n'auroit pas assez d'étendue pour les augmentations des bastiments qu'il y faudroit faire et que le mesme lieu est dans un fonds marécageux, incommode et malsain pour des religieux dévoués à la solitude " (A.D.S.M. 27 HP 94). Au contraire, le site de Saint-Julien possédait de nombreuses qualités. En effet, en raison de l'état de son temporel, de la grandeur du lieu, de la pureté de son air, de la qualité de sa carrière, de la disposition du terrain et de la commodité de la situation, les visiteurs de la province concluent à la réunion en faveur de Saint-Julien (A.D.S.M. 27 HP 95). En novembre 1683, les religieux de la Chartreuse de la Rose quittent définitivement leur couvent (A.D.S.M. 27 HP 4).

❖ **Rayonnement du couvent** : Le couvent de Rouen est fondé avec la donation par l'archevêque Guillaume de Lestrange de 2 000 livres tournois aux Chartreux pour la construction de leurs premiers bâtiments (A.D.S.M. 27 HP 2, f° 2, 3). En outre, certaines grandes familles rouennaises, tels les Lalliers ou les Raoullin ont grandement contribué au succès de cette fondation au 15^e siècle. Les paroissiens de Saint-Hilaire, de Saint-Gilles-de-Respainville, de Saint-Pierre de Carville et par extension les paroissiens de la banlieue orientale ont également été des bienfaiteurs importants pour la Chartreuse de la Rose. La fondation bénéficie également des faveurs royales. En effet, Louis XI dote la Chartreuse en 1469 et 1474 d'une série de rentes en affirmant qu'il désirait de tout son cœur " faire et accomplir pour révérence de ladite Dame qui en la direction de tous nos plus grands frais et affaires nous a toujours esté très propice et intercesseresse envers Dieu notre créateur son benois filz " (A.D.S.M. 27 HP 96). Ce couvent reçoit également les faveurs de l'archevêque Georges d'Amboise (1498-1510), ou tout du moins, la Chartreuse apparaît dans le testament de cet humble archevêque. Ce cardinal obtient de Louis XII (1498-1512) qu'il abandonne son droit de patronage sur l'église d'Illeville-sur-Montfort, dans l'Eure et qu'il affecte le revenu à la Chartreuse de la Rose (A.D.S.M. 27 HP 202). Georges d'Amboise contribue également à la reconstruction des cellules des religieux mais il décéda avant de voir cette reconstruction réalisée. Le nombre de donations ne s'amenuise pas durant le 16^e siècle et le 17^e siècle. Les religieux bénéficient de la dynamique de la Réforme catholique. Elle se manifeste par la générosité de certaines grandes familles rouennaises des milieux parlementaires, souvent propriétaires de seigneuries voisines, Ygou de Bois-Normand, de Robillard, des Hommets, de Baucquemare (Delsalle, 2007 : 28). Ainsi, en 1557, une quittance de 427 livres est délivrée par Robert, maître maçon de Carville, " pour la construction du cloître des Chartreux de la Rose " (Delsalle, 1983 : 24).

Outre la réception de nombreuses donations et fondations, le monastère des Chartreux est un lieu d'inhumation prisé par les seigneurs normands qui se révèlent souvent être les bienfaiteurs du couvent. Guillaume de Lestrange, archevêque de Rouen et fondateur du couvent, est le premier à être inhumé dans ce lieu (Farin, 1731 : 124). Trois bienfaiteurs, dont nous ne connaissons pas les noms, sont aussi inhumés dans ce lieu. Néanmoins, dans le procès-verbal de 1683, il est dit que " le lieu a esté dépavé et que la terre a été nouvellement remuée ; et en ayant demandé le sujet à Dom Joseph Le Tellier, prieur, il nous a dit que le jour d'hier, il avait fait fourir ladite terre pour trouver le corps du révérend père en Dieu Guillaume de Lestranges, archevêque de Rouen et fondateur de lad. Maison, qu'il avoit appris y avoir esté inhumé, et auroit trouvé des ossements seulement, parce que, suivant la tradition, le coffre de plomb où estoit

ledit Corps avoit esté pris par les gens de guerre ; et led. Prieur, interpellé par Mons. Le Procureur Général s'il n'y avoit point d'autres corps inhumés dans ladite église, il nous a dit qu'il n'y a que celui du sieur de Bauquemare, inhumé au milieu de leur chœur, dont les armes sont au-dessus du lambris de la dite église, n'ayant point connaissance qu'il y ait d'autres corps inhumés en icelle " (ADSM 27 HP 7). Dans le cimetière des Chartreux sont inhumés entre 1386 et 1703 des religieux ainsi que les sieurs de Boishormand, de Bayeul et de Boishormand le Jeune (A.D.S.M. 27 HP 7).

❖ **Biens temporels et revenus** : La quasi-totalité des terres s'étendant des rives du Robec au domaine du Chapitre dépendait de la Chartreuse de la Rose (Fig. 15.14).

Les principaux biens possédés par les Chartreux consistaient en des terres cultivables, des prairies ou des bois. L'une des plus grandes donations illustre ce fait. En effet, en 1455, Jeanne Lallier, héritière du fief de Beurepaire, donne aux Chartreux une centaine d'hectares de bois dans la paroisse de Beurepaire. Ces bois entourent une pièce de terre en pâturage, déjà propriété des Chartreux, " nommée la grant mare contenant vingt acres ou environ assis en la dite paroisse de Saint Hillaire bournée de touz bouts et costez les boys de Beurepaire appartenant ausdits religieux des Chartreux " (A.D.S.M. 27 HP 2, f° 35). En outre, les religieux possèdent de nombreux biens dans la paroisse de Carville ainsi que dans la paroisse de Bois-Guillaume (A.D.S.M. 27 HP 2). Ils possèdent également plusieurs biens amortis dans la ville de Rouen principalement dans les paroisses Saint-Hilaire, Saint-Vivien, et dans une moindre mesure, dans la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel. Le type de biens possédés dans la paroisse Saint-Hilaire consiste essentiellement en jardins et " pièces de terre aux champs ", autrement dit des champs¹⁷¹. Une partie du monastère se trouvait dans la paroisse Saint-Hilaire puisqu'un jardin est " devant la porte dudit lieu cloz tout entour de hayes contenant deux acres ou environ assis en ladite paroisse Saint Hilaire d'un costé la sente de dessus Robec tout au long a la sente qui va de Robec anydequien par-devant ladite porte des religieux d'autre costé d'un bout et le jardin Guillaume Congner d'autre bout " (A.D.S.M. 27 HP 2, f° 10). Dans les paroisses Saint-Vivien et Saint-Pierre-du-Châtel, les Chartreux possèdent essentiellement des maisons, une dans chaque paroisse¹⁷², et quelques pièces de terres, mesures et jardins. Les biens matériels

¹⁷¹ Le monastère possède près de 4 acres de jardin et près de 8 acres de champs en la paroisse Saint-Hilaire.

¹⁷² "Item une maison à deux estages chargie de deusols tournois de rente par an assise en la paroisse saint pierre du chastel en la rue Watrere jouxte d'un costé a la porte et allée du lion doz d'autre a la porte et entrée de la maison messire Jehan banart prestre d'un bout au pavement de ladite rue et d'autre a la court et aux estables dudit banart appréciée a sept livres 8 sous tournois de rente" (A.D.S.M. 27 HP 2, f° 12) ; " Item une maison assise en la paroisse Saint-Vivien de Rouen jouxte d'un costé par devant aux hoirs Jehan le Crossu et par derrière a l'eritage qui fut

des religieux comprennent également une maison en la rue des Crottes, paroisse Saint-Maclou, ainsi que " deux petites maisons tenues ensemble assis en la paroisse de Saint Amand devant l'abbaye dudit Saint Amand " (A.D.S.M. 27 HP 2, f° 35). Les possessions autour du monastère, dans la paroisse Saint-Gilles de Respainville, sont également nombreuses.

Les revenus des religieux sont essentiellement constitués de rentes. Ces rentes sont localisées tant dans les paroisses rouennaises (Saint-Hilaire, Saint-Maclou, Saint-Vivien, Saint-Jean, Saint-Pierre-l'Honoré, Saint-Laurent, Saint-Denis) que dans les paroisses autour de cette ville (Beaurepaire, Carville, Bois-Guillaume, Canteleu, Saint-Gilles, Sotteville) (Fig. 15.14). Les religieux ont parfois des biens dans des lieux plus éloignés : à Dieppe, à Gaillon, à Gravenchon ou encore à Boos. Néanmoins, les rentes des Chartreux sont essentiellement concentrées dans les paroisses Saint-Hilaire, Saint-Maclou, Saint-Gilles-de Respainville et à Beaurepaire.

L'archevêque Georges d'Amboise (1498-1510) leur donna le patronage de la paroisse d'Illeville-sur-Montfort ainsi que les revenus y étant attachés (A.D.S.M. 27 HP 202).

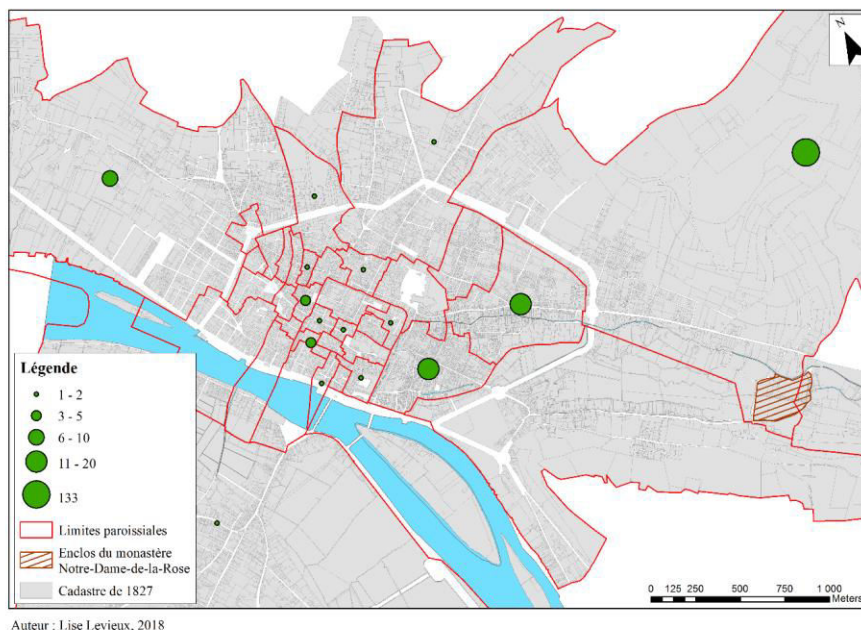


Figure 15.14 : Localisation des biens de la Chartreuse.

❖ **Sources :** Le fonds de la Chartreuse (A.D.S.M. 27 HP) est l'un des mieux fournis de la série des établissements réguliers de Rouen. Il est constitué de quatre-vingt-sept registres et de

maistre Robert de croismare d'autre a messire Nicole barbe d'un bout au pavement et d'autre audit maistre Robert appréciée a dix livres tournois de rente " (A.D.S.M. 27 HP 2, f° 12).

plusieurs centaines de chartes classées par thème. Ce fonds n'est malheureusement pas encore trié et regroupe les archives de trois établissements : la Chartreuse de la Rose, Sainte-Catherine-du-Mont et la Chartreuse Saint-Julien réunis en un seul établissement au cours du 17^e siècle. Quelques pièces sont précieuses pour la Chartreuse de la Rose. Le cartulaire de la Chartreuse de la Rose (A.D.S.M. 27 HP 2), compilé en 1505, rassemble tous les actes relatifs aux débuts de la Chartreuse de la fin du 14^e siècle au 15^e siècle. Il dresse un état des biens et revenus des religieux à la fin du Moyen Âge. D'autres inventaires modernes dressent l'état des revenus et des biens de la Chartreuse avant sa disparition (A.D.S.M. 27 HP 4, 5 et 6). Les autres registres concernent essentiellement les recettes et dépenses des 16^e et 17^e siècles. En somme, les registres de la Chartreuse de la Rose relatifs à la vie du couvent au Moyen Âge sont peu nombreux et aucun de ces registres ne permet d'approfondir nos connaissances sur les bâtiments médiévaux de la Chartreuse. Ce fonds comporte quelques terriers sur des baronnies rurales, notamment la baronnie de Fontaine Jacob où se trouve la Chartreuse. Un plan est associé à ce terrier et est appelé " plan géométrique de la baronnie et haute justice de la Fontaine Jacob appartenant à Messieurs les religieux chartreux dressé en 1787 " (A.D.S.M. 12 Fi 72). Les chartes médiévales sont également peu nombreuses : seules la fondation de la Chartreuse et son union avec la Chartreuse Saint-Julien sont bien documentées (A.D.S.M. 27 HP 94). Quelques chartes royales sont également conservées (A.D.S.M. 27 HP 97). Plusieurs pièces concernent les fiefs de Beaurepaire et du Nid-de-Chien, propriétés des moines au Moyen Âge (A.D.S.M. 27 HP 134 à 137).

Les premières sources iconographiques concernant la Chartreuse de la Rose apparaissent au 18^e siècle. La Chartreuse est représentée par Jacques Le Lieur. Le " plan géométrique de la baronnie et haute justice de la Fontaine Jacob appartenant à Messieurs les religieux Chartreux " (A.D.S.M. 12 Fi 72) réalisé en 1787 représente les bâtiments de la Chartreuse encore en élévation au 18^e siècle. La principale source iconographique reste une vue cavalière conservée à la Bibliothèque Municipale de Rouen. Ce dessin réalisé au 19^e siècle recopie probablement un tableau du 17^e siècle représentant la Chartreuse à l'époque moderne (Delsalle, 1983 : 30).

La Chartreuse de la Rose n'a pas fait l'objet de fouilles archéologiques. Une étude de surveillance de travaux est menée en 1982 (Gosselin, 1982) et les vestiges de l'enceinte conventuelle sont relevés par Dominique Pitte et Éric Follain en 1986-1987 (Pitte, 1987).

❖ **Bibliographie :**

Delsalle, L.-R., 2007. *Rouen à la Renaissance sur les pas de Jacques Le Lieur*. Rouen : Librairie L'Armitière.

- Delsalle, L.-R., 1983. La Chartreuse de la Rose Notre-Dame : de la vie religieuse à l'ère industrielle, *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, 1982-1983, pp. 17–44.
- Farin, F., 1731. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Sixième partie. Contenant la suite des prieurez, & toutes les autres communautés religieuses. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite.* Rouen, Louis Du Souillet.
- Gosselin, J., 1983. *Rapport sur une intervention de sauvetage effectué à la chartreuse de la Rose à Rouen.* Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Gosselin, J., 1982. *Rapport sur une intervention de sauvetage effectuée à la chartreuse de la Rose à Rouen.* Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Grébeauval, J., 1900. Note sur la destruction de l'église de la Chartreuse de la Rose, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 11, pp. 508–511.
- Hasquenoph, S., 2009. *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours.* Seyssel : Champ Vallon.
- Héron, A., 1900. *Deux chroniques de Rouen. 1, des origines à 1544. 2, de 1559 à 1569.* Rouen : A. Lestringant.
- Pitte, D., 1987. *Chartreuse de la Rose.* Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Puiseux, L., 1867. Étude sur le siège de Rouen par les Anglais (1418-1419), principalement d'après un poème anglais composé par un contemporain, témoin oculaire et d'après une vie manuscrite de Henry V conservée à la bibliothèque impériale sous le n° 6239, *Mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie*, 3^e série, 6^e volume, pp. 1–169.
- Sadourny, A., 1984. L'époque communale (1204 -début du 14^e siècle). In: Mollat du Jourdin, M. (Éd.), *Histoire de Rouen.* 2^e édition. Toulouse : Privat, pp. 75–98.

Notice 16 : Monastère des Célestins

Dénomination de l'établissement : Monastère des Célestins, monastère Notre-Dame-du-Val.

Date d'apparition : 1430.

Date de disparition : 1785.

Références cadastrales

- **cadastre de 1827** : 3^e section, 1^{ère} feuille ; parcelles 123-134 +177-180.

- **cadastre actuel** : Feuille LV ; parcelles 5, 112, 117-118.

Adresse actuelle : Rue Eau-de-Robec.

Adresse sur le cadastre de 1827 : Rue Eau-de-Robec.

Conservation : Détruit.

L'inscription funéraire de Robert Leroux de Tilly (17^e siècle) est conservée au Musée départemental des Antiquités de Rouen.

Usage actuel des bâtiments : Détruit.

Monastère des Célestins

❖ **Ordre** : Vers 1240, Pietro de Morrone (1215-1296), moine bénédictin de l'abbaye molisane de Santa Maria, se retire sur le mont Majella, dans les Abruzzes, afin de mener une vie érémitique. Le 29 août 1248, il fonde l'ermitage du Saint-Esprit près du *castrum* de Roccamorice. Une communauté d'ermites se développe rapidement autour de Pietro de Morrone. Cette communauté reçoit plusieurs donations et le 5 juin 1259, l'évêque de Valva et le chapitre de la cathédrale San Panfilo accordèrent à ces ermites la permission de construire une église dédiée à la Vierge. Le premier monastère de cet ordre est donc établi sur les pentes du mont Majella en Italie. Ces religieux sont, dans un premier temps, membres des Ermites de saint Damien. En 1263, le pape Urbain IV (1261-1264) autorise cette fondation et agrège ces religieux à l'ordre bénédictin. L'ordre est officiellement approuvé en 1274 par Grégoire X (1271-1276) en dépit du concile de Lyon de 1274 et de son opposition à la multiplication des formes nouvelles de vie religieuse. Célestin V (1294-1296), anciennement Pietro de Morrone, approuve les Constitutions de l'ordre le 27 septembre 1294 donnant ainsi le nom de Célestins aux membres de cet ordre.

Les Célestins se développent principalement en Italie où ils se maintiennent jusqu'au début du 18^e siècle. Ils sont introduits en France par Philippe le Bel (1285-1314) en 1300. Le roi souhaite exalter la mémoire de Célestin V au détriment de son successeur Boniface VIII (1294-1303) avec lequel il est toujours en conflit. Les premiers prieurés s'établirent dans les forêts d'Orléans et de Compiègne. Le couvent parisien est fondé en 1352 grâce aux libéralités de Marcel Garnier, bourgeois de Paris, et du dauphin Charles, futur Charles V (1364-1380). À la fin de sa vie, Philippe de Mézières, homme d'armes et écrivain réputé, entre dans le couvent des Célestins (Scordia, 2009). La fondation du couvent de Paris et l'entrée de Philippe de Mézières (1327-1405) dans ce couvent marquent le début de l'essor des Célestins en France. À la faveur du Grand Schisme d'Occident (1378-1417), les couvents des Célestins obtiennent leur autonomie par rapport à la juridiction italienne.

Il ne faut pas confondre l'ordre des Célestins, branche issue de l'ordre des Bénédictins, avec la branche des Célestins issue d'une scission à l'intérieur de l'ordre des Franciscains. Au 13^e siècle, de nombreuses tensions voient le jour au sein de l'ordre des Franciscains. Ces derniers n'arrivent pas à s'entendre et aucun arrangement n'est possible. Une seule solution est envisageable : la scission. Cette scission est reconnue immédiatement par le pape Célestin V (Hasquenoph, 2009). Les Spirituels, vivant comme des ermites, sont alors nommés Célestins,

en référence à Célestin V souvent considéré comme leur fondateur. Cependant, Boniface VIII n'approuve pas cette nouvelle fondation et la dissout en avril 1295. Pour Boniface VIII, cette dissolution est le moyen de réintégrer les Célestins à l'ordre franciscain.

❖ **Origine du couvent** : La fondation du couvent des Célestins à Rouen apparaît tardivement par rapport aux autres fondations françaises. D'après plusieurs historiens, le duc de Bedford (1389-1435) aurait donné, aumôné et amorti le lieu appelé Joyeux Repos aux Célestins vers 1430 (Farin, 1731 : 86-87) (Fig. 16.1). L'acte de fondation de ce monastère a disparu mais plusieurs actes du cartulaire de Saint-Ouen confirment que la fondation a bien été effectuée par le duc de Bedford en 1430. Le 16 avril 1430, jour de Pâques, le duc de Bedford prend à fief des moines de Saint-Ouen deux pièces de terre, l'une près de la rue Canteraine¹⁷³, l'autre bornée par une sente qui conduisait à Beauvoisine¹⁷⁴. Le 21 janvier 1450, un appointment a lieu entre les religieux de Saint-Ouen et les Célestins au sujet d'une rente à proximité de l'enclos des Célestins. Cet acte mentionne plusieurs fois le rôle du duc de Bedford dans la fondation de ce couvent. Cependant, le 23 mai 1445 à Westminster, le roi Henri VI (1422-1461) abandonne tous les droits qu'il avait sur le manoir Cantereine, maintenant Joyeux Repos, ayant appartenu à son oncle Jean de Bedford, pour l'établissement à Rouen d'un monastère des Célestins (A.D.S.M. G 9195). Il exprime son désir qu'un monastère soit construit sous le titre de Val Notre-Dame. Il affirme également que par cette fondation, il répond à la piété des fidèles voyant avec regret qu'il n'y avait pas encore de Célestins dans la province de Normandie¹⁷⁵. Par cet acte, il s'attribue le titre de fondateur du couvent. Cependant, quelques années plus tard, c'est au tour de Charles VII (1429-1461) d'usurper le titre de fondateur.

¹⁷³ " Une pièce de terre contenant acre et demye ou environ ainsi plantée darbres comme elle est de prendre en ung jardin appartenant ausdits religieux nommé le jardin de la lavendère de saint ouen au long dicellui jardin ou coste devers les murs et closture de la ville de Rouen en ce comprins certains viviers estans audit jardin assis dedens lenclos dicelle ville de Rouen en la paroisse Saint Hyllaire lès Rouen ou fief desdits religieux joignant dun costé ausdits religieux acause de partie residie dicellui jardin dautre costé lallée ou chemin qui est au long diceulx murs et closture de la dicte ville dun bout a la rue chanterayne et daultre bout anous " (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 553, f° 442).

¹⁷⁴ " Une pièce de terre contenant demye acre ou environ ainsi quelle se pourporte assis dedans lenclos de la ville de Rouen en la paroisse de Saint Nigayse ou fief desdits religieux ladicte terre tenant des deux costés et dun bout aux héritages qui furent Martin Hellebert et Pierres le Masurier et daultre bout a une sente qui va en la rue ala porte Beauvoisine " (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 569, f° 455).

¹⁷⁵ "*Invincium nobis de super regalis solii officium tunc debite peragere non ambigimus um regio illis que ex devocionis ardore prodire conspicimus in augmentum divini cultus et per que christi fidelium saluti consulitur animarum favores impartimur. Nuper ex fide dignorum relatu ad nostram perductum est noticiam quod cum in nostro ducatu normannie nullus sit conventus sive monasterium de ordine celestinorum. Quorum plures christi fideles utriusque sexus ad ordinem illum singularem gerentes affectionem multum desiderans et manus suas pia devotione intendunt extendere adiutrices ut in ducatum nostro predicto aliquis talis conventus sive monasterium instituat et construatur si ad hoc locum competentem in situ setur admortisacionis beneficio dotatum nobis placuerit assignare*" (A.D.S.M. G 9195).

Charles VII, lorsqu'il reprend la ville en 1449, agit en faveur des Célestins. Ainsi, à la fin de novembre 1449, il donne en aumône aux Célestins tout le droit qu'il pouvait avoir au manoir de Canterayne. Dans cet acte, le roi confirme les Célestins dans leurs possessions et demande à ce qu'il apparaisse comme leur premier donateur et donc comme leur fondateur. Il change le nom de Canterayne ou Joyeux Repos en celui du Val-de-Rouen (A.D.S.M. G 9204). Charles VII mentionne à plusieurs reprises son rôle de fondateur principal du monastère des Célestins au cours de l'année 1450 (A.D.S.M. G 9204)¹⁷⁶.

Néanmoins, cette fondation semble plus compliquée car elle découle d'un autre accord entre Charles VII et les Célestins. En effet, en 1451, les Célestins étaient venus rappeler au Roi sa promesse et demandaient les 16 000 livres pour la fondation du couvent projeté. Cette demande, mise en la délibération du Conseil du Roi, auquel étaient plusieurs prélats et autres hommes notables, " il fut trouvé que, les Célestins ne pouvant bailler au Roi deslivrance du château de Thury, il n'y avoit point d'obligation de sa part" (A.D.S.M. G 9205). D'un commun accord, les lettres de cession et la promesse furent considérées comme nulles. Cependant, le roi avait déjà donné le lieu du Joyeux Repos aux Célestins dès la reddition de la ville en 1449 et demanda à en être le principal fondateur. Il décida donc qu'en reconnaissance des grâces et bénéfices que Dieu lui avait faits en la reddition de la ville de Rouen, il donnera aux Célestins, pour fonder leur monastère de cette ville, une rente de 400 livres sur les vicomtés de Rouen, Caen, Vernon et Bayeux (A.D.S.M. G 9205). Ce fut probablement après cette décision que Charles VII fut reconnu comme fondateur. Le 30 juin 1451, les Célestins, assemblés en chapitre, décidèrent qu'en mémoire des bienfaits de Charles VII, il sera dit la collecte, et après sa mort, un obit solennel chaque année (Beaurepaire, 1873 : 344-345).

Quoi qu'il en soit, l'établissement des Célestins n'était pas, dans son premier état, très étendu. Nous n'avons malheureusement aucune information sur l'état de ce couvent vers 1430. D'après François Farin, une chapelle est rapidement construite pour les Célestins (Farin, 1731 : 86-87). Le couvent reste probablement dans cet état jusqu'au milieu du 15^e siècle : cela explique probablement qu'Henri VI puis Charles VII aient pu usurper le titre de fondateur (Fig. 16.1). Dans une déclaration de la fondation et de l'augmentation de l'église et du monastère fondés à Rouen par le roi Charles VII, il est dit que le roi Charles VII avait donné et amorti un lieu et tènement où à présent étaient lesdits Célestins, alors nommé Joyeux-Repos

¹⁷⁶ Ainsi, le 10 mars 1450, Charles VII acte en faveur des Célestins pour que leur église, chapelle et terres soient consacrées dans le but d'y faire un cimetière. Il affirme avoir donné à l'ordre des Célestins un hôtel à Rouen, " en entencion d'y estre construit et fondé ung monastère et couvent du dit ardre en l'onneur de Dieu et de sa benoiste mère, lequel, en changeant l'ancien nom, il avoit voulu nommer, comme premier et principal fondeur, le monastère de Célestins de Notre-Dame-du-Val de Rouen " (A.D.S.M. G 9204).

" avec toutes ses appartenances et appendances " (A.D.S.M. G 9208). Par conséquent, jusqu'en 1450, le monastère des Célestins reste dans son état premier, c'est-à-dire qu'il consiste uniquement dans l'emplacement du manoir de Joyeux Repos dont l'étendue nous est malheureusement inconnue.

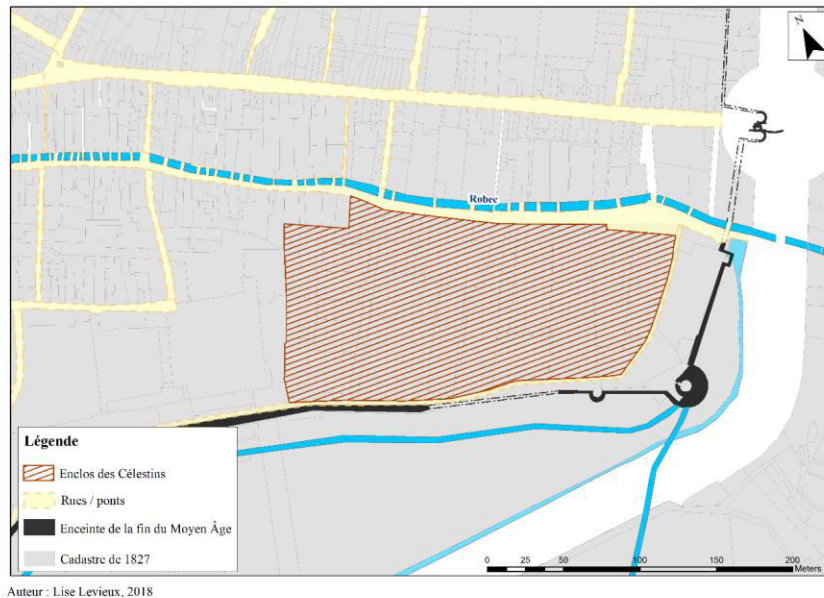
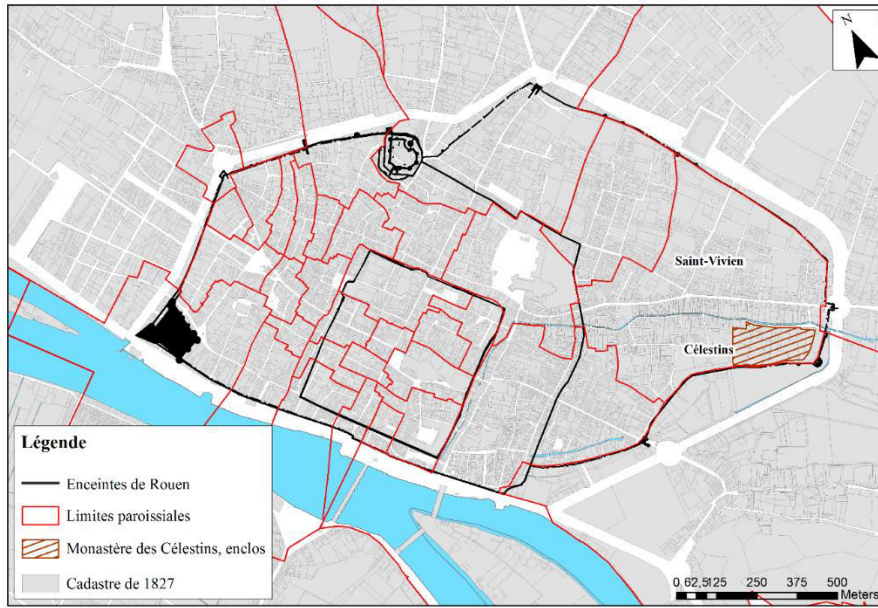


Figure 16.1 : Emprise du monastère des Célestins vers le milieu du 15^e siècle.

❖ **Site d'implantation** : Le couvent des Célestins est construit dans la paroisse Saint-Vivien. Cette paroisse est la dernière zone *intra-muros* à avoir été urbanisée et il semble qu'au 15^e siècle, le paysage soit plus rural qu'urbain (Fig. 16.2). Le dessin de Le Lieur, dans lequel le monastère est vu à partir de la rue Eau-de-Robec, illustre l'environnement plutôt rural du monastère (Fig. 16.3). En face de ce couvent s'élèvent quelques habitations avec de grands jardins. Néanmoins, le dessin ne donne pas d'indications sur la parcelle où s'installent les Célestins. Au contraire, la parcelle sur laquelle les Célestins s'installent apparaît sur le plan de Gomboust postérieur à l'implantation des moines et est essentiellement constituée de prés, de jardins ou de vergers.



Auteur : Lise Levieux, 2018

Figure 16.2 : Site d'implantation du monastère des Célestins.



Figure 16.3 : Le monastère des Célestins et ses environs en 1525 (dessin de Jacques Le Lieur) (Delsalle, 2007 : 326).



Figure 16.4 : Le monastère des Célestins et ses environs (1575).

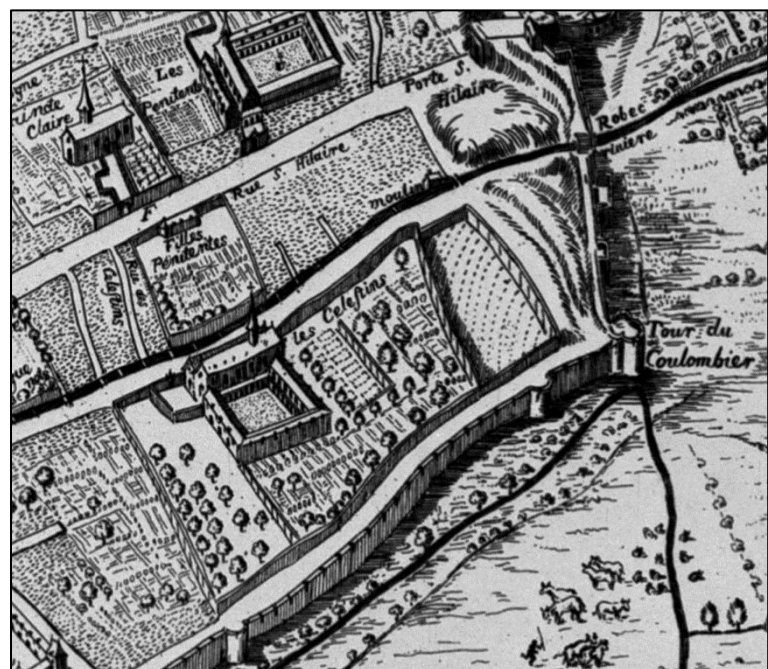


Figure 16.5 : Le monastère des Célestins et ses environs en 1655 (plan de Gomboust).

❖ **Développement de l'enclos et modification de l'espace** : Les archives du monastère ne permettent pas d'étudier l'agrandissement de l'enclos des Célestins avec précision. En 1430, celui-ci était situé à l'emplacement du manoir du duc de Bedford. Les Célestins agrandirent probablement leur enclos jusqu'au milieu du 15^e siècle, date à laquelle l'enclos est probablement à son extension maximale. En effet, lorsque les Célestins évaluent leur temporel, ils affirment que leur enclos leur a été donné par Charles VII et en donne le bornage qu'il avait

à la fin du 18^e siècle. Ainsi, dans la déclaration du temporel des Célestins du 2 septembre 1717, on lit : " En la paroisse de Saint-Vivien. L'église, cloître et autres lieux réguliers du dit monastère, cour d'entrée, basse-cour et jardin compris dans un enclos de murs, d'environ 3 acres et demie de terre, scituez dans l'enceinte de la ville, donnés aux dits religieux par le Roy Charles septième, d'heureuse mémoire, en actions de grâces de la victoire par luy remportée contre les Anglois et de leur retraite de la duché de Normandie qu'ils avoient usurpée, et bornés, d'un côté, le chemin du Rempart, d'autre côté, le chemin de la ville, estant sur la rivière de Robec ; d'un bout, le chemin du dit Rempart jusqu'à la rivière de Robec, et, d'autre bout, l'hôpital des pauvres Valides " (A.D.S.M. G 9208 ; Fig. 16.4-16.6). Cet enclos gèle environ trois hectares de l'espace urbain.



Figure 16.6 : Le monastère des Célestins vers 1724 (plan de Nicolas de Fer).

❖ **Présentation des vestiges** : Il ne reste aujourd'hui plus aucun vestige du couvent des Célestins. En revanche, le dessin de Jacques Le Lieur renseigne sur l'architecture et l'aspect du monastère au début du 16^e siècle ou tout du moins sur l'architecture de l'église et du portail de monastère. De plus, les bâtiments orientaux et méridionaux entourant le cloître étaient toujours en élévation au cours du 20^e siècle permettant ainsi d'avoir une description de ces bâtiments détruits à la fin de ce siècle.

L'église des Célestins représentée par Jacques Le Lieur est celle édifiée grâce aux faveurs de Georges I^{er} d'Amboise (1460-1510 ; archevêque de Rouen 1495-1510). L'église est représentée en retrait par rapport à la muraille (Fig. 16.7). Le fronton occidental est bien marqué

et le pignon est éclairé d'une vaste baie en arc brisé. À l'ouest, les contreforts d'angle portent des niches et des statues. L'église comportait de hautes fenêtres rayonnantes. Sont également représentées les deux chapelles accolées au flanc nord de l'église dont elles semblent contemporaines. Ces chapelles à quatre travées étaient surplombées par une toiture à quatre pans et sa crête de plomb était fleuronée aux extrémités. Elles sont munies sur leurs trois côtés de baies semblables à celle de l'église. Vers le milieu du comble s'élevait une petite flèche en charpente renfermant quatre cloches.

Le mur de clôture s'arrête un peu au-delà du chevet plat de l'église. À l'ouest, la muraille s'étend face au petit moulin de Saint-Ouen, à des espaces ruraux ou des jardins clos de barrières (Delsalle, 2007 : 327).

Deux porches permettaient d'accéder au monastère. La première entrée, la plus occidentale, est un grand porche en pierre coiffé en bâtière. Son arcade surbaissée est sommée d'un oculus non percé. Il fermait probablement grâce à une porte en bois. Le porche le plus oriental, à proximité directe de l'église, est beaucoup plus soigné. Il permet l'accès à une cour donnant sur l'église. Il s'ouvre dans un mur aux pignons moulurés en saillie légère sur la rue. Il est composé d'un arc brisé amorti en un socle dépourvu de statue. Le tympan, au-dessus du linteau plat, est décoré d'un bas-relief. Aucune porte n'est représentée mais il est fort probable que celle-ci existait. Un porche sans porte pourrait être dangereux pour les religieux : quiconque voulant entrer dans le monastère en aurait l'occasion.



Figure 16.7 : L'église des Célestins (dessin : Jacques Le Lieur) (Delsalle, 2007 : 326).

Les bâtiments orientaux et méridionaux étaient encore en élévation au 20^e siècle : la description de ces bâtiments nous est parvenue grâce à Louis Dubreuil (Dubreuil, 1928).

Le bâtiment oriental appartient au style de la fin du 17^e siècle ou du 18^e siècle mais conservait encore des éléments du 15^e siècle. Nous ne nous concentrerons pas sur la description de la décoration des 17^e-18^e siècles. En revanche, quelques éléments semblent plus anciens. La façade orientale était percée de dix baies, portes ou fenêtres, surmontées à l'étage de dix fenêtres régulières. Ces percements datent probablement du 15^e siècle, voire du début du 16^e siècle. La façade occidentale portait probablement les marques d'anciennes portes ou fenêtres. Elle présentait effectivement des ouvertures irrégulières et reperlées, et vers le passage à l'extrémité méridionale, les traces d'une porte en tiers-point aigu sans moulurations, rebouchée probablement au 18^e siècle, voire au 19^e siècle.

Le bâtiment méridional conservait davantage d'éléments architecturaux du 15^e siècle (Fig. 16.8). Sur sa face septentrionale, à l'étage, étaient percées quelques ouvertures modernes entre lesquelles " on peut encore distinguer une série régulière d'étroites baies régulières, entièrement rebouchées, elles aussi, qui semblent également dater de la fin du 15^e siècle " (Dubreuil, 1928 : 107). Sur sa face méridionale, le rez-de-chaussée était percé de neuf fenêtres en anse de panier dont les cinq premières, en venant de l'est, doivent remonter de la fin du 15^e siècle. Toujours d'après la description de Louis Dubreuil, ces fenêtres " [étaient] ornées de moulurations multiples et séparées par de petits contreforts qui ne dépassent pas le rez-de-chaussée et dont la présence paraît supposer à l'intérieur une voûte qui a disparu " (Dubreuil, 1928 : 107). Les autres fenêtres dataient probablement du 17^e siècle. Ce rez-de-chaussée était surmonté de deux étages. Sous ce bâtiment s'étend une magnifique cave que dix piliers de pierre divisent en deux nefs voûtées en berceau. Cette cave encore présente au 20^e siècle est longue d'environ 30 m et large de 6,82 m. Les piliers sont carrés mais les six premiers, à l'ouest, sont chanfreinés. Tous ces piliers reçoivent les retombées des voûtes. À l'époque moderne, la partie ouest de cette cave est consolidée. Le dernier pilier est renforcé par un mur plus récent chargé de soutenir la retombée des voûtes également épaulées dans chaque nef par des massifs de soutènement. Les parties supérieures de deux grands arcs surbaissés étaient visibles sur les murs gouttereaux orientaux de chaque nef. Le fond était rebouché par un appareil grossier. Le niveau du sol de cette cave est surélevé : il recouvre les piliers d'origine et masque le point de départ des quatre arcatures. La nef sud gardait les traces d'un escalier menant soit dans le bâtiment sud, soit à proximité de celui-ci. Un puits assez large ainsi qu'une trappe menant probablement au rez-de-chaussée subsistaient dans cette cave. Ce dispositif n'est pas retrouvé dans la nef septentrionale car celle-ci a été perturbée par un escalier moderne. Au moins six piliers dataient

du 15^e siècle. Les voûtes du rez-de-chaussée, et plus certainement celles de la cave, se sont écroulées. Elles ont probablement été reconstruites sur les piliers du 15^e siècle à une date postérieure.

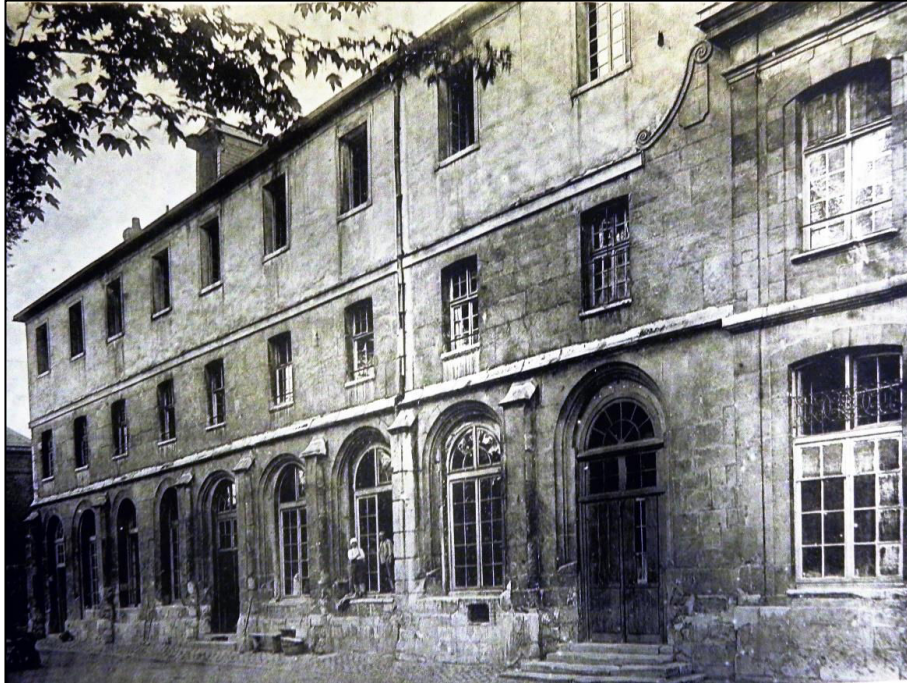


Figure 16.8 : Monastère des Célestins, bâtiment méridional (Dubreuil, 1928 : 109).

❖ **Dispositions internes** : L'enclos des Célestins comprenait de nombreux jardins et vergers comme peuvent l'illustrer les sources iconographiques et planimétriques de l'époque moderne (Fig. 16.9). La première église était probablement construite en bois puisqu'une nouvelle église est édifée à la fin du 15^e siècle (Fig. 16.10)¹⁷⁷. Consacrée le 24 décembre 1502 par Georges d'Amboise, cette église longeait la rue Eau-de-Robec. Au sud de celle-ci était disposé le cloître probablement construit dans la seconde moitié du 15^e siècle (Fig. 16.10). Les bâtiments entourant ce dernier datent probablement du 15^e siècle puisque plusieurs éléments du 15^e siècle subsistaient dans les bâtiments reconstruits au 18^e siècle (voir supra).

¹⁷⁷ Elle est achevée grâce aux libéralités de Jean de Hangest (mort en 1490), sire de Genlis et de Magny, chambellan et favori de Louis XI, capitaine du château de Rouen en 1480.

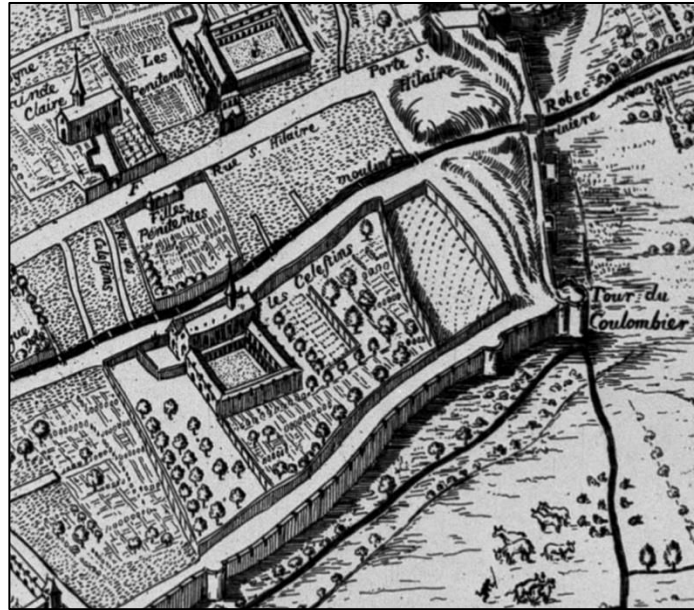


Figure 16.9 : Le monastère des Célestins en 1655 (plan Gomboust).

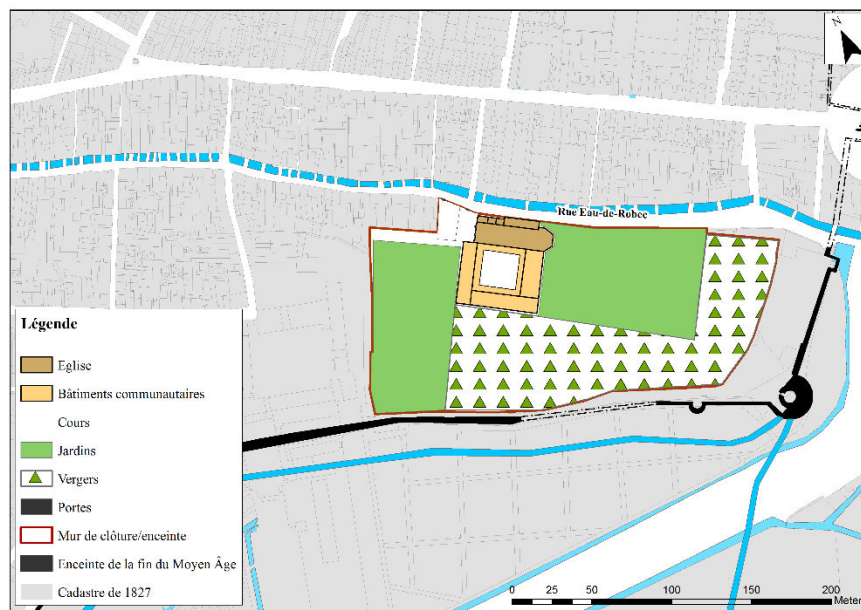


Figure 16.10 : Le monastère des Célestins au 15^e siècle.

Un plan du 18^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 418 ; Fig. 16.11) ainsi que le procès-verbal de 1771 (A.D.S.M. G 9189) permettent d'étoffer la description du monastère des Célestins. Sur ce plan, le bâtiment occidental a déjà disparu. L'entrée du couvent des Célestins pouvait s'effectuer par deux porches : le premier, près de l'église, donnait sur une cour devant l'église ; le second, plus à l'est, donnait sur les jardins et vergers. Le portail près de l'église est achevé en 1518. Avant d'entrer dans la nef de l'église, les religieux ou laïques devaient passer par des jardins puis par une cour. À l'ouest de celle-ci, l'église des Célestins est bien adaptée à la volonté de simplicité

et de rigueur de l'ordre (Fig. 16.10-16.11). Ce vaste édifice à huit travées était composé d'une nef terminée par une abside à pans. D'après le procès-verbal, la nef mesurait 60 pieds de longueur sur 30 pieds de largeur, soit environ 19 m de long sur 10 m de large (A.D.S.M. G 9189). Le chœur, situé dans l'abside, était séparé de la nef par un mur : il ne comportait ni déambulatoire ni chapelles rayonnantes. L'église était flanquée au nord d'une " sous-aile " séparée de l'église par trois piliers. À son flanc septentrional étaient également accolées des chapelles à combles indépendants : au nombre de deux au début du 16^e siècle (Le Lieur ; Fig. 16.12), elles étaient au nombre de trois au 18^e siècle (Fig. 16.11)¹⁷⁸. Sur le dessin de Le Lieur, ces deux chapelles à deux travées affleurent la clôture.

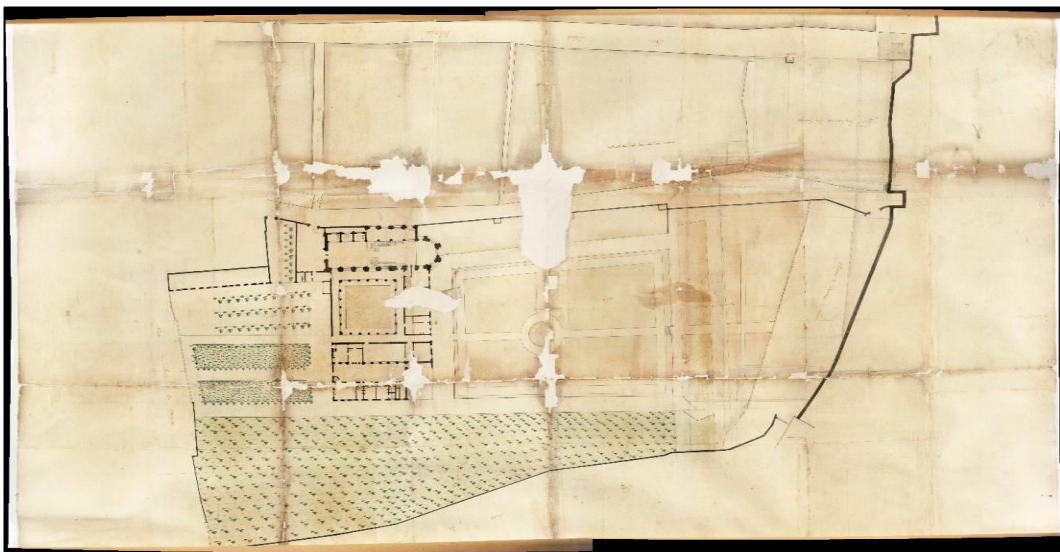


Figure 16.11: Monastère des Célestins, plan du 18^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 418).

¹⁷⁸ Les chapelles du 15^e siècle étaient dédiées au Saint-Esprit et à Saint-Brice, archevêque de Tours (A.D.S.M. G 9212). La troisième chapelle est probablement celle dédiée sous le nom de Saint-Pierre-de-Luxembourg vers le milieu du 17^e siècle (A.D.S.M. G 9238). François Farin mentionne également une chapelle Sainte-Anne donnée par Monsieur de Bourbon et son épouse.



Figure 16.12 : Façade nord de l'église des Célestins (plan de Le Lieur) (Delsalle, 2007 : 326).

La fonction des bâtiments entourant le cloître reste en partie indéterminée. Le bâtiment méridional comportait une salle de compagnie et une salle à manger (Dubreuil, 1928 : 108).

❖ **Histoire** : Le monastère n'a pas eu une histoire mouvementée. Néanmoins, l'installation des Célestins dans la paroisse Saint-Vivien a entraîné quelques différends avec le curé. Ainsi, en décembre 1453, des contestations s'élèvent entre les Célestins et le curé de Saint-Vivien, Nicolas du Bosc, lequel prétendait exiger d'eux une part dans les oblations funéraires et dans les legs ainsi que la dîme de leurs fruits (A.D.S.M. G 9201). En 1562, le monastère des Célestins est dévasté par les Calvinistes. Les religieux s'enfuient du monastère et les rebelles font du monastère un poste avantageux. Au 18^e siècle, un procès se déroule avec les Clarisses au sujet d'une ruelle située devant le couvent de ces religieuses, laquelle fut supprimée en 1785 (A.D.S.M. G 9216).

Les Célestins disparaissent au 18^e siècle, non pas à cause de la Révolution mais par la décision de l'autorité ecclésiastique. Les religieux avaient déclaré préférer la suppression de leur ordre plutôt que la soumission à l'édit de 1768. En 1771 est dressé un inventaire des biens de la maison des Célestins (A.D.S.M. G 9189). Un bref du pape daté du 30 octobre 1778 supprime l'ordre des Célestins (A.D.S.M. G 9189). Une ordonnance du cardinal de la Rochefoucauld de 1783 réunit les biens du prieuré à ceux du séminaire Saint-Nicaise. En 1784, M. Sevestre, marchand à Rouen, vend " tout l'emplacement en maisons, église, bâtiments et - jardins que les Célestins occupaient " (A.D.S.M. G 9209). Seul le terrain dit le Cavalier ne fut

pas vendu en raison d'une transaction du 31 juillet 1584 entre les maires et échevins et les Célestins. Ce terrain n'appartenait pas aux religieux bien qu'ils en eurent la jouissance jusqu'à la suppression de l'ordre.

Dès 1771, les administrateurs tentèrent d'obtenir l'abandon à titre gratuit du couvent des Célestins. Entre 1784 et 1820, l'église fut démolie puis le terrain fut divisé en parcelles dont plusieurs furent acquises par l'Hospice général. D'autres parcelles furent peu à peu réunies à l'Hospice possédant aujourd'hui la plus grande partie de l'emplacement des Célestins.

❖ **Rayonnement du couvent** : Le monastère des Célestins reçut de nombreuses sépultures du 15^e au 18^e siècle. Dès la seconde moitié du 15^e siècle, l'église reçoit les sépultures des bienfaiteurs laïques et des dignitaires ecclésiastiques. Jean de Hangest, sire de Genlis et de Magny, mort en 1490, est inhumé dans l'église des Célestins et plus précisément dans un tombeau creusé auprès du grand autel dans la muraille en façon d'une petite chapelle. La chapelle Sainte-Anne fondée par le duc de Bourbon reçoit les sépultures de Madame Groulart en 1599 et celle de son mari M. Groulart, parlementaire à Rouen, décédé en 1607 (Farin, 1731 : 91-95). Les membres de cette famille sont inhumés dans cette chapelle jusqu'au 18^e siècle (A.D.S.M. 4 E 2218 : Registre des sépultures des Célestins [1722-1774]). Deux autres chapelles reçoivent des sépultures : la chapelle de la Sainte-Vierge dans laquelle est inhumé un laïc (A.D.S.M. 4 E 2218 : Registre des sépultures des Célestins [1722-1774]) et la chapelle Saint-Pierre reçoit la sépulture d'un sous-prieur dans la deuxième moitié du 18^e siècle (A.D.S.M. 4 E 2218 : Registre des sépultures des Célestins [1722-1774]). Dans l'espace intérieur de l'église, la nef reçoit les sépultures de deux pensionnaires entre 1733 et 1774 (A.D.S.M. 4 E 2218 : Registre des sépultures des Célestins [1722-1774]). Le chœur reçoit un prieur et un laïc au 16^e siècle ainsi que les corps de la famille Groulart. D'autres grandes familles rouennaises sont inhumées dans des chapelles individuelles aux 17^e et 18^e siècles (Brice, Brasdefer, Leroux, etc.) (Dubreuil, 1928 : 113)¹⁷⁹.

Les fondations illustrent l'attrait du monastère des Célestins. La plupart de ces fondations proviennent des grandes familles ayant élu sépulture dans le monastère, telles les familles Brice, Brasdefer, Tilly, Bricqueville (A.D.S.M. G 9212, 9238). Même constat pour Pierre du Hamel, marchand de Rouen, effectuant une fondation au monastère et inhumé dans le chœur des Célestins en 1651 (A.D.S.M. G 9212). Le nécrologe des Célestins mentionne d'autres

¹⁷⁹ Ces familles sont essentiellement composées de parlementaires ou de présidents du conseil. La renommée des Brice s'est fondée sur l'un de ses membres qui était chanoine. Je renvoie à l'article de Louis Dubreuil pour tout ce qui concerne les sépultures de ces familles durant la période moderne (Dubreuil, 1928 : 112-115).

fondations : celle de Louis Gueroult et de sa femme Barbe des Ventes en 1693, de François Thomas, receveur général des décimes et sa femme Marguerite Thouret en 1652, le chanoine Jean Sébire en 1493, le carme Henri Potin, évêque de Philadelphie, auxiliaire du siège de Rouen dont une fondation est notée en 1502 ou encore Louis Mallet, sire de Graille (A.D.S.M. G 3441). On note également quelques fondations d'autres communautés religieuses, rouennaises et normandes : entre autres la prieure des Filles-Dieu de Rouen en 1653 (A.D.S.M. G 9212) ou l'abbé de Jumièges en 1523 (A.D.S.M. G 9238).

Le monastère des Célestins est une fondation royale, anglo-française, ayant bénéficié des largesses des grands seigneurs normands, des bourgeois rouennais et des rois (A.D.S.M. G 9208)¹⁸⁰. Le nombre de sépultures et de fondations dans ce monastère illustre la renommée des Célestins. Ces derniers sont également aidés par les Célestins de Paris qui leur octroyèrent quelques biens. En outre, ils bénéficient des privilèges généraux donnés à l'ordre des Célestins, dont les exemptions de dîmes et les privilèges concernant les sépultures et les oblations (A.D.S.M. G 9193). Ils possèdent également le droit de *committimus* (A.D.S.M. G 9207) et le droit de franc-fief. L'un des plus grands privilèges qu'ils possèdent est l'exemption des droits de péage le long de la Seine et le droit d'entrée des boissons à Rouen dès le 15^e siècle (A.D.S.M. G 9211).

❖ **Biens temporels et revenus** : Les Célestins de Rouen possèdent de nombreux biens à Rouen. Dès la fin du 15^e siècle et durant tout le 16^e siècle, ils reçoivent de nombreuses donations de bourgeois afin d'obtenir des revenus (A.D.S.M. G 9208). Ils possèdent de nombreuses maisons dans la ville de Rouen concentrées dans plusieurs paroisses : dans la paroisse Saint-Vivien, rue Percière, rue des Verriers, près du pont à Dame-Renaude (entre 1492 et 1503) (A.D.S.M. G 9214 ; G 9215) et rue des Célestins (A.D.S.M. G 9217).

Les rentes des Célestins se trouvent principalement dans la paroisse Saint-Vivien (A.D.S.M. G 9215) mais également dans des paroisses environnantes notamment dans la paroisse Saint-Maclou, rue des Augustins (A.D.S.M. G 9215) (Fig. 16.13).

Ils reçoivent également en 1529 la propriété du Moulin de la foulerie le Maustruble, près de l'allée des Célestins sur l'Eau-de-Robec, ainsi que la propriété de la ruelle Martin Le Prévost en 1433 (A.D.S.M. G 9214).

Les Célestins baillent également quelques biens à des particuliers. Ainsi, en 1452, Martin des Essarts, procureur de la ville, baille à rente au nom de la communauté une maison et vide

¹⁸⁰ Les bourgeois sont nombreux à faire des donations au monastère des Célestins (Dubreuil, 1928 : 112-115).

place dans la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, rue Percière, à Richard Desnos et sa femme. Cependant, les principaux baux des Célestins datent du 18^e siècle. Ils sont localisés rue des Célestins, du Chaudron, Damiette, Percière (auberge à l'enseigne de la Croix-Verte), de Saint-Hilaire, de Saint-Vivien et près de l'Eau de Robec (A.D.S.M. G 9218).

Les Célestins possèdent également des biens (maisons, rentes et baux) à l'extérieur de la ville de Rouen, principalement en Normandie. Ainsi, ils disposent des terres du Tronquay (A.D.S.M. G 9219 à 9230), de l'île de Braque (A.D.S.M. G 9235), de la grange de Couldun (A.D.S.M. G 9236) et possèdent quelques biens dans les paroisses suivantes : Grainville-la Teinturière, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-de-Rouvray, Saint-Martin-du-Vivier ; ainsi que de Bois-Guillaume, de Préaux, de Venables, (A.D.S.M. G 9237), d'Hautot l'Auvray (A.D.S.M. G 9239-9241), de Préaux (A.D.S.M. G 9242-43) et de Saint-Paer (A.D.S.M. G 9244).

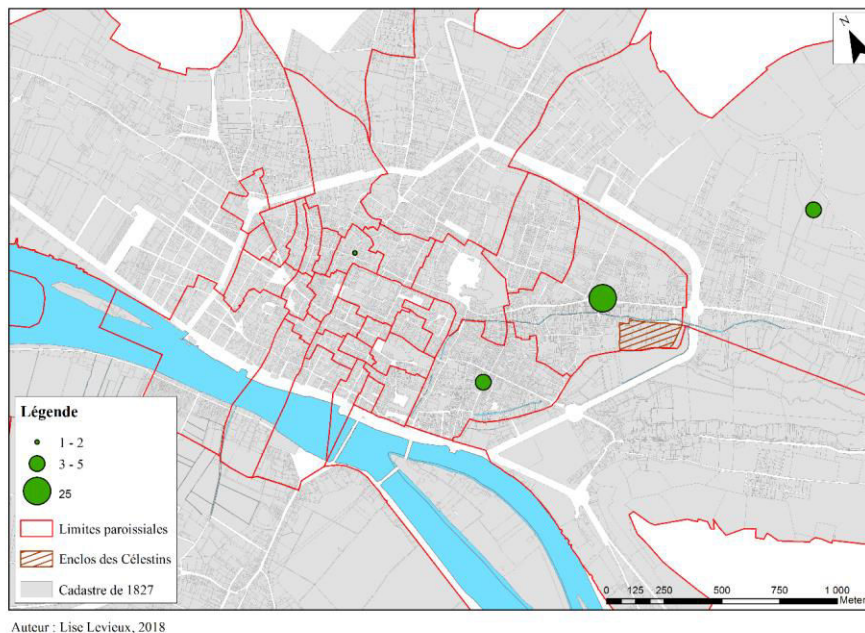


Figure 16.13 : Localisation des biens des Célestins.

❖ **Sources** : La majorité des sources du couvent des Célestins datent des 17^e et 18^e siècles. Les documents les plus anciens concernent la fondation du monastère (A.D.S.M. G 9202, G 9204). Les Célestins conservent précieusement les chartes concernant les privilèges de leur ordre (A.D.S.M. G 9201) ou du couvent lui-même (A.D.S.M. G 9206) ainsi que celles tenant à leurs droits (A.D.S.M. G 9207, G 9210). De même, le fonds est particulièrement précieux concernant l'étude de leurs biens, tant à Rouen qu'à l'extérieur. La disparition de l'ordre et la fusion des Célestins avec le séminaire Saint-Nicaise est l'un des aspects les mieux documentés

(A.D.S.M. G 9189, G 9191). La conservation des actes paraît donc importante pour ces religieux. En outre, ils réalisent du 15^e au 18^e siècle plusieurs registres. Dès la fin du 15^e siècle, plus précisément entre 1459 et 1473, ils établissent un cartulaire contenant les bulles et autres documents concernant leurs privilèges (A.D.S.M. G 9193). Ce cartulaire regroupe les actes entre 1294 et 1473. Il s'agit principalement de tous les privilèges de l'ordre des Célestins et non uniquement ceux du prieuré. Un second cartulaire réalisé à la fin du 15^e siècle regroupe toutes les copies de plusieurs lettres patentes des rois de France concernant les privilèges des Célestins entre 1412 et 1482 (A.D.S.M. G 9194). Un troisième cartulaire est compilé au 15^e siècle. Il contient toutes les lettres patentes d'Henri VI entre 1432 et 1449 (A.D.S.M. G 9195). La présence de ce cartulaire dans le monastère des Célestins ne fait que renforcer le lien entre les Célestins et la royauté anglaise. Au 18^e siècle, les Célestins se préoccupent de plus en plus de la comptabilité de leur monastère : plusieurs livres de recettes, des comptes de fermage ou autres livres comptables sont réalisés durant cette période (A.D.S.M. G 9196-9200). En 1735, les religieux rassemblent dans un même registre toutes les pièces concernant les biens et revenus du monastère (A.D.S.M. G 9192).

Les sources iconographiques concernant ce monastère sont faibles. Néanmoins, il apparaît dans tous les plans de Rouen du 16^e au 18^e siècle. Un seul plan du monastère des Célestins a été réalisé au 18^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 418 ; Fig. 16.11). Cependant, celui-ci ne comporte aucune légende et donc ne nous renseigne pas sur la fonction des bâtiments entourant le cloître.

❖ **Bibliographie :**

- Beaurepaire, C. de R. de, 1873. Fondations pieuses du duc de Bedford à Rouen, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 34, pp. 343–386.
- Delsalle, L.-R., 2007. *Rouen à la Renaissance sur les pas de Jacques Le Lieur*. Rouen : Librairie L'Armitière.
- Dubreuil, L., 1928. Les restes du monastère des Célestins, *Bulletin de la Société des Amis des Monuments Rouennais*, 1922–23, pp. 99–117.
- Farin, F., 1731. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Sixième partie. Contenant la suite des prieurez, & toutes les autres communautés religieuses. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite*. Rouen : Louis Du Souillet.
- Hasquenoph, S., 2009. *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours*. Seyssel : Champ Vallon.
- Scordia, L., 2009. Philippe de Mézières, Une épître lamentable et consolatoire adressée en 1397 à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, sur la défaite de Nicopolis (1396), *Cahiers de Recherches Médiévales Humanistes*, 18.

Notice 17 : Prieuré de Grandmont

Dénomination de l'établissement : Prieuré de Grandmont.

Date d'apparition : 1180.

Date de disparition : 1769.

Références cadastrales

- **cadastre de 1827** : 11^e section 15^e feuille ; parcelles 3684-3685.

- **cadastre actuel** : Feuille MT ; parcelles 14-19, 28-44, 88-117, 154-155, 160.

Adresse actuelle : Rue Henri II Plantagenêt.

Adresse sur le cadastre de 1827 : Avenue de Grandmont.

Conservation : L'église est classée au Monuments Historiques en 1936 (Fig. 17.9). Les fouilles ont mis au jour des portions des murs de clôture au nord (Pitte, Carré 2002). Les bâtiments conventuels sont détruits en 1792.

La plate-tombe de Jehan de Saane décédé en 1445 est conservée au Musée départemental des Antiquités.

Usage actuel des bâtiments : L'église est rendue au culte en 1970

Prieuré de Grandmont

❖ **Ordre** : Les débuts de l'ordre de Grandmont sont comparables à ceux des Camaldules en Italie. Vers 1074, Étienne, fils du vicomte de Thiers, après avoir été ermite en Calabre, revient en France et se retire dans la solitude de Muret, près de Grandmont, dans le diocèse de Limoges. Plusieurs ermites se rassemblent autour de la figure d'Étienne de Muret : ce dernier fonde alors un ermitage à Muret. Il y mena, pendant près de cinquante ans, dans le dénuement le plus complet, une vie consacrée à la prière et à la méditation. Il y attire de nombreux disciples. À sa mort en 1124, le groupement d'ermites au statut incertain évolue vers un ordre religieux et prend racine autour du monastère de Grandmont (Hasquenoph, 2009 : 292). Étienne de Muret décide de placer son ordre sous la Règle des Règles c'est-à-dire sous l'Évangile. La règle de l'ordre de Grandmont n'est pas rédigée par son fondateur mais par le quatrième prieur de l'ordre de Grandmont, Étienne de Lissac (1139-1163). Ce dernier met au centre de la règle le souci de pauvreté et de radicalisme religieux. Il affirme que leur règle se place au-dessus de celle de saint Basile, saint Augustin ou saint Benoît. Les prieurs de Grandmont n'auront de cesse d'affirmer et de prouver qu'ils ne sont pas des Bénédictins. Dans son texte *Explanatio Sententiarum d'Étienne de Muret* (1188), le prieur Gérald Iter réaffirme la volonté d'indépendance de l'ordre de Grandmont. Les religieux refusent le modèle bénédictin : pour cette raison, ils ne patronnent pas de paroisses ou encore ils n'encadrent pas de communautés religieuses féminines. Ils s'efforcent de concilier vie cénobitique et vie érémitique ne devenant un véritable ordre monastique qu'en 1317 (Hasquenoph, 2009 : 293).

Ces religieux vivent dans de petits monastères indépendants de dix à quinze moines appelés celles communément situés dans des zones forestières. Le chapitre 30 de la règle de Grandmont prévoyant l'édification d'une nouvelle maison est intitulé *De nemoribus potendis* et commence par le mot *Nemus* signifiant les bois. Ce chapitre n'explicite pas dans quel type de forêt les religieux doivent s'implanter, mais davantage de quelle manière acquérir une place dans ce lieu. Ainsi, lorsqu'une forêt paraît apte à recevoir une celle, il faut d'abord la demander en possession puis négocier avec tous les ayants droit (Dubois, 1992 : 7). Les bâtiments sont souvent cachés dans ces forêts. Les chemins menant à ces monastères sont également cachés ou peu visibles. La règle de Grandmont comporte peu de détails sur les lieux d'implantation. En revanche, le chapitre 33 interdit les religieux à s'installer sur la terre des moines¹⁸¹. Plusieurs chapitres de la

¹⁸¹ " Nous vous prescrivons de ne jamais construire de bâtiments sur les terres des moines. Ce n'est pas que nous ne croyions pas à la sainteté des moines, certains vous aiment beaucoup et multiplient les bienfaits à votre égard,

règle de Grandmont mettent en avant le respect de la solitude et donc l'interdiction de sortir de la clôture. Le chapitre 34 affirme que les frères ne sortiront pas de leurs cellules sous prétexte de visiter des infirmiers séculiers et le chapitre 35 qu'ils ne sortiront pas de leurs cellules pour ravitailler les pauvres. Les chapitres 48 et 49 mettent en avant que les religieux ne sortiront pas de leur solitude pour prêcher ou pour entendre prêcher. Les religieux ne peuvent pas entendre la confession des hommes étrangers à la communauté mais ils doivent bien recevoir leur visiteur (Dubois, 1992 : 20). Aucune femme ne doit pénétrer dans l'enclos des Grandmontains. L'ascèse des religieux est telle qu'il leur était interdit de posséder du bétail : " Il ne faut pas avoir d'animaux, l'amour de Dieu est diminué par l'amour des animaux " (chapitres 6 et 7) (Dubois, 1992 : 19).

Les Grandmontains sont très populaires en France au 12^e siècle. Plusieurs facteurs conduisent au rayonnement grandissant de l'ordre. Leur porterie, installée dans la clôture, est fréquentée avec constance. La possession de reliques importantes attire nombre de pèlerins et contribue à leur aisance matérielle (Hasquenoph, 2009 : 293). Malgré plusieurs tensions internes¹⁸², l'ordre se développe, en particulier dans le duché d'Aquitaine protégé par Henri II Plantagenêt. Vers 1200, l'ordre de Grandmont regroupe une centaine de monastères autour de la Maison mère de Grandmont, prieuré érigé en abbaye en 1317. La même année, le pape Jean XXII réduit l'ordre de Grandmont à trente-sept maisons religieuses comprenant entre seize et dix-huit moines (Delsalle, 1994 : 17).

❖ **Origine du couvent** : La création du prieuré de Grandmont reste obscure. La celle grandmontaine de Rouen est, à n'en pas douter, une fondation royale et plus précisément une fondation des Plantagenêts. Henri II finance la construction du monastère de Grandmont : d'importants bâtiments monastiques et une église sont édifiés sous le prieur Étienne de Lissac (1139-1163). En se montrant magnanime, Henri II a pour dessein de lier sa réputation à la grandeur de l'ordre de Grandmont.

mais les pasteurs des monastères changent souvent et ce que certains ont donné, d'autres ensuite veulent le récupérer " (Dubois, 1992 : 10).

¹⁸² Les Pauvres frères ou Bons-Hommes sont très populaires dans la France du 12^e siècle. Néanmoins, le partage des responsabilités entre les frères convers, chargés de l'administration et donc, du temporel, et les frères de chœur, voués aux offices, conduit à des querelles internes. Clercs et laïcs se disputent l'autorité des maisons de l'ordre alors que celui-ci est en plein essor. Les moines-clercs acceptent mal la dépendance vis-à-vis des convers alors que ces derniers condamnent le manque de confiance porté par les premiers. La situation est intenable et les convers se révoltent à deux reprises contre les moines (1185-1188 ; 1214-1220). Le conflit est réglé par le pape auquel on avait fait appel. Il leur accorde l'exemption en 1188 et replace chacun à sa place, les convers en dessous des clercs, tout en atténuant l'austérité de la vie quotidienne (Hasquenoph, 2009 : 293).

De la fondation du prieuré de Grandmont, il nous est parvenu un acte d'Henri II (Delisle et Berger, 1920 : 350-352 ; Delisle et Berger, 1920 : 353-356) laquelle s'est révélé être faux¹⁸³. Henri II et sa chancellerie avaient pris pour habitude de s'approprier par des actes les mérites de la fondation de monastères dont ils ne faisaient souvent que confirmer l'existence en y ajoutant leur participation. Ils s'assurent par cette pratique la reconnaissance des générations futures ainsi qu'un prestige grandissant. Les faussaires profitent de ce biais des Plantagenêts pour rédiger leurs faux.

¹⁸³ " *Henricus, Dei gratia rex Anglie, et dux Normannie, et Aquitanie et comes Andegavensis, archiepiscopis, episcopis, abbatibus, prioribus, comitibus, baronibus, justiciis, vicecomitibus, et omnibus ministris et fidelibus suis presentes litteras inspecturis, salutem. / Noveritis quod ego dedi et concessi Deo et ecclesie Beate Marie et domui de parco juxta Rothomagum et fratribus ordinis Grandimontensis ibidem Deo servientibus, pro remedio anime mee, in perpetuam elemosinam totum parcum predictum, et totum nemus predicti parchi, cum fundo terre in quo dicti fratres habitant sive habitare contigerit, sicut exteriorum fossatorum clausura, que est juxta regiam semitam per quam itur ad villam de Soteville, circunquaue demonstrat per circuitum, ad vendendum, donandum et utendum modis omnibus, quibuscunque modis uti voluerint, pro sua voluntate, libere, pacifice et sine aliqua contradicione, volens et concedens ut prenominati fratres in predicta domo commorantes habeant omnimodam justiciam et jurisdictionem in omnibus rebus, tam mobilibus quam immobilibus, que sunt vel esse de cetero poterunt infra fossata memorata, nichil juris vel domini[i] michi retinens vel heredibus meis in premissis ; concedens eciam ut predicta domus [cum] omnibus suis pertinentiis, ubicunque sint, sit semper immunis, quieta et libera ab omnimoda justicia et domin[i]o, ita quod quicunque reus ad dictam domum causa refugii accesserit, postquam fuerit infra fossata memorata, sit liber et absolutus ac si esset in monasterio aut in ecclesia consecrata. Preterea dedi et concessi fratribus memoratis et animalibus suis, cujuscunque generis sint, si animalia dictos fratres habere contigerit, plenum usagium in tota foresta mea de Rovareio que est juxta parcum memoratum, et in omnibus aliis forestis meis totius terre mee, ad edificandum domos, ubicunque et quodocunque edificare voluerint, et ad calefaciendum, et ad faciendum ea omnia que supradicte domui et omnibus membris eidem domui pertinentibus, presentibus et futuris, fuerint necessaria quoquo modo. Dedi et fratribus antedictis ducentas libras Andegavensium annui redditus in vicecomitatu Rothomagensi annuatim persolvendas ad voluntatem fratrum predictorum, sine deffectu et sine aliqua contradicione, videlicet centum libras in Pascha, et centum libras in festo Sancti Michaelis. Hanc vero solucionem predictarum ducentarum librarum fieri volo in prefatis diebus, sub pena decem librarum, quam penam tenebitur reddere memoratis fratribus ille qui pro me et successoribus meis tenebit vicecomitatum antedictum, si defecerit in dicta solucione, nisi differatur predicta solucio de assensu et voluntate fratrum predictorum. Dedi et concessi fratribus antedictis totam vacheriam meam, que est de subtus le Molinet juxta Secanam, et homines in eadem commorantes, nichil juris vel domini[i] michi retinens vel heredibus meis in dicta vacheria, presentes litteras intuentibus significans quod dicti fratres habebunt et recipient ab hominibus in dicta vacheria commorantibus quolibet anno trecentos caseos, quemlibet caseum precii duorum denariorum, et dicti homines memoratos caseos ad domum fratrum predictorum aportabunt libere, pacifice et quiete, sine reclamacione cibi vel potus vel alterius cujuslibet rei ; et si ipsi homines solucionem predictorum non fecerint ad voluntatem fratrum, ipsi fratres recipient in manu sua dictam vacheriam tanquam suam et facient de eadem suam voluntatem, concedens omnibus hominibus de voluntate dictorum fratrum in dicta vacheria commorantibus plenum usagium in prefata foresta tanquam fratribus antedictis. Dedi etiam memoratis fratribus omnes apes tocius foreste mee de Rovarei que in dicta foresta quoque modo poterunt inveniri, et unum hominem in villa de Huchello cum heredibus suis, qui semper erit collector predictarum muscarum, quandiu placuerit fratribus antedictis, ita quod dictus collector, quicunque fuerit ille, habebit plenum usagium in foresta de Rovarei, quandiu placuerit fratribus antedictis. Dedi etiam dictis fratribus duos homines in villa de Rothomago ad servitium ipsorum fratrum faciendum, ita quod ipsi fratres habebunt semper duos homines successive per opcionem suam in villa Rothomagi, et in singulis villis prope domum per quatuor leucas existentibus unum hominem successive, volens etiam et concedens ut memorati fratres et omnes homines ipsorum, presentes et futuri, et omnes ipsorum famuli sint liberi et quieti per totam terram meam ab omnibus consuetudinibus, videlicet vinagio, passagio, pedagio, talliis, exercitu, et ab omnibus emendis, forefactis, michi vel heredibus meis pertinentibus quoquo modo, ita tamen quod dicti fratres habebunt eandem justiciam in suis hominibus, quam ego habebam in eisdem dum erant in mea potestate. / Testibus : Willelmo Filio Radulphi senescallo Normannie, Reginaldo de Curteney, Hugone de Morwyc. Martino de Ose, [de Sancto] (?) Petro super Dive (sic). / In cujus rei testimonium etiam presentes litteras sigillo nostro precepi confirmari. / Datum per manum Gau[cherii] cappellani nostri " (Delisle et Berger, 1920 : 350-352).*

Léopold Delisle, l'un des premiers à avoir étudié l'acte supposé de fondation des Grandmontains, mit en avant la présence de clauses suspectes. Il paraît en effet curieux pour ce roi d'affranchir les religieux de sa propre justice. Il se contraint par cet acte à ne pas intervenir dans les affaires du prieuré. Les faussaires cherchent par ces clauses à mettre leur prieuré hors d'atteinte de toute ingérence du pouvoir royal. Léopold Delisle révèle également que certaines formulations sont caractéristiques de la chancellerie royale de la première moitié du 13^e siècle. À cette date, saint Louis accuse, devant le pape, les religieux de Grandmont d'avoir fabriqué des faux aux dépens du roi et de certains barons. Une bulle d'Alexandre IV, datée du 3 janvier 1259, laisse le soin à Eudes Rigaud d'enquêter sur cette affaire. L'archevêque ne mentionne pas cette affaire dans son journal de visites. Le prieur du couvent de Rouen est tout de même arrêté et enfermé pour usage de faux.

D'autres faux ont été produits au 12^e siècle : une charte d'Henri II et une autre charte de Richard Cœur de Lion soi-disant réalisée à la maison mère de Grandmont en 1192 (Fagnen, s.d.) alors que le duc était en Terre sainte. Ces actes ont néanmoins pu être validés par les souverains. D'ailleurs, la majorité de ces pièces d'archive nous sont parvenues sous forme de *vidimus*, certifiées conformes par les autorités et principalement par Philippe Auguste (Delisle, 1978 : n° 224, p. 35)¹⁸⁴, Philippe VI, Charles V, Charles VI ou Henri V d'Angleterre (Delsalle, 1994 : 14).

Ces faux donnent des informations " justes " concernant les biens, droits et privilèges divers dont bénéficiaient les religieux. Ils n'apportent aucune aide au sujet de la datation de cet

¹⁸⁴ " *In nomine sancte et individue Trinitatis. Amen. Philippus Dei gratia rex Francorum. Noverint universi quod nos, pro salute anime nostre et pro stabilitate regni nostri, confirmamus Deo et fratribus ordinis Grandimontis in Parco juxta Rothomagum habitantibus totum parchum et totum nemus cum fundo terre in quo habitant, liberum et quietum, sicut exteriorum fossatorum clausura que est juxta regiam semitam circumquaque demonstrat per circuitum, ad utendum modis omnibus quibuscumque uti voluerint pro sua voluntate, cum omnimoda justitia et juridictione. Confirmamus etiam fratribus antedictis ducentas libras andegavensium in vicecomitatu nostro de Rothomago, annuatim ab ipsis fratribus percipiendas libère et quiete, videlicet centum libras in Pascha et centum libras in festo sancti Michaelis, sine contradictione, et plenum usagium in tota foresta nostra de Rovareio ad edificandum domos, quascumque domos edificare voluerint infra parcum memoratum et extra, et ad calefaciendum et ad faciendum naves et batellos et ea omnia que dicte domui fuerint necessaria et animalibus suis, cujuscumque generis sint, et totam vachariam que est subtus le Molinel juxta Secanam, liberam et quietam, cum omni jure et dominio et duos burgenses in civitate Rothomagensi liberos successive, et in singulis villis prope dictam domum de Parco existentibus unum hominem successive de mediocribus, per obtionem suam, liberum et quietum, et omnes illas litteras et eleemosinas et libertates que a predecessore nostris quocumque modo eisdem fratribus sunt collate vel ab aliis personis, volentes sicut voluerunt predecessores nostri et firmiter precipientes ut predicti fratres cum tota familia sua et omnes homines ipsorum presentes et futuri sint liberi et quieti per totam terram nostram quam habemus et quam nos habere contigerit, ab omnibus emptionibus et venditionibus et omnibus occasionibus, emendis et forisfactis, et ab omnibus consuetudinibus, prout in litteris bone memorie regis Henrici plenius continetur. Et ut premissa omnia robur perpetuum obtineant, sigilli nostri auctoritate et regii nominis karaktere inferius annotato presentem paginam confirmamus. Actum apud Pontem Archie, anno dominice Incarnationis M° CC° duodecimo, [regni] vero nostri anno tricesimo quarto, astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa. Dapifero nullo. Signum Guidonis buticularii. Signum Bartholomei camerarii. Signum Droconis constabularii. Data vacante (Monogramme) Cancellaria "* (Delisle, 1978 : acte 224, p. 35).

établissement. D'après les actes et les textes non falsifiés, les Grandmontains sont mentionnés sur le rôle de l'Échiquier de Normandie en 1195 et 1198. Les religieux sont, à cette date, bien installés puisqu'ils perçoivent un loyer de 20 livres pour 20 acres de terre situées dans le parc de Rouen (*infra parcum Rothomagi*). En revanche, les Bons Hommes de Grandmont n'apparaissent pas dans le rôle de 1180. Si on admet que le fondateur du prieuré rouennais est bien, comme il est écrit dans l'acte faux, Henri II, il convient de situer l'installation des Grandmontains dans le parc de Rouen avant la mort du roi d'Angleterre et duc de Normandie en 1189. La fondation du prieuré interviendrait donc entre 1180 et 1189.

Cette datation, à la fin du 12^e siècle, est confirmée par des données archéologiques. Lors de la restauration de l'abside en 1974, un pavement d'une dizaine de m², " composé de carreaux de terre cuite de formes diverses, portant sur les tranches des traces d'un vernis brun foncé, vert ou jaune " est mis au jour (Delsalle, 1994 : 15). Le centre de ces carreaux, dits " carreaux à bouchons " est découpé à l'emporte-pièce et des éléments en forme de trèfles, de quatre-feuilles ou de losanges sont emboîtés dans ces creusements. Ce procédé de pièces mobiles, caractéristique de l'art du 12^e siècle, confirme la datation de la fondation à la fin de ce siècle.

❖ **Site d'implantation** : Le faux acte du 12^e siècle apporte quelques éléments véridiques. Outre le caractère royal de la fondation, les dispositions accordant aux religieux en toute propriété le parc de Rouen¹⁸⁵ et celles relatives à divers droits et privilèges, sont considérées comme authentiques (Hallam et Everard, 2001 : 194-201).

Henri II aurait, à l'origine, donné une place dans la forêt de Rouvray dans laquelle les ducs étaient exemptés de la juridiction archiépiscopale (Fig. 17.1-17.2)¹⁸⁶. Or la forêt de Rouvray ne semble pas aussi paisible que les ermites le croyaient puisqu'ils se plaignent rapidement d'être incommodés par les chasseurs¹⁸⁷. Touché, le prince leur cède, près de son palais et de sa capitale, son parc¹⁸⁸. Ce parc s'étend " depuis le pont de Seine du côté de la ville jusques à

¹⁸⁵ " *Confirmamus Deo et fratribus ordinis Grandimontis in Parco juxta Rothomagum* " (Delisle et Berger, 1920: 350–352).

¹⁸⁶ " *Sciatis quod, cum nos dudum fundassemus domum Bonorum Hominum ordinis Grandimontis in foresta nostra de Rouvereyo* " (Delisle et Berger, 1920: 350–352).

¹⁸⁷ " *Dicti Boni Homines, ad nos venientes, retulerunt quod a venatoribus nostris et nonnullis aliis plurimum vexabantur, et propter dominium temporale quod ad dictum vicecomitatum pertinebat in divino servitio plurimum turbabantur, nobis supplicando quatenus ipsis in premissis providere dignaremur* " (Delisle et Berger, 1920: 350–352).

¹⁸⁸ " *Nos vero, ipsorum supplicacioni favorabiliter annuentes, in excambium et permutacionem premissorum, dedimus ipsis et concessimus ac tenore presentium damus et concedimus totum parcum nostrum de Rothomago* " (Delisle et Berger, 1920 : 350-352). La donation du parc de Grandmont par Henri III n'a certainement pas affecté le duc. En effet, devenu roi d'Angleterre, il ne résidait que très peu à Rouen : il n'aura donc pas trop de regret ni d'hésitation à sacrifier son parc pour préserver le recueillement et les solitudes des Bons Hommes de Grandmont (Beaurepaire, 1878 : 230).

l'autre bout à ligne droite (sans toutes fois y comprendre ledit pont), avec toutes les dépendances, terres, bois, eaux, prairies et autres choses mobiles et immobiliers qui se rencontreront encloses dans les fossés dudit parc qui sont le long de la chaussée (depuis le pont) et le chemin du roi qui mène à Sotteville et qui se termine par l'autre côté à la rivière de la Seine y compris aussi ladite rivière et l'île qui se rencontre enclose par la ligne droite à l'aboutissement desdits fossés " (Farin, 1731 : 33-34)¹⁸⁹. L'église et les bâtiments communautaires sont encerclés par de grandes prairies probablement dès leur installation jusqu'au 17^e siècle : la volonté de solitude des religieux est donc en grande partie respectée (Fig. 17.3-17.5).



Figure 17.1 : Localisation de la forêt de Rouvray dans laquelle les moines de Grandmont sont installés vers le milieu du 12^e siècle (Carte de Cassini).

¹⁸⁹ " *Confirmamus Deo et fratribus ordinis Grandimontis in Parco juxta Rothomagum habitantibus totum parchum et totum nemus cum fundo terre in quo habitant, liberum et quietum, sicut exteriorum fossatorum clausura que est juxta regiam semitam circumquaque demonstrat per circuitum, ad utendum modis omnibus quibuscumque uti voluerint pro sua voluntate, cum omnimoda justitia et jurisdictione* " (Delisle et Berger, 1920 : 350-352).



Figure 17.2 : Plan de la forêt de Rouvray, levé par ordre de Mrs les commissaires de la réformation de la maîtrise des eaux et forêts de Rouen, ordonnée par lettres patentes de Sa Majesté du 17 mai 1735 (Source : Bibliothèque nationale de France).

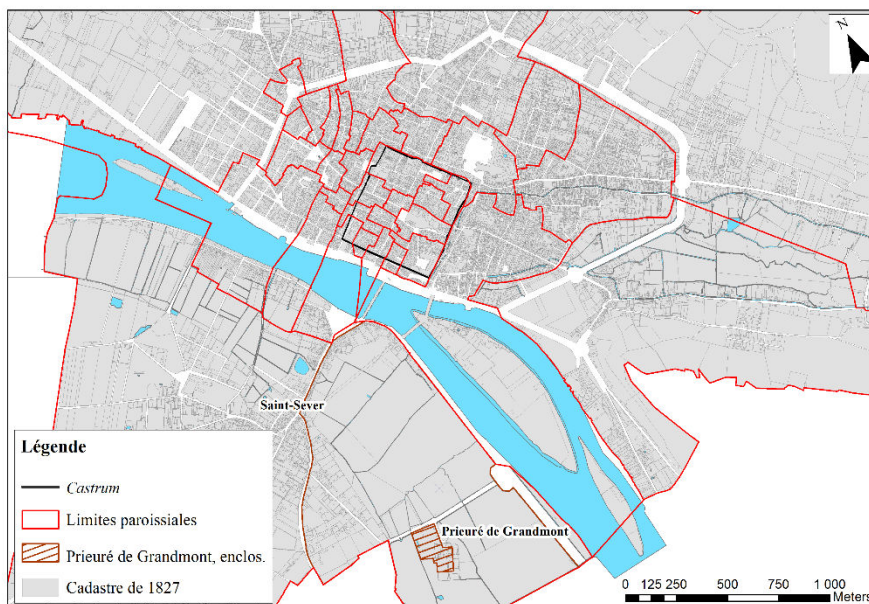


Figure 17.3 : Site d'implantation du prieuré de Grandmont, 11^e siècle.

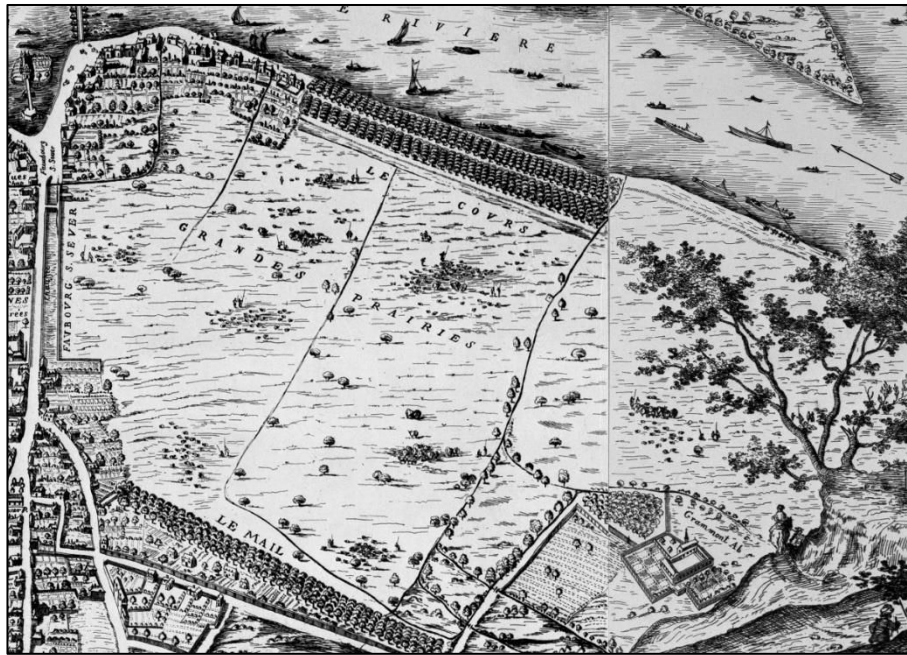


Figure 17.4 : La rive gauche en 1655 (plan de Gomboust).

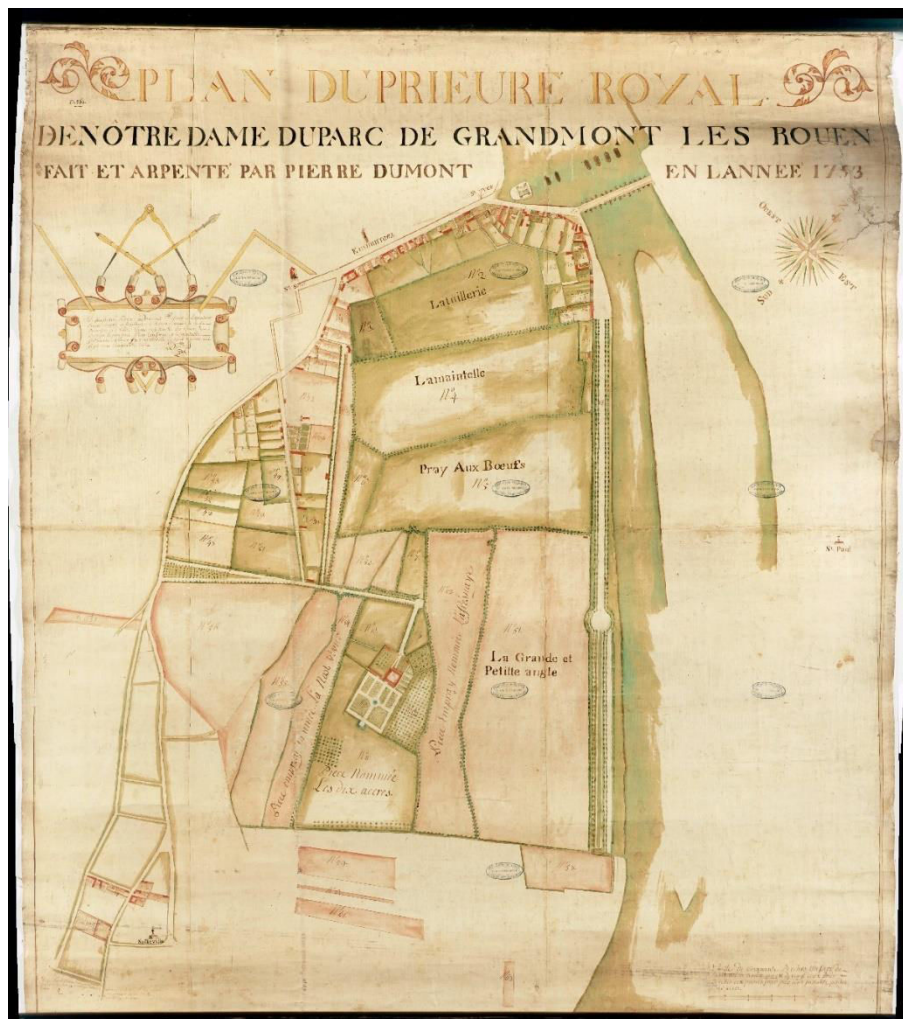
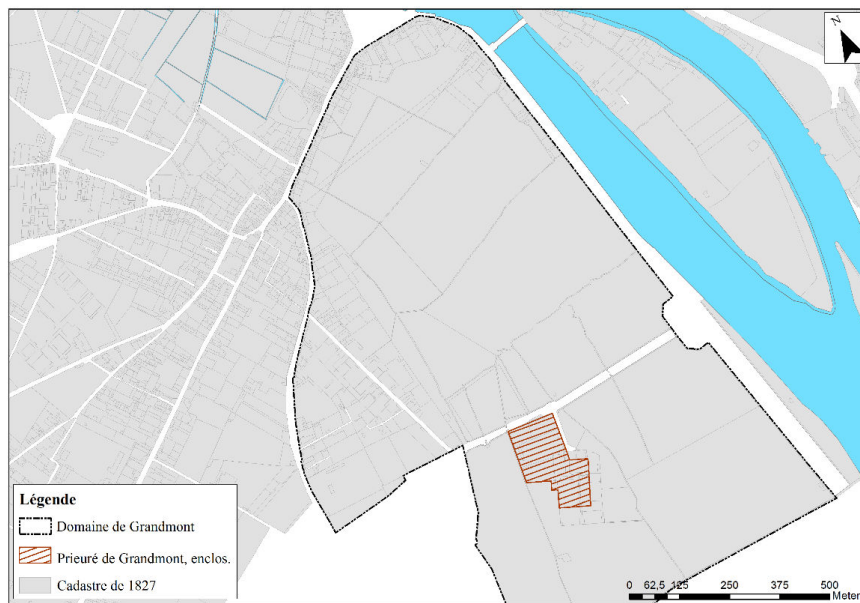


Figure 17.5 : " Plan du prieuré royal de Notre-Dame-du-Parc de Grandmont les Rouen fait et arpenté par Pierre Dumont " (A.D.S.M. 12 Fi 160).

❖ **Développement de l'enclos et modification de l'espace** : La pauvreté du fonds de Grandmont ne permet pas d'étudier la transformation de l'enclos. En effet, il est possible que ces religieux n'aient pas eu la volonté de s'étendre puisque la donation primitive était déjà très étendue. En effet, le terrain donné à Grandmont représentait environ 260 acres alors que le prieuré de Grandmont clôturé par une enceinte s'étendait sur près de 2 ha (Fig. 17.6 et 17.7). Les bâtiments communautaires et l'église du prieuré sont construits au centre de ce domaine ce qui explique qu'aucune source ne traite de l'acquisition de nouvelles parcelles ou de nouveaux bâtiments pour l'agrandissement du prieuré (Fig. 17.8).



Auteur : Lise Leveux, 2018

Figure 17.6 : Délimitation du domaine appartenant au prieuré de Grandmont.

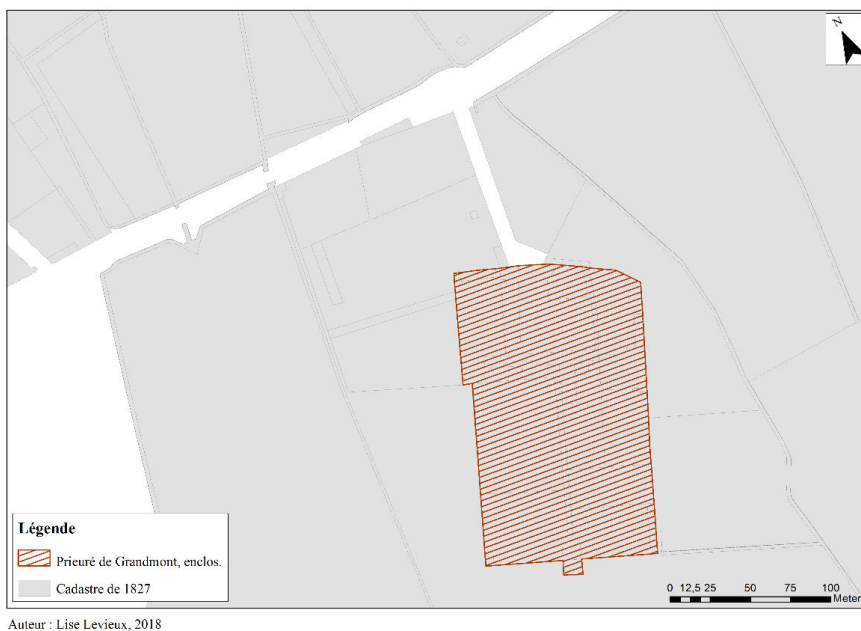


Figure 17.7 : Délimitation du prieuré de Grandmont au 18^e siècle.

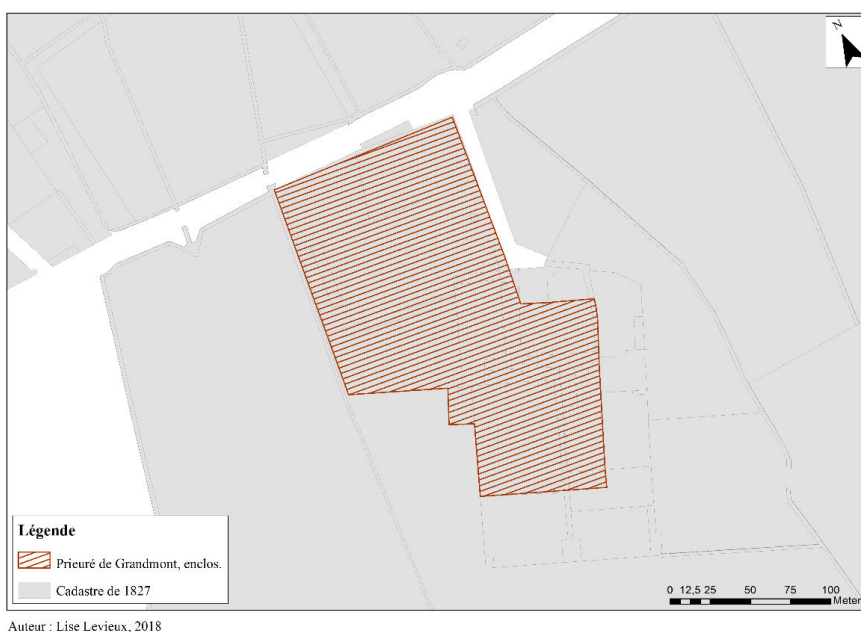


Figure 17.8 : Délimitation du prieuré de Grandmont à la fin du Moyen Âge.

❖ **Présentation des vestiges** : L'église est le seul édifice encore en élévation du prieuré de Grandmont. L'église, conforme à la volonté de pauvreté voulue par les Grandmontains, est une construction simple tant dans son plan que dans son élévation.

L'édifice à nef unique (26,60 m x 6,80 m) débouche à l'est sur une simple abside semi-circulaire et est surmonté d'un berceau brisé sans doubleau. La nef est couverte d'une voûte sur croisées d'ogive à dix branches (Fig. 17.9).



Figure 17.9 : Église de Grandmont (© Lise Levieux).

Les façades extérieures, et plus particulièrement les façades septentrionales et méridionales, furent remaniées à plusieurs reprises. Seule l'abside paraît avoir échappée aux nombreuses vicissitudes du temps : elle est dénuée de tout ornement et est pourvue de trois baies étroites et élancées (Fig. 17.10 à 17.13).

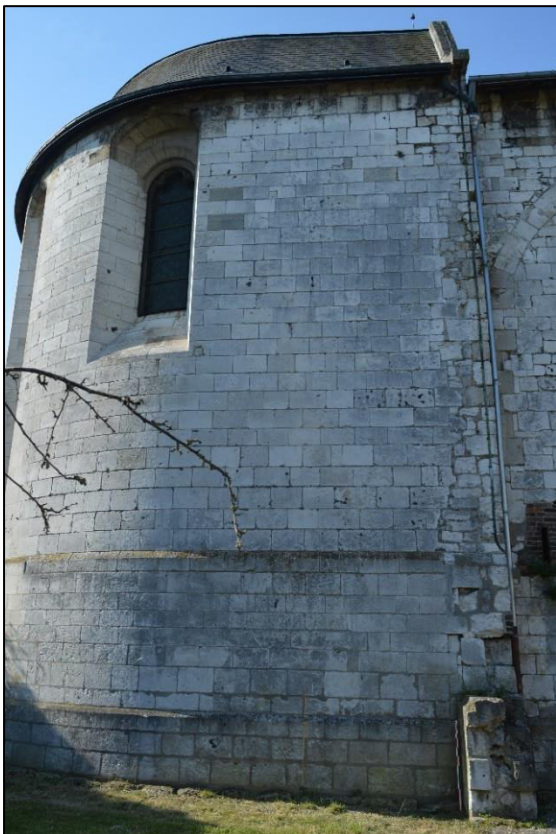


Figure 17.10 : Abside, vue septentrionale (© Lise Levieux).

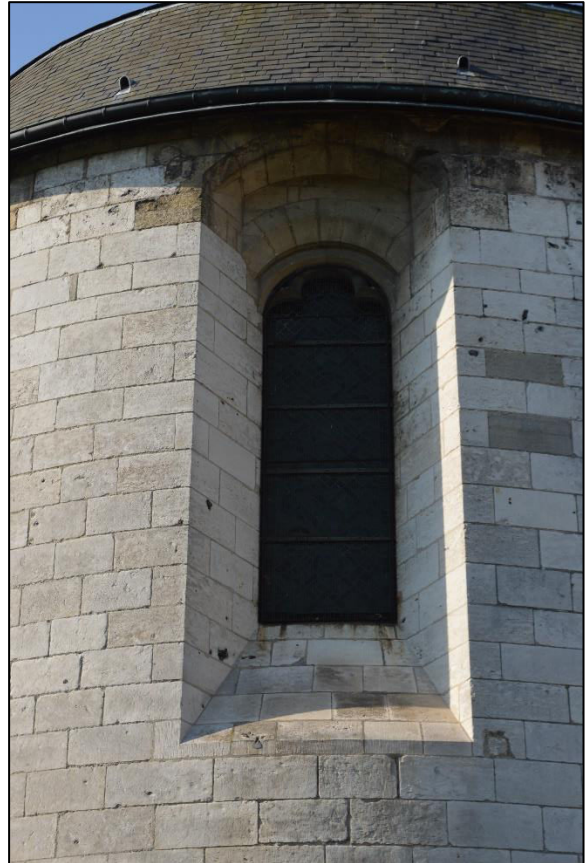


Figure 17.11 : Abside, vue septentrionale, baie (© Lise Levieux).



Figure 17.12 : Abside, vue septentrionale, baie (© Lise Levieux).



Figure 17.13 : Abside, vue méridionale (© Lise Levieux).

Plusieurs observations peuvent être faites sur ces façades :

- **Mur septentrional** (Fig. 17.14) : à l'ouest s'ouvre le portail des hôtes protégé par un contrefort à trois larmiers particulièrement soigné (Fig. 17.15-17.16)¹⁹⁰. On note également sur le flanc nord l'arrachement de trois grandes arcades qui démontre la présence d'une chapelle sur le flanc nord du prieuré (Fig. 17.14). Les vestiges de l'ancien mur de la chapelle se situent au niveau de la limite est de l'arcade la plus orientale (Fig. 17.14). Ce mur était épais d'environ 70 cm (Fig. 17.16-17.19). Cette chapelle correspond à la chapelle Sainte-Catherine édifée, ou réédifiée, par le cardinal d'Estouteville dans les années 1471-1472 (A.D.S.M. D 232). La présence d'une chapelle sur le flanc nord d'une église grandmontaine est attestée dans d'autres prieurés tel celui de Saint-Michel de Grandmont (Fig. 17.20). En effet, au nord de l'église de ce prieuré se trouvait la chapelle Saint-Michel (Saint-Jean, 1992 : 181). La construction de

¹⁹⁰ Cette porte est surmontée d'un arc brisé très aigu. Ses piédroits, quant à eux, sont formés de de trois colonnettes à base surhaussée et à chapiteaux simplement épannelés. Les décors sont peu nombreux. En effet, seul un tore retombe sur les colonnettes extérieures des ébrasements encadrant un tympan nu dont la partie basse a été mutilée. Ce portail est large d'environ 1 m et haut d'environ 2,50 m.

cette chapelle au flanc nord de l'église empêche l'édification d'un *porticum* que l'on retrouve parfois dans les prieurés Grandmontains comme celui de Comberoumal (Durand, 1992 : 157) (Fig. 17.21). La famille d'un frère pouvait s'abriter sous ce *porticum* pour saluer son parent sans enfreindre la règle. Pour pallier cette absence, la chapelle était accessible à tous et facilitait les contacts entre les moines et leurs familles. On accédait à cette chapelle par une porte (80 cm de large sur 1 m de hauteur) plus modeste que la porte occidentale (Fig. 17.22). Au niveau de la troisième arcade était une niche profonde d'environ 30 cm, d'une hauteur d'1,30 m et large d'un peu plus d'1 m. Elle se situait à l'intérieur de la chapelle Sainte-Catherine : une fonction liturgique n'est donc pas à écarter pour ce type d'aménagement (Fig. 17.23).



Figure 17.14 : Mur septentrional de l'église de Grandmont (© Lise Levieux).

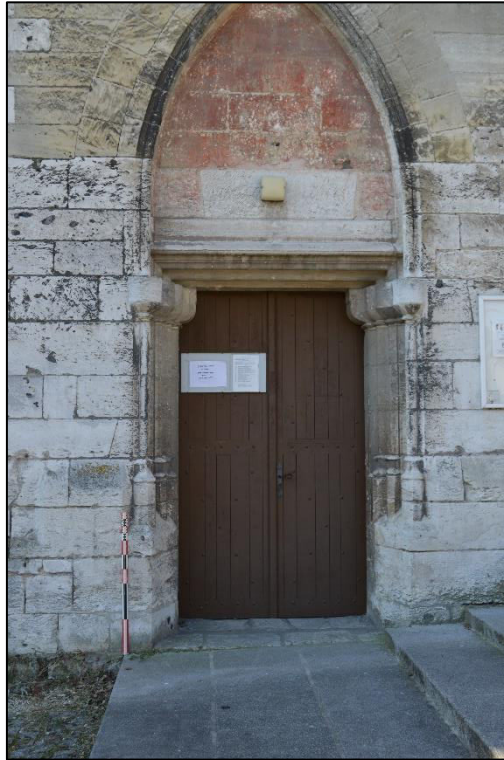


Figure 17.15 : Mur septentrional, porte ouest (© Lise Levieux).



Figure 17.16 : Mur septentrional, porte ouest (© Lise Levieux).



Figure 17.17 : Mur oriental de l'ancienne chapelle (© Lise Levieux).

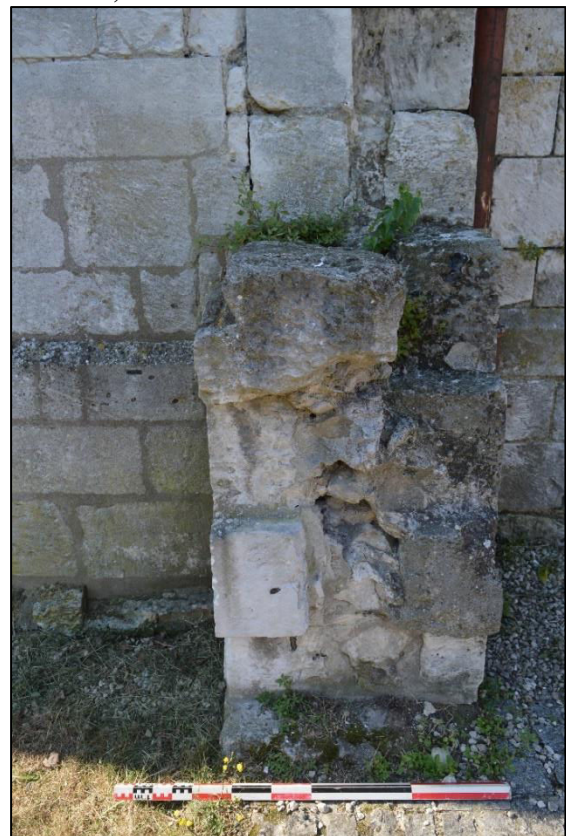


Figure 17.18 : Mur oriental de l'ancienne chapelle (© Lise Levieux).

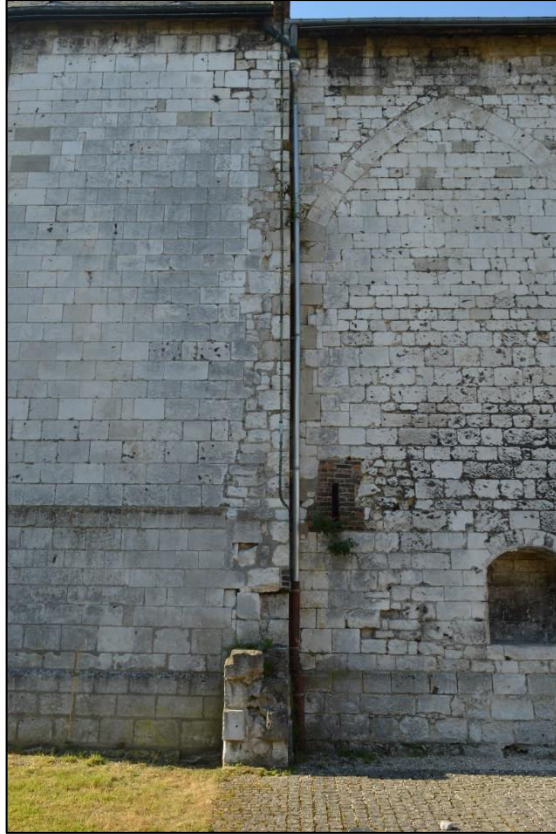


Figure 17.19 : Mur oriental de l'ancienne chapelle, arrachement (© Lise Levieux).

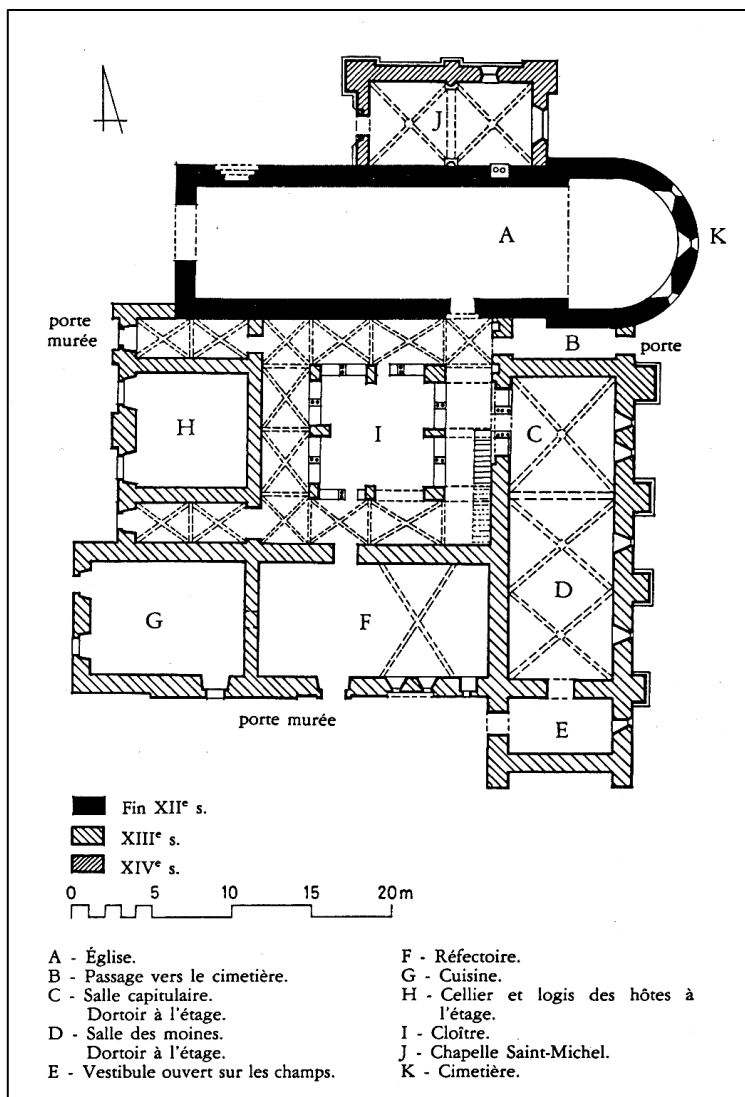


Figure 17.20 : Plan du prieuré Saint-Michel de Grandmont (Saint-Jean, 1992 : 181).

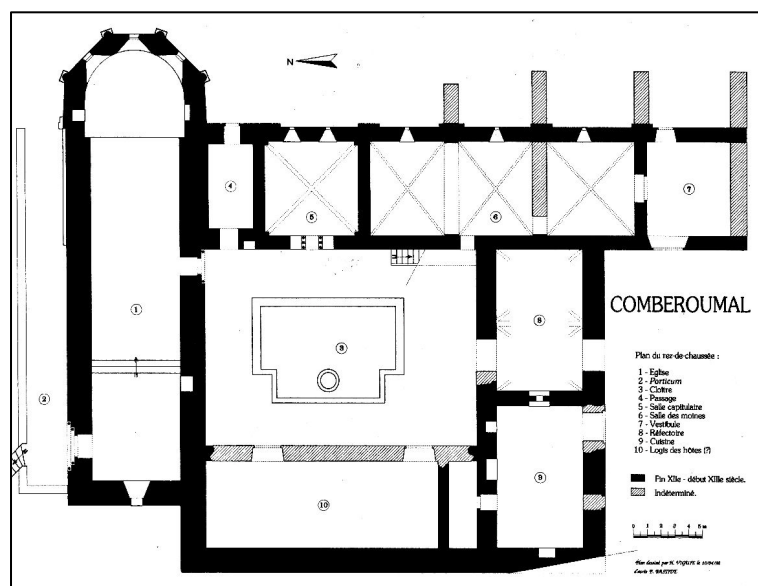


Figure 17.21 : Plan du prieuré de Grandmont de Comberoumal (Durand, 1992 : 157).



Figure 17.22 : Porte d'accès à la chapelle Sainte-Catherine (© Lise Levieux).



Figure 17.23 : Mur septentrional, niche (© Lise Levieux).

- **Mur méridional (Fig. 17.24 à 17.32)** : L'état de conservation de ce mur est médiocre. Ce mauvais état de conservation s'explique en partie parce que ce mur soutenait les divers bâtiments communautaires. De nombreux arrachements, notamment à la jonction de la nef et de l'abside, souvent rebouchés par des briques, rendent l'analyse de ce pan de mur particulièrement difficile. Notons premièrement la présence de la porte orientale permettant la communication avec le carré claustral ou encore la présence d'un bahut au sommet de la partie orientale pouvant supporter la souche du clocher (Gaborit, 1969 : 18 ; Fig. 17.28). Il est également possible de distinguer les traces de deux fenêtres dans la partie haute du mur : probablement situées au-dessus de la galerie du cloître, elles apportaient une source supplémentaire de lumière à l'intérieur de l'église. Les murs du bâtiment claustral, ou du passage menant aux bâtiments communautaires, étaient épais d'environ 1,10 m (Fig. 17.29, 17.30, 17.31 et 17.32). Le bâtiment mesure près de 9 m hors œuvre (Fig. 17.28).



Figure 17.24 : Mur méridional de l'église de Grandmont (© Lise Levieux).



Figure 17.25 : Mur méridional de l'église de Grandmont (© Lise Levieux).



Figure 17.26 : Mur méridional de l'église de Grandmont (© Lise Levieux).

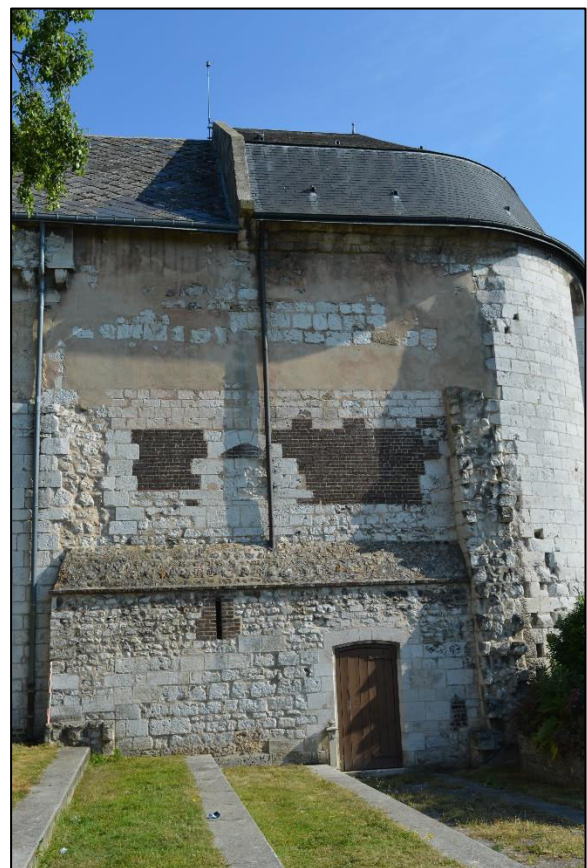


Figure 17.27 : Mur méridional de l'église de Grandmont (© Lise Levieux).



Figure 17.28 : Mur méridional, porte orientale (© Lise Leveux).



Figure 17.29 : Mur occidental du bâtiment communautaire (© Lise Leveux).



Figure 17.30 : Mur oriental du bâtiment communautaire (© Lise Leveux).



Figure 17.31 : Mur oriental du bâtiment communautaire (© Lise Leveux).

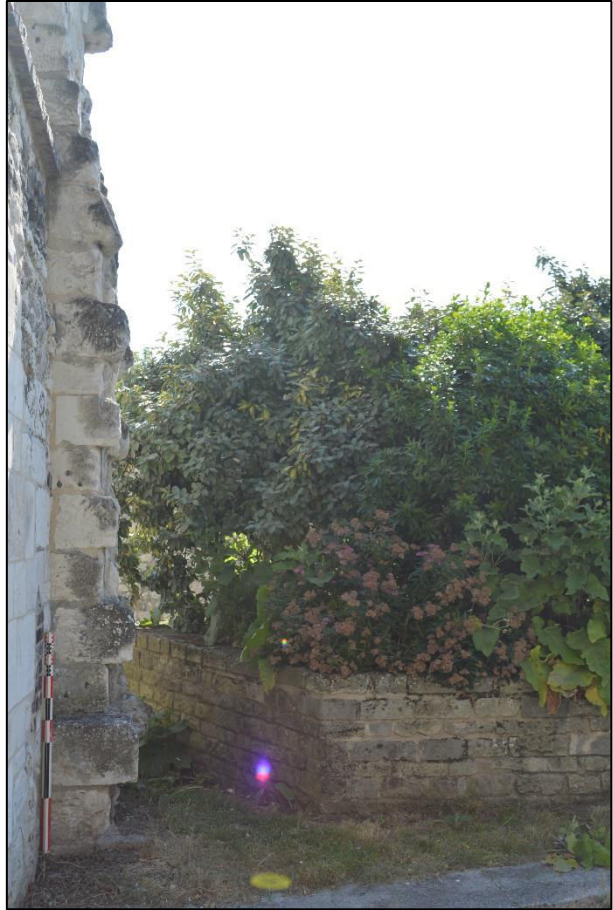


Figure 17.32 : Mur oriental du bâtiment communautaire (© Lise Levieux).

- **Pignon occidental (Fig. 17.33-17.34) :** ce pignon garde les traces de nombreuses reprises. La zone autour de la fenêtre semble avoir conservé l'appareil primitif fait de petits moellons carrés disposés en assise irrégulière (Gaborit, 1969 : 18).



Figure 17.33 : Pignon occidental de l'église de Grandmont (© Lise Levieux).



Figure 17.34 : Pignon occidental de l'église de Grandmont (© Lise Levieux).

L'intérieur de l'église est mieux conservé que l'extérieur. L'ouverture d'une fenêtre est également visible de l'intérieur de l'église. Cette fenêtre, en plein cintre, étroite et très allongée,

est fortement abrasée vers l'intérieur et ne comporte aucun ornement. La nef est couverte d'une voûte en berceau brisé sans doubleau. Le départ de cette voûte est souligné avec simplicité par un cordeau mouluré en tore. Ce type de voûte n'était pas commun en Normandie mais était l'une des particularités de l'architecture grandmontaine.

À la suite des destructions liées à la guerre de Cent Ans, la nef du prieuré est restaurée dans son état antérieur. Cette reconstruction explique en partie la présence du contrefort nord-ouest et de ses trois larmiers caractéristiques de l'art du 14^e siècle. Dans le même temps, le porche est également transféré au bas de la nef, côte nord, pour accueillir les visiteurs. Le chœur est lui aussi reconstruit mais en respectant la règle grandmontaine voulant que l'abside soit toujours un peu plus large que la nef (7,64 m).

L'abside de plan semi-circulaire est voûtée d'élégantes ogives (Fig. 17.35). Dix arcs profilés en un boudin unique dégagé par des cavets convergents vers une clef de voûte historiée. Ces arcs encadrent des formerets brisés avant de retomber sur des chapiteaux qui s'amortissent en cul-de-lampe. Deux de ces arcs retombent dans les deux angles rentrants créés par l'élargissement du sanctuaire alors que deux autres pénètrent directement et symétriquement dans la face supérieure de l'arc brisé fermant la nef (Delsalle, 1994 : 22). La clef de voûte conforte l'idée d'une reconstruction au cours du 14^e voire du 15^e siècle. En effet, sur cette dernière est figurée, dans une couronne de feuillage, une Vierge à l'enfant, gracieusement déhanchée, comme cela est souvent le cas au 15^e siècle et qui pourrait être Notre-Dame-du-Parc. À l'opposé se trouve un homme debout que l'on peut identifier comme le fondateur de l'ordre, Étienne de Muret. Un autre personnage, à genou devant la Vierge et muni d'un tau, n'est autre que le prieur Mathieu de Veruch. L'identité du personnage est confirmée par la présence de ses armoiries dans la partie inférieure¹⁹¹. Cette clef de voûte sculptée est la seule infraction à l'esprit de la règle grandmontaine.

¹⁹¹ Les armes de Mathieu de Veruch comportaient, d'après l'obituaire de la bibliothèque municipale, un chevron d'argent, trois pommes de pins et d'une tenaillère, sorte de masse d'arme. La plupart de ces symboles sont représentés sur la clef de voûte.



Figure 17.35 : Intérieur de l'église de Grandmont, abside (Delsalle, 1994 : 21).

Malgré sa reconstruction, le prieuré Notre-Dame-du-Val de Rouen reste fidèle au type architectural déterminé au début de l'ordre de Grandmont. De ce fait, le prieuré de Grandmont par son architecture se démarque des constructions normandes et des constructions grandmontaines s'écartant souvent du type architectural primitif. La conservation de l'architecture originelle tient principalement au fait que les destructions de la guerre de Cent Ans furent partielles. Ainsi, lorsqu'il décida de reconstruire, Mathieu de Veruch avait devant lui un modèle. Ce dernier joue une part non négligeable dans la fidélité aux premières constructions grandmontaines : il tient à conserver certaines caractéristiques spécifiques de l'architecture de l'ordre du 12^e siècle telles que la *vouta plana* encore insolite en Normandie au début du 15^e siècle (Gaborit, 1969 : 19).

❖ **Dispositions internes** : La disposition des bâtiments du prieuré de Grandmont est connue uniquement grâce aux sources iconographiques. Le prieuré, situé sur la rive gauche de la Seine, est moins représenté dans les plans généraux de la ville de Rouen. Ainsi, dans le plan de Belleforest, le parc de Grandmont apparaît sans que soit représenté le prieuré (Fig. 17.36). Le plan de Gomboust, réalisé au 17^e siècle, apporte davantage d'informations (Fig. 17.37). L'église et les bâtiments communautaires forment un ensemble compact : l'édifice culturel est disposé au nord alors qu'au sud de celui-ci sont disposés quatre bâtiments formant un rectangle. Cette disposition était certainement présente dès la fin du Moyen Âge (Fig. 17.38). Autour de cet ensemble est représentée une clôture isolant le prieuré de ses prairies. En 1753, le terrain appartenant aux religieux de Grandmont est arpenté par Pierre Dumont (Fig. 17.39). Les

édifices communautaires ainsi que l'église sont toujours représentés au centre de grande prairie. La disposition reste approximativement la même que sur le plan de Gomboust. Les bâtiments disposés au sud de l'église forment davantage un carré plutôt qu'un rectangle. En outre un nouveau bâtiment est construit à l'ouest de cet ensemble. Les édifices communautaires et l'église sont toujours encerclés par des jardins et des potagers ainsi que par une enceinte (Fig. 17.40).

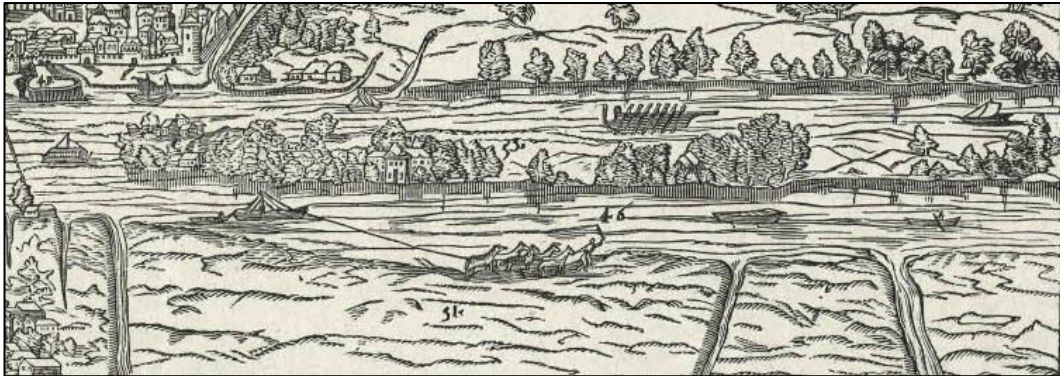


Figure 17.36 : Le parc de Grandmont en 1575 (plan de Belleforest).



Figure 17.37 : Le prieuré de Grandmont en 1655 (plan de Gomboust).

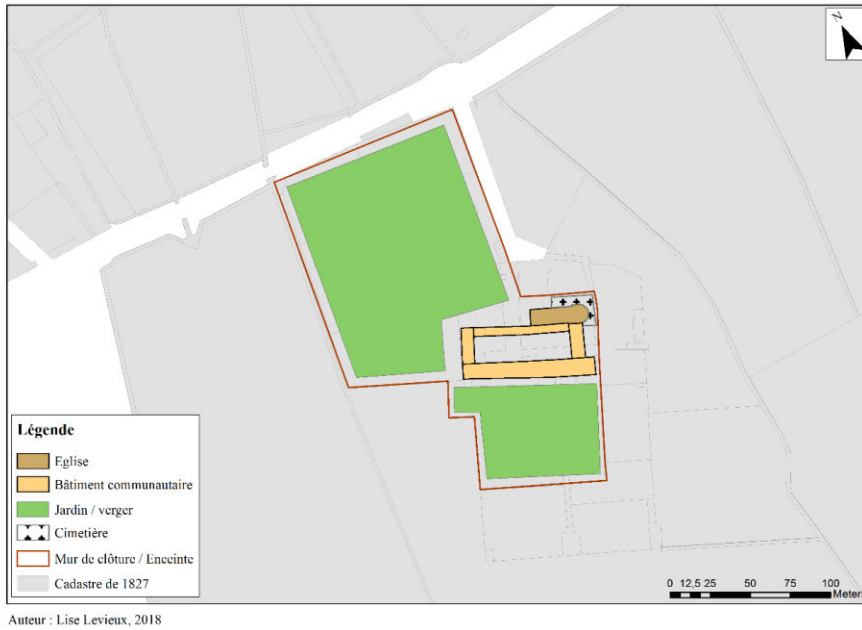


Figure 17.38 : Plan du prieuré de Grandmont de Rouen à la fin du Moyen Âge.

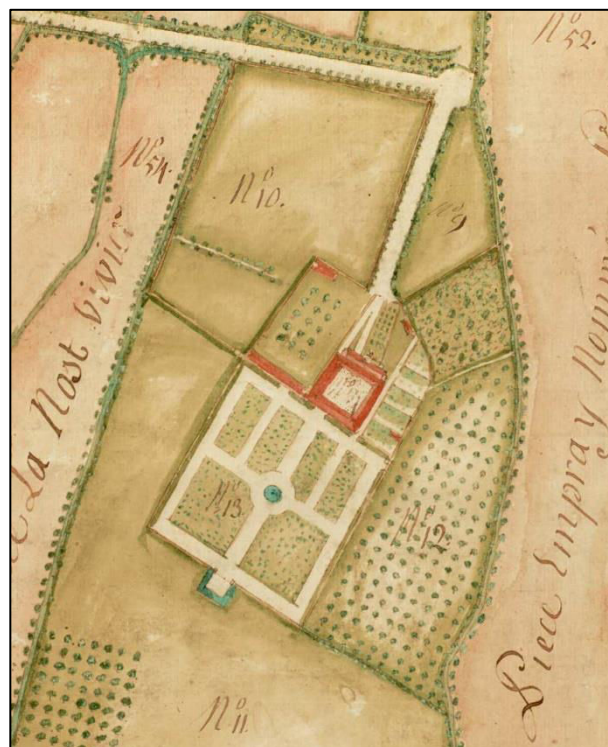


Figure 17.39 : Disposition des bâtiments en 1753 d'après le plan dressé par Pierre Dumont.



Figure 17.40 : Plan du prieuré de Grandmont de Rouen vers le milieu du 18^e siècle.

Les actes du prieuré de Grandmont n'apportent aucun élément permettant de connaître la fonction des bâtiments communautaires situés au sud de l'église. L'absence de fouilles au sud de l'église est également un obstacle à la connaissance des lieux. Or la disposition des constructions grandmontaines semble répondre à un modèle plus ou moins stéréotypé. Ainsi, dans le cas du prieuré Saint-Michel de Grandmont (Hérault), l'église est au nord des bâtiments conventuels (Fig. 17.41). L'aile orientale comprend, au rez-de-chaussée, un passage accolé à l'église permettant d'aller du cloître au cimetière, la salle capitulaire, la salle des moines et un vestibule. Le premier étage du bâtiment était destiné au dortoir des religieux. L'aile sud comprenait le réfectoire et la cuisine. Enfin à l'est était un bâtiment servant de cellier et de logis pour les hôtes (Saint-Jean, 1992 : 181). Une disposition fonctionnelle similaire apparaît dans le cas du prieuré du Sauvage (Aveyron) où l'aile orientale est constituée d'un passage accolé à l'église, cette fois-ci située au nord (Fig. 17.42). Sont disposés à sa suite la salle capitulaire, un cellier et le vestibule : seule la présence du cellier entre le vestibule et la salle capitulaire diffère du modèle du prieuré Saint-Michel (Durand, 1992 : 169). Les bâtiments au sud de l'église du prieuré de Comberoumal (Aveyron) sont organisés de manière identique à ceux du prieuré Saint-Michel de Grandmont (Durand, 1992 : 157) (Fig. 17.43). L'étude des vestiges du prieuré du Breuil-Bellay (Maine-et-Loire) indique que l'aile occidentale abritait un couloir des morts voûté en berceau, d'une salle capitulaire de plan carré à voûtement et d'une salle des moines de trois travées voûtées d'ogives de section chanfreinée (Fig. 17.44). Le bâtiment des moines se

termine, comme dans d'autres celles, par une terrasse. L'aile sud de ce même prieuré comportait un réfectoire et probablement la cuisine (Delaval, 1992 : 115-118).

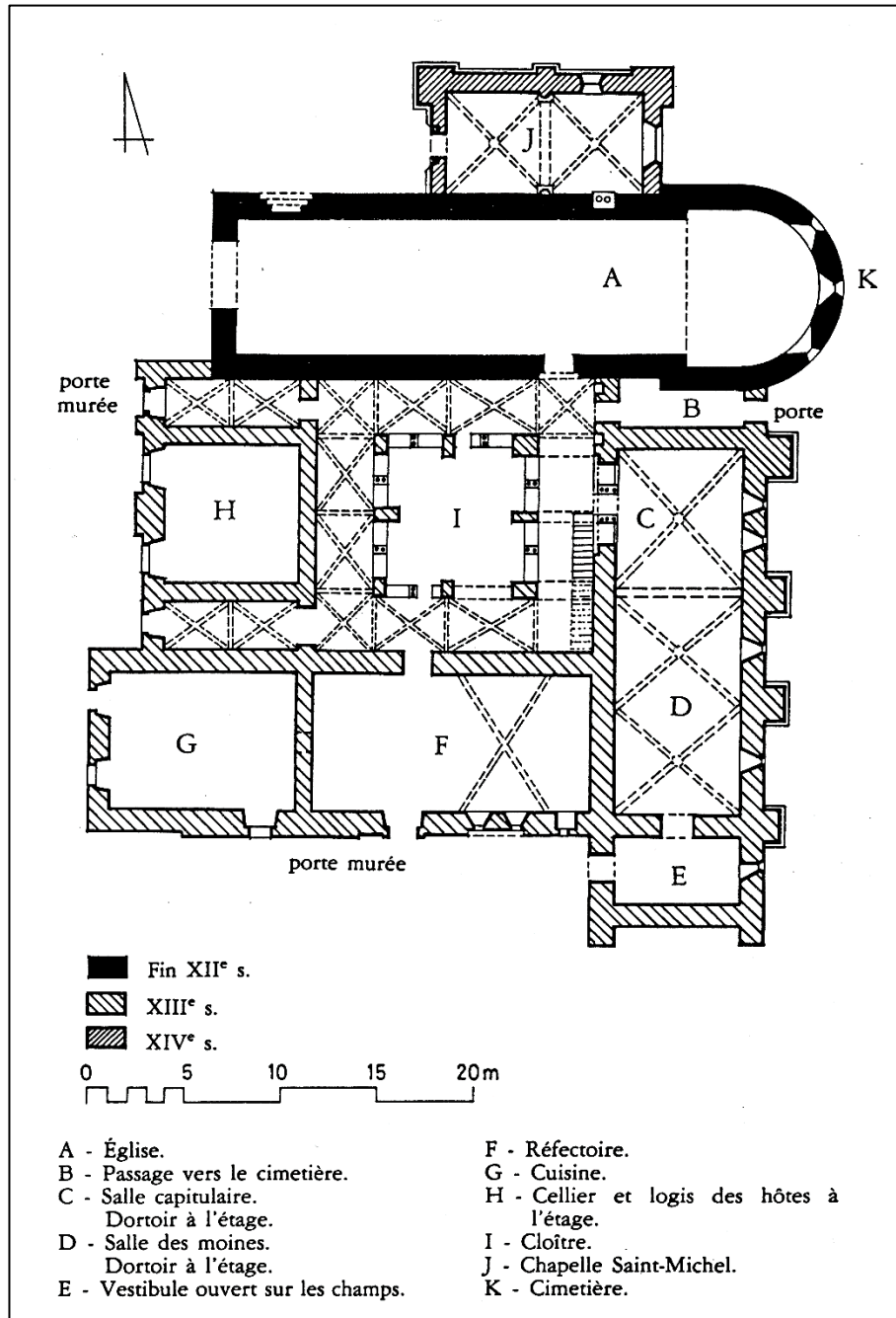


Figure 17.41 : Prieuré de Saint-Michel de Grandmont, plan d'ensemble (Saint-Jean, 1992 : 181).

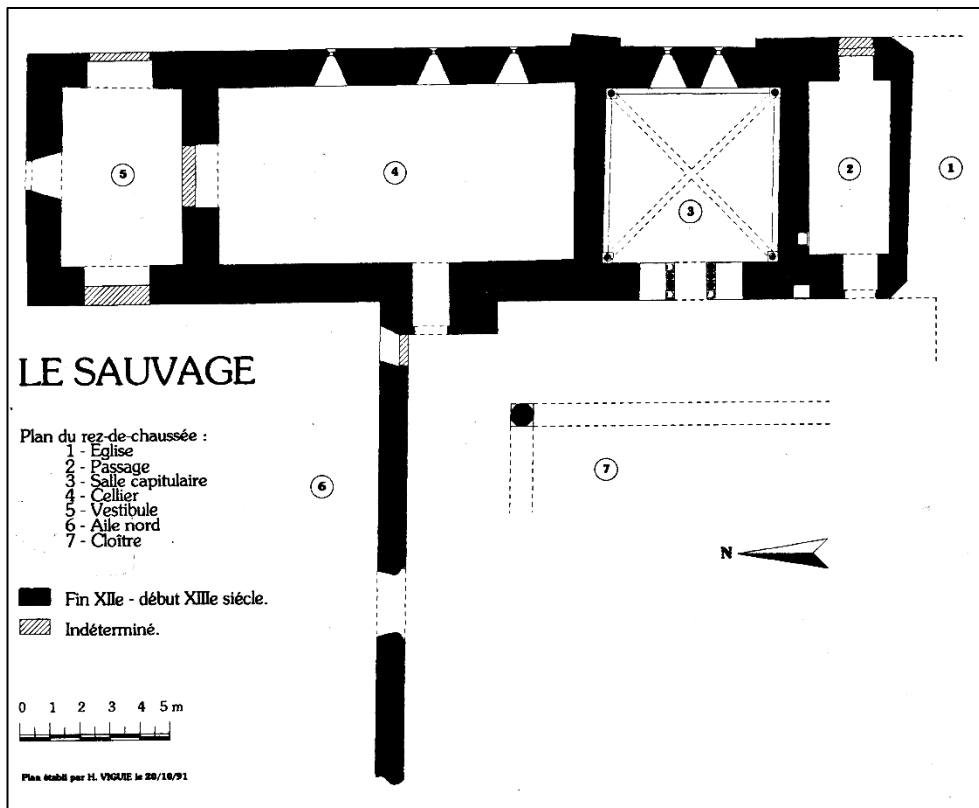


Figure 17.42 : Plan du prieuré du Sauvage (Aveyron) (Durand, 1992 : 169).

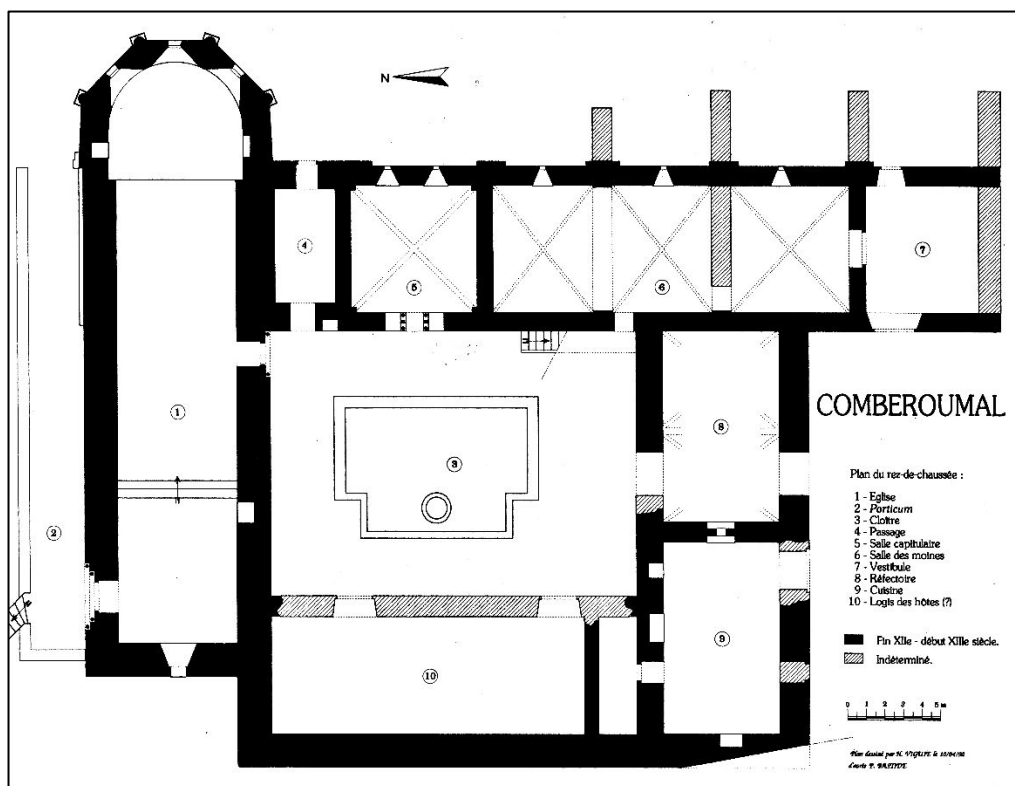


Figure 17.43 : Plan du prieuré de Comberoumal (Aveyron) d'après un relevé de Pierre Bastide (Durand, 1992 : 157).

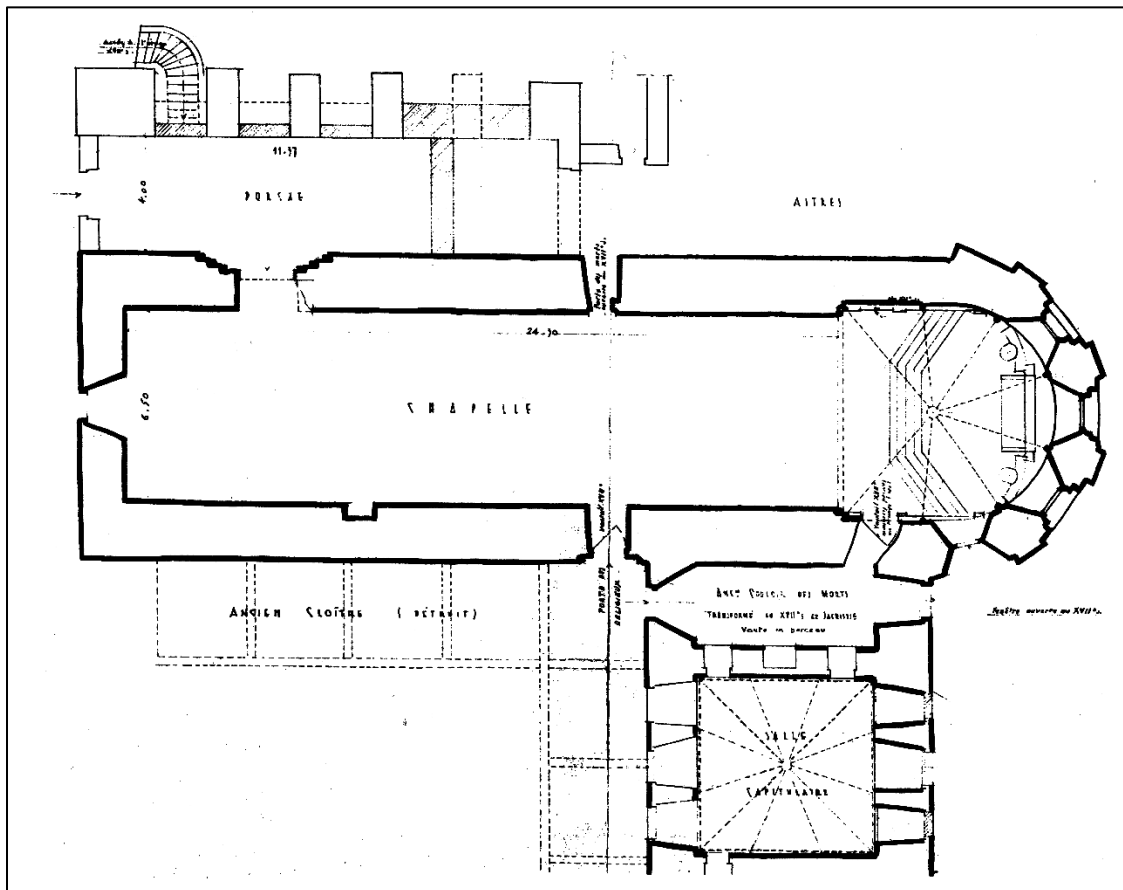


Figure 17.44 : Cizay-la-Madeleine – Le Breuil-Bellay (Maine-et-Loire), Plan de l'église et de la salle capitulaire, d'après R. Baldet (Delaval, 1992 : 117).

En somme, on peut supposer que la disposition des bâtiments du prieuré de Grandmont était semblable à celle du prieuré Saint-Michel de Grandmont ou de Lodève (Fig. 17.45 et 17.46). Entre l'église et la salle capitulaire était une structure " voûte sur voûte " dont l'étage inférieur forme un passage entre le cloître et le chevet de l'église et dont l'étage supérieur est composé d'une petite salle éclairée à l'est et à l'ouest et communiquant par une porte avec le dortoir (Gaborit, 1992 : 88). Ce passage, communément appelé " couloir des morts " par l'abbé Bouderioux, permettait aux religieux de se rendre en procession au cimetière. Les sondages autour de l'église de Grandmont de Rouen ont mis en avant la présence d'une sépulture près du chevet de l'église : le cimetière de la communauté se trouvait donc, comme dans de nombreux autres prieurés grandmontains, au chevet de l'église (Pitte et Carré, 2002). Cette dernière comportait également plusieurs sépultures. L'étage supérieur pouvait abriter la chambre du prieur, une infirmerie ou encore un chartrier. Au sud de cet édifice se tenaient probablement la salle capitulaire puis la salle des moines. L'aile orientale se terminait soit par une terrasse soit par un vestibule. L'étage supérieur de cette aile abritait quasi systématiquement le dortoir des religieux. L'aile méridionale était probablement composée du réfectoire et de la cuisine au rez-

de-chaussée mais la destination des pièces surmontant cet ensemble est plus floue. En effet, la fonction primitive de cet étage est inconnue mais il servit dès le 13^e voire le 14^e siècle, lors de la mise en place de la commende, de logement indépendant pour le prieur. En ce qui concerne l'aile occidentale, il est admis que l'étage inférieur était un cellier et que l'étage supérieur servait probablement de grenier (Gaborit, 1992 : 88).

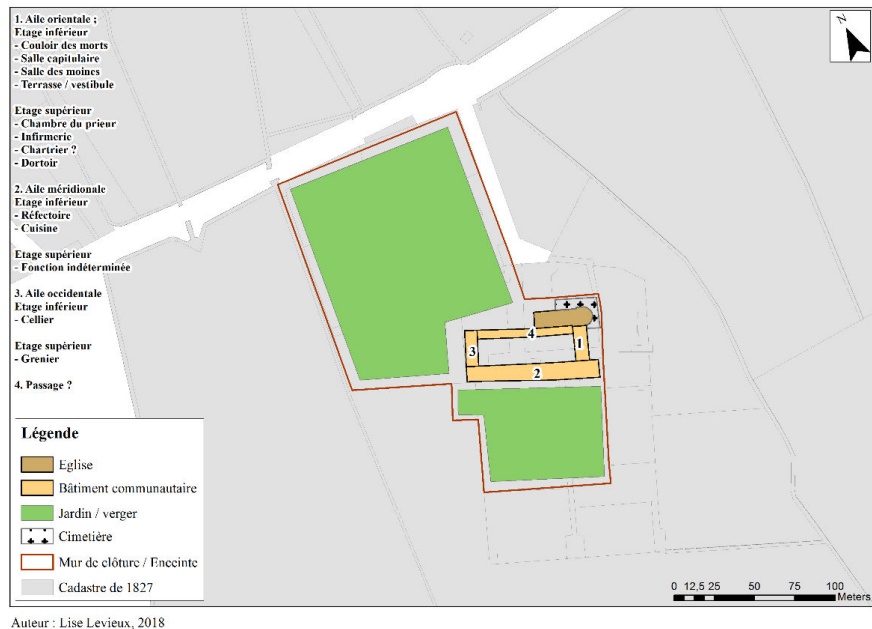


Figure 17.45 : Fonction des bâtiments communautaires du prieuré de Grandmont de Rouen à la fin du 15^e siècle.

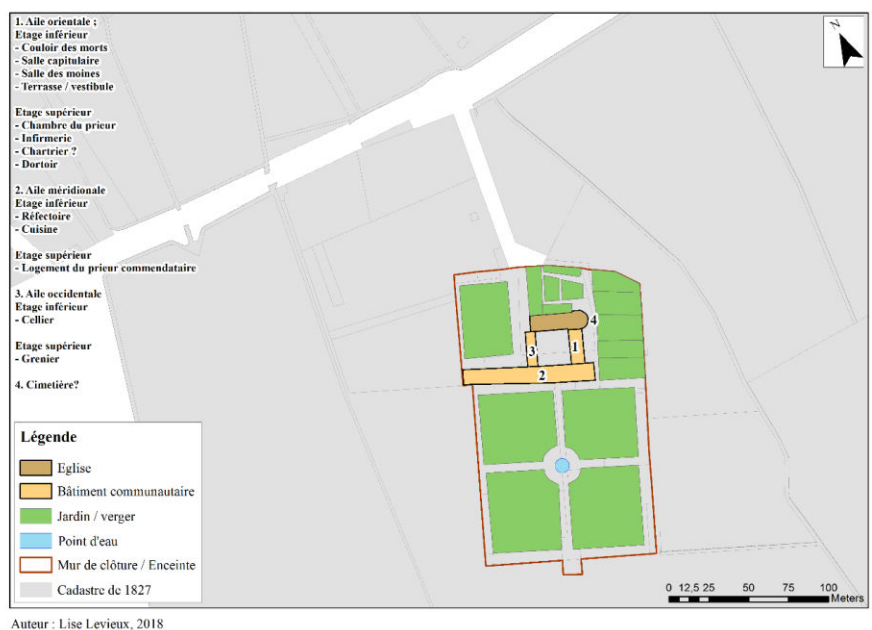


Figure 17.46 : Fonction des bâtiments communautaires du prieuré de Grandmont de Rouen au 18^e siècle.

❖ **Histoire** : Fondé à proximité de la ville de Rouen, les ermites réussirent à conserver leur solitude. La celle de Rouen est érigée en prieuré en 1317 (Gaborit, 1969 : 17). Dès 1408, les religieux suivent le système de la commende (A.D.S.M. D 230).

Les bâtiments communautaires subissent de nombreuses agressions soit du fait de la guerre soit à cause d'événements naturels. Il est incendié à deux reprises par les Navarrais en 1370 et 1405 puis est reconstruit par le prieur Mathieu de Verve. Dans les années 1440, le prieur commendataire Pasquier de Vaux obtint l'autorisation de résider dans l'hôtel que les religieux possédaient en ville et qui leur assurait un refuge en ces périodes d'insécurité (A.D.S.M. D 239). Le prieuré est de nouveau ruiné par les Calvinistes en 1562 puis par les troupes d'Henri IV en 1592. Il est réparé en 1652 par le prieur claustral Jean du Bois.

Le parc de Rouen doit aux caprices de la Seine d'être fréquemment inondé (Delsalle, 1994 : 19). Les premières inondations connues se produisent au 13^e siècle, respectivement en 1261 et 1296. En 1342, on circulerait en barque autour du prieuré. Trente ans plus tard, une nouvelle inondation ravage le prieuré et les murs de clôture s'effondrent (Delsalle, 1994 : 19). Ces inondations sont courantes du 16^e siècle au 18^e siècle puisque les chroniques font état d'inondations en 1496, en 1571, en 1648, en 1651, en 1658, en 1740 et en 1777 (Naillon, 1938 ; Cochet, 1871 : 378 ; Delsalle, 1994 : 19). Plus récemment, les habitants de la rive gauche doivent faire face à deux inondations rapprochées l'une de l'autre : en 1856 et 1910. L'inondation de 1658 est la plus spectaculaire et est immortalisée par un quatrain gravé à la hauteur atteinte par l'eau, le niveau de l'autel majeur, sur le contrefort nord-ouest de l'église (Fig. 17.47)¹⁹².

¹⁹² " L'an mil six cent cinquante huit
Par un débordement insigne
La Seine sortant de son lict
Parut jusque sur cette ligne " (Delsalle, 1994 : 19).



Figure 17.47 : Quatrain sur l'église de Grandmont (© Lise Levieux).

La sévérité de la règle conduit au déclin du nombre de religieux : les recrutements se font de plus en plus rares et on compte seulement six religieux sous Henri IV (1572-1610). En 1677, les biens du prieuré sont réunis au séminaire de Lisieux. À la fin du 16^e siècle, la mense priorale de Grandmont est réunie au collège des Jésuites de Rouen (A.D.S.M. D 222). Le prieuré de Grandmont est supprimé en 1769. En 1781, les bâtiments communautaires abritent une caserne de dragons mais ils sont rasés, sur ordonnance du Directoire, en 1792 (Fig. 17.48). L'église, elle, est transformée en poudrière. Elle est rendue au culte en 1981.

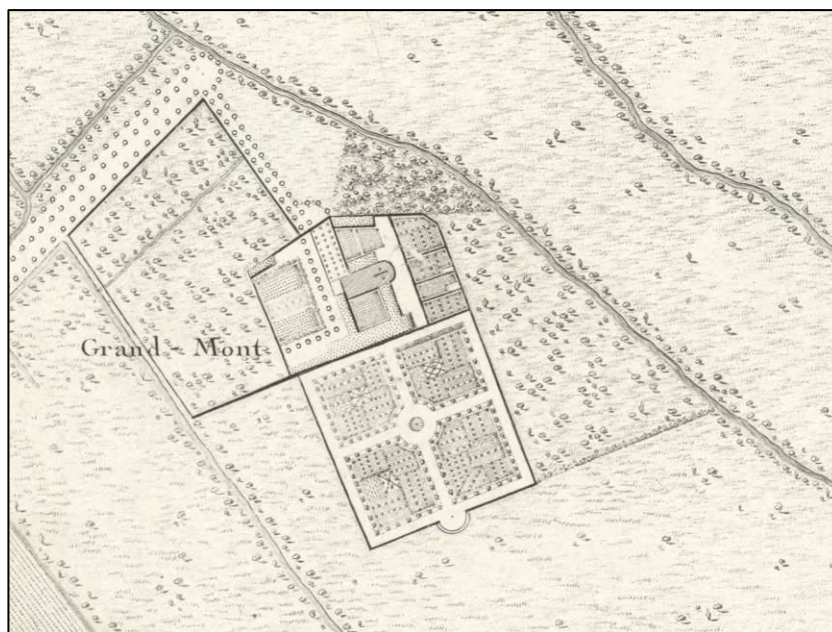


Figure 17.48 : Prieuré de Grandmont en 1782 (plan de Lattré).

❖ **Rayonnement du couvent** : À la fin du Moyen Âge, le prieuré de Grandmont compte quatorze religieux, nombre qui ne sera pas dépassé aux siècles suivants. Malgré cet effectif réduit, le prieuré Notre-Dame-du-Parc est, après la maison mère, le premier prieuré de l'ordre. Ainsi, les religieux se voient confier la gestion de la celle d'Aubevoie laquelle devient, après 1317, une simple annexe. Les religieux bénéficièrent de l'appui des ducs et principalement d'Henri II qui leur octroya son parc mais également une grande partie de leurs biens. L'histoire des faux a probablement nui à l'image des religieux auprès des rois de France mais cela ne les empêche pas de leur confirmer leurs droits et leurs biens. De ce fait, en 1213, Philippe Auguste confirme aux frères de Grandmont leurs biens et leurs droits indiqués dans les chartes du roi Henri II d'Angleterre (Delisle, 1978 : n° 224, p. 35). Les droits et biens des Grandmontains sont confirmés plusieurs fois par les rois de France et plus spécifiquement par Philippe VI, Charles V, Charles V et Charles VI, puis par Henri VI d'Angleterre (A.D.S.M. D 222) (Farcy, 1934 : 28).

La chapelle dédiée à Sainte-Catherine, réédifiée en 1471-1472, était le siège d'une confrérie attestée dès 1365 (Gaborit, 1972 : 77).

Les sépultures de l'église de Grandmont démontrent que, malgré la simplicité du prieuré, celui-ci était connu, voire reconnu par la population et par de hauts personnages. Ainsi, on compte au nombre des sépultures de l'église celle de Geoffroy, archevêque d'York et fils naturel d'Henri II Plantagenêt (Cochet, 1871 : 378). Au 15^e siècle, outre les inhumations d'un chevalier, d'un prieur et d'un domestique, l'église accueille la sépulture du prieur Mathieu de Veruc, l'instigateur de la reconstruction du prieuré au 15^e siècle ainsi que celle de Jehan de Saane, écuyer (Farcy, 1934 : 31-32 ; Farin, 1731 : 35). D'après François Farin, les ossements d'un géant furent également retrouvés dans ce prieuré, mais cela relève davantage du mythe¹⁹³.

❖ **Biens temporels et revenus** : Le temporel du prieuré de Grandmont est moins important que celui des autres communautés monastiques. La plupart des biens du prieuré lui sont octroyés à partir du 15^e siècle. Or le coutumier d'Hector de Chartres, rédigé entre 1398 et 1409, confirme que les religieux possédaient des biens hors du parc donné par Henri II (Hoebanx, 1987 : 465)¹⁹⁴. Dès 1435, les biens du prieuré sont de plus en plus nombreux tant dans Rouen,

¹⁹³ " L'an 1488, on trouva en fossoyant, près de la porte de ce couvent, un coffre de plomb, où étoit un géant qui fut vû de plusieurs personnes, mais aussi-tôt il s'en alla en poudre ; les os de ses jambes venoient jusques a la hanche d'un homme de notre temps & il avoit une épée auprès de lui qui se rompit comme le verre " (Farin, 1731 : 35).

¹⁹⁴ " Les religieux, prieurs et couvent de Notre-Dame-de-Grandmont-les-Rouen ont en la forest de Rouvray, par le don de Henry et Ricart, roys d'Angleterre, dux de Normandie et comtes d'Anjou, plain usage, hault et bas, vif et

en particulier avec la possession de l'hôtel de Grandmont, que dans ses environs proches (Saint-Étienne-de-Rouvray, Sotteville) (A.D.S.M. D 236 ; D 239 à D 251). Peu à peu, les religieux acquièrent d'autres biens disséminés en Normandie notamment à Saint-Jean d'Aptot ou à Sainte-Croix-sur-Buchy (A.D.S.M. D 252 à D 270).

❖ **Sources** : D'après leur règle primitive, les Grandmontains renonçaient aux dotations régulières qui assuraient en grande partie la stabilité économique des maisons religieuses de leur temps. Ils y renoncent de façon assez radicale puisqu'aucun document écrit, ayant trait aux libéralités reçues ou promises, ne devait être conservé par les frères expliquant en partie la faiblesse du fonds de Grandmont (Becquet, 1959 : 6). Cependant, la pratique de l'écrit est autorisée dès le 13^e siècle. Malgré cette autorisation, la production d'actes divers reste minime par rapport aux autres communautés religieuses. Ce n'est donc qu'en 1247 qu'Innocent IV amputa le texte de la règle de Grandmont de certaines outrances et des prescriptions concernant le refus de l'écrit. Les actes du prieuré sont conservés dans la série D des archives départementales de Seine-Maritime autrement dit dans la série relative aux collèges. Cette irrégularité s'explique par l'union du prieuré de Grandmont au collège des Jésuites à la fin du 16^e siècle (A.D.S.M. D 222). Le fonds du prieuré comprend de nombreux actes, principalement postérieurs au 15^e siècle, relatifs à des procès ou à des confirmations de biens par les rois (A.D.S.M. D 223 à D 227). Sont également conservés les actes royaux ou les bulles papales, à partir du 13^e siècle, confirmant les privilèges et exemptions de la règle (A.D.S.M. D 228 à D 231). Le fonds contient également des pièces comptables (A.D.S.M. D 232), des

mort, foint et herbe, et quelxconques nécessaires et convenables et proufitables choses pour eulx en ladict forest de Rouvroy pour quelconques leurs appartenances présentes et à venir.

Item, ont toutes les mouchez à miel qui seront trouvées en ladict forest de Rouvroy, et homme qui les cuiltera perpétuel usage en icelle forest, lequel homme lesdiz religieux pourront muer toutes les fois qui leur plaira, ou lesdictes mouchez cueillir en leur main ou en faite tout ce que bon leur semblera.

Item, auxdiz religieux demourans en parc et à leurs bestes, de quelxconques gerre, qu'ilz soient, s'il avient que bestes aient, plain usage en ladict forest de Rouvroy qui est jouxte ledit parc nommé à présent le parc de Grantmont, et boiz pour édifier et chauffer par livrée du verdier, et à toutes choses nécessaires qui à leur dicte maison et membres d'icelle pevent appartenir.

Item, ont leur hommes demourans à la Vacherie dessoubz Moulineaux plain usage en ladict forest de Rouvroy, tels comme lesdiz religieux y doivent avoir.

Item, plain usage, hault et bas, vif et mort, foint et herbe, pierre et quelxconques aultres choses à eulx nécessaires, profitables et convenables en ladict forest de Rouvroy par le congié du verdier de ladict forest, tant à édifier maisons, pressours, nefes, bateaulx, tonneaulx, et quelxconques aultres vaiesseaux à euls nécessaires, profitables et convenables, et que iceulx bateaux, nefes, pressours, et vaiesseaux puissent louer par juste pris à leur volenté et en faire tout ce qui leur plaira et ainsi comme il leur semblera, et à chauffer et fere quelconques choses qui leur seront nécessaires, proufitables et convenables pour quelxconques leurs appartenances acquises et à acquérir, présentes et ad venir, en quelconques lieu, touttefois qui leur plaira, par le congié et licence du verdier, toutes les choses contenues en leurs privilèges prinses hors deffens. Pour lesquelles franchises dessus desclarées lesdiz religieux sont tenuz faire prières et oroisonpour le roy et pour leurs fondeurs " (Chartres, 1984).

documents relatifs à la seigneurie (A.D.S.M. D 233 à D 35) et aux biens des religieux (A.D.S.M. D 236 à D 270).

Le prieuré de Grandmont est représenté dans quelques plans généraux de la ville des 17^e et 18^e siècles. Néanmoins, le plan le plus informatif est celui réalisé en 1753 et intitulé : " Plan du prieuré royal de Notre-Dame-du-Parc de Grandmont les Rouen fait et arpenté par Pierre Dumont " (A.D.S.M. 12 Fi 160). Ce plan met en avant la grandeur du parc donné aux Grandmontains ainsi que la place occupée par l'église et les bâtiments conventuels.

Les sources archéologiques concernant ce prieuré sont peu nombreuses. Quelques sondages réalisés en 2002 ont mis au jour une sépulture et les vestiges du mur de clôture nord (Pitte et Carré, 2002). Une deuxième opération de sondage en 2007 précise la position du mur de clôture nord (Lourdeau, 2007).

❖ Bibliographie :

- Beaurepaire, C. de R. de, 1878. Notes sur le prieuré de Grandmont, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Maritime*, Procès-Verbaux 1878, pp. 230–238.
- Becquet, J., 1959. La règle de Grandmont, *Bulletin de la Société Archéologique d'Histoire du Limousin*, 87, pp. 9–36.
- Chartres, H. de, 1984. *La Vie de la forêt normande à la fin du Moyen Âge : le coutumier d'Hector de Chartres. T. I, La Haute-Normandie*, Rouen : Société de l'histoire de Normandie.
- Cochet, J.B.D., 1871. *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, Paris : Imprimerie nationale.
- Delaval, A., 1992. Vestiges grandmontains dans l'Ouest de la France. In Durand, G., Nougaret, J. (Éds.), *L'Ordre de Grandmont : art et histoire : actes des journées d'étude de Montpellier, 7 et 8 octobre 1989*, Montpellier : Études sur l'Hérault, pp. 107–130.
- Delisle, L. (Éd.), 1978. *Cartulaire normand de Philippe Auguste, Louis VIII, Saint Louis et Philippe le Hardi*. Genève : Mégariotis Reprints.
- Delisle, L., Berger, É., 1920. *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie : concernant les provinces françaises et les affaires de France. Tome II [1173-1189]*. Paris : Impr. nationale, C. Klincksieck.
- Delsalle, L.-R., 1994. Notre-Dame-du-Parc : le prieuré rouennais de Grandmont, *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, octobre 1993-septembre 1994, pp. 11–31.
- Dubois, J., 1992. " Grandmontains et chartreux, ordres nouveaux du 12^e siècle ". In : Durand, G., Nougaret, J. (Éds.), *L'Ordre de Grandmont : art et histoire : actes des journées d'étude de Montpellier, 7 et 8 octobre 1989*. Montpellier : Études sur l'Hérault.
- Durand, G., 1992. " Les prieurés Grandmontains du Rouergue : Comberoumal et Le Sauvage ", in Durand, G., Nougaret, J. (Éds.), *L'Ordre de Grandmont : art et histoire : actes des journées d'étude de Montpellier, 7 et 8 octobre 1989*. Montpellier : Études sur l'Hérault, pp. 153–175.
- Fagnen, C., s.n. *Essai sur quelques actes normands de Richard Coeur-de-Lion. 3, [Actes de 1191-1196]*. s.l. : s.n.
- Farcy, C., 1934. *Une Page de l'histoire de Rouen. Le Prieuré de Grandmont, des origines jusqu'à nos jours...* Rouen : H. Defontaine.

- Farin, F., 1731. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Sixième partie. Contenant la suite des prieurez, & toutes les autres communautés religieuses. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite.* Rouen : Louis Du Souillet.
- Gaborit, J.-R., 1992. L'architecture de Grandmont. In Durand, G., Nougaret, J. (Eds.) : *L'Ordre de Grandmont : art et histoire : actes des journées d'études de Montpellier, 7 et 8 octobre 1989.* Montpellier : Études sur l'Hérault, pp. 87–90.
- Gaborit, J.-R., 1972. " Notre-Dame-du-Parc, prieuré grandmontain de Rouen ", *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1970(1), pp. 73–78.
- Gaborit, J.-R., 1969. Notes sur le prieuré de Grandmont, *Revue des Sociétés Savantes de Haute-Normandie*, 53, p. 15.
- Hallam, E.M., Everard, J., 2001. *Capetian France, 987-1328.* Longman : New York.
- Hasquenoph, S., 2009. *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours.* Seyssel : Champ Vallon.
- Hoebanx, J.-J., 1987. " Roquelet (Alain). La vie de la forêt normande à la fin du Moyen Âge. Le coutumier d'Hector de Chartres, t. 1. La Haute-Normandie ", *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 65(2), pp. 464–465.
- Lourdeau, C., 2007. Rouen, "*Quartier Grammont - rue Henri II Plantagenêt*" (*Seine-Maritime*), Cesson-Sévigné : Inrap Direction interrégionale Grand-Ouest.
- Naillon, E., 1938. *Rouen : ville d'art & d'histoire : les ordres religieux à travers les âges,* Rouen : Imprimerie commerciale du "Journal de Rouen".
- Pitte, D., Carré, F., 2002. *Rouen Grandmont-Sablère, Rue Henri II Plantagenêt, rapport de diagnostics archéologiques.* Rouen : Service régional d'Archéologie de Haute-Normandie.
- Saint-Jean, R., 1992. Le prieuré Saint-Michel de Grandmont. In : Durand, G., Nougaret, J. (Éds.), *L'Ordre de Grandmont : art et histoire : actes des journées d'études de Montpellier, 7 et 8 octobre 1989.* Montpellier : Études sur l'Hérault, pp. 177–191.

Liste des figures

Figure 1.1 : Site d’implantation du prieuré de Notre-Dame-du-Pré, 11 ^e siècle.	10
Figure 1.2 : Le prieuré Notre-Dame-du-Pré et ses environs en 1655 (Plan Gomboust).	10
Figure 1.3 : La forêt de Rouvray au début du 18 ^e siècle (Source : Bibliothèque nationale de France, GED-387).	11
Figure 1.4 : Le prieuré de Notre-Dame-du-Pré en 1655 (plan Gomboust).	13
Figure 1.5 : Le prieuré de Notre-Dame-du-Pré en 1782 (plan Lattré).	14
Figure 1.6 : La caserne Bonne-Nouvelle en 1827 (cadastre napoléonien).	14
Figure 1.7 : Enclos du prieuré de Notre-Dame-du-Pré à la fin du Moyen Âge.	15
Figure 1.8 : Enclos du prieuré de Notre-Dame-du-Pré vers le milieu du 17 ^e siècle.	15
Figure 1.9 : Dessin de la façade de l’église du prieuré de Bonne-Nouvelle (S.R.I.P.H.N. Cliché 80761402X : Prieuré de Bonne-Nouvelle, Miossec Y.).	17
Figure 1.10 : Photographie de la façade de l’église du prieuré de Bonne-Nouvelle à la veille de sa démolition (A.D.S.M. 6 Fi 10).	17
Figure 1.11 : Le prieuré de Notre-Dame-du-Pré en 1525 (vue de Jacques Le Lieur).	18
Figure 1.12 : Vue du prieuré Notre-Dame-du-Pré dans le <i>Monasticon Gallicanum</i>	19
Figure 1.13 : Église du prieuré de Notre-Dame-du-Pré, plan des fondations (A.D.S.M. 6 Fi 8).	20
Figure 1.14 : Photographie d’un ancien bâtiment communautaire du prieuré de Bonne-Nouvelle (S.R.I.P.H.N. Cliché 84761222X : Prieuré de Bonne-Nouvelle, Kollmann C.).	21
Figure 1.15 : Dessin d’un bâtiment communautaire dans la deuxième moitié du 18 ^e siècle (Auteur : Fosse).	21
Figure 1.16 : Le prieuré Notre-Dame-du-Pré à la fin du Moyen Âge.	23
Figure 1.17 : Le prieuré Notre-Dame-du-Pré au 17 ^e siècle.	23
Figure 1.18 : Localisation des biens du prieuré de Notre-Dame-du-Pré.	27
Figure 2.1 : Site d’implantation de l’abbaye de Saint-Amand, 11 ^e siècle.	35
Figure 2.2 : L’abbaye de Saint-Amand en 1655 (plan Gomboust).	36
Figure 2.3 : L’abbaye Saint-Amand en 1575 (plan de Hogenberg).	36
Figure 2.4 : Traces d’occupation à l’emplacement de l’abbaye Saint-Amand.	37
Figure 2.5 : Plan de l’abbaye au 18 ^e siècle (Épauld, 2013 : 129).	38
Figure 2.6 : L’enclos de Saint-Amand avant 1277.	39
Figure 2.7 : L’enclos de Saint-Amand après 1277.	39

Figure 2.8 : Localisation des vestiges.	41
Figure 2.9 : Mur secondaire de l'abbaye de Saint-Amand (© Lise Levieux).....	41
Figure 2.10 : Entrée de l'abbaye de Saint-Amand, rue Saint-Amand (© Lise Levieux).....	42
Figure 2.11 : Pignon du bâtiment monastique, partie basse (© Lise Levieux).	42
Figure 2.12 : Pignon du bâtiment monastique, partie haute (© Lise Levieux).	43
Figure 2.13 : Mur secondaire, vue de la place Saint-Amand (© Lise Levieux).	43
Figure 2.14: Début d'arcade, rue Saint-Amand (© Lise Levieux).....	44
Figure 2.15 : Logis de l'abbesse.	45
Figure 2.16 : Plan de l'abbaye de Saint-Amand au 18 ^e siècle (B.M.R. Cartep 21-s).	49
Figure 2.17 : Plan de l'abbaye de Saint-Amand au 18 ^e siècle (B.M.R. Cartep 21).	50
Figure 2.18 : Reconstitution de l'abbaye Saint-Amand en 1700 (d'après E. Delabarre).	51
Figure 2.19 : " Veüe de l'Entrée de l'Abbaye de Saint Amand a Rouën, de l'ordre de St Benoist ", Pierre Boudan, 1702 (B.N.F. Estampes et photographie, EST VA-76 (18)).	52
Figure 2.20 : " Route des Fontaines ", 1713, partie 1 (A.D.S.M. 55.....	52
Figure 2.21 : " Route des Fontaines ", 1713, partie 2 (A.D.S.M. 55 H 457).	53
Figure 2.22 : " Plan du cours de la fontaine de Notre-Dame de Rouen ", 18 ^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 34).	53
Figure 2.23 : Abbaye de Saint-Amand, topographie à la fin 15 ^e siècle	54
Figure 2.24 : Localisation des biens de l'abbaye de Saint-Amand (fin du Moyen Âge).	59
Figure 3.1 : Site d'implantation du prieuré Saint-Gervais, 11 ^e siècle.	64
Figure 3.2 : Le site du prieuré Saint-Gervais en 1525 (vue de Jacques Le Lieur).	64
Figure 3.3 : Le site du prieuré Saint-Gervais en 1655 (plan Gomboust).	65
Figure 3.4 : Le site du prieuré Saint-Gervais en 1709 (plan de Fer).....	65
Figure 3.5 : Le site du prieuré Saint-Gervais en 1782 (plan de Lattré).....	66
Figure 3.6 : Le cimetière Saint-Gervais sur le cadastre de 1827.....	67
Figure 3.7 :Le prieuré Saint-Gervais sur le plan géométral de la paroisse de Saint Gervais de 1753 (A.D.S.M. 12 Fi 48/1).	68
Figure 3.8 : Le prieuré Saint-Gervais, localisation d'après Jacques Le Maho.....	68
Figure 3.9 : Le prieuré Saint-Gervais, localisation fondée sur les plans de Gomboust, de Nicolas de Fer et de la paroisse Saint-Gervais.	69
Figure 3.10 : Localisation du prieuré Saint-Gervais par rapport à la nécropole antique et du haut Moyen Âge.	69
Figure 3.11 : Plan géométral de la crypte Saint-Gervais (Le Maho, 1985 : 26).....	70
Figure 3.12 : Église Saint-Gervais, nef et entrée de la crypte © Photo Ellebé, Rouen.....	71

Figure 3.13 : Église Saint-Gervais, abside de la crypte © Photo Ellebé, Rouen.	71
Figure 3.14 : Église Saint-Gervais, reconstruction du 19 ^e siècle.	72
Figure 3.15 : L'église et le cimetière du prieuré Saint-Gervais à la fin du Moyen Âge.	74
Figure 3.16 : Plan géométral de la paroisse Saint-Gervais, 1753 (A.D.S.M. 12 Fi 48/1).....	79
Figure 4.1 : Site d'implantation du prieuré Saint-Michel, 10 ^e siècle.	83
Figure 4.2 : Le mont Sainte-Catherine sur lequel est construit le prieuré Saint-Michel en 1525 (vue de Jacques Le Lieur).	83
Figure 4.3 : Le mont Sainte-Catherine en 1575 (plan de Belleforest).	84
Figure 4.4 : Le mont Sainte-Catherine en 1575 (plan de Hogenberg).	84
Figure 4.5 : Le mont Sainte-Catherine en 1655 (plan de Gomboust).	86
Figure 4.6 : L'escalier montant à Sainte-Catherine sur le <i>Vray pourtraict de la ville de Rouen assiégée et prise par le roi Charles 9</i> en 1562, plan d'André Thevet (B.M.R Est. topo. g 3737).....	86
Figure 4.7 : Vestiges de l'escalier dans la rue du Haut-Mariage dans les années 1960 (© F. Chartier).	87
Figure 4.8 : Le prieuré Saint-Michel en 1575 (plan de Belleforest).	88
Figure 4.9 : Le prieuré Saint-Michel en 1575 (plan de Hogenberg).	88
Figure 4.10 : Le prieuré Saint-Michel au 15 ^e siècle.	89
Figure 4.11 : Le prieuré Saint-Michel en 1655 (plan de Gomboust).	89
Figure 4.12 : Le prieuré Saint-Michel en 1709 (plan de Nicolas de Fer).	90
Figure 4.13 : Le prieuré Saint-Michel dans le " Plan géométrique des mouvances de Messieurs les religieux chartreux de Saint-Jullien dans la paroisse de Bonsecours ", 1787 (A.D.S.M. 12 Fi 68).	90
Figure 4.14 : Le prieuré Saint-Michel au 18 ^e siècle.....	91
Figure 4.15 : Le prieuré Saint-Michel en 1525 (vue de Jacques Le Lieur).....	92
Figure 4.16 : Le prieuré Saint-Michel en 1525 (bande de Yonville ; Jacques Le Lieur).	92
Figure 4.17 : Le prieuré Saint-Michel en 1525 (vue de Jacques Le Lieur).....	92
Figure 4.18 : Vestiges de l'ancien calvaire du prieuré Saint-Michel (© Lise Levieux).	93
Figure 4.19 : Vestiges de l'ancien calvaire du prieuré Saint-Michel (© Lise Levieux).	93
Figure 4.20 : Vestiges probables du prieuré Saint-Michel (© Lise Levieux).	94
Figure 4.21 : Le prieuré Saint-Michel à la fin du Moyen Âge.....	95
Figure 4.22 : Le prieuré Saint-Michel au 18 ^e siècle.....	95

Figure 4.23 : Le prieuré Saint-Michel dans les <i>Chroniques de Monstrelet</i> , Entrée de Charles VII à Rouen (B.N.F., “Abrégé de la chronique d’Enguerrand de Monstrelet”, Ms. Fr. 2679, f° 334 v.).....	97
Figure 4.24 : Plan de la chapelle Saint-Michel (A.D.S.M. 14 H 854 ; Delsalle, 1994 : 127-128).....	98
Figure 4.25 : Ruines de la chapelle Saint-Michel (A. Sarrazin, v. 1870).	99
Figure 4.26 : Vue de la ville de Rouen en 1575 gravée par Frans Hogenberg.....	101
Figure 4.27 : Plan de la ville de Rouen en 1575 gravé par Frans Hogenberg.....	102
Figure 4.28 : Siège de Rouen par le maréchal de Biron, 8 octobre 1591 (Frans Hogenberg).	102
Figure 4.29 : Siège de Rouen par le maréchal de Biron, 8 octobre 1591 (Auteur anonyme). 103	
Figure 4.30 : L’entrée de Charles VII à Rouen dans les chroniques de Monstrelet (B.N.F., “Abrégé de la chronique d’Enguerrand de Monstrelet”, Ms. Fr. 2679, f° 334 v.).....	103
Figure 4.31 : Chapelle Saint-Michel en 1525 (S.R.I.P.H.N. Cliché 80761117X : Prieuré Saint-Michel, Miossec).....	104
Figure 5.1 : Situation d’implantation de l’abbaye de Saint-Ouen, 10 ^e siècle.....	107
Figure 5.2 : Situation d’implantation de l’abbaye de Saint-Oue, fin 15 ^e siècle.	107
Figure 5.3 : L’abbaye de Saint-Ouen en 1575 (plan d’Hogenberg).....	108
Figure 5.4 : L’abbaye de Saint-Ouen en 1655 (plan Gomboust).	108
Figure 5.5 : Localisation des portions d’enceinte mises au jour ou observées.	110
Figure 5.6 : Vestiges du mur oriental mis au jour en 1978.	111
Figure 5.7 : Vestiges du mur oriental mis au jour en 1978.	111
Figure 5.8 : Allée le long des murs de l’abbaye Saint-Ouen.	112
Figure 5.9 : Vestige du mur d’enceinte de l’abbaye au n° 23 rue Bourg-l’Abbé.....	112
Figure 5.10 : L’abbaye de Saint-Ouen et ses abords au 13 ^e siècle.....	113
Figure 5.11 : Localisation des vestiges médiévaux en élévation.	113
Figure 5.12 : Plan de l’abbatiale par André Masson (Masson, 1930 : pl. 1).....	114
Figure 5.13 : La façade occidentale de l’abbaye Saint-Ouen (© Lise Levieux).	115
Figure 5.14 : L’abside de l’abbatiale Saint-Ouen (© Lise Levieux).....	116
Figure 5.15 : La sacristie, mur oriental (© Lise Levieux).....	117
Figure 5.16 : La sacristie, mur méridional (© Lise Levieux).....	117
Figure 5.17 : Portail des Marmousets (© Lise Levieux).	118
Figure 5.18 : Galerie du cloître, vue nord (© Lise Levieux).....	119
Figure 5.19 : Galerie du cloître, vue intérieure (© Lise Levieux).....	119

Figure 5.20 : Gargouille du cloître de l'abbatiale Saint-Ouen (© Lise Levieux).	120
Figure 5.21 : Porte d'accès au transept septentrional.....	120
Figure 5.22 : Accès à la galerie orientale du cloître (© Lise Levieux).	121
Figure 5.23 : Galerie du cloître, entrée ouest (© Lise Levieux).	121
Figure 5.24 : Cloître, vestiges de la galerie occidentale (© Lise Levieux).	122
Figure 5.25 : Hôtel de Ville de Rouen, façade orientale.	122
Figure 5.26 : Hôtel de Ville de Rouen, façade occidentale (© Hervé Sentucq).	123
Figure 5.27 : Vestige du bâtiment communautaire à l'ouest du cloître (© Lise Levieux).....	123
Figure 5.28 : Plan de l'abbaye de Saint-Ouen à la fin du 15 ^e siècle, hypothèse de restitution.	129
Figure 5.29 : Plan de l'abbaye de Saint-Ouen dans le <i>Monasticon Gallicanum</i> (B.N.F., Département des manuscrits, Latin 11 820).	129
Figure 5.30 : Vue de l'abbaye de Saint-Ouen dans le <i>Monasticon Gallicanum</i> (B.N.F., Département des manuscrits, Latin 11 820).	130
Figure 5.31 : Plan de l'abbaye de Saint-Ouen, 18 ^e siècle (A.D.S.M. 14 H 394).	130
Figure 5.32 : Localisation des biens de l'abbaye Saint-Ouen.	136
Figure 6.1 : Site d'implantation du prieuré Saint-Paul, 11 ^e siècle.	145
Figure 6.2 : Le site du prieuré Saint-Paul en 1525 (vue de Jacques Le Lieur).	146
Figure 6.3 : Le site du prieuré Saint-Paul en 1575 (plan de Belleforest).	146
Figure 6.4 : Le site du prieuré Saint-Paul en 1575 (plan de Hogenberg).	147
Figure 6.5 : Le site du prieuré Saint-Paul en 1655 (plan de Gomboust).	147
Figure 6.6 : Le site du prieuré Saint-Paul au début du 18 ^e siècle (plan de de Fer).....	148
Figure 6.7 : Le prieuré Saint-Paul vers le milieu du 17 ^e siècle.	149
Figure 6.8 : Le prieuré Saint-Paul à la fin du Moyen Âge	149
Figure 6.9 : Prieuré Saint-Paul, abside (© Lise Levieux).	150
Figure 6.10 : Prieuré Saint-Paul, mur sud (© Lise Levieux).	150
Figure 6.11 : Église Saint-Paul, plan actuel (A.D.S.M. 6 Fi 10).....	151
Figure 6.12 : Église Saint-Paul, coupe longitudinale (A.D.S.M. 6 Fi 10).....	151
Figure 6.13 : Église Saint-Paul, plan avant la démolition de la nef, 1830 (A.D.S.M. 6 Fi 1).	152
Figure 6.14 : Croisée d'ogives du chœur (Coutan, 1923 : 18).	154
Figure 6.15 : Chœur côté nord-ouest (Coutan, 1923 : pl. 11).	154
Figure 6.16 : Chœur côté nord (Coutan, 1923 : pl. 11).	155
Figure 6.17 : Église Saint-Paul, phasage par Ferdinand Coutan (A.D.S.M. 12 Fi 602).	155

Figure 6.18 : Plan d'ensemble du prieuré Saint Paul, 1730 (A.D.S.M. 54 H 492).	156
Figure 6.19 : Le prieuré Saint-Paul en 1782 (plan Lattré).	157
Figure 6.20 : Le prieuré Saint-Paul à la fin du Moyen Âge.	158
Figure 6.21 : Rouen, église Saint-Paul vue du côté du faubourg d'Eauplet, 1827 (dessin : Hyacinthe Langlois) (A.D.S.M. 6 Fi 1).	159
Figure 6.22 : Vue latérale de l'église paroissiale de Saint-Paul de Rouen, du côté de la ville, 1827 (dessin : Hyacinthe Langlois) (A.D.S.M. 6 Fi 1).	159
Figure 7.1 : Site d'implantation de l'abbaye de la Trinité-du-Mont, 11 ^e siècle.	168
Figure 7.2 : Le mont Sainte-Catherine en 1525 (Vue de Jacques Le Lieur).	168
Figure 7.3 : Le mont Sainte-Catherine en 1575 (plan de Belleforest).	169
Figure 7.4 : Le mont Sainte-Catherine en 1575 (plan de Hogenberg).	169
Figure 7.5 : Le mont Sainte-Catherine en 1655 (plan Gomboust).	170
Figure 7.6 : Le mont Sainte-Catherine en 1782 (plan Lattré).	171
Figure 7.7 : L'abbaye Sainte-Catherine (à gauche) en 1449 (chronique de Monstrelet).	172
Figure 7.8 : L'abbaye Sainte-Catherine en 1525 (vue de Jacques Le Lieur).	173
Figure 7.9 : L'abbaye Sainte-Catherine en 1575 (plan Gomboust).	173
Figure 7.10 : L'abbaye Sainte-Catherine sur le " Le portraict du vieil et nouveau fort Sainte Catherine" par Guillaume Valdory.	174
Figure 7.11 : L'abbaye Sainte-Catherine sur la bande de Carville de Jacques Le Lieur, 1525	175
Figure 7.12 : Chapiteau de l'abbatiale Sainte-Catherine (© Lise Levieux).	175
Figure 7.13 : Disposition des bâtiments en 1592 (plan de Valdory).	178
Figure 7.14 : Abbaye Sainte-Catherine, côté nord d'après le livre des Fontaines, 1525.	179
Figure 7.15 : Abbaye et fort Sainte-Catherine d'après le géographe Chastillon, vers 1600.	179
Figure 7.16 : Plan de l'abbaye et du fort Sainte-Catherine (Duranville, 1857).	180
Figure 7.17 : Plan de l'abbaye et du fort Sainte-Catherine, abbaye Sainte-Catherine (Duranville, 1857).	180
Figure 7.18 : L'abbaye Sainte-Catherine sur le Vray pourtraict de la ville de Rouen assiégée et prise par le roi Charles 9 en 1562 (plan d'André Thevet) (B.M.R Est. topo. g 3737).	181
Figure 7.19 : L'abbaye Sainte-Catherine sur le Plan du siège de Rouen par le maréchal de Biron, 8 octobre 1591 (Frans Hogenberg).	181
Figure 7.20 : Localisation des biens de l'abbaye Sainte-Catherine en 1590.	187
Figure 7.21 : Localisation des biens de l'abbaye Sainte-Catherine en 1612.	187
Figure 7.22 : Vue de Rouen vers 1620 par Claude de Jongh.	189

Figure 7.23 : Abbaye Sainte-Catherine (dessin : Charles Dubourg).....	190
Figure 8.1 : Site d'implantation du prieuré Saint-Lô, 12 ^e siècle.	199
Figure 8.2 : Portail du prieuré Saint-Lô.	201
Figure 8.3 : L'église Saint-Lô dans le <i>Livre des Fontaines</i> de Jacques Le Lieur, 1525.	202
Figure 8.4 : Empreinte du chœur de l'église priorale sur le cadastre de 1827 (9 ^e section, 1 ^{ère} feuille).	202
Figure 8.5 : Les vestiges de l'église Saint-Lô, fouilles dans les années 1990.	203
Figure 8.6 : Le prieuré Saint-Lô en 1655 (plan de Gomboust).	205
Figure 8.7 : Le prieuré Saint-Lô dans le <i>Livre des Fontaines</i> de Jacques Le Lieur, 1525.	206
Figure 8.8 : Prieuré Saint-Lô à la fin du Moyen Âge, hypothèse de restitution.	207
Figure 8.9 : " Plan du cours de la fontaine de Notre-Dame de Rouen ", 18 ^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 34).	207
Figure 8.10 : Localisation des biens du prieuré Saint-Lô.	211
Figure 9.1 : Localisation de Bihorel sur la carte de Cassini (1757).	217
Figure 9.2 : Site d'implantation du couvent des Augustins, début du 14 ^e siècle.	219
Figure 9.3 : La paroisse Saint-Maclou en 1525 (Vue de Le Lieur).	219
Figure 9.4 : Le couvent des Augustins et ses environs en 1575 (plan de Belleforest).	220
Figure 9.5 : Le couvent des Augustins et ses environs en 1575 (plan de Hogenberg).	220
Figure 9.6 : Le couvent des Augustins et ses environs en 1655 (plan de Gomboust).	221
Figure 9.7 : Le couvent des Augustins à la fin du 15 ^e siècle.	221
Figure 9.8 : Élévations extérieures et intérieures de l'église augustinienne de Rouen en 1940-1941, par A. Chauvel (Collection Médiathèque de l'Architecture et de Patrimoine, Paris, © Centre des Monuments Nationaux, Paris, cliché Patrick Cadet).	223
Figure 9.9 : Fenestrages de l'ancienne chapelle des Augustins (© Lise Leveux).	223
Figure 9.10 : L'église des Augustins en 1525 d'après le plan des fontaines de Jacques le Lieur (dessin : Jules Adeline).	224
Figure 9.11 : Plan du couvent des Augustins rouennais en 1943, par A. Chauvel (Collection Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Paris, © Centre des Monuments Nationaux, Paris, cliché Patrick Cadet).	224
Figure 9.12 : Dessin à main levée du calice et localisation de l'endroit où ce dernier a été découvert en 1949.	225
Figure 9.13 : Calice en verre en forme de tulipe à base élargie datant du début du 15 ^e siècle.	226
Figure 9.14 : Le couvent des Augustins à la fin du Moyen Âge.	227

Figure 9.15 : Le couvent des Augustins en 1655 (plan de Gomboust).	227
Figure 9.16 : La fontaine des Augustins : 38, rue des Augustins, 1907, photo de Eugène Atget (B.N.F., département Centre technique du livre, Est. rec. m 171-35).	228
Figure 9.17 : La fontaine des Augustins (© Lise Levieux).	228
Figure 9.18 : Le couvent des Augustins avant la révolution (dessin : Edgard Naillon).	229
Figure 9.19 : Vestiges de l'église des Augustins, pignon occidental (B.M.R. Burchell Nég. SVE 0709-0672).	231
Figure 9.20 : Vestiges de l'église des Augustins, collatéral (B.M.R. Burchell Nég. SPE 0709-0299).	231
Figure 9.21 : Vestiges de l'église des Augustins (B.M.R. dossier des Augustins).	232
Figure 9.22 : Vestiges de l'église des Augustins (B.M.R. Burchell Nég. SPE 0709-0003) .	232
Figure 9.23 : Vestiges du couvent des Augustins (B.M.R. Burchell Nég. SPE 0709-0303).	233
Figure 9.24 : Vestiges du couvent des Augustins. Statue au centre du cloître des Augustins (B.M.R. Burchell Nég. SVE 0912-173).	233
Figure 9.25 : Localisation des biens du couvent des Augustins.	235
Figure 10.1 : Localisation des biens du couvent des Carmes.	245
Figure 10.2 : Site de la première implantation des Carmes vers 1260.	247
Figure 10.3 : La chapelle Saint-Yves en 1525 (vue de Jacques Le Lieur).	247
Figure 10.4: Vestiges de la chapelle Saint-Yves, 4 rue Saint Sever, parcelle 899.	248
Figure 10.5 : Emprise supposée de la première implantation des Carmes (1260-1336).	248
Figure 10.6 : Site d'implantation du couvent des Carmes, 1336.	253
Figure 10.7 : Le couvent des Carmes en 1575 (plan de Belleforest).	253
Figure 10.8 : Le couvent des Carmes en 1655 (plan de Gomboust).	254
Figure 10.9 : Formation de l'enclos des Carmes (Réalisation : L. Levieux).	254
Figure 10.10 : Enclos primitif des Dominicains, 1336.	255
Figure 10.11 : Formation de l'enclos des Carmes (Réalisation : L. Levieux).	257
Figure 10.12 : Enclos des Carmes, première extension (1338-1350), hypothèse.	258
Figure 10.13 : Enclos des Carmes, deuxième extension (1350-1360), hypothèse.	258
Figure 10.14 : Enclos des Carmes, troisième extension (1360-1600), hypothèse.	259
Figure 10.15 : Localisation des parcelles dans lesquelles la présence de caves médiévales est probable.	260
Figure 10.16 : Caves au 90 rue des Carmes, mur méridional.	260
Figure 10.17 : L'église et les bâtiments conventuels en 1525 sur le plan de Jacques Le Lieur.	261

Figure 10.18 : L'église des Carmes d'après le plan de Le Lieur, dessin par Jules Adeline....	261
Figure 10.19 : Le couvent des Carmes à la fin du Moyen Âge.....	263
Figure 10.20 : Le couvent des Carmes (dessin : E. Naillon).....	264
Figure 10.21 : Le couvent des Carmes (dessin : E. Naillon).....	264
Figure 10.22 : " Plan de l'emplacement des cy-devant Carmes, sur lequel est projetée une place publique " (S.R.I.P.H.N. Cliché 81762917X : Couvent de Carmes, Kollmann C., 1981).	264
Figure 11.1 : Site d'implantation des Clarisses, fin du 15 ^e siècle.....	271
Figure 11.2 : Le couvent des Clarisses et ses environs en 1525 (plan de Le Lieur).	272
Figure 11.3 : Le couvent des Clarisses et ses environs en 1575 (plan de Hogenberg).....	272
Figure 11.4 : Le couvent des Clarisses et ses environs en 1655 (plan de Gomboust).....	273
Figure 11.5 : La paroisse Saint-Vivien en 1827.	273
Figure 11.6 : L'enclos des Clarisses à la fin du 15 ^e siècle.....	275
Figure 11.7 : Localisation des édifices étudiés sur le cadastre actuel.	276
Figure 11.8 : L'église des Clarisses (© Lise Levieux).....	277
Figure 11.9 : Le couvent des Clarisses en 1827.	277
Figure 11.10 : Le couvent des Clarisses sur le nouveau plan de la ville de Rouen publié par A. Logerot, 1868 (B.N.F., département Cartes et plans, GE C-9525).	278
Figure 11.11 : L'église des Clarisses vers le milieu du 20 ^e siècle (© Lise Levieux).....	278
Figure 11.12 : Fenêtre de la façade méridionale (© Lise Levieux).....	279
Figure 11.13 : Bâtiment nord accolé à l'église (© Lise Levieux).....	280
Figure 11.14 : Porte méridionale de l'église (© Lise Levieux).....	280
Figure 11.15 : Fenêtre à l'ouest de la porte méridionale (© Lise Levieux).	281
Figure 11.16 : Façade méridionale, partie ouest endommagée à cause du percement de rue (© Lise Levieux).....	281
Figure 11.17 : Façade méridionale (© Lise Levieux.....	282
Figure 11.18 : Façade méridionale, niche dans laquelle se trouvait une statue (© Lise Levieux).	283
Figure 11.19 : Façade méridionale, traces d'outils (© Lise Levieux).....	283
Figure 11.20 : Façade méridionale, cadran solaire (© Lise Levieux).	284
Figure 11.21 : Abside, cadran solaire (© Lise Levieux).	284
Figure 11.22 : Abside polygonale vue de l'ouest (© Lise Levieux).	285
Figure 11.23 : Contrefort oriental de l'abside, amorce de mur orienté vers l'est (© Lise Levieux).	286

Figure 11.24 : Fondations d'un bâtiment communautaire ? (© Lise Levieux).....	286
Figure 11.25 : Fondations d'un bâtiment communautaire ? (© Lise Levieux).....	287
Figure 11.26 : Mur intérieur de l'église (© Lise Levieux).....	287
Figure 11.27 : Mur intérieur de l'église, marque lapidaire (© Lise Levieux).....	288
Figure 11.28 : Pilier de l'église (© Lise Levieux).	289
Figure 11.29 : Bâtiment nord accolé à l'église (© Lise Levieux).....	290
Figure 11.30 : Mur oriental, baie (© Lise Levieux).	290
Figure 11.31 : Mur septentrional, baie (© Lise Levieux).....	290
Figure 11.32 : Voûte quadripartite simple (© Lise Levieux).....	291
Figure 11.33 : Mur oriental, niche (© Lise Levieux).	291
Figure 11.34 : Bâtiment nord, façade orientale (© Lise Levieux).	292
Figure 11.35 : Bâtiment nord, façade orientale, retour de mur (© Lise Levieux).....	292
Figure 11.36 : Le monastère des Clarisses dans la première moitié du 18 ^e siècle (plan Magin).	293
Figure 11.37 : Le monastère des Clarisses en 1525 (plan de Jacques Le Lieur).....	294
Figure 11.38 : Bâtiment D, façade orientale (© Lise Levieux).....	294
Figure 11.39 : Bâtiment D, façade septentrionale (© Lise Levieux).	295
Figure 11.40 : Bâtiment D, façade occidentale (© Lise Levieux).....	295
Figure 11.41 : Bâtiment D, façade septentrionale, arrachement (© Lise Levieux).....	296
Figure 11.42 : Bâtiment D, façade méridionale (© Lise Levieux).....	296
Figure 11.43 : Bâtiment D, mur méridional, intérieur, peinture d'une couronne et d'une fleur de lys (© Lise Levieux).....	297
Figure 11.44 : Bâtiment D, mur méridional, intérieur, graffiti (© Lise Levieux).	298
Figure 11.45 : Bâtiment D, intérieur, poutre peinte (© Lise Levieux).....	298
Figure 11.46 : Fondations d'un mur d'orientation nord-sud (© Lise Levieux).	299
Figure 11.47 : Démolition du mur orienté nord-sud ? (© Lise Levieux).	300
Figure 11.48 : Mur de clôture occidental (© Lise Levieux).....	300
Figure 11.49 : Mur d'enceinte oriental au 6 rue Sainte-Claire (© Lise Levieux).....	301
Figure 11.50 : Le portail sur le plan de Jacques Le Lieur.	302
Figure 11.51 : Portail du couvent des Clarisses (© Lise Levieux).....	302
Figure 11.52 : Le couvent des Clarisses en 1525 (plan de Jacques Le Lieur).	303
Figure 11.53 : Couvent des Clarisses en 1575 (plan de Belleforest).....	305
Figure 11.54 : Couvent des Clarisses en 1655 (plan de Gomboust).	305
Figure 11.55 : Couvent des Clarisses dans la première moitié du 18 ^e siècle (plan Magin). ..	305

Figure 11.56 : Couvent des Clarisses à la fin du 15 ^e siècle.	306
Figure 12.1 : Localisation des biens du couvent des Dominicains.	320
Figure 12.2 : Site de la première implantation des Dominicains, 1223.	323
Figure 12.3 : Enclos primitif des Dominicains, 1246-1247.	326
Figure 12.4 : Formation de l'enclos des Dominicains (Réalisation : L. Levieux). 1. Porte du Pré ; 2. Porte de la Calende ; 3. Nicolas Blondel.....	327
Figure 12.5 : Site d'implantation du couvent des Dominicains.....	328
Figure 12.6 : Le couvent des Dominicains en 1575 (plan de Hogenberg).....	329
Figure 12.7 : Le couvent des Dominicains en 1655 (plan de Gomboust).....	329
Figure 12.8 : Enclos des Dominicains, première extension (1249-1280), hypothèse.....	333
Figure 12.9 : Enclos des Dominicains, deuxième extension (1281-1419), hypothèse.....	334
Figure 12.10 : Enclos des Dominicains (1420-1650), hypothèse.	334
Figure 12.11 : Vestiges de l'église repositionnés dans le Rectorat.	335
Figure 12.12 : Marques lapidaires sur les vestiges mis au jour au Rectorat.	335
Figure 12.13 : Marques lapidaires sur les vestiges mis au jour au Rectorat.	336
Figure 12.14 : Marques lapidaires sur les vestiges mis au jour au Rectorat.	336
Figure 12.15 : Le couvent des Dominicains sur la vue de Jacques Le Lieur.	337
Figure 12.16 : Le couvent des Dominicains en 1655 (plan Gomboust).....	338
Figure 12.17 : Couvent des Jacobins, 16 ^e ou 17 ^e siècle (A.D.S.M. 36 H 36).	339
Figure 12.18 : Plan des dépendances du couvent des Dominicains (A.D.S.M. 36 H 41).....	340
Figure 12.19 : Le couvent des Dominicains à la fin du Moyen Âge.....	341
Figure 12.20 : Cave au 13 rue Racine.	343
Figure 12.21 : Cave au 13 rue Racine.	343
Figure 13.1 : Le couvent des Dominicaines en 1525 (vue de Jacques Le Lieur).....	351
Figure 13.2 : Le faubourg Saint-Sever en 1575 (plan de Hogenberg).	351
Figure 13.3 : Le couvent des Dominicaines et ses environs en 1655 (plan de Jacques Gomboust).....	352
Figure 13.4 : Site d'implantation du couvent des Dominicaines.	352
Figure 13.5 : " Plan général du monastère des dames religieuses amurée de Rouen ", rez-de-chaussée, 17 ^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 580/1).....	353
Figure 13.6 : " Plan général du monastère des dames religieuses amurée de Rouen ", 1 ^{er} étage, 17 ^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 580/2).....	354
Figure 13.7 : L'enclos des Dominicaines à la fin du Moyen Âge.....	354
Figure 13.8 : L'église des Dominicaines sur la vue de Jacques le Lieur.	356

Figure 13.9 : " L'église des Emmurées ", Fosse, 19 ^e siècle.	356
Figure 13.10 : Monastère des Emmurées, " Eslevation de la face d'un des cottes du cloiestre et profil des autres batiments y joint ", 17 ^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 580/3).....	357
Figure 13.11 : " Cloître des Emmurées ", Fosse, 19 ^e siècle.	357
Figure 13.12 : " Plan général du monastère des dames religieuses amurées de Rouen ", rez-de-chaussée, 17 ^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 580/1).....	358
Figure 13.13 : Le couvent des Dominicaines en 1655 (plan de Gomboust).	358
Figure 13.14 : Rouen, chapelle des Emmurées : portail, photographie de Hyacinthe Langlois (1777-1837) (A.D.S.M. 6 Fi 8).	359
Figure 13.15 : " Plan général du monastère des dames religieuses amurées de Rouen ", 1 ^{er} étage, 17 ^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 580/2).....	361
Figure 13.16 : " Plan des chambres du dortoir dessiné en grand avec leurs justes proportions et mesures ", 17 ^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 580/3).	362
Figure 13.17 : Dominicaines, topographie à la fin du Moyen Âge.	363
Figure 13.18 : Plan des Emmurées dressé la 14 avril 1808 par le capitaine chef du génie Deriencourt (B.M.R. : dossier des Emmurées).	365
Figure 13.19 : Anciens bâtiments des militaires - plan dressé par le service des bâtiments communaux le 20 mai 1932 (B.M.R. : dossier des Emmurées).....	366
Figure 13.20 : Localisation des biens des Dominicaines.	370
Figure 13.21 : " Plan de pièces de terre [...] aux dames religieuses des emmurées [...] paroisse de St Etienne du Rouvray [...] de Sotteville les Rouen [...] " (0,44 x 0,52 m), 1735 (A.D.S.M. 12 Fi 171).	370
Figure 13.22 : " Plan géométrique des terres en prey scituée en la paroisse de Saint Martin du Grand Couronne et Moulinneaux appartenante aux dames religieuses emmurées ", Pierre Dumont, arpenteur (0,73 x 1,12 cm), 1737 (A.D.S.M. 12 Fi 169).....	371
Figure 13.23 : " Plan des terres apartenant à nobles dames religieuse emurés de Rouen situés en la paroisse.....	371
Figure 13.24 : " Plan géométrique du noble fief terre et seigneurie de Notre Dame de Franquevillette appartenant a [...] couvent royal monastère de St Mathieu dit les Emmurées et établies au faubourg et paroisse de st sever les rouen, [...] ", Jean-Baptiste Le Dru, géomètre (1,50 x 1,72 m), 1770 (A.D.S.M. 12 Fi 168).....	372
Figure 14.1 : Vestiges de l'église des Franciscains après la Seconde Guerre mondiale (S.R.I.P.H.N. Cliché 86762197X : Couvent de Cordeliers, Kollmann C.).....	378
Figure 14.2 : Lotissement des fossés par les Franciscains.	380

Figure 14.3 : Localisation des biens du couvent des Franciscains.....	381
Figure 14.4 : La première implantation des Franciscains, restitution possible de l'enclos....	383
Figure 14.5 : Site d'implantation du premier couvent des Franciscains.....	384
Figure 14.6 : Enclos primitif des Franciscains, 1249.....	388
Figure 14.7 : Formation de l'enclos des Franciscains (Réalisation : L. Levieux).....	389
Figure 14.8 : Site d'implantation du couvent des Franciscains, 1248.	390
Figure 14.9 : Site d'implantation du couvent des Franciscains, 1251.	390
Figure 14.10 : Le couvent des Franciscains en 1575 (plan de Hogenberg).	391
Figure 14.11 : Le couvent des Franciscains en 1575 (plan de Gomboust).	391
Figure 14.12 : Enclos des Franciscains, première extension (1250-1260), hypothèse.	393
Figure 14.13 : Plan des latrines des Franciscains (A.D.S.M. 35 H 65).....	396
Figure 14.14 : Enclos des Franciscains, 14 ^e siècle, hypothèse.....	396
Figure 14.15 : Le couvent des Franciscains sur la Grande Vue de Jacques Le Lieur.....	399
Figure 14.16 : Les Franciscains sur la bande de Gaalor.....	399
Figure 14.17 : Les Franciscains sur la bande de Yonville	400
Figure 14.18 : Franciscains, topographie à la fin du Moyen Âge.	402
Figure 14.19 : Plan des Cordeliers, 18 ^e siècle (S.R.I.P.H.N. Cliché 80761397X : Couvent de Cordeliers, Miossex Y., 1980).....	404
Figure 14.20 : Couvent des Franciscains par Edgard Naillon.....	404
Figure 15.1 : Environnement de la Chartreuse sur la carte de Cassini (1787).....	411
Figure 15.2 : La Chartreuse de Paris sur le plan Turgot (1739).....	412
Figure 15.3 : Site d'implantation de la Chartreuse de la Rose.....	412
Figure 15.4 : Enclos des Chartreux sur le " plan géométrique de la baronnie et haute justice de la Fontaine Jacob appartenant à Messieurs les religieux Chartreux " dressé en 1787.	413
Figure 15.5 : La Chartreuse de la Rose, restitution de l'enclos du 15 ^e siècle.	414
Figure 15.6 : Photographie du séchoir, dernier vestige du couvent des Chartreux (S.R.I.P.H.N. Cliché 8176711X : Couvent des Chartreux, Miossec, 1981).	414
Figure 15.7 : Le mur d'enceinte (www.patrimoines-rouen-normandie.fr).	415
Figure 15.8 : Bâtiment de la Chartreuse, façade méridionale (S.R.I.P.H.N. Cliché 8176711X : Couvent des Chartreux, Miossec, 1981)..	416
Figure 15.9 : Bâtiment de la Chartreuse, façade septentrionale (Delsalle, 1983 : 31).....	416
Figure 15.10 : L'église de la Chartreuse en 1525 (dessin Jules Adeline).	417
Figure 15.11 : Disposition des bâtiments de la chartreuse de la Rose au 18 ^e siècle.....	419

Figure 15.12 : Chartreuse de la Rose. Chartreuse de Notre-Dame de la Rose (C. Rosae Beatae Mariae).	420
Figure 15.13 : Disposition des bâtiments de la Chartreuse à la fin du Moyen Âge.	421
Figure 15.14 : Localisation des biens de la Chartreuse.	426
Figure 16.1 : Emprise du monastère des Célestins vers le milieu du 15 ^e siècle.....	433
Figure 16.2 : Site d'implantation du monastère des Célestins.	434
Figure 16.3 : Le monastère des Célestins et ses environs en 1525 (dessin de Jacques Le Lieur) (Delsalle, 2007 : 326).	434
Figure 16.4 : Le monastère des Célestins et ses environs (1575).	435
Figure 16.5 : Le monastère des Célestins et ses environs en 1655 (plan de Gomboust).	435
Figure 16.6 : Le monastère des Célestins vers 1724 (plan de Nicolas de Fer).	436
Figure 16.7 : L'église des Célestins (dessin : Jacques Le Lieur) (Delsalle, 2007 : 326).	437
Figure 16.8 : Monastère des Célestins, bâtiment méridional (Dubreuil, 1928 : 109).	439
Figure 16.9 : Le monastère des Célestins en 1655 (plan Gomboust).	440
Figure 16.10 : Le monastère des Célestins au 15 ^e siècle.....	440
Figure 16.11: Monastère des Célestins, plan du 18 ^e siècle (A.D.S.M. 12 Fi 418).	441
Figure 16.12 : Façade nord de l'église des Célestins (plan de Le Lieur) (Delsalle, 2007 : 326).	442
Figure 16.13 : Localisation des biens des Célestins.	445
Figure 17.1 : Localisation de la forêt de Rouvray dans laquelle les moines de Grandmont sont installés vers le milieu du 12 ^e siècle (Carte de Cassini).	453
Figure 17.2 : Plan de la forêt de Rouvray, levé par ordre de Mrs les commissaires de la réformation de la maîtrise des eaux et forêts de Rouen, ordonnée par lettres patentes de Sa Majesté du 17 mai 1735 (Source : Bibliothèque nationale de France).	454
Figure 17.3 : Site d'implantation du prieuré de Grandmont, 11 ^e siècle.	454
Figure 17.4 : La rive gauche en 1655 (plan de Gomboust).	455
Figure 17.5 : " Plan du prieuré royal de Notre-Dame-du-Parc de Grandmont les Rouen fait et arpenté par Pierre Dumont " (A.D.S.M. 12 Fi 160).	455
Figure 17.6 : Délimitation du domaine appartenant au prieuré de Grandmont.....	456
Figure 17.7 : Délimitation du prieuré de Grandmont au 18 ^e siècle.....	457
Figure 17.8 : Délimitation du prieuré de Grandmont à la fin du Moyen Âge.....	457
Figure 17.9 : Église de Grandmont (© Lise Levieux).....	458
Figure 17.10 : Abside, vue septentrionale (© Lise Levieux).	458
Figure 17.11 : Abside, vue septentrionale, baie (© Lise Levieux).	459

Figure 17.12 : Abside, vue septentrionale, baie (© Lise Levieux).	459
Figure 17.13 : Abside, vue méridionale (© Lise Levieux).	460
Figure 17.14 : Mur septentrional de l'église de Grandmont (© Lise Levieux).....	461
Figure 17.15 : Mur septentrional, porte ouest (© Lise Levieux).	462
Figure 17.16 : Mur septentrional, porte ouest (© Lise Levieux).	462
Figure 17.17 : Mur oriental de l'ancienne chapelle (© Lise Levieux).....	463
Figure 17.18 : Mur oriental de l'ancienne chapelle (© Lise Levieux).....	463
Figure 17.19 : Mur oriental de l'ancienne chapelle, arrachement (© Lise Levieux).	464
Figure 17.20 : Plan du prieuré Saint-Michel de Grandmont (Saint-Jean, 1992 : 181).....	465
Figure 17.21 : Plan du prieuré de Grandmont de Combouremal (Durand, 1992 : 157).	465
Figure 17.22 : Porte d'accès à la chapelle Sainte-Catherine (© Lise Levieux).	466
Figure 17.23 : Mur septentrional, niche (© Lise Levieux).	467
Figure 17.24 : Mur méridional de l'église de Grandmont (© Lise Levieux).....	468
Figure 17.25 : Mur méridional de l'église de Grandmont (© Lise Levieux).....	468
Figure 17.26 : Mur méridional de l'église de Grandmont (© Lise Levieux).....	469
Figure 17.27 : Mur méridional de l'église de Grandmont (© Lise Levieux).....	469
Figure 17.28 : Mur méridional, porte orientale (© Lise Levieux).	470
Figure 17.29 : Mur occidental du bâtiment communautaire (© Lise Levieux).	470
Figure 17.30 : Mur oriental du bâtiment communautaire (© Lise Levieux).....	471
Figure 17.31 : Mur oriental du bâtiment communautaire (© Lise Levieux).....	471
Figure 17.32 : Mur oriental du bâtiment communautaire (© Lise Levieux).....	472
Figure 17.33 : Pignon occidental de l'église de Grandmont (© Lise Levieux).	473
Figure 17.34 : Pignon occidental de l'église de Grandmont (© Lise Levieux).	473
Figure 17.35 : Intérieur de l'église de Grandmont, abside (Delsalle, 1994 : 21).....	475
Figure 17.36 : Le parc de Grandmont en 1575 (plan de Belleforest).....	476
Figure 17.37 : Le prieuré de Grandmont en 1655 (plan de Gomboust).	476
Figure 17.38 : Plan du prieuré de Grandmont de Rouen à la fin du Moyen Âge.....	477
Figure 17.39 : Disposition des bâtiments en 1753 d'après le plan dressé par Pierre Dumont.	477
Figure 17.40 : Plan du prieuré de Grandmont de Rouen vers le milieu du 18 ^e siècle.....	478
Figure 17.41 : Prieuré de Saint-Michel de Grandmont, plan d'ensemble (Saint-Jean, 1992 : 181).....	479
Figure 17.42 : Plan du prieuré du Sauvage (Aveyron) (Durand, 1992 : 169).....	480

Figure 17.43 : Plan du prieuré de Comberoumal (Aveyron) d'après un relevé de Pierre Bastide (Durand, 1992 : 157).	480
Figure 17.44 : Cizay-la-Madeleine – Le Breuil-Bellay (Maine-et-Loire), Plan de l'église et de la salle capitulaire, d'après R. Baldet (Delaval, 1992 : 117).	481
Figure 17.45 : Fonction des bâtiments communautaires du prieuré de Grandmont de Rouen à la fin du 15 ^e siècle.	482
Figure 17.46 : Fonction des bâtiments communautaires du prieuré de Grandmont de Rouen au 18 ^e siècle.	482
Figure 17.47 : Quatrain sur l'église de Grandmont (© Lise Levieux).	484
Figure 17.48 : Prieuré de Grandmont en 1782 (plan de Lattré).	484

